This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491715

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

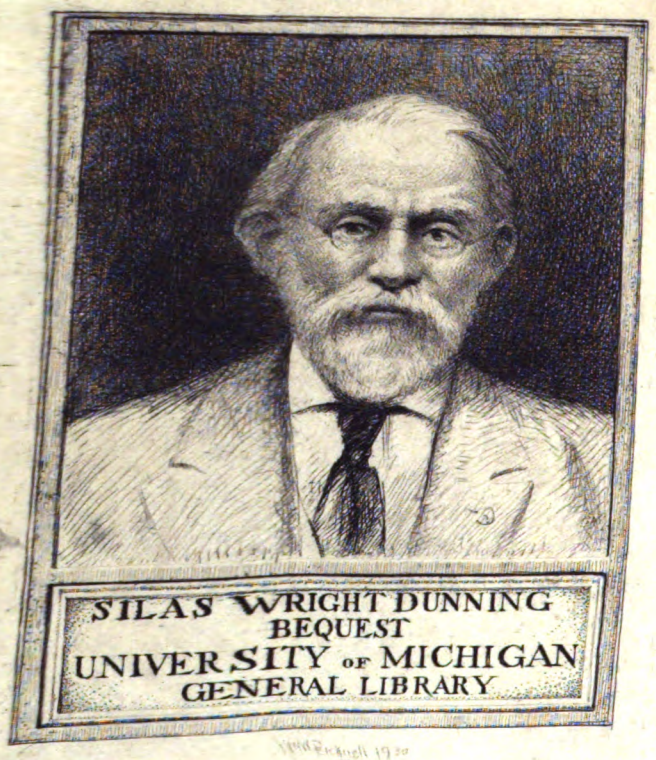

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.E912

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,

FAISANT SUITE

AU JOURNAL PUBLIÉ JUSQU'A LA FIN DE 1829, PAR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS, ET DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DE CE DÉPARTEMENT.

TOME NEUVIÈME.

ÉVREUX,

ANCELLE FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

M D CCC XXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nyh.
4-21-31
21367

LISTES DE LA SOCIÉTÉ.

MEMBRES DU BUREAU.

Pésident, M. A. Passy.
Secrét. perp., M. Ange Petit.
Trésorier, M. Sauval.

Secrétaire perp. honoraire, M. L.-H. Delarue.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Ch. *Gazan*, 1re section.
Boutigny, 2e section.
Ledesert, 3e section.
MM. *Gadebled*, 4e section.
Meunier, 5e section.
Duwarnet, 6e section.

PRÉSIDENTS DE SECTION.

MM. *Cassen*, 1re section.
R. de La Hurie, 2e s.
Leport, 3e section.
MM. *Duwarnet*, 4e section.
Meunier, 5e section.
A. *Del'homme*, 6e s.

SECRÉTAIRES DE SECTION.

MM. *Cheveraux*, 1re sect.
Ch. *Gazan* fils, 2e sect.
Baudry, 3e section.
MM. *Saudbreuil*, 4e sect.
Ed. *Fouché*, 5e sect.
Picard, 6e section.

SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS.

Président, M. *Davenières*.
Secrétaire, M. *Mettais-Cartier*.

Digitized by Google

SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY.

Président, M. *Niel.*
Secrétaire, M. *Bardet.*

SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS.

Président, M. *Rebut de La Rhoëllerie.*
Secrétaire, M. Paul *Dibon.*

SECTION GÉNÉRALE DE PONT-AUDEMER.

Président, M. *Constant-Leroy.*
Secrétaire, M. Alfred *Canel.*

SECTION CANTONALE DE BRETEUIL.

Président, M. *Levacher-d'Urclé.*
Secrétaire, M. *Perier de Mondonville.*
Trésorier, M. *Yver.*

SECTION CANTONALE D'ÉTRÉPAGNY.

Président, M. *Foubert.*
Secrétaire, M. *Thouin.*
Trésorier, M. *Boullin Saint-Amand.*

SECTION CANTONALE DE GISORS.

Président, M. *Rouget.*
Secrétaire, M. *Coville.*
Trésorier, M. *Coignet.*

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

MM.

Auzoux, propriétaire, à Evreux.
Basset, propriétaire, à Claville.
Baudry, docteur en médecine, à Evreux.
Baziret, propriétaire, aux Ventes.
Beaucantin, directeur du jardin botanique, à Evreux.
Beaulavon jeune, à Evreux.
Bégé, conseiller d'Etat, préfet de l'Eure, à Evreux.
Blavette, professeur de mathématiques, à Evreux.
Bonnin, ancien notaire, à Evreux.
Bouquelon, juge suppléant, à Evreux.
Bourguignon, architecte du département, à Evreux.
Boutigny, pharmacien, à Evreux.
Cassen, propriétaire, à Evreux.
Chéramy, propriétaire, à Evreux.
Cheveraux, avocat, à Evreux.
Clément, conseiller de préfecture, à Evreux.
Collas, premier commis des domaines, à Evreux.
Colombel, propriétaire, à Claville.
Corbeau, sous-directeur de l'école normale, à Evreux.
Delamotte, notaire, à Evreux.
De La Pasture, propriétaire, à Irreville.
Delarue, avocat, à Evreux.
Del'homme, juge, à Evreux.
Delhomme, professeur de rhétorique, à Evreux.
De Limoges, sous-intendant militaire, à Evreux.
De Salvandy, ministre de l'instruct. publ., à Graveron.
Desmartinais, directeur des domaines, à Evreux

Digitized by Google

MM.

Dorvilliers, propriétaire, à Evreux.
Doucerain (Louis), propriétaire, à Caër.
Duhaume, capitaine de recrutement, à Evreux.
Duhordel, docteur en médecine, à Evreux.
Duret, propriétaire, aux Ventes.
Duverger, avocat, à Evreux.
Duwarnet, conseiller de préfecture, à Evreux.
Fortin, docteur en médecine, à Evreux.
Fouché (Edouard), procureur du roi, à Evreux.
Fouché (Lucien), percepteur, à Evreux.
Gadebled, inspecteur des écoles primaires, à Evreux.
Gadon, notaire honoraire, à Evreux.
Gamot, receveur général, à Evreux.
Gaude, directeur des contributions indirectes, à Evreux.
Gazan (Charles), ancien député, à Huest.
Gazan (Charles) fils, à Huest.
Guindey, principal du collége, à Evreux.
Hébert, juge de paix, à Evreux.
Hervieu, négociant, à Evreux.
Hervieu, cultivateur, à Tournedos.
Lagé, avocat, à Evreux.
Larcher, cultivateur, à Saint-Vigor.
Leclerc, blanchisseur, à Evreux.
Ledesert, conseiller de préfecture, à Evreux.
Lefébure, géomètre en chef du cadastre, à Evreux.
Lemaître (Victor), propriétaire, à Bacquepuis.
Le Marié, instituteur, à Evreux.
Lemrez aîné, avoué, à Evreux.
Le Nourry, lieutenant-général, à Cracouville.
Leport, docteur en médecine, à Evreux.
L'hopital, maire, à Evreux.

Digitized by Google

MM.

Lorin, archiviste du département, à Evreux.
Maille, cultivateur, à Neuville près Claville.
Meunier, directeur de l'école normale, à Evreux.
Miané Saint-Firmin, payeur du département, à Evreux.
Michaud, chef du bureau des contributions, à Evreux.
Molle, propriétaire, à Evreux.
Mordret, ancien ingénieur en chef, à Pithienville,
Petit (Ange), substitut, à Evreux.
Picard, avoué, à Evreux.
Quénescourt, manufacturier, à Evreux.
Rault de La Hurie, capitaine de vaisseau, à Evreux.
Robillard, ingénieur *en chef*, à Evreux.
Saintebeuve *fils*, avocat, à Evreux.
Saud*breuil*, avocat, à Evreux.
Saudbreuil, propriétaire, au Plessis-Grohan.
Sauval, juge, à Evreux.
Sourdon, professeur au collége, à Evreux.
Vattier, filateur, à Caër.

Audion, notaire, à *Breteuil*.
Boyer de Peireleau, député de l'Eure, à Ste-Marguerite.
Delarue, juge de paix, à Breteuil.
Jélin, médecin, à Breteuil.
Levacher de Bois-Chevreuil, propriétaire, à Breteuil.
Levacher-d'Urclé, propriétaire, à Breteuil.
Mosselmann, propriétaire, à Condé-sur-Iton.
Perier de Mondonville, notaire honoraire, à Breteuil.
Yver, propriétaire, à Breteuil.

Baudard, curé, à *Conches*.
Danzel, médecin, à la Ferrière-sur-Risle.

Digitized by Google

MM.

De Cologne, propriétaire, à Conches.
Delépine, médecin, à la Bonneville.
Metton, propriétaire, à Ormes.
Pottier, pharmacien, à la Ferrière-sur-Risle.

Abrouty, propriétaire, à *Damville*.
Banceline, propriétaire, aux Essarts.
Bréant, propriétaire, au Roncenay.
Carville, propriétaire, à Corneuil.
Renoult, propriétaire, à Damville.
Rosse, propriétaire, à Chanteloup.

Beffara, juge de paix, à *Nonancourt*.
De Rancé, chef-d'escadron d'état-major, au Gérier.
Fossard, propriétaire, à la Madeleine-de-Nonancourt.
Langer, notaire, à Illiers.

Bottier, propriétaire, à Bosc-Roger.
Cauvin de Lampérière, propriétaire, à Menilles.
Fougeray du Coudray, curé, à Villegats.
Fouquet, juge de paix, à *Pacy-sur-Eure*.
Trutat, député de l'Eure, à Vaux-sur-Eure.

De Vieilles, propriétaire, à la Haye-Saint-Sylvestre.
Fouquet (Philémon), négociant, à *Rugles*.
Lescuyer, propriétaire, à la Haye-Saint-Sylvestre.
Toutenel, notaire, à Rugles.

Butant, ancien notaire, à *Saint-André*.
Delasiauve, docteur en médecine, à Ivry-la-Bataille.
Laval, docteur en médecine, à Ivry-la-Bataille.

Digitized by Google

MM.

Bécero, médecin, à Chennebrun.
Bissieu aîné, propriétaire, à *Verneuil*.
Calenge, pharmacien, à Verneuil.
De Petite-Ville, maire, à Gournay.
Dubois (Paul), doct. en médecine, à Courteilles.
Lanoë (Arsène), propriétaire, à Courteilles.
Villette, maire, à Verneuil.

Vallée, docteur en médecine, à *Vernon*.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Charpentier (Zébédée), négociant, aux Andelys.
Chevalier-Mignot, propriétaire, aux Andelys.
Coutil, cultivateur, aux Andelys.
Damour, cultivateur, à Boisemont.
Davenières, sous-préfet, aux Andelys.
Delaisement, maire, à Fresne-l'Archevêque.
Delaisement, cultivateur, à Corny.
Dumesnil, notaire, aux Andelys.
Flavigny fils, manufacturier, aux Andelys.
Gouche, cultivateur, aux Andelys.
Guerard, avocat, aux Andelys.
Hamelin, procureur du roi, aux Andelys.
Horeau, substitut, aux Andelys.
Lefebvre, cultivateur, aux Andelys.
Legendre, juge, aux Andelys.
Legendre (Narcisse) maire, à Heuqueville.
Mélissent, maire, à Corny.
Mettais-Cartier, avocat, aux Andelys.
Michel, manufacturier, aux Andelys.
Piquerel, notaire, aux Andelys.
Quillet, maire, à Henneczis.

Digitized by Google

MM.

Renard, propriétaire, aux Andelys.
Richard, agent-voyer de première classe, aux Andelys.

CANTON D'ÉCOS.

Alexandre, cultivateur, à Fourges.
Amaury, cultivateur, à Tourny.
Chérence, cultivateur, à Tilly.
Chevalier, curé, à Fourges.
Drevet fils, notaire à Tourny.
Jeanneton, juge de paix, à Gasny.
Legrand fils, cultivateur, à Guitry.
Renard (Ed.), cultivateur, à Fours.

CANTON D'ÉTRÉPAGNY.

Arnoult, cultivateur, à Gamaches.
Boullin Saint-Amand, notaire honoraire, à Etrépagny.
Coquebert de Monbret, propriétaire, à Morgny.
Doré (A.), maire, à Gamaches.
Foubert, maire, à Etrépagny.
Fouin, notaire, à Etrépagny.
Gallot, maire, au Thil.
Le Coulteux de Canteleu [le comte], propriét., à Farceaux.
Legrand, propriétaire, à Mouflaines.
Marest, cultivateur, à Puchay.
Saintard, cultivateur, à Farceaux.

CANTON DE FLEURY-SUR-ANDELLE.

Bignon [le baron], pair de France, à Mesnil-Verclives.
Bultel, propriétaire, au Bourg-Beaudouin.
Canu (A.), propriétaire, à Villerest.

Digitized by Google

MM.

Canu, cultivateur, à Senneville.
Canu, suppléant du juge de paix, à Ecouis.
Demarquet, juge de paix, à Fleury-sur-Andelle.
Dresly, maire, à Radepont.
Lainay, maire, à Gaillardbois.
Letourneur, notaire, au Pont-Saint-Pierre.
Viel, maire, à Charleval.
Villeneuve, manufacturier, à Fleury-sur-Andelle.

CANTON DE GISORS.

Boudin, dessinateur, à Gisors.
Caignet, propriétaire, à Gisors.
Cartier, propriétaire, à *Gisors*.
Cottinet, *horticulteur*, à Gisors.
Coville, *juge de paix*, à Gisors.
Davilliers (Ed.), manufacturier, à Gisors.
Foubert, cultivateur, à Authevernes.
Guesnier, maire, à Vesly.
Henne, directeur de l'école primaire, à Gisors.
Lainé (L.), propriétaire, à Gisors.
Lepère, ingénieur des ponts et chaussées, à Gisors.
Mignot (F.) cultivateur, à Vesly.
Passy (Antoine), anc. préfet, député de l'Eure, à Gisors.
Rossey (Henri), propriétaire, à Gisors.
Rouget, maire, à Gisors.
Rouget fils, propriétaire, à Chauvincourt.

CANTON DE LYONS-LA-FORÊT.

Clément, notaire, à Fleury-la-Forêt.
D'Isle, maire, à Lilly.
Dufour, propriétaire, à Lyons-la-Forêt.

Digitized by Google

MM.

Dupuis, maire, au Tronquay.
Hardy, cultivateur, à la Londe.
Labour, juge de paix, à Lyons-la-Forêt.
Lemonnier, manufacturier, à Touffreville.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Asselin, receveur des finances, à Bernay.
Bardet (Adolphe), docteur en médecine, à Bernay.
Binière, propriétaire, au Bec-Hellouin.
Bioche, maire, à Thibouville.
Boucher, ancien notaire, à Brionne.
Boulay, propriétaire, à Saint-Germain-la-Campagne.
Bourrard, propriétaire, à Brionne.
Buhot, receveur des domaines, à Bernay.
Clologe, agent-voyer, à Bernay.
Conard (Vincent), maire, à Drucourt.
Cousinard (Louis), maire, à Giverville.
De Broglie [le duc], pair de France, à Broglie.
Duclos, propriétaire, à Saint-Cyr-de-Salerne.
Dupont, député de l'Eure, à Rouge-Perriers.
Focet, négociant, à Bernay.
Focet, propriétaire, à Bernay.
Gueroult, propriétaire, à Capelle-les-Grands.
Harou, notaire, à Folleville.
Hervieu (Louis), cultivateur, à Beaumontel.
Hubert-Descours, propriétaire, à Bernay.
Lambert, propriétaire, à Saint-Eloi-de-Fourques.
Leclerc (Louis), propriétaire, à la Barre.
Leguerney, géomètre, à Brionne.
Lemarchand, propriétaire, à Folleville.
Le Prevost (Auguste), député de l'Eure, à Bernay.

Digitized by Google

MM.

Loisel, maître de poste, à la Rivière-Thibouville.
Montier, médecin, au Bec-Hellouin.
Morel, propriétaire, à Caorches.
Neuville, docteur en médecine, à Bernay.
Niel, sous-préfet, à Bernay.
Philippe, peintre, à la Rivière-Thibouville.
Prétavoine jeune, propriétaire, à Bernay.
Vy (Augustin), propriétaire, à Bernay.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Auzoux, docteur en médecine, à St-Aubin-d'Ecrosville.
Bachelier, receveur des finances, à Louviers.
Baroche, cons. à la Cour roy. de Rouen, prop., à Gaillon.
Bérard-Rondeaux, propriétaire, à Louviers.
Bérenger aîné, propriétaire, au Mesnil-Jourdain.
Bioche père, propriétaire, au Neubourg.
Brunet, fabricant et maire, à Cailly.
Cheuret, notaire, à Louviers.
Colette, propriétaire, à Louviers.
Corneille, médecin-vétérinaire, à Louviers.
Crevel, docteur en médecine, à Louviers.
De Blosseville [le marquis], à Amfreville-la-Campagne.
Defontenay (Jacques) manufacturier, à Louviers.
Dibon (Paul), manufacturier, à Louviers.
Ducôté, ancien notaire, à Pont-de-l'Arche.
Dumoutier, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Dupont, propriétaire, à Hondouville.
Duvaltier (Jules), secrétaire de la sous-préfect., à Louviers.
Ferrand, propriétaire, à Daubeuf.
Guernet, avocat, à Louviers.
Guillot, maire, à Aubevoye.

Digitized by Google

MM.

Harcourt, propriétaire, aux Planches.
Hidouville, propriétaire, à Ecardenville-la-Rivière.
Hue, médecin, à la Croix-Saint-Leufroy.
Jourdain-Ribouleau, manufacturier, à Louviers.
Lambert, maire, à Louviers.
Larcher, percepteur, à Ailly.
Lebreton (Michel), ancien notaire, à Louviers.
Lefebvre, maître de poste, à Gaillon.
Le Normand fils, cultivateur, à Marbeuf.
Louvrier, propriétaire, à Ecardenville-la-Rivière.
Malide, propriétaire, à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Marcel (Eugène), propriétaire, à Louviers.
Pantin-Wilder, propriétaire, à Bonport.
Passy (Hippolyte), député de l'Eure, à Louviers.
Pétel, docteur en médecine, à Louviers.
Petit (Guillaume), manufacturier, à Louviers.
Picard (Jean-Louis), docteur en médecine, à Louviers.
Rebut de La Rhoëllerie, sous-préfet, à Louviers.
Tonnet de Saint-Claire, ingénieur, à Louviers.
Tourneux, notaire, à Louviers.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Amfry, vétérinaire, à Pont-Audemer.
Cabot, propriétaire, à Trouville-la-Haule.
Canel (Alfred), avocat, à Pont-Audemer.
Constant-Leroy, sous-préfet, à Pont-Audemer.
De Bordecôte, substitut, à Pont-Audemer.
Delaitre, propriétaire, à Pont-Audemer.
De Lanney, juge de paix, à Montfort-sur-Risle.
Fleury, géomètre, à Montfort-sur-Risle.
Frémont (Charles), propriétaire, à Pont-Audemer.

Digitized by Google

MM.

Fresnel, architecte, propriétaire, à Foulbec.
Frilleux, cultivateur, à Lilletot.
Hamel [l'abbé], maître de pension, à Pont-Audemer.
Hébert (Pierre), cultivateur, à St-Christophe-sur-Condé.
Lefebvre-Duruflé, manufacturier, à Pont-Authou.
Le Normand, maître de pension, à Pont-Audemer.
Le Pélissier, juge de paix, à Saint-Georges-du-Vièvre.
Le Prieur, docteur en médecine, à Pont-Audemer.
Le Reffait, propriétaire, à Pont-Audemer.
Le Ricque, propriétaire, à Tourville.
Letorey, docteur en médecine, à Pont-Audemer.
Nuisement, propriétaire, à Saint-Georges-du-Vièvre.
Olivier, ingénieur, à Pont-Audemer.
Regnard, propriétaire, à Pont-Audemer.
Trouplin, cultivateur, à Bourneville.
Troussé, avocat, à Pont-Audemer.
Vallery, manufacturier, à Saint-Paul-sur-Risle.
Vigneau, instituteur, à Pont-Audemer.

PARIS.

Appert, administrateur des hôpitaux.
Bailly de Merlieux, directeur du Mémorial Encyclop.
Beuzelin, curé de la Madeleine.
Bottin, rédacteur de l'Almanach du Commerce.
Boudet (Félix), chimiste.
Bouillon-Lagrange, directeur de l'Ecole de Pharmacie.
Boullay, pharmacien.
Catalan, propriétaire.
Cottereau, docteur en médecine.
Delaitre [le vicomte], ancien préfet de l'Eure.
Delcau jeune, docteur en médecine.

Digitized by Google

MM.

De Moléon, directeur du Recueil Industriel.
Elie de Beaumont, ingénieur des mines.
Fessard, vérificateur des domaines.
Garnot, ancien chirurgien de la marine royale.
Girardin, docteur en médecine.
Guillot, avocat.
Haraque, docteur en médecine.
Henry de Saint-Arnoult, docteur en médecine.
Herpin, de Metz, docteur en médecine.
Jacques, jardinier du Roi, à Neuilly (Seine).
Jollois, ingénieur en chef.
Julia de Fontenelle, chimiste.
Lécuier (Auguste), peintre.
Louis, docteur en médecine.
Marrotte, docteur en médecine.
Michelin, conseiller référendaire à la Cour des Comptes.
Moreau de Jonès, membre de l'Institut.
Nicod, docteur en chirurgie.
Olivier de La Marche, homme de lettres.
Paris, conservateur de la bibliothèque royale.
Pascal, de Toulouse, dessinateur et graveur.
Paumier, instituteur des sourds-muets.
Pécontal (Siméon), littérateur.
Petit-Jean, auditeur au conseil d'Etat.
Poulain de Bossay, homme de lettres.
Puillon-Boblaye, officier d'état-major.
Rattier, docteur en médecine.
Robin, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Rodet, littérateur.
Sampayo (Antony), propriétaire.
Taranne, docteur agrégé de l'Université.

Digitized by Google

MM.

Texier, médecin-vétérinaire.
Velpeau, docteur en médecine.
Villermé, docteur en médecine.
Vincens (Emile), conseiller d'Etat.
Walras, professeur.
Warden, membre de l'Institut.

DÉPARTEMENTS.

Adamoli, ingénieur, à Bayeux (Calvados).
Adrien, docteur en médecine, à Crécy (Seine-et-Marne).
Arnault, vérific. des dom., à Versailles (Seine-et-Oise).
Barré, docteur en médecine, à Rouen (Seine-Inférieure).
Bella, direct. de l'Inst. agric. de Grignon (Seine-et-Oise).
Béné, directeur des contribut. indir, à Caen (Calvados).
Blanche, substitut, à Rouen (Seine-Inférieure).
Bosson, pharmacien, à Mantes (Seine-et-Oise).
Brémontier, ingénieur en chef, à Melun (Seine-et-Marne).
Bruslé, recev. des domaines, à Versailles (Seine-et-Oise).
Busnel, ancien officier de marine, à Tournay (Calvados).
Chaper, préfet, à Dijon (Côte-d'Or).
Chardon, docteur en médecine, à Lyon (Rhône).
Chatelain, pharmacien en chef de la mar., à Brest (Finist.).
Corneille, inspect. de l'Académie, à Rouen (Seine-Infér.).
Courant, ingénieur, à Rouen (Seine-Inférieure).
Dalmenesche, doct. en méd., à Rouen (Seine-Inférieure).
De Beaurepaire [le comte], à Louvagny (Calvados).
De Borville, docteur en médecine, à Putanges (Orne).
De Caumont, corresp. de l'Institut, à Caen (Calvados).
De Caumont La Force [le comte], à Chandey (Orne).
De Château-Vieux [le marquis], à Abbeville (Somme).
De Corde, cons. à la Cour royale, à Rouen (Seine-Infér.).
De La Fontenelle, cons. à la Cour roy., à Poitiers (Vienne).

Digitized by Google

MM.

De La Giraudière, propriétaire, à Blois (Loir-et-Cher).
De La Grange [le marquis], à Chandey (Orne).
De Laquérière, nég., memb. de l'Acad., à Rouen (Seine-I.).
De La Saussaye, secrét. de l'Acad., à Blois (Loir-et-Cher).
De Lavigne (Alfred), à Bayonne (Basses-Pyrénées).
Delescaille, insp. hon. des p. et ch., à St-G.-en-L. (S.-et-O.).
De Magneville, fond. du Mus. de Caen, à Lebisay (Calv.).
De Maisons [le chevalier], à Ecouché (Orne).
De Rougemont, ingén. des p. et ch., à Tonnerre (Yonne).
Des Alleurs, doct. en médecine, à Rouen (Seine-Inférieure).
De Stabenrath, juge d'instruct., à Rouen (Seine-Inférieure).
Deville, conservat. des antiquités, à Rouen (Seine-Infér.).
Doublet de Bois-Thibault, avocat, à Chartres (Eure-et-L.).
Dubois (Louis), sous-préfet, à Vitré (Ille-et-Vilaine).
Dubuc, doct. en méd., prof. de phys., à Rouen (Seine-I.).
Dumesnil, docteur en médecine, à Rouen (Seine-Infér.).
Duthoya, doct.-méd. de la mar. roy., à Brest (Finistère).
Duval, professeur de philosophie, à Grasse (Var).
Flavigny (Robert), propr., à Elbeuf (Seine-Inférieure).
Fresnaye, propriétaire, à Illiers (Eure-et-Loir).
Gady (Auguste), juge, à Versailles (Seine-et-Oise).
Gilgencrantz, docteur en médecine, à Metz (Moselle).
Girard, vice-président du trib. civil, à Amiens (Somme).
Girardin, professeur de chimie, à Rouen (Seine-Infér.).
Godemer, officier de santé, à Ambrières (Mayenne).
Grandin (Victor), manufacturier, à Elbeuf (Seine-Infér.).
Grangé, cultivateur, à Monthureux (Vosges).
Guillemard, substitut, à Rouen (Seine-Inférieure).
Guillory aîné, manufacturier, à Angers (Maine-et-Loire).
Haime, docteur en médecine, à Tours (Indre-et-Loire).
Hurtrelle, direct. des contr. dir., à Versailles (Seine-et-O.).

Digitized by Google

MM.

Lachèze, avocat, à Angers (Maine-et-Loire).
Lair, conseiller de préfecture, à Caen (Calvados).
Lautour, médecin-vétérinaire, à Elbeuf (Seine-Inférieure).
Lefrançois, ingénieur en chef, à Gap (Hautes-Alpes).
Leglay, archiviste du département, à Lille (Nord).
Lemarchand, docteur en médecine, à Touques (Calvados).
Le Prevost, médecin-vétérinaire, à Rouen (Seine-Infér.).
Lerond, inspecteur de l'Académie, à Rouen (Seine-Infér.).
Lévy, chef d'institution, à Rouen (Seine-Inférieure).
Limouzin-Lamothe, pharmacien, à Alby (Tarn).
Minart, juge d'instruction, à Douai (Nord).
Moll, professeur d'agriculture, à Rosville (Meurthe).
Mordret, officier du génie, à Rouen (Seine-Inférieure).
Morland, professeur d'hist. natur., à Dijon (Côte-d'Or).
Moulié, docteur en médecine, à Mer (Loir-et-Cher).
Nepveur, cons. à la Cour roy. de Rouen (Seine-Infér.).
Nodot, direct. du Musée d'Hist. nat., à Dijon (Côte-d'Or.).
Noget, curé, à Aubigny (Calvados).
Paris, professeur de mathématiques, à Falaise (Calvados).
Pelletier-Sautelet, docteur en médec., à Orléans (Loiret).
Pelvey, sous-préfet, à Villefranche (Haute-Garonne).
Périaux (Nicétas), imprimeur, à Rouen (Seine-Inférieure).
Pétou, ancien député, à Elbeuf (Seine-Inférieure).
Piérard, officier supér. du génie, à Mézières (Ardennes).
Pouchet, professeur d'histoire nat., à Rouen (Seine-Infér.)
Prevost, horticulteur, à Rouen (Seine-Inférieure).
Py, docteur en médecine, à Narbonne (Aude).
Ramfreville, juge, au Hâvre (Seine-Inférieure).
Reytier, docteur en médecine, à Douai (Nord).
Rivière, professeur de géologie, à Bourbon (Vendée).
Sallion, docteur en médecine, à Nantes (Loire-Inférieure).

Digitized by Google

MM.

Sellier, ancien juge, à Thory-Harcourt (Calvados).
Vannier, propriétaire, à Honfleur (Calvados).
Vaucelle, propriétaire, à Ruvigny (Mayenne).
Vaugeois, ancien magistrat, à l'Aigle (Orne).
Verrollot (Louis), propriétaire, à Brinon (Yonne).
Wasse, professeur de dessin, à Rouen (Seine-Inférieure).
Worbe, docteur en médecine, à Dreux (Eure-et-Loir).

A L'ÉTRANGER.

Bogaertz (Félix), professeur d'histoire, à Anvers.
Baron de Reiffemberg, à Louvain.
Baron de Westréenen de Thielland, à la Haye.
Chevalier de Kirkhoff, docteur en médecine, à Anvers.
Comte de Kerkhove, baron d'Exaerde, à Exaerde.
De Keyser, peintre, à Anvers.
Drapier, secrét. de la Société roy. de Flore, à Bruxelles.
Emangard, docteur en médecine, à Abou-Zabel.
Gouzée, docteur en médecine, à Anvers.
Serrure, professeur d'histoire, à Gand.
Trumper, docteur en médecine, à Bruxelles.
Van Housse-Brouck, docteur en médecine, à Bruxelles.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Barrey, docteur en médecine, à Besançon (Doubs).
Durand, directeur de la maison centrale, à Gaillon.
Dubuc père, pharmacien, à Rouen (Seine-Inférieure).
Langlois (Hyacinthe), peintre, à Rouen (Seine-Inférieure).
Pluchet, propriétaire, à Trappes (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

AUTORITÉS, SOCIÉTÉS SAVANTES, BIBLIOTHÈQUES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AUXQUELS LA SOCIÉTÉ ADRESSE SON RECUEIL.

M. le ministre de l'intérieur.
M. le ministre du commerce.
M. le ministre de l'instruction publique.
Institut royal de France.
Académie royale de Médecine.
Société des Sciences naturelles de France.
Société Entomologique de France.
Société Géologique de France.
Société de Pharmacie de Paris.
Académie de l'*Industrie*, à *Paris*.
Société royale et centrale d'Agriculture.
Société d'Horticulture de Paris.
Société de Géographie de Paris.
Société royale des Antiquaires de France.
Institut historique, à Paris.
Société de la Morale chrétienne, à Paris.
Société royale d'Agriculture et d'Emulat., à Bourg (Ain).
Société des Sc., Arts et Belles-Lett., à St-Quentin (Aisne).
Société royale d'Agriculture et des Arts, à Foix (Ariége).
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Troyes (Aube).
Académie royale des Sciences,
Société d'Agriculture et de Commerce,
Société de Médecine,
Société Linnéenne,
Société des Antiquaires,
Association Normande,
} à Caen (Calvad.).
Société d'Agriculture, à Falaise (Calvados).
Société d'Agric., Arts et Commerce, à Angoulème (Char.).
Société de Litt., Sciences et Arts, à Rochefort (Char.-Inf.).

Digitized by Google

Académie des Sciences,
Société Médicale,
Bibliothèque de la ville,
} à Dijon (Côte-d'Or).

Société Académique, à Besançon (Doubs).

MM. les membres du conseil général du département.

Bibliothèques d'Evreux, Andelys, Bernay, Louviers, Pont-Audemer, et de l'Ecole normale primaire (Eure).

Académie Ebroïcienne et Cercle Littéraire, à Evreux.

Société d'Agriculture, à Chartres (Eure-et-Loir).

Académie royale des Sciences, etc., à Nîmes (Gard).

Académie des Jeux Floraux,
Société royale d'Agriculture,
Société royale de Médecine,
} à Toulouse (Hte-Garonne).

Société d'Agriculture, à Châteauroux (Indre).

Société Médicale, à Tours (Indre-et-Loire).

Société d'Emulation, à Lons-le-Saunier (Jura).

Société des Sciences et des Lettres, à Blois (Loir-et-Cher).

Société Industrielle, à Saint-Etienne (Loire).

Société royale Académique, à Nantes (Loire-Inférieure).

Société royale des Sciences, etc., à Orléans (Loiret).

Société d'Agriculture, à Mende (Lozère).

Société Industrielle, etc., à Angers (Maine-et-Loire).

Société d'Agriculture, à Châlons (Marne).

Société des Sciences, Lettres et Arts, à Nancy (Meurthe).

Société d'Agriculture, à Bar-le-Duc (Meuse).

Académie des Sciences,
Société des Sciences médicales,
} à Metz (Moselle).

Société académique des Sciences, à Douai,
Société académique des Sciences, à Lille,
Société d'Agriculture, à Valenciennes,
} (Nord).

Société des Antiq. de la Morinie, à St-Omer (Pas-de-Cal.).

Société d'Agriculture, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Société Industrielle, à Mulhausen (Haut-Rhin).

Digitized by Google

Société de Médecine, à Lyon (Rhône).
Société d'Agric., Sciences et Arts, à Mâcon (Saône-et-L.).
Société royale d'Agric., Sciences et Arts, au Mans (Sarthe).
Société d'Agr., Sciences et Arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
Société royale et centrale d'Agriculture, } à Versailles
Société des Sciences philosophiques, } (Seine-et-Oise).
Académie royale des Sciences,
Société libre d'Emulation,
Société centrale d'Agriculture, } à Rouen (Seine-Infér.).
Société d'Etudes diverses, au Hâvre (Seine-Inférieure).
Académie des Sciences agricoles, à Amiens
Société royale d'Emulation, à Abbeville } (Somme).
Société des Sciences, etc., à Montauban (Tarn-et-Garonne).
Société d'Agriculture, Sciences, etc., à Poitiers (Vienne).
Société royale d'Agriculture, à Limoges (Haute-Vienne).
Société d'Emulation, à Epinal (Vosges).
Société d'Agriculture, à Besançon (Doubs).
Société de Statistique, etc., à Valence (Drôme).
Société de Statistique universelle, à Paris.
Société Séricicole, à Paris.
Société royale de Médecine, à Bordeaux (Gironde).
Société des Sciences et des Arts, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

A L'ÉTRANGER.

Société royale de Flore, à Bruxelles.
Société royale des Sciences, à Anvers.
Société de Médecine, à Louvain.
Société de Minéralogie, à Jéna.
Société Médicale, à Mexico.
Société Médicale, à Rio-Janeiro.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Séance générale du 5 Octobre 1837.

Le dimanche 15 octobre 1837, à midi, MM. les membres de la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure,* dûment convoqués, s'étant réunis à Évreux, en l'hôtel de la préfecture, M. le président a déclaré la séance ouverte, et le secrétaire perpétuel a donné lecture des procès-verbaux 1° de la séance générale du 13 juillet; 2° de la séance publique du 27 août; 3° de la séance générale tenue à Merville, le 17 septembre 1837, à la suite du concours départemental de charrues, qui avait eu lieu en cet endroit.

Après ces lectures, il a rendu compte des délibérations prises par le conseil d'administration, dans ses séances des 20 juillet et 11 août, et des opérations du comité de rédaction des 3, 26 août et 1er septembre 1837.

On voyait sur le bureau la collection des cahiers du *Cultivateur,* depuis le 1er janvier 1837, jusqu'au cahier de septembre inclusivement;

Le Recueil des travaux de la *Société d'Émulation du Jura,* pendant l'année 1836;

Digitized by Google

Une nouvelle proposition relative à l'amélioration de la race bovine, dans le département de Maine-et-Loire, par M. Guillory aîné, d'Angers;

Un rapport sur le choléra-morbus pestilentiel, par M. Moreau de Jonès;

Des considérations sur la nature et les causes des fièvres intermittentes, par M. Gouzée;

Des conseils contre la faiblesse de la vue, et un essai physiologique sur l'iris, la rétine et les nerfs de l'œil, par M. Luzardi;

Une notice sur des antiquités découvertes à Chandey (Orne), dans les propriétés de M. le comte de Caumont La Force;

Une autre notice sur 196 médailles romaines en or, trouvées en 1834, à Ambenay (Eure), par M. le marquis de La Grange;

Un traité de la réforme administrative, par M. Fossard, de Merville;

Le catalogue manuscrit des médailles de la bibliothèque d'Évreux, classées méthodiquement par M. de Vaucelle, membre de la Société;

Une chaîne d'or, une statuette de bronze et plusieurs autres objets curieux d'antiquités, découverts au Vieil-Évreux, par M. Robillard.

Le même secrétaire a donné lecture 1° d'une lettre de M. Luzardi, par laquelle il fait hommage à la Société, des ouvrages dont il avait fait l'envoi;

2° D'une autre lettre de M. le secrétaire de la *Société Vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche*, par laquelle il annonce l'envoi des travaux de cette compagnie;

3° Du procès-verbal du concours de charrues, et de la

Digitized by Google

séance générale tenue par la Section de l'arrondissement de Bernay, le 1er octobre 1837.

Après ces diverses communications, M. Lagé a lu un article d'économie politique, dont la Société a voté l'impression, et M. Cassen a lu une notice sur les dahlias et leur culture, par M. Danzel, qui a été renvoyée au comité de rédaction, pour être insérée au Recueil.

Ensuite, la Société, sur l'invitation de M. Robillard, a procédé à l'élection de son président, pour 1838; la majorité des suffrages s'étant prononcée pour M. A. Passy, il a été proclamé président, et le secrétaire perpétuel a été chargé de le lui annoncer.

Il a été procédé ensuite à l'admission des candidats proposés dans la dernière séance générale, et des commissions ont été nommées pour faire un rapport sur trois nouveaux candidats.

Des remercîments ont été votés à M. de Vaucelle, pour le service qu'il a rendu à la Société, par le classement de ses médailles, et à M. Robillard, pour l'intérêt qu'il a pris aux succès des travaux de la compagnie, pendant sa présidence.

Après ces diverses opérations, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Digitized by Google

SECTIONS D'ARRONDISSEMENT.

Concours de Charrues; — Prix décernés aux Cultivateurs; — Récompenses aux Domestiques.

SECTION DES ANDELYS.

(Extrait du procès-verbal de la séance publique, tenue aux Andelys, le 24 septembre 1837.)

M. Mettais-Cartier, secrétaire de la Section, a proclamé, dans l'ordre suivant, le résultat du concours de charrues, qui avait eu lieu le même jour, près des Andelys, et les noms des domestiques qui, par leurs longs et bons services, avaient été jugés dignes de récompenses.

CONCOURS DE CHARRUES.

PREMIÈRE LUTTE : Charrues attelées de 2 Chevaux.

1er prix, consistant en une médaille d'or : M. *Dujardin* père;

2e prix, consistant en une médaille d'argent : M. *Lainay*.

1re mention honorable : M. *Delaisement;*

2e : M. A. *Fleury,* de Puchay;

3e : M. *Morgant;*

4e : M. *Amaury;* de Saussay.

Le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de décerner de prix pour la lutte des charrues à un seul cheval.

DÉFRICHEMENTS.

1er prix (médaille d'or) : M. *Doulté;*

Digitized by Google

2e prix (médaille d'argent) : M. *Dujardin* père, des Andelys;

1re mention honorable : M. *Marest*, de Puchay.

2e : M. *Morgant;*

3e : M. *Delaisement*, de Corny;

4e : M. *Leroy*.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX DOMESTIQUES.

Prix et Mentions honorables.

CHARRETIERS.

Prix : Jean-François *Grandin*, chez M. Rouget, à Chauvincourt; 48 ans de service.

MENTIONS HONORABLES.

1re : Jacques *Cahagnes*, dit *Grand-Jacques*, chez M. Edmond Béguin, à Heubécourt; 39 ans de service;

2e : Pierre-Louis *Cherfy*, chez M. Rouget, à Chauvincourt; 40 ans de service.

BERGERS.

Prix : François *Colas*, chez M. Guesnier, maire à Vesly; 35 ans de service.

MENTIONS HONORABLES.

1re : Toussaint *Brochard*, chez M. Rouget, à Chauvincourt; 33 ans de service;

2e : Thomas *Gaumont*, chez M. Edmond Béguin, à Heubécourt; 30 ans de service.

HOMMES DE COUR.

Prix : Pierre-Philippe *Miraux*, chez M. Adjutor Defontenay, à Sainte-Marie-des-Champs; 55 ans de service.

Digitized by Google

MENTIONS HONORABLES.

1re : Charles-Louis *Coutant*, chez M. Quillet, à Hennezis; 37 ans de service;

2e : François *Legendre*, chez M. Canu, à Villerets; 33 ans de service.

SERVANTES.

Prix : Françoise *Chevalier*, chez M. Leroy, à Rosay; 25 ans de service.

MENTIONS HONORABLES.

1re : Marie-Marguerite *Darras*, chez M. Menu, à la Londe; 24 ans de service;

2e · Marie-Madeleine *Bouquet*, chez M. Dumont, à Bouafles; 18 ans de service.

La Section n'ayant pu décerner le prix des charretiers au sieur Louis *Auger*, parce que, depuis un an, ses infirmités et son âge l'avaient forcé à la retraite, une mention honorable extraordinaire lui a été réservée pour ses 48 années de service.

SECTION DE BERNAY.

(Extrait du procès-verbal du concours de charrues et de la distribution de prix qui ont eu lieu à Bouffey (commune de Bernay), le 1er octobre 1837.)

CONCOURS DE CHARRUES.

1er prix : M. *Agis;*

2e prix : M. *Monnier;*

1re mention honorable : M. *Mouchel;*

2e : M. *Robillard;*

3e : M. *Béranger.*

Digitized by Google

Toutes les charrues du concours étant, à l'exception d'une, du modèle en usage dans le pays d'Ouche, il est résulté de l'identité presque complète de leur structure, que ce sont véritablement les charretiers qui ont concouru entr'eux et mérité les prix.

Aucun concurrent ne s'étant présenté pour le défrichement, cette lutte n'a pas eu lieu.

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES.

CHARRETIERS.

Prix : Jean-Baptiste *Gente,* chez M. Hervieu, à Combon; 43 ans de service.

Mention honorable : Charles *Houssaye,* chez M. Pâris, à Berthenouville; 42 ans de service.

BERGERS.

Prix : Joseph *Vivien,* chez M. Gatines, à Thevray; 41 ans de service.

Mention honorable : François *Couey,* chez M. Leseigneur, à Notre-Dame-d'Épine; 24 ans de service.

SERVANTES.

Prix : Marguerite *Périers,* chez M. Duclos, à Saint-Cyr-de-Salerne; 42 ans de service.

Mention honorable : Rose *Périer,* chez M. Deshayes, à Aclou; 39 ans de service.

Le prix destiné aux cultivateurs n'a pu être décerné, la commission ayant manqué de temps pour faire son travail.

La distribution des prix a été suivie d'un banquet, dans lequel il a été fait une quête, dont le produit a été immédiatement versé à la caisse de mendicité de la ville de Bernay.

Digitized by Google

SECTION DE LOUVIERS.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 10 septembre 1837.)

Après le concours de charrues qui avait eu lieu sur le territoire de la commune de Venon, la Section, réunie en séance publique, au même lieu, a distribué les prix et récompenses, dont la désignation suit :

ENCOURAGEMENTS AUX CULTIVATEURS.

1er prix de grande culture (médaille d'or) : M. *Dumoutier,* de Saint-Aubin-d'Ecrosville ;

2e prix (médaille d'argent) : M. *Duval*, de Quatremarre.

Trois mentions honorables ont été accordées à MM. Jean-Pierre *Ferrand,* de Daubeuf ; *Legendre,* de Damneville, et *Mauger,* de Venon.

1er prix de petite culture (médaille d'or) : M. Prosper *Fumières,* de Léry ;

2e prix (médaille d'argent) : M. *de Séguin,* de Thosny.

Les mentions honorables ont été obtenues par MM. *Fumières* aîné, de Léry ; Louis *Langlois* fils, du Vaudreuil, et Nicolas *Papiel,* de la même commune.

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES.

CHARRETIERS.

Prix : François *Mulot,* chez M. Amette, à Heudebouville ; 48 ans de service.

1re mention honorable : Pierre-Charles *Hermier,* chez M. Lenoble, à Iville ; 45 ans de service ;

2e : Jacques-Prosper *Crestey,* chez M. Bidault, au Neubourg ; 35 ans de service.

BERGERS.

Prix : Antoine *Roussel,* chez M. Colombe, au Neubourg ; 21 ans de service.

Digitized by Google

SERVANTES.

Prix : Marie-Anne-Agathe *Lanne*, chez M. Dufour, à Villez; 17 ans de service.

CONCOURS DE CHARRUES.

PREMIÈRE LUTTE : Sur un terrain en culture.

1er prix : M. Louis-Isidor *Lambon;*
2e prix : M. Etienne *Lemaire.*
Mentions honorables : MM. *Bellenger* et *Lemarié.*

DEUXIÈME LUTTE : Défrichement.

1er prix : M. *Bellenger;*
2e prix : M. *Lemarié.*

RÉCOMPENSES POUR LA BEAUTÉ DES BESTIAUX.
(GÉNISSES.)

1er prix : M. *Dufour,* de Villez-sur-le-Neubourg;
2e prix : M. *Harcourt,* propriétaire aux Planches.

PRODUITS.

Un prix a été décerné à M. *Renard,* pour les pommes de terre et les betteraves qu'il a présentées au concours;

Et un second prix, à M. Amédée *Goudard,* d'Incarville, pour le chardon récolté sur sa propriété.

SECTION DE PONT-AUDEMER.

(Extrait du procès-verbal du concours agricole qui a eu lieu à Beuzeville, le 24 septembre 1837.)

ENCOURAGEMENTS AUX CULTIVATEURS.

1er prix (médaille d'or) : M. Pierre *Hébert,* de Saint-Christophe-sur-Condé;

Digitized by Google

2e prix (médaille d'argent) : M. Jacques-Dominique *Vauquelin*, de Beuzeville;

3e prix (médaille d'argent) : M. Jean-Baptiste *Lainé*, de Bourneville.

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES.

CHARRETIERS.

Prix : Pierre *Deville*, chez M. P.-H. Lereffait, à Rougemontiers.

1re mention honorable : Louis *Dauvilliers*, chez M. P. Hébert, à Saint-Christophe-sur-Condé;

2e : Pierre *Ducreux*, chez M. Paul Trouplin, à Bourneville ;

3e : Pierre *Blot*, chez M. Delarue, à Beuzeville.

BERGERS.

Prix : Pierre *Carrier*, chez M. P. Lereffait, à Rougemontiers.

Mention honorable : Pierre *Sebire*, chez M. Leprou, à Fortmoville.

SERVANTES.

Prix : François *Hue*, chez M. *Brière*, à Beuzeville.

1re mention honorable, *ex æquo:* Marie-Rose *Morieult*, chez M. Romy, à Beuzeville;

Et Rose-Aimée *Prévost*, chez Mme Rubron, à Saint-Symphorien;

2e : Marguerite *Ricque*, chez M. Platel, à Saint-Martin-Saint-Firmin.

CONCOURS DE CHARRUES.

PREMIÈRE LUTTE.

Prix unique : M. Pierre *Leroy*, à Beuzeville.

Digitized by Google

DEUXIÈME LUTTE.

1er prix : M. J. *Bias*, à Manneville-la-Raoult.

2e prix : M. Louis *Delamarre*, conducteur d'une charrue appartenant à M. Victor Quesney, de Beuzeville.

PRIX DIVERS.

Pour les plus beaux sujets de la race bovine :

1° A M. Laurent *Campion*, un vase d'argent;

2° A M. Michel *Campion*, un vase d'argent;

3° A M. *Cauvin*, une médaille d'argent.

Pour les plus beaux moutons :

A M. *Rioult*, de Selle, un vase d'argent, et à son berger, 20 francs.

Pour les plus beaux oiseaux de basse-cour :

A M. *Piquot*, de Beuzeville, un vase d'argent.

Pour le plus beau chien de berger :

A M. Amand *Quemin*, de Beuzeville, un collier garni.

Pour le plus beau fil :

A la demoiselle *Bidault*, de Beuzeville, un rouet orné.

Pour les plus beaux produits ruraux :

A MM. Pierre *Hébert*, de Saint-Christophe-sur-Condé, et *Vattement*, de la Noë, chacun une médaille d'argent.

Pour un herbier déposé à la bibliothèque de Pont-Audemer :

A M. *Lemaitre*, de Bourneville, une médaille d'or.

Ces derniers prix ont été donnés au moyen d'une souscription.

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

ARRÊTÉ DE M. LE CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DE L'EURE, SUR LES ENCOURAGEMENTS Offerts à l'Agriculture.

NOUS, CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DE L'EURE,

En exécution de l'article 9 de l'arrêté de notre prédécesseur, en date du 25 juin 1835,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ENCOURAGEMENTS.

Il sera décerné, en 1838, des prix, à titre d'encouragements, aux propriétaires exploitant par eux-mêmes, ou aux fermiers d'exploitations rurales qui se seront fait remarquer par l'excellence de leurs procédés agricoles, soit en adoptant des méthodes et des pratiques de culture nouvelles qui auront remplacé, avec avantage, l'ancienne culture triennale avec jachère; soit à ceux qui auront augmenté leurs troupeaux dans une proportion assez importante, pour amener sur leurs terres la suppression de la jachère improductive; à ceux qui auront amélioré, d'une manière évidente, les constructions rurales, qui auront perfectionné le système des fosses à fumier; enfin, à ceux qui auront attaché à leur faire-valoir une industrie

Digitized by Google

manufacturière qui en aura augmenté l'importance et les produits, telle que féculerie, moulin à huile, fabrique de sucre indigène, etc., etc.

Ceux d'entr'eux qui croiraient pouvoir concourir, provoqueront l'examen de leur exploitation, soit en adressant, d'ici au 24 juin (*terme de rigueur*), une demande au secrétariat de la préfecture, pour l'arrondissement d'Evreux, et des sous-préfectures, pour les autres arrondissements, soit par une lettre adressée, avant la même époque, à M. *Ange* PETIT, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, à Evreux.

Une commission, établie dans chaque arrondissement, visitera leur faire-valoir dans l'intervalle du 24 juin, jusqu'au moment de la récolte.

Les Prix et Récompenses consisteront,

SAVOIR :

1° En un premier prix d'honneur pour tout le département. Il sera acquis à celui qui sera reconnu, par un jury spécial, avoir réuni au plus haut point, les conditions du programme ci-dessus.

Il donnera droit à un brevet d'élève à l'Institut agricole de Grignon, pour l'un des fils, ou, à défaut, l'un des neveux du lauréat, réunissant d'ailleurs les conditions et l'âge requis.

Le prix de la pension de l'élève désigné, sera payé pendant deux années, par la Société d'Agriculture, sur les fonds affectés à cet objet.

Dans le cas où le vainqueur n'aurait ni fils, ni neveu, pour profiter de l'avantage qui lui est offert, la bourse sera remplacée par une médaille en or, de la valeur de 500 francs;

Digitized by Google

2° En un premier et second prix pour chacun des cinq arrondissements :

Le premier prix consistera en une médaille d'or, de la valeur de 150 francs;

Le deuxième prix consistera en une médaille d'or, de la valeur de 100 francs.

Les noms des agriculteurs qui auront suivi de plus près les vainqueurs, seront mentionnés honorablement dans le procès-verbal de la commission des récompenses, et proclamés dans la séance publique, en présence de MM. les membres du conseil général, dans laquelle les prix seront délivrés.

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX.

La même Société décernera, cette année, comme elle l'a fait les années précédentes, des récompenses et des brevets d'honneur aux domestiques ruraux, charretiers, bergers et servantes de ferme, qui auront droit, par l'ancienneté de leurs bons et loyaux services, leur probité et leur moralité, à ces honorables récompenses.

Il leur suffira d'adresser, à MM. les sous-préfets de leur arrondissement, avant le 1er juillet 1838 (*terme de rigueur*), un certificat par lequel leur maître attestera la durée de leur service et leur bonne conduite.

Ces certificats seront visés par M. le maire de la commune de leur résidence, qui déclarera qu'il est à sa connaissance que les faits allégués aux certificats sont exacts.

Les deux signatures seront légalisées par M. le juge de paix du canton.

Les concurrents sont prévenus que tout certificat, qui serait déposé à la préfecture ou aux sous-préfectures, après le 1er juillet prochain, ne serait plus admis: MM. les sous-préfets étant priés instamment d'expédier, le 1er

Digitized by Google

juillet, à M. *Ange* PETIT, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, à Evreux, la totalité des pièces qu'ils auront alors entre les mains.

Il y aura un prix départemental, *savoir :*

Charretier	80 fr.
Berger.	80
Servante.	50

Et trois prix pour chaque arrondissement, *savoir :*

Charretiers.	50
Bergers	50
Servantes.	30

Outre ces prix, il y aura, pour chaque espèce de domestiques, deux mentions honorables avec médaille en bronze et brevet d'honneur.

Le prix départemental et les prix de l'arrondissement d'Evreux, seront délivrés dans la séance publiqne, en présence de MM. les membres du conseil général.

Les autres prix d'arrondissement seront délivrés dans les Sections, à l'époque des concours de charrues.

Commission centrale des Récompenses.

MM. A. *Bégé*, préfet.
A. *Passy*, député, président de la Société.
Charles *Gazan*, ancien député.
Hébert, juge de paix.
De Rancé, ancien député.
Cassen, président de la Section d'Agriculture.
Rault de La Hurie, président de la Section des Sciences physiques et mathématiques.
Duret, cultivateur, aux Ventes.
Metton, cultivateur.

Digitized by Google

MM. *Gadebled*, inspecteur des écoles primaires.
Et *Cheveraux*, secrétaire de la Section d'Agricult.

Commissions cantonales pour l'arrondissement d'Evreux.

Canton de Breteuil.

MM. *Levacher-d'Urclé.*
Perier de Mondonville, maire.
Yver, propriétaire.

Canton de Conches.

Metton, cultivateur.
Danzel, médecin, à la Ferrière-sur-Risle.
Coimet, percepteur, à Conches.

Canton de Damville.

Abrouty, propriétaire.
Renoult, propriétaire.
Banceline, maire, aux Essarts.

Canton de Monancourt.

De Rancé, ancien député.
Beffara, juge de paix.
Gaudin.

Canton de Rugles.

De Vieilles, propriétaire, à la Haye-St-Sylvestre.
Lécuyer, propriétaire.
Toutenel, ancien notaire, à Rugles.

Digitized by Google

Canton de Pacy.

MM. *Lamperière*, à Menilles.
Fouquet, juge de paix, à Pacy.
Fourgerat.

Canton de Verneuil.

Bissieu, propriétaire, à Verneuil.
Buzot, cultivateur.
Pouchet.

Canton de Saint-André.

Del'homme, juge, à Evreux.
Bretignières, médecin.
Doubleau, adjoint, à Ivry.
Duval, maire.

Canton de Vernon.

De Beauchesne, juge de paix.
Garnier Saint-Yrier, receveur des domaines.
Lavoisier, ancien notaire.

A Evreux, le 8 mars 1838.

Le préfet, ACHILLE **BÉGÉ**.

Digitized by Google

RÉGLEMENT

DU

CONCOURS DE CHARRUES

DU DÉPARTEMENT.

Article 1er. Le concours des charrues du département aura lieu en la commune de Mercey, canton de Vernon, le DIMANCHE 20 MAI 1838.

Art. 2. L'emplacement est fixé sur la ferme de madame la duchesse *d'Albuféra*, près du château de Mercey.

CONDITIONS DU CONCOURS.

Art. 3. Trois luttes auront lieu :

La première, entre charrues attelées de deux animaux (chevaux ou bœufs), sur un terrain en état de jachère;

La deuxième, qui pourra être simultanée dans le même champ avec la première, aura lieu entre charrues attelées d'un seul cheval.

La troisième lutte aura lieu entre fortes charrues attelées de trois chevaux, sur un terrain à défricher.

Art. 4. Pendant ces luttes, les charrues offertes pour prix fonctionneront auprès des autres, sans concurrence, mais pour établir un point de comparaison et démontrer la manière de se servir le plus avantageusement de ces instruments.

Art. 5. Des instruments propres à sarcler les plantes

Digitized by Google

semées en lignes et à butter ces plantes, fonctionneront, pendant ou après les luttes, sur des terrains ensemencés de ces plantes.

Art. 6. Le signal des luttes sera donné par un roulement de tambour, ou par le son de la trompette. La durée de chaque lutte sera déterminée par le jury d'examen.

Art. 7. Dans la première lutte, le labour devra avoir 162 millimètres (ou 6 pouces) de profondeur, sur 217 millimètres (ou 8 pouces) de largeur;

Dans la deuxième, le labour fait avec la charrue à un seul cheval, devra avoir 136 millimètres (ou 5 pouces) de profondeur, sur 8 pouces de largeur;

Dans la lutte à défricher, le labour ne sera pas moindre de 162 millimètres (ou 6 pouces) de profondeur, sur au moins 8 pouces de largeur.

Art. 8. Toute charrue, avec l'un ou l'autre attelage, conduite par *un seul homme*, *sans aucun aide*, sera admise à concourir.

Art. 9. Les charrues destinées à la lutte devront être réunies, avec leur attelage, à neuf heures précises du matin, sur le champ désigné ci-dessus.

Le concours commencera à dix heures précises.

Art. 10. Les concurrents sont invités à se faire inscrire d'avance, soit au secrétariat de la préfecture, soit à la mairie de Mercey.

Ceux qui n'auraient pu le faire avant le 20 mai, seront inscrits aussitôt à leur arrivée, et jusqu'à neuf heures et demie du matin seulement, sur un registre ouvert à cet effet sous la tente du concours.

Art. 11. Chaque conducteur tirera au sort le numéro d'ordre qui indiquera sa place dans le champ du concours. Il se placera au jalon qui portera son numéro, et, sous aucun prétexte, les attelages ne pourront, avant le signal

Digitized by Google

donné, dépasser le trait de charrue sur lequel les jalons seront placés.

Art. 12. Tout conducteur qui enfreindrait les conditions du concours, sera exclu par le jury.

COMPOSITION DU JURY.

Art. 13. Un jury, composé de sept membres, décernera les prix.

Deux membres seront désignés par M. le préfet, et, en son absence, par M. le maire de la commune de Mercey ;

Deux autres membres, par le président de la Société d'Agriculture;

Les trois autres seront élus par les concurrents eux-mêmes, au moment de la fête.

Art. 14. Le jury prendra pour base de ses décisions l'égalité relative de profondeur et de largeur de la raie, la perfection du labour, l'étendue du terrain parcourue par chacun dans le temps donné, la force des attelages.

Non-seulement il considérera le labour intrinsèquement, mais aussi la marche de la charrue, sa légèreté et son aptitude à surmonter les difficultés du terrain.

Art. 15. Les délibérations du jury seront secrètes; mais il motivera par écrit ses décisions, et indiquera les considérations qui les auront amenées.

Il déclarera aussi les motifs de la préférence accordée à la charrue qui obtiendra le prix, et les désavantages relatifs des autres charrues.

PRIX.

PREMIÈRE LUTTE : Charrue à deux Chevaux.

Premier prix : Une grande charrue-Buisson et une médaille en argent.

Digitized by Google

Deuxième prix : Une petite charrue-Buisson et une médaille en argent

DEUXIÈME LUTTE : Charrues à un Cheval.

Premier prix : Une petite charrue-Buisson et une médaille en argent.

Deuxième prix : un sarclo-buteur et une médaille en argent.

TROISIÈME LUTTE : Défrichements.

Premier prix : Une charrue-Granger.

Deuxième prix : Une petite charrue-Buisson ou une herse dite de *Grignon*, à dents de fer.

Art. 16. Ces prix et médailles seront délivrés immédiatement aux vainqueurs, dans la séance générale de la Société, qui se tiendra sous la tente, à Mercey.

Art. 17. Outre ces prix, il en sera décerné, sur le champ du concours, aux propriétaires et cultivateurs du département de l'Eure qui présenteront

Les deux plus belles brebis portières, une médaille en or de la valeur de 40 francs;

Les deux plus beaux béliers anthenais, une médaille en or de pareille valeur.

Art. 18. Ces prix seront décernés sur l'avis motivé d'un jury de sept membres, nommés sur les lieux par M. le préfet, ou, en son absence, par M. le maire de Mercey, par M. le président de la Société et par les propriétaires des animaux, dans la proportion numérique désignée en l'article 13 ci-dessus.

Art. 19. Après la clôture, et à la suite de la séance, il y aura un banquet pour tous les membres de la Société qui voudront en faire partie, et pour les étrangers présen-

Digitized by Google

tés par l'un des membres ; les uns et les autres devront prendre des cartes à la mairie et au château de Mercey. Le prix, pour chaque personne, est fixé à CINQ FRANCS.

Sont nommés membres de la commission chargée de faire exécuter les dispositions du présent réglement :

MM. *de Beauchesne*, juge de paix, à Vernon ; *Lavoisier*, ancien notaire ; *Lefebvre*, maître de poste, à Gaillon ; *Hébert*, juge de paix, à Evreux ; *Garnier Saint-Yrier*, receveur de l'enregistrement, à Vernon ; *Lamperière*, de Menilles ; *Carville ; Cassen*, président de la Section d'Agriculture.

Pour extrait conforme au procès-verbal de la séance du 6 mars 1838 :

Le secrétaire de la Section centrale d'Agriculture et de l'Industrie,

THÉOBALD CHEVREAUX.

Nous, CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DE L'EURE, invitons MM. les sous-préfets et maires du département, à donner la plus grande publicité au concours préparé par la Société d'Agriculture, et à seconder ainsi ses efforts éclairés et ceux de l'administration.

A EVREUX, le 7 mars 1838.

ACHILLE BÉGÉ.

Digitized by Google

DE LA CULTURE DU DAHLIA,

SUIVI D'UNE NOTE

sur

LA CULTURE DE LA SENSITIVE

POUR EN OBTENIR DES GRAINES,

PAR M. T.-M. DANZEL,

Médecin à la Ferrière-sur-Risle.

(Lu à la Société, dans la séance générale du 5 octobre 1837.)

Cavanilles, botaniste espagnol, dédia la fleur dont je vais parler, à André Dahl, suédois, auteur d'observations botaniques. Wildenow lui donna le nom de Georgina, en mémoire de Georgi, professeur à Saint-Pétesbourg; mais la première dénomination lui est restée, et tout le monde connaît, sous le nom de Dahlia, la magnifique plante dont le Mexique a enrichi nos parterres.

Simple d'abord, le dahlia ne connaissait que peu de variétés; à peine en comptait-on huit il y a vingt-cinq ans. La culture et surtout le climat [1] l'eurent bientôt modifié à

[1] Il est à remarquer que peu ou point de fleurs sont doubles entre les tropiques. La transformation des étamines en pétales ou pétaloïdes, est due au retard qu'éprouve la végétation dans les climats tempérés; c'est ainsi que bien des roses du Bengale sont simples pendant les cha-

Digitized by Google

l'infini. Aujourd'hui on est devenu, avec raison, très-difficile sur le choix de cette fleur, dont le règne ne fait que commencer. Aussi belle que la tulipe (je demande pardon de ce blasphème aux amateurs de tulipes), aussi belle et plus variée que la tulipe, la fleur du dahlia dure trois ou quatre mois entiers et décore agréablement nos parterres d'été et d'automne. Le souffle de l'aquilon seul fait pencher sa tête superbe. Elle ne passe pas par divers degrés de décadence : hier, magnifique; aujourd'hui, ensevelie dans le linceul de la nature; à aucune époque de son existence, elle n'excite la pitié; pour elle, la flétrissure, c'est la mort. Elle brille ou elle n'est plus; mais ses tubercules lui redonneront une nouvelle et brillante existence, lorsque le soleil viendra réchauffer notre hémisphère.

Le dahlia n'est pas odorant; la tulipe, les semi-doubles ne le sont pas plus que lui, et cependant elles ont rendu fous des amateurs. Mais soyons indulgents pour les erreurs, pour la manie que cause la culture des belles fleurs : si c'est une passion, nul doute qu'elle ne doive occasionner des maux; mais de toutes, elle est la plus innocente et ne laisse après elle ni regrets, ni chagrins, ni remords. Combien d'hommes, dégoûtés de la compagnie de leurs semblables ou repoussés de leur société comme le lépreux de la cité d'Aost, se sont réconciliés avec la vie, en se livrant à la culture des fleurs. Le jardinage est un baume qui calme nos douleurs et nous les fait oublier; mais revenons à nos moutons.

Voulez-vous tirer tout le parti possible de la culture du

leurs de l'été et ne sont bien doubles qu'au printemps et à l'automne. On remarque le même phénomène sur beaucoup de dahlias, dont les premières fleurs sont ou simples ou beaucoup moins doubles que les dernières; on peut cependant regarder ceci comme un défaut et préférer les dahlias à fleurs constamment doubles.

Digitized by Google

dahlia, semez et vous recueillerez. Lorsque vous aurez réuni toutes les plus belles productions en ce genre, il vous restera, comme à Alexandre, un autre monde à conquérir; plus heureux que ce prince, vous pouvez aller au-delà des bornes du connu.

Recueillez à part les graines de vos plus beaux dahlias, numérotez-les, semez-les en indiquant, par une étiquette, le nom de la plante qui aura fourni la graine, et vous aurez une généalogie aussi noble que celle des chevaux arabes ou des gentilshommes de notre vieille Europe.

Semez sous châssis, au mois d'avril, repiquez à la mi-mai en terre légère mélangée de terreau et de terre de bruyère, garnissez votre plant de tuteurs, ne laissez monter qu'une tige; et dès le mois d'août, si vous n'avez pas négligé les arrosements, vous pourrez fixer votre choix. Beaucoup sont appelés et peu d'élus : sur cent graines repiquées, si vous avez un bon dahlia, soyez très-content; si vous en avez deux, soyez enchanté. Mais surtout n'ayez pas des yeux et des entrailles de père pour vos nouvelles productions; consultez des amateurs désintéressés, et sacrifiez, sans pitié, tout ce qui ferait peu d'honneur à votre goût.

Je sème environ deux cents dahlias chaque année, et depuis cinq ans, à peine en ai-je obtenu dix qui soient véritablement beaux; j'eusse obtenu plus si j'avais semé davantage; la terre m'a manqué; elle ne manquera pas à des amateurs.

Avec quelle impatience n'attend-on pas une nouvelle fleur! Dès la première feuille on voudrait juger ce que pourra produire la plante; combien de fois ne m'est-il pas arrivé d'effeuiller un bouton à peine formé et de retarder, par un trop vif désir de jouir, l'époque de la jouissance; et puis cette fleur, que je couvais avec tant de sollicitude, répondait souvent bien mal à mon attente; et dans un coin

Digitized by Google

végétait négligée, ignorée, la plante qui devait surprendre et charmer mes regards.

Les dahlias ne doivent être levés qu'au mois de novembre: on doit retirer avec soin toute la terre des racines, les exposer dans un endroit sec, peu chaud, où cependant il ne gèle jamais. Au printemps on peut hâter leur végétation, en les mettant sous châssis, sur couche tiède. Au mois de mai on les divise et on les plante dans un terrain préparé comme je l'ai dit ci-dessus; on ne doit enterrer le collet que d'un pouce ou deux au plus, arroser peu dans les premiers temps; et lorsque la plante poussera avec vigueur, lui prodiguer les sarclages et les arrosements.

Les Anglais et les Hollandais cultivent avec plus de patience et plus de zèle que nous. Lors des dernières fêtes données à la reine d'Angleterre, deux jardiniers fournirent, pour les décorations, l'un trente mille dahlias, l'autre six mille; pourquoi ne suivrions-nous pas leur exemple?

Aucune plante ne varie d'une manière aussi étonnante que le dahlia : sur cent graines recueillies sur le même pied, vous en obtiendrez de tous feuillages, de toutes hauteurs, de toutes couleurs ; aucun ne ressemblera à son voisin, aucun à celui qui a fourni la graine; et parmi ces variétés infinies, il se trouvera des fleurs d'une beauté remarquable. Une fois obtenues, elles se conservent, avec facilité, toujours les mêmes, et se multiplient indéfiniment par l'éclat des tubercules en y laissant une portion du collet.

Le dahlia peut se trouver dans tous les jardins, sans devenir une fleur commune. Les amateurs égoïstes ont la ressource de garder pour eux les espèces qu'ils auront obtenues de semis, sans les communiquer à personne. Les riches pourront unir la jouissance du luxe à celle du jardinage, en achetant, à un prix élevé, les belles espèces récemment obtenues. La rose commune (rosa centifolia) et

Digitized by Google

ses variétés sont-elles moins agréables, parce qu'on les trouve partout ? Vos dahlias seront-ils moins beaux si vous les partagez avec vos amis ? Les géranium sont de belles fleurs, mais il leur faut au moins la serre tempérée pendant la mauvaise saison, et puis ils font peu d'effet, demandent beaucoup de soins et ne sont pas à la portée de toutes les fortunes.

Le dahlia peut orner le modeste jardin de l'artisan et du cultivateur; on peut en décorer les appartements et même une chambre à coucher, sans inconvénient pour la santé; s'ils ne flattent pas l'odorat, ils récréent la vue et procurent, ainsi que les autres fleurs, un plaisir auquel peu de personnes sont insensibles.

Aux réunions annuelles de la Société, ne pourrait-on pas, Messieurs, accorder des encouragements à la culture des fleurs et en particulier à celle du dahlia ? Tous les amateurs du département s'empresseraient de vous envoyer les plus beaux produits de leurs semis. La plante qui aurait réuni le plus grand nombre de suffrages mériterait, à celui qui l'aurait cultivée, une médaille. Le dahlia, vainqueur, resterait à votre jardin des plantes pour constater, d'année en année, les progrès de cette culture.

En favorisant le dahlia, ne détrônons pas la rose; qu'elle soit toujours reine dans l'empire de Flore; et s'il se trouve des semeurs de roses qui vous envoient de nouvelles et belles productions, qu'ils ne soient pas étrangers aux encouragements de la Société.

Un des résultats de la mesure que j'ai l'honneur de vous proposer, serait de varier agréablement le spectacle de vos réunions; déjà vous y invitez les dames; que votre salle soit émaillée de femmes et de fleurs; que la vue épouvantée par les carottes, les pommes de terre et les betteraves monstres, se reporte de ces énormes et utiles végétaux, de ces épis

Digitized by Google

qui nous annoncent l'abondance il est vrai, mais aussi et, comme sa compagne, l'automne aux feuilles flétries, sur ces fleurs brillantes de tout l'éclat, de toute la fraîcheur du printemps; et vous aurez réalisé l'emblème de votre devise : *Utile dulci.*

NOTE SUR LA CULTURE DE LA SENSITIVE.

J'ai obtenu, cette année, un certain nombre de graines de sensitive. Pour arriver à ce résultat, j'ai semé, dès le mois de février, sur couche chaude et sous châssis; souvent j'ai rempoté mes sensitives et leur ai donné beaucoup d'eau; elles *sont restées constamment sous châssis.* Voyant à la fin d'août que les fleurs très-nombreuses ne fructifiaient pas, j'ai dépoté et mis à même la couche deux pieds de sensitive qui avaient alors des branches diffuses de trois pieds de longueur. J'ai vu, au bout de quinze jours, un grand nombre de siliques, contenant de une à quatre graines; j'ai coupé l'extrémité des branches : beaucoup de feuilles ont jauni, sont tombées et ont été remplacées par d'autres pleines de vigueur; elles sont encore très-sensibles aujourd'hui 12 octobre, et les graines touchent à leur maturité.

Digitized by Google

NOTE

SUR LA DÉCOMPOSITION DE L'ÉTHER PAR LA CHALEUR ET SUR LE CRI DU ZINC,

PAR M. P.-H. BOUTIGNY.

On lit, dans tous les traités de chimie, que l'éther hydratique est très-volatil, qu'il brûle avec une belle flamme blanche, qu'il se décompose à la *chaleur rouge, etc.* Le hasard m'a fait reconnaître que cette dernière assertion n'est point exacte.

En effet, si l'on fait chauffer, au-dessous du rouge naissant, des capsules de verre, de porcelaine, de terre, de plomb, de platine, etc., et que l'on y laisse tomber un gramme environ d'éther pur, il se développe une belle flamme bleue, et il se forme une nouvelle combinaison d'une odeur piquante particulière. M. Lassaigne pense que ce pourrait bien être de l'acide lampique [1].

[1] *Voyez* le rapport de M. Lassaigne, sur cette note, dans le *Journal de Chimie médicale,* décembre 1837, page 589.

Digitized by Google

Il va sans dire que l'expérience que je viens de décrire, doit être faite dans un lieu obscur; ailleurs on n'apercevrait pas la flamme, et l'on ne reconnaîtrait la décomposition de l'éther qu'à l'odeur piquante que j'ai signalée.

Cette expérience est surtout curieuse et remarquable dans un creuset de platine, dont la capacité se remplit d'une belle flamme bleue qui dure aussi longtemps qu'il y a de l'éther dans le creuset.

J'ai cherché à quelle température la décomposition de l'éther avait lieu; mais je n'ai pu la connaître qu'approximativement, j'ai vu seulement qu'elle était inférieure à celle de deux cent soixante degrés du therm. cent., température à laquelle le plomb se liquéfie. Je dis que la température était inférieure à deux cent soixante degrés, parce qu'en effet la décomposition a lieu, même dans des capsules de plomb.

Ainsi l'on devra dire, à l'avenir, que l'éther se décompose à une température inférieure à celle de deux cent soixante degrés, et à plus forte raison à la chaleur rouge.

CRI DU ZINC.

Jusqu'à présent l'on avait cru que l'étain seul possédait cette singulière propriété de faire entendre un petit bruit lorsqu'on le ployait et que l'on a nommé *cri de l'étain*. Le zinc laminé, recuit ou en petits lingots, possède également cette propriété. Il en est de même du cadmium, suivant M. Lassaigne [1].

Toutefois, le cri du zinc diffère quelque peu de celui de l'étain; mais cette différence n'est point susceptible de description. Pour la connaître, il faut comparer le cri des deux métaux.

[1] *Voyez* le rapport de M. Lassaigne, *ut suprà*.

Digitized by Google

M. Lassaigne pense que la cause du cri de ces métaux vient de la rupture des petits cristaux. Je ne saurais partager l'opinion de ce savant, et voici pourquoi : c'est que du zinc laminé et de petits lingots martelés perdent la faculté de *crier* et la recouvrent lorsqu'on les recuit. Or, il me paraît difficile d'admettre que l'opération du recuit forme de nouveau des cristaux que le laminoir ou le marteau a détruits.

Cette propriété du zinc n'étant décrite nulle part, j'ai cru devoir la faire connaître à la Compagnie. C'est un caractère de plus à ajouter à ceux que possède ce métal.

L'observation des deux faits qui précèdent, prouve, jusqu'à l'évidence, contrairement à l'opinion de quelques personnes, que les bornes de la chimie ne sont pas encore posées et que ses limites nous sont absolument inconnues. Il est vraisemblable, d'après ces faits et beaucoup d'autres, que ces limites sont plus éloignées qu'on ne le croit généralement.

En effet, il n'y a peut-être pas un chimiste qui ne se soit occupé de l'étude de l'éther et du zinc, et cependant les propriétés consignées plus haut leur avaient entièrement échappé.

Que l'on ouvre un traité de chimie, le premier venu, et l'on y lira que l'éther se décompose à la température rouge, C A D, à une température trois fois plus élevée que celle qui est nécessaire à sa combustion ou à sa décomposition. Dans les mêmes traités, il n'est nullement question du cri du zinc.

Quant à moi, je n'ai dû qu'au hasard, et sans que je la cherchasse le moins du monde, la connaissance de ces nouvelles propriétés de l'éther et du zinc.

Digitized by Google

Nouveau Syphon d'Aspiration,

PAR M. P.-H. BOUTIGNY.

La fabrication du syphon d'aspiration, au moyen de deux tubes, n'offre pas de grandes difficultés; néanmoins, elle peut être rendue beaucoup plus facile en faisant cet instrument d'une seule pièce, et c'est ce qui me détermine à faire connaître la forme, dont la description va suivre, aux lecteurs du *Recueil de la Société libre de l'Eure.*

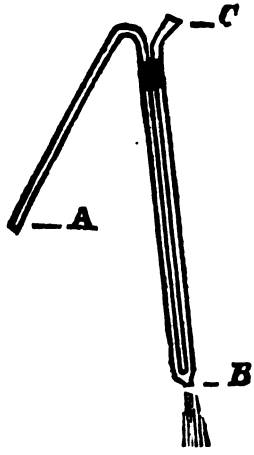

On prend un tube de verre d'une longueur convenable, on le divise en trois parties de plus en plus longues ; on courbe la branche la plus courte de manière à former un angle plus ou moins aigu avec la branche moyenne; puis, on recourbe sur celle-ci la branche la plus longue, en établissant entr'elles le parallélisme le plus complet. A deux pouces environ de son extrémité, on renverse un peu en dehors la branche la plus longue pour faciliter l'aspiration (*Voyez* la figure).

Alors, on soude l'extrémité de la branche la plus courte, on fait rougir la courbure des deux autres et l'on souffle

Digitized by Google

fortement par la partie supérieure de la plus longue. L'air insufflé déchire le verre à la convexité de la courbure des deux branches les plus longues et y forme un trou que l'on arrondit ensuite. On coupe d'un trait de lime la soudure de la branche la plus courte, et le syphon est terminé.

Lorsque l'on veut se servir de ce syphon, on plonge l'extrémité *A* dans le liquide, on bouche l'ouverture *B* avec le doigt et l'on aspire avec la bouche par l'ouverture *C* jusqu'à ce que le liquide soit descendu en *B*. En cet état, on cesse d'aspirer, on retire le doigt et l'écoulement continue.

Digitized by Google

SCIENCES MÉDICALES.

DISCOURS

PRONONCÉ A L'OUVERTURE DU COURS D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE,

PAR M. FORTIN, D. M. P.

« L'Anatomie devient aujourd'hui, comme toutes les » autres sciences, une science tout à fait populaire. »

« La science acquiert un nouveau prix quand elle peut » se reproduire au dehors ; et jamais la joie n'est » plus vive que lorsqu'on peut la faire éclater aux » yeux des autres. »

MESSIEURS,

L'Anatomie montre quels organes constituent l'homme, la place qu'ils occupent, leurs éléments, leur texture, leur composition. Avec ces notions d'une science précise et positive, nous sommes comme celui qui, à la vue d'un tableau, en aurait apprécié la toile, aurait bien examiné les nuances des couleurs, aurait compté, si vous voulez, tous les coups de pinceau de l'artiste habile, mais ne se serait pas attaché à en considérer l'ensemble, n'aurait pas cherché à saisir l'expression de ce tableau, en un mot, la vie que le peintre y a jetée à pleines mains.

Digitized by Google

En effet, des organes de l'homme, l'Anatomie connaît, comme nous venons de vous le dire, le tissu, le canevas, la forme, les couleurs; mais quel rôle chaque organe joue-t-il dans l'économie vivante? quelle est sa part d'action dans cet ensemble de phénomènes si compliqués et si merveilleux qui caractérisent la vie? La Physiologie, Messieurs, nous l'apprendra : elle nous enseignera les règles qui président à nos fonctions; et, en déroulant le tableau des lois organiques, en nous révélant le jeu de chaque organe, en nous faisant pénétrer dans l'intérieur de nos tissus pour y analyser les phénomènes, qui sans cesse s'y manifestent, elle fera disparaître de votre esprit une infinité de préjugés que nous ont légués les siècles antérieurs sur notre propre existence. Guidée par l'Anatomie, éclairée par l'expérience, elle ne peut craindre de s'engager dans de fausses routes; et si un voile épais dérobe encore à nos yeux et à notre intelligence certaines actions de l'organisme, la science, nous l'espérons, le déchirera bientôt. Ne croyez pas, Messieurs, que ce soit flatterie de notre part : la chimie organique témoigne hautement de nos prévisions.

Du moment où vous aurez connu les lois physiologiques, où vous aurez apprécié quelles conditions la nature exige d'un organe pour que ses fonctions s'accomplissent, vous serez moins tentés d'accuser cette nature de vos souffrances et de vos douleurs; car vous verrez que presque sans cesse vous êtes en opposition avec ces lois; c'est alors aussi que vous serez à même d'entendre et de recueillir avec fruit les préceptes de l'Hygiène, corollaire nécessaire de la Physiologie. L'Hygiène, que l'on a définie l'art de conserver la santé, est la science qui nous apprend à ne rien faire qui puisse ou déranger le jeu de nos organes, ou léser le mécanisme de nos fonctions.

Digitized by Google

Avec la science physiologique, les préceptes de l'hygiène ne seront point de vaines formules, vous apprécierez sur quelles bases elles reposent, et vous en approfondirez l'importance et la valeur. En effet, l'homme physique se doit tout entier à sa conservation dans le temps et dans l'espace : c'est-là toute sa loi.

Si vous jetez un coup d'œil rapide sur tous les êtres vivants, si vous étudiez leurs mœurs, si vous analysez leur vie, tous vous montreront qu'ils veillent sans cesse à leur conservation. Chaque être croît et se développe dans un milieu en harmonie avec ses organes, chaque individu répare les pertes que subit son organisme, fuit les dangers menaçant son existence. Quelquefois il peut se tromper, il peut tomber dans des piéges tendus pour le surprendre; mais évidemment il ne les cherche pas de gaîté de cœur, ni de son propre mouvement. Tous accomplissent la grande loi que nous avons signalée; il n'y a point d'exception: la règle est générale, tant il est vrai que *la nature ne se contredit jamais.*

L'homme, le plus parfait de tous les êtres, est le seul qui ait osé et ose encore quelquefois méconnaître une vérité proclamée par tout ce qui l'entoure. Seul, dans son délire, il résiste aux lois de la nature, la blasphème au besoin, et dans son ingratitude, la maudit de ses bienfaits; plein d'orgueil et de fausse gloire, il n'use souvent de *la pensée, ce beau présent du ciel*, que pour insulter à son auteur; il ne connaît ni son organisme, ni l'action de ses organes.... Il n'en proclame pas moins les lois qui le régissent opposées à celles de l'univers, comme s'il ne faisait pas partie de ce grand tout. Son amour-propre se soulève à la pensée d'un but commun avec tout ce qui l'entoure. Mais qu'a donc de particulier, de spécial, l'homme physique? Son corps n'est-il pas, comme tous les autres

Digitized by Google

corps, soumis aux lois de la pesanteur. Sa génération, son développement, sa décrépitude, ne sont-ils pas semblables à ceux de tous les animaux du sommet de l'échelle zoologique? Les phénomènes de sa respiration, de sa digestion, ne rentrent-ils pas dans le domaine de la chimie? La circulation de ses liquides est-elle différente de celle des autres mammifères? Est-elle sans analogie dans les machines hydrauliques? L'absorption, qui se fait au milieu de tous les tissus, est-elle toujours bien éloignée des simples phénomènes de l'imbibition? Son cerveau, siége de toute intelligence, instrument de toute pensée, organe par excellence, qui place l'homme au-dessus de tous les êtres, est sans doute plus développé, plus parfait, mais n'est-il pas formé sur le même plan, le même modèle que celui des autres animaux? N'a-t-il pas la même structure, ne prend-il pas son accroissement de la même manière, ne préside-t-il pas aux mêmes fonctions? Ici, Messieurs, vous le voyez, nous ne vous présentons le cerveau que comme l'instrument nécessaire, indispensable de toute intelligence, et nous n'examinons point quelle force le met en action; vous le savez, cette cause première nous est cachée, et probablement nous l'ignorerons toujours; mais vous ne pouvez vous refuser à cette proposition : *sans organe, point de fonctions.* Ainsi, sans estomac, point de digestion, et sans cerveau point de phénomènes intellectuels. Toutes vos fonctions restent donc du domaine des lois générales, et vous voudriez être quelque chose à part de tout ce qui est autour de vous, vous voudriez qu'il y eût lutte, combat entre les lois qui régissent votre organisation et celles qui régissent les autres corps; mais pour tous les êtres vivants, elles sont semblables et identiques. Que l'homme se dépouille de ce faux orgueil qui lui fait croire que sa dignité serait mal à l'aise avec l'accomplisse-

Digitized by Google

ment des lois générales de la nature. Au lieu d'essayer à se mettre au-dessus d'elles, de vouloir, comme on le dit vulgairement, faire bande à part, qu'il les suive ces lois, qu'il s'y soumette et qu'il ne justifie pas le parallèle qu'un poète mélancolique a établi en le comparant à une montre dérangée, dont l'aiguille et la sonnerie ne seraient plus d'accord, *que l'homme ne se croie pas à six heures, lorsque la nature marque minuit.* Ce sont toutes ces lois, Messieurs, que vous aurez à étudier, tous ces organes, qui nous composent, qu'il vous faudra connaître; et c'est en vous guidant dans ces études, en vous conduisant vers ces connaissances, que nous détruirons dans votre esprit bien des préjugés ; que l'erreur fera place à la vérité, et que nous atteindrons le but que nous nous sommes proposé, celui de vous donner des idées justes sur notre propre organisation. Depuis huit ans que nous sommes au milieu de vous, nous poursuivons cette tâche avec zèle, bien persuadé que pour être libres, il faut des lumières et des vertus, et que l'instruction est la meilleure conseillère des peuples.

Les sciences, Messieurs, ne sont vraiment utiles que lorsqu'elles sont devenues tout à fait populaires, qu'elles se sont répandues dans toutes les classes de la société, et que tous peuvent jouir de leurs bienfaits. Diderot a émis cette opinion, à l'égard de la philosophie, en écrivant : « *Hâtons-nous de rendre la Philosophie populaire, si nous voulons que les philosophes marchent en avant; approchons le peuple du point où en sont les philosophes.* » Mais, Messieurs, la philosophie est moins pratique, passez-moi cette expression, pour le peuple, que la science de son organisme. Vous ne serez donc pas surpris de voir nos efforts se soutenir, se renouveler pour propager les sciences anatomiques et physiologiques. Notre mission est belle : c'est celle du progrès.

Digitized by Google

OBSERVATION

SUR UN EMPOISONNEMENT

PAR LES BAIES DE BELLADONE,

Recueillie

Par M. Bretignière,

Médecin à St-André.

Le nommé Léger (Louis-Adolphe), de la commune de Senlis, canton de Chevreuse (Seine-et-Oise), charbonnier dans la forêt d'Ivry, rencontra dans les environs de son fourneau, le 21 septembre, vers cinq heures du soir, des baies de belladone. Après en avoir mangé plusieurs avec plaisir, il en offrit à des personnes qui se trouvaient à quelque distance : celles-ci refusèrent sur les observations d'un garde-vente, qui avait entendu dire que ce fruit était un poison. Léger, pour braver les observations du garde, rassembla douze à quinze baies dans sa main et les avala d'un seul coup; deux heures après, notre charbonnier éprouva des nausées; il voulut manger; il rejeta bientôt les aliments et des débris de baies. Au dire des assistants, le malade se trouva dans une agitation telle qu'on ne pouvait le contenir; il portait sans cesse les mains à sa tête et se tordait les bras. Il passa ainsi la nuit sans sommeil et dans le délire. Je fus appelé le lendemain matin, 22; le

Digitized by Google

malade errait dans le bois, et je fus obligé de le suivre pour recueillir les symptômes suivants :

Symptômes. Dilatation extrême des pupilles; douleur sur le trajet de la colonne vertébrale; constriction à la gorge; confusion de la vue; mouvements irréguliers. Le malade arrachait des herbes, des feuilles, les jetait aussitôt, oscillait et tombait sur la tête; d'autres fois il se mettait à courir en se frappant contre des troncs d'arbres qu'il n'apercevait pas. Il souriait, répondait peu ou point aux questions qu'on lui adressait, et paraissait souvent occupé à vouloir saisir quelque chose qu'il ne trouvait pas.

Je prescrivis une solution contenant trois grains de tartre stibié. Les vomissements furent faciles; mais peu de baies furent rejetées. Pendant le reste de la journée et la nuit suivante, on lui fit boire de l'eau contenant du miel et du vinaigre; il prit un lavement qui provoqua deux selles abondantes, dans lesquelles se trouvaient une assez grande quantité de baies. La dernière partie de la nuit fut assez paisible, le malade reposa.

Le lendemain, les pupilles présentaient encore une grande dilatation; le malade avait des éblouissements, mais il distinguait les objets et reconnaissait les personnes qui l'environnaient; la constriction à la gorge était diminuée; la douleur du dos et des lombes continuait; la parole était plus facile. Léger se plaignait d'avoir la tête engourdie et douloureuse, mais il avait recouvré la raison. De temps à autre il éprouvait de l'agitation dans les membres, mais il ne tentait plus de se lever; il avait complétement oublié tout ce qui s'était passé.

Une potion huileuse purgative fut administrée, des selles nombreuses eurent lieu, et, deux jours après, Léger avait repris ses travaux.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR UNE

LIGATURE DE L'ARTÈRE BRACHIALE,

PAR M. BRETIGNIÈRE,

Médecin à Saint-André.

Le 10 août 1837, le sieur Lemarié (Pierre), cultivateur au hameau d'Ardennes, commune de Chavigny, revenait portant sa faulx sur ses épaules; le temps était pluvieux, son pied glissa, il tomba en arrière, et le bras gauche rencontra le tranchant de la faulx. Il en est résulté une plaie, située à la réunion du tiers inférieur avec le tiers moyen du bras occupant les faces postérieure et interne de ce membre, dirigée obliquement de bas en haut et d'arrière en avant. Cette plaie, longue de deux pouces, avait intéressé l'artère et le nerf cubital. Le sang fut arrêté par les personnes venues au secours du blessé. On mit dans la plaie, de la racine de grande consoude pilée, du persil et des graisses. Au bout de douze jours, l'hémorrhagie ne s'était pas renouvelée.

Suivant les parents, les lèvres de la plaie, non réunies, ne présentaient pas d'inflammation. Le blessé, ennuyé chez lui, voyant ses travaux peu avancés, se décida à aller faucher de l'avoine : à peine eût-il donné quelques coups de faulx, que le sang sortit de la plaie en abondance. On le

Digitized by Google

reporta chez lui dans un état de syncope; alors je fus appelé. A mon arrivée, le blessé, dont le bras avait été fortement comprimé pendant la syncope, avait recouvré sa connaissance et ne perdait plus de sang. Je découvris la plaie, un caillot s'était formé, et je me hâtai de la recouvrir.

Cinq jours après, l'hémorrhagie reparut. Je reconnus l'absolue nécessité de faire la ligature de l'artère et demandai un confrère. M. le docteur Auvray, de Nonancourt, fut appelé. Je désirais lier les deux extrémités de l'artère dans la plaie même; mais ses bords tuméfiés s'y opposant, il fallut lier la brachiale; une incision de deux pouces d'étendue fut pratiquée vers le tiers inférieur du bras, au côté interne du muscle biceps; la peau et le tissu cellulaire étant divisés d'un seul coup, l'aponévrose à son tour fut incisée parallèlement, au moyen du bistouri et de la sonde cannelée; les vaisseaux nous apparurent alors. Après avoir détruit les adhérences cellulaires qui les unissent, une aiguille, engagée derrière le vaisseau, servit à y porter deux ligatures, dont l'une seulement fut serrée. La plaie fut réunie et maintenue dans cet état par des bandelettes agglutinatives. Des sachets remplis de sable chaud entretinrent la chaleur du membre. Ces sachets devinrent inutiles le troisième jour, où des frémissements se firent sentir dans la radiale, en même temps que la chaleur naturelle avait reparu. Aucun accident n'est venu entraver la guérison. Les ligatures sont tombées le vingt-unième jour, et aujourd'hui, 28 septembre, les deux plaies sont parfaitement cicatrisées; il ne reste plus qu'un peu d'œdème et de la roideur dans le membre.

Digitized by Google

Notice

SUR

M. DE BARBÉ-MARBOIS,

PAR M. A. PASSY,

Ancien Préfet, Président de la Société,

(*Lue, le 24 Septembre 1837, à la séance publique de la section des Andelys.*)

MESSIEURS,

Vous avez manifesté le désir, qu'aujourd'hui, dans cette séance solennelle, il fut rendu un hommage public à la mémoire de l'un de nos plus savants confrères, de l'un de nos concitoyens les plus illustres, de M. DE MARBOIS, dont nous avons à déplorer la perte récente; c'était pour moi un devoir d'accepter de vous cette mission.

J'éprouve une triste et douce émotion à vous rappeler les services rendus à sa patrie et les largesses faites à cet

Digitized by Google

arrondissement, par ce vénérable magistrat qui m'honorait de sa confiance et de son amitié. Confident de ses vœux pour le bien-être du peuple, dépositaire des legs faits à nos communes, sa mort est venue me laisser bien vite, la douloureuse liberté de les révéler et de déchirer entièrement le voile qui cachait le nom du bienfaiteur que l'on cherchait à deviner dans nos chaumières. Vous l'apprendrez avec admiration, Messieurs, les pensées de ce grand et bon citoyen sont restées jusqu'à la dernière heure de sa longue et laborieuse existence, fidèles aux progrès de toutes les institutions qui peuvent faire les hommes meilleurs et plus heureux.

L'arrondissement des Andelys, spécialement favorisé par ses nobles et intelligentes donations, devait à ses vertus un témoignage de reconnaissance et de respect. Je serai donc ici l'interprète de vos sentiments, j'en suis certain.

Il me suffira, d'ailleurs, de raconter simplement les phases diverses de cette vie longue et agitée, et de vous dire comment cet homme, arrivé au faîte des honneurs par de constants efforts de travail et d'énergie, ne s'est servi de l'autorité, qui lui a été dévolue sous tant de formes, du pouvoir qu'il a exercé sous des climats si divers, que pour servir les intérêts généraux de la race humaine, favoriser le développement de sa civilisation et défendre nos institutions constitutionnelles.

François Barbé-Marbois était né sous le règne de Louis XV, trois ans avant la bataille de Fontenoy, le 31 janvier 1745; il est mort, le 14 janvier 1837, dans sa 93e année. Pendant cette longue existence, c'est-à-dire pendant trois quarts de siècle, M. de Marbois a été mêlé à presque toutes les grandes transactions diplomatiques ou financières qui ont pris rang dans notre histoire.

Il a servi la France avec la même probité, la même

Digitized by Google

énergie, le même dévoûment sous Louis XV et Louis XVI, la République et l'Empire, Louis XVIII et Charles X; enfin, il accueillit naguères avec les joies et les espérances du jeune homme, mais avec la sagesse du vieillard, l'aurore de la régénération de la France qui venait le surprendre à l'âge de 86 ans.

Ceci n'a été donné qu'à bien peu de ses contemporains, et c'est, dans tous les temps, un phénomène rare que cette persévérance dans la carrière politique, qui offre tant d'ennuis, de fatigues et de périls.

Il fallait une santé robuste, une âme vigoureuse et un vif amour du bien public pour si constamment résister aux chocs des partis, aux flots des révolutions, aux chagrins du cœur, soutenir une lutte incessante contre les passions des hommes, les événements de famille et les rigueurs des climats.

La nature avait merveilleusement doté M. DE MARBOIS. Il était grand et fort, et il sut entretenir sa santé par la tempérance du corps et de l'âme, l'exercice et la régularité de ses occupations.

Né à Metz, d'une famille bourgeoise, son père était directeur des monnaies de cette ville. M. DE MARBOIS obtint fort jeune encore la confiance du maréchal de Castries, ministre de la marine.

Employé dans les affaires étrangères en 1768, il était l'année suivante secrétaire de légation à la diète de Ratisbonne. Il fut envoyé, en 1774, dans les cours d'Allemagne pour y annoncer officiellement la mort de Louis XV.

Cette circonstance nous ramène à des temps déjà bien éloignés, car il y a 63 ans qu'il accomplit cette mission. La mort de ce roi, après un règne de 59 années, était un événement plus grand et plus fécond que ne le pensaient

Digitized by Google

ses contemporains, qui n'accueillirent son successeur que par des espérances vives et générales.

Louis XV était un roi beau, spirituel et humain; il avait hérité à l'âge de 5 ans, de cette monarchie vigoureuse que Louis XIV avait construite, d'un pouvoir que nul ne contestait, de ce respect pour la personne royale qui était devenue une religion pour le pays; adoré d'abord de toutes les classes de ses sujets, s'il tomba bientôt dans un discrédit immense, c'est qu'insoucieux des chances de sa dynastie, il usa par son apathie, les forces de la nation, et surtout il en énerva la moralité par de funestes et scandaleux exemples. Au sein de ces plaisirs légers et frivoles qu'il poursuivit jusqu'à sa dernière heure, il éleva un échafaud pour son petit-fils. Une coupable inattention à ses devoirs d'homme et de roi, une résistance égoïste aux progrès naturels de la civilisation, amenèrent cette terrible catastrophe.

A l'aurore du règne de Louis XVI, en 1774, un grand événement vint révéler un nouvel avenir pour l'Amérique. Le monde vit éclater la résistance, puis la révolte des colonies anglaises.

Aujourd'hui, la question qui divisait la métropole de ses colonies est jugée. Les Américains firent d'abord entendre des plaintes respectueuses, qui furent dédaigneusement rejetées; aux menaces de la mère-patrie, ils répondirent par des refus constants, mais mesurés; enfin, un conflit entre les troupes anglaises et les citoyens fit jeter le premier cri de liberté. C'est ainsi que se font les belles et grandes révolutions.

Les principes philosophiques, l'amour de la liberté, les progrès intellectuels de la société, toutes les idées qui agitaient l'Europe se résumèrent dans le grand acte d'indépendance des États-Unis.

Digitized by Google

Le gouvernement français, entraîné par l'opinion publique, se prononça pour la cause des Américains, et M. DE MARBOIS fut l'agent diplomatique envoyé par la France aux insurgés.

Si M. de La Fayette eut la gloire d'être le premier représentant de la sympathie nationale pour ce peuple émancipé, s'il fit jaillir du fourreau la première épée française tirée pour la cause de l'indépendance, M. DE MARBOIS eut l'honneur d'être le premier représentant de la politique de la France de l'autre côté de l'Océan. Cette circonstance, il aimait à la rappeler : chacun de nous le conçoit, Messieurs.

Lorsque les États-Unis sortirent vainqueurs de cette lutte, lorsque Washington dressa le drapeau aux 13 étoiles devant la bannière anglaise humiliée, M. DE MARBOIS fut installé, en 1780, comme consul général de France près du congrès, et il eut le bonheur de jouir pendant sept années de l'amitié du libérateur de l'Amérique.

Une circonstance qu'il nous a racontée, donne un intérêt particulier à ses rapports avec ce grand homme : après le 18 brumaire, Bonaparte, premier consul, venait d'ouvrir les prisons du Directoire. M. DE MARBOIS revenait de son exil à Cayenne. Le vaisseau qui ramenait les déportés était près des Antilles. « On rencontra un vais-» seau américain; il fut hélé ainsi qu'il est d'usage à la » mer; il venait de New-Yorck ; nous lui fîmes les ques-» tions d'usage : — *Quoi de nouveau ?*... il répondit : » Un grand malheur !... — *Quel malheur ?*... La » trompe, à la voix rauque et funèbre, envoya cette triste » réponse : Washington n'est plus [1] !... »

Ainsi tombait à l'Occident ce héros fondateur d'une

[1] Journal d'un Déporté, tome II, page 226.

Digitized by Google

liberté qui s'appuya immédiatement sur la paix et les lois, et se levait à l'Orient le puissant héros de la guerre. Des deux hommes, dont le caractère aura le plus d'influence sur les destinées des races futures, l'un terminait sa carrière glorieuse et tranquille au sein de son pays, qui l'adorait; et l'autre commençait cette série de triomphes, qui devait finir par un exil sur un rocher jeté entre les deux mondes.

Vous entendrez avec plaisir l'éloge de Washington dans la bouche de M. DE MARBOIS :

« Washington est, aux yeux de ses concitoyens, plus » digne d'admiration, plus grand que ne le furent jamais, » pour les Grecs et les Romains, Alexandre ou César. Sa » modération naturelle fut telle, qu'après avoir vaincu les » ennemis de son pays, il n'eut pas, comme tant d'autres » hommes illustres par les armes, à combattre sa propre » ambition. Il lui sembla doux de quitter l'épée pour se » livrer aux soins du gouvernement de la république » pacifiée. La désolation et les ruines sont les monuments » de la vie des conquérants, et marquent leur passage » sur la terre. Le bonheur des hommes est le monument » impérissable qui doit rappeler à l'avenir le nom de » Washington; et sa gloire, plus pure que la leur, sur- » passe en réalité celle de ces prétendus fils des Dieux. » La guerre une fois terminée, c'est surtout à ses vertus » civiles que les Américains se sont plu à rendre hom- » mage[2]. »

Ces belles paroles font apprécier à la fois le caractère, les sentiments et le style de M. DE MARBOIS. Aussi Chénier, que l'empereur Napoléon avait chargé du rapport sur les ouvrages les plus remarquables de la littérature française,

[2] Histoire de la Louisiane, page 17.

Digitized by Google

OBSERVATION

SUR UN EMPOISONNEMENT

PAR LES BAIES DE BELLADONE,

Recueillie

Par M. Bretignière,

Médecin à St-André.

Le nommé Léger (Louis-Adolphe), de la commune de Senlis, canton de Chevreuse (Seine-et-Oise), charbonnier dans la forêt d'Ivry, rencontra dans les environs de son fourneau, le 21 septembre, vers cinq heures du soir, des baies de belladone. Après en avoir mangé plusieurs avec plaisir, il en offrit à des personnes qui se trouvaient à quelque distance : celles-ci refusèrent sur les observations d'un garde-vente, qui avait entendu dire que ce fruit était un poison. Léger, pour braver les observations du garde, rassembla douze à quinze baies dans sa main et les avala d'un seul coup; deux heures après, notre charbonnier éprouva des nausées; il voulut manger; il rejeta bientôt les aliments et des débris de baies. Au dire des assistants, le malade se trouva dans une agitation telle qu'on ne pouvait le contenir; il portait sans cesse les mains à sa tête et se tordait les bras. Il passa ainsi la nuit sans sommeil et dans le délire. Je fus appelé le lendemain matin, 22; le

Digitized by Google

malade errait dans le bois, et je fus obligé de le suivre pour recueillir les symptômes suivants :

Symptômes. Dilatation extrême des pupilles; douleur sur le trajet de la colonne vertébrale; constriction à la gorge; confusion de la vue; mouvements irréguliers. Le malade arrachait des herbes, des feuilles, les jetait aussitôt, oscillait et tombait sur la tête; d'autres fois il se mettait à courir en se frappant contre des troncs d'arbres qu'il n'apercevait pas. Il souriait, répondait peu ou point aux questions qu'on lui adressait, et paraissait souvent occupé à vouloir saisir quelque chose qu'il ne trouvait pas.

Je prescrivis une solution contenant trois grains de tartre stibié. Les vomissements furent faciles; mais peu de baies furent rejetées. Pendant le reste de la journée et la nuit suivante, on lui fit boire de l'eau contenant du miel et du vinaigre; il prit un lavement qui provoqua deux selles abondantes, dans lesquelles se trouvaient une assez grande quantité de baies. La dernière partie de la nuit fut assez paisible, le malade reposa.

Le lendemain, les pupilles présentaient encore une grande dilatation; le malade avait des éblouissements, mais il distinguait les objets et reconnaissait les personnes qui l'environnaient; la constriction à la gorge était diminuée; la douleur du dos et des lombes continuait; la parole était plus facile. Léger se plaignait d'avoir la tête engourdie et douloureuse, mais il avait recouvré la raison. De temps à autre il éprouvait de l'agitation dans les membres, mais il ne tentait plus de se lever; il avait complétement oublié tout ce qui s'était passé.

Une potion huileuse purgative fut administrée, des selles nombreuses eurent lieu, et, deux jours après, Léger avait repris ses travaux.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR UNE

LIGATURE DE L'ARTÈRE BRACHIALE,

PAR M. BRETIGNIÈRE,

Médecin à Saint-André.

Le 10 août 1837, le sieur Lemarié (Pierre), cultivateur au hameau d'Ardennes, commune de Chavigny, revenait portant sa faulx sur ses épaules; le temps était pluvieux, son pied glissa, il tomba en arrière, et le bras gauche rencontra le tranchant de la faulx. Il en est résulté une plaie, située à la réunion du tiers inférieur avec le tiers moyen du bras occupant les faces postérieure et interne de ce membre, dirigée obliquement de bas en haut et d'arrière en avant. Cette plaie, longue de deux pouces, avait intéressé l'artère et le nerf cubital. Le sang fut arrêté par les personnes venues au secours du blessé. On mit dans la plaie, de la racine de grande consoude pilée, du persil et des graisses. Au bout de douze jours, l'hémorrhagie ne s'était pas renouvelée.

Suivant les parents, les lèvres de la plaie, non réunies, ne présentaient pas d'inflammation. Le blessé, ennuyé chez lui, voyant ses travaux peu avancés, se décida à aller faucher de l'avoine : à peine eût-il donné quelques coups de faulx, que le sang sortit de la plaie en abondance. On le

Digitized by Google

reporta chez lui dans un état de syncope; alors je fus appelé. A mon arrivée, le blessé, dont le bras avait été fortement comprimé pendant la syncope, avait recouvré sa connaissance et ne perdait plus de sang. Je découvris la plaie, un caillot s'était formé, et je me hâtai de la recouvrir.

Cinq jours après, l'hémorrhagie reparut. Je reconnus l'absolue nécessité de faire la ligature de l'artère et demandai un confrère. M. le docteur Auvray, de Nonancourt, fut appelé. Je désirais lier les deux extrémités de l'artère dans la plaie même; mais ses bords tuméfiés s'y opposant, il fallut lier la brachiale; une incision de deux pouces d'étendue fut pratiquée vers le tiers inférieur du bras, au côté interne du muscle biceps; la peau et le tissu cellulaire étant divisés d'un seul coup, l'aponévrose à son tour fut incisée parallèlement, au moyen du bistouri et de la sonde cannelée; les vaisseaux nous apparurent alors. Après avoir détruit les adhérences cellulaires qui les unissent, une aiguille, engagée derrière le vaisseau, servit à y porter deux ligatures, dont l'une seulement fut serrée. La plaie fut réunie et maintenue dans cet état par des bandelettes agglutinatives. Des sachets remplis de sable chaud entretinrent la chaleur du membre. Ces sachets devinrent inutiles le troisième jour, où des frémissements se firent sentir dans la radiale, en même temps que la chaleur naturelle avait reparu. Aucun accident n'est venu entraver la guérison. Les ligatures sont tombées le vingt-unième jour, et aujourd'hui, 28 septembre, les deux plaies sont parfaitement cicatrisées; il ne reste plus qu'un peu d'œdème et de la roideur dans le membre.

Digitized by Google

énergie, le même dévoûment sous Louis XV et Louis XVI, la République et l'Empire, Louis XVIII et Charles X; enfin, il accueillit naguères avec les joies et les espérances du jeune homme, mais avec la sagesse du vieillard, l'aurore de la régénération de la France qui venait le surprendre à l'âge de 86 ans.

Ceci n'a été donné qu'à bien peu de ses contemporains, et c'est, dans tous les temps, un phénomène rare que cette persévérance dans la carrière politique, qui offre tant d'ennuis, de fatigues et de périls.

Il fallait une santé robuste, une âme vigoureuse et un vif amour du bien public pour si constamment résister aux chocs des partis, aux flots des révolutions, aux chagrins du cœur, soutenir une lutte incessante contre les passions des hommes, les événements de famille et les rigueurs des climats.

La nature avait merveilleusement doté M. DE MARBOIS. Il était grand et fort, et il sut entretenir sa santé par la tempérance du corps et de l'âme, l'exercice et la régularité de ses occupations.

Né à Metz, d'une famille bourgeoise, son père était directeur des monnaies de cette ville. M. DE MARBOIS obtint fort jeune encore la confiance du maréchal de Castries, ministre de la marine.

Employé dans les affaires étrangères en 1768, il était l'année suivante secrétaire de légation à la diète de Ratisbonne. Il fut envoyé, en 1774, dans les cours d'Allemagne pour y annoncer officiellement la mort de Louis XV.

Cette circonstance nous ramène à des temps déjà bien éloignés, car il y a 63 ans qu'il accomplit cette mission. La mort de ce roi, après un règne de 59 années, était un événement plus grand et plus fécond que ne le pensaient

Digitized by Google

ses contemporains, qui n'accueillirent son successeur que par des espérances vives et générales.

Louis XV était un roi beau, spirituel et humain; il avait hérité à l'âge de 5 ans, de cette monarchie vigoureuse que Louis XIV avait construite, d'un pouvoir que nul ne contestait, de ce respect pour la personne royale qui était devenue une religion pour le pays; adoré d'abord de toutes les classes de ses sujets, s'il tomba bientôt dans un discrédit immense, c'est qu'insoucieux des chances de sa dynastie, il usa par son apathie, les forces de la nation, et surtout il en énerva la moralité par de funestes et scandaleux exemples. Au sein de ces plaisirs légers et frivoles qu'il poursuivit jusqu'à sa dernière heure, il éleva un *échafaud pour son petit-fils. Une coupable inattention à ses devoirs d'homme* et de roi, une résistance *égoïste* aux progrès naturels de la civilisation, amenèrent cette terrible catastrophe.

A l'aurore du règne de Louis XVI, en 1774, un grand événement vint révéler un nouvel avenir pour l'Amérique. Le monde vit éclater la résistance, puis la révolte des colonies anglaises.

Aujourd'hui, la question qui divisait la métropole de ses colonies est jugée. Les Américains firent d'abord entendre des plaintes respectueuses, qui furent dédaigneusement rejetées; aux menaces de la mère-patrie, ils répondirent par des refus constants, mais mesurés; enfin, un conflit entre les troupes anglaises et les citoyens fit jeter le premier cri de liberté. C'est ainsi que se font les belles et grandes révolutions.

Les principes philosophiques, l'amour de la liberté, les progrès intellectuels de la société, toutes les idées qui agitaient l'Europe se résumèrent dans le grand acte d'indépendance des États-Unis.

Digitized by Google

Le gouvernement français, entraîné par l'opinion publique, se prononça pour la cause des Américains, et M. DE MARBOIS fut l'agent diplomatique envoyé par la France aux insurgés.

Si M. de La Fayette eut la gloire d'être le premier représentant de la sympathie nationale pour ce peuple émancipé, s'il fit jaillir du fourreau la première épée française tirée pour la cause de l'indépendance, M. DE MARBOIS eut l'honneur d'être le premier représentant de la politique de la France de l'autre côté de l'Océan. Cette circonstance, il aimait à la rappeler : chacun de nous le conçoit, Messieurs.

Lorsque les États-Unis sortirent vainqueurs de cette lutte, lorsque Washington dressa le drapeau aux 13 étoiles devant la bannière anglaise humiliée, M. DE MARBOIS fut installé, en 1780, comme consul général de France près du congrès, et il eut le bonheur de jouir pendant sept années de l'amitié du libérateur de l'Amérique.

Une circonstance qu'il nous a racontée, donne un intérêt particulier à ses rapports avec ce grand homme : après le 18 brumaire, Bonaparte, premier consul, venait d'ouvrir les prisons du Directoire. M. DE MARBOIS revenait de son exil à Cayenne. Le vaisseau qui ramenait les déportés était près des Antilles. « On rencontra un vaisseau américain; il fut hélé ainsi qu'il est d'usage à la » mer; il venait de New-Yorck ; nous lui fîmes les questions d'usage : — *Quoi de nouveau ?...* il répondit : » Un grand malheur !... — *Quel malheur ?...* La » trompe, à la voix rauque et funèbre, envoya cette triste » réponse : Washington n'est plus[1] !... »

Ainsi tombait à l'Occident ce héros fondateur d'une

[1] Journal d'un Déporté, tome II, page 226.

Digitized by Google

liberté qui s'appuya immédiatement sur la paix et les lois, et se levait à l'Orient le puissant héros de la guerre. Des deux hommes, dont le caractère aura le plus d'influence sur les destinées des races futures, l'un terminait sa carrière glorieuse et tranquille au sein de son pays, qui l'adorait; et l'autre commençait cette série de triomphes, qui devait finir par un exil sur un rocher jeté entre les deux mondes.

Vous entendrez avec plaisir l'éloge de Washington dans la bouche de M. DE MARBOIS :

« Washington est, aux yeux de ses concitoyens, plus » digne d'admiration, plus grand que ne le furent jamais, » pour les Grecs et les Romains, Alexandre ou César. Sa » modération naturelle fut telle, qu'après avoir vaincu les » ennemis de son pays, il n'eut pas, comme tant d'autres » hommes illustres par les armes, à combattre sa propre » ambition. Il lui sembla doux de quitter l'épée pour se » livrer aux soins du gouvernement de la république » pacifiée. La désolation et les ruines sont les monuments » de la vie des conquérants, et marquent leur passage » sur la terre. Le bonheur des hommes est le monument » impérissable qui doit rappeler à l'avenir le nom de » Washington; et sa gloire, plus pure que la leur, sur- » passe en réalité celle de ces prétendus fils des Dieux. » La guerre une fois terminée, c'est surtout à ses vertus » civiles que les Américains se sont plu à rendre hom- » mage[2]. »

Ces belles paroles font apprécier à la fois le caractère, les sentiments et le style de M. DE MARBOIS. Aussi Chénier, que l'empereur Napoléon avait chargé du rapport sur les ouvrages les plus remarquables de la littérature française,

[2] Histoire de la Louisiane, page 17.

Digitized by Google

nomma-t-il M. DE MARBOIS parmi les écrivains les plus purs, parmi ceux qui avaient porté, par la force de la logique et la clarté de leur style, le plus de lumières sur les questions de l'économie politique, car M. DE MARBOIS avait fait une étude spéciale de cette science; et par un de ces rapprochements que l'on aime à montrer, M. DE MARBOIS, qui poursuivait les mêmes études, succéda au célèbre Forbonnais, comme conseiller au parlement de Metz.

On nous propose souvent l'Amérique du Nord pour modèle, mais on n'a pas fait attention à une circonstance fort importante et qui domine toute la question. En définitive, la révolution américaine n'a pas créé la liberté pour les citoyens des États-Unis, elle n'a fait que proclamer l'indépendance du pays. Ce grand événement n'a été en réalité qu'une séparation de la métropole. Les États américains avaient tous, antérieurement à la lutte, sous la forme d'une charte royale, une constitution libre, une représentation propre, des conseils délibérants qui votaient des impôts, levaient des milices, et le roi d'Angleterre n'y était représenté que par un gouverneur, dont l'influence était presque nulle [1].

Aussi, en Amérique, n'y eut-il pas de révolution sociale, point de subversion de castes et de classes, aucune atteinte à la propriété : il y eut seulement, de plus, un gouvernement central. Je citerai, à cet égard, un fait curieux : c'est qu'après la déclaration d'indépendance, plusieurs États ne jugèrent pas nécessaire de modifier leur constitution ; ils conservèrent économiquement leurs chartes constitutives, telles qu'elles avaient été obtenues des rois d'Angleterre.

[1] Mémoires de Franklin.

Digitized by Google

Pendant la lutte qui tenait l'Europe attentive, au milieu de cet élan héroïque de tous les citoyens du nouveau monde, l'un des généraux des insurgés, abandonna leurs drapeaux, et un jeune officier anglais, qui servait d'intermédiaire au général Arnold, fut pris sans uniforme, en flagrant délit, dans les lignes américaines. Dans cette circonstance, Washington si doux, si humain, si généreux, se montra inflexible : il le devait. Ni la vie pure jusqu'alors, ni la jeunesse et la résignation de l'officier anglais, ni l'intérêt de la reine de France, ne purent sauver le coupable. La discipline d'une armée de milices commandait cette rigueur : le major André fut pendu. Dans le conseil de guerre *qui instruisit cette affaire*, se trouvait M. de La Fayette; sa présence, Messieurs, vous rassure *sur la justice de la décision.*

M. DE MARBOIS nous a donné, en 1816, sous le nom de *Complot d'Arnold et de sir Henri Clinton*, un récit de cet épisode dramatique.

Aujourd'hui que les passions sont appaisées, qu'il est possible d'envisager de sang froid des événements devenus historiques de la guerre de l'indépendance, les Anglais comme les Américains déclarent que notre auteur a été le seul historien fidèle de cette triste affaire.

Le livre commence par un discours sur les prospérités des États-Unis d'Amérique; l'auteur le composa à Noyers, pendant les Cent-Jours, et le publia en 1816, au moment où il quittait les sceaux.

Nous arrivons à une autre époque.

Jadis, la France possédait une vaste et populeuse colonie, qui, dans la guerre d'Amérique, servait d'asile à nos flottes, de dépôt à l'armée de M. de Rochambeau. Saint-Domingue était arrivé au plus haut degré de splendeur;

Digitized by Google

M. DE MARBOIS fut nommé intendant de cette colonie en 1785.

Il porta dans l'administration de cette île la probité sévère et l'inflexibilité de principes qui ont fait la gloire de sa vie. Il y avait des réformes à opérer, des abus à détruire, une résistance à opposer à la prépondérance de l'autorité militaire, le nouvel intendant de Saint-Domingue entreprit cette tâche avec courage.

Ce n'est jamais impunément qu'on attaque des abus : on commença des hostilités, on dénonça l'intendant ; il eut à répondre de ses actes. Cette épreuve lui fut favorable, et M. de La Luzerne, ministre de la marine, approuva officiellement tout ce qu'il avait fait ; à sa lettre était joint un billet du roi, ainsi conçu :

« C'est par mon ordre exprès que M. de La Luzerne » vous écrit ; continuez à remplir vos fonctions et à m'être » aussi utile que vous l'avez été jusqu'ici ; vous pouvez » être sûr de mon approbation, de mon estime et compter » sur mes bontés. *Signé* LOUIS. »

En 1790, M DE MARBOIS revint en France et fut immédiatement attaché au département des affaires étrangères.

Au mois de décembre 1791, il fut envoyé à la diète de Ratisbonne, puis adjoint à M. de Noailles, ambassadeur à Vienne : c'était l'ambassade principale.

A son retour, il fut emprisonné comme émigré. On lui comptait le temps passé en Allemagne, dans sa mission.

Après le 9 thermidor, il fut élu maire de Metz, sa ville natale.

Les puissances étrangères avaient fait, avec les frères du roi émigrés, un traité devenu célèbre sous le nom de *Traité de Pilnitz ;* ce fut l'origine de la première coalition contre la France. En 1795, la constitution de l'an III étant en vigueur, M. DE MARBOIS, élu par le

Digitized by Google

département de la Moselle, vint prendre séance au Conseil des Anciens. Dès son entrée dans ce Conseil, il fut accusé d'avoir pris part au Traité de Pilnitz ; il s'en défendit et fut défendu par ses collègues avec énergie et succès. Le Conseil fit justice de l'attaque en passant à l'ordre du jour. Depuis, quand l'accusation eût été un titre à la faveur, il s'en défendit encore.

Dans cette assemblée, nous le voyons s'occuper avec ardeur de tous les objets que son expérience lui rendait faciles à traiter. Il prononça un discours remarquable sur l'organisation de la marine; il défendit les rentiers de l'État, attaqua la loi du 3 brumaire an IV, qui défendait les fonctions publiques aux parents des émigrés; enfin, il fit l'éloge de cette armée d'Italie, si glorieuse, et de son jeune chef.

Bientôt une de ces révolutions de gouvernement, si fréquentes dans les pays nouvellement constitués, vint porter le trouble dans le sein des Conseils, du Directoire lui-même, et donner la plus grave atteinte à la constitution de l'an III.

M. DE MARBOIS, dont l'attitude indépendante avait alarmé les directeurs, fut *fructidorisé*, ainsi que l'on disait alors; c'est-à-dire qu'il fut arraché à son mandat, enlevé du sein du Conseil des Anciens, emprisonné au Temple, condamné à la déportation et envoyé à Cayenne.

Une découverte de la police amena cette proscription: un agent royaliste, La Villeheurnois, avait dressé des plans de gouvernement; des hommes à qui tous les partis rendaient justice furent inscrits par lui sur une liste de ministres futurs : c'étaient Portalis, Siméon; c'était M. DE MARBOIS. Cela suffit pour le faire arrêter; il pouvait aisément se soustraire à l'exil par la fuite, il refusa et demanda des juges.

Digitized by Google

Alors commença pour lui une de ces époques toujours glorieuses dans la vie d'un homme : c'est la lutte de l'innocence contre le malheur.

Le 18 fructidor était un coup d'état du gouvernement contre la majorité des Conseils. Deux des directeurs de la République, Carnot et Barthélemy, des membres du Conseil des Anciens, du Conseil des Cinq-Cents et des journalistes attachés soit au parti jacobin, soit au parti royaliste, furent attaqués à la fois et condamnés ensemble. Le vaisseau qui transporta à Cayenne les victimes de cette mesure, renfermait les hommes les plus opposés d'opinions, de la vie la plus diverse, des habitudes les plus différentes, enfin en contradiction ouverte, en hostilité permanente jusqu'alors. La même plage, sous l'équateur, a vu descendre successivement, à des époques rapprochées, Billaud-Varenne, Pichegru, Aymé, Tronçon-Ducoudray, Ramel, Barthélemy, Bourdon (de l'Oise), etc. Le malheur rapproche les hommes : camarades d'infortune, ils se prodiguèrent les soins les plus généreux.

Parmi ces déportés se trouvait un volontaire : l'histoire a conservé son nom, la poésie l'a célébré, il se nommait *Letellier*, c'était le domestique de M. Barthélemy. Il ne voulut pas abandonner son maître, tombé du pouvoir directorial dans un cachot. Il le suivit à Synamari, et prodigua au proscrit les soins les plus désintéressés et les plus touchants.

Aujourd'hui que votre habile et spirituel secrétaire vous donne le récit d'humbles et constantes fidélités que vous récompensez, j'ai cru que, vous rappeler ce trait d'un héroïque et modeste dévoûment, c'était répondre aux sentiments qui vous animent.

M. DE MARBOIS faisait d'ailleurs à *Letellier* l'honneur de le compter parmi les déportés politiques. Voici ce qu'il

Digitized by Google

en dit : « Ce digne et respectable camarade n'était point » compris sur les listes des déportés. La loi du 18 fruc- » tidor ne pouvait l'atteindre en aucune manière; c'est de » son propre mouvement qu'il accompagna Barthélemy. » Il fut placé sur tous les procès-verbaux comme déporté » et partagea toutes les rigueurs exercées contre nous [1]. »

M. DE MARBOIS rencontra dans sa femme un dévoûment et un courage dont il était digne. Sur la nouvelle de son arrestation, elle, née en Amérique, presqu'étrangère à la France, la traversa pour courir sur les traces de l'infortuné; elle voulait le suivre de l'autre côté de l'Océan. M. DE MARBOIS lui donna l'ordre de demeurer en France, afin de défendre sa cause et de veiller sur sa jeune fille et sa mère octogénaire.

Je puis rapporter ici un exemple des vicissitudes nombreuses qui affectent la vie des hommes politiques : M. DE MARBOIS, ministre du trésor, en l'an IX, fit ordonnancer une dépense de 2,072 francs faite irrégulièrement par les commandants de l'escorte qui accompagnait jusqu'à Rochefort les prisonniers dont il faisait partie.

Enfin, ils arrivèrent à Cayenne; et de là furent jetés dans des huttes à Synamari.

Le déporté chercha dans le travail des ressources contre l'oppression. Il cultiva la terre, répara les chemins, fabriqua des instruments, des meubles, une brouette, un violon. Mais il paraît, Messieurs, qu'il ne réussissait que médiocrement dans ces dernières entreprises. Je ne parlerai pas du violon, car il paraît très-fier de cette œuvre; mais quant à la brouette, il semble qu'elle était assez informe, puisque n'en retrouvant plus les pièces, il demanda à un nègre qui servait dans la maison ce qu'il en avait fait;

[1] Journal d'un Déporté.

Digitized by Google

celui-ci répondit naïvement : « Je les ai pris pour des » bûches et je les ai mises au feu pour chauffer votre » tisanne. »

L'exilé ne borna pas son travail à des occupations manuelles : il s'occupa de sa défense, publiée en France par sa femme; il s'occupa des questions coloniales, des sauvages, des esclaves; enfin, il accepta des fonctions publiques.

Le consul général aux États-Unis, l'intendant de Saint-Domingue, le membre du Conseil des Anciens, devint secrétaire de la mairie de Synamari et greffier du juge de paix.

Pour ma part, je suis touché de ce dévoûment à la chose publique, et je porte autant de respect au secrétaire de la commune de Synamari, qu'au ministre du trésor de l'empereur Napoléon, qu'au garde des sceaux de France.

Ses fonctions administratives lui prenaient peu de temps; une seule cependant, Messieurs, mais terrible et répétée, celle d'inscrire sur les registres de l'état civil l'acte du décès de ses compagnons d'infortune, d'expédier aux familles de ces malheureux la certitude que le supplice auquel ils étaient condamnés venait d'être accompli par le climat, inexorable bourreau que le Directoire avait choisi pour eux.

M. DE MARBOIS nous a laissé une relation de son exil, sous le titre de *Journal d'un Déporté non jugé*, publié en 1834. C'est avec une sorte de gaieté philosophique qu'il nous retrace ses propres misères; mais c'est avec émotion et sensibilité qu'il parle des malheurs de ses compagnons d'infortune.

Il ne cesse d'élever cette plainte de l'innocent opprimé : « Je suis condamné, et je n'ai point été jugé! » Ce livre, écrit sous le ciel brûlant de Synamari, il le publiait il y

Digitized by Google

a trois ans; l'impression d'une si grande injustice n'était pas effacée. Au souvenir de la mort désespérée, solitaire de ses camarades, il élève un cri de réprobation contre la peine de la déportation. « La déportation est plus » affreuse que la mort, » disait-il dans nos assemblées publiques; il le redit un jour, et il empêcha l'introduction de la peine de mort dans une loi politique.

En 1799, peu de jours avant le commencement d'un siècle dont les premières années furent si éclatantes, le jeune général qui, après avoir conquis l'Italie, avait soumis l'Egypte, quittant cette armée, dont les braves deviennent chaque jour si rares, qui nous inspirent tant de respect, et dont nous voyons avec affection un débris parmi nous[1], *le jeune vainqueur du Nil apparut tout-à-coup sur le rivage de la Méditerranée*; un long cri d'étonnement et d'espérance l'accueillit : il comprit que la nation attendait quelqu'un.

Il répondit au 18 fructidor du Directoire par un autre coup d'état. Après s'être muni près du Conseil des Anciens de pouvoirs à peu près constitutionnels, il fit le 18 brumaire, c'est-à-dire qu'il renversa la constitution de l'an III.

Alors, Messieurs, les partis politiques ne cherchaient pas la liberté, ils ne demandaient que le pouvoir. Les constitutions n'étaient que des manifestes de guerre d'une faction contre d'autres factions; c'était avec la massue des constitutions qu'elles se renversaient tour à tour.

Bonaparte avait jugé que la France divisée, attaquée par l'Europe, à moitié vaincue, dépouillée de ses conquêtes, allait périr au milieu du discrédit des finances, de l'indiscipline et des révoltes. Sa vaste et forte pensée conçut

[1] M. Zébédée CHARPENTIER, officier de dragons, membre du conseil d'arrondissement.

Digitized by Google

l'espoir de rallier les éléments dispersés de la force, de la richesse et de l'union nationale. Il disciplina les hommes et les choses; il disciplina jusqu'à la pensée elle-même; répondant trop, peut-être, aux excès du désordre par les rigueurs du pouvoir. Mais le crédit se rétablit, les ressources du pays ne furent plus dilapidées, tous les Français vinrent sous le même drapeau défendre une seule patrie.

Avec une armée de conscrits, il passe les Alpes et bat l'ennemi; l'Italie reconnaît la voix de son vainqueur. La puissance de la France est affermie au dehors, et la confiance ranime les citoyens.

Ces événements amenèrent de grands changements dans la position des hommes qui avaient pris part aux affaires publiques.

Les déportés de la Guyanne saluèrent les plages de la France, et, bientôt, le secrétaire de la mairie de Synamari entra au Conseil d'état. En 1800, le premier consul le chargea de rétablir l'ordre dans les finances des départements de l'ancienne Bretagne. Il devint bientôt directeur, puis ministre du trésor national.

Ce fut à cette époque que M. DE MARBOIS se fixa dans l'Eure; il présida le collége électoral de 1803, et fut élu candidat au Sénat; il présida encore ce collége en 1812.

Le repos fut donné au monde par le traité d'Amiens avec l'Angleterre; mais il était évident que les défiances de ce gouvernement et l'impétuosité du premier consul devaient abréger la durée d'une paix dont *Sheridan* avait dit : « Tout le monde peut en être content, mais personne » n'a le droit d'en être fier. »

Pendant le moment de trève, le premier consul voulut reprendre Saint-Domingue. On sait le sort de cette colonie. Sa perte et les chances imminentes d'une rupture avec les Anglais amenèrent le premier consul à céder aux États-

Digitized by Google

Unis d'Amérique la Louisiane, ancienne colonie française qu'il venait de recouvrer, et que la situation de Saint-Domingue ne permettait plus de défendre.

M. DE MARBOIS fut chargé des négociations : elles furent avantageuses à la France. Le traité fut signé le 30 avril 1803, et fit rentrer au trésor 80,000,000. La confiance des plénipotentiaires américains fut si grande, qu'ils commencèrent les versements au trésor avant l'arrivée des ratifications. Le négociateur, depuis, a publié les détails de cette transaction ; c'est une histoire complète de la Louisiane et des rapports de la France avec les États-Unis.

L'empereur, après les malheurs de notre flotte à Trafalgar, partit subitement de Boulogne, traversa la France, prit *Ulm* et battit les Russes à *Austerlitz*. Ces événements ont été racontés avec netteté et éloquence dans l'Histoire de la Diplomatie française, que Napoléon, mourant, priait votre député d'écrire. M. Bignon a puisé à de hautes sources des révélations sur ce grand mouvement politique et militaire, jusqu'alors inexpliqué. C'est rendre service au pays que d'écrire ainsi son histoire. Mais nos finances, récemment organisées, n'avaient pas alors acquis les solides fondements sur lesquels elles sont désormais établies. Le crédit que la confiance publique peut seule maintenir était ébranlé ; au milieu de ces incertitudes qui accompagnent même la guerre la plus glorieuse, une baisse des fonds publics eut lieu. M. DE MARBOIS, responsable de ces événements, quitta son ministère, et l'empereur accorda à son ministre une grande marque d'estime en *acceptant* une démission.

M. DE MARBOIS vint habiter à Noyers ; ce fut alors qu'il commença à s'intéresser, avec plus de loisirs, à notre agriculture, à favoriser ses développements par de judicieux conseils et de bons exemples. Antérieurement,

Digitized by Google

il avait publié deux ouvrages sur l'agronomie : le premier, en 1792, recommandait *la Culture du Trèfle, de la Luzerne et du Sainfoin,* qui était nouvelle et contestée; en 1803, il traduisait de l'allemand un livre remarquable, intitulé : *La Richesse du Cultivateur.*

L'empereur, qui avait vu succomber son ministre du trésor sous le poids de circonstances graves, n'avait pas oublié les qualités éminentes, la sévère probité surtout qu'il avait montrées dans ses emplois divers. Il créait une grande administration, une cour souveraine chargée de juger les dépositaires des deniers de l'État : ce fut dans la retraite de Noyers que l'empereur alla chercher, en 1809, le premier président de la Cour des Comptes.

La comptabilité publique s'épura d'année en année; l'ordre et la clarté s'y introduisirent, et elle est arrivée à ce point de perfection, que chaque centime, reçu ou payé au nom de l'État, ne peut échapper à un contrôle répété et certain.

Cet ordre dans nos finances fait l'admiration et l'envie des gouvernements étrangers, et nulle part on n'est arrivé à des résultats plus positifs. Chaque année, le résumé des arrêts rendus par la Cour, présenté aux Chambres, se trouve en harmonie avec les écritures du trésor.

Le premier président de la Cour des Comptes fut récompensé des services qu'il rendait, par son entrée au Sénat, en 1813. Il fut nommé pair en 1814.

En 1815, il reçut l'ordre de se retirer à Noyers, parce qu'il pensa ne pouvoir prêter encore à l'empereur un serment qu'il venait récemment d'aliéner.

Plus tard, à la fin de la même année, il alla présider le collége électoral du Bas-Rhin. Il racontait, à l'égard de cette mission, une anecdote qui peint fidèlement la situation affligeante du pays, occupé par les armées alliées : c'était

Digitized by Google

que les électeurs, pour venir exercer leur pouvoir souverain, furent obligés de se munir de passes des généraux étrangers; il fallait alors exhiber sa carte électorale à un caporal autrichien.

Nous arrivons maintenant à l'époque où M. DE MARBOIS fut chargé du ministère de la justice, en août 1815.

Le garde des sceaux résista à l'esprit de persécution qui animait alors les esprits. S'il commença la rénovation de l'ordre judiciaire en France, il mit du moins dans ce travail difficile, une grande modération et surtout une temporisation prudente et généreuse.

Je ne puis ni ne veux entrer ici dans aucune discussion sur l'opportunité de cette mesure; mais je dois citer deux faits qui *montrent quels étaient les sentiments qui animaient le ministre* de la justice.

Il conserva, parmi les juges du tribunal de première instance de la Seine, le père de M. Odilon-Barrot. Le refus opiniâtre du magistrat chargé de l'installation annula seul cette nomination.

Dans notre arrondissement, un sous-préfet [1], dont chacun de nous se rappelle avec reconnaissance le caractère modéré, les lumières et l'administration paternelle, fut enlevé, par la tourmente politique, à des fonctions qu'il remplissait dignement. M. DE MARBOIS le vengea immédiatement de sa destitution en le faisant nommer à l'une des justices de paix de Paris. Notre pays tout entier l'en remercia.

On n'a pas oublié la fermeté qu'il déploya lorsque l'enceinte du tribunal de Tarascon fut envahie par une multitude furieuse, et le tribunal insulté et forcé de rendre un arrêt injuste dans une cause politique. Le préambule

[1] M. LERAT-MAGNITOT.

Digitized by Google

de l'ordonnance de répression rappelle le style des plus célèbres ordonnances; le voici :

« Les lois ont été violées à Tarascon; des séditieux ont » commandé aux magistrats un jugement illégal; des » prisonniers, régulièrement détenus, ont été arrachés des » mains de la justice; la garde nationale, appelée à » défendre l'ordre public, est restée immobile; le sous- » préfet lui-même a dû se soustraire aux violences dont » il était menacé. De tels excès demandent une punition » prompte et sévère. »

Enfin, Messieurs, je parlerai d'une grave circonstance de ces temps malheureux : l'évasion de M. de Lavalette. Vous avez tous admiré l'héroïque et ingénieux dévoûment de madame Lavalette. Le ministre de la police et le garde des sceaux, dont on connaissait les dispositions modérées, furent accusés d'avoir favorisé cette évasion.

A la Chambre des Députés, M. DE MARBOIS se montra fier d'être soupçonné et dédaigna de répondre. Ses devoirs, au reste, ne lui laissaient qu'une part dans cette déplorable affaire : c'était d'appuyer un recours en grâce; il le fit, et conduisit madame de Lavalette aux Tuileries. L'évasion de M. de Lavalette a rendu sa grâce un des problèmes historiques restés insolubles.

M. DE MARBOIS revint ensuite à la première présidence de la Cour des Comptes, et continua à se livrer avec assiduité à l'épuration de la comptabilité publique.

Le roi Louis XVIII lui envoya, en 1818, une ordonnance qui constituait une pension de 20,000 francs, fondée sur les services rendus par M. DE MARBOIS, tant à sa personne qu'aux rois ses prédécesseurs. M. DE MARBOIS la refusa [1].

[1] Cette honorable circonstance était généralement ignorée; elle nous a été révélée par M. MASSON, doyen honoraire des avoués de Paris, exécuteur testamentaire de M. DE MARBOIS.

Digitized by Google

Dans la Chambre des Pairs, tant qu'une lueur de force l'anima, il ne refusa aucun travail, se montra assidu à toutes les discussions; il y prenait un vif intérêt, et sa haute expérience faisait l'admiration de ses collègues. Ses opinions ont toujours été libérales et modérées; ses paroles austères et graves, mais pleines du sentiment des convenances, empreintes de respect pour la conscience de ses adversaires politiques. Il combattait, en 1819, la proposition de réviser la loi électorale faite par M. Barthélemy, le même qui avait été son compagnon d'infortune à Synamari, et il disait : « Nous combattons ses opinions » et nous nous faisons gloire de le compter parmi les » citoyens les plus recommandables par leurs vertus pu- » bliques et privées. »

En 1814, M. DE MARBOIS proposa le rétablissement de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf; cette proposition reçut la sanction de l'opinion publique qui, dans ses nuances diverses, adopta cette idée. Les souscriptions furent abondantes, et le 25 août 1818, la statue du chef de la race des Bourbons fut découverte. M. DE MARBOIS, président de la commission des souscripteurs, prononça devant la famille royale le discours d'inauguration.

On a beaucoup loué et aussi beaucoup critiqué les discours que le premier président de la Cour des Comptes prononçait dans les occasions solennelles. Maintenant que ces discours restent comme documents historiques, on peut les relire; on reconnaîtra que tous contiennent des paroles patriotiques, qu'ils rappellent les devoirs des anciens magistrats, et tendent toujours à la défense de nos institutions.

Pendant la période de la Restauration, M. DE MARBOIS fut successivement nommé membre du conseil de l'instruction publique, membre du conseil général des hôpitaux et des hospices, membre du conseil général des prisons.

Digitized by Google

Lors de la révolution de juillet, M. DE MARBOIS se hâta d'aller remercier le duc d'Orléans d'être venu, comme un symbole de paix et d'union, au milieu des Parisiens victorieux. Le lendemain il accompagna la duchesse d'Orléans et ses filles, qui visitèrent à l'Hôtel-Dieu les blessés des trois journées.

A cet âge avancé de 86 ans, il retrouvait ses forces et son énergie pour remplir tous les devoirs des nombreuses charges qu'il avait acceptées.

La vie de M. DE MARBOIS a été consacrée à l'utilité publique; elle a été l'accomplissement de tous les devoirs que lui imposaient les diverses situations où il était appelé.

Il a toujours donné l'exemple de l'exactitude la plus sévère. Lorsqu'il faisait beau, il se rendait à pied à la Cour des Comptes, et la régularité de son passage était telle que les marchandes du Pont-Neuf se disaient entr'elles : *neuf heures vont sonner, voilà le vieux qui passe.* Il y a tout un éloge dans ces paroles vulgaires; celui qui en était l'objet savait que le chef d'une administration n'a le droit d'être exigeant pour ses subordonnés, qu'autant qu'il donne lui-même une salutaire impulsion.

Nous avons parcouru rapidement, Messieurs, toute la vie politique de M. DE MARBOIS. Les services qu'il a rendus à son pays sont incontestables; et si la reconnaissance et la justice leur ont manqué quelquefois, du moins, jamais une haute estime pour son caractère, et une sincère admiration pour ses vertus, n'ont fait défaut à ses laborieux efforts pour bien mériter de sa patrie.

Nous avons désormais à considérer sa vie publique sous un autre point de vue : non-seulement ce grand magistrat a mérité de prendre rang parmi ceux dont la France s'honore, mais il a encore une autre gloire, celle d'avoir

Digitized by Google

toujours suivi, aidé et favorisé les progrès de l'ordre social, de s'être montré partisan de tout ce qui tournait au profit de l'humanité.

Les ouvrages publiés par M. DE MARBOIS sont, avec ceux dont j'ai parlé dans le cours de cette notice et qui ont rapport aux événements de sa vie, les suivants :

En 1769. — Sur les moyens d'inspirer aux hommes le goût de la vertu.

En 1772. — Essais de Morale.

En 1776. — Réflexions sur Saint-Domingue.

En 1778. — Mémoire historique sur les négociations qui eurent lieu pour la succession de Bavière, par M. le comte de Gœrtz. Cette traduction contient une introduction et des notes de M. DE MARBOIS.

En 1789. — Essai des finances de Saint-Domingue

En 1797. — Mémoire sur les finances.

En 1800. — Voyage d'un Français aux salines de Bavière et de Salzbourg.

On croit M. DE MARBOIS auteur d'autres ouvrages qui, sous un titre moins grave, sont encore des ouvrages qui respirent la morale la plus pure; ce sont les suivants :

La Parisienne en Province, ouvrage national, en 1769.

Julienne, conte physique et moral, traduit de l'anglais, dans la même année.

Enfin, la traduction d'un conte de Wieland, intitulé : *Socrate en délire*, ou *Dialogue de Diogène à Sinope*, imprimé en 1772.

Pourquoi nous étonnerions-nous que des ouvrages de littérature légère soient sortis de la plume de M. DE MARBOIS ? M. de Lacépède se reposait de son grand travail de la continuation de l'histoire naturelle de Buffon en écrivant

Digitized by Google

des romans; il en lisait beaucoup aussi quand il était fatigué d'études, et il appelait cela mettre son esprit à la diète.

Et puis n'est-il pas assez difficile aux jeunes gens qui rencontrent des vieillards, de se rendre compte de sentiments antérieurs, ou des passions qui les ont animés; il faut un effort de réflexion pour penser que sous une figure austère et grave, sous l'affaissement du corps, la lenteur de la démarche, les paroles pondérées et sérieuses, il y avait jadis des passions fortes, des goûts ardents, une énergie féconde qui vivifiaient l'âge mûr; que des grâces séduisantes, des désirs inconstants et légers, une imagination mobile et variée ornaient le jeune homme, tandis que l'étourderie et la gaieté naïve embellissaient l'enfance. Nous sommes assez disposés à prendre les choses telles qu'elles se présentent à nous, et la longue et vénérable vieillesse de M. DE MARBOIS nous tient si éloignés de ses premières années, qu'il est difficile de remonter jusqu'aux jours de sa jeunesse, pour nous rendre compte des sentiments qui l'ont animée. Cependant, nous devons le considérer, en réalité, comme un de ces hommes que l'habitude du travail, le maniement précoce des affaires, une moralité inattaquable, rendent graves et sérieux de bonne heure.

L'utile a été son but, il l'a cherché par tous les moyens; aussi une grande variété charmait dans son instruction et dans les confidences de ses pensées et de son expérience.

L'Institut l'avait admis dans son sein; il faisait partie de la classe des inscriptions et belles-lettres. Administrateur des hospices de Paris, la direction de l'Hôtel-Dieu lui était confiée; membre de la Société royale des prisons, il a porté une attention extrême à cette partie de l'administration. Il a visité un grand nombre de prisons, et celles de notre département avec un soin et un intérêt tout spécial. Ses

Digitized by Google

observations ont été publiées, envoyées à tous les conseils généraux : elles contiennent les vues les plus sages, la proposition des mesures les plus humaines et les plus morales, pour l'amélioration du sort des détenus.

Avant de vous parler des bienfaits que M. DE MARBOIS a répandus sur cet arrondissement, et qui lui garderont une mémoire vénérée parmi nous, je veux vous le montrer comme ami de notre agriculture.

Je vous ai déjà dit qu'il s'était occupé de la science des champs, et qu'il avait publié d'utiles ouvrages sur les questions de cette nature; mais ce que je dois montrer aussi, c'est combien ses exemples ont été utiles. Tandis que tant de propriétaires possèdent pour posséder, ses fermes à lui étaient des modèles; il apportait dans ses habitudes de propriétaire l'expérience de l'administrateur. Ses terres sont les mieux plantées; les parties incultes ont été converties en bois; ses bâtiments sont judicieusement construits ou réparés. Dans chacune de ses vacances il apportait des graines ou des racines utiles. Dans notre pays, une espèce de pommes de terre, *la Marboise*, a conservé son nom. Il introduisait des machines, et c'est lui qui nous a procuré la première machine à battre le grain. Lorsqu'on traverse ses propriétés, on est charmé des soins ingénieux qu'il en prenait. C'est encore rendre service à tous que d'être un bon propriétaire.

La commune de Noyers a ses chemins réparés, des fontaines et des lavoirs publics, des plantations bien ordonnées. Dès l'année 1825, il l'avait dotée d'une maison d'école et de terres pour entretenir l'instituteur. Il a fait don à cette commune d'une rente au capital de 4,500 francs, pour aider les pauvres à réparer en tuiles leurs habitations, et quand ses vœux seront accomplis, la rente tournera au profit de l'école.

Digitized by Google

Il choisissait parmi les enfants du village ceux qui annonçaient le plus d'intelligence et d'aptitude, il se chargeait de leur éducation et de leur avenir.

C'est par de tels soins qu'il se consolait de l'absence de sa fille [1] et de sa petite-fille, que l'intérêt de leur santé retenaient dans l'Orient. La mort qui l'a oublié si longtemps lui a été enfin secourable, il n'a pas eu la douleur d'apprendre que sa petite-fille est morte à Beyruth, en Syrie, quelques semaines après lui. Quelques semaines de plus, et le vieillard de 93 ans aurait accusé la mort d'une terrible déception.

A l'âge où il était parvenu, il envisageait avec fermeté et philosophie le moment que tous redoutent. Il s'entretenait souvent de sa longue carrière et de sa fin imminente. Ses calculs heureusement ont été longtemps déçus. Membre de notre Société en 1832, il envoya, à la fois, le paiement de quatre années de cotisation, et il m'écrivait que c'était là le terme qu'il avait assigné à sa vie; mais que, dans l'incertitude d'y parvenir, il voulait payer à l'avance.

Tandis que tant d'hommes arrivés à la vieillesse restreignent la part qu'ils prennent dans les affaires humaines, il étendait avec les années ses vues bienfaisantes; et c'est ce qui nous le rendra cher éternellement.

Je vous ai entretenu d'une rente et d'une donation faites par lui à la commune de Noyers, pour la maison d'école et les toitures en tuiles; c'est cet essai qu'il a agrandi en faveur de l'arrondissement.

En 1832, il me consulta sur les effets de la mesure qu'il proposait; et un don de 8,000 francs me fut remis, sous la condition de l'anonyme, pour la substitution des couvertures incombustibles dans le canton de Gisors. Il me char-

[1] Madame la duchesse de PLAISANCE.

Digitized by Google

geait, avec M. Davenières, dont il appréciait la sage et habile administration, de la surveillance et de l'emploi de ces fonds.

En 1833, il voulut encourager la fondation des écoles dans le canton de Gisors, et il me remit 4,000 francs pour cet objet, et toujours sous la condition de l'anonyme.

En 1834, il étendit ses dispositions à tout l'arrondissement, et 20,000 francs me furent confiés pour les toitures des pauvres.

En 1835, 20,000 francs furent donnés dans le même but, et 25,000 francs pour réparer les maisons d'écoles existantes.

Ainsi, Messieurs, sans y comprendre les donations particulières *faites à la commune de Noyers*, je me trouve, *ainsi que* M. Davenières, dépositaire de 77,000 francs, pour le but philanthropique que se proposait M. DE MARBOIS.

J'ai le regret de vous dire que bien peu de cet argent est dépensé, et je vous adresse à tous la prière de nous aider à suivre les intentions du donateur, en nous mettant à même de placer cet argent le plus rapidement possible.

Le conseil général, à qui je fis part, sans le nommer, de ce que faisait M. DE MARBOIS, ne pouvant y inscrire son nom, inséra deux fois, dans son procès-verbal, l'expression de sa haute approbation.

« En 1835, il se félicitait de pouvoir y consigner des » actes d'une bienfaisance si magnifique et si éclairée, » mais en regrettant vivement de ne pouvoir y insérer le » nom du vénérable bienfaiteur.

» En 1836, le conseil, regrettant de ne pouvoir percer » le voile de l'anonyme sous lequel il se cachait, exprimait » au moins le souhait qu'il pût jouir longtemps de la » reconnaissance et de la vénération universelle. »

Digitized by Google

C'est avec respect et attendrissement que je recevais les confidences de M. DE MARBOIS; j'étais fier de participer à de tels secrets. Il couronnait une vie laborieuse par des largesses intelligentes dont les effets se prolongeront dans l'avenir, et qui assureront à son nom un honneur éternel. Ce nom sera inséparable de celui de M. de Monthyon, son ami, qui couronna aussi une vie noble et pure en léguant des bienfaits aux générations à venir.

Un jour viendra que nos chaumières seront à l'abri de la cause la plus ordinaire de l'incendie, et c'est à M. DE MARBOIS que nous le devrons.

Dans nos écoles, son nom est impérissable, et il devrait être écrit dans chacune d'elles, et offert à la vénération de nos enfants.

Ici je dois ajouter un nouveau fait qui m'a été révélé récemment, c'est que, lors des malheurs qui affligèrent plusieurs départements, en mai 1836, M. DE MARBOIS fit un don anonyme de 16,000 francs, pour venir au secours des victimes des inondations.

Vous trouverez peut-être, Messieurs, que je vous ai entretenu bien longtemps; vous me pardonnerez en faveur du sentiment qui m'anime : j'ai voulu étudier toute cette vie d'un homme de bien, d'un grand magistrat, et vous montrer comment le maniement des affaires, au lieu de distraire M. DE MARBOIS de ses pensées philanthropiques, l'avait au contraire conduit à devenir un des bienfaiteurs de l'humanité.

Je terminerai bientôt, et c'est à lui-même que j'emprunterai ce que j'ai à dire pour le peindre.

« J'ai eu, dit-il, ma part des malheurs de notre temps; » les lettres et l'étude qui, dans des circonstances tran- » quilles, avaient fait mon bonheur, ont été ma principale » consolation dans l'adversité; elles m'avaient inspiré

Digitized by Google

» l'amour d'une liberté réglée par de sages lois; elles » m'aidèrent à supporter avec courage une captivité » injuste et rigoureuse. M'est-il permis d'ajouter que » dans toutes les situations orageuses ou paisibles de ma » vie, j'ai toujours cru que j'étais obligé de rendre mon » travail utile à mon pays. Puissent, ceux qui liront le » récit que je vais faire, reconnaître, dans le tableau » même que j'ai tracé, des institutions des États-Unis, » mon attachement pour celles de la France, et la ferme » persuasion où je suis, que la félicité publique est atta- » chée à la *fidèle observation de nos lois nouvelles!* »

Messieurs, l'histoire de la Louisianne, d'où ces paroles prophétiques sont tirées, a été publiée en 1829. Elle était dédiée au dauphin de France, président de la Société royale des Prisons.

Digitized by Google

OBSTACLES

QU'APPORTENT AUX PROGRÈS ET A L'AMÉLIORATION

DE

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

LA PLUPART

DES CHEFS DE FAMILLE

Qui envoient leurs Enfants dans les Écoles,

PAR M. L. ARSÈNE MEUNIER,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NORMALE DE L'EURE.

On dit souvent que la France est le pays le plus éclairé du monde, on parle souvent avec emphase de sa civilisation avancée. Certes, personne ne s'honore plus que nous d'être Français; mais l'amour-propre national ne nous aveugle pas assez pour voir dans ces phrases adulatrices par lesquelles on exalte notre beau pays, autre chose que des mots pompeux. Si l'on entend, par la civilisation de la France, les lumières des classes élevées, le génie de nos savants et le talent de nos artistes, nous accordons qu'au-

Digitized by Google

cun autre pays ne peut nous le disputer; mais si l'on veut dire que c'est chez nous qu'il y a, toute proportion gardée, le plus de citoyens jouissant des bienfaits de l'instruction, nous refusons notre assentiment à cette banalité menteuse. Quoi! toute notre jeunesse est soumise à la loi sur le recrutement de l'armée, et des statistiques officielles constatent que près de la moitié des conscrits ne sait pas lire! Quoi! les conseils municipaux renferment l'élite de la population, et les préfets ont beaucoup de peine à trouver, dans ceux des communes rurales, d'assez hautes capacités pour lire leurs circulaires ou pour copier les formules de l'état civil! Quoi! nos deux cent mille électeurs sont pris dans les rangs où l'on suppose le plus d'instruction, et un grand nombre de ces électeurs sont obligés de faire écrire leurs bulletins par des mains étrangères!

Avouons-le franchement (la France ne perdra rien à nos aveux, elle jouit d'une assez belle part de gloire entre toutes les nations), avouons-le : quand nous vantons la civilisation de la France, nous faisons abstraction de nos classes ouvrières et des habitants de nos campagnes, c'est-à-dire de plus des neuf dixièmes de la population.

S'il est une chose sur laquelle les amis de leur pays doivent gémir, c'est bien certainement l'ignorance de nos classes inférieures. Détruire cette ignorance et avec elle les fléaux qu'elle engendre immanquablement, tel doit être le but des plus énergiques et des plus constants efforts des hommes vraiment nationaux. Par leur unanime concours, l'instruction descendra aux derniers degrés de l'échelle sociale, et c'est alors seulement que l'on pourra légitimement célébrer la civilisation de la France.

Déjà le gouvernement sorti de la révolution populaire de 1830, a commencé en faveur des classes inférieures une œuvre de régénération. Que les bons citoyens entendent

Digitized by Google

sa voix, qu'ils le secondent de toutes les forces de leur patriotisme. Le gouvernement ne peut presque rien, abandonné à ses seuls moyens; il faut à la puissance publique, dans une œuvre si ardue, l'assistance de tous ceux qui exercent une influence quelconque au sein de la société. Ce n'est pas trop de la réunion de toutes les forces sociales et individuelles pour le succès d'une si grande entreprise.

Il est une foule d'obstacles qui entravent le développement et l'amélioration de l'instruction populaire; en signalant aujourd'hui celui de tous ces obstacles qui nous paraît le plus difficile à surmonter, nous indiquerons à tous les hommes de progrès qui composent cette assemblée, un mal auquel ils s'efforceront de porter remède. Il s'agit de l'opposition des chefs de famille qui envoient leurs enfants dans les écoles, à toutes les sages réformes relatives soit aux méthodes d'enseignement, soit aux bases mêmes de l'éducation.

Le besoin de la première instruction est si général aujourd'hui, du moins dans les contrées septentrionales de la France, que peu de chefs de famille refusent d'envoyer leurs enfants dans les écoles primaires. Si quelques-uns le font, c'est qu'ils y sont déterminés par un motif hélas! bien légitime, par la nécessité de retirer du travail de leurs enfants de quoi les nourrir et les élever. Ce n'est donc plus contre l'apathie des parents sous ce rapport qu'il faut crier : Dieu merci, ce mal diminue de jour en jour et doit bientôt disparaître. Mais il en est un autre qui n'est pas moins funeste au progrès de la civilisation, c'est l'état de dépendance où se trouvent les instituteurs à l'égard des chefs de famille, et le pouvoir arbitraire que ceux-ci se sont arrogés de *réglementer* les écoles.

Examinons quels sont les effets de cet état de choses

Digitized by Google

quant aux matières et aux formes de l'enseignement primaire.

Le premier objet, l'objet le plus important de l'éducation est, sans contredit, le développement des facultés morales de l'élève. L'instruction n'est elle-même qu'un des moyens mis en œuvre par l'instituteur pour parvenir plus sûrement à son but principal, qui est de former le caractère et la raison de l'enfant, et de lui inculquer les principes qui devront régler ses actions, ses sentiments et jusqu'à ses pensées.

Il faudrait donc que dans les écoles primaires la morale fût l'âme et la base de tout l'enseignement, avec d'autant plus de raison que les enfants qui les fréquentent, ne reçoivent souvent de leurs parents que des préceptes et des exemples pernicieux.

D'un autre côté, il serait à désirer que le programme des connaissances y fût plus étendu, que l'enseignement des principales notions d'histoire, de géographie, de technologie et d'hygiène y fût ajouté à celui de la lecture, de l'écriture et du calcul. Il faudrait aussi que le maître, pour pouvoir donner ces connaissances aux élèves sans exiger d'eux un plus long séjour à l'école, fît usage des méthodes à la fois les plus rationnelles et les plus expéditives.

Eh bien! il faut le dire hautement : l'éducation morale est presque nulle dans les écoles primaires, l'enseignement y est borné au strict nécessaire, la routine y triomphe des méthodes perfectionnées; et tout cela par la faute des chefs de famille bien plus que par celle des instituteurs.

En effet, jusqu'au moment où la loi du 28 juin 1833 est venue relever les fonctions d'instituteur, les anciens maîtres d'école n'étaient guère considérés, et ne se considéraient souvent eux-mêmes que comme des mercenaires donnant

Digitized by Google

un peu d'instruction pour un peu d'argent, et mettant au-dessus de toute considération les moyens de vivre chétivement que leur fournissait leur précaire et misérable industrie. Courbés sous le despotisme des chefs de famille, ils cédaient à toutes leurs exigences, obéissaient à leurs moindres caprices, et conformaient leur enseignement à la direction inintelligente qui leur était impérieusement prescrite. Eussent-ils compris la dignité de leur profession et leur propre dignité d'hommes, qu'ils n'auraient jamais eu le courage de n'écouter que les inspirations de leurs consciences, placés qu'ils étaient dans l'alternative de suivre la loi du devoir ou de perdre leur gagne-pain.

Depuis la nouvelle législation, les instituteurs ont-ils trouvé dans les avantages qu'elle leur assure, cette indépendance dont ils ont besoin pour lutter contre la tyrannie des chefs de famille, et pour oser tenter de salutaires réformes? Non, malheureusement. Le traitement fixe de deux cents francs est trop minime pour qu'ils ne regardent pas comme une ressource indispensable à leur existence, le produit de la rétribution payée par les familles non indigentes. Aussi ces familles ont-elles encore un tout-puissant empire sur l'école; elles dominent l'instituteur, obligé de capter leur confiance; elles lui ôtent toute initiative et entravent tous ses projets d'améliorations.

Beaucoup d'instituteurs, il est vrai, ont voulu secouer ce joug intolérable : ils ont introduit dans leurs écoles les méthodes reconnues les meilleures par l'expérience; ils ont élevé et agrandi la sphère de leur enseignement; ils ont enfin voulu donner à l'instruction morale la primauté qui lui appartient sur les autres études. Quel a été le succès de leurs efforts? Presque toujours une opposition formidable s'est formée contre eux; leurs bonnes intentions ont été contrariées de toutes les manières; on a tourné en ridicule

Digitized by Google

leurs utiles réformes; et, afin de les contraindre à y renoncer, les chefs de famille leur ont retiré leurs enfants, pour les envoyer chez d'ignorants instituteurs restés fidèles à la routine.

Il faut se représenter tout ce qu'il y a d'amer et de décourageant pour un pauvre et digne instituteur dans cet abandon de sa classe, dans cette préférence insultante donnée avec éclat à un maître incapable, qui se pavane d'aise et s'enorgueillit de son triomphe sur le mérite méconnu. Persévérer dans cette occurrence est un devoir, peut-être même est-ce un moyen de succès pour l'avenir; mais combien d'hommes en auraient le courage en présence de la faim? Ceux des instituteurs réformistes qui avaient des ressources contre la mauvaise fortune présente, et qui par là même pouvaient attendre que le temps fît justice des préjugés dont ils étaient momentanément victimes, ont persisté dans leur résolution, ont maintenu leurs réformes et poursuivi leurs idées de perfectionnement; les autres, et c'est le plus grand nombre, sont revenus en toute hâte à la routine, qu'ils se sont bien promis de ne plus abandonner.

Il résulte de tout cela qu'en général l'instruction populaire n'a pas fait, dans ces dernières années, les progrès qu'on avait lieu d'espérer, et que, dans le plus grand nombre des localités, elle est restée complètement stationnaire.

La méthode individuelle est encore la méthode dominante; l'enseignement moral et religieux se borne à la lettre morte du catéchisme, et le programme des études ne comprend guère que la lecture, l'écriture et le calcul. Les chefs de famille non-seulement ne conçoivent pas l'utilité des autres connaissances, mais ils s'opposent à leur introduction dans les écoles avec un acharnement qui

Digitized by Google

serait inexplicable, si l'on ne connaissait l'entêtement de l'ignorance et son éloignement pour tout progrès. La plupart d'entre eux ne voient dans l'école qu'un atelier préparatoire, par où il faut d'abord passer pour être en état d'apprendre et d'exercer un métier avec succès. L'éducation est tout entière à leurs yeux dans les talents que procure la première instruction, à savoir l'art de lire, d'écrire et de chiffrer. Parlez-leur de la culture du sens moral ou même de la véritable culture de l'intelligence, ils ne vous comprendront pas. L'instruction ne leur paraît utile qu'en ce qu'elle ajoute aux instruments ordinaires du travail, d'autres instruments qui les complètent.

Dans la profession la plus infime, on a besoin quelquefois de lire une lettre, d'écrire un mémoire ou une note, de faire un compte ou de l'examiner : donc il faut faire apprendre aux enfants à lire, à écrire et à chiffrer. Ils ne sont admis à la première communion qu'autant qu'ils savent le catéchisme : donc il faut leur faire apprendre le catéchisme par cœur. Tels sont les motifs qui déterminent les chefs de famille à faire enseigner ces choses à leurs enfants.

Mais, leur direz-vous, on a besoin aussi de savoir écrire correctement pour être compris de ceux qui nous lisent et qui ne sont pas obligés de connaître une orthographe de notre invention; on a besoin, quand on veut devenir tant soit peu habile dans un métier, d'un peu de dessin linéaire; on a besoin, quand on est cultivateur, d'un peu d'arpentage et de géométrie, de météorologie et d'histoire naturelle; on a besoin, dans toutes les conditions, de connaître les moyens de conserver sa santé; il est toujours honteux d'ignorer les principaux faits de notre histoire, de manquer des plus simples renseignements sur le globe que nous habitons, sur les produits naturels les plus importants

Digitized by Google

des diverses contrées, sur le commerce, l'industrie, les arts et les mœurs des principaux peuples; nous avons tous besoin d'être éclairés sur ce qui se rattache à nos immortelles destinées, de connaître les rapports qui nous lient à une famille, à une patrie, à l'humanité entière, à tout l'univers, ainsi que les devoirs que nous avons à remplir envers le sublime auteur de toutes choses, envers nos semblables, envers nous-mêmes.

Ce sont là des vérités qui n'ont pas encore pénétré, du moins d'une manière assez profonde, parmi nos classes inférieures : il faut que la civilisation générale, en s'étendant de plus en plus jusqu'à elles et en augmentant leurs besoins moraux et intellectuels, les leur rendent, pour ainsi dire, sensibles et palpables.

Mais faut-il attendre ce progrès de la marche naturelle du temps? La puissance sociale n'a-t-elle pas de nos jours mission particulière de le hâter? N'est-ce pas principalement par les écoles populaires qu'elle peut y parvenir? Or, ces écoles ne s'améliorent que faiblement, parce que les moyens qu'emploie le pouvoir sont impuissants pour vaincre les obstacles. En laissant les instituteurs à la merci des chefs de famille, il manque son but. Il faut qu'il leur crée une indépendance qui leur permette de faire usage des méthodes perfectionnées et d'étendre leur enseignement, nonobstant l'opposition insensée et les clameurs absurdes de l'ignorance. Qu'il les mette donc à l'abri du besoin, qu'il élève leur traitement fixe de manière qu'ils puissent vivre honorablement sans compter sur la rétribution mensuelle des écoliers. C'est l'unique mesure qui puisse, en détruisant la fatale direction imposée par les chefs de famille à l'enseignement primaire, le porter à la perfection que rien ne l'empêchera plus d'atteindre. Le gouvernement ne peut qu'être disposé à réaliser cette

Digitized by Google

mesure ; mais il lui faut le concours des Chambres. Que les Députés, que les Electeurs, que tous ceux qui prennent part directement ou indirectement aux affaires publiques, préparent donc de leurs vœux et appuient de leur influence, les améliorations que nous appelons de toute la force et de toute l'énergie de notre faible voix.

En terminant, nous tenons à nous justifier d'un reproche qu'on pourrait nous adresser : nous ne blâmons pas en principe l'intervention du père de famille dans l'éducation de ses enfants ; nous voudrions, au contraire, qu'il s'en occupât comme de l'affaire qui engage le plus sa responsabilité envers la société et envers Dieu. Nous ne mettons aucune restriction à l'intervention éclairée ; mais il n'en est pas ainsi lorsque inepte et tracassière, elle cherche à paralyser les efforts d'un maître habile. N'est-il pas déplorable que des gens qui souvent ne savent pas lire, prétendent enfermer l'instituteur dans le cercle étroit de leurs petites vues. Ignorants, confessez votre incompétence en matière d'éducation, et rapportez-vous en à celui dont l'expérience et les lumières doivent vous offrir de suffisantes garanties, fortifiées d'ailleurs par la surveillance qu'exercent sur lui les autorités préposées à l'instruction publique.

Mais ce n'est pas par des paroles qu'on peut convaincre de telles gens et les amener à la raison : l'ignorance, qu'on dit aveugle, est sourde aussi.

Digitized by Google

DISCOURS

Adressé le 13 février 1838,

PAR M. L.-ARSÈNE MEUNIER,

Directeur de l'École Normale,

AUX ÉLÈVES DU COURS D'ADULTES,

AU SUJET DE LA SALLE D'ASILE.

MES AMIS,

Nous vivons à une époque où la philanthropie s'occupe sans relâche du *soin d'améliorer le sort et la condition* des classes *laborieuses*. Des Écoles primaires de différents *degrés* s'élèvent partout, pour répandre, jusque sous le chaume, les connaissances utiles qui dirigent et fécondent le travail, et pour faire participer le fils du pauvre comme celui du riche à tous les bienfaits qui découlent d'une bonne éducation. C'est déjà beaucoup que le zèle des hommes de bien qui se sont faits les avocats et les tuteurs des classes laborieuses, soit parvenu à obtenir une École élémentaire pour chaque localité, et dans chaque école une place gratuite pour chaque enfant indigent; mais la philanthropie a voulu davantage : déplorant qu'un grand nombre d'adultes fussent privés des avantages de l'instruction, elle leur a élevé ces classes du soir et ces cours publics du dimanche, où ils peuvent en peu de temps réparer en partie le malheur de l'ignorance où on les a laissés. Ce n'est pas tout : l'École primaire n'accueille l'enfant que lorsqu'il est en état d'accomplir tout ce qui concerne le soin de sa personne, c'est-à-dire, à l'âge d'environ six ans; eh bien ! des établissements publics

Digitized by Google

s'ouvriront où, dès l'âge de deux ans, seront admis les enfants des deux sexes, qui, outre les soins maternels que réclame leur faiblesse physique, y recevront tous les éléments d'une excellente éducation : ce sont les Salles d'asile.

Vous pouvez apprécier, mes amis, l'utilité des Cours d'adultes par les avantages que vous retirez des diverses connaissances qu'avec tant d'ardeur vous venez puiser ici. Quant aux Salles d'asile pour la première enfance, c'est une institution toute nouvelle dont vous n'avez peut-être pas encore entendu parler. Or, comme l'administration municipale d'Evreux va nous doter très-prochainement d'un établissement de ce genre, j'éprouve le besoin de vous dire ce que c'est qu'une Salle d'asile, afin de vous en faire connaître les inappréciables bienfaits, et de vous engager à en faire profiter vos petits enfants ou vos jeunes frères et sœurs.

Un Asile, mes amis, c'est une grande salle bien propre, bien éclairée, bien aérée, bien salubre, où se trouvent des gradins pour asseoir les enfants, des lits de camp avec des coussins pour les reposer, un grand poêle entouré d'une grille pour chauffer la pièce en hiver et pourvu d'un fourneau pour faire cuire les aliments qu'apportent les petits écoliers, enfin différents meubles nécessaires à l'enseignement, tels que planches noires, compteur, tableaux de lecture, etc. A cette Salle sont ajoutés un préau couvert, destiné à la récréation des enfants dans les temps pluvieux ou froids, et une cour spacieuse, où ils vont s'ébattre deux heures chaque jour, quand il fait beau.

Un Asile, mes amis, c'est une réunion d'enfants les uns plus pauvres les autres plus riches, mais tous égaux devant la règle de l'établissement, qui tantôt apprennent l'alphabet, tantôt calculent avec leurs doigts ou avec des boules,

Digitized by Google

tantôt tracent sur l'ardoise des jambages ou des ronds, tantôt chantent à plein gosier des hymnes appropriés à leur raison naissante, tantôt adressent à Dieu de simples prières et des vœux touchants pour les auteurs de leurs jours, tantôt marchent en cadence autour de la Salle, tantôt rient aux éclats, tantôt jouent et s'amusent avec toute la vivacité de leur âge; c'est une réunion d'enfants qui jamais ne s'ennuient, jamais n'ont à craindre d'accidents, jamais ne sont battants ni battus; qui toujours sont agréablement et utilement occupés, toujours exerçant dans une mesure convenable leurs diverses facultés, toujours témoignant, par l'expression de joie répandue sur leurs visages, du bonheur qu'ils goûtent dans l'institution.

Un Asile, mes amis, c'est une famille nombreuse et bien ordonnée, dont le chef, qu'on appelle la *Surveillante*, est un ange de bonté et d'amour, qui a pour ses enfants un trésor inépuisable de tendres soins, qui les chérit tous également, qui leur parle et leur rit du cœur, les encourage et les reprend, les flatte et les gronde, les caresse et les menace avec toute la douceur, toute la délicatesse, toute la sensibilité de la meilleure des mères.

Ai-je besoin de vous dire, maintenant, que les Salles d'asile sont la plus utile, la plus bienfaisante institution due à la civilisation moderne? Est-il nécessaire que je vous conseille de conduire vos fils, vos frères ou vos sœurs à celle qui va s'ouvrir ici à côté, le premier du mois prochain? Je connais trop bien vos sentiments pour douter un instant que vous n'accueilliez avec reconnaissance ce nouveau bienfait de l'administration; vous êtes trop intelligents pour ne pas voir là de très-grands avantages pour les petites créatures qui vous sont si chères, et pour ne pas comprendre que l'Asile peut devenir pour vous-mêmes une source de prospérité.

Digitized by Google

Et voyons quels seront ces avantages pour vous d'abord, puis pour vos enfants !

Dans ce moment, vos femmes ou vos mères, obligées d'employer tout leur temps à soigner et à surveiller leurs enfants sortant du maillot, ne vous gagnent rien, n'apportent rien de leur côté pour la subsistance de la famille et les besoins du ménage ; mais, avec la Salle d'asile où elles iront les déposer dès sept heures du matin pour ne les reprendre qu'à huit heures du soir, ne pourront-elles pas se livrer à des travaux productifs qui augmenteront sensiblement votre bien-être et votre aisance? Calculez quelle différence il y aura dans le budget de vos recettes au bout de l'année ! Une femme, quel que soit son genre de travail, peut bien gagner dix sous par jour : c'est donc trois francs par semaine ou cinquante écus par an qui viennent s'ajouter à votre propre salaire. Cela ne suffira-t-il pas pour mettre fort à l'aise ceux d'entre vous qui n'y sont pas, et pour permettre à beaucoup de faire des économies, que la caisse d'épargnes verra grossir de plus en plus ?

Et vos enfants, quel bien l'Asile ne leur fera-t-il pas? Ils iront y apprendre les éléments des premières connaissances ; ils s'y formeront aux habitudes d'ordre, de propreté, de décence, de politesse, de bon parler, qu'il est si désirable de contracter dès le bas âge ; ils y puiseront de bons principes de conduite, des goûts et des sentiments honnêtes qui les suivront toute la vie, et qui les sauveront, à l'époque de la virilité, de ces passions viles et honteuses qui dégradent la nature humaine.

O mes amis ! que vous éprouverez de satisfaction quand, rentrant le soir à votre foyer, vous y trouverez, arrivant de l'Asile, des enfants gais et joyeux, qui, après vous avoir embrassé tendrement comme les enfants bien élevés embrassent leurs pères, vous raconteront les histoires qu'ils

Digitized by Google

auront apprises dans la journée, vous révèleront les idées nouvelles dont leur intelligence se sera enrichie, vous récréeront l'esprit par des saillies spirituelles, vous toucheront l'âme par leurs soins prévenants pour toutes les personnes de la famille, et vous feront verser des larmes de plaisir en vous montrant en eux tout ce que peut une bonne éducation.

Convenons que nos enfants sont bien plus heureux que nous ne l'avons été tous. Dans notre temps, la plupart étaient condamnés à vivre ignorants et malheureux, car l'ignorance engendre la misère; ils étaient élevés durement par des parents bons peut-être, mais trop grossiers pour comprendre les soins qu'exigent au physique et au moral de jeunes enfants; dès qu'ils pouvaient marcher, ils vagabondaient dans les rues ou les chemins, s'y trouvaient exposés à toutes sortes de dangers, s'en revenaient chez eux déchirés, meurtris, blessés ou au moins couverts de souillures, et ce qui était encore plus fâcheux, plus mauvais sujets, plus insolents, plus jureurs, plus corrompus, plus vauriens que la veille.

Aujourd'hui les enfants les plus pauvres peuvent entrer à deux ans dans la Salle d'asile, où mille précautions sont prises pour que toutes leurs facultés s'y développent paisiblement et harmoniquement comme le veut la nature. A six ans, l'École élémentaire leur ouvre ses portes; là tous les talents d'une utilité générale et pratique leur sont donnés, toutes les connaissances indispensables à l'homme social leur sont enseignées. A douze ou quatorze ans, ceux qui ont une intelligence privilégiée peuvent se faire admettre à l'École primaire supérieure, où ils apprennent ce qu'on a besoin de savoir pour exercer un métier distingué ou pour remplir les fonctions de contre-maître et de chef d'atelier. Enfin, si quelques-uns, par diverses causes, n'ont pu

Digitized by Google

acquérir en temps convenable ce qu'il leur est nécessaire de connaître, ils sont à même, en faisant leur apprentissage ou plus tard, d'aller l'étudier au Cours d'adultes.

C'est là, mes amis, un admirable système d'institutions bien propres à hâter les progrès de la civilisation parmi nous. Mais de tous ces établissements ouverts à toutes les classes de la société, le plus utile est incontestablement la Salle d'asile. C'est là que l'enfant reçoit les premières impressions, toujours si puissantes sur le caractère; c'est là qu'on dépose dans son esprit les premiers germes de l'instruction, et dans son cœur les premières semences de la vertu; c'est là qu'il apprend à connaître et à prier Dieu, à aimer et à servir ses semblables, à s'honorer et à se respecter lui-même. Cet heureux point de départ assure tous ses pas dans la vie, et lui en fait parcourir la route avec honneur pour lui-même et avantage pour la société.

Félicitons-nous donc, mes amis, de voir élever au milieu de nous une Salle d'asile. Empressons-nous d'y envoyer nos enfants, et excitons nos parents, nos amis et nos voisins à y envoyer les leurs : c'est un service que nous leur rendrons. Disons-leur que la Salle d'asile est une bonne chose pour tout le monde, pour l'ouvrier surtout; détruisons, avec les lumières de notre bons sens, les ridicules préjugés que quelques-uns pourraient avoir à ce sujet. N'y en a-t-il pas qui disent que c'est pour recenser les enfants des pauvres et pour en faire plus tard des soldats ou des mousses! c'est absurde, n'est-ce pas? Il faut leur prouver ça, vous, mes amis, qui êtes plus éclairés qu'eux; il faut leur montrer l'exemple en envoyant tout de suite vos enfants à l'Asile, comme je le leur montrerai moi-même en y conduisant mon petit neveu dès le premier jour.

Digitized by Google

NOTES

SUR LES

ENTRÉES SOLENNELLES DES ROIS DE FRANCE A EVREUX,

PAR M. BONNIN,
Membre de la Société.

Si l'histoire de la ville d'Evreux, sous la domination de ses comtes normands, présente un ensemble assez complet, si, dans la période suivante, celle de ses évêques est suffisamment connue, elle nous laisse de nombreuses lacunes à regretter dans le même temps, lorsqu'il s'agit de son histoire civile ou de celle de ses monuments et de ses institutions. Les travaux de nos derniers historiens, les Lescailler, les Durand, les Chemin, ont, il est vrai, comblé quelques lacunes de l'histoire de Le Brasseur; mais leurs ouvrages ne sont parvenus jusqu'à nous qu'en lambeaux; les archives qu'ils ont consultées, détruites en grande partie, n'offrent plus que des documents rares et sans suite aux recherches que nous avons entreprises sur l'histoire de la ville d'Evreux et de ses environs. Nous n'avons cependant pas cru devoir abandonner nos investigations. Dans ce premier travail, nous avons réuni quelques notes éparses sur les entrées solennelles des rois de France dans notre cité; appelant le concours de nos concitoyens pour étendre ou rectifier un travail que nous sommes loin de regarder comme complet.

Digitized by Google

Louis IX paraît être le premier Roi qui ait fait une entrée solennelle à Evreux ; elle eut lieu en 1259. Il avait quitté le château de Pacy, où il résidait, pour venir, avec Louis, son fils aîné, Philippe, son second fils, et un grand nombre de seigneurs, assister, dans l'abbaye de Saint-Taurin, au sacre de Raoul de Gros-Parmy ou de Piris, garde du sceau de l'Etat, qu'il avait fait nommer à l'évêché d'Evreux.

L'archevêque de Rouen, Odon-Rigault, dans le précieux journal de ses visites, ajoute les détails suivants :

Anno M° CC° L° IX° — XV kl. novembris, apud Ebroycas. — XIIII kl. novembris, ibidem consecravimus favente et adjuvante domino, R. episcopum Ebroycensem assistentibus nobis dilectis fratribus nostris in Christo, Lexoviensi, Constantiensi, Sagiensi episcopis, et ibidem existentibus domino Rege, venerabilibus patribus archiepiscopo Remensi, episcopo Aurelianensi, in monasterio Sancti Taurini.

Charles VII, en 1449, fit son entrée à Evreux. Voici ce qu'en dit Denys Godefroy, dans l'histoire de ce prince : « Il vint de Verneuil en sa cité d'Evreux, où il fut reçu » en grande joye par le clergé et habitans de sa cité, et » de tout le peuple d'alentour, faisant grande joye; les- » quels allèrent au-devant de lui, à pied et à cheval, ayant » leur évêque à leur tête, jusque dehors la ville. Ils firent » faire des feux, et tendre et joncher les rues le mieux » qu'ils purent, et aussi le reçurent en criant : Noël, » pour son nouvel avénement en cette cité. » Le Batelier d'Aviron, dans son *Histoire d'Evreux*, en parle ainsi : « De Floque, évêque d'Evreux, et son chapitre, reçurent » à la porte de leur cathédrale, le roy Charles VII. Assuré » des respects et obéissances de cette sienne ville, par la » bouche du magistrat, il en partit le lendemain pour » Louviers; la Reine, le comte du Maine, frère du roi de

Digitized by Google

» Sicile; le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bouillon; » le fils aîné du comte d'Armagnac; le comte de Castres, » fils du comte de la Marche; le cadet d'Albret et Jean de » Lorraine, accompagnaient le Roi. » Le Brasseur ajoute que le Roi fut reçu par Robert de Floque, bailly d'Evreux, dans le château de cette cité, où il ne passa qu'une nuit; et qu'ayant voulu visiter la cathédrale le lendemain matin et assister à la messe avant de partir, l'évêque d'Evreux, accompagné de tout le chapitre en corps, le reçut à la porte de l'église, lui fit son compliment, et l'assura de l'obéissance et de la parfaite soumission de toute la ville.

Louis XI vint plusieurs fois à Evreux, qu'il paraît avoir affectionné; mais il ne nous est parvenu aucuns détails de ces visites.

Charles VIII, à la fin du XVe siècle, y fit aussi son entrée solennelle; mais, dit M. Durand, les choses se passaient déjà autrement qu'en 1449. L'évêque et son clergé ne sortirent pas hors la ville pour recevoir le Roi. Hunault, auteur du *Cérémonial de l'Eglise cathédrale,* dont il était grand chantre, dit expressément que les chanoines ne doivent point sortir hors de l'église, mais attendre le roy à la porte: *Canonici non debent exire ecclesiam, sed omnes revestiti in cappis debent ipsum expectare;* et quand Sa Majesté est entrée dans le chœur, on est obligé de lui préparer un prie-Dieu : *et sibi debet parari oratorium cum paramentis honestis;* aussitôt, le sous-chantre entonne un répons de la Trinité : *Rege ingrediente ecclesiam incipiat succentor unum responsorium de Trinitate.* Ce Cérémonial se lisait encore à la fin du XVIIIe siècle, aux chapitres généraux; et on doit y ajouter d'autant plus foi que cet auteur dit que ce fut lui-même qui

Digitized by Google

complimenta Charles VIII, en l'absence de l'évêque et du doyen: *Et de his que vidi et feci testimonium perhibeo et testimonium meum verum est.*

Le mercredi 9 septembre 1517, François 1er passa par Evreux, où il fit son entrée par la Porte-Peinte, et fut reçu avec une pompe extraordinaire. En conséquence d'une délibération des notables bourgeois, une députation fut envoyée pour le complimenter; elle était composée de Mathieu de Quincarnon, Jean Postel, Jean Boullay et Louis Bence, auxquels la ville fit faire une cape de camelot tanné, pour chacun, coûtant ensemble 135 livres. Le compliment fait, on présenta au roi et à sa suite 36 poinçons de vin; les poêles du roi et de la reine, faits aux dépens de la ville, étaient de taffetas blanc et bleu, garnis de franges de soie, de fleurs de lis, de FF, et d'hermines en feuilles d'or. Pour divertissements, on lui donna la représentation du Mystère du Baptême de Clovis. On éleva, en outre deux tourelles, d'où sortaient deux hommes d'armes joûtant en l'air l'un contre l'autre, et l'on donna d'autres spectacles dont les détails ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Enfin, la ville fit généreusement présent aux fourriers du Roi et de la Reine de 15 écus au soleil, valant chacun 30 livres, et d'une certaine quantité de vin à Jean Lemoine et Benoist Lesavetier, qui avaient le mieux fait leurs personnages dans la représentation du mystère.

Les archives de l'hôtel-de-ville conservent la plus grande partie des pièces constatant le payement des dépenses de cette fête; dans l'impossibilité de les reproduire toutes, nous avons cru faire œuvre agréable à nos concitoyens en publiant la plus importante : le mandat de payement adressé au receveur des deniers de la ville, pour acquitter les principaux frais de cette cérémonie.

Digitized by Google

Les Conseillers et Procureurs de la ville d'Eureux, a honnorable homme Jean Quesnel, bourgoys dud. Eureux, recepueur des deniers communs de lad. ville, pour les bourgoys, manans et habitans d'icelle, salut : nous vous mandons que des deniers de votre d. recepte, vous paiez, baillez et deliuriez les parties et sommes de deniers cy-aprez declarez, lesquelles ont este emploiez et exposez par la deliberation de noble et puissant seigneur Monseigneur Adrian de Hangest, cheualier et seigneur de Genly, conseiller et chambellan ordinaire du Roy, nostre souuerain seigneur, Bailly et Cappitaine dudit Eureux, nosseigneurs les gens et officiers du Roy, et desd. bourgoys, manans et habitans, a l'entree du Roy nostre dit seigneur, de la Royne, Madame, et Monseigneur le Chancelier, Monseigneur le Grant Maistre et plusieurs autres princes et seigneurs, faicte en ceste ville le mercredi ix^e^ jour de septembre derrain, an present mil v^c^ xvij, ou ils ont este jusques au samedi ensuiuant qu'ils en partirent aprez disner, envyron quatre heures.

Et Premierement

A Jehan Gallant, pour neuf poinçons de vin clairet, au prix de vingt liures tournoys la queue, la somme de quatre vingtz dix liures, pour ce iiij^xx^x l. ts.

Item a Estienne Souchey, maistre de la Leuriere[1], pour quatre poinçons de vin blanc et clairet, au dit prix, la somme de quarante liures, pour ce xl l. ts.

Item a maistre Laurens Linardier, pour une piece de vin clairet, dix liures, pour ce x l. ts.

Item a Pierre Foucault, pour deux poinçons de vin clairet, vingt liures, pour ce xx l. ts.

Item a Jaques Buhot, pour troys queues[2] de vin blanc, soixante liures, pour ce lx l. ts.

Item a Richart Huvey, pour une piece de vin clairet du prix de xii liures, pour ce xii l. ts.

[1] La Lévrière était une taverne.

[2] La queue de vin était une mesure correspondant à peu près à une demi-pièce.

Digitized by Google

Item au d. Huvey, pour deux autres pieces de vin clairet du dit prix de douze liures, pour ce xii l. ts.

Item a la veufue de deffunct Jehan Cossart, pour deux muys de vin clairet, xxiiij l. ts.

Item a Geuffroy Corbin, pour troys poinçons de vin blanc et clairet, xxx l. ts.

Item a la veufue de deffunct Jehan Rotrou, pour une piece de vin clairet, xl l. ts.

Item a Jaques de Quincarnon, pour quatre poinçons de vin clairet, xl l. ts.

Item aud. Gallant, Aubin et Jehan Magdaleine, pour troys pieces de vin blanc et clairet, la somme de trente liures tournoys, pour ce xxx l. ts.

Total iij^{c} iiij^{xx}x l. ts.

Du nombre duquel vin a este presente au Roy nostre d. seigneur, douze poinçons; a la Royne, six pieces; a Madame, quatre; a Monseigneur le Grant Maistre, troys poinçons; a Monseigneur de Saint Luc, deux, et le reste a este distribue par gallons, flacons et potz aux autres princes, seigneurs et dames de court qui ont passe et rapasse par nostre d. ville, durant la d. entre, comme Monseigneur Le Bastard de Sauoye, Messeigneurs les Cardinaux de Boissi et de Bourges, Monseigneur l'Admiral, Monseigneur de Montmorency, Monseigneur d'Ambussy, Messeigneurs les contreolleurs des finances, secretaires, mareschaulx des camps et fourriers du Roy et de la Royne et plusieurs autres seigneurs.

Item pour les deux Poëlles[1] du Roy et de la Royne, esquelz a este employe neuf aulnes ung quart de taffetas pers[2] et blanc renforcé de Florence, auecques xviij onces de frenges de soye aux oreillets du Roy et de la Royne, payez ce qui ensuit :

A Raulet Creste, pour deux aulnes de taffetas blanc aux prix de xxxvij solz vi deniers l'aulne, vallent lxxv s.

[1] Poëlles : dais ou trône.

[2] Pers : bleu foncé.

Digitized by Google

Item à Jehan Le Saonnier, pour sept aulnes ung quart de taffetas pers, par luy este querir a Rouen a xxxvij s. l'aulne, vallent la somme de xiij liures xv solz vi deniers, pour ce xiij l. xv s. vi d.

Item aud. Le Saonnier, pour xv onces de frenges de soye, emploiez auxd. poëlles, a xiij s. l'once, vallent xi l. xiiij s.

Item aud. Le Saonnier, pour iij^{c} d'or fin en feuilles, emploiez ausd. poëlles a semer et faire des fleurs de lis et FF d'or, a xxx s. le cent, vallent la somme de quatre liures dix solz, pour ce iiij l. x s.

Item a Pierre Bontvallon, broudeur, pour auoir taille frenges et cousu de soye par luy quise et habille lesd. poëlles la somme de quarante solz, pour ce xl s.

Item a Pierre Bichard, *painctre*, pour son sallaire d'auoir faict et *seme lesd.* poëlles, celuy du Roy tout de fleurs de lis et de FF couronnees, et celuy de la Royne de fleurs de lis et d'armynes, et estoffe les chassis et huit bastons qui portoient lesd. poëlles, comprins a iiij s. d'armoirier et voyage fait par son serviteur a Conches, a aller querir la fontaine pour l'eschauffault, la somme de soixante solz, pour ce lx s.

Total pour lesd. poëlles xxxviij l. xiiij s. vi d.

Item pour l'Eschauffault construict et dresse pour lad. entree a l'exaltation, honneur et decoration du Roy nostre dict seigneur, enquel est demonstrez plusieurs beaulx Misteres, et entre aultres le Baptesme du Roy Clouis, aussi comme l'ange apporta les fleurs de lis[1] a l'Ermite pour

[1] On a rayé sur l'original les mots *la saincte Ampolle* pour y substituer *les fleurs de lis*. C'est en effet ce qu'on lit sur le manuscrit de ce mystère, dont voici le titre : « Cy commence un miracle de » Nostre-Dame, coment le roy Clouis se fist crestienner a la requeste » de Clotilde, sa femme, pour une bataille que il auoit contre Alemans » et Seues, dont il ot la victoire ; et en le crestiennant enuoia Dieu la » saincte Ampole. »

Digitized by Google

presenter aud. roy Clouis, enquel mistere y auoit une fontaine getant six cours d'eaux, et plusieurs escuçons du Roy et de la Royne, emmye led. eschauffault; outre y auoit deux Tourelles aux deux costes de la rue, de chacune desquelles yssoit et partoit ung homme d'armes monte à cheual pour jouster l'un contre l'aultre en l'air; payez les parties qui ensuiuent:

A Jehan Le Mancel, maistre des œuures de chapenterie, Colin Le Duc, et Guillaume Marquays, pour chacun cinq jours a auoir fait placer ledict eschauffault, c'est assauoir aud. Le Mancel, pour chacun jour iiij s., vallent xx s., aud. Le Duc iij s. pour jour, vallent xv s., aud. Le Marquays aultres xv s., et a Noel Thibault, pour une journee a aider a leuer ledict eschauffault et poser la vanvolle de la Porte-Paincte, iij s., vault pour le tout . . . . . iiij s.

Item a Ferrant Lefeve, p. six moulles de boys, a ij s. vi d. le moulle, xv s. de ung cent de fagotz iiij s., ung boesseaulx de ble viel, vij s. vi d., auecques huit doubliers du prix de xxx s. ts., quatre draps et une etlaize du prix de xxx s. et de la toile tainte a vi s. vi d. pour la Leuriere, le tout liure et baille a Guillaume de Burenel, painctre, et faict pour toutes lesd. painctures, la somme de . . . . . iiij l. xiij s.

Item a Jehan de Sainct Pierre, cordier, pour cordes et fouet par lui baillez . . . . . xvi s.

Item pour deux selles [1], une grande gaste [2], une petite, deux escuelles de boys a iij s. . . . . vallent . . . . . vi s. v d.

Item a Jehan Le Saonnyer, pour une aulne de taffetas blanc et demie aulne de bleu, pour aud. mistere vestir l'ange et imprymer lesd. fleurs de lis . . . . . xxxij s. vi d.

Item a Robert Danyel, menuisier, pour auoir fait de son mestier lesd. deux tourelles, les ciels en boys desd. deux poëlles, et boys desd. eschauffault et de lad. fontaine, pour out fait . . . . . xxxij s.

[1] Selles : sièges.

[2] Gaste : gâteau.

Digitized by Google

Item a Martin Pitache, la somme de xi l. xvi s. vi d. pour les diuerses marchandises et matyeres par luy quises et baillez pour ledict eschauffault et autres jouxtes l'estiquette de ce par luy baillez joincte a l'escrit fait de lad. entree, signee de mondict seigneur le Bailly, pour ce — xi l. xvi s. iij d.

Item aud. Jehan Le Saonnyer, pour boys par luy vandu, pour servir a fere led. eschauffault — liiij s. viij d.

Item ausd. Procureurs de ville, chacun la somme de lx s., qui leur a este ordonnee pour les peines et travaulx par eulx portees a lad. entree, comme es choses extraordinaires, vallent — vi l.

Total de ces parties donnez xxxi l. xiij s. x d., non comprins le sallaire dud. Burenel, painctre.

Toutes lesquelles parties, parmy le tout, se montent a la somme de Quatre Cens Soixante liures Huict solz Quatre deniers; Laquelle somme par rapportant ces presentes auecques quittances suffisantes es dessus dits, vous sera icelle somme allouee en vos comptes sur les deniers de vostre d. recepte, jouxte et comme il appartiendra. Donne aud. Eureux soubz noz seings, le xve jour d'octobre mil v^c^ xvij.

Signé : de La Liegue, J. Tabouret, Hernault et Louvet.

Au mois de septembre 1540, François 1er vint de nouveau à Evreux. A cette occasion, la ville lui fit présent de deux poinçons et de six queues de vin. Le but de cette nouvelle visite paraît avoir été de tenir les grands jours à Evreux, ainsi que le constate un des titres insérés dans les *Preuves de l'Histoire d'Evreux*, par Le Brasseur.

Le mercredi 12 novembre 1550, le Roi Henri II et la Reine, son épouse, firent leur entrée à Evreux, et reçurent du clergé, du maire et des échevins de cette ville, les res-

Digitized by Google

pects et obéissances des bourgeois. Le roi reçut alors des plaintes sur la longueur des procédures dans les parlements; ce qui l'engagea à établir l'année suivante (1551) un siège présidial à Evreux.

Henri IV, accompagné de Marie de Médicis, vint aussi à Evreux, le 23 septembre 1603, après avoir visité les autres villes de la Normandie. Leurs Majestés ne séjournèrent que deux jours dans notre cité, et furent complimentées à leur arrivée, au village de Cambolle, par les maire et échevins. Claude Le Doux de Melleville, lieutenant-général du bailliage d'Evreux, présenta au roi les clés de la ville dans une bourse de velours cramoisi, et MM. du présidial lui firent leur compliment à l'entrée du faubourg Saint-Thomas, en un lieu nommé la Brasserie, joignant l'hôtel du Lorain. Le président de Guyenro porta la parole le genou en terre. Le roi et la reine logèrent dans le palais épiscopal.

Enfin, la ville ayant appris que Louis XV avait déterminé de faire un voyage au château de Navarre, le 17 du mois de septembre 1719, et qu'il devait passer par Evreux, envoya vers M. le duc de Luxembourg, gouverneur de la Normandie, pour prendre ses ordres et savoir la conduite que l'on devait tenir en cette occasion. En conséquence, ce dernier ordonna de faire tapisser les rues par où le Roi devait passer, de les faire illuminer, de mettre la bourgeoisie sous les armes, de faire tirer le canon lorsque le Roi entrerait, et de se tenir prêt à lui présenter les clés de la ville. Ces ordres furent ponctuellement exécutés; les boutiques furent fermées, la bourgeoisie se mit sous les armes, les rues furent tapissées et éclairées d'un cordon de lumière qui commençait au haut de la côte du Calvaire et finissait

Digitized by Google

à la porte du Bois-Jollet, qui fut abattue pour rendre le passage plus libre; mais le Roi ayant fait connaître que son intention n'était point de s'arrêter à la porte de la ville, MM. les maire et échevins n'eurent point l'honneur de lui présenter leurs clés, qu'ils avaient portées dans un bassin d'argent, avec tout le cérémonial requis en pareille circonstance. Dès qu'on eut aperçu les voitures du Roi, vers huit heures et demie du soir, la ville fit tirer le canon, et le chapitre sonna ses plus grosses cloches. Les fêtes données au Roi dans le château de Navarre ne pourraient nous occuper maintenant, quand bien même il nous en serait resté quelques détails. Le Roi partit de ce château pour se rendre au Hâvre-de-Grâce, dans la nuit du 18 au 19 du même mois; la ville d'Evreux était dans le même ordre que le jour de son arrivée.

Il nous resterait maintenant à parler des entrées faites en notre ville par Louis XVI, en 1786; Napoléon, en 1802, et S. M. Louis-Philippe, en 1833; mais le récit de ces fêtes, réglées par un programme presque uniforme ne présenterait aucun intérêt historique, et nous n'avons pas cru devoir nous en occuper, comptant sur les souvenirs de nos concitoyens.

Digitized by Google

DU SYSTÈME D'ÉCONOMIE SOCIALE

De M. le baron de Morogues,

PAR M. LAGÉ,
AVOCAT A ÉVREUX.

L'économie politique ou sociale, aussi ancienne que le monde dans la *pratique*, mais toute nouvelle comme *science*, est éminemment digne de la méditation de quiconque s'intéresse à la prospérité des peuples. Les progrès de cette science ont été rapides, et les principes posés par Adam Smith, développés et éclairés par M. Jean-Baptiste Say et par d'autres économistes modernes, paraissaient d'une certitude à l'abri de toute contestation.

La richesse naît de la production. — La nation qui produit le plus et le mieux est la plus riche. — Pour produire, il faut des capitaux; — donc il faut tendre à l'accumulation des capitaux. La consommation s'étend en raison du bon marché qui met les choses utiles à la portée d'un plus grand nombre; — donc il faut produire à bon marché : remplacer le travail des bras par celui des machines; supprimer la barrière des douanes et appeler sur nos marchés la libre concurrence des productions de

Digitized by Google

tous les pays, etc., etc. Voilà quelques-unes des propositions érigées en axiomes par l'école économique, admises comme vérités acquises par la plupart des écrivains et rendues vulgaires par les livres et les journaux. — C'est le système du *laissez faire, laissez passer*. L'ignorance et la routine pouvaient, disait-on, fermer les yeux à la clarté de cette nouvelle doctrine. Il ne s'agissait plus, pour le bonheur du monde, que de lui donner, dans la pratique, sa pleine réalisation.

Les écrivains les plus distingués de cette école sont parvenus, la plupart, aux fonctions gouvernementales, depuis la révolution de juillet. Ils ont essayé de traduire en lois leurs idées favorites. Le tarif des douanes a subi quelques modifications; une enquête immense, une information volumineuse, ont été entreprises et exécutées par M. Duchâtel, auprès de toutes les notabilités commerciales de France. Les représentants de chaque branche d'industrie ont signalé la nécessité de maintenir des tarifs protecteurs pour eux, sauf à l'abaisser ou à le supprimer si on le jugeait bon pour les autres. Le système de la libre concurrence n'a été appuyé que par une faible minorité, dont il paraît favoriser les intérêts particuliers.

Depuis lors, l'enthousiasme de tous ceux qui prêchaient une réforme économique, d'après les principes de l'école, a beaucoup perdu de son ardeur. Placés en face de la réalité, tenus de respecter tous les droits légitimes, de protéger non pas seulement les intérêts des grands spéculateurs, mais encore ceux de l'agriculture et des travailleurs, nos gouvernants eux-mêmes se sont arrêtés et semblent avoir reconnu l'impossibilité de réaliser les théories et les systèmes économiques qu'ils professaient naguère dans leurs écrits.

Une réaction se manifeste. On conteste les principes;

Digitized by Google

on signale les conséquences funestes du système de la concurrence illimitée.

Déjà un membre distingué de notre Société, qui a consacré ses veilles à l'étude de l'économie politique, M. Walras, a nié que toute richesse fût le fruit du travail et de la production. Il a démontré, contre l'assertion d'Adam Smith et de ses disciples, qu'il existe des choses utiles à l'homme, non produites par lui, qui ont une valeur propre, indépendante de tout travail, et dont la seule possession constitue une richesse.

M. le baron de Morogues, auteur de l'article *Economie politique ou sociale*, du cours complet d'agriculture, a dénoncé les résultats du système de la libre concurrence comme essentiellement funestes aux intérêts des agriculteurs et de tous ceux qui vivent du travail de leurs mains. — Ce système, selon M. le baron de Morogues, produirait le nivellement du prix du travail sur toutes les parties du globe. — Or, si l'habile ouvrier d'un pays civilisé, où les besoins et les nécessités de la vie sont bien plus étendus, ne gagnait pas plus que le paysan d'un état où la civilisation arriérée n'a pas fait naître les mêmes besoins; le premier serait, comparativement, bien plus misérable que le second.

Notre intention n'est pas de faire l'analyse du travail clair et méthodique de M. le baron de Morogues. — Il a entendu lui-même ne donner qu'un programme d'*économie sociale*, et il serait difficile, sans les obscurcir, de resserrer ses idées dans un cadre plus étroit. Nous nous proposons seulement de faire connaître, par quelques citations, les vues générales de l'auteur, en ce qu'elles ont d'opposé aux théories qui semblent encore prédominer aujourd'hui.

M. le baron de Morogues reproche aux économistes de

Digitized by Google

s'être beaucoup plus préoccupés des moyens de créer et d'accumuler la richesse, que du soin de la répartir équitablement entre toutes les classes de la société.

« C'est peu » dit-il « d'indiquer les moyens de créer la » richesse, si on ne donne aussi ceux d'améliorer le sort » des peuples chez lesquels elle est créée; sa création » serait même un grand malheur si, faite pour quelques- » uns, au détriment des masses, elle devait être accom- » pagnée de l'aggravation du paupérisme chez les peuples » les plus civilisés, et si l'ordre social, menacé par les » progrès de la détresse des ouvriers, recevait chaque » jour des atteintes plus violentes des malheureux que » l'application des doctrines économiques aurait rendus » de plus en plus misérables.

» Qui pourtant aujourd'hui pourrait méconnaître ces » effrayants résultats, après les calculs positifs qui ont » démontré que le paupérisme a étendu ses ravages par- » tout où le travail fictif des machines a remplacé le travail » réel des bras, sans que celui-ci ait trouvé des applica- » tions nouvelles? Qui pourrait les méconnaître, quand » les documents officiels recueillis par le parlement bri- » tannique prouvent que l'Angleterre qui, à cause de son » crédit, de son commerce, de ses produits industriels, » est le pays dans lequel il s'est accumulé le plus de ri- » chesses, est aussi celui où le paupérisme est le plus » effrayant, et que près du quart de sa population périrait » de faim, sans les aumônes qui remplacent pour elle les » salaires que ses bras devraient lui gagner?

» Cette population misérable, sans cesse croissante et » sans cesse humiliée; cette population, à qui le travail » est refusé par des Crésus, dont les machines remplacent » plus de cent mille bras dans une seule fabrique; cette » population affamée, que le pain de l'aumône ne rassasie

Digitized by Google

» pas, se soulève journellement contre les machines et » contre les capitalistes, sans que ceux-ci, dans l'impossi- » lité de vendre à leurs concitoyens ce que ces derniers » ne pourraient payer, faute de salaires, cessent d'aller » chez les étrangers chercher l'or en échange des fruits » de leurs travaux fictifs, auxquels les ouvriers de leur » pays participent à peine.

» Moins d'un dixième des prix de vente sert, en effet, » aujourd'hui à payer les salaires des ouvriers anglais, » tandis que les autres neuf dixièmes servent ou à con- » struire de nouvelles machines, ou à accroître les trésors » d'un petit nombre de capitalistes et de manufacturiers.

» La multitude, qui voit la richesse s'augmenter dans » sa patrie, voit aussi sa situation s'éloigner chaque jour » de plus en plus de cette position moyenne, qui pose la » limite de l'aisance entre la richesse et la pauvreté; c'est » là la cause de sa misère; car la richesse et la pauvreté » ne sont que comparatives entre les habitants d'un même » pays, et ne peuvent s'apprécier entre les individus d'un » peuple à un autre.

» . . . . . Une soif inextinguible de richesses s'est » manifestée d'une manière terrible chez les peuples mo- » dernes les plus avancés dans les arts; elle s'est montrée » en Angleterre, où le nombre des crimes contre la pro- » priété a été quadruplé en vingt ans, et où leur rapport » à la population s'est élevé d'une manière effrayante. » Quoique moins fortement, il en a été de même en France, » où les départements les plus livrés à la grande industrie » ont vu les crimes contre la propriété et les suicides » attester, par leur nombre et leur progrès, le plus grand » paupérisme de leurs habitants.

» Ces faits et bien d'autres, que les documents officiels » ont constatés, se sont reproduits sous toutes les formes;

Digitized by Google

» ils ont démontré aux chefs éclairés des gouvernements de » l'Europe, et notamment à ceux qui régissent la France, » qu'une cause sans cesse croissante de malaise tendait » progressivement à miner l'ordre social. On a dû craindre » que cet ordre, régulateur de toutes les existences civiles » et politiques, en butte à des attaques de toute nature, » ne succombât sous les coups sans cesse renouvelés des » briseurs de machines, des faiseurs d'émeutes et des » auteurs des théories subversives que chaque jour voit » éclore. Le mal était pressant, il fallait y porter remède.

» Les dépositaires du pouvoir appelèrent le conseil des » économistes; ceux-ci, enthousiastes de la création de la » richesse, mais négligeant toujours sa répartition, pré- » sentèrent comme un remède infaillible le *laissez faire*, » *laissez passer*, sans voir qu'en mettant par là les » peuples qui ont le moins de besoins en concurrence avec » ceux qui en ont le plus, ils annihilaient les salaires de » ces derniers, en réduisant les produits du travail de » leurs bras au même taux nominal, et par conséquent à » un taux plus bas, comparativement à la richesse moyenne, » que ceux obtenus par les peuples moins civilisés.

» . . . . . Le paupérisme marcha à plus grands » pas chez les peuples dont la civilisation et les arts, cités » comme modèles, avaient rendu les besoins plus impéra- » tifs et plus nombreux. Loin de tarir la source du mal, » on en avait aggravé les causes.

» Une théorie, plus effrayante qu'exacte, de la popu- » lation, avait été publiée par Malthus; ses idées furent » encore exagérées par ceux qui s'en firent les défenseurs; » on redouta de voir les Etats trop peuplés, parce que » l'on craignit de n'en plus pouvoir nourrir les habitants » que l'on était las de soutenir par d'onéreuses aumônes. » Les gouvernements, séduits par les faux systèmes des

Digitized by Google

» chefs de l'école, au lieu de chercher à accroître le » nombre des citoyens pour accroître leur force et leur » puissance, cherchèrent à dépeupler leur pays pour s'af- » franchir de l'obligation d'entretenir une multitude de » gens désœuvrés, par suite de l'insuffisance des lois qui » les rendaient plus à charge qu'utiles, depuis que l'enva- » hissement du travail des machines sur celui des bras, » et la concurrence du travail étranger avec le travail » national, les avaient réduits à la plus horrible détresse. » On s'efforça de déterminer l'émigration du pauvre, on » proposa de la rendre obligatoire; on réclama la ferme- » ture des hospices, l'abandon des enfants trouvés, leur » échange de département à département, pour les isoler » des parents qui les chérissaient encore; on proposa la » restriction des mariages des pauvres; on demanda une » prime pour le célibat; on insista pour obtenir l'abolition » de l'aumône, on eût voulu en faire un délit; et, dans » leurs écrits affreux, quelques économistes osèrent sou- » tenir que la misère du peuple, en le décimant, ferait le » bonheur de la patrie!!!

» . . . . . Le gouvernement, effrayé des sinistres » conseils de ces prétendus économistes, vit un autre » remède dans la propagation de l'instruction. Mais celle- » ci, en s'étendant, multiplia les prétentions et les désirs; » elle créa ou développa une foule de besoins qui ne purent » être satisfaits, parce qu'il fallait de l'argent pour cela, » et que les capacités, plus nombreuses que les emplois, » se trouvèrent fréquemment sans fortune, à côté d'une » multitude d'ouvriers sans salaire, en présence de grands » et de riches sans capacité. De là un nouveau levain » d'agitations au sein de la société.

» Les capacités non classées accusèrent les gouverne- » ments; elles firent de l'opposition, faute d'être satisfaites,

Digitized by Google

» et les ouvriers désœuvrés sont devenus trop souvent des » instruments aveugles et dociles de leurs tentatives factieuses. C'est là la plaie de l'Angleterre et de la France.

» Voilà pourquoi il faut que le pouvoir s'éclaire sur les » moyens de remédier aux maux dont les classes inoccupées sont frappées; il faut qu'en comprimant les factieux, » il puisse assurer aux masses un travail et des salaires » suffisants; il faut qu'il rattache les prolétaires à l'ordre » social, en en faisant des propriétaires intéressés à son » maintien. . . . . .

» . . . . . Ce n'est plus, dit M. de Morogues en terminant ces considérations, ce n'est plus la vieille » théorie, cent fois rebattue, de la création de la richesse » et de son accumulation qu'il faut propager : c'est celle » de sa répartition qu'il faut étudier et suivre; celle là » seule pourra servir d'appui aux gouvernements, en » rendant inébranlables les bases de l'ordre social, sur » lesquelles tout pouvoir et toute civilisation reposent. »

M. le baron de Morogues montre ensuite les rapports intimes qui existent entre l'économie politique et l'agriculture. — L'économie politique est la science qui fait connaître et apprécier les besoins, ainsi que les moyens d'y pourvoir dans les diverses conditions de la vie sociale. L'agriculture, éclairée par l'économie politique et par la statistique, doit connaître les besoins de la société pour devenir vraiment progressive, et afin de produire, non le plus possible de telle ou telle denrée, mais seulement ce qu'il peut être utile d'obtenir de cette denrée, et il n'est pas moins indispensable qu'elle varie et qu'elle étende autant qu'elle le pourra la création des autres produits utiles.

« Rien n'est plus funeste, en économie politique, dit M. de Morogues, que de forcer le producteur national à » renoncer à produire par la concurrence d'un producteur

Digitized by Google

» étranger qui ne supporte pas les mêmes charges que » lui et qui se trouve placé dans des conditions différentes. » Il soutient que les agriculteurs ont été et sont encore, » sous ce rapport, sacrifiés aux grands industriels et aux » grands spéculateurs.

» On se plaint aujourd'hui, ajoute-t-il, de l'aristo- » cratie bourgeoise qui s'élève en France : c'est l'aristo- » cratie des grands capitalistes qu'il faut redouter, c'est » celle là dont il faut que les agriculteurs, les industriels, » les artisans et marchands en boutique, qui leur vendent » à tous, repoussent les envahissements dangereux; il » faut sans doute une aristocratie dans l'ordre social, et » surtout dans une monarchie; mais ce n'est pas l'aristo- » cratie des grands capitalistes, cherchant à ruiner les » petits par leur concurrence, afin de s'enrichir encore à » leurs dépens. Il ne faut pas plus de cette aristocratie » que de celle de la vieille féodalité; la seule aristocratie » conciliable avec les progrès des lumières et de la raison, » est celle du mérite et des services rendus à la patrie. »

En traitant du travail, de ses diverses natures, de ses causes, M. le baron de Morogues est amené à distinguer le travail réel de l'homme, dû à ses seuls efforts physiques, et le travail fictif des machines, résultant des forces accessoires que le développement de son intelligence et les choses qu'il a à sa disposition le mettent à même de réaliser, en produisant dix fois ou mille fois plus qu'il n'eût produit avec des moyens d'action plus simples. M. de Morogues ne conteste pas l'utilité des machines : elles rendent le travail plus productif, meilleur et moins coûteux; elles sont donc utiles à la société; mais par malheur, ajoute-t-il, à côté de ceux qui sont à même de participer aux » avantages créés par le perfectionnement des procédés » mécaniques, il s'en trouve une foule d'autres qui, quand

Digitized by Google

» une machine se perfectionne et remplace leurs bras, » manquent de salaires nécessaires pour acheter à quelque » bas prix que l'économie permette de leur vendre. Ceux » là ne sauraient applaudir un perfectionnement nouveau » que quand le travail, qui leur procurait des moyens » d'existence, leur a été rendu d'une manière ou d'une » autre; car, aux yeux de tout homme qui sent sa valeur, » l'aumône ne saurait remplacer le prix du travail.

» Dans l'état actuel de la société, ce n'est plus l'homme » le plus fort et le plus adroit qui peut le plus produire; » ce n'est pas même l'homme le plus intelligent : celui » capable d'inventer les machines les plus ingénieuses, » mourrait de faim, malgré son invention, s'il n'avait les » moyens de la faire exécuter et d'en appliquer utilement » l'action. *Il faut déjà avoir une fortune acquise pour* » *pouvoir se procurer des machines et les matières sur* » *lesquelles elles doivent agir.* Ainsi par l'invention des » machines, le pauvre ne s'enrichit pas; c'est le riche qui » seul en profite, et la machine destinée à créer la pro- » duction a pour effet d'ammonceler encore plus la ri- » chesse dans les sommités qui la possèdent déjà, aux » dépens des bases de l'ordre social, où elle se trouve » répartie en quantité insuffisante.

» Voilà comment le travail de quelques-uns, en acqué- » rant des moyens d'action de plus en plus parfaits, et en » devenant de plus en plus approprié à la satisfaction des » besoins d'un plus grand nombre d'individus, a pourtant » pour effet de laisser un nombre sans cesse croissant de » membres de la société en souffrance. Pour qu'il n'en fût » pas ainsi, il faudrait qu'un travail nouveau surgît là, » capable de procurer aux ouvriers repoussés par les in- » ventions économiques d'autres travaux provenant d'in- » ventions nouvelles. »

Digitized by Google

Cette circonstance favorable arrive en partie par l'effet de l'accumulation de la richesse. Ceux qui l'ont acquise se trouvaient dans la possibilité de sacrifier une partie de leur avoir pour se procurer des jouissances nouvelles, fruit des besoins factices qu'ils se sont créés.

« De là ressort la nécessité du *luxe*, sans cesse croissante » avec les progrès de l'industrie. Il faut bien que le riche, » qui a paralysé les bras du pauvre par ses machines, lui » rende un travail différent, s'il ne veut le nourrir oisif, » et c'est ainsi que les productions nouvelles, destinées à » satisfaire les besoins nouveaux, qui ne sont encore dans » le principe que des besoins de luxe, sont rendues d'une » grande utilité, non pour ceux qui les consomment, mais » pour ceux qui, en les leur procurant, sont mis à portée » de se pourvoir pour eux-mêmes des choses qui leur sont » les plus indispensables.

» Ainsi, quand les capitalistes, aidés de leurs machines, » ont créé et accumulé la richesse, il faut pour que l'équi- » libre se maintienne, que celle-ci se répartisse sur les » classes ouvrières, en leur procurant de plus forts salaires » pour prix d'un travail plus demandé; ce qui nécessite » l'introduction d'un travail nouveau, toutes les fois sur- » tout que les perfectionnements introduits dans les ateliers » ont déjà eu pour effet de substituer un travail fictif au » travail réel des bras. »

Mais la création d'un nouveau travail manuel n'arrive pas toujours à point pour occuper les bras que l'invention des nouvelles machines a laissés oisifs; puis, quand il arrive, il ne comble pas toujours la lacune existante. Delà, pour plusieurs, l'absence ou l'insuffisance des salaires.

M. le baron de Morogues conseille au gouvernement de prévenir ces dangers, en recherchant les moyens de créer des *colonies agricoles*, en excitant pour les classes riches le

Digitized by Google

goût du luxe et des plaisirs, qui contribueront à donner au commerce intérieur une nouvelle activité, en protégeant par la loi des douanes toutes les productions de nos bestiaux, auxquelles celles de nos grains est si intimement attachée, et en encourageant celle du *sucre de betteraves*, qui, d'ici à quelques années, dit-il, répartira à elle seule plus de quarante millions de francs parmi nos ouvriers.

« . . . . Les moyens de remédier à l'état actuel des » choses, dit M. de Morogues, ne sont donc pas de » briser les machines et de faire retrograder l'industrie; » mais ces moyens peuvent se rapporter aux suivants :

» 1° Nous réserver, autant que possible, par la loi des » douanes, la production de tous les objets que nous » pouvons obtenir chez nous, et notamment des choses » que notre sol peut nous fournir, telles que les laines, les » sucres, les bestiaux et les grains, ainsi que les métaux;

» 2° Etendre, autant que possible, la petite culture, » en nous réservant la production la plus étendue des » objets qu'elle nous procure, tels que les chanvres, les » lins, la soie, les huiles, etc.;

» 3° donner à l'horticulture en particulier une grande » extension dans tous les lieux où elle est susceptible de » s'accroître;

» 4° Multiplier les dépenses de luxe, qui peuvent rendre » aux artisans et aux ouvriers de nos villes, ainsi qu'à nos » horticulteurs, une grande partie des salaires que le » progrès des machines leur enlève.

» Ces moyens, qui ne doivent point exclure les institu- » tions de bienfaisance, et même qui doivent et peuvent » s'y rallier, doivent être placés en première ligne, parce » qu'il vaux mieux avoir un peuple de travailleurs qu'un » peuple de gens désœuvrés. »

Digitized by Google

Ces citations nous ont paru suffisantes pour faire ressortir les idées générales de M. le baron de Morogues. Il est indispensable de lire entièrement le travail de l'auteur, si l'on veut connaître, dans ses développements et ses détails, la doctrine économique qu'il professe, et les vues particulières sous lesquelles lui apparaît cette science qui, bien qu'en progrès, n'est pas encore sans doute arrivée à sa perfection.

FRAGMENT DE VOLBERG,

POÈME,

Par M. Siméon Pécontal,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

. . . . . .

. . . . d'une charmille
Une femme sortit, qui courut sur le seuil
De sa porte; on eût dit une ombre du cercueil,
En la voyant ainsi s'asseoir échevelée,
Pâle, et comme la mort de tristesse voilée.
C'était la jeune fille, au grand œil égaré,
Promenant au hasard son regard effaré,
Et laissant ses cheveux tomber sur ses épaules,
Épars et longs, ainsi que des branches de saules;
C'était Ophélia, morne et le cœur blessé,
Voilant de ses deux mains son beau front affaissé;
C'était Elvire, Anna, l'une de ces victimes
Que l'amour fait tomber d'abîmes en abîmes,
Et qui jusqu'au cercueil gardent, comme un remord,
Le mal qui fit leur joie et leur donne la mort.

Digitized by Google

Celle-ci n'était plus qu'une ombre d'elle-même,
Un fantôme; et pourtant, dans sa pâleur extrême,
Sa jeunesse l'ornait encore, et de ses yeux
S'échappaient des éclairs, profonds, mystérieux,
Tels que l'on sentait bien que ce linceul de morte
Recouvrait le foyer d'une âme ardente et forte.

. . . . . .

— La reconnaissez-vous, dans sa morne folie,
Cette fille d'amour et de mélancolie?
Dit le vieillard. — Un jour, Volberg, dans ton chemin,
N'as-tu pas rencontré cette fleur sous ta main?
Et cette fleur des champs, ce lis de nos montagnes,
Si pur qu'il eût orné les célestes campagnes,
Ne l'as-tu pas souillé? N'as-tu pas tressailli
Sur le sein de la vierge, et longtemps recueilli
Les premières amours de son âme enivrée;
Elle était belle alors! à présent, éplorée,
Folle hélas! sans appuis, elle meurt lentement;
Mais c'est elle toujours! — dans son gémissement,
Écoutez-la plutôt. —

— « Où va cette hirondelle?
» Oiseau, pourquoi fuis-tu si loin à tire-d'aile?
» Dis-lui, si tu le vois en traversant les mers,
» Si tu le vois passer, dis-lui que, sur ma porte,
» Je l'attendrai cent ans, s'il le faut, que m'importe?
» J'ai vécu maintenant mes jours les plus amers. »

. . . . . .

— « Oh! pourquoi, pourquoi donc m'ont-ils abandonnée?
» Lui d'abord, puis mon père, et puis ma sœur aînée,

Digitized by Google

» Tout est parti! Mon Dieu, qui dira le chemin,
» Le chemin de l'amant, à moi, sa fiancée?
» En passant sur le seuil de la pauvre insensée,
» Qui lui dira ma sœur et lui tendra la main? »

— Volberg, entendez-vous? le nid de la colombe
Est vide et renversé; père et sœur dans la tombe
Sont déjà descendus, et ce foyer maudit
N'entend que ce refrain durant toute l'année :
— « Malheur! malheur à moi, qui suis folle et damnée! »

Volberg de plus en plus demeurait interdit.
Il écoutait.

— « Depuis que j'ai perdu sa trace,
» La nuit, à mes côtés, un spectre a pris sa place,
» Et, le jour, le soleil me paraît dans le deuil;
» Il est toujours sanglant, qu'il se lève ou se couche;
» Le pain de mon foyer me déchire la bouche,
» Et la mort a partout étendu son linceul :
» Voyez, la fleur des champs sur sa tige brisée
» Se meurt; la feuille est jaune, et la terre embrasée
» Comme un désert en feu s'ouvre à large sillons;
» D'un vent empoisonné partout passe l'haleine;
» On dirait que la flamme a traversé la plaine,
» Et l'on n'entend plus rien chanter que les grillons. »

. . . . . .

» Oiseau, si tu le vois en traversant les mers,
» Si tu le vois passer, dis-lui que, sur ma porte,
» Je l'attendrai cent ans, s'il le faut, que m'importe?
» J'ai vécu maintenant mes jours les plus amers! »

Digitized by Google

LLES-LETTRES

S

ND

, NT DE L'EURE.

ÉVREUX. ANCELLE FILS, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE ET DE LA SOCIÉTÉ.

58
3 91
33

Digitized by Google

Digitized by Google

Séance générale du 31 Janvier 1838.

—

PRÉSIDENCE DE M. A. PASSY.

—

En l'absence de M. le secrétaire perpétuel, M. Edouard Fouché, le plus ancien des secrétaires de section présents, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

M. Passy, qui occupe le fauteuil pour la première fois depuis sa nomination à la présidence, prononce un discours qu'accueillent les applaudissements de l'assemblée.

Il donne ensuite communication d'une lettre, par laquelle M. Delarue prie la Société de recevoir sa démission.

Mais cette démission n'est acceptée que relativement aux fonctions de secrétaire perpétuel seulement; et, sur la proposition de son président, la Société, pour reconnaître les longs et éminents services que M. Delarue lui a rendus, lui confère, par un vote unanime, le titre de *secrétaire perpétuel honoraire*.

Des remercîments sont votés à M. Dubuc, chimiste à Rouen, pour l'envoi d'un Recueil d'*Opuscules scientifiques* de M. Dubuc père, dont la Société a eu récemment à regretter la perte.

M. Ed. Fouché lit un rapport de M. Armand Leduc, sur la découverte d'une certaine quantité d'ossements humains, faite sous une pierre druidique, aux environs de Trye-Château.

M. Fortin exprime le regret qu'on n'ait pas cherché à déterminer, par l'examen anatomique de ces ossements,

Digitized by Google

l'âge et le sexe des individus auxquels ils appartenaient, pensant qu'on eût pu arriver ainsi à reconnaître, par conjecture, si c'étaient les prêtres ou les victimes que l'on inhumait sous ces sortes de monuments.

La Société, appréciant également toute l'importance historique de la découverte, charge son secrétaire d'adresser des remercîments en son nom, à M. Armand Leduc, et de le prier en même temps de vouloir bien, avec l'aide que la Section des Andelys sera disposée à lui prêter, compléter ses observations, sous le point de vue indiqué par M. Fortin.

Sur la proposition de M. Bonnin, la Société décide que des fouilles semblables seront faites, à ses frais, sous les autres monuments druidiques du département.

M. de Rancé lit un rapport sur le semoir-*Hugues* et sur l'engrais-*Jauffret*. Ce travail est renvoyé à la Section d'Agriculture, pour qu'elle charge une commission d'examiner et de constater les résultats des essais pratiqués par M. de Rancé.

M. Meunier communique à la Société des observations sur l'instruction primaire; et M. A. Petit donne lecture d'une notice sur Poussin, par M. Duchesne.

On procède ensuite, par voie de scrutin, à l'élection d'un secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Delarue, démissionnaire. M. A. Petit, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé secrétaire perpétuel de la Société.

Enfin, sur les rapports faits au nom des commissions nommées dans la précédente séance, les candidats présentés sont admis au nombre des membres de la Société; et de nouvelles présentations sont inscrites sur le registre à ce destiné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé à la Séance générale du 31 Janvier 1838,

PAR M. A. PASSY,
Président.

MESSIEURS,

Je viens remplir un devoir en présidant cette séance générale : je n'ai accepté la direction de cette Société qu'avec la volonté de m'associer sérieusement à ses travaux.

Peut-être aurais-je essayé de combattre vos bienveillantes intentions, si j'avais pu les prévoir; mais, dès que j'ai su que spontanément vous m'aviez désigné pour accomplir cette tâche honorable et laborieuse, je ne me suis plus senti que reconnaissant de cette preuve d'affection et de souvenir : c'était un nouveau lien qui me rattachait à vous.

En effet, Messieurs, c'est avec vous que j'ai cherché à répandre, parmi nos concitoyens, ces idées-pratiques empruntées aux sciences et aux arts qui hâtent la marche de la civilisation ; à cet égard et à tant de titres d'ailleurs, je vous dois des sentiments de gratitude et d'affection que j'aimerai toujours à manifester en tout temps et en chaque circonstance.

Avec des moyens divers, toutes les organisations que se donne la Société, tendent vers le même but : le développement du bien-être de la race humaine. Tandis que les corps politiques, depuis les conseils municipaux jusqu'aux conseils nationaux, ont pour mission de faire progresser

Digitized by Google

les intérêts spéciaux ou généraux du pays comme auxiliaires, parallèlement marchent les Sociétés et les Académies. Les premiers tiennent de la loi leur mission, les autres n'ont de mission que d'elles-mêmes et ne tirent leur utilité que des applications judicieuses qu'elles font de leurs études aux besoins de l'intelligence et du travail. Le gouvernement et l'administration règlent le mouvement de ces intérêts dans leurs rapports positifs ; les Sociétés, destinées à la propagation des idées et des découvertes, agissent sur l'avenir par la conviction qu'elles commandent, les bons exemples qu'elles offrent et les améliorations qu'elles introduisent. Si les corps politiques ne remplissaient pas leur mission, les Sociétés académiques les remplaceraient en partie, en s'adressant aux intelligences; elles agissaient de la sorte, jadis dans notre pays, en l'absence de toute autre organisation publique.

Mais quand les corps gouvernementaux fonctionnent librement, comme ils le font de nos jours, alors les Sociétés voyant des facilités plus grandes, un champ plus étendu pour leur action, elles redoublent d'activité et prennent une part large et glorieuse à l'accroissement de la civilisation.

Les uns comme les autres, corps politiques ou bien associations libres, ne peuvent se comprendre que comme des instruments de bien-être et de moralité; la société les rejetterait, s'ils n'étaient que des moyens de la corrompre ou de vains hochets de l'ambition.

Vous avez toujours ainsi entendu votre mission, Messieurs; vous avez compris que vous ne pouviez avoir d'autorité que par votre zèle pour le bien public, par le sacrifice désintéressé de vos veilles et de vos travaux à l'avancement de tout ce qui est utile à vos concitoyens, par la persistance de votre volonté à triompher des

Digitized by Google

obstacles et par les preuves répétées de vos bonnes intentions. Dans une sphère que vous-mêmes avez circonscrite, vous avez fait naître le mouvement des intelligences et des intérêts ; vous avez fait tout le bien qu'il vous était donné de faire.

Vous avez senti que désormais nul ne peut plus rien tout seul, que les hommes de notre temps ne peuvent faire le bien qu'en s'unissant pour combattre en commun pour la vérité et contre les préjugés, soit de l'ordre matériel, soit de l'ordre moral.

En effet, l'homme isolé n'est plus entendu au milieu de voix puissantes et nombreuses qui s'élèvent de toutes parts ; il faut un grand cri de plusieurs pour se faire écouter ; il faut que la *pensée de l'un soit répétée et appliquée par le grand nombre, pour qu'elle ne s'évanouisse pas comme une illusion.*

Jadis, au milieu du silence des siècles, quand une voix s'élevait, des cœurs naïfs et simples se sentaient frappés et ils répondaient bientôt. Mais dans ce siècle où tout est bruit, tout est mouvement pour la propagation du bien et du mal, de l'utile et du nuisible, de la passion égoïste comme des ambitions généreuses, il faut s'unir les uns aux autres pour que les travaux individuels ne demeurent pas stériles. C'est la condition de notre époque : c'est donc un progrès que la multiplication des Associations philanthropiques.

Ainsi, Messieurs, notre Société s'est donné un but : celui d'être utile au département ; elle s'est posée comme un miroir qui concentre des rayons qui viennent de toutes parts pour les réfléter plus clairs et plus vifs sur un seul point. Vous n'avez pas cherché à imiter des associations instituées à d'autres titres ou sanctionnées depuis longtemps par leurs œuvres ; n'abandonnez pas vos errements

Digitized by Google

primitifs ; étudiez les intérêts divers opposés par fois, mais inséparables, de l'agriculture et de l'industrie. Continuons à propager les découvertes des autres, si nous ne sommes pas appelés à en faire nous-mêmes ; imitons tout ce que nous aurons reconnu être bon et favorable à nos concitoyens ; proclamons sans cesse les conditions morales qui créent et assurent le bonheur et le repos des populations ; et regardons-nous comme heureux et récompensés si nous avons été la cause ou l'occasion de quelque bien. Tels sont nos principes, notre programme et nos précédents.

Nous n'y serons pas infidèles ; car nos efforts ont été appréciés par ceux pour qui nous les multiplions.

Chacun de nous vient ici apporter sa part :

Dans les sciences, des hommes qui partout seraient reconnus comme des maîtres dans les laboratoires de la chimie et de la physique.

Je pourrais citer dans les sciences morales des noms qui brilleraient au-dehors, s'ils ne s'étaient voués spécialement à l'instruction de leurs concitoyens.

La médecine a de savants praticiens qui unissent à l'art de soulager les maux, le goût de tout ce qui tend à améliorer la position de la classe malaisée, à laquelle ils ne vendent pas leurs soins.

Dans l'agriculture, de bons citoyens, à force de volonté, de ténacité et de travail, ont donné une impulsion vive et salutaire à l'art qu'il est le plus difficile de faire marcher vite.

Dans les autres parties de nos études, chacun apporte sa bonne volonté, son assiduité, son zèle et son activité, selon le temps dont il dispose, les études auxquelles il se livre.

Nous commençons seulement, et déjà ce que nous avons institué se fonde avec solidité : nos concours de charrues,

Digitized by Google

les récompenses aux ouvriers de la culture, aux agriculteurs eux-mêmes ont amené une généreuse fermentation dans nos campagnes parées de produits nouveaux.

Marchons donc, Messieurs; ne nous laissons pas décourager par les obstacles que les circonstances peuvent élever; restons unis, notre but est honorable, nos moyens honnêtes et loyaux, nos intentions patriotiques, continuons notre œuvre. Pour moi, Messieurs, je mettrai toujours ma gloire à vous suivre, à vous seconder et à rester entièrement à vos ordres.

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

OBSERVATIONS

SUR

le Glanage, ses Abus, la Législation qui le régit,

ET RÉFLEXIONS

SUR LES MOYENS D'Y REMÉDIER,

PAR M. METTAIS-CARTIER,
Membre de la Société (Section des Andelys).

L'essor que prend l'agriculture, les efforts que l'on fait de toutes parts pour lui donner les plus grands développements et multiplier ses produits, exigent que l'on recherche tous les moyens de lui restituer les bras qui lui sont indispensables. Sans eux, l'amélioration est presque impossible, le progrès lent; et l'art agricole languissant ne pourrait suivre la marche ascendante qui lui a été imprimée depuis quelques années.

Sans doute le perfectionnement apporté aux instruments aratoires, l'invention de machines appropriées aux

Digitized by Google

besoins de l'agriculture, aident au travail, le rendent plus prompt et plus facile; mais ce n'est encore que sous la direction de l'homme qu'ils peuvent fonctionner; et nulle machine ne pourra suppléer sa main dans une multitude de travaux indispensables pour le bon aménagement des récoltes.

En recherchant les moyens de restituer à l'agriculture le plus de bras possible, c'est s'occuper d'une question palpitante d'intérêt, dans l'arrondissement des Andelys *surtout*, tout à la fois industriel et agricole, et où par conséquent les nombreuses manufactures, répandues sur tous les points de son sol, enlèvent au cultivateur un grand nombre des ouvriers qui lui sont indispensables pour assurer et recueillir *les produits de ses champs*.

Malgré l'énorme absorption des fabriques, qui, il faut bien le reconnaître, menace d'aller toujours croissante, il reste encore une population qui suffirait largement aux travaux de l'agriculture, si elle voulait s'y livrer, et il ne serait pas nécessaire pour que le cultivateur pût se procurer les travailleurs dont il éprouve un besoin incessant, surtout au moment de la récolte, de renouveler les prescriptions de ces anciennes lois et de ces arrêts qui ordonnaient la fermeture, pendant l'été, des manufactures de Normandie, afin de fournir des ouvriers pour la moisson [1]. De semblables mesures ne conviendraient plus à nos mœurs et seraient, à n'en pas douter, blâmées par ceux-là même qui devraient en profiter, parce qu'ils y verraient une

[1] Arrêt du conseil du 28 juin 1723. — Arrêt de réglement du parlement de Normandie, du 21 juillet 1749. Ce dernier arrêt prononçait une amende de 500 livres contre les maîtres et de 100 livres contre les ouvriers, en cas de contravention, et il ne faisait d'exception qu'en faveur des manufactures de Darnétal et de la ville et banlieue de Rouen.

Digitized by Google

atteinte à la liberté et aux droits assurés à toutes les industries. Notre population peut suffire aux besoins de l'industriel et de l'agriculteur, mais il faut en utiliser toutes les fractions, et arriver, par la légalité, à contraindre ceux qui se refusent aux travaux des champs, parce qu'ils trouvent une existence facile et suffisante en dérobant le patrimoine du pauvre, à se présenter d'eux-mêmes, pour solliciter du cultivateur d'être admis au nombre de ses ouvriers.

Il semble que l'exécution des lois et réglements relatifs au glanage, peut conduire au moins à une partie de ces résultats.

A la question du glanage se rattachent de graves intérêts, l'ordre public, la tranquillité du cultivateur, la subsistance de l'enfance et de la vieillesse pauvres et infirmes, toutes choses à prendre en sérieuse considération; ce sera dès lors un point à examiner par la suite, que de savoir si ce droit pourrait être aboli.

Mais avant tout, il est indispensable de retracer le plus succinctement possible toutes les dispositions législatives qui se sont succédées sur cette matière.

C'est une charge regardée de tout temps comme inhérente aux propriétés rurales, que de laisser les champs ouverts au glanage. « Cette obligation, dit Fournel, dans » ses Lois rurales, se rattache à l'humanité et à la religion, » et forme, depuis un temps immémorial, le droit commun » de la France. »

Un usage aussi ancien, qui se perd dans la nuit des temps, a sans doute une origine sacrée, mais il doit trouver une consécration plus authentique que dans l'histoire rapportée dans le Ruth, de Booz ordonnant à ses ouvriers, en faveur de Ruth, de laisser tomber des épis de leurs javelles, pour lui procurer un glanage plus abon-

Digitized by Google

dant [1]. La générosité d'un seul n'a jamais pû devenir la loi de tous.

Il faut donc chercher ailleurs la preuve que le glanage était un droit consacré. Nous trouvons dans le Lévitique, que chez le peuple de Dieu, une disposition expresse assurait le patrimoine du pauvre : la loi sainte faisait une obligation de ne pas couper les moissons jusqu'au pied et de ne pas ramasser les épis restés dans le champ [2]. Ce monument de la législation hébraïque reste seul comme un témoignage de la sagesse du peuple le plus anciennement civilisé.

Les Romains, puisant dans la guerre et chez les nations étrangères la subsistance d'une population concentrée d'abord sur un même territoire, n'ont pas dû s'occuper du glanage, et rien ne révèle que cette matière ait fixé l'attention de ses législateurs, du moins nos recherches à cet égard sont restées sans résultat.

Il serait superflu de rechercher si des réglements relatifs au glanage ont pu exister chez les autres nations : il faut se hâter d'arriver aux monuments de notre ancienne législation, car là seulement on peut se livrer à un travail utile et faire des découvertes fructueuses.

Une ordonnance de saint Louis, datée de 1269, défendait de mettre les bestiaux dans les champs, si ce n'est le

[1] Ruth, Ch. 2, ℣. 15 et 16. — 15. Præcepit autem Booz pueris suis, dicens : etiamsi vobiscum metere voluerit ne prohibeatis eam. — 16. Et de vestris quoque manipulis projicite de industriâ, et remanere permittite, ut absque rubore colligat, et colligentem nemo corripiat.

[2] Cum messueris segetes terræ tuæ, non tondebis usque ad solum superficiem terræ tuæ, nec remanentes spicas colliges. Nequè in vineâ tuâ racemos et grana decidentia congregabis, sed pauperibus et peregrinis carpenda dimitte... Levit. Ch. 19, ℣. 9 et 10.

Digitized by Google

troisième jour après que les moissons en avaient été enlevées, afin que les pauvres pussent glaner [1].

Philippe III, sur les plaintes qui lui furent portées à raison de cette défense de mettre le bétail dans les champs, si ce n'est le troisième jour après l'enlèvement de la récolte, révoqua en 1276 cette ordonnance de saint Louis [2].

Quelles étaient ces plaintes? quels furent les motifs de cette abrogation? c'est ce qu'il serait difficile de bien préciser; il faut cependant constater que par là il y avait, sinon l'abolition, au moins une grave atteinte portée au droit de glanage; mais en 1554 Henri II, dans l'édit du 2 novembre, qui supprima les offices des prévôts provinciaux, des maréchaux de France et régla le pouvoir et les fonctions des lieutenants criminels établis près des siéges présidiaux, inséra une disposition relative au glanage, empreinte d'un esprit de haute sagesse, où l'on chercha à concilier les droits du pauvre et du propriétaire et à prévenir les abus [3].

[1] Que nul ne mette bêtes en éteule (chaume) en autrui bled, jusqu'au tiers jours que la moisson sera ramassée, et le tiers jours est entendu si comme le bled était porté le lundi, les bêtes peuvent aller le mercredi après..... afin que les pauvres membres de Dieu y puissent avoir glanaison.

[2] Placuit domino regi, quod hujus modi bannum cadat, et quod in partibus in quibus non fuit diutiùs observatum, de cœtero non servetur.

3 *Art.* 10. Pareillement, combien que par les degrés de charité, l'homme ne puisse moins faire pour son prochain que de lui être libéral de ce qui ne lui profite point et qui pourrait ou peut profiter à autruy, et que suivant ce, tous gens d'église, nobles, bourgeois, laboureurs et toutes autres personnes qui ont terres enfructées en bleds et grains, permettent libéralement en tems de moissons et après qu'ils ont fait cueillir et seyer leurs dits bleds et grains, à toutes personnes de venir glaner et enlever les espies que les seyeurs ont laissez : toutefois nous sommes advertis que souz couleur de telle permission plusieurs

Digitized by Google

L'exécution de cet édit eut dû permettre d'espérer que tous les bras valides viendraient en aide au cultivateur, et cependant il paraît que les sages mesures qu'il prescrivait ne furent pas longtemps observées; car si, à partir de cette époque, nous ne retrouvons plus d'ordonnances, d'édits ou de déclarations émanées des rois de France,

personnes mal-vivans, tant des faubourgs des villes closes que plat pays, s'assemblent par turbes et grandes compagnies, et souz couleur de glaner desrobbent les gerbes, bleds et grains délaissez par les champs, tant celles qui appartiennent au laboureur, que celles qui sont délaissées pour droit de dismes ou autre devoir, et bien souvent aussi advient que les seigneurs propriétaires, ou laboureurs des champs ensemencez en bleds et en grains, ont fait mauvais devoir de payer la disme, et s'excusent les avoir délaissez sur les champs, et avoir été enlevez et desrobbez par les dits glaneurs. A cette cause désirant pourvoir ausdits deux inconvéniens, avons dit, statué, et ordonné, disons, statuons, et ordonnons, voulons et nous plaist, que par chacune année, un peu devant que l'on ne fasse lesdites moissons, que nos dits lieutenants criminels establis par tous les siéges présidiaux et autres particuliers royaux, facent chacun en son destroit publier et faire commandement à toutes personnes oisifs soit homme, soit femme, qui puisse et soit valide pour seyer, qu'il ait à s'employer durant le tems d'aoust et de m'estiver, et cueillir et seyer les bleds et grains, à salaires raisonnables, en leur faisant défense de ne plus glaner.

Ce qu'avons néantmoins permis et permettons aux gens vieils ou débilitez de membres, petits enfans ou autres personnes, qui n'ont pouvoir, n'y force de seyer, après toutefois que le seigneur ou laboureur aura prins ou enlevé ses gerbes, ceux à qui appartiennent les dits dismes, soient gens d'église ou personnes lais auront enlevé leurs dits dismes ou champarts, et non plustôt n'y autrement. Et où nos dits lieutenans criminels trouveront aucuns désobéyssans et contrevenans à ceste notre présente ordonnance nous voulons qu'ils soient par eux punis comme larrons et de ceste notre présente ordonnance voulons et nous plaist que les seigneurs hauts justiciers puissent jouir et user ès fins et limites de leurs terres et seigneuries, permettant à leurs officiers d'en cognoistre, et de procéder à la punition des délinquans, selon le contenu en ceste ordonnance.

Digitized by Google

législateurs souverains alors, nous rencontrerons sur le glanage de nombreux arrêts émanés des cours de justice, connues sous le nom de parlements, soit pour ramener à l'exécution des lois, soit pour établir des mesures de police.

Le parlement de Normandie, par un arrêt de réglement du 20 juillet 1741, défendait à toutes personnes en état de travailler à la récolte, de glaner dans les champs, sous quelque prétexte que ce pût être, à peine de prison; les enfants, les vieillards et les infirmes pouvaient seuls le faire, mais toutefois en plein jour et après que les gerbes étaient enlevées, à peine d'être poursuivis et punis comme voleurs. Quant aux propriétaires des récoltes, il leur était défendu de glaner, ou faire glaner par leurs préposés, dans leurs champs, après les gerbes enlevées, et d'y faire conduire leurs bestiaux plutôt que vingt-quatre heures après l'enlèvement entier de la récolte, à peine de 20 livres d'amende contre chaque contrevenant, applicables aux pauvres de la paroisse.

Le même parlement, le 21 juillet 1749, rappelant les prescriptions de l'arrêt qui précède, enjoignit aux substituts du procureur général d'en transmettre le contenu aux curés des paroisses, et à ceux-ci d'en avertir leurs paroissiens le dimanche suivant, et exigea que toute personne se prétendant dans la nécessité de glaner et hors d'état de travailler, se munît d'un certificat du curé de sa paroisse, qui attestât la nécessité et l'infirmité; les officiers de maréchaussée devaient arrêter, comme fainéants, tous glaneurs qui ne seraient pas munis de ce certificat.

Le parlement de Paris, par de nombreux arrêts, prescrivait des mesures identiques à celles que l'on retrouve dans les arrêts du parlement de Normandie.

Parmi les arrêts émanés du parlement de Paris, il en est

Digitized by Google

un surtout qu'il faut rappeler spécialement, c'est celui du 16 février 1784, qui pose en principe que le glanage ne pourra avoir lieu, de la part de ceux qui y ont droit, hors des limites de leurs paroisses.

Là se trouve consacrée une règle de justice et d'équité : le territoire d'une commune ne peut et ne doit être grevé d'une servitude aussi onéreuse qu'en faveur de ses propres pauvres; à eux seuls peuvent appartenir les parcelles de la récolte restées sur le champ du cultivateur. Par cette sage restriction, le maintien de l'ordre, la surveillance sont plus faciles, les coupables plus aisément connus. C'eût été ouvrir la porte à de grands abus, que d'admettre au glanage, en tous lieux, des pauvres et des infirmes nomades, promenant de communes en communes leur misère et leurs vices.

Tel était l'état de la législation lorsque survint la révolution de 1789; et il eut été inutile de rapporter les dispositions de quelques coutumes sur cette matière [1], il suffit de dire que la coutume de Normandie gardait le silence sur le glanage; que les arrêts de réglement, dont il a été parlé, il n'y a qu'un instant, faisaient seuls la loi à cet égard, avec l'édit de 1554.

L'Assemblée nationale, dans une loi du 12 août 1790, sanctionnée le 20 du même mois, loi en forme d'instruction sur les fonctions des assemblées administratives, rappelle le glanage comme un droit existant et acquis au pauvre; et au chapitre VI, elle charge l'administration de porter « un regard attentif sur la police des campagnes, sur le » glanage, patrimoine du pauvre. »

Désormais, il n'appartiendra plus aux cours de justice

[1] Coutumes de Dourdan, art. 151; d'Etampes, art. 180; de Melun, art. 344, et de Péronne, art. 106.

Digitized by Google

de rappeler à exécution les lois et arrêts sur le glanage, de prescrire à ce sujet des mesures de police; ce pouvoir ne doit plus être exercé que par l'autorité administrative, et l'autorité judiciaire n'a plus à prononcer que la peine encourue pour les contraventions qui seraient commises.

Survint bientôt après une loi qui s'exprima d'une manière plus formelle sur le glanage; l'instruction législative de 1790 n'avait fait que l'indiquer, mais la loi du 28 septembre — octobre 1791, le consacra, sans toutefois innover, mais aussi sans rien modifier de ce qui existait : l'article 21, titre II de cette loi, dispose que : « Les gla-
» neurs. . . . . dans les lieux où l'usage de glaner. . . . .
» est reçu, n'entreront dans les champs récoltés et ouverts,
» qu'après l'enlèvement entier des fruits. En cas de con-
» travention, les produits du glanage. . . . . seront
» confisqués, et suivant les circonstances, il pourra y
» avoir lieu à la détention de police municipale. »

Alors il eût été facile, peut-être, d'abolir le glanage; mais on le voit, loin de là, on l'admet, on le reconnaît comme un droit acquis dans les lieux où l'usage l'a consacré, et l'on se borne à prononcer des peines pour certaines contraventions qui seraient commises.

Le Code pénal, dans l'article 471, n° 10, a rangé au nombre des contraventions punissables d'une amende, le fait d'avoir glané, sans autre circonstance, dans les champs non encore dépouillés et vidés entièrement de leurs récoltes, ou bien avant le moment du lever, ou après celui du coucher du soleil.

L'article 473 permet même de prononcer la peine d'emprisonnement, selon les circonstances.

Ici s'arrête la série de lois ou de réglements judiciaires sur le glanage.

Digitized by Google

Il reste maintenant à faire connaître les réglements administratifs qui y ont rapport.

Un premier arrêté du préfet de l'Eure, en date du 9 thermidor an IX, enjoint aux maires, adjoints, gardes champêtres et commissaires de police, de dresser des procès-verbaux contre « tous ceux qui se permettront » d'entrer contre ou *selon* le vœu des cultivateurs, *dans* » les champs, avant qu'ils soient entièrement dépouillés » de leurs fruits. »

Cet arrêté prouve l'erreur dans laquelle sont quelques personnes, qui pensent qu'il peut dépendre de la volonté du propriétaire des fruits, d'admettre au glanage, avant l'enlèvement de la récolte, ceux qu'il veut favoriser.

Sans doute, le *législateur* a eu en vue l'intérêt du propriétaire, en interdisant aux glaneurs l'entrée des champs non encore entièrement dépouillés; mais ce motif n'a pas seul dominé sa pensée, c'est aussi une mesure de police, un moyen de prévenir le vol qui l'a dirigé, et il n'appartient à personne, sous prétexte que seul il souffrirait, de déroger aux lois de police.

Un propriétaire ne pourrait pas non plus donner le droit de glaner dans ses champs, quoique récoltés, à des personnes qui ne seraient pas au nombre de celles auxquelles le glanage est permis, car ce serait encore contrevenir à une loi de police; et d'un autre côté le propriétaire du champ, n'est pas propriétaire des épis qui y restent après l'enlèvement entier de la récolte, c'est le patrimoine du pauvre, c'est à lui seul qu'ils sont réservés.

Un second arrêté préfectoral, du 29 messidor an XI, rappelle aux maires la stricte exécution des dispositions suivantes :

« 1° De ne permettre de glaner qu'aux gens vieux, » infirmes, indigents ainsi qu'aux enfants;

Digitized by Google

» 2° D'empêcher qu'il ait lieu dans les enclos fermés de » murs ou de haies, et dans les champs avant ou après le » coucher du soleil et avant l'enlèvement des gerbes;

» 3° De défendre de mener les bestiaux sur les champs » moissonnés, si ce n'est quarante-huit heures après l'en- » lèvement de leur dépouille, afin de conserver le glanage » à ceux auxquels il est permis. »

Cet arrêté, comme on le voit, résume ce que les ordonnances, édits et les arrêts de réglement avaient prescrit.

L'instruction du préfet de l'Eure, du 2 janvier 1808, reproduit sommairement ce que prescrivent les deux arrêtés précédents, et prévient les maires qu'ils ont le droit de faire des arrêtés de police sur le mode d'exercice du glanage, arrêtés qui doivent être approuvés par les sous-préfets.

Ce droit, attribué à l'autorité municipale, n'a été que rarement exercé, l'a été ou d'une manière imparfaite et n'a pu dès lors produire les avantages que l'on devait en espérer.

Un dernier arrêté, rendu le 31 juillet 1813, contient la reproduction de ce qu'avaient ordonné ceux de l'an IX et de l'an XI, mais il contient d'autres dispositions qu'il importe de faire connaître :

1° Il interdit le glanage à tout individu qui a atteint sa quinzième année et qui est valide, à ceux connus pour ivrognes et querelleurs, à quiconque a subi des jugements pour vol ou aura été désarmé pour braconnage, etc.;

2° Il enjoint aux maires, après avoir pris l'avis de deux membres du conseil municipal, autant que possible non cultivateurs, de rédiger chaque année la liste nominative de ceux auxquels, à raison de leur indigence et de leur bonne conduite, la permission de glaner peut être accordée; cette liste doit être affichée, et un permis de glaner délivré à chacun de ceux qui y sont compris.

Digitized by Google

Cet examen de l'état de la législation sur le glanage, et des réglements administratifs, ne permet pas d'élever le plus léger doute sur ce point; que le glanage est un droit auquel l'on ne pourrait impunément porter atteinte, réglé par un corps de législation, épars à la vérité mais complet. S'il existe quelques lacunes ce ne peut être que sur les moyens de prévenir les abus que l'expérience aurait fait découvrir, mais elles seraient facilement comblées par des arrêtés administratifs.

C'est ici qu'il faut exprimer une opinion sur la nécessité du maintien ou de l'abolition du glanage.

On ne peut se le dissimuler, le glanage est une atteinte grave portée à la propriété, il enlève au cultivateur une partie de sa récolte *qui*, *quoique* faible, profiterait à ses troupeaux; *ses champs ne sont plus entièrement à sa disposition*; il ne peut s'y livrer à aucuns travaux pendant le temps réservé aux glaneurs; ainsi il ne peut les labourer, l'ensemencement qu'on pourrait y faire après le blé, devient souvent impossible par un retard de quelques jours. Ce sont là autant d'occasion de perte pour *lui*.

Ce sont là des inconvénients que le glanage ne compense pas : entouré qu'il est d'une multitude d'abus, car il faut bien le reconnaître, loin d'être le patrimoine du pauvre, ce n'est souvent que celui de la paresse pour une foule d'individus, qui trouvent là une indépendance qu'ils préfèrent à un travail rétribué, qui serait cependant plus lucratif. L'enfance y puise les premières leçons du vol, en apprenant à dérober des épis aux gerbes, et ce mince délit prélude souvent à de plus graves; la femme du moissonneur suit les traces de son mari, qui, en relevant les récoltes, a soin de lui ménager un glanage abondant, au détriment du maître du champ.

La suppression du glanage ramènerait infailliblement

Digitized by Google

tous ceux qui s'y livrent aux travaux des champs, qui seuls pourraient alors leur procurer des moyens d'existence. Il est vrai que cette ressource ne serait pas ouverte à l'enfance, à la vieillesse pauvre et infirme; mais ne vaudrait-il pas mieux pour les cultivateurs, qu'ils vinssent à leurs secours, par des sacrifices dont ils seraient largement indemnisés, en ne voyant plus leurs champs livrés au pillage et en trouvant un plus grand nombre de travailleurs[1].

Ces considérations semblent assez puissantes pour déterminer à abolir le glanage; mais la loi existe, et jusqu'à ce qu'elle soit rapportée, il faut l'exécuter et tolérer cet abus, si l'on peut qualifier ainsi ce qu'elle autorise; espérons cependant que si jamais la tâche difficile de doter la France d'un Code rural se trouve accomplie, le glanage n'y sera pas inscrit.

L'analyse assez longue qui précède, des lois et réglements sur le glanage, a paru ici une chose indispensable, il fallait bien se pénétrer de tout ce qui existe sur cette matière, des mesures répressives adoptées; ce n'est donc pas absolument une superfétation, c'était une nécessité; et nous arrivons, après nous en être bien pénétrés, à rechercher les moyens qui doivent tendre à restituer aux travaux des champs tous les bras valides qui peuvent y prendre part.

Ces moyens ne sont-ils pas déjà tout tracés? L'exécution rigoureuse des réglements doit suffire, et l'on peut les résumer en peu de mots :

N'admettre au glanage que ceux-là même qu'indiquent les arrêtés préfectoraux;

Arrêter dans chaque commune, un mois avant l'époque

[1] Ces observations ont été présentées par quelques commissions consultatives, lors de la présentation d'un projet de *Code rural*, qui a été faite par le gouvernement, en 1807.

Digitized by Google

de la récolte, la liste qui serait affichée des individus admis au glanage, en y exprimant les motifs de l'admission; et que dans ce délai toute personne puisse adresser ses réclamations, dont l'appréciation serait soumise au sous-préfet, auquel seraient aussi adressées les observations écrites du maire et des deux conseillers municipaux qui ont dû l'assister dans la composition de cette liste;

Délivrer des cartes individuelles, exprimant le motif d'admission;

Ne permettre le glanage que sous la surveillance du garde champêtre,

Et ne pas laisser sans répression les contraventions qui seraient commises.

Il faudra bien alors que tous les bras valides fassent retour vers les travaux des champs; et ainsi devra cesser l'abus criant des cultivateurs qui ne trouvent pas d'ouvriers pour recueillir les produits de leurs champs en péril et que les glaneurs refusent d'aider à prix d'argent.

Toutes ces mesures pourraient être employées dès à présent par les maires, sans aucune provocation de la part de l'autorité supérieure, elles eussent toujours dû l'être; mais il n'est que trop certain qu'elles ne le sont généralement que d'une manière imparfaite, soit par négligence, soit par tout autre motif. Il semble que tout soit complètement oublié, que les réglements soient tombés en désuétude. Les remettre à exécution et apporter une grande sévérité dans leur observation, ne serait peut-être pas chose sans danger pour les maires des communes rurales; et sans accueillir ici toutes les craintes exagérées que l'on pourrait concevoir en cette occasion, il y a des vengeances trop faciles et qui permettent au coupable d'échapper à toutes les recherches : couper de jeunes arbres dans les champs, incendier des récoltes, empoisonner des bestiaux,

Digitized by Google

ce sont-là quelques-uns des actes auxquels peuvent se livrer, très-souvent avec impunité, de mauvais sujets que la justice du maire repousserait dans leurs demandes pour être admis au glanage; mais cependant le magistrat ferme et juste inspire la terreur à celui que de coupables idées agiteraient, la justice humaine l'épouvante, si la justice divine ne l'a pas fait trembler.

Nous avons admis ici ces craintes, comme fondées au moins en partie, il faut chercher à les dissiper et à parer aux dangers que l'on redouterait.

Ce ne serait pas par des maires qu'il conviendrait de faire rappeler à exécution les réglements sur le glanage; s'ils agissaient en vertu des arrêtés déjà anciens, ce serait à eux seuls que l'on en attribuerait l'exhumation, ce serait contr'eux seuls que seraient dirigées toutes les haines. C'est à l'administration supérieure du département à agir, c'est d'elle que doit partir l'expression d'une volonté énergique de réprimer les abus du glanage; un nouvel arrêté devrait sur ce point être rendu, pour fixer les droits à l'admission, les exclusions à prononcer et indiquer les mesures de police à observer pour l'exercice du glanage, les maires céderaient alors à des prescriptions venues de l'autorité supérieure. Mais il ne suffirait pas ainsi d'un arrêté qui pourrait fort bien, après peu d'années d'exécution, aller se placer à côté des autres et en augmenter le nombre sans aucune utilité, il faudrait, chaque année, qu'un arrêté préfectoral vint, comme on le fait pour la chasse, rappeler à exécution les règles posées par celui dont on vient de parler, et que quelque temps avant le moment de la récolte, il fût publié et affiché dans toutes les communes : c'est un objet assez important pour que l'on prenne ces soins chaque année.

En agissant ainsi, si les abus du glanage se perpétuaient,

Digitized by Google

c'est qu'il y aurait négligence de la part de l'autorité municipale, faiblesse dans l'exécution; mais encore on pourrait y remédier, car il n'y aurait pas sans doute oubli général de toutes les mesures de police, comme cela a lieu maintenant, que l'on voit confondus parmi les glaneurs, des individus valides, souvent même de petits propriétaires, qui augmentent le produit de leur récolte en y ajoutant les épis qu'ils ont disputés aux malheureux, à qui seuls ils appartiennent.

Disons-le donc, parce que c'est une vérité : les plus graves abus proviennent de la non-exécution de tout ce qui est prescrit, de tout ce qui devrait être observé en matière de glanage; mais si l'on en revenait à un ensemble de mesures *énergiques*, *ces abus pourraient cesser, au moins en grande partie.*

Il est sans doute d'autres moyens que l'on pourrait employer et qui n'ont pas été indiqués ici, mais que l'expérience des cultivateurs, consultés à cet égard, permettrait d'employer : il a suffi d'indiquer les principaux.

Avant de terminer ces observations, qui ont déjà dépassé les bornes dans lesquelles on eût dû se renfermer pour ne pas fatiguer l'attention, il faut examiner quelques difficultés qui se présentent fréquemment.

En parlant de l'arrêt du parlement de Paris, de 1784, l'on a fait remarquer la défense qu'il portait de glaner hors du territoire de sa paroisse, il doit toujours en être ainsi, même en Normandie; déjà quelques-uns des motifs qui doivent faire adopter cette opinion, ont été exposés précédemment; nous ajouterons que le principe en est consacré par l'instruction législative des 22 et 23 novembre 1790 qui, prévoyant le changement des limites du territoire d'une commune, veut que ce changement

Digitized by Google

ne préjudicie pas *aux droits du glanage qui appartiennent à chaque communauté, et dont elles jouiront comme par le passé.* Le glanage est donc réservé à chaque communauté d'habitants exclusivement sur son territoire; ne peut-on pas ajouter que le glanage est le pendant du droit de vaine pâture, et que si le parcours est interdit de paroisse à paroisse, il doit en être de même du glanage qui est également une servitude.

Si toutefois, dans les opérations cadastrales, on enlève à une commune une portion de son territoire, pour la réunir à une commune voisine, cette opération, *qui n'a d'effet que pour la répartition de la contribution foncière,* n'attribuera pas aux habitants dont la commune a éprouvé une augmentation de territoire, le droit d'aller glaner sur cette portion réunie, qui reste réservée aux habitants qui ont subi la distraction.

Il est une autre difficulté qui se présente chaque année, c'est de savoir si le glanage de l'avoine peut avoir lieu ?

Généralement l'on est porté à penser que le blé, le seigle, le méteil et l'orge sont les seuls grains que l'on puisse glaner, eux seuls servant à la nourriture de l'homme, au moins dans la Normandie : à ce moyen on exclut l'avoine du glanage.

Mais il semble que cette opinion ne peut être adoptée.

Si l'on consulte les anciennes lois et les réglements, en parlant du glanage, ils s'énoncent dans des termes généraux et se servent du mot générique de *grains*, sans en excepter aucuns; nous croyons que tout se réduit à une appréciation de l'usage local. Si, de temps immémorial, l'avoine a été glanée dans une commune, il n'est pas douteux que les glaneurs pourront continuer à en agir de même; la loi de 1791, en parlant du glanage, renvoie aux usages pour décider si ce droit peut être exercé :

Digitized by Google

l'usage doit donc servir à déterminer quelles récoltes y seront soumises. Ce qui démontre l'erreur de ceux qui ne veulent admettre le glanage que pour le blé, le méteil, le seigle et l'orge, c'est que la loi de 1791 maintient aussi le râtelage, droit qui consiste à recueillir les herbes restées sur les prairies après la récolte enlevée; or, ce droit n'est admis que pour fournir à la nourriture des bestiaux que possèdent les individus admis au glanage; l'on n'a donc pas eu en vue uniquement le motif sur lequel se fondent les partisans de l'opinion contraire à celle qui est admise ici.

Pour qu'un usage puisse être invoqué, il faut qu'il soit général, remonte à un temps immémorial; car l'usage n'est une loi que lorsque tous l'ont adopté; il ne s'établit pas par la tolérance de quelques personnes, il faut qu'il soit souffert par toutes celles qu'il doit atteindre.

Il est une espèce particulière de glanage, dont il suffit de dire quelques mots : c'est le chaumage; il n'est pas admis dans le département de l'Eure, ainsi le déclare au moins l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1813, que nous supposons exprimer en cette circonstance, la constatation de la non-existence ancienne de ce droit, car s'il en était autrement, l'arrêté ne serait pas obligatoire; l'administration peut bien réglementer le glanage, mais elle ne peut prononcer aucune abolition : il appartient au législateur seul d'en agir ainsi.

Nous bornerons ici les observations que nous désirions soumettre à la Société libre d'Agriculture, laissant à de plus experts le soin de suppléer à ce qu'elles présentent d'incomplet; et nous aurons atteint le but que nous nous sommes proposé, si elles renferment quelques idées utiles et si elles peuvent provoquer des mesures qui mettent un terme aux nombreux abus qui accompagnent le glanage.

Digitized by Google

Rapport

SUR

L'INSTITUT AGRONOMIQUE

DE GRIGNON,

Par M. Cafson.

Chargé de vous rendre compte du sixième volume des *Annales de Grignon*, la lecture de cet ouvrage m'a fait sentir la nécessité de prendre connaissance des volumes précédents et de remonter ainsi à la création de cet établissement.

Vous dirai-je, Messieurs, quelle a été ma surprise en trouvant les cinq premiers volumes encore intacts, les feuilles non coupées ?

Dès-lors, j'ai pensé qu'il serait d'un puissant intérêt pour les propriétaires ruraux et les cultivateurs de ce département, d'avoir sous les yeux, dans un cadre aussi rétréci que possible, le tableau du développement successif de cette importante Institution agronomique.

Digitized by Google

Je me suis décidé, en conséquence, à vous faire un rapport sur cet établissement, et j'ai l'espoir qu'il ne sera pas inutile.

Messieurs, tous les Français de bonne foi qui ont exploré l'état de l'agriculture en Allemagne et en Angleterre, ont été frappés de la supériorité incontestable dont elle jouit dans ces deux pays comparativement avec la France.

En rapprochant nos procédés, nos instruments, nos assolements des leurs, ils ont été forcés d'avouer, avec douleur, que notre belle patrie, malgré la vivacité et le génie de ses habitants, restait infiniment en arrière des Etats voisins; et cependant ceux-ci sont généralement moins favorisés *que nous de la nature*, sous le rapport de la *fécondité du sol*, de la *douceur du climat* et de l'état de perfectionnement des arts et des sciences, qui prêtent leur utile secours à l'agriculture.

Bien des causes concouraient à nous tenir dans cet état affligeant d'infériorité auprès de nos voisins.

La principale se trouvait dans l'ignorance des principes d'une bonne culture, non-seulement parmi les agents immédiats des travaux agricoles, mais encore parmi les propriétaires eux-mêmes.

Ceux-ci résidant, pour la plupart, au sein des cités, qui offrent à leur opulence toutes les distractions de la vie, ne s'occupaient de leurs terres que pour en recevoir les faibles revenus, incapables qu'ils étaient d'en tirer un plus grand parti, en appliquant leurs richesses à l'amélioration de la culture.

Leurs fermiers, privés de capitaux, se contentaient de suivre obstinément la route étroite de leurs devanciers.

La modicité du fermage entretenait cette indolence; pourvu qu'ils tirassent du sol de quoi se nourrir eux et

Digitized by Google

leur famille et s'acquitter envers le propriétaire, rien n'excitait leur industrie à faire un pas au-delà.

Depuis bien des années, beaucoup de bons écrits démontraient que ce repos triennal, qu'on impose aux meilleurs comme aux plus médiocres terrains, n'est pas nécessaire.

On annonçait, d'après des expériences suivies, que bien loin d'appauvrir le sol, une culture continue, bien entendue et savamment variée, permettait d'obtenir sans inconvénient, d'abondantes récoltes, qui procuraient elles-mêmes une masse plus considérable d'éléments d'engrais; que plusieurs des productions qu'on pourrait demander à la terre étaient elles-mêmes de véritables engrais.

Quelques propriétaires ou de très-riches fermiers, profitèrent seuls de ces théories, mais ce fut en général un très-petit nombre.

En effet, le fermier qui n'a qu'un temps de jouissance très-limité, et qui est souvent privé d'abondants capitaux pour faire face aux avances que la culture alterne exige, ne peut pas, sans danger de ruine, essayer les nouveaux assolements proposés. On appelait cela de la routine, c'était plutôt de la prudence.

D'un autre côté, les théories tendaient à établir, comme un principe incontestable, que la culture alterne bien entendue, outre la production d'une plus grande quantité de récoltes, avait pour résultat, en définitive, d'améliorer beaucoup le sol et d'en porter la valeur vénale à un taux bien supérieur après la révolution de quelques périodes de la rotation du nouvel assolement.

De ce double avantage, l'un était tout au profit du propriétaire. Il fallait le lui faire sentir, afin qu'il coopérât à son propre bien-être et à celui de son fermier, par de nouvelles conditions de location, qui assignassent à ce

Digitized by Google

dernier un temps assez long de jouissance, pour que toutes les exigeances de la nouvelle culture pussent être remplies.

A ces leçons, dont l'effet est toujours très-lent, on a voulu joindre des exemples, dont le succès est bien plus sûr et bien plus prompt.

Quelques fermes-modèles ont été créées dans ce but.

On en désirait une peu éloignée de la capitale.

Une réunion d'hommes distingués par leurs lumières et par leur zèle pour la prospérité du pays, résolut d'en instituer une, dont le double but fût 1° de prouver la supériorité de la culture alterne sur celle à jachère, son résultat étant d'améliorer le fonds et d'en augmenter la valeur vénale;

2° De présenter à la jeunesse une école théorique et pratique d'*agriculture perfectionnée*.

C'est à M. Polonceau, ingénieur en chef à Versailles, que la France doit le projet de cet établissement.

Une association, composée de tout ce que la France renferme d'hommes éminents par leur position sociale, leur savoir et leur richesse, s'est formée à Paris.

Elle a créé un fonds social de 500 actions de 1,200 francs chacune, formant un capital de 600,000 francs.

Moitié de cette somme était destinée aux avances qu'exige la culture perfectionnée, et à l'établissement agricole, généralement parlant.

La seconde moitié devait, plus tard, faire face à l'établissement de l'école d'agriculture.

Le choix d'un domaine était important et difficile.

Il fallait qu'il présentât de vastes bâtiments, une étendue de terre assez considérable et d'une nature assez variée, pour admettre la plus grande diversité possible dans les cultures, afin de multiplier les applications des bons préceptes.

Digitized by Google

Il était nécessaire que le sol fût plutôt d'une qualité secondaire, qu'il y eût même de mauvais terrains, pour apprendre aux élèves à en tirer parti.

Il fallait surtout que cet établissement fût à une distance assez rapprochée de Paris, pour tirer de ce foyer principal toutes les ressources qu'il présente ; et ensuite, pour qu'il pût être facilement visité par les propriétaires et les amateurs éclairés qui habitent la capitale ou s'y rendent de toutes les parties du royaume.

Il fallait encore qu'il se trouvât hors du rayon de la culture toute spéciale que nécessitent les besoins si variés de la capitale.

Après de longues recherches, le choix s'arrêta sur le domaine de *Grignon*, ayant appartenu au maréchal Bessières. Ce domaine, situé sur la commune de Thiverval, près Versailles, se compose de 467 hectares de terrain, dont 290 sont enclos de murs.

Il renferme de vastes bâtiments propres aux écoles, deux fermes contiguës, des terrains dont la nature, les pentes, les expositions sont fort variées, des prés, des bois et des eaux abondantes.

La Société, désirant mettre cette institution sous le patronnage du chef de l'Etat, présenta son projet et ses vues à M. le duc de Doudeauville, alors ministre de la maison du Roi, avec prière de le mettre sous les yeux du prince.

Bien convaincu que l'agriculture est le plus solide élément de la prospérité publique, le Roi accueillit favorablement cette demande, et voulant lui-même contribuer à la formation de cet établissement, il ordonna que le domaine de Grignon fût acheté en son nom pour être joint à son domaine privé et consacré à l'institution centrale agronomique par une concession de 40 années.

Digitized by Google

Le Roi autorisa la Société à prendre le titre d'*Institution royale Agronomique,* et lui abandonna le produit entier de l'établissement, sous la seule condition de laisser au domaine toutes les améliorations foncières qui y seront faites par la Société; améliorations dont la valeur ne pourra cependant pas être moindre de 300,000 francs, ce qui représente un fermage annuel de 7,500 francs pendant les 40 années de concession.

La Société est en outre chargée de toutes les contributions, de tous les travaux à faire pour rendre le château et les accessoires propres au service de l'école et à la nouvelle exploitation de toutes les réparations urgentes à faire au moment de sa mise en possession, et de toutes les autres réparations qui seront nécessaires pendant la durée de la concession.

Ce fut au mois de juin 1826 que le château fût remis à la Société. L'entrée en jouissance des deux fermes ne devait avoir lieu que le 11 novembre 1827, pour la ferme intérieure, et le 11 novembre 1828, pour celle du dehors.

Le conseil d'administration choisit, pour remplir les importantes fonctions du directeur de l'établissement, M. Bella, ancien officier, qui se livrait depuis quelque temps à l'agriculture et qui avait mis en pratique, avec beaucoup de succès, les leçons qu'il avait eu l'avantage de recevoir, en Hanovre, du célèbre Thaër, le premier agronome du continent.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre sa nomination et l'entrée en jouissance, M. Bella fit un voyage agronomique dans les Etats limitrophes de la France, pour y recueillir des observations sur les différentes méthodes de culture, sur les meilleurs instruments aratoires, sur les animaux de races perfectionnées; il devait examiner soigneusement les institutions agricoles du genre de celle qu'on voulait

Digitized by Google

créer; enfin, il devait étudier le mode le plus rationnel de comptabilité employé dans ces établissements.

A son retour, M. Bella remit au conseil le journal détaillé de ses observations. Il y joignit peu après un rapport sur l'état du domaine de Grignon, et il proposa les moyens de culture applicables à cet important manoir.

Sur les 467 hectares, dont se compose la totalité du domaine de Grignon, 272 à peu près sont destinés à la culture.

Les 195 autres forment le parc, des étangs, des bois taillis, etc., etc.

La ferme intérieure se compose, y compris les jardins, vergers et pépinières attenant au château, de 96 hectares de terre, dont une grande partie est d'assez mauvaise qualité.

En général, les deux fermes avaient été fort mal cultivées; une grande partie des terres avait été sous-louée à des manouvriers. D'autres étaient restées en friche et n'offraient que des mauvaises pâtures.

Les meilleures étaient épuisées et manquaient d'engrais.

L'absence de prairies suffisantes, de fourrages et de racines pour nourrir le bétail nécessaire à la formation d'une masse d'engrais, en rapport avec les pressants besoins de la ferme, détermina le chef de l'établissement à faire jeter immédiatement, dans les céréales du fermier sortant, des graines de fourrage.

Dès le premier abord, n'étant point en possession des terres, on ne pouvait déterminer l'assolement qui pouvait convenir à la nature du domaine; cependant, il fallait que les premières opérations, loin de contrarier celui qu'on choisirait plus tard, préparassent les deux premières soles.

Le défaut principal de la culture précédente, même sur

Digitized by Google

les meilleures terres, était le peu de profondeur des labours, à peine arrivaient-ils à 3 ou 4 pouces.

On prit la résolution d'attaquer d'abord les terrains qui étaient absolument hors d'état de rien produire, si la terre n'était renouvelée par des défoncements et réparée par d'abondants engrais.

Cette méthode, entièrement différente de celle que suivent la plupart des fermiers qui cultivent d'abord les meilleures terres et se bornent à des cultures partielles et successives sur les mauvais terrains, avait pour but d'accroître immédiatement les moyens de production et d'assurer les quantités de fourrages devant produire les engrais nécessaires pour de bonnes fumures, avant de songer à la production des céréales.

Cette marche nécessite sans doute, dans le début, des dépenses considérables, puisqu'il faut un personnel plus nombreux, plus d'attelages et l'achat au-dehors de beaucoup de fumiers; mais on assure les ressources pour l'avenir et l'on avance ainsi de beaucoup l'époque de l'accroissement des produits.

En conséquence, 21 hectares des plus mauvaises terres furent défoncées à 8 pouces de profondeur, par des labours croisés avec la charrue sans avant-train, épierrées et fumées avec 300 voitures de fumier, achetées à Saint-Germain.

On y planta au printemps de 1828, des pommes de terre, dans le but de bien amalgamer la terre de la couche inférieure avec celle de la couche supérieure, au moyen des binages, buttages et arrachages que nécessite la culture de ce tubercule.

22 Hectares furent aussi défoncés à 8 pouces, partie à la pioche, partie à la charrue, épierrés et reçurent la semence

Digitized by Google

de graines de plantes fourragères annuelles, afin d'assurer la nourriture du bétail.

Cette première opération a beaucoup coûté sans doute, mais elle a eu tout le succès qu'on pouvait en attendre: les 21 hectares de pommes de terre en ont produit 4,425 hectolitres.

La récolte des plantes fourragères a dépassé 23,000 bottes de fourrages secs, outre ceux coupés en vert pour la nourriture des animaux.

Ainsi les 43 hectares ont été dès le premier moment, préparés pour former une première sole de la culture septennale qu'on préméditait pour l'avenir.

Je n'entrerai pas dans le détail des opérations qui furent faites la deuxième année : elles sont à peu près semblables et dirigées dans le même but.

Pendant ces deux premières années, outre les travaux agricoles, on s'est occupé de réparer tous les bâtiments et les murs de clôture, on a construit un hangar, une vaste bergerie, une féculerie, son magasin et un silo adjacent; on a établi une machine à battre les céréales, et un atelier de ferrage et de construction d'instruments aratoires.

L'établissement fut doté de

12 juments,
3 poulains,
7 bœufs de travail,
30 vaches,
2 taureaux,
775 bêtes à laine,
Et 44 porcs.

Cette monture était sans doute inférieure à ce qu'aurait pu comporter l'importance du domaine, surtout sous le rapport des moutons, mais on n'a pu l'augmenter successivement que dans la proportion du fourrage récolté.

Digitized by Google

A l'époque du 11 novembre 1828, la Société fut enfin en possession de la totalité des terres, et ce fut alors que le directeur se détermina à adopter l'assolement septennal.

La terre fut partagée en dix divisions.

Huit de ces divisions formèrent la masse arable du domaine.

Une d'elles est consacrée à être constamment en prairie artificielle de luzerne ou sainfoin, et rentre dans l'assolement aussitôt qu'elle est épuisée; elle se trouve remplacée par une des sept autres, celle où l'on a semé dans les céréales de la luzerne ou du sainfoin au lieu de trèfle.

Les sept autres forment l'assolement normal;

SAVOIR :

Première sole. — Plantes à sarcler et butter, confiées à des terres profondément défoncées et fortement fumées.

Deuxième sole. — Céréales de mars, dans lesquelles semence de fourrages annuels.

Troisième sole. — Récolte de ces fourrages annuels, au besoin la troisième coupe enfouie.

Quatrième sole. — Froment d'hiver.

Cinquième sole. — Plantes légumineuses à cosses, telles que pois, vesces, lentilles, etc., etc.

Sixième sole. — Plantes oléagineuses, au moyen d'une demi-fumure ou d'un parcage.

Septième sole. — Une seconde sole de froment d'hiver.

Cet assolement ainsi fixé, les défoncements suivis d'énergiques fumures avaient ouvert les deux premières soles de la rotation. Il n'y avait plus qu'à continuer.

Cependant, il n'était pas dans les règles de la prudence de suivre rigoureusement, pour toutes les terres, la série d'ensemencements désignée d'avance. Il convenait de consulter le degré d'ameublissement que chacune avait obtenu,

Digitized by Google

avant de lui confier des céréales d'hiver et des plantes oléagineuses qui exigent une somme de fécondité bien constatée.

Aussi, Messieurs, je remarque dans le compte rendu en 1835, de la culture des sept années antécédentes, que cette même pièce de 21 hectares, plantée en pommes de terre en 1827, reçut bien une sole d'avoine en 1828 avec semis de luzerne, mais que cette luzerne y resta jusqu'en 1833, époque à laquelle on lui substitua une nouvelle sole d'avoine, et non pas du blé; plusieurs autres pièces furent traitées ainsi, parce que leur fécondité n'était pas parvenue au point désirable.

Au contraire, une pièce de 30 arpents d'une meilleure qualité, après avoir produit des fourrages pendant 1827 et 1828, fut ensemencée, en 1829, en froment d'hiver sur une troisième coupe enfouie.

On y adjoignit la semence de trèfle. La récolte de froment fut très-bonne. L'année suivante le trèfle était magnifique: on le fit suivre d'une nouvelle sole de blé d'hiver, qui réussit parfaitement.

Après, vint un seigle pâturé depuis l'hiver jusqu'à la fin de mai; puis, une demi-jachère pour semer un colza, qui reçut une fumure de 24 hectolitres de poudrette par hectare.

La récolte de ce colza excita en 1833, l'admiration d'une réunion nombreuse qui eut lieu à Grignon; et la terre se trouvant dans un état convenable de fécondité, on n'hésita pas à faire succéder au colza une troisième récolte de froment d'hiver: elle fut encore assez riche.

Ainsi, cette pièce, qui pendant sept années n'avait reçu qu'un engrais végétal, de la poudrette, et les fumiers échappés pendant le parcours des bêtes à laine, a produit

Digitized by Google

dans ce laps de temps trois récoltes de froment d'hiver et une de colza.

En 1835, elle a été défoncée et fumée à raison de 60,000 kilogrammes de fumier d'étable par hectare.

J'ai choisi ces deux exemples, Messieurs, pour vous faire remarquer que même en adoptant un assolement *uniforme dans ses bases,* afin de donner successivement à toutes les terres des labours profonds et réitérés et de fortes fumures, il fallait cependant prévoir que les variétés du sol, les accidents imprévus, les besoins spéciaux de la ferme, les convenances des consommateurs, pouvaient exiger des modifications, et qu'il faut admettre en principe que la nature et l'industrie ne se prêtent pas à des prévisions inflexibles.

Mais ce qu'il était important de constater et de publier sans cesse comme une vérité généralement reconnue aujourd'hui, c'est que la base de toute amélioration agricole réside dans le profond ameublissement du sol.

Dans les terrains argileux, les défoncements préservent les racines des plantes de l'eau stagnante retenue par le sous-sol, en éloignant la couche argileuse compacte qui retient ces eaux, en fournissant aux racines une plus grande profondeur de molécules terreuses pour s'y implanter au-dessus des eaux.

Dans les terrains calcaires et siliceux, en offrant aussi aux racines plus de profondeur pour aller chercher leur nourriture, elle les préserve de l'action desséchante des chaleurs de l'été.

Dans les deux cas, il fournit aux céréales le moyen de taller et de fortifier leurs tiges, de manière à les préserver de verser à l'époque de la maturité des grains.

Ce fait a été bien constaté à Grignon, comparativement aux blés des voisins.

Digitized by Google

Les principales objections faites à cette théorie que la raison indique, que la science démontre et que l'expérience justifie, sont :

1° Que les défoncements ramènent à la surface une terre infertile ;

2° Qu'il faut une masse de fumiers bien plus considérable pour féconder 8 à 9 pouces de terre remuée que 3 ou 4 ;

3° Enfin, que les frais de ces travaux préparatoires ne sont pas compensés par les récoltes obtenues subséquemment.

On répond à la première de ces objections, qu'on obvie à cet inconvénient en ne confiant à une terre défoncée qu'une plante dont la culture demande des mouvements fréquents de terre, tels que le binage, le buttage et l'arrachage des fruits de ces plantes.

La pomme de terre est éminemment favorable à cette première sole. Outre qu'elle est peu difficile sur la nature du terrain auquel on la confie, sa culture expose successivement toutes les parcelles de terre aux rayons vivifiants du soleil; les rosées, les pluies et toutes les influences atmosphériques les mûrissent et les amalgament; les fumures les dotent d'un humus végétal plus abondant.

Sans doute il est bien reconnu par l'expérience, qu'on ne peut confier du froment à des terres ainsi défoncées jusqu'à ce que l'effet de cet ameublissement en ait augmenté la fécondité, mais les céréales de mars, les fourrages annuels et même les fourrages d'une plus longue durée, y réussissent très-bien et préparent convenablement la sole de froment qu'on peut généralement lui confier la quatrième année.

On ajoute qu'il faut considérer cette première sole comme une jachère, quant aux frais, mais comme une

Digitized by Google

jachère productive; et qu'en supposant même que le produit ne couvrît pas les frais que sa culture a occasionnés, il faut considérer ces frais comme une avance faite aux cinq récoltes subséquentes. En effet, cette jachère productive agit sur une bien plus grande rotation que la jachère triennale improductive, dont l'effet ne se fait sentir que sur deux récoltes.

Sur la deuxième objection, on observe que s'il est vrai que l'on fume beaucoup plus énergiquement la première année de l'assolement septennal, on ne donne la sixième année qu'une demi-fumure et même quelquefois un parcage, suivant le bon état des terres.

Ainsi, en supposant qu'on emploie 90,000 kilogrammes de fumier par hectare pour les sept années, cette quantité ne sera pas de beaucoup supérieure aux deux fumures et un septième qu'exige l'assolement triennal.

En effet, la fumure triennale donnée dans nos pays, par de bons fermiers, s'élève environ à dix voitures à quatre chevaux par acre, ce qui ferait pour un hectare environ 37,500 kilogrammes chaque trois ans :

Ainsi, pour sept années, environ 85,714 kilogrammes.

Il y a donc peu de différence; mais y en eût-il une beaucoup plus forte, elle est bien compensée par les produits plus abondants de fourrages verts, qui procurent eux-mêmes les moyens de nourrir une plus grande quantité de bestiaux et de former une masse bien plus considérable de fumiers d'étable, surtout dans les fermes où l'on pratique la stabulation à peu près permanente.

Cette objection me paraît donc réfutée.

Quant à la troisième, si l'on peut ajouter foi aux assertions du directeur de l'établissement de Grignon, le résumé des produits obtenus pendant la première rotation de son

Digitized by Google

assolement de 1827 à 1835, réfute victorieusement cette objection.

Les comptes de l'établissement paraissent présentés avec trop de candeur, pour qu'on en puisse révoquer en doute l'exactitude. Eh bien! dans le cours de huit années, toute défalcation faite des énormes frais de cultures, de loyers, fumiers, semences, etc., etc., et même d'une perte de 49,000 francs, éprouvée sur les animaux, il y a eu un excédant de bénéfice, pour la culture, de près de 106,000 francs, c'est-à-dire plus de 13,000 francs par an.

Je me suis arrêté longtemps, Messieurs, sur ce point fondamental de l'utilité des profonds labours, parce que je sais qu'il existe malheureusement dans notre pays un sentiment de répulsion bien prononcé contre cette théorie.

C'est spécialement aux propriétaires qui se livrent à l'exploitation de leurs domaines qu'il appartient de détruire ce préjugé, en expérimentant sur leurs terres médiocres l'effet de la culture alterne judicieusement pratiquée.

Leur intérêt personnel les y dispose, puisqu'ils augmenteront inévitablement ainsi la valeur vénale de leur propriété.

Quant aux fermiers, la trop courte durée de leurs baux ne leur permet pas de tenter cette culture, sans un grand danger pour leurs intérêts.

Dans ce rapide exposé historique des premiers essais de l'établissement de Grignon, je ne me suis occupé jusqu'ici que de la culture proprement dite.

Les résultats de cette culture ont été du 1er juin 1827 au 1er juillet 1835 :

Une dépense générale de culture de . . .	453,750 fr.
Les produits généraux se sont élevés à. .	560,895
Excédant	107,145

dont le huitième est de 13,400 francs environ.

Digitized by Google

Les produits accessoires se composent des bénéfices
Sur les animaux,
Sur la fabrication de fécule,
Sur celle des instruments aratoires,
Sur les bois,
Sur la chasse,
Sur la pêche.

L'exploitation de Grignon subit des conditions bien plus onéreuses que celles des fermes ordinaires.

Le but principal de l'établissement est d'ouvrir à la jeunesse une école, où elle puisse recevoir une éducation toute spéciale par l'étude des éléments au moins, des sciences applicables à la culture et à la démonstration pratique de toutes les parties de l'économie rurale.

Il était donc nécessaire de pourvoir l'établissement de tout ce qui pouvait contribuer à cette instruction.

Ainsi, il fallait mettre sous les yeux des élèves les animaux les plus parfaits, soit par leur conformation, soit par la richesse de leurs produits.

Le genre d'assolement adopté, devant produire une énorme quantité de racines et de tubercules farineux, il fallait établir une fabrique où l'on pourrait d'abord extraire la fécule, plus tard le sucre.

Tout en donnant ainsi aux élèves une idée d'un des genres d'industrie manufacturière qu'on peut joindre utilement à l'agriculture, on remédiait à l'oisiveté forcée à laquelle est condamnée, pendant l'hiver, une partie des ouvriers qu'elle emploie en été.

Un atelier où se fabriqueraient les instruments aratoires perfectionnés, soit pour le besoin de l'établissement, soit pour le public, présenterait aussi de puissants moyens d'instruction pour de jeunes agriculteurs appelés plus tard à se rendre compte des vices de construction des instruments de leur profession.

Digitized by Google

Toutes ces créations devaient infiniment grever la culture, si chacune d'elles ne couvrait pas ses frais d'établissement et d'entretien par des bénéfices annuels.

C'est ce qui est arrivé pour quelques-uns de ces produits accessoires.

Ainsi, de 1827 à 1835, il y a eu :

	PERTE. fr.	PROFIT. fr.
Sur les animaux.	48,909	»
Sur la féculation.	7,179	»
La fabrication d'instruments a produit au contraire un bénéfice net. . . .	»	7,876
Les bois.	»	23,560
Les pépinières.	»	2,600
La chasse.	»	5,152
La pêche.	»	1,675
TOTAUX. . . .	56,088	40,269
Report des bénéfices de culture . . .		107,145
		147,414
Pertes à déduire . . .		56,088
RESTE . . .		91,326
Vous savez, Messieurs, qu'une seconde série d'actions, au capital de 300,000 francs, devait être émise pour subvenir aux frais d'établissement de l'école. Ce capital n'a pu être réalisé, et les bénéfices de culture ont été employés à payer ces frais jusqu'à concurrence de.		37,344
RESTE. . . .		53,982
Dividende payé aux actionnaires des 300,000 francs réalisés		39,894
RÉSERVE. . . .		24,088

Digitized by Google

Il résulte de cet aperçu, que la culture seule, sans l'établissement des écoles, en supportant même les pertes causées par les animaux, eût pu offrir aux actionnaires de la Société plus de 4 p. 0/0 d'intérêt par an.

Si l'on réfléchit aux frais considérables qu'ont occasionnés les défoncements et les fortes fumures pendant ces huit années premières, frais qui ne se rencontreront plus, du moins dans une aussi forte proportion, dans la seconde rotation, on sera convaincu, Messieurs, que l'avenir de l'établissement de Grignon est assuré, que la Société est arrivée au moment de recueillir les fruits de ses efforts et de ses avances;

Enfin, qu'elle a victorieusement résolu le problème de la supériorité de la nouvelle culture sur l'ancienne.

Je terminerai ici cette première partie de mon rapport, me réservant, Messieurs, de vous donner plus tard des détails sur les essais pratiqués plus ou moins heureusement, sur la culture en grand de plusieurs plantes nouvelles. Je mettrai sous vos yeux les causes des pertes éprouvées sur les animaux, et spécialement sur les bêtes à laine.

Je vous rendrai compte du système d'éducation employé à l'école, de l'accroissement progressif du nombre des élèves; enfin, je tâcherai de n'omettre rien de ce qui me paraîtra digne de votre intérêt.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR LE

SEMOIR-*HUGUES* ET L'ENGRAIS-*JEAUFFRET*,

PAR M. DE RANCÉ.

MESSIEURS,

Permettez-moi d'appeler un moment votre attention sur quelques procédés récemment livrés à la publicité, et dont l'usage n'est encore adopté que dans un petit nombre de localités.

Je veux parler du semoir-Hugues et de l'engrais-Jeauffret :

Le semoir de M. Hugues, de Bordeaux, est considéré, je crois, aujourd'hui par la plupart des agronomes dont les noms font autorité, comme le plus complet et le plus expéditif des instruments inventés pour obtenir des semis en ligne à peu de frais et avec exactitude. Bien que le mécanisme de l'instrument soit très-simple, on peut en en faisant usage, éloigner ou rapprocher les lignes à volonté, répandre à la fois une plus ou moins grande quantité de semence, l'enfouir en terre à la profondeur convenable; enfin appliquer ce semoir à presque toutes les productions que notre agriculture obtient dans les contrées où de grandes améliorations ont été introduites.

Je ne décrirai pas d'ailleurs l'instrument dans ses diverses parties : le Recueil de la Société contient déjà sur ce sujet des détails complets et intéressants; je rappellerai seulement, quant à la promptitude avec laquelle on peut opérer avec le semoir-Hugues, que trois opérations sont faites en même temps, savoir : le tracé des lignes, la dis-

Digitized by Google

tribution de la semence dans ces mêmes lignes, enfin le hersage qui recouvre la semence immédiatement. Le semoir satisfait même à une quatrième condition qui, dans beaucoup de circonstances, est du plus grand intérêt. Ainsi, lorsqu'on veut employer des engrais pulvérulents, comme l'engrais-Lainé, la poudrette, etc., etc., ces engrais se répandent dans les lignes en même temps que la semence, et dans telle proportion que l'on veuille les employer.

Du reste, un cheval, un enfant ou page pour le conduire, et un homme intelligent pour tenir les mancherons, sont suffisants pour mettre le semoir de M. Hugues en mouvement et en parfaite action.

Maintenant, Messieurs, faut-il considérer ce mécanisme si bien conçu, si habilement perfectionné, comme vraiment utile, et surtout comme étant d'un emploi préférable, soit toujours, soit dans quelques circonstances seulement, à la méthode d'après laquelle on sème généralement et depuis si longtemps dans notre pays?

Ou bien ne se trouve-t-il pas au contraire des circonstances qui, dans chaque exploitation, se présentent fréquemment, dans lesquelles il soit impossible de faire usage du semoir-Hugues?

Les semences sont-elles également répandues?

Les plants sont-ils ou non exposés à se déchausser, comme il arrive souvent par la méthode ordinaire?

Les récoltes que l'on obtient ainsi par les semis en lignes, sont-elles plus productives soit en grain, soit en paille?

Les blés sont-ils moins exposés à verser?

Enfin, et c'est-là le point le plus essentiel, est-il bien exact, en supposant d'ailleurs toutes choses égales quant aux produits, est-il certain, comme l'assure M. Hugues,

Digitized by Google

qu'il y ait économie d'un tiers, et même de deux cinquièmes de semences, par l'emploi de son semoir.

Toutes ces questions ne peuvent se résoudre que par une suite d'expériences faites avec beaucoup de soins, de patience et de bonne foi.

C'est ici, Messieurs, que l'utilité de l'association que nous avons formée apparaît incontestable.

Tandis que plusieurs d'entre nous, placés à la campagne, de manière à pouvoir entreprendre d'utiles expériences, font l'emploi du semoir de M. Hugues, ceux de nos collègues qui voudront se déplacer, seront appelés à juger sur le terrain même des résultats obtenus, et tous enfin, nous étudierons et nous apprécierons les divers essais que l'on aura tentés, lorsque des rapports consciencieux nous seront soumis par MM. les membres de la Section d'Agriculture qui s'occupent plus spécialement de cette industrie.

Le semoir de M. Hugues est peut-être déjà entre les mains de plusieurs de nos collègues. Pour moi, j'en ai fait acquisition cette année, et j'ai profité de la dernière façon des blés pour en faire usage, ayant soin de m'assurer divers points de comparaison avec la méthode du pays.

Ainsi, indépendamment d'un champ de deux hectares entièrement ensemencé au moyen du semoir-Hugues, j'ai dans plusieurs champs, alternativement semé le blé par planches contiguës et de même surface, en employant les deux méthodes qu'il s'agit de comparer. Je ferai récolter et battre à part chaque planche, de manière à bien apprécier le produit, soit en paille, soit en grain.

Je me propose de renouveler au printemps les mêmes expériences dans des champs de pois, d'avoine, de betteraves et de carottes. J'espère que quelques-uns de mes collègues voudront bien venir juger par eux-mêmes des

Digitized by Google

résultats que j'aurai obtenus : ils pourront en faire l'objet d'un rapport; et lorsque je serai arrivé au but que je me suis proposé, c'est-à-dire après que j'aurai comparé les divers produits, j'aurai l'honneur d'adresser à la Société un rapport d'ensemble, dans lequel je consignerai toutes les observations que j'ai déjà faites sur la manière dont fonctionne l'instrument, et sur les diverses conditions sans lesquelles il devient difficile, ou même impossible de s'en servir.

Une nouvelle méthode, par laquelle on parvient à faire du fumier sans bestiaux en fort peu de temps, a été essayée, perfectionnée et publiée par M. Jeauffret.

Comme il arrive toujours, beaucoup de personnes, et notamment la plupart de celles qui s'occupent d'agriculture, ont pris d'avance en grande pitié tous les procédés de la nature de celui dont je parle; aussi l'engrais-Jeauffret a-t-il rencontré un grand nombre de détracteurs. Des expériences publiques ont cependant été faites avec succès, et plusieurs cultivateurs dans nos contrées, notamment M. Biquet, cultivateur et maître de poste à Dreux, ayant parfaitement réussi dans les essais qu'ils ont tentés, j'ai cherché à les imiter.

D'après ce que j'avais entendu dire et ce que j'avais vu, je ne doutais plus de la possibilité de réduire promptement en fumier, par la méthode Jeauffret, les pailles d'avoine et de blé; mais il me paraissait beaucoup plus difficile d'arriver en peu de temps au même résultat, en employant sans mélange de paille d'avoine et de blé, les tiges et siliques de colza, les bruyères, les landes, et surtout les genêts de trois ou quatre ans.

J'ai donc entrepris deux expériences sur ces différents végétaux : j'ai confectionné, en suivant aussi exactement que possible la méthode indiquée, deux tas de fumier; le

Digitized by Google

premier, composé de silique et tige de colza; le second, entièrement formé de genêts de deux à quatre ans. On sait que la tige principale de ces genêts forme une branche ligneuse, à la fois très-grasse et très-dure; arriver à les décomposer suffisamment pour les enfouir avec succès comme engrais, c'est résoudre un problème difficile, et dont la solution promet certainement de grands avantages en agriculture. M. Jeauffret a prétendu qu'il avait complètement réussi par le procédé qui porte aujourd'hui son nom.

C'est à la fin du mois de novembre dernier que j'ai fait confectionner les deux tas de fumier par lesquels j'ai commencé. Celui qui est composé de siliques et de tiges de colza, est entièrement consommé et ne forme plus aujourd'hui qu'une masse grasse et compacte.

Le tas de fumier formé avec des genêts, et que je n'ai terminé que le 8 décembre, a promptement acquis un degré de chaleur très-élevé; il a baissé de la hauteur de onze pieds qu'il avait, à celle de cinq pieds, tant il s'est tassé et déjà en partie consommé. Je ne l'ai pas encore ouvert, et *n'ai pu juger* par conséquent de l'état de décomposition auquel il est parvenu. Tout me fait présumer cependant que je pourrai l'enfouir avec succès à l'époque de la façon des mars, c'est-à-dire dans un mois.

Mais en admettant une prompte et parfaite décomposition des végétaux les plus durs par la méthode Jeauffret, ce qu'il importe avant tout de constater, c'est la qualité nourrissante et productive du fumier, comparativement aux résultats que l'on obtient par l'emploi du fumier ordinaire.

C'est donc cette comparaison qu'il est essentiel de faire avec soin, et je vais pour y parvenir, employer les mêmes moyens que ceux dont j'ai parlé pour arriver à l'apprécia-

Digitized by Google

tion exacte du semoir de M. Hugues. Dans divers champs, par planches égales et contiguës, j'emploierai alternativement le fumier d'étable et le fumier-Jeauffret. J'engagerai ceux de nos collègues qui désireront apprécier les résultats des semences faites par le semoir-Hugues, à venir constater également l'effet que produira le nouvel engrais, et je les prierai de m'aider à rendre à la Société un compte fidèle des observations de tout genre qui peuvent être faites sur une question si intéressante pour notre agriculture.

Pour guider d'autant plus sûrement ceux qui voudront comme moi confectionner l'engrais-Jeauffret, j'indiquerai, lorsque j'aurai terminé l'expérience commencée, quelles sont les erreurs que j'ai commises, à quels signes je les ai reconnues, quelles en ont été les conséquences; j'indiquerai surtout le prix de revient de mon engrais, que dès à présent et par aperçu, j'estime à peu près aux deux tiers du prix courant du fumier d'écurie.

Enfin, j'appellerai encore l'attention de ceux de mes collègues qui voudront bien m'aider de leur expérience et de leur avis sur les produits que j'obtiendrai cette année dans les terres où j'ai employé l'engrais-Lainé, toujours comparativement avec le fumier provenant des étables et bergeries. Si l'engrais-Lainé possède réellement les qualités qui lui sont attribuées par celui qui le compose et par quelques personnes, qui disent en avoir fait un emploi satisfaisant, cet engrais offrirait à notre agriculture une ressource incontestable et précieuse, car la proximité de la capitale nous permet de nous le procurer à un prix modique, et même inférieur à celui du fumier d'écurie, que l'on ne trouve d'ailleurs qu'en petite quantité et assez difficilement.

Digitized by Google

NOTE

sur un

PHÉNOMÈNE D'HORTICULTURE,

OBSERVÉ

Sur le Cytise des Alpes, ou faux Ebénier.

[*Extrait d'un Rapport fait à la* Société d'Horticulture de Rouen, *par M. PREVOST, le* 1er *Juillet* 1837.]

Les jardiniers et les pépiniéristes sont dans l'usage de greffer sur le Cytise des Alpes ou faux Ebénier, des variétés telles entr'autres que le Cytise pourpre.

Deux greffes en écusson de cette variété furent placées sur le Cytise des Alpes, par un sieur Adam, en 1825.

En 1826, l'une d'elles poussa, l'œil de l'autre ne se développa point, mais l'écorce de l'écusson se couvrit, autour du gemme, de plusieurs aspérités qui se développèrent l'année suivante.

Parmi les nouvelles pousses produites par l'écusson retardataire, une se fit remarquer par sa vigueur et son aspect tout particulier; elle semblait participer du Cytise des Alpes par la force et la dimension de ses organes, mais elle se rapprochait du Cytise pourpre par la nudité de ses rameaux et de ses feuilles.

Digitized by Google

Cette variété reçut le nom de celui qui l'obtint, et fut appelée *Cytise Adam.*

En 1832, M. Jacques, jardinier en chef du domaine royal de Neuilly, obtint d'un écusson du Cytise Adam trois rameaux vigoureux; les deux latéraux étaient de cette nouvelle espèce, celui du centre reproduisit le Cytise des Alpes, avec tous les caractères de cet arbuste, type du genre, moins la pubescence des feuilles.

De ce qui précède, il résulte :

1° Que le Cytise Adam rend le Cytise pourpre et le Cytise des Alpes; le premier, pur; le second, odinairement altéré dans son impubescence. D'où il faut conclure que le Cytise des Alpes n'a pu seul, et sans le concours du Cytise pourpre, donner naissance au Cytise Adam;

2° Que le Cytise Adam doit son existence au mélange fortuit des molécules organiques du Cytise des Alpes avec celles du Cytise pourpre;

3° Enfin, que les molécules organiques ou la globuline, dont le mélange a produit une espèce nouvelle, en modifiant leur configuration et leurs propriétés, tendent à se séparer et à reproduire chacune le type dans lequel elles se sont originairement formées, puisque des branches du Cytise Adam produisent des branches de Cytise pourpre et de Cytise des Alpes, ses deux générateurs.

(*Voir* au tome VII, page 93, *Annales de la Société d'Agriculture de Paris*,

Et au tome X, page 11 des mêmes Annales, des descriptions plus étendues sur ces arbustes.)

Digitized by Google

ÉRECTION

D'UNE

STATUE A NICOLAS POUSSIN,

PEINTRE,

Né aux Andelys, en 1594.

Si la ville de Rouen a cru devoir élever dans son sein une statue à Pierre Corneille, un de nos plus grands génies littéraires, il paraîtra bien naturel, sans doute, que la ville des Andelys veuille rendre les mêmes hommages à *Nicolas* Poussin, le plus savant de nos peintres.

En réclamant le privilége d'ériger cette statue dans leur ville, où Poussin reçut le jour, les habitants des Andelys appellent à s'associer à eux tous les habitants de la Normandie, tous les Français qui aiment et qui honorent les arts.

Quoique le nom et les talents de *Nicolas* Poussin soient aussi connus qu'estimés, on nous pardonnera sans doute de chercher à lui rendre aujourd'hui un nouvel hommage en réimprimant la *Notice historique et critique* déjà publiée par M. Duchesne aîné, et dans laquelle l'auteur parle si convenablement de notre célèbre concitoyen.

« Il semble qu'il soit dans les destinées de la France de n'avoir rien à envier aux autres pays, dans quelque genre de gloire que ce soit. Si l'Italie s'honore de Raphaël, l'Allemagne d'Albert Durer, et la Flandre de Rubens, la France peut se glorifier d'avoir donné naissance à Poussin,

Digitized by Google

qui reçut l'épithète de peintre des philosophes et des gens d'esprit, et auquel les Italiens donnent le nom de Raphaël français.

» *Nicolas* Poussin naquit dans le mois de juin 1594, aux Andelys, où son père, originaire de Soissons, s'était retiré après avoir perdu, par suite des guerres civiles, le peu de bien qu'il avait eu. Pendant ses premières études, Poussin manifesta son goût pour le dessin, et fit de rapides progrès dès qu'il eut la permission de s'y livrer. Quentin Varin, peintre d'Amiens, fut son premier maître, et développa en lui les dispositions de ce talent qui prit ensuite de si grands accroissements. Ce fut de ce maître qu'il apprit à peindre à la détrempe, avec une prestesse dont on verra plus tard une preuve extraordinaire.

» A l'âge de dix-huit ans, Poussin quitta la maison paternelle et vint à Paris, dans l'intention de se livrer entièrement à l'étude des beaux-arts. Il reçut d'abord quelques leçons de Ferdinand Helle, peintre flamand, connu par plusieurs portraits, et ensuite de Lallemand, peintre de peu de talent, mais qui pourtant composait des tableaux. Poussin sentit bientôt que de tels maîtres ne pouvaient le diriger longtemps, et dès qu'il eut appris d'eux la manœuvre de l'art, il les quitta pour étudier Raphaël et Jules Romain, dont les estampes commençaient à se répandre en France, et dont il trouva des recueils assez nombreux chez un mathématicien du roi logé au Louvre.

» Un jeune seigneur du Poitou, amateur de peinture, qui désirait faire décorer son château, engagea Poussin à le suivre, mais ce voyage fut sans résultat, parce que la mère de ce jeune gentilhomme voulut charger notre artiste de travaux étrangers à son art: ce qui ne pouvait lui convenir. Avant de revenir à Paris, notre jeune peintre s'arrêta à Blois, où, pour subvenir à ses dépenses, il fit deux tableaux

Digitized by Google

dans l'église des Capucins. Au château de Chiverni, il peignit plusieurs bacchanales ; mais sa santé l'obligea alors d'aller passer une année dans sa famille. Il revint ensuite dans la capitale et tenta deux fois le voyage en Italie, mais il fut forcé la première fois de s'arrêter à Florence, et la seconde à Lyon.

» Pendant son séjour à Paris, il fut employé, avec Ph. de Champagne, à peindre quelques décorations dans les appartements du Luxembourg, sous la conduite de Duchesne, artiste peu connu et qui pourtant avait le titre de peintre de Marie de Médicis. En 1623, lors de la canonisation de saint Ignace et de saint François-Xavier, Poussin fut chargé de faire six tableaux en détrempe ; une semaine lui suffit pour ce travail, qui lui fit le plus grand honneur, et lui concilia l'amitié du cavalier Marini. Enfin, l'année suivante, notre jeune artiste put effectuer son voyage à Rome ; il y arriva lorsque le cavalier Marini, qu'il avait connu à Paris, partait pour Naples, où il mourut peu de temps après. Le cardinal Barberini, neveu du pape Urbain VIII, auquel il avait été recommandé, quittait aussi Rome, et Poussin se trouva dans cette grande ville sans connaissances, sans appui, sans autre ressource qu'un talent peu apprécié, parce que personne ne le faisait valoir. Réduit à un état de misère qui aurait plongé une âme faible dans le désespoir, pouvant à peine tirer de ses tableaux le prix que lui coûtaient les toiles et les couleurs, il se vit forcé de donner deux sujets de bataille pour sept écus chacun, tandis qu'un jeune peintre romain reçut pour une copie le double de ce que le peintre français avait obtenu pour l'original.

» Malgré son état de dénûment, Poussin se trouvait heureux ; il pouvait étudier l'antique et Raphaël ; lié d'amitié avec François du Quesnoy, dit François Flamand,

Digitized by Google

qui était du même âge que lui, et avec Alexandre Algarde, sculpteur italien; il étudiait avec eux, mesurait des statues antiques, et faisait en cire de petits modèles. L'un d'eux, donné par Poussin à son ami M. de Chantelou, est maintenant en la possession de l'auteur de cette Notice; il représente Ariadne abandonnée dans l'île de Naxos, statue connue alors sous le nom de Cléopâtre; ce morceau est on ne peut plus curieux par la perfection avec laquelle il est exécuté.

» Pendant son séjour à Rome, Poussin se promenait souvent dans les environs, et il faisait des croquis, soit pour orner ses tableaux d'histoire, soit pour composer des paysages dans le genre héroïque. Dans d'autres moments, il étudiait la perspective d'après les ouvrages du P. Zaccolini, l'architecture d'après Palladio, et l'anatomie, soit avec les écrits et les figures de Vesale, soit dans le cabinet de Nicolas Larche, chirurgien célèbre. En parcourant les rues, les promenades, il y examinait soigneusement les passants, leur attitude, leurs vêtements, et surtout l'expression de leur physionomie, puis il en conservait des croquis, dont il se servait ensuite dans ses compositions. Quant à la peinture, il prit pour modèle Dominique Zampiéri, et ramena le goût du public aux tableaux de ce peintre, tandis que ceux de Guido Remi avaient jusque là obtenu la préférence.

» Le cardinal de Barberini, étant revenu à Rome, s'empressa d'utiliser les talents de Poussin: le premier tableau que lui demanda cette éminence fut la Mort de Germanicus. Un tel protecteur suffisait assurément pour faire cesser la détresse que notre peintre ressentait depuis longtemps; mais toujours simple dans ses goûts, il ne cherchait pas à tirer parti des circonstances. Il ne fit jamais aucun prix d'avance; lorsqu'un tableau était fini, il en écrivait le

Digitized by Google

derrière, et sa modestie lui fit refuser plus d'une fois ce qu'on voulait lui donner au-dessus de sa demande.

Vers ce temps, Poussin fut attaqué près de Monte-Cavallo, et reçut un coup de sabre entre le premier et le deuxième doigt de la main droite; plus tard, une maladie grave vint le replonger dans la gêne. Ce fut alors qu'il fut accueilli et secouru par un de ses compatriotes, Jacques Dughet. En 1629, il épousa Anne-Marie, fille de son hôte. N'en ayant pas eu d'enfants, il adopta le frère de sa femme, connu sous le nom de Guaspre-Poussin, et si célèbre par ses beaux paysages.

» Le cavalier del Pozzo, amateur célèbre, se fit remarquer alors par l'amitié qu'il témoigna à notre peintre : il mit à sa disposition toutes les antiquités et toutes les médailles qu'il avait recueillies, lui fit faire des tableaux qui n'étaient pas des moindres ornements de son cabinet; puis enfin, lui fit obtenir pour l'église Saint-Pierre un tableau, c'est celui de saint Erasme, le seul où Poussin ait mis son nom. Ce fut alors qu'il exécuta, pour son protecteur, la première suite des sept Sacrements, qui a été gravée à l'eau forte et par Jean Dughet, son beau-frère, et par Châtillon. Il fit aussi plusieurs tableaux pour M. de Créqui, ambassadeur de France à Rome : les Israélites recueillant la Manne; Renaud et Armide, pour un de ses compatriotes, le peintre Stella; un Triomphe de Neptune, pour le cardinal de Richelieu. La réputation de Poussin fut à peine connue à Paris, que le cardinal engagea le roi à le rappeler de Rome, pour le charger de décorer la galerie du Louvre; mais le séjour de l'Italie plaisait à notre peintre philosophe, qui disait, avec raison : *Chi sta bene, non si muova.* Cependant, malgré sa répugnance, force lui fut de céder, et M. de Chantelou l'emmena à la fin de 1640.

A son arrivée à Fontainebleau, un carrosse de la cour

Digitized by Google

conduisit Poussin à Paris, où il fut logé dans le jardin des Tuileries. Accueilli par le roi Louis XIII, il fut aussitôt chargé de faire, pour la chapelle de Saint-Germain, un tableau de la Cène, maintenant au Musée de Paris, et du petit nombre de ceux où il fit des figures de grandeur naturelle. Indépendamment des tableaux qui lui furent demandés par le roi, il fit encore huit cartons pour des tapisseries, plusieurs dessins pour des frontispices d'ouvrages imprimés aux frais du roi, puis des compositions relatives à l'histoire d'Hercule, qui devait être peinte dans la voûte de la grande galerie du Louvre.

» Par arrêt du 20 mars 1641, Poussin fut nommé premier peintre du roi : cette nouvelle faveur, jointe à toutes les autres, excita la jalousie de Vouet et de ses élèves, de Fouquières, peintre de paysages, qui avait cru être chargé de peindre des vues de France dans la galerie du Louvre, et de l'architecte Lemercier, dont on venait d'abattre les lourds caissons qui décoraient la voûte de cette galerie. Fatigué des désagréments que lui causaient toutes ces personnes, Poussin demanda un congé pour aller à Rome, sous prétexte d'y chercher sa femme qui y était restée, et partit au mois de novembre 1642, avec l'intention de ne pas revenir. La mort du cardinal, celle du roi Louis XIII, et la retraite de M. Desnoyers, lui laissèrent la liberté de demeurer dans cette ville. Il y rendit de nouveaux services aux arts et à sa patrie, en donnant quelques conseils à Lebrun et à Mignard. Il remplissait ainsi les fonctions de directeur, avant l'établissement de l'Académie de France à Rome. C'est sans doute à ce titre que Louis XIV lui conserva dans cette ville sa pension, ainsi que le titre de son premier peintre.

» Poussin fit, en 1643, le Ravissement de saint Paul, qui lui avait été demandé par M. de Chantelou, pour servir

Digitized by Google

de pendant à une copie du Rêve d'Ezéchiel, peint par Raphaël. Ce tableau ne fut payé que 300 écus (environ 1,200 francs) au peintre. Un si grand désintéressement ne pouvait attirer la fortune, aussi vivait-il seul avec sa femme, sans avoir personne à son service. Un soir, le cardinal Massini étant venu lui rendre visite, Poussin le reconduisit une lumière à la main. Frappé de cette extrême simplicité, l'éminence ne put s'empêcher de dire : « Com- » bien je vous plains de n'avoir pas seulement un valet! » — « Et moi, Monseigneur, reprit le peintre, combien je » vous plains d'en avoir tant! »

» Quoique Poussin ressentît quelques infirmités, il continuait à travailler, et son talent semblait s'accroître; souvent on lui demandait des copies de ses tableaux, mais il préférait faire de nouvelles compositions. Ce fut ainsi qu'il fit pour M. de Chantelou la seconde suite des sept Sacrements, gravée par Pesne et aussi par Benoît Audran. Il fit aussi un second Moïse exposé sur les Eaux, pour M. Pointel; un second Frappement du Rocher, pour Stella, et un second Ravissement de saint Paul, qui est plus grand que le premier, et qui se trouve au Musée de Paris. Vers le même temps, Poussin peignit le fameux tableau des Bergers d'Arcadie, Eliéser et Rebecca, la Femme Adultère, la Mort de Saphire, plusieurs Saintes Familles, et ces grands paysages d'un si bel effet, qui font dire avec raison que si Annibal Carrache a créé le genre du paysage historique, c'est Poussin qui l'a perfectionné. Le but que cherchait constamment ce peintre dans ses tableaux était de parler à l'âme : il se proposait d'émouvoir sans chercher à plaire; aussi dans ses compositions tout est grand, tout est noble, tout est simple. On voit de belles masses d'architecture et non des ornements de détail, de superbes paysages et non des jardins de plaisance, des draperies

Digitized by Google

bien jetées et non de frivoles parures. Faut-il dire qu'on lui a reproché, dans cette partie, d'avoir trop imité l'antique, dont on a prétendu reconnaître quelques statues dans ses tableaux. S'il a fait de tels emprunts, il se les est appropriés par une manière que personne n'a encore imitée.

» Si nous voulons considérer Poussin dans sa vie privée, nous le verrons heureux dans la famille de sa femme, vivant dans une maison sur le mont Pincio, se levant chaque jour de grand matin, se promenant auprès de sa maison, rentrant chez lui pour peindre pendant quelque temps, travaillant encore deux heures après son dîner; puis allant vers le soir faire des promenades où des artistes, des étrangers, des personnages de tout rang, venaient avec plaisir l'entendre parler sur son art, sur la philosophie, sur l'histoire; nous le verrons s'expliquant avec méthode, avec clarté, avec modestie, et répondant à celui qui lui demandait quel fruit le plus doux il avait recueilli de son expérience : *Celui de savoir vivre avec tout le monde.*

» Dès l'année 1660, Poussin avait commencé, pour le duc de Richelieu, les Quatre Saisons, ornées de scènes tirées de l'Ecriture sainte; en 1664, il finit le Déluge : ce fut son dernier tableau, et un chef-d'œuvre de pensée. La vieillesse de l'auteur s'y fait cependant sentir sous le rapport de l'exécution; car alors sa constitution s'affaiblissait, ses forces diminuaient. Le chagrin que lui causa la mort de sa femme vint augmenter ses infirmités; il ne pensa plus qu'au départ de ce monde, et il mourut en philosophe chrétien, le 19 novembre 1665.

» Ses funérailles furent faites sans pompe, ainsi qu'il l'avait ordonné; mais un grand concours de monde assista au service, qui eut lieu à Saint-Laurent in Lucina. L'épitaphe que fit Bellori se termine d'une manière remar-

Digitized by Google

quable par ces mots : *In tabulis vivit et eloquitur*, il vit et il parle dans ses tableaux.

» Ce ne fut que bien longtemps après sa mort que l'on pensa à rendre hommage au plus habile peintre français. Sa statue fut une des premières que fit faire le roi Louis XVI; le statuaire Julien, chargé de ce travail, s'en acquitta avec succès. M. Leroux d'Agincourt, amateur français, qui, pendant une longue résidence en Italie, n'a cessé de s'occuper des beaux-arts, a fait placer le buste de notre célèbre peintre dans le Panthéon à Rome. Il y a plus de 25 ans qu'une souscription fut ouverte à Paris, pour élever un monument à la mémoire du Poussin, dans le lieu même de sa naissance : quelques souscripteurs s'inscrivirent, mais le nombre n'en fut pas assez grand, et on ne put donner aucune suite à ce projet. Enfin, l'année dernière, l'ambassadeur de France, M. le vicomte de Châteaubriand, animé par de nobles sentiments pour tout ce qui est grand, voulut qu'un monument durable fût élevé à la mémoire de Poussin, dans la ville des arts témoin de ses travaux et de sa mort; il fit faire un buste du grand peintre français avec un marbre tiré d'un monument antique.

» Un monument d'un autre genre, et qui fait également honneur à Poussin, est un recueil de lettres publiées en 1824. Je me plais à penser que j'ai contribué à cette publication, longtemps projetée par M. Dufourny, puisque les originaux ayant été perdus vers 1793, il n'existait plus de ces lettres que des copies faites en 1760 par mon aïeul Antoine Duchesne, lesquelles se trouvaient alors en ma possesion.

» Nous n'avons pu dans cette notice parler de tous les tableaux du Poussin, qui passent le nombre de 120; ils ont été gravés principalement par Jean Pesne, son com-

Digitized by Google

patriote; Jean Dughet, son beau-frère; Claudine Stella, Etienne Baudet, Rousselet, Chasteau, Gérard et Benoît Audran, ainsi que par Bartolozzi, Strange, Morghen, Folo, Blot, Laurent et M. Desnoyers. Les gravures publiées d'après Poussin passent le nombre de 900; elles se trouvent fréquemment à des prix modérés, et sont répandues dans les ateliers de tous les artistes. »

Une nouvelle société vient aujourd'hui réveiller l'idée, déjà émise plusieurs fois, de rendre à la mémoire du Poussin un hommage durable, en lui élevant une statue dans sa ville natale.

Tous les artistes sans doute voudront coopérer à l'érection de ce monument; *tous ils s'écrieront : « Anchio » son pittore, »* et ils viendront rendre un témoignage de reconnaissance à l'excellent artiste, au profond philosophe qui a pu les guider dans leur enfance, les inspirer dans leur jeunesse, et qui pourrait encore maintenir leur courage dans la vieillesse, lorsqu'ils verront avec quelle constance il lutta toute sa vie contre les événements.

Mais ce n'est pas seulement aux artistes que notre appel s'adresse, il sera également entendu de tous ceux qui aiment les arts et admirent leur production, de tous les Français enfin qui aiment la gloire, de quelque côté qu'elle arrive.

La statue en bronze sera élevée sur un piédestal, adossée à la montagne, en face du pont que l'on construit sur la Seine. Ainsi placée, elle sera aperçue de tous les voyageurs, soit qu'ils entrent dans la ville, soit qu'ils ne fassent que longer les quais, soit qu'ils naviguent seulement sur le fleuve; et notre artiste semblera encore se tenir là pour observer la nature, ainsi qu'il l'a fait dans sa vie avec tant de succès.

Digitized by Google

LES ILLUSTRES PROVERBES

HISTORIQUES,

ET LE BALLET DES PROVERBES.

(Paris & Lyon. 1655-1665.)

I.

Ce recueil de proverbes *expliqués par diverses questions curieuses et morales pour se divertir agréablement dans les compagnies,* n'est pas commun, bien qu'il ait été imprimé plusieurs fois dans son temps ; cité par Bayle [1], vanté par Goujet [2], il est encore recherché des amateurs. Les parœmiographies modernes sont sans doute plus savantes et plus complètes ; mais elles n'ont ni le sel, ni la naïveté des *Illustres Proverbes.*

La 1re édition du livre qui porte ce titre a été donnée par Pierre David (Paris, 1655, un vol. in-12), qui l'a réimprimé trois fois sans y rien changer, et la dernière paraît être celle de Pepingué (Paris, 1665, 2 tomes in-12, ordinairement reliés ensemble). — M. Charles Nodier s'est

[1] *Nouvelles de la république des lettres*, février 1686.
[2] *Bibliothèque française*, t. I, p. 275.

Digitized by Google

aperçu, après d'autres [1], de la similitude presque complète de ce dernier volume avec l'*Étymologie, ou Explication des Proverbes français, par Fleury de Bellingen, La Haye,* 1656, et, dans ses *Mélanges tirés d'une petite Bibliothèque* (chap. 13), il a crié haro sur le pauvre Pepingué, — voleur effronté, selon lui, qui n'a pas craint de couvrir sa fraude de la sauve-garde royale, c'est-à-dire d'un privilège, mais qui en même temps n'a pas osé conserver dans sa copie les *équivoques plaisantes*, les *explications graveleuses*, les *étymologies un peu vives* que le sujet avait amenées naturellement dans l'original.

L'exact M. Brunet, mis en cause par l'auteur des *Mélanges* comme ayant laissé échapper ce plagiat, a répondu, dans ses *Nouvelles Recherches*, par quelques lignes équivoques, qui, sans le relever de cette omission, laissent subsister ce qu'il y a d'irréfléchi dans le reproche adressé au dernier éditeur des *Illustres Proverbes* [2]. — Il était pourtant facile de justifier celui-ci.

Il ne fallait pas, d'abord, se refuser à reconnaître que les *Illustres Proverbes* dont M. Nodier avait parlé, *c'est-à-dire ceux de* 1665, étaient la copie de l'*Étymologie* de Bellingen, parce que, le témoignage de l'habile écrivain eût-il manqué à cet égard, il suffisait, pour s'en convaincre, d'ouvrir l'un et l'autre volume.

Il fallait ensuite comparer les *Illustres Proverbes* im-

[1] *Voy.* Tuet, *Matinées sénonaises*, p. 55.

[2] La critique et la louange sont souvent exagérées dans l'ouvrage de M. Nodier, si remarquable d'ailleurs par les idées et par le style. Il peut être sans conséquence de faire un *grand homme* de l'auteur du *Rudiment de Langres;* mais il est moins pardonnable de taxer le savant et honnête Colomiez de *verbiage*, d'*étourderie*, de *niaiserie* et de *mensonge*. (*Voy.* le ch. 24 des *Mélanges*.)

Digitized by Google

primés dix ans auparavant, aux *Premiers Essays des Proverbes*, par le même Fleury de Bellingen, *La Haye*, 1653, et ne pas laisser sous la forme hypothétique cette autre vérité, que la publication de David (faite avec privilége comme celle de Pepingué) n'était elle-même, à très-peu de chose près, que la copie des *Premiers Essays*.

Et, comme l'*Étymologie* n'est autre chose que les *Premiers Essays* augmentés de deux nouveaux livres [1], il serait résulté de ces rapprochements que l'imitation française a, sans changer son titre, reproduit la métamorphose de l'original hollandais.

Maintenant, David, et Pepingué qui n'a fait que suivre son exemple, sont-ils des *voleurs* pour avoir réimprimé un ouvrage publié en Hollande?

Ce n'est pas un plagiat, puisqu'aucun nom d'auteur n'est substitué à celui de Bellingen. — Est-ce une contrefaçon? Mais, de pays à pays, il n'y a de contrefaçon, dans le sens criminel du mot, qu'autant qu'il y a convention réciproque de s'en abstenir; et, vis-à-vis des libraires des Pays-Bas, la contrefaçon n'était alors, comme elle le serait aujourd'hui, que la plus légitime et en même temps la moins efficace des représailles. Quant aux priviléges pris par David et Pepingué, on ne peut y trouver à redire, à moins de condamner ce qui est connu de nos jours sous le nom de *Brevet d'importation*.

[1] Les *Essays* (ou *Illustres Proverbes* de 1655) forment le 2e livre de l'*Étymologie*. Pepingué les a divisés entre les deux tomes de son édition. M. le marquis du Roure, qui a le *David* 1655, plus le 2e tome de Pepingué, et qui appelle cet accouplement *la bonne édition*, s'étonne de ce que les 68 premières pages de son second volume ne sont que la répétition des 68 dernières *du premier* (Voy. *Analectabiblion*, t. II., p. 164). Que M. du Roure se procure *le véritable premier volume*, et il s'expliquera cette *singularité*.

Digitized by Google

Sans cette réimpression un peu amendée, l'œuvre de Bellingen eût peut-être été exclue de France, soit par une mesure générale, soit à cause des opinions *anti-Mazarinistes* de son auteur, qu'elle trahit dans certain passage[1]. Qui sait donc si Bellingen lui-même n'aurait pas présidé à la prétendue contrefaçon?

Quant aux *explications graveleuses*, que regrette M. Nodier, il a mal vérifié ce point. David, il est vrai, en avait retranché quelques-unes dans ses *Illustres Proverbes* de 1655; mais Bellingen lui-même en a sacrifié davantage dans son *Étymologie*[2], et Pepingué n'ayant pas suivi ce dernier ouvrage, mais David, pour la partie déjà publiée des *Illustres Proverbes* de 1665, il se trouve que ce dernier recueil a le mérite, si c'en est un, d'être plus libre que son original, auquel il est d'ailleurs tout à fait conforme pour les deux autres parties.

Comme on le voit, le véritable auteur des *Illustres Proverbes* serait, non pas le comte de Cramail, comme l'avait dit Grosley sans donner de preuves de cette assertion[3], mais Fleury de Bellingen. S'il y a quelque chose de *judicieux*[4] dans une découverte de ce genre, c'est à Tuet, ainsi que nous l'avons dit, que le mérite en doit revenir.

Toutefois, nous conservons encore quelques doutes. Les allusions faites, dans l'ouvrage, à un ministre despotique, qui *pince sans rire*, qui *fait du cuir d'autrui large courroie, etc.*, nous paraissent s'appliquer beaucoup

[1] Lors de la dernière édition française, Mazarin n'était mort que depuis quatre ans.

[2] Il aurait dû y penser avant de dédier ses *Essays* à la princesse Albertine.

[3] *Journal encyclopédique*, décembre 1775.

[4] C'est l'expression de M. du Roure.

Digitized by Google

mieux à Richelieu qu'à Mazarin, homme peu vindicatif, comme on sait [1]. — « A propos de pescher, dit-on » ailleurs, le Roy a *enfin* pesché un Dauphin. » Ce Dauphin longtemps attendu, qui serait-il, sinon Louis XIV, né en 1638? — Il y a un autre passage où l'on réfute, au profit des princes et seigneurs, la maxime : *Où il y a tant de titres, il n'y a guères de lettres. . .*

Or, en 1638, et de par la vengeance de Richelieu, résidait à la Bastille ce comte de Cramail, seigneur de haute naissance, l'une des *dupes* de la fameuse *journée*, et l'auteur de la spirituelle *Comédie des Proverbes* (1616). De 1630 à 1642, qu'il fut déprisonné par la mort de son ennemi, il charma sans doute ses loisirs forcés par la culture des lettres, et cependant on ne connaît rien de lui qui date de cette période.

Fleury de Bellingen, ce personnage inconnu, *qui* n'a laissé aux biographes que son nom, qu'ils ont presque tous oublié, se serait-il borné par hasard à mettre ce nom sur des manuscrits provenant du comte de Cramail? — C'est une conjecture que nous donnons pour telle [2].

[1] On lit dans les *Essays : Ce Lazarin qui tient le haut du pavé, etc.*; mais ce nom a été mis très-probablement pour *actualiser* des allusions arriérées.

[2] On peut voir sur ce comte de Cramail, homme d'esprit et de résolution, les Mémoires de Richelieu, de Montglat, de Bassompierre, de Laporte, de Marolles, du cardinal de Retz. — Déjà prisonnier depuis longtemps, il noua avec ce dernier un complot, dans lequel il s'était chargé *de se rendre maître de la Bastille.* (Ce fait a été dénaturé par M. du Roure.) — Regnier et Malleville lui adressèrent des poésies. — Il mourut en 1646, et non en 1640, comme l'a dit M. Barbier, qui s'est trompé aussi sur la date de la 1re édition de la *Comédie des Proverbes.* (Dictionnaire des Anonymes, n° 8531.)

M. Ed. Crémieu, amateur distingué, notre ami, croit que Bellingen aura gardé longtemps son ouvrage en portefeuille, et que delà viennent les anachronismes signalés plus haut. Il appuie cette explication sur d'ingénieuses hypothèses, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

Digitized by Google

II.

Ce qui précède s'adresse à nos frères les bibliophiles, gens pour lesquels ces sortes de discussions n'ont pas besoin d'excuses, parce qu'ils s'imaginent, en général, qu'il n'en est guères de plus importantes dans la science humaine. Il faut maintenant satisfaire un public moins restreint, en lui donnant quelqu'idée du livre qui nous occupe.

C'est une suite de dialogues entre un philosophe et un *manant*, ou paysan. — On croyait beaucoup aux *philosophes*, dans ce XVIIe siècle, si familier avec les siècles antiques : on se les figurait comme des hommes passés à l'état de perfection *incarnée*, sans passions, ayant réponse à *tout*, et ne riant jamais; on les appelait communément *Ariste*, et, dans les œuvres du P. Bouhours, ils se promenaient au bord de la mer, avec le *pallium* et des sandales, en dissertant sur la langue française[1].

Le rôle du manant est d'amener des proverbes dans la conversation, le plus souvent à contre-sens, et celui du philosophe est de le reprendre, en lui expliquant la véritable signification et l'origine de ces proverbes.

EXEMPLES[2] :

Franc Normand et vrai Traiflagoulamen[3]. — Cette qualification n'ayant jamais dû être très-populaire en Normandie, nos compatriotes ignorent sans doute qu'elle

[1] *Voy.* le frontispice des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène.*

[2] Nous nous servons ici d'une édition de Lyon, qui a suivi celles de David, et qui, *comme ces dernières*, a cette grande planche pliée que M. Nodier *n'a jamais vue dans aucun autre exemplaire que le sien.*

[3] Cet article est un de ceux que Bellingen a retranchés dans son *Etymologie.*

Digitized by Google

résume : « toutes les rares qualitez que l'on attribue aux » Normans, épiloguées en ce mot, et résignées dans les » cinq syllabes de *Traiflagoulamen :* traître, flatteur, » gourmand, larron et menteur. » — Voilà un *philosophe* bien *manant,* diront-ils. — Qu'une autre citation les console; nous la prenons dans un numéro récent d'une Revue anglaise :

« Les Normands sont, après les Hellènes, le peuple le » plus brillant dans l'histoire : leur puissance sur le monde » a été gigantesque : elle dure encore. Les Normands ont » formé l'aristocratie européenne, et nous ne nous éton- » nons pas de l'orgueil de ceux qui cherchent à descendre » d'une race si illustre. »

Tout dépend du point de vue où l'on est placé : l'auteur de cette splendide phrase est un Normand d'outre-Manche, et le *philosophe* des *Illustres Proverbes* n'a rien de commun avec nous : c'est un Bourguignon.

Aussi regarde-t-il comme un *ridicule soubriquet* celui de *Bourguignon salé*, dont il raconte ainsi l'origine : Il y avait, en 1422, à Aigues-Mortes, une garnison de Bourguignons qui tenaient cette place pour Philippe-le-Bon : « Les bourgeois qui ne souffroient ce joug qu'auec » impatience, par le conseil et addresse du baron du » Vauuerbe, se ruèrent vn iour sur la garnison, et » tuèrent tous les Bourguignons; puis iettèrent leurs » corps, avec du sel, dans vne grande cuue de pierre, » qu'on y montre encor à présent, pour les conseruer » plus long-temps, comme un glorieux trophée de leur » fidélité enuers leur Roy légitime. . . Depuis ce temps- » là, et à cause de cela, on nous a tousiours qualifiés » *Bourguignons salez* [1]. »

[1] Pasquier en donne une autre origine. (Voy. *Recherches de la France*, liv. I, ch. 9.)

Digitized by Google

Au reste, les Bourguignons semblent avoir accepté cette épithète, et s'être efforcés seulement de la convertir en éloge, en la faisant passer du propre au figuré : dans ce sens, on ne peut nier que Lamonnaye et Piron ne soient des Bourguignons *très-salés*.

Vous allez croire peut-être que Dijon doit sa moutarde si fameuse à l'affinité que la nature bourguignonne a prise avec l'épicerie dans la cuve d'Aigues-Mortes : ce serait une erreur ; il n'y a au fond de cette renommée qu'une longue mystification dont notre *philosophe* fait naïvement l'aveu en ces termes :

« Ie suis natif du ressort de Dijon, et ay passé estant » ieune escolier vne partie de mon premier âge dans cette » mesme ville; ie n'ay pas apperçeu que la moutarde y fust » plus excellente, ny en plus grande quantité qu'ailleurs; » *quoy que certains marchands, abusans à leur profit de* » ce mot ordinaire, débitent chèrement quelques petits » barils, ou pains de moutarde, dont ie n'ay iamais ap- » prouué l'vsage, parce que, pour la distribuer, ils meslent » parmy de la terre grasse, qui la rend indigeste et mal » saine. Ie le scay pour en auoir veu faire estant pension- » naire chez vn habitant de cette mesme ville, qui faisoit » trafic de telle marchandise. » — Fiez-vous donc aux réputations!

Maintenant, voici ce qui a suggéré aux Dijonnais cette mauvaise plaisanterie : Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, pour les récompenser de leur fidélité, leur donna des armoiries et « son cry, qui estait *mout me tarde* [1]; » mais, comme cette deuise estait escrite en forme de » rouleau en cette façon :

MOVT TARDE
ME

[1] *Il me tarde beaucoup.* — La Bruyère, qui a contribué à faire rentrer dans la langue plusieurs de nos bons vieux mots (*Voy.* son chap. *De quelques usages*), n'a pas réussi pour *moult*.

Digitized by Google

» plusieurs en la lisant ne prenoient pas garde au mot du » milieu, ou faisoient semblant de ne le pas voir, parce » qu'il est escrit au-dessous, et lisoient seulement MOV- » TARDE : d'où est venu qu'on a dit *moutarde de Dijon*, » et qu'on a qualifié *moutardiers* les bourgeois de cette » ville-là. » — Et, comme on le voit, les bourgeois ont répondu aux moqueurs en leur faisant manger de la terre glaise[1].

S'amuser à la moutarde a une origine analogue : ce n'est autre chose que *moult tarder*.

Les *anguilles de Melun* passent depuis longtemps pour être d'une sensibilité exagérée ; voici pourquoi : « Dans Melun. . . il y auoit vn ieune homme surnommé » l'Anguille, lequel en vne comédie qui se ioüoit publi- » quement, représentoit le personnage de St Barthélemy. » Comme l'exécuteur le voulut approcher, le cousteau à la » main, pour faire semblant de l'écorcher, il se prit à » crier auparauant qu'il le touchast, ce qui donna sujet » de dire à toute l'assemblée, et commencement à ce pro- » uerbe : *Il fait comme les anguilles de Melun, il crie* » *deuant qu'on l'écorche.* »

La queue des Anglais. — C'était autrefois une fable accréditée que les Anglais avaient des queues[2]. Il est possible que l'effroi qu'avaient répandu leurs invasions,

[1] Le seigneur Des Accords, qui rapporte aussi cette étymologie, dit que les Dijonnais *entremeslent à leur moutarde d'autres choses moins nettes.* (Voy. *Bigarrures et Touches*, chap. 4.)

[2] Dans les *Quæstiones quodlibeticæ*, satire violente contre le cardinal de Richelieu, on lit :

« IX. An ut in hoc mundo, etiam in altero Angli sint caudati ? » An semper et est hoc nunc, et usque in sæculum ?

» XI. Præstet-ne coram Lucifero comparere caudatum Anglorum » more, an barbatum hodiernâ Gallorum consuetudine. . . ?

Digitized by Google

et leur qualité d'hérétiques, leur eûssent fait attribuer cet insigne des diables et des loups-garoux ; mais l'auteur des *Illustres Proverbes* en donne une autre explication. Selon lui, les plaintes de Henri II, roi d'Angleterre, contre le célèbre Thomas Becket, ayant porté quelques courtisans à outrager celui-ci pour faire plaisir au roi, « ils » coupèrent la queüe du cheual de l'archeuesque. Le pape » aduerty de l'iniure faite à vn prélat ecclésiastique (car » il estoit archeuesque de Cantorbie et primat d'Angle- » terre), procéda contre les Anglois par censures ecclé- » siastiques. Il les interdit, les excommunia, et lança » contre eux ses foudres spirituels, par lesquels il les » humilia, et força à une seuere réparation de leur crime. » Les peuples *circonuoisins tournèrent* cela en risée, et » se moquèrent des Anglois, *crians* après eux : *à la queüe*, » *à la queüe*, parce qu'ils avoient esté ainsi mal traittez » pour auoir coupé la queüe à un cheual. » — Voilà des peuples bien *gamins !*

Notre auteur ajoute qu'on peut aussi rapporter ce dicton aux prolongations de procès que favorisent les lois anglaises, jadis normandes. — Ceci nous paraît un peu tiré *par la queue.*

On ne croit plus, depuis longtemps, que les Anglais soient pourvus de cet ornement naturel ; mais nous nous imaginions encore, il y peu d'années, qu'un Anglais ne se nourrissait que de beefsteack, et ne disait que *goddem*, tandis que John Bull était convaincu, de son côté, que nous vivions de grenouilles, et que nous étions tous, plus ou moins, maîtres à danser.

Faire la queue, la barbe à quelqu'un, *être tondu*, sont locutions encore fort usitées : « Si tu veux sçauoir » l'origine de ce prouerbe, donne-toy le loisir de feuilletter » les volumes de nos ancestres, et tu apprendras que

Digitized by Google

» tondre les cheueux, ou raser la barbe, c'estoit anciennement entre les François une marque honteuse et vn » chastiment ignominieux. Tondre ou raser, et fustiger » vn criminel, sont mis en mesme rang par les loix de » Charlemagne. » Notre *philosophe* ne s'arrête pas là, et son érudition court les pays et les temps pour confirmer son explication. Entre autres histoires, nous apprenons que la garnison d'Haistesburg ayant fait raser les députés de l'empereur Henri-l'Oiseleur, celui-ci fit raser. . . la place. — Cruel calembour!

A propos de la phrase si rebattue : *avoir bon nez*, on nous enseigne avec détail les opinions des physionomistes sur la forme de cette partie essentielle du visage : « Les » nez camus sont indices de paillardise et d'impudence. . . » les aquilains, de magnificence et d'vne nature excellente, etc. » — « Et de ceux qui n'ont point de nez, » dit le *manant*, « quel jugement en doit-on faire? » — « On » n'en juge point par le nez, » répond le *philosophe* avec une justesse incontestable.

Gentilshommes à lièvre, ou chevaliers du lièvre, sobriquet de ces hobereaux campagnards, dont la nombreuse famille n'est pas encore éteinte. L'origine en est singulière. Philippe V, roi de France, et Edouard III, roi d'Angleterre, étant près de se livrer bataille, un si grand bruit s'éleva dans notre armée « que l'arrière-garde, » pensant qu'on se battit, prit les armes en diligence; » et, sur cette croyance, quelques caualiers, ausquels le » sang boüillonnoit dans le corps, éguillonnez d'un glo- » rieux desir de signaler leur générosité, accoururent aux » pieds du Roy, demandans à Sa Majesté l'honneur de » l'accolade, et d'estre passez cheualiers. . . » — Voilà un beau mouvement, un tableau brillant, n'est-ce pas? — Eh! non, rien n'est plus comique au contraire; car

Digitized by Google

ce grand tumulte n'avait pour cause première que le passage d'un lièvre sur le front des troupes françaises. Nos malheureux héros, tombés en un moment du sublime dans le ridicule, reçurent le nom de *chevaliers du lièvre,* et le transmirent à tous ceux dont la chevalerie ou noblesse a un fondement peu solide.

Temps pommelé, femme fardée. . . — Sous ce proverbe bien connu, notre auteur prêche éloquemment contre les *teints de lis et de roses* dont quelques dames se fournissent chez le parfumeur. Si elles savaient ce qu'ont dit de ce damnable usage les saint Augustin, les saint Ambroise et les saint Cyprien, elles rougiraient certainement. . . et ne se rougiraient plus. — Convenons toutefois que cette mode est passée pour les jolies femmes.

Boire à tire-larigot est une locution qui a mis à la torture tous les parœmiographes. On en peut voir six origines dans le dictionnaire de Trévoux. Notre livre en donne deux qui ne sont guère meilleures l'une que l'autre : « Les Gots, dit-il, se mutinèrent un jour contre leur chef » Alaric, et non contens du parricide qu'ils commirent » en sa personne, ils mirent sa teste au bout d'vne pique, » et l'ayant plantée au milieu de leur camp, entre diuers » opprobres qu'ils luy firent, ils beuuaient par dérision à » sa santé, en proférant ces mots : A TI ALARIC GOT. Le » jeu leur plaisoit, et le continuèrent assez longuement, » beuuans souuent et à longs traits. Depuis ce temps-là, » quand on parle de boire auec excez, on dit *boire* (mais » le mot est vn peu corrompu par ignorance) *à tire* » *larigot,* au lieu de dire *à ti Alaric Got*, ou *en à ti* » *Alaric Got,* c'est-à-dire à la mode que les Gots beu- » uaient alors, et en cette desbauche là. » — L'autre étymologie est prise de *larigot*, vieux mot qui signifie une flûte champêtre, et de la similitude qu'il y aurait

Digitized by Google

entre un homme qui boit à longs traits, et celui qui *tire* des sons du *larigot*[1]. — Choisisse qui voudra.

Il y a, dans l'ouvrage, un trait d'un grand sens : on ne peut discourir pendant tout un in-12 sans boire ni manger. Nos gens dînent donc vers les deux tiers de la conversation; or, chez qui dînent-ils ? — Ce n'est pas chez le philosophe.

III.

On trouve, à la fin de notre petit volume, le *Ballet des Proverbes*[2], dansé, le 17 février 1654, par Louis XIV, âgé alors de 15 ans et demi. Depuis quelque temps les ballets étaient, en France, un exercice royal. Élevé dans une cour brillante, formé de bonne heure par la société des femmes les plus spirituelles et les plus gracieuses, Louis y prit le goût des plaisirs élégants et magnifiques, de ces fêtes splendides où la beauté humaine, la pompe du costume, le charme de la musique, se réunissent pour fasciner les sens. Sa taille majestueuse, sa figure fière et calme, l'aisance de ses manières, en faisaient l'acteur le plus remarquable de ces somptueuses représentations.

En 1664, il dansa une entrée dans le *Mariage forcé;* il figurait encore dans les ballets en 1669, s'il est vrai,

[1] Mais *larigot*, d'où vient-il lui-même ? — Eh! parbleu, de *fistula*, flûte. En voici la généalogie, d'après Ménage, ce grand *D'Hozier* des mots : *Fistula*, *fistularis*, *fistularius*, *fistularicus*, *laricus*, *laricotus*, *larigot*. (*Voy.* Tuet., *Matinées sénonaises*, n° 341).—N'est-ce pas le cas de répéter, avec le spirituel de Cailly :

Alfana vient d'*equus*, sans doute;
Mais il faut convenir aussi,
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route.

[2] Cette pièce n'est que dans les éditions de David et celle de Lyon.

Digitized by Google

comme le rapporte une tradition de collége, qu'il ait cessé de prendre part à cet amusement à cause de quelques vers de Britannicus. Mais si ces vers sont en effet une satire adressée au grand roi, il faut dire que le grand poëte n'était pas heureux en critiques. Dans ses piquantes lettres à Nicole et à Barbier d'Aucour, il oublie la reconnaissance qu'il devait à Port-Royal; ici, par un rapprochement au moins étrange entre Néron et Louis XIV, il interdit à ce dernier le plus noble et le plus gracieux des divertissements; il finit enfin par l'importuner de ses conseils, et meurt de sa disgrâce, pour n'avoir eu, ni comme La Bruyère, cette humeur indépendante avec laquelle on dit la vérité aux grands sans s'inquiéter de leurs faveurs : ni, comme Boileau, cette finesse de tact qui empêche la plume du censeur de compromettre sa fortune.

Revenons à notre bouquin.

On aimera peut-être à savoir quels proverbes furent *dansés* à la cour, le 17 février 1654[1]. Voici les *entrées*, dans l'ordre où elles eurent lieu, et avec l'indication de celles que le Roi dansait :

1re Partie. — *A petits merciers, petits paniers. — Jamais amoureux honteux n'eut belle amie. — Un fou en amuse bien d'autres. — Tout ce qui reluit n'est pas or* (le roi). — *Tel menace qui a grand'peur. — Entre deux vertes une mûre. — A gens de village trompette de bois. — L'occasion fait le larron. — Il vaut mieux être seul qu'en mauvaise compagnie. —*

[1] Ceux qui voudraient savoir ce qu'étaient les ballets sous Louis XIV, peuvent consulter le traité du savant jésuite Ménestrier, intitulé : *Des Ballets anciens et modernes, selon les règles du théâtre.* Paris, 1686, in-12. — On y voit dessinés jusqu'à des ballets équestres. — Un ballet composé par un autre jésuite, le P. Mambrun, est vivement critiqué par le P. Ménestrier.

Digitized by Google

On se traite de Turc à Maure (LE ROI *parmi les Maures*). — *Ce qui vient de la flûte s'en va au tambour.* — *A bon vin bon cheval.*

2e PARTIE. — *A vaillant homme courte épée* (LE ROI *parmi les attaquants*). — *A beau parler qui n'a cure de bien faire.* — *Il ne faut pas se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village.* — *Quand les enfants dorment, les nourrices ont bon temps.* — *Le jeu ne vaut pas la chandelle.* — *Il n'est pas si diable qu'il est noir*[1]. — *Chacun cherche son semblable.* — *Il n'est point de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.* — *Après la panse, vient la danse.* — *Les Espagnols inventeurs des proverbes* (LE ROI *parmi les Espagnols*).

Le livret fait observer que la scène *changeait de face à tous les proverbes.*

Dans ce ballet, les rôles de femmes sont remplis par des hommes; mais c'est une exception[2].

Dans la 3e entrée de la 2e partie, il y a des rôles de *chiens* que *dansaient* les sieurs Bonard et Laleu fils.

D'autres noms aussi peu aristocratiques se rencontrent encore à côté de ceux des Joyeuse, des Vivonne, des Saint-Aignan. On y voit *Bontemps*, le premier valet de chambre

[1] Dansé par le duc de Roquelaure, laid et spirituel en diable, comme on sait.

[2] Dans un ballet dansé entre les actes de la tragédie italienne d'*Ercole amante*, figuraient, avec Leurs Majestés, Monsieur, et Monsieur le Duc; Mesdemoiselles d'Alençon et de Valois; les comtesses de Soissons et d'Armagnac; Mesdemoiselles de Nemours et d'Aumale (depuis reines de Portugal et de Savoie); les duchesses de Luynes, de Sully et de Créqui; la comtesse de Guiche, et Mesdemoiselles de Rohan, de Mortemart et des Autels. (*Voy.* le P. Ménestrier.)

Certes, un *parterre de Rois* n'eût pas été de trop pour de pareils acteurs.

Digitized by Google

du Roi, un sieur *Mollier*, qu'il ne faut pas prendre pour Molière, lequel était alors à Lyon, etc.; Saint-Simon nous explique, dans ses Mémoires[1], que : « ces gens de mé-
» diocre étoffe n'étaient admis que pour être la force et
» la parure des ballets, par la grâce de leur figure et
» l'excellence de leur danse, avec quelques maîtres à danser,
» pour y donner la règle et le ton. »

Sous la molle administration du Régent, on vit des seigneurs se montrer plus difficiles que Louis XIV lui-même; et le fils de Law ayant été désigné pour faire partie d'un ballet où devait figurer, pour la première fois, le jeune roi Louis XV, ce choix souleva, parmi les courtisans, une révolte à laquelle il fallut céder. — Je m'imagine que ces messieurs avaient perdu au Système : les rancunes de l'argent sont plus tenaces que les préjugés de l'orgueil[2].

Au bout de cet article, trop long sans doute, il est juste de fournir au lecteur de quoi exhaler sa critique en un petit adage. En voici un qui pourra lui servir dans beaucoup d'autres circonstances : c'est celui par lequel le trop modeste Gabriel Meurier terminait, vers 1567, son *Trésor des Sentences dorées, Proverbes et Dicts communs :*

OPTIMUM REI FINIS.

AGIABOUS PALÆOPHILE.

[1] T. 18, p. 98 de la dernière édition.

[2] « Louis XV fut si ennuyé et si fatigué d'apprendre, de répéter et
» de danser ce ballet, qu'il en prit une aversion pour ces fêtes et pour
» tout ce qui est spectacle, qui lui a toujours duré depuis. » (Saint-Simon, *ibid.*)

Digitized by Google

MAI.

A mesure qu'au ciel revient son clair azur,
Ses fleurs à la prairie, au ruisseau son flot pur;
Que le buisson verdit et que sa tête blanche
Marbre de ses flocons la naissante pervenche;
Que l'insecte déjà frissonne sous nos pas;
Que la brise dans l'air vient soupirer tout bas;
Que, d'ombres, dégagé, l'astre de Mai se lève,
Pour faire, à flots nouveaux, couler, jaillir la sève...

A cet instant aussi l'homme se dresse, et, fier,
S'élance du foyer où l'enchaînait l'Hiver;
Ses muscles rajeunis ont repris leur souplesse;
Dans ses veines son sang circule avec vitesse,
Et son âme! Oh! son âme, ineffable trésor,
Qui, dans ses plis profonds, cachait ses songes d'or,
Ses fleurs, son monde enfin de jeunesse et de grâce,
Que l'Hiver eût flétri de son souffle de glace,
L'âme, comme la terre harmoniant ses tons,
Monte au ciel, s'y colore et revêt ses rayons!

Moi, je l'ai bien compris ce bonheur de revivre,
De respirer encor cet air qui nous enivre,
De raviver ma vue aux côteaux verdoyants,
De fouler les gazons d'émail étincelants,
De lire, écrit au vol de l'oiseau qui s'élance,
Au ciel, aux fleurs, partout, ce mot saint : Espérance!...
Car un mal inconnu longtemps brisa mon sein,
Car j'ai langui longtemps, et dans sa froide main
La Mort un jour pesa ma frêle destinée!...
Mais je revis enfin! La couronne fanée,
Sur mon front a fait place à des festons plus verts!
Mai! qui me rends mon luth, à toi mes premiers vers!
A toi mes premiers chants, mes fleurs de poésie
Moins suaves que toi! toi, Mai, qui d'ambroisie
As parfumé ta robe aux riantes couleurs,
Moins fécondes que toi qui rajeunis les cœurs!

Digitized by Google

D'autres, ô Mai, peut-être, aux parfums de ta brise,
Aux vaporeux contours de ta forme indécise,
Préféreront les tons plus tranchés de l'Eté,
Son air plus pur, son ciel et la vive clarté
Du soleil de juillet, dont la chaude auréole,
Plus près en gerbes d'or, descend sur notre pôle!

D'autres préféreront l'Automne au front chagrin,
Ceux à qui plaît le soir plus que le frais matin,
Dont l'esprit attristé loin du monde s'isole
Et se plaît à l'aspect du deuil qui les console!

Je t'aime mieux, ô Mai, doux règne du Printemps!
Sur le globe attristé, quand du ciel tu descends,
Tout s'anime à la fois et cède à ta puissance!
Par toi, longtemps captive, enfin bondit l'enfance!
La jeunesse, par toi, dans ses vives ardeurs,
Plus joyeuse, aux banquets, va se parer de fleurs!
Que le monde à ses yeux sera beau! Pour son âme
Que de pensers nouveaux! que de rêves de flamme!
Il faut aimer, jeunesse! au ciel prends ton essor!
Quel flot de voluptés, que d'encens et que d'or!
Printemps, Jeunesse, Amour, céleste trilogie!
Vos noms sont, pour le cœur, eux seuls une magie!

O Mai, quand tu souris, vois encor l'homme mûr
Oublier sa raison, sceptre en ses mains peu sûr!
Oui, vois comme il sourit aux fleurs avec ivresse!
Oh! quel cher souvenir son âme alors caresse!
C'est que des jeunes gens il retouche le seuil!
C'est qu'un penser d'amour refoule son orgueil!
Qu'il a vu le néant de son bonheur factice!
C'est que, tout bas, au ciel il offre en sacrifice
Titres, puissance, honneurs, inutiles hochets,
Pour la jeunesse, hélas! qui ne revient jamais!

Sur le vieillard aussi, Mai, quel est ton empire!
Vois-tu se ranimer ses yeux, sa bouche rire,

Digitized by Google

Se relever sa tête et s'affermir ses pas?
De l'âge il semble au loin rejeter les frimats!
A travers les parfums que chaque fleur émane,
Et dans ton horizon, ô Mai, si diaphane,
Le vieillard ressaisit, brillants à ses regards,
Comme dans un miroir, ses souvenirs épars!...

Tu bannis de l'Hiver les plaisirs si frivoles!
Plus de danses aux feux des pâles girandoles!
Plus, autour du foyer de médisants propos,
De festins saus gaîté, de concerts sans échos,
Ni pour le cœur, blâsé de voluptés faciles,
De ces amours, enfants d'un regard, si fragiles,
Qu'ils vivent comme un bal l'espace d'une nuit!...

Allons! quand du Printemps le premier rayon luit,
O vous, dont l'insomnie a pâli les visages,
Loin des cités, venez! les renaissants feuillages
A vos sens émoussés vont rendre leur vigueur!
Venez goûter du bois le charme inspirateur!
Lentement, au bosquet qui redevient plus sombre,
Suivez l'étroit sentier où se balance l'ombre!
Venez aux prés fleuris où les peupliers verts,
Sur leurs tiges tremblant, ondulent dans les airs!
Où le papillon brille, où le ruisseau murmure,
Où le saule en pleurant penche sa chevelure!
Quand s'efface le jour, aux versants des côteaux,
Venez du crépuscule admirer les tableaux!

Les bois, les prés fleuris! n'est-ce pas la retraite
Où l'homme doucement médite?... où le poète
Au monde, à ses faveurs, ses mépris, dit adieu,
Et, plus heureux, s'isole entre son âme et Dieu?

AD. D.....

Digitized by Google

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance générale du 29 Avril 1838.

—

PRÉSIDENCE DE M. CASSEN.

—

. . . . . .

La Société décide que des remercîments seront adressés, en son nom, à M. Moreau de Jonès, pour l'envoi qu'il lui a fait du second volume de son ouvrage sur la Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

M. Gadebled, organe de la commission chargée d'examiner les comptes du trésorier, pour l'exercice de 1837, fait un rapport duquel il résulte que la gestion de M. Sauval a mérité l'entière approbation de la commission. En conséquence, les comptes sont arrêtés, conformément aux conclusions du rapport, à la somme de 12,447 francs 74 centimes pour la recette, et à celle de 12,487 francs 05 centimes pour la dépense, suivant l'état détaillé annexé au présent.

M. le Président présente un projet de budget pour les recettes et dépenses de 1839. Les différents articles en sont examinés et votés sans modifications.

Digitized by Google

M. le Président soumet à la Société une proposition écrite, présentée par M. Gazan père, à l'une des dernières séances. Cette proposition, qui tend à faire adjoindre les présidents de section au conseil d'administration, est motivée sur la difficulté que l'on éprouve, par suite des exigences du réglement constitutif, à réunir les membres du conseil en nombre utile pour délibérer.

Après quelques observations, une commission, composée de MM. Gazan père, Desmartinais et Duwarnet, est chargée d'examiner la question et de faire un rapport.

M. Gadebled lit un travail sur les causes et les effets de la Cherté du Blé aux XVIe, XVIIe, XVIIIe et siècles; et M. Th. Delhomme, une pièce de vers intitulée : *Mai*, dont l'auteur trop modeste a voulu garder l'anonyme.

La Société procède, par voie de scrutin, à l'élection d'un nouveau trésorier, en remplacement de M. Sauval, dont les fonctions sont expirées et qui ne peut être réélu, aux termes de l'article 9 du réglement constitutif.

M. Michaut, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé trésorier de la Société.

M. Beaulavon dépose sur le bureau plusieurs fossiles et quelques échantillons de géologie trouvés dans le département.

M. le Président, au nom de la Société, remercie M. Beaulavon et l'engage à continuer ses utiles investigations.

. . . . . .

Digitized by Google

IENCES

NT DE

Γ I

1837 A

fr. c.	fr. c.
.	31 95
.	1,226 45

ɔires à acquitter, dont le
)0 francs environ.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE GÉNÉRALE,

Tenue à MERCEY, le 20 Mai 1838,

Après le Concours de Charrues.

—

PRÉSIDENCE DE M. A. PASSY.

—

. . . . . .

M. Cassen, président de la Section d'Agriculture, dont les soins ont puissamment contribué à assurer le succès du concours, adresse aux cultivateurs une allocution relative à l'objet de la réunion.

M. Gadebled donne lecture d'un travail sur l'inégalité de la répartition de la richesse et des charges publiques sous l'ancien régime.

M. Ad. Duverger lit ensuite une pièce de vers, qui, au mérite de la poésie, joint un intérêt de localité et de circonstance : cette pièce est intitulée *Mercey*.

M. A. Passy, président de la Société, s'était disposé à prendre aussi la parole dans la séance, mais les observations de plusieurs membres le déterminent à attendre la réunion du banquet, pour prononcer son discours, qui doit clore dignement une fête agricole, si remarquable à tous égards.

M. Ledanois, chimiste à Vernon, présente à l'assemblée des pommes de terre, par lui conservées au moyen de la dessiccation. Pour mettre la Société à même d'apprécier les avantages de ce procédé, l'auteur est prié de vouloir bien préparer une note explicative, pour être remise à la Section d'Agriculture, qui en fera l'objet d'un rapport.

La séance est terminée par la distribution des prix du concours, conformément à la décision du jury.

. . . . . .

Digitized by Google

RAPPORT

sur

LE CONCOURS DE CHARRUES,

QUI A EU LIEU A MERCEY,

LE 20 MAI 1838,

Par M. Cafsen,

PRÉSIDENT DE LA SECTION D'AGRICULTURE.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 13 février dernier, vous avez décidé que le concours départemental de charrues aurait lieu cette année dans le canton de Vernon, arrondissement d'Evreux.

Le président de votre Section d'Agriculture s'est mis en rapport avec plusieurs habitants de la ville de Vernon, et par suite de ses investigations, deux localités lui ont été proposées. D'abord, une des fermes du domaine de Brécourt, sur la plaine qui domine les versants de l'Eure et de la Seine, à gauche de la route départementale de Pacy à Vernon; ensuite, une autre ferme sur le même plateau, située commune de Mercey et appartenant à madame la duchesse d'Albuféra.

Cette dernière ferme fut choisie de préférence, par la raison qu'elle offrait un vaste champ en jachère, environné et planté de pommiers, dont les sillons, assez larges entre

Digitized by Google

les rangs de ces arbres, formaient pour chaque laboureur un espace convenable pour y travailler commodément, et que la pièce pouvait être enceinte par des cordes qui empêcheraient le public de gêner les mouvements des concurrents ; ensuite, de vastes terrains couverts de bruyères et de landes permettaient d'y tenter la lutte des défrichements, avantage que ne présentait pas la ferme de Brécourt.

Ce choix une fois fixé, dans votre réunion du 6 mars dernier, vous avez désigné le 20 mai pour l'époque où serait célébrée cette fête agricole, et vous avez arrêté le programme de l'affiche annonçant ce concours, ses conditions et la désignation des prix qui seraient décernés aux vainqueurs.

Une commission fut nommée : elle se composait de MM. Brossard de Beauchesne, juge de paix à Vernon ; Lavoisier, ancien notaire à Vernon ; Garnier Saint-Yriez, receveur des domaines dans la même ville ; Cauvin de Lampérière, propriétaire à Menilles ; Lefebvre, maître de poste à Gaillon ; Carville, vétérinaire à Corneuil, et Cassen, président de votre 1re Section.

C'est au nom de cette Commission que je viens vous rendre compte des efforts qu'elle a faits, pour organiser et diriger le concours et pour remplir vos intentions.

En premier lieu, l'agrément de madame la duchesse d'Albuféra lui fut demandé par une lettre de votre président ; il vous a donné lecture de la réponse de cette noble veuve d'un illustre guerrier, dont la France conservera toujours avec fierté le glorieux souvenir.

Vous avez remarqué dans cette lettre la grâce avec laquelle cette dame mettait à la disposition de la Société tous les locaux de sa propriété qui pourraient lui être utiles.

Digitized by Google

Ce préliminaire de convenance une fois rempli, votre Commission s'est occupée de donner à votre programme la plus grande publicité.

Il a été affiché dans toutes les communes du département et dans les villes principales des départements limitrophes.

A Vernon, l'affiche a été lue à haute voix à la halle, pendant plusieurs marchés des mois d'avril et de mai.

Pour assurer autant que possible la réussite de ce concours, votre président s'est rendu à Mercey avec le sieur Buisson, d'Angerville, pour prendre d'avance toutes les dispositions qui pourraient, sans gêner le fermier, préparer convenablement les locaux où la fête aurait lieu.

Malheureusement, à l'époque de ce premier voyage, le fermier était absent, il fallut y retourner peu de jours après, et votre président profita de ce second voyage, pour s'entendre, à Vernon, avec ceux de Messieurs les commissaires qui résident en cette ville; et dans cette réunion, les divers marchés pour le matériel du service des tentes et du banquet furent arrêtés.

Le 18 mai, le sieur Buisson, fabricant des instruments aratoires qui devaient être donnés pour prix, se rendit à Mercey, emportant dans deux charrettes cinq charrues, un sarclo-buteur, une herse en fer, un araire et un semoir à brouette.

Dans la journée du 19, il prépara, sur les bords du principal champ de lutte plusieurs cultures faites avec les instruments qu'il avait portés, en laissant chacun de ces instruments sur le travail, afin de présenter aux yeux du public un exemple de l'usage de ces instruments.

Le même jour, il fit fonctionner sur les bruyères la charrue-Grangé et mit à découvert un défrichement de quelques raies de ce terrain défoncé à 10 pouces.

Digitized by Google

Le sieur Blot, fermier de madame d'Albuféra, fournit les attelages qui servirent à ces opérations préliminaires.

Dès le 17, votre président et M. Cheveraux, secrétaire de votre 1re Section, s'étaient rendus à Vernon. Le 18, ils visitèrent la ferme et firent préparer les deux tentes ; plusieurs de MM. les commissaires se joignirent à eux pour surveiller et activer les travaux.

Par les soins empressés de MM. Garnier et de Beauchesne, la musique de la garde nationale de Vernon fut invitée à embellir la fête, et toutes les mesures furent prises pour assurer des vivres, tant à ce corps de musique, qu'au détachement que M. le maréchal de camp, commandant le département, voulut bien mettre à la disposition de M. le président de la Société, pour maintenir l'ordre.

Dans la nuit du 19, votre honorable président, M. Passy, arriva à Vernon, amenant avec lui de Paris, M. Trutat, député de l'Eure ; M. le comte Defitte, président de la Société d'Agriculture du département de Seine-et-Oise, député ; et M. Moll, ancien élève de Rôville, professeur d'agriculture et de mécanique au Conservatoire des Arts et Métiers à Paris, honorablement connu déjà de plusieurs d'entre vous, par le récit aussi simple qu'intéressant d'une tournée agricole qu'il fit, il y a quelques années, dans les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, et plus encore par le Manuel d'Agriculture, dont il est l'auteur.

Ainsi tout était préparé lorsque le 20 mai 1838, jour fixé pour le concours, arriva.

Dès le matin, la route de Vernon à Pacy était couverte d'amateurs et de curieux, se rendant à Mercey. Le ciel annonçait une belle journée : tout faisait présager que cette fête agricole serait superbe.

A dix heures, le bureau était formé sous la tente dressée sur le flanc du champ de lutte.

Peu d'instants après, M. le préfet, précédé de la garde

Digitized by Google

nationale de Mercey, ayant en tête la belle musique de Vernon, et du maire et de l'adjoint de Mercey, arriva et fut reçu à quelques pas hors de la tente par le bureau, ayant M. le président à sa tête.

La séance s'ouvrit, l'enceinte du champ de lutte était garnie d'un nombre considérable de curieux, qui ne laissaient passer que lentement les conducteurs des charrues qui venaient se placer sur le front de bandière.

De tous côtés on voyait arriver, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture, une foule de curieux qui s'empressait de venir jouir d'un spectacle tout à fait nouveau dans ce canton.

Enfin, les concurrents s'étant réunis par les soins de MM. les commissaires, ils vinrent tirer sous la tente leurs numéros d'ordre, et nommèrent les membres du jury qui devaient juger leurs travaux.

M. le préfet désigna pour jurés :

MM. Carville,
Et de Beauchesne;

M. le président :

MM. Hébert, juge de paix à Evreux,
Et Moll, professeur d'agriculture;

Les concurrents :

MM. Lefebvre, maître de poste à Gaillon,
Marquais, cultivateur,
Et Étienne dit Gardenbas, cultivateur.

Dix-huit concurrents se présentèrent,

SAVOIR :

Pour la première Lutte,

AVEC DEUX CHEVAUX,

M. Lebrun, propriétaire à Orgival, un araire de Grignon, conduit par Dumoutier, charretier.

Digitized by Google

M. Tannerie, forgeron à Saint-Marcel, une charrue en fer de son invention, conduite par Jean Lemaître, charretier chez le sieur Blot, à Mercey.

M. Blot, fermier à Mercey, une charrue normande, conduite par Antoine Marinier, son charretier.

M. Doutté (Théodore), de Saint-Aubin-sur-Gaillon, une charrue en bois, modification de la charrue normande, par Bellenger, de Saint-Aubin-sur-Gaillon, conduite par lui-même.

M. Leroi (Antoine), de Saint-Aubin-sur-Gaillon, une charrue presque toute en fer, modification de la charrue normande, conduite par Lemarié, son charretier.

M. L'Apôtre (Thomas), de Saint-Aubin-sur-Gaillon, une charrue en bois, modification de la charrue normande, conduite par Lucien Mallard, charretier.

M. Delavigne (Jacques), de Saint-Pierre-sous-Bailleul, une charrue en bois, modification de la charrue normande, conduite par Alexandre Lefebvre, charretier.

M. Morgan (Narcisse), de Réanville près Mercey, une charrue en bois, modification de la charrue normande, vis pour régulateur, conduite par Louis Lelièvre, charretier.

M. de Boisdennemets, de Cahaigne, une charrue-Leroi, modification de la charrue normande, conduite par Basquin, de Fontenay.

M. Cuirot (Alexis), charron à Pacy, une charrue-Leroi, modification de la charrue normande, conduite par Auguste, charretier chez M. Gasselin, maître de poste à Pacy.

M. Pointel (Nicolas), maire de Réanville, une charrue-Leroi, modification de la charrue normande, conduite par lui-même.

Digitized by Google

M. Bouret (Auguste), une charrue-Leroi, modification de la charrue normande, conduite par lui-même.

Pour la deuxième Lutte,

PETITES CHARRUES A UN SEUL CHEVAL :

Le Cœur (François), imitation de la charrue-Buisson, conduite par lui-même.

M. Lebrun, d'Orgival, un araire de Grignon, conduit par Dumoutier.

M. Morgan (Narcisse), de Réanville, modification de la charrue normande, conduite par François Leleu.

M. Piquet (André), de Mercey, modification de la charrue normande, conduite par lui-même.

M. Renault (Auguste), de Pacy, modification de la charrue normande, conduite par lui-même.

M. Langlois-Groult, de Berchères (Eure-et-Loir), une petite charrue ingénieuse avec une vis sans fin, s'engrenant dans une roue mue par un tambour, dont la rotation en sens contraire s'opère par la traction de deux chaînettes placées sur les mancherons, près la main du laboureur, conduite par lui-même. (Prix en 1837, à Merville.)

Pour la Lutte des Défrichements :

M. Lebrun, d'Orgival, un araire de Grignon, conduit par Dumoutier, son charretier.

Ces opérations terminées, Messieurs les commissaires firent placer chacun des concurrents des deux premières luttes en avant du jallon planté précédemment sur le bord extérieur du front du sillon que devait labourer le porteur du numéro inscrit sur le jallon ; et ils annoncèrent aux

Digitized by Google

charretiers que le second roulement du tambour serait le signal du départ. En effet, ce signal donné, les dix-huit charrues s'ébranlèrent, les unes plus lentement et plus péniblement, les autres avec une allure dégagée qui présageait à l'avance celles qui disputeraient vivement les prix.

A l'extrémité droite de ces dix-huit sillons, le sieur Buisson faisait marcher un araire dans la forme de celui de Rôville, sans avant-train, mais un peu modifié par lui.

Au premier aspect, son allure paraissait pénible, mais en faisant attention à la nature du labour qu'il exécutait, on se rendait compte de la résistance qu'il éprouvait dans un terrain très-dur et pierreux, lorsqu'on examinait surtout que la raie était ouverte à près de 10 pouces de profondeur.

A ce moment, une pluie abondante vint attrister le tableau animé que présentait cette lutte.

Réfugiés sous une tente de 12 pieds carrés, les membres de la Société, les commissaires, les officiers, les musiciens, pêle-mêle avec les curieux, se pressaient pour se mettre à couvert.

Cependant les laboureurs n'arrêtaient pas. Habitués aux intempéries de l'atmosphère, ils continuaient à tracer leurs sillons, animés qu'ils étaient par le désir de sortir vainqueurs de cette lutte d'adresse et de force.

Dans les courtes alternatives où la pluie diminuait, chacun se reportait sur la ligne du travail pour jouir du coup d'œil que présentait la marche de ces dix-neuf charrues; mais bientôt il fallait de nouveau chercher un abri sous la tente.

Enfin, un roulement de tambour donna le signal d'une suspension du labourage. MM. les membres du jury, pénétrés de l'importance de la mission qui leur était

Digitized by Google

confiée, mesurèrent avec soin la largeur des raies, leur profondeur, leur rectitude; ils examinèrent avec attention la construction des charrues, la force des attelages. Ils prirent toutes les notes qui devaient plus tard fixer l'opinion du jury et l'aider dans la rédaction de son rapport.

Un nouveau signal annonça la reprise du travail, pendant lequel le jury, se plaçant derrière chaque charrue successivement, examina avec soin l'allure de chacun des attelages et la marche plus ou moins régulière des instruments.

Cependant la pluie continuait. Un grand nombre de spectateurs s'était retiré, et il parut impossible de se transporter par un aussi mauvais temps sur les bruyères, séparées du champ de lutte par l'espace d'une demi-lieue, pour essayer la lutte des défrichements.

Il était plus de trois heures.

On annonça que cette lutte n'aurait pas lieu, et les membres présents de la Société, s'unissant à M. le président, se rendirent à la ferme de Mercey, pour y tenir une séance générale dans une des pièces de l'habitation civile de cette ferme.

M. le secrétaire perpétuel vous rendra compte de cette séance, pendant laquelle le jury, retiré dans une pièce contiguë, se livrait à la rédaction du rapport, dont suit le libellé.

Il faut observer que l'araire de Grignon, appartenant à M. Lebrun, ayant d'abord été conduit attelé d'un seul cheval, par suite d'un malentendu du propriétaire, cet instrument n'a pu fonctionner de manière à pouvoir arrêter l'attention du jury.

Ainsi il ne restait que onze charrues à deux chevaux.

Digitized by Google

Voici le rapport du jury :

« Onze charrues attelées de deux chevaux et cinq attelées d'un seul cheval, ont concouru pour les prix proposés.

» Ces seize charrues étaient toutes à avant-train. Elles présentaient en général les formes de la charrue normande, mais toutes offraient cependant des modifications plus ou moins importantes, résultat évident de l'élan qui se manifeste généralement vers les améliorations agricoles et auxquelles votre honorable président a si puissamment contribué.

» Le jury, composé de sept membres, après avoir suivi avec attention la marche des seize charrues, mesuré à plusieurs reprises la raie de chacune d'elles, examiné soigneusement chaque instrument et tenu compte des variations qui existaient dans la nature du sol, et la force des attelages, a pris à l'unanimité la décision suivante :

» POUR LES CHARRUES A DEUX CHEVAUX.

» Le premier prix est décerné à la charrue appartenant à M. Narcisse *Morgan*, de Réanville, et conduite par Louis Lelièvre, son charretier.

» Le deuxième prix a été mérité par la charrue appartenant à M. *Tannerie*, forgeron à St-Marcel, conduite par Jean-Pierre Lemaitre, charretier du sieur Blot, fermier à Mercey.

» Ces deux charrues sont les seules qui aient rempli complètement les conditions difficiles du concours; toutefois, le jury a hésité quelque temps pour le second prix entre la charrue appartenant à M. Tannerie et celle

Digitized by Google

» de M. L'Apôtre; mais si le labour fait par cette dernière » offrait à l'œil plus de régularité, plus de netteté, celui » de la charrue de M. Tannerie a mieux rempli les conditions de profondeur et a offert du reste toutes celles » d'une bonne culture; l'instrument étant d'ailleurs tout » en fer et offrant quelques modifications importantes, » devait seul déjà provoquer, même à mérite égal, l'attention et le suffrage du jury.

» Il regrette vivement de n'avoir pas un troisième prix » à accorder à la charrue appartenant à M. L'Apôtre.

» Quant aux charrues à un seul cheval, aucune n'a » rempli complètement les conditions du concours, ce » qu'il faut attribuer autant à la dureté excessive qu'à la » nature pierreuse du sol; néanmoins, le jury a pensé » unanimement que le premier prix devait être accordé » à la charrue appartenant à M. François *Lecœur*, conduite par lui-même;

» Et le deuxième prix, à la charrue appartenant à » M. André *Piquet*, de Mercey, conduite aussi par lui-même. »

La lecture de ce rapport étant terminée, les lauréats ont été successivement appelés et M. le préfet a remis à chacun des propriétaires des charrues une médaille en argent, et au même instant un des commissaires leur désignait l'instrument aratoire qui leur était donné en prix par la Société.

Ainsi la grande charrue-Buisson a été livrée à M. *Morgan*.

Une petite charrue à un cheval à M. *Tannerie*.

Une autre semblable à M. *Lecœur*.

Et un sarclo-buteur à M. André *Piquet*.

Les sieurs Louis *Lelièvre* et Jean-Pierre *Lemaitre*, charretiers, ayant conduit les charrues de MM. Morgan

Digitized by Google

et Tannerie, dans la première lutte, ont été appelés, et M. le préfet leur a remis à chacun une médaille de bronze.

Pendant cette distribution, qui se faisait sur le perron de l'ancien château de Mercey, le même jury se livrait à l'examen de deux lots de béliers mérinos amenés dans la cour de la ferme.

Le premier lot appartenant à M. Nez, cultivateur au Mesnil-Hardray, canton de Conches,

Et le deuxième appartenant à M. Ledoux, cultivateur à Saint-Aquilin près Pacy.

Son rapport s'exprime ainsi :

» Du champ du concours, le jury s'est rendu dans la » cour de la ferme de Mercey, où se trouvaient six béliers » mérinos, dont quatre appartenant à M. Nez et deux à » M. Ledoux.

» Après un examen consciencieux, le jury estime unani- » mement que les deux béliers de M. Ledoux sont dignes » du prix. »

En conséquence, M. *Ledoux* a été appelé et il a reçu des mains de M. le préfet une médaille en or de la valeur de 50 francs, aux termes des conditions du programme.

Aucune brebis portière n'ayant été offerte à l'examen du jury, il n'y a pas eu lieu de décerner de prix.

Cinq heures étaient sonnées lorsque la séance a été levée, et chacun sentait le besoin de prendre quelque nourriture. Par les soins de MM. les commissaires, un banquet était servi sous une vaste tente dressée à l'entrée du parc de Mercey. Soixante-neuf convives y ont pris part. La pluie avait cessé, et en face de la tente du banquet les villageois se livraient à une danse animée. Une longue file de tentes, dressées pour le compte des pourvoyeurs

Digitized by Google

de Vernon, fournissait aux besoins de la population nombreuse qui participait à cette fête. Pendant le repas, la musique militaire de Vernon a exécuté, avec une rare perfection, des walses et divers morceaux d'une musique vive et gracieuse.

A la fin du repas, M. Passy, notre honorable président, a fait précéder le toast qu'il proposait de porter à la santé du Roi, par une chaleureuse allocution sur les moyens les plus propres à déterminer une amélioration véritable dans toutes les parties de l'agriculture.

Aux applaudissements spontanés qui ont accueilli les paroles de votre président, ont succédé avec le plus vif enthousiasme les cris de *Vive le Roi!*

Le souvenir de cette réunion agricole se conservera longtemps dans le canton de Vernon; et votre Commission ne doute pas qu'il n'en résulte pour cette localité de grands avantages pour le perfectionnement des instruments aratoires.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce concours, c'est qu'à l'exception d'une seule charrue normande, toutes celles qui ont été conduites sur le terrain présentaient d'intéressantes modifications de l'ancienne charrue du pays. Presque toutes étaient infiniment plus légères, plusieurs étaient garnies d'un régulateur à manivelle pour augmenter ou diminuer l'entrure du soc. L'age placé presque horizontalement reposait sur un chevet peu élevé au-dessus des rouelles de l'avant-train.

Toutes ces nouvelles charrues paraissent exiger une force de tirage beaucoup plus faible que la lourde charrue normande, et elles font un aussi bon labour.

Mais je croirais manquer à ce sentiment d'équité qui doit guider le rapporteur de votre Commission, si je ne vous entretenais pas plus particulièrement d'une charrue

Digitized by Google

toute en fer, à laquelle le jury a décerné le second prix.

C'est le premier ouvrage en ce genre, d'un jeune forgeron de Saint-Marcel, le sieur Tannerie.

Le 18 mai, à mon arrivée sur la ferme, on venait de l'apporter chez le fermier Blot : elle n'était pas complètement achevée, mais cependant elle était en état de fonctionner.

Malgré la méfiance, assez ordinaire aux cultivateurs, pour les instruments qui s'éloignent de la forme de ceux dont ils ont l'habitude de se servir, l'élégante simplicité de cette charrue plaisait tellement au sieur Blot et à ses deux charretiers, qu'il se décida sur-le-champ à la faire atteler et qu'il fit labourer devant moi et devant MM. Lavoisier et Cheveraux un champ qu'il était sur le point d'ensemencer.

Le charretier déclara dans ce premier essai, qu'il travaillait plus facilement et mieux avec cet instrument qu'avec sa charrue ordinaire.

Le lendemain 19, en présence de plusieurs des commissaires, cette jolie charrue fut conduite sur les bruyères avec la charrue-Grangé et un araire de M. Buisson. On y attela trois chevaux, et elle a lutté avec un avantage marqué contre le travail de la charrue-Grangé attelée de quatre chevaux.

Elle renversait même mieux la tranche; mais à la fin du concours, le soc ayant heurté contre un bloc de pierre enfoui à 7 pouces, l'age a éprouvé une torsion à la hauteur où s'attache la chaîne de tirage. Cet événement a fait sentir à M. Tannerie qu'il y avait nécessité de renforcer l'age à cette place qui supporte tout l'effort. Peut-être serait-il plus prudent d'adopter l'age en bois garni de bandes de fer, comme celui de la charrue-Leroi. Mais en supposant que l'on se décidât à conserver l'age en fer,

Digitized by Google

peut-être la courbure de cette pièce et son renforcement dans sa partie centrale amèneraient-ils cet instrument à un degré de solidité tout à fait satisfaisant.

M. Tannerie m'a promis d'en fabriquer une seconde d'après ces indications et de la soumettre à l'examen de la Société. Ce jeune forgeron a du zèle, une envie prononcée de bien faire et beaucoup de modestie : il mérite des encouragements.

Je serais bien trompé s'il ne sortait pas bientôt de ses mains un instrument réunissant au plus haut point les conditions de solidité, d'élégance et de légèreté qui en rendront l'usage général, surtout dans les localités peu éloignées des villes où de bons ouvriers pourront la réparer.

Je ne terminerai pas ce rapport, Messieurs, sans rendre hommage aux soins empressés et à la complaisance inépuisable du sieur Simon Blot, fermier à Mercey, sur les terres duquel s'est fait le concours, et sans rappeler le zèle avec lequel M. Hébert, maire de la commune, a aidé vos commissaires dans leurs fonctions fatigantes.

Je propose à la Société d'autoriser votre président à adresser par écrit des remercîments à l'un et à l'autre.

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé au Concours de Mercey,

PAR M. CASSEN,

Président de la Section d'Agriculture.

MESSIEURS,

La fête agricole qui nous réunit aujourd'hui, n'a pas été instituée pour procurer aux membres des Sociétés d'Agriculture la vaniteuse satisfaction de faire parade de leur éloquence.

Son unique but est d'amener peu à peu des progrès, dans l'art si difficile de retirer avec le moins de frais et de pertes de forces possibles, tout ce qu'on peut demander à la terre.

« *Bien labourer,* voilà la première condition de toute » bonne culture. [1] »

Labourer économiquement et bien, c'est un moyen certain d'augmenter ses bénéfices.

La charrue, cet instrument précieux, dont on peut dire avec vérité qu'il est la base de la richesse des peuples civilisés, la charrue est loin encore d'avoir atteint le degré de perfection désirable.

Ce qui tendrait à le prouver, c'est la variété qu'on remarque dans la construction de ces instruments.

[1] Mathieu de Dombasle.

Digitized by Google

Chacun vante celle de son pays; et toute défectueuse qu'elle paraisse aux yeux d'autrui, l'amour-propre du possesseur lui fait refuser souvent l'essai d'un instrument mieux combiné.

C'est pour résoudre le problème difficile du choix des meilleures charrues que les concours ont été institués.

« L'usage de ces utiles défis s'établit, il y a environ » cinquante ans, en Angleterre, et c'est à leur fréquence » et à leur multiplicité dans les provinces diverses de ce » royaume, que l'on attribue la rapidité avec laquelle des » charrues d'une meilleure construction vinrent rempla- » cer, presque partout, les grossiers instruments qui » n'exécutaient que de mauvais labours, malgré l'emploi » d'une force excessive de tirage.

» L'attrait puissant d'une lutte publique où le vainqueur, » outre l'honneur du triomphe, recevait une récompense » décernée par le vote impartial d'habiles agriculteurs, » ses pairs, contribua à exciter l'émulation des construc- » teurs de charrues, celle des charretiers, et celle des » fermiers se livrant à l'élève des chevaux de trait. [1] »

Bientôt des instruments perfectionnés parurent dans ces luttes; les attelages furent plus en rapport avec le travail qu'ils devaient exécuter; les charretiers préparés par une étude plus approfondie, se distinguèrent par la perfection des labours; ce fut, en un mot, le premier pas vers l'amélioration qui se remarque aujourd'hui dans la culture des terres de cette île si féconde en hommes habiles.

Puissamment excitée par les exemples du dehors, la France ne pouvait rester en arrière dans cette voie d'amélioration.

[1] Mathieu de Dombasle.

Digitized by Google

De nombreuses réunions d'hommes éclairés se formèrent dans chacun de nos départements, sous la dénomination de Sociétés d'agriculture, de Comices agricoles.

Leur mission, toute de paix, avait pour premier but d'éclairer les agriculteurs sur les meilleures conditions de culture.

Elles durent se livrer à l'étude des meilleures théories agricoles.

Elles établirent des rapports entre elles d'abord et par suite avec les hommes spécialement voués à l'étude approfondie de l'agriculture dans toutes ses parties.

Leur devoir consiste à faire pénétrer dans les campagnes les procédés de culture reconnus pour être les plus propres à féconder et améliorer le sol;

A porter à la connaissance des cultivateurs, dont les travaux incessants ne leur permettent guère de lire, les assolements les plus convenables pour obtenir la disparition de la jachère improductive, ou au moins à en éloigner le retour, dans certains cas;

A introduire, dans chaque localité, les végétaux les mieux appropriés au climat, à la nature du sol, aux besoins du pays, à des industries locales;

A multiplier les plus belles et les meilleures races d'animaux d'écurie, d'étable, de bergerie et même de basse-cour;

A étudier chimiquement et à faire connaître les procédés les plus économiques pour créer de bons engrais, et à rechercher les meilleurs moyens d'améliorer le système de conservation des fumiers d'étable;

A encourager la construction d'instruments propres à ménager la dépense, le temps et les forces de l'homme, et à rejeter sur les animaux plus robustes, les fatigues excessives auxquelles l'ancien système le condamnait;

Digitized by Google

Enfin à faire essayer et manœuvrer en public ces instruments, à en appuyer de toute leur recommandation l'emploi, lorsqu'il est bien démontré qu'ils sont évidemment préférables aux anciens.

Voilà, Messieurs, une partie des attributions des Sociétés d'Agriculture.

Mais cette honorable tâche, toute de dévoûment et de sacrifices, ne peut être remplie utilement qu'autant que les rapports d'une intime confiance s'établiront entre les Agriculteurs et ces Sociétés.

Et cependant, malgré l'ardent désir qui nous anime de vous être utile et d'accroître ainsi la prospérité générale, malgré notre zèle, malgré nos bonnes intentions, au moins, malgré notre intime conviction du bien qu'elles peuvent faire, n'accueille-t-on pas souvent les efforts de ces Sociétés par d'amères railleries, ou tout au moins par l'indifférence, quelquefois même par la défiance la plus décourageante?

Le Gouvernement met chaque année à la disposition de MM. les Préfets des sommes importantes pour distribuer des encouragements à l'agriculture.

Ces magistrats cherchent les moyens de placer le plus équitablement possible ces honorables primes.

Trouvent-ils toujours dans les chefs des communes le concours qu'ils ont droit d'en attendre?

Soit tiédeur, soit défiance, les renseignements n'arrivent pas, ou s'ils sont envoyés, ils sont incomplets pour la plupart.

Le bon vouloir du Gouvernement devient inutile; on paralyse ainsi son action bienfaisante sans s'apercevoir que l'on comprime par cette désespérante force d'inertie, l'émulation qu'il cherche à exciter parmi les cultivateurs, au profit du bien général.

Digitized by Google

On entend dire chaque jour que l'administration ne fait pas assez pour l'agriculture; et lorsqu'elle porte son attention réfléchie sur ses besoins, lorsqu'elle étudie les moyens de lui donner l'impulsion convenable pour tâcher de la placer au même rang que celle des provinces de l'Europe les plus avancées sous ce rapport, elle trouve, dans l'apathie des populations agricoles, un écueil contre lequel viennent se briser tous ses efforts.

Agriculteurs! nous avons besoin de votre confiance entière.

Ces réunions qui se multiplient chaque jour davantage sur le sol de la France, ont pour but de vous mettre souvent en rapport avec nous;

De converser ensemble, de vous entretenir des bonnes méthodes, des bonnes pratiques de culture, d'en discuter la possibilité d'application sur vos terres;

De réfuter des objections, d'écarter des préjugés, de combattre des erreurs, de changer des habitudes vicieuses qui diminuent vos bénéfices.

Loin de nous l'idée de vous engager dans des voies d'expériences presque toujours ruineuses pour les fermiers qui s'y adonnent sans discernement.

Nous reconnaissons au contraire que ces essais chanceux ne peuvent être utilement tentés que sur une petite échelle d'abord, et qu'ils doivent être faits par des propriétaires à qui le non succès ne peut occasionner de graves préjudices.

C'est donc à eux que nous adressons nos prières, pour qu'ils vous prouvent matériellement, par une réussite soutenue pendant plusieurs années, qu'une pratique est bonne, est profitable, et que vous pouvez vous y livrer désormais sans crainte.

Digitized by Google

Une des causes qui arrêtent l'essor des progrès de l'agriculture, c'est la brièveté des baux.

En effet, quelles avances un fermier osera-t-il faire à des terres qui pourront lui être retirées au bout de neuf ans ?

A peine cet intervalle de temps lui suffit-il pour acquérir la connaissance du sol qu'il doit cultiver !

Nous ne cessons de répéter aux propriétaires, qu'il est de leur intérêt bien entendu de doubler au moins la durée des baux ordinaires, s'ils veulent procurer aux fermiers les moyens d'améliorer le fonds par une culture raisonnée, sauf à stipuler un prix de ferme supérieur et progressif, pour les dernières années du bail, en raison de l'amélioration du fonds et des récoltes plus abondantes qui en sont la conséquence.

Un progrès important s'est fait remarquer depuis plusieurs années, dans la culture des terres de la plaine. Vous avez senti que vous ne pouviez améliorer vos champs que par une plus grande masse d'engrais. Vous avez créé des prairies artificielles.

La luzerne, le trèfle ont obtenu une place dans vos cultures. Ces fourrages vous ont permis d'augmenter dans une proportion déjà importante le nombre de vos vaches et surtout celui de vos moutons.

Une partie même de la sole de jachère reçoit dans beaucoup d'endroits des semences de minette, de seigle et de vesces d'hiver, qui vous procurent les moyens de nourrir ces animaux depuis le mois d'avril jusqu'à l'époque où les trèfles et la luzerne peuvent être fauchés.

C'est un acheminement que vos intérêts privés vous dictent vers la culture alterne. Vous finirez par en sentir la nécessité. Car ces surcharges dans votre assolement triennal se font sentir d'une manière désavantageuse pour

Digitized by Google

la récolte du blé qui les suit, lorsque des labours répétés et un abondant fumage n'ont pas réparé les pertes que font éprouver ces surcharges à la fécondité du sol.

Les cultivateurs les plus industrieux remplacent aujourd'hui dans toute l'Europe cet ancien mode de culture par celui de culture alterne ; c'est-à-dire la culture alternative, sur le même sol, des produits destinés à la nourriture de l'homme, et de ceux qui servent à la nourriture des animaux, des plantes qui épuisent la terre et de celles qui l'améliorent.

La force des choses, n'en doutez pas, vous y amènera.

La culture de deux plantes nouvelles pour notre pays commence à être essayée avec plus ou moins de succès dans quelques parties de notre département.

La betterave, soit qu'on la destine à la nourriture des vaches et des moutons, soit qu'on la livre aux fabriques de sucre, présente le précieux avantage d'ouvrir convenablement un bon assolement alterne. Les opérations de sarclage et d'arrachage amalgament bien une terre profondément labourée, et la préparent à recevoir à la volonté du cultivateur, toute espèce de semence.

Une usine vient de s'établir aux portes de la ville de Vernon : elle offre la perspective d'un débouché avantageux pour la portion de cette racine qu'on ne voudra pas consacrer à l'entretien des animaux.

Le colza, essayé avec succès pendant quelque temps, n'a pas répondu cette année aux espérances des agriculteurs. L'hiver rigoureux que nous avons éprouvé a détruit la majeure partie de cette précieuse récolte.

Ce n'est pas cependant un motif d'abandonner entièrement sa culture.

Un moulin à huile s'établit en ce moment à Evreux. Il

Digitized by Google

fournira les moyens d'écouler promptement et avec avantage les produits de cette plante oléagineuse.

C'est ainsi, Messieurs, que partout où une plante utile se cultive, l'industrie s'empresse d'en convertir le produit à l'usage immédiat des populations qui l'ont élevée.

Cet heureux mariage de l'agriculture et de l'industrie promet à ces belles contrées que nous habitons une perspective d'abondantes richesses et de travaux utiles pour la classe ouvrière. Partout, sur le sol français, l'émulation excite les laboureurs et les manufacturiers.

Imitons leur exemple, et bientôt les vastes plaines du sol normand n'auront rien à envier à celles mieux cultivées de la Flandre et de l'Alsace.

Si des doutes s'élèvent dans vos esprits, si vous éprouvez des embarras, ne craignez pas de recourir à nous.

L'étude sérieuse et l'examen réfléchi des essais pratiqués depuis vingt ans, et dont un succès continu a consacré l'utilité incontestable, nous permettra de diriger vos pas mal affermis dans de nouvelles pratiques.

Ayez foi en nos efforts, et vous aurez consacré l'utilité des Sociétés d'Agriculture !

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé par M. A. Passy,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

AU CONCOURS AGRICOLE DE *MERCEY*.

MESSIEURS,

Je me réjouis fort du résultat de cette journée : je vois avec une grande satisfaction que les concours de charrues s'étendent tous les ans davantage, et que l'intérêt qu'on leur porte devient plus vif.

Dans les départements qui nous environnent, leurs succès sont nombreux et assurés désormais; et l'année dernière, dans le nôtre, chaque arrondissement, par les soins de chacune de nos Sections spéciales a vu s'organiser un concours de charrues. Tous les dimanches du mois de septembre ont été témoins de ces fêtes agricoles.

C'est qu'en définitive, il n'y a personne qui ne porte à l'agriculture un intérêt direct ou indirect; c'est qu'entraîné par le flot des affaires et des événements, on se tourne encore avec les yeux de l'espérance et la pensée du retour vers la terre que l'on a quittée.

Les hommes de toutes les conditions fixent sans cesse leurs regards vers le champ natal et ne travaillent tant et si ardemment que pour venir un jour s'y reposer.

Digitized by Google

Quel est le but de tous leurs travaux divers? Pourquoi les uns embrassent-ils les professions libérales, la carrière des armes, celle de l'industrie, du commerce, n'est-ce pas pour acquérir, au bout, quelques hectares de terre? N'est-ce pas là le but réel de tous les efforts des hommes?

Aussi tout ce qui touche à l'art de la culture doit émouvoir non-seulement les agriculteurs, les amis sincères de l'agriculture et les possesseurs du sol, mais encore tous ceux qui tendent à devenir quelque jour propriétaires ou à chercher une retraite au sein de la campagne.

Devenir propriétaire! oui c'est le but que tous les hommes se proposent, en commençant leur premier sillon dans le vaste champ social, où chacun travaille avec une intelligence, des forces et des passions si diverses, mais si vives et si tenaces. Ce but qu'on se donne ainsi, l'acquisition de la propriété, est salutaire et moral, car c'est la grande question de toute société civilisée.

Depuis le moment où les champs ont été divisés, où l'homme s'est identifié avec une portion du sol, où la plante de ses pieds y a pris racine, la possession de la terre est devenue la chose sérieuse de la vie humaine et le fondement de la liberté politique.

Jadis, les questions de propriété du sol se décidaient par les armes, en faveur de celui qui les portait du bras le plus vigoureux et le plus hardi. Aujourd'hui, ce sont les armes de l'industrie et de l'intelligence qui conquièrent le sol : la navette comme la charrue, la plume comme la machine à vapeur, la parole aussi bien que la bêche.

Regardons autour de nous : ce qui est livré à des mains inoccupées s'affaisse et tombe; et tandis que l'oisiveté seule suffit pour dissoudre les fortunes anciennes, nous voyons se former sous nos yeux d'autres fortunes amassées par les laborieux efforts de ceux qui savent conserver avec

Digitized by Google

prudence ce qu'ils ont amassé avec fatigue, intelligence et probité. C'est par tout travail honnête et assidu que se fonde l'aisance ou la fortune.

Mais il en est de la passion d'acquérir comme de toutes les passions humaines : il faut qu'elle soit réglée en sa marche par la sagesse et la raison. Si le marchand mettait le capital avec lequel il achète ses étoffes, en acquisition de terre, à mesure des bénéfices qu'il fait, il est évident qu'il ne pourrait augmenter le cercle de ses affaires et qu'il aurait contre lui toutes les mauvaises chances sans avoir les bonnes. Mais lorsqu'il augmente ses affaires du produit de ses bénéfices, il prospère.

Il en est de même du cultivateur : le goût d'acquérir des terres est dangereux pour ceux qui ne sont pas très-riches; pour ceux qui sont obligés d'emprunter, ce goût est funeste. Je vais expliquer pourquoi. Ce que l'agriculture, comme toutes les industries, demande, ce sont des capitaux; c'est de l'argent pour perfectionner et augmenter les moyens de travail. Il est clair que si un agriculteur met 2 ou 3,000 francs seulement en acquisitions, dans les années profitables, il se retire le seul moyen qu'il a d'augmenter la fertilité des champs qu'il exploite, et dans une année malheureuse, il sera forcé d'emprunter sur sa nouvelle acquisition ou de la vendre avec perte. Le plus ordinairement il emprunte et ne se décide pas à vendre; il cache sa situation, se grève d'intérêts bien lourds et finit par tomber.

La réponse à ce que j'avance ici, je la sais et je vais au-devant; la voici : Mais si j'ai réalisé un bénéfice, ne vaut-il pas mieux le fixer? Je dis non; je dis que pour un cultivateur, le meilleur emploi de son argent, c'est d'améliorer ses instruments de culture, d'augmenter son bétail, de travailler à sa terre pour l'amender.

Digitized by Google

Ici se place naturellement la question des longs baux; la question capitale de l'agriculture. Sans bail à long terme, pas de bonne culture; parce qu'en effet un cultivateur ne peut pas faire des dépenses considérables dans une ferme qu'il peut être obligé de quitter au bout de neuf années.

Si nous examinons pourquoi les capitaux en général manquent à l'agriculture, nous trouverons de suite que cela tient à ce qu'on ne peut placer son argent avec chance sur une spéculation limitée à neuf années seulement.

L'agriculture ne fait que des progrès lents; ses succès sont moins apparents que ceux de l'industrie, et ses bénéfices ne se réalisent que tard; ses produits d'ailleurs, dans les premières années, doivent s'ajouter aux moyens de produire jusqu'à ce qu'ils soient en équilibre avec la masse de la terre exploitée par le cultivateur.

Cependant la culture donne en général, par rapport aux capitaux employés, des bénéfices plus élevés et aussi positifs que les autres industries.

Pourquoi donc la culture n'entre-t-elle pas dans le mouvement général des autres branches du travail?

La culture reçoit moins de secours des capitaux que les autres industries, parce que d'abord il est fait une première avance par le propriétaire pour le prix du domaine, ensuite de ce qu'il est obligé encore aux réparations et aux constructions nécessaires pour exploiter : il est donc peu disposé à des prêts d'argent à son fermier.

Mais avec un long bail ces difficultés disparaissent, car le cultivateur peut lui-même faire des avances de construction pour faciliter son exploitation; et, s'il était nécessaire, il trouverait des fonds à emprunter à un intérêt raisonnable, parce qu'il aurait un avenir.

Dans l'état actuel, le propriétaire achète pour tirer un

Digitized by Google

revenu de son capital : il loue pour neuf années, parce qu'il a l'espoir de louer avec augmentation après ce terme ; pourvu qu'il y ait payement exact et peu de réparations, le propriétaire est content et les choses vont comme elles peuvent.

Mais supposons un engagement de 24 années, avec des prix progressifs. Dans ce cas le cultivateur a de l'avenir et peut par conséquent se livrer à des améliorations qui augmenteront ses produits ; il trouve une sécurité complète ; et le propriétaire certain d'une augmentation progressive de son revenu, n'a pas intérêt à vendre sa ferme.

Le propriétaire et le fermier se soutiennent dès-lors mutuellement. Le propriétaire ne peut que désirer que son fermier fasse bien ses affaires, car elles sont les mêmes que les siennes et pour longtemps. Il peut, sans crainte, lui faire des avances d'argent, car il place sur lui-même avec toutes garanties.

Parmi ces sociétés nombreuses qui se forment de toutes parts, et dont un grand nombre ne sont malheureusement qu'une spéculation honteuse, il en est qui ont l'avantage de faire circuler les capitaux.

On m'a fait connaître les statuts de l'une d'entre elles, qui paraît devoir devenir sérieuse et utile. C'est un projet de Banque agricole, qui a pour objet de faire des avances à l'agriculture et de lui procurer le placement de ses économies. Si cette société, qui est fondée par des hommes honorables, suit, comme je n'en doute pas, son plan, il en résultera de grands avantages pour les cultivateurs, qui trouveront à bon marché les capitaux nécessaires à leur exploitation : si ses succès répondent à ses espérances, elle aura résolu un problème difficile.

Messieurs, il est une question qui a été portée récemment à la connaissance des Chambres par des pétitions ;

Digitized by Google

l'abaissement du tarif des droits sur les bestiaux étrangers. Je suis partisan de la liberté commerciale, je désire que la société marche vers ce but, mais il faut grandement faire attention dans les circonstances actuelles, à ne pas changer ce qui existe; on ne doit modifier les lois qui touchent à l'agriculture qu'avec précaution. Voici, au reste, les faits.

Jadis le pays d'Auge pourvoyait Paris de bœufs engraissés et faisait des bénéfices; mais cette industrie très-florissante autrefois a déchu. Cela tient, je pense, à ce que cette industrie spéciale est restée stationnaire : elle consiste à acheter des bestiaux à une certaine époque et à les mettre au pâturage jusqu'à ce qu'ils soient propres à la vente. C'est une chose simple et facile.

Mais à côté s'est élevée une concurrence : ce sont les bestiaux, dans les pays de culture à céréales, qui se sont augmentés, car c'est vers l'engraissement des bestiaux que nos cultivateurs tournent leurs espérances, et ils ont raison. Comme ils sont obligés à lutter avec le facile engraissement des pays de pâturage, ils portent plus de soins dans cette partie de leur exploitation et ils réussissent mieux.

Mais dans nos campagnes, cette augmentation du bétail est assez récente, et si on venait à lui créer une concurrence par l'abaissement des droits sur les bestiaux étrangers, on ruinerait nos cultivateurs, ceux des pays à pâturages comme ceux des plaines à céréales; aussi je déclare que je m'opposerai à cette diminution de droits, parce que je les regarde comme protégeant actuellement nos améliorations agricoles. Ce ne peut être que quand cette industrie aura pris une assiette solide, que l'on pourra songer à des modifications dans les lois actuelles qui la favorisent.

Digitized by Google

Je l'ai dit : il faut faire grande attention aux changements à apporter à l'agriculture; comme le travail est lent et que les résultats se font attendre, il est évident que ce n'est qu'avec le temps qu'on peut reconnaître les effets des innovations, et quand une faute est faite, elle est très-difficile à réparer à l'égard de l'agriculture.

La véritable amélioration qu'elle demande, c'est la diminution des impôts; ce n'est pas que ceux qui ont été mis récemment pour des objets spéciaux, ne produisent de bons résultats; mais je dis que quand l'état du pays est prospère, et que les contributions indirectes rendent beaucoup, on doit diminuer les contributions directes.

Si nous avons cherché récemment une économie de 15 à 20 millions dans les charges publiques, c'est pour en arriver là; et nous lutterons sans cesse et avec courage pour cette cause.

Selon moi, quand il est pourvu suffisamment aux charges publiques, l'argent le mieux placé est celui qu'on laisse dans la poche des contribuables, et surtout des cultivateurs qui en ont plus besoin que tous les autres.

Mes honorables collègues [1] et moi, nous défendrons toujours ces principes.

L'agriculture, en effet, Messieurs, s'améliore, mais lentement, sous le poids des contributions et des charges nouvelles que lui imposent de bonnes lois, sans doute, celles de l'instruction publique et des chemins vicinaux; mais enfin des lois qui l'imposent : ne doit-elle pas être soulagée quand on en trouve le moyen?

Que manque-t-il à l'agriculture française pour égaler et dépasser les agricultures étrangères ? des baux à long terme et des capitaux à employer en frais généraux de

[1] MM. le comte Defitte et Trutat.

Digitized by Google

culture. Ce n'est pas l'intelligence, ce n'est pas le travail qui lui font faute.

On a parlé récemment du déclassement des capitaux par la conversion des rentes; nous ne redoutons pas qu'il soit considérable; mais enfin, il y a tout lieu de l'espérer, dans les départements, le déclassement sera au profit de la culture. Là, on n'est pas séduit par le vain espoir d'une fortune faite en un jour à la bourse et perdue de même : c'est vers l'agriculture ou l'industrie que se tournent les capitaux.

Comptez donc sur nos efforts pour soutenir vos intérêts, qui sont ceux de la France entière. L'agriculture fournit la force solide et palpable des nations; elle donne les richesses les plus certaines, les hommes qui défendent et nourrissent la patrie.

Messieurs, notre Société continuera ses efforts en faveur de l'agriculture; son zèle ne se ralentira pas; il sera supérieur aux obstacles; lorsqu'on entreprend une bonne chose, une chose patriotique, il faut savoir la poursuivre avec constance. Nous n'attendons de récompense que de l'estime et de l'approbation de nos concitoyens : elle ne saurait nous manquer.

Digitized by Google

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES;

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

APERÇU STATISTIQUE

SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE,

Depuis la Loi du 28 Juin 1833,

PAR M. GADEBLED,

Inspecteur spécial des Ecoles primaires du département.

SITUATION AVANT LA LOI.

Depuis cinq ans que la loi sur l'instruction primaire a été promulguée, des efforts nombreux et assidus ont eu lieu pour en assurer l'exécution.

Le département de l'Eure, quoique anciennement riche en productions diverses, animé par cette activité d'industrie et cette vague circulation d'idées qu'entretient le voisinage de la capitale, n'avait offert jusqu'alors à l'instruction que peu d'encouragements.

Il n'y en avait guères à attendre des communes à peu près toutes dénuées de revenus; et à part quelques rares dotations, un petit nombre de maisons anciennes et incommodes ou le plus souvent de chétives indemnités de logement, la profession d'instituteur n'offrait aucune sorte d'avantages particuliers.

Digitized by Google

Les villes seules et quelques fortes bourgades avaient eu la faculté de subventionner convenablement leurs écoles. Indépendamment des écoles privées, quelques établissements assez importants s'y étaient formés depuis quinze ans; savoir : à Evreux et à Verneuil, deux écoles tenues par les Frères de la Doctrine chrétienne, en différents lieux, notamment à Gisors et à Evreux, des écoles mutuelles encouragées par des associations particulières et par la Société d'Instruction élémentaire.

Dans cet état de choses, la loi avait à créer des ressources et des influences, puis elle devait éveiller des dispositions jusques là inconnues, et, tout en imposant des sacrifices obligatoires, en provoquer de volontaires.

DISPOSITIONS DES COMMUNES RURALES A L'ÉPOQUE DE LA LOI.

Premières délibérations des conseils municipaux. — Votes dans les communes précédemment pourvues d'écoles. — Arrangements avec les instituteurs pour éviter les impositions. — Votes dans les communes dépourvues d'écoles.

Déjà les communes avaient été préparées à recevoir la loi; on avait pris soin en particulier de les informer officiellement de la création de l'école normale, qui eut lieu en 1832 et dont le but était apprécié. L'intention bien manifestée du gouvernement, la volonté bien connue de l'administration avaient donc fait attendre et même généralement désirer l'époque où le travail de renouvellement commencerait.

Mais ce ne fut pas sans étonnement que les conseils municipaux, en recevant la loi, virent la masse d'obligations qui s'ajoutait pour ce seul objet à toutes les

Digitized by Google

anciennes charges communales [1]. Beaucoup se les exagérèrent d'après une fausse interprétation de la loi, pensant que toute commune, même la plus faible, devrait acquitter seule et sans aucun secours le traitement fixe de 200 francs alloué à chaque instituteur.

Toutefois, rien ne fit plus hésiter que la nécessité d'acquérir ou de construire une maison d'école [2], et tel conseil qui se serait volontiers résolu au vote des trois centimes additionnels pour le traitement annuel de l'instituteur, étant venu à calculer les impositions nécessaires à l'établissement de la maison, refusa toute espèce de vote.

Il y avait bon nombre de communes où depuis longtemps les enfants des pauvres recevaient l'instruction gratuite, sans qu'il en coûtât autre chose qu'une mince indemnité, allouée par la commune, quelquefois même par la fabrique ou par le bureau de bienfaisance. Là on ne vit guères la nécessité d'un traitement pour le maître, qui avait su se contenter jusqu'alors de ses émoluments éventuels, encore moins celle d'une construction d'école, puisque la commune payait pour une location et que sou-

[1] « En cas d'insuffisance des revenus ordinaires pour l'établissement » des écoles primaires communales, il y sera pourvu au moyen d'une » impostion spéciale votée par le conseil municipal ou à défaut du » vote de ce conseil, établie par ordonnnance royale. — Cette im- » position ne pourra excéder trois centimes additionnels au principal » des contributions. . . . . » Loi du 28 juin 1833, art. 13.

[2] « Les maires des communes qui ne possèdent point de locaux con- » venablement disposés et qui ne pourraient en acheter ou en faire » construire immédiatement, s'occuperont sans délai de louer des » bâtiments propres à cette destination. . . Pendant la durée du bail, » qui ne pourra excéder 6 années, les conseils municipaux prendront » les mesures nécessaires pour se mettre en état d'acheter ou de faire » construire des maisons d'école. . . . . » Ordonnance royale du 16 juillet 1833, art. 3.

Digitized by Google

vent même le maître possédait un logement. Aussi les conseils, disant que le vœu de la loi était rempli, conclurent par un refus, et il s'en trouva qui, après avoir déclaré vouloir rester dans le même état, comme étant trop pauvres pour suffire à l'entretien d'un instituteur et à l'établissement d'une maison d'école, réclamèrent au nom de la Charte constitutionnelle *la liberté d'enseignement*, c'est-à-dire celle de n'être point enseignés.

Souvent aussi l'instituteur, tout envieux qu'il était du nouveau traitement fixe, avait quelques craintes sur les exigences de la loi à son égard. Afin de se soustraire à des épreuves inquiétantes, il venait bon gré mal gré confirmer les allégations du conseil et consentait, pour acheter l'appui des autorités locales, à ce qu'on supprimât jusqu'à son indemnité antérieure, ce qui devait rendre manifeste l'inutilité et même l'injustice de l'imposition.

Parmi les communes jusque là dépourvues d'écoles par insuffisance de population, les unes ne jugèrent pas nécessaire d'avoir un maître, disant que les enfants pouvaient bien, comme dans l'ancien usage, aller aux écoles voisines moyennant une rétribution; d'autres au contraire, en votant le produit minime des trois centimes additionnels, prétendirent avoir pour elles seules un instituteur qui devait être payé en très-grande partie par le département.

Du reste, à cette époque, quantité de gens pensant ou feignant de penser que l'exécution de la loi n'aurait pas de suite, tiraient de là prétexte pour éluder un vote. Au lieu de voter, on demandait des secours. Un conseil alloua à l'instituteur le traitement fixe de 200 francs, à prendre, dit-il, sur les 72,000 francs portés au budget du département. D'autres, à la veille du renouvellement des conseils en 1834, ne voulant pas que la création des charges nouvelles leur fût imputée, s'en rapportaient à l'autorité supérieure.

Digitized by Google

SITUATION ADMINISTRATIVE DES COMMUNES.

Grand nombre de communes peu populeuses et pauvres dans le département de l'Eure. — Imperfection de l'administration dans ces communes.

Pour comprendre les difficultés d'exécution de la loi dans tout ce qui se rapporte aux attributions diverses confiées par elle aux autorités municipales, il faut considérer quelle est la situation administrative des nombreuses et faibles communes qui composent ce département.

La population totale, qui est de 425,000 habitants, est répartie entre 793 communes, parmi lesquelles 11 réunissent moins de 60 habitants;

28 en ont de 60 à 100;
121 ——— de 100 à 200;
152 ——— de 200 à 300;
107 ——— de 300 à 400;
Et 99 ——— de 400 à 500.

Rarement une faible commune est bien administrée. Le conseil municipal, formé de gens de peu d'instruction, ne saurait toujours offrir dans son sein un maire capable ou zélé. Le maire d'ailleurs, sans espoir d'être secondé ou seulement compris dans ses projets d'amélioration, ne délaisse qu'avec répugnance ses champs et son faire-valoir pour les soins de la mairie.

D'autre part, les minces ressources de la commune sont absorbées en frais d'administration ou en menues dépenses: jamais d'excédants de recettes.

On sait que les ressources des communes se divisent en revenus ordinaires et revenus extraordinaires. Les premiers se composent du produit des 5 centimes additionnels ordinaires, des octrois, des locations de halles et marchés, des rentes ou fermages des biens communaux, etc. Les autres comprennent les impositions locales extraordinaires et autres produits destinés à des dépenses spéciales et temporaires.

Digitized by Google

Or, il existe dans le département 757 communes qui, ne pouvant faire face au moyen de leurs revenus ordinaires à des dépenses annuelles qui sont exigées par des lois, telles que celles de l'instruction primaire et des chemins vicinaux, ont besoin de s'imposer pour ces objets. 48 seulement peuvent acquitter sans imposition les traitements et indemnités de logement de leurs instituteurs communaux.

Enfin, en comprenant le produit de ces sortes d'impositions dans le chiffre des recettes destinées aux dépenses communales ordinaires, on en compte :

65 ayant moins de 100 francs;
174 ayant de 100 à 200;
316 —— de 200 à 500;
231 —— de 500 à 10,000;
5 —— de 10,000 à 30,000;
4 —— de 30,000 à 100,000.

Il s'en trouve 252 qui ayant plus de 300 habitants possèdent moins de 500 francs pour ces mêmes dépenses, somme qui suffit à peine à assurer les services municipaux les plus essentiels.

Avec un pareil dénuement, tout est négligence ou mauvaise volonté : à peine le conseil veut-il délibérer ou peut-il même être réuni; et dans les meilleurs jours, la proposition la mieux accueillie peut n'avoir aucune suite, faute d'un secrétaire qui soit en état de rédiger la délibération.

Le comité que la loi a chargé dans chaque commune de la surveillance de l'enseignement[1], ne s'entend guères à

[1] « Il y aura près de chaque école communale un comité local de surveillance, composé du maire ou adjoint, président, du curé ou pasteur, et d'un ou plusieurs habitants notables désignés par le comité d'arrondissement. » Loi du 28 juin, art. 17.

Digitized by Google

en seconder les progrès. La plupart des membres, qui apprécient d'eux-mêmes l'insuffisance de leur savoir, livrés d'ailleurs à leurs occupations, se soucient peu de faire des inspections dont ils ne connaissent pas au juste le mode ni l'objet, et qui les embarrassent. Aussi ces comités qui, sans même chercher à diriger les études dans les écoles, auraient pu encourager l'assiduité des élèves et seconder la discipline par une sage intervention, ont rendu peu de services; et malgré les bons résultats dus au zèle de quelques-uns, cette institution, destinée sans doute à croître en importance, reste encore insignifiante en beaucoup de lieux.

RÉUNIONS DE COMMUNES.

Nécessité et difficultés de ces réunions. — Dispositions des localités à cet égard. — Résultats actuels et prévisions sur la formation à venir des réunions.

L'insuffisance de la population, la nullité des revenus font une nécessité de réunir les communes.

Avant la loi, des circonscriptions s'étaient formées pour l'instruction dans les diverses localités, à raison du nombre des élèves et du degré de fréquentation des écoles. Chaque instituteur n'ayant à compter que sur des profits éventuels, considérait soigneusement quel était le point où le produit devait être le meilleur. Une agglomération d'habitations, la proximité à peu près égale de plusieurs villages, quelquefois le crédit ancien d'une position, telles étaient les circonstances qui le déterminaient.

Mais la loi, en créant des ressources nouvelles et en appelant les indigents à augmenter le nombre des élèves, a resserré l'étendue de territoire affecté à chaque école et a rendu comme non avenues la plupart de ces circonscriptions.

En outre, les réunions nouvelles devant recevoir une sanction officielle, qui les empreint d'un caractère plus

Digitized by Google

sérieux, ont soulevé tous les obstacles et tous les embarras qui se mêlent à la moindre question de ce genre. L'idée de la réunion ne peut pas rester limitée à l'entretien de l'école. La moindre adhésion semble favoriser un acheminement vers la réunion administrative; de là tout une série d'incidents : jouissances exclusives de propriétés communales, souvenirs anciens de paroisses, jalousies entre l'ancien chef-lieu et le nouveau, dont l'origine remonte à la première fixation des succursales, contestations fondées d'une part sur l'importance de population, d'une autre, sur la convenance topographique; craintes de surcharge et d'inégalité dans les dépenses communes, enfin et surtout protestation énergique de toute une population pour le maintien de son existence commune et la perpétuité du nom ancien qui fait son lien héréditaire : telles sont les résistances les plus ordinaires que soulève une question de réunion de communes.

Or, on soupçonne que le point où l'école sera fixée deviendra plus tard le chef-lieu de la mairie; ce qui rend l'embarras plus grand qu'on ne le croyait d'abord. L'école, la réunion sont deux idées qui se tiennent intimement et dans la solution desquelles tantôt l'une, tantôt l'autre, sert de point de départ ou de moyen d'ajournement.

En 1833, dès l'origine, tous les maires de chaque canton furent convoqués au chef-lieu pour convenir des réunions à établir et concilier au moins provisoirement les divers intérêts.

Néanmoins, peu de conseils municipaux consentirent sans hésitation. Plusieurs même qui avaient adhéré dans la crainte de dépenses plus considérables, ayant appris qu'une fois pourvus d'écoles, ils pourront, au prix des trois centimes d'imposition additionnelle, compter sur les subventions obligées du département, se sont mis à

Digitized by Google

désavouer toute réunion avec un redoublement d'énergie.

Mais, parmi ceux même qui partageaient cette erreur, beaucoup se gardèrent d'une semblable précipitation. Certaines délibérations portent tout à la fois : que la commune ne peut entretenir une école à cause de la faiblesse de sa population, que pourtant il n'y a pas lieu d'opérer une réunion.

D'autres fois, il y a eu consentement, mais sans fixation de chef-lieu, ce qui laisse la difficulté entière. Ailleurs des conditions ont été faites, comme, par exemple, de ne pas concourir à la construction de la maison d'école.

Enfin, en beaucoup de lieux, on allègue avec plus ou moins de fondement, soit les distances, soit les occupations particulières à chaque pays qui ne laissant aux enfants que deux ou trois heures par jour, ne manqueront pas de les priver de toute instruction, si l'école doit être éloignée.

Les instituteurs eux-mêmes n'ont pour la plupart aucun intérêt qui les porte à désirer les réunions : elles ne doivent augmenter ni le montant de leur traitement, qui sera toujours le minimum, soit que les communes en fassent tous les frais, soit que le département y contribue, ni même le nombre de leurs élèves payants, mais seulement le nombre des élèves gratuits dont les communes réunies auront le droit de remplir sa classe.

Par le concours de toutes ces circonstances, il se trouve encore dans le département environ 100 communes qui n'ont aucune école, ne sont réunies à aucune autre commune qui en soit pourvue et ne connaissent de la loi du 28 juin 1833, que l'obligation de payer annuellement l'imposition de trois centimes additionnels dont le produit, en attendant un emploi, reste capitalisé au trésor.

Quant aux autres communes qui n'entretiennent leurs écoles qu'au moyen de réunions, il est aisé de croire qu'une

Digitized by Google

semblable organisation, minée incessamment par toutes sortes de conditions expresses ou tacites, ne peut acquérir ni conserver une stabilité parfaite. Quand vient le moment où il faut établir la maison d'école, fixer le chef-lieu et l'emplacement, régler la quote-part de chaque commune dans la dépense, tout accord est bien vite rompu. Celles même qui n'ont eu d'autre vue en se réunissant que de partager avec leurs voisines la dépense de la maison d'école ne s'entendent plus au jour du vote; et pourvu que l'imposition fixée par la loi soit votée ou portée d'office au rôle, chaque commune veut avoir une école particulière ou du moins se déclare libre de toute obligation.

Cependant, parmi toutes celles qui se voient tous les ans imposées d'office, il en est qui commencent à chercher des arrangements pour jouir des avantages de l'instruction que d'autres se procurent au même prix. Mais l'instruction primaire ne recevra une organisation complète dans le département qu'après la réunion administrative d'un assez grand nombre de communes, telle que la loi du 18 juillet 1837 sur l'administration municipale donne la faculté de l'opérer, à l'égard de celles qui n'ont pas 300 habitants.

ÉTAT DES INSTITUTEURS.

Leur condition avant la loi. — Emplois divers qu'ils occupent. — Profits accessoires de la profession. — Leur condition depuis la loi.

Nous avons vu l'état des communes, voyons maintenant celui des instituteurs.

M. Masson Saint-Amand, premier préfet du département, disait en l'an XIII[1], à leur sujet : « Les instituteurs » actuels, au nombre d'environ 400, sont pour la moitié

[1] Mémoire statistique du département de l'Eure. An XIII.

Digitized by Google

» des gens de la campagne dont l'éducation peu soignée » entretient l'usage d'un accent et d'expressions vicieuses ; » pour l'autre moitié, des prêtres qui sont chargés d'in- » struire les enfants des citoyens, dont ils ont déjà la » confiance comme ministres du culte. L'enseignement se » borne aux principes de la lecture, de l'écriture et du » calcul ; il n'y a pas plus de 50 instituteurs qui soient » en état de former leurs élèves aux principes raisonnés » de l'orthographe et de la grammaire. »

Depuis l'an XIII, le nombre des instituteurs s'est fort accru, puisqu'on en compte aujourd'hui près de 550 : d'un autre côté, il y a à peine quelques prêtres qui s'occupent à instruire quelques élèves; quant à l'instruction, elle n'avait reçu jusqu'à l'époque de la loi que bien peu de développement, et si ce n'est peut-être dans les villes, le nombre des instituteurs en état d'enseigner l'orthographe et la grammaire ne s'était guères augmenté.

On sait avec combien de facilité s'obtenait le brevet; quant aux aspirants, c'étaient des ouvriers, des artisans de la campagne ou des jeunes gens qui voulaient se soustraire au recrutement. La plupart se contentaient de ce qu'ils avaient autrefois appris à l'école ; les autres allaient s'instruire chez quelques anciens maîtres en renom qui ne communiquaient leurs connaissances qu'avec réserve, croyant voir dans chaque élève de cette sorte un rival à venir.

Il est vrai qu'un certain nombre de jeunes gens, après avoir commencé quelques études pour se vouer à l'état ecclésiastique, s'étaient livrés à l'instruction primaire; mais la plupart, faute d'études spéciales, n'avaient fait aucune amélioration sensible.

Quelques anciens instituteurs ont, à l'occasion de leurs travaux d'arpentage, entamé l'étude des mathématiques ;

Digitized by Google

ce n'était-là qu'une exception assez rare, et d'ailleurs sur le reste l'ignorance était partout égale.

L'instruction était donc stationnaire dans les écoles et rien ne poussait à son développement.

Il en était de même de la condition matérielle des maîtres.

Avant la loi, il y avait à peine 40 communes qui eussent alloué au-delà de 200 francs, tant au maître qu'à la maîtresse d'école.

Tout leur revenu dans les campagnes se bornait à des indemnités de 10 à 50 francs et à la rétribution mensuelle.

Il fallait donc recourir à toutes sortes de profits accessoires.

Dans l'arrondissement des Andelys, l'instituteur est à peu près nécessairement attaché à l'église, où il doit exercer les fonctions de chantre et presque toujours celles de sacristain ; il sonne les cloches, monte l'horloge, quelquefois il est chargé de préparer la fosse des morts. En récompense, on lui abandonne les fruits et les herbes du cimetière, il reçoit quelque indemnité de la fabrique et souvent aussi de la commune à cause de l'horloge.

Il trouve en beaucoup de lieux une autre source de profit assez considérable : c'est la distribution de l'eau-bénite qu'il va tous les dimanches au matin présenter de maison en maison pour recevoir en échange un morceau de pain ou une pièce de monnaie.

Ce produit inconnu dans le reste du département s'élève en quelques lieux jusqu'à 150 et 200 francs par an : dans les plus fortes communes où la distribution exige plus d'un jour, l'instituteur cède son droit moyennant redevance.

Dans le reste du département, les instituteurs sont en

Digitized by Google

général aussi attachés à l'église, mais il n'y a pas même degré d'obligation, et ces fonctions y sont moins lucratives.

Beaucoup sont secrétaires de mairie, et les soins auxquels ils sont tenus dans des communes importantes deviennent souvent assez multipliés. Lors même qu'ils ne sont pas secrétaires, il est d'usage qu'ils secondent le maire dans les travaux extraordinaires. Cette fonction est presque toujours rétribuée; mais parfois, bien que l'instituteur l'exerce en partie et qu'il en ait le titre, ce n'est pas lui qui reçoit l'allocation portée au budget communal : il acquitte le mandat, le maire en touche le montant.

Ceux qui sont bien considérés reçoivent souvent, outre leurs rétributions ordinaires, des cadeaux en diverses denrées et objets de consommation.

Beaucoup exercent de petites industries, font de petits commerces, tels que l'épicerie et la mercerie; d'ordinaire ce sont leurs femmes qui tiennent le détail du négoce.

Plusieurs se mêlent de faire diverses écritures, telles que des actes sous seing privé. Pour peu qu'ils entendent les affaires, ils se font considérer beaucoup. Mais cette pratique les met en contestation avec les notaires, et leurs actes, rédigés d'après une connaissance insuffisante du droit, deviennent une origine de procès.

Quelques-uns des plus pauvres se louent à l'époque de la moisson pour y travailler; d'autres qui ont en propriété quelque pièce de terre la font labourer et ensemencer par des étrangers, puis ils récoltent eux-mêmes.

En général, ils exercent l'arpentage, ce qui parfois occasionne l'absence du maître les jours de classe, et fait tort, dans les écoles importantes, au travail préparatoire qu'exige la direction d'un grand nombre d'élèves.

Il en est quelques-uns qui sont parvenus à une influence

Digitized by Google

assez grande, dirigeant la mairie et les habitants dans la plupart des affaires. Mais cette position jusqu'aujourd'hui avait été rare. Quelle que fût l'influence acquise à certains instituteurs par leurs succès ou leur aisance personnelle, tous les autres vivaient d'une manière précaire, dépendant du maire ou plus souvent du desservant, quelquefois obligés de se retirer selon le caprice de l'un ou de l'autre, et ne luttant jamais qu'à grand'peine contre les intrigues qui tendaient à enlever les enfants de leurs écoles.

La loi, en assurant à l'instituteur le traitement fixe et le logement, a donné à sa position une consistance jusqu'alors inconnue. En outre en le déclarant inamovible, elle a créé dans la vie des communes un élément tout nouveau. En effet, le maire et le desservant sont toujours révocables, le conseil municipal peut être dissous. Seul l'instituteur, une fois institué, pourvu qu'aucun reproche fondé ne s'élève contre lui, peut garder sa place malgré toutes les autorités du lieu : c'est ainsi qu'on a vu des révocations demandées et non obtenues occasionner la démission d'un maire et celle de son conseil, d'autres fois même la dissolution du conseil et du comité local.

Mais il reste plus d'un moyen de gêner cette position en apparence si indépendante.

Pour peu que l'antipathie contre l'instituteur public se généralise, on fait venir en aide un instituteur privé, qui met la rétribution mensuelle au rabais, se conforme à tous les caprices des parents et même des enfants, et, grâce à mille intrigues, on parvient souvent à détourner les élèves de la classe communale.

En outre la loi, tout en augmentant les ressources fixes des instituteurs, a laissé aux conseils municipaux la faculté

Digitized by Google

de diminuer à peu près arbitrairement les ressources éventuelles.

FIXATION DE LA RÉTRIBUTION MENSUELLE ET DÉSIGNATION DES ÉLÈVES GRATUITS PAR LES CONSEILS MUNICIPAUX.

Dispositions et circonstances qui influent sur les fixations. — Abus dans ces fixations et dans les désignations d'élèves gratuits.

Parmi les habitants des campagnes, beaucoup ne voient pas sans peine ce qui tend à accroître l'aisance du maître d'école et à élever sa position sociale.

On porte involontairement envie à la maison grande, bien éclairée, haute de planchers qui se construit pour l'école et le logement du maître; on observe qu'il sera mieux logé qu'aucune des autorités municipales, et s'il se montre avec un habit qu'on distingue, les gens calculent ce que la caisse municipale a pu fournir à leurs dépens pour sa parure.

Telles sont trop souvent les dispositions du conseil, lorsqu'il est appelé à régler le revenu de l'instituteur par la fixation de la rétribution mensuelle et la désignation des élèves gratuits.

Peu de conseils veulent comprendre que la rétribution mensuelle doit autant que possible indemniser l'instituteur en proportion de ses peines. Ils craignent au contraire qu'elle ne dépasse une certaine somme qu'ils ont évaluée dans leur jugement, ne pouvant se dispenser de suppléer un peu à l'insuffisance trop avérée du traitement fixe, et c'est d'après cette limite arbitraire qu'ils calculent plus ou moins exactement les mois d'école. La rétribution mensuelle et le nombre des élèves gratuits s'élèvent donc ou diminuent selon le degré d'aisance que la somme des rétributions semble devoir procurer au maître.

Digitized by Google

C'est visiblement cette intention qui dans l'origine, leur fit ajourner leur vote en beaucoup de lieux, jusqu'à ce que, disaient-ils, de plus amples renseignements eussent fait connaître le nombre des élèves qui devaient fréquenter l'école.

D'après cela, on conçoit que les différences et les inégalités dans la rétribution sont à l'infini.

Mais d'ailleurs, en dehors des décisions locales, aucun fait général ne semble influer puissamment sur cet objet. Les contrées agricoles, riches en productions et en débouchés, n'offrent guères d'autres avantages que des payements plus exacts ou une moindre quantité d'indigents.

On trouve en général des fixations assez élevées dans les bourgs et dans les villages très-forts et industrieux où les habitations sont agglomérées.

Là où il y a une réunion, il arrive le plus souvent que la commune réunie prend soin de fixer sa rétribution à un taux moindre que la commune chef-lieu.

Lorsque au contraire les communes sont en contestation sur le siége de l'école ou que la réunion est repoussée par l'une d'elles, celle qui aspire à la préférence ou qui craint d'être réunie, élève souvent la rétribution au-delà des proportions ordinaires, afin d'attirer l'instituteur en dépit de la faiblesse de population.

En tout état de choses, il manque à l'instituteur une garantie à l'égard de la rétribution mensuelle, parce qu'elle peut varier et qu'elle varie en effet à la moindre circonstance, qu'un renouvellement du conseil, une délibération bouleversent toutes les fixations antérieures, qu'enfin le droit des conseils municipaux devient trop souvent l'arme des antipathies personnelles.

La désignation des élèves à recevoir gratuitement dans les écoles ouvre une carrière encore plus libre aux abus.

Digitized by Google

Ici les conseils ont le même point de départ et suivent le même procédé. Ils se sont peu inquiétés en général de rechercher quels sont ceux des habitants qui, à titre d'indigence véritable, ont droit au privilége de l'exemption : ils ont commencé par fixer un nombre d'élèves gratuits, et ensuite ils ont cherché quels individus seraient désignés pour le former. Comme il n'existe aucune base ni aucun principe pour diriger cette opération, que le chiffre des contributions payées par chaque individu n'indique même pas sûrement le degré de son aisance, l'arbitraire domine presque toujours. Quant à l'administration, réduite en présence de tant de décisions incohérentes ou peu équitables, à une simple faculté de remontrance, dépouillée par exception sur ce point du droit de contrôle qu'elle a sur tout le régime municipal, elle ne trouve guères à intervenir avec efficacité.

On voit, par les faits qui précèdent, que la loi n'a pas encore fait gagner à tous les instituteurs une amélioration bien positive de leur condition; et lorsqu'on sait que la grande majorité d'entr'eux n'obtiennent guères de leur profession, rétribution mensuelle et traitement fixe réunis, qu'un revenu total de 400 francs ou même souvent moindre, on n'hésite pas à dire qu'il s'en faut encore de beaucoup que le but soit rempli.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DU DÉPARTEMENT.

Origine de cet établissement. — Régime intérieur. — Enseignement. — Elèves-maîtres. — Modifications probables. — Cours particuliers aux instituteurs en exercice. — Nombre de ceux qui les ont suivis.

Si l'on veut se former une idée complète des améliorations que la loi a values ou doit valoir à l'instruction, il faut avant tout considérer l'école normale. Cet établissement est le centre et l'origine des progrès à venir de l'en-

Digitized by Google

seignement primaire dans le département; il en résume l'idée et dans l'esprit des gens de la campagne, il en a été d'abord en quelque sorte le symbole.

Ce fut en 1831, que M. A. Passy, alors préfet, proposa au conseil général de voter cette fondation. Dans le cours de 1832, un bâtiment fut loué, approprié à sa destination et garni du mobilier nécessaire; la commission administrative fut installée, le directeur nommé ainsi qu'un sous-directeur et les admissions d'élèves commencèrent avec l'année 1833. L'établissement fut constitué dès l'origine en internat; et, grâces à cette organisation, la discipline et les études ont de tout temps été dirigées avec un ensemble auquel l'admission d'élèves libres aurait été nuisible.

Les études dont la durée fut fixée à deux ans reçurent la forme régulière qu'elles ont aujourd'hui. Le nombre des bourses a permis de réunir jusqu'à 20 élèves : les unes sont allouées par le conseil général, deux accordées sur les fonds de l'état et deux autres fondées l'une par le Roi sur les fonds de son domaine privé, l'autre par la ville d'Évreux.

Les bourses départementales sont les unes entières, les autres divisées par fractions; répartition qui permettant de gratifier d'une augmentation d'un quart ou même d'une demi-bourse à la fin de la première année d'études les élèves qui se sont le plus distingués, est devenue à la fois un moyen d'émulation et un auxiliaire de la discipline.

L'école normale s'est perfectionnée peu à peu autant que le local insuffisant, dans lequel elle est encore provisoirement, l'a permis : l'enseignement a été de mieux en mieux approprié aux divers besoins de l'instruction dans les communes. Des maîtres adjoints dont le nombre s'est élevé jusqu'à 8 ont été attachés pour les diverses branches

Digitized by Google

d'instruction à l'établissement ; enfin le conseil général a même cru nécessaire d'y fonder une chaire d'agriculture. Aux études comprises dans le programme, on a ajouté des exercices pratiques tant dans les écoles communales de la ville que dans un cours d'adultes ouvert sous ses auspices. Ainsi les élèves-maîtres réunissent à l'instruction requise pour les brevets de capacité une aptitude déjà éprouvée pour la direction d'une classe.

L'école normale a formé jusqu'aujourd'hui 56 instituteurs qui, à la fin de 1838, se trouveront en exercice dans les différentes parties du département : la plupart dirigent avec succès des écoles importantes.

Un nouveau local vaste et sain, construit exprès et parfaitement disposé pour recevoir jusqu'à 40 élèves, va dès l'année prochaine permettre d'accomplir sans embarras les améliorations qui deviendront successivement nécessaires, comme d'augmenter soit la durée du cours des études soit le nombre des élèves-maîtres. Une école annexe leur fournira des occasions quotidiennes pour acquérir le talent d'enseigner et de diriger de jeunes enfants.

Ainsi d'année en année la régénération des écoles doit s'avancer ; et bientôt cette population de nouveaux instituteurs, répandue dans toutes les communes où ses talents divers doivent l'appeler à une grande variété de fonctions, secondant l'administration et les particuliers dans leurs travaux, instruisant la jeunesse dans ses classes, formera des hommes de plus en plus éclairés et laborieux.

Un autre résultat plus essentiel encore pour l'amélioration actuelle est dû aux cours qui ont été faits à l'école normale en faveur des instituteurs en exercice.

Pendant trois ans ces cours ont eu lieu de deux mois en deux mois à l'origine, puis de trois mois en trois mois. Jusqu'en 1835, les admissions furent vivement recher-

Digitized by Google

chées, d'abord par les instituteurs les plus zélés qui avaient reçu la loi avec satisfaction et qui en attendaient un surcroît de bien-être, puis par tous ceux qui n'étaient pas sans inquiétude sur la valeur de leurs prétentions au titre d'instituteurs communaux.

Mais, une fois les nominations faites, la plupart se ralentirent, alléguant qu'ils ne pouvaient, sans un trop grand préjudice, abandonner leurs écoles pendant les mois d'hiver, de sorte que la commission de surveillance fut obligée de proposer, depuis 1836, de n'ouvrir les cours que pendant les deux mois de juillet et d'août. En outre elle pensa qu'au lieu de régler les admissions comme précédemment, suivant l'ordre d'inscription, il vallait mieux confier les désignations aux comités d'arrondissement qui ont eu soin de choisir les sujets les plus aptes à profiter des leçons.

On compte aujourd'hui 242 instituteurs qui ont passé de deux à trois mois à l'école normale pour perfectionner leur instruction.

Indépendamment de ces cours réguliers, un essai d'un autre genre a eu lieu en 1835. On avait observé que certains des plus instruits étaient peu disposés à venir s'asseoir à titre d'élèves sur les bancs de l'école normale, et il y avait à craindre qu'ils ne restassent étrangers aux améliorations. Pour éviter cet inconvénient, 30 d'entr'eux furent appelés de toutes les parties du département à une sorte de conférence dont la durée fut de huit jours et qui eut presque uniquement pour objet les méthodes d'enseignement et les principes d'éducation.

En 1837, semblable conférence d'une même durée s'est tenue entre les anciens élèves de l'école normale au nombre de 33. On a pu reconnaître qu'ils avaient à la fois conservé souvenir de leurs études, acquis de l'expérience et

Digitized by Google

recueilli des observations utiles. Ils sont retournés dans leurs écoles avec quelques idées nouvelles à mettre en pratique et un redoublement de zèle.

CONFÉRENCES ENTRE LES INSTITUTEURS.

Créations de ce genre dans les arrondissements des Andelys, Bernay, Louviers, Evreux et Pont-Audemer.

Les associations ou conférences entre les maîtres, institution à peu près contemporaine de l'école normale, ont concouru aux mêmes résultats. Ces créations, dont les premières remontent à la fin de 1833, ont obtenu des résultats diversement heureux.

M. Henne, directeur de l'école mutuelle de Gisors, fonda vers cette époque dans son établissement un cours mensuel qui fut suivi pendant plus d'une année par 35 maîtres; mais les occupations croissantes de cet instituteur y ont mis depuis empêchement.

Au commencement de cette année, l'inspecteur des écoles ayant réuni les instituteurs du canton de Fleury-sur-Andelle, a fondé une association de 19 membres qui paraît devoir se maintenir par la bonne volonté que la plupart y apportent.

M. Hamel, instituteur à Bernay, entreprit en 1833, de former des réunions dans tous les cantons de l'arrondissement : il se proposait d'assister à toutes les séances de chacune successivement. En 1834, il y eut un autre projet d'établir pour tout l'arrondissement une conférence unique qui ne réussit pas. Depuis lors, plusieurs des conférences cantonales ont continué ou repris leurs travaux, mais avec un zèle et des succès inégaux.

Celle de Brionne a conservé le plus de vie, grâce au zèle de M. Hamel, médecin, délégué du comité supérieur,

Digitized by Google

qui par divers moyens et en particulier par une distribution de prix à ses frais entre toutes les écoles du canton a secondé les progrès de l'instruction.

A Louviers, une association organisée vers la fin de 1833 a été suivie assidûment pendant plus de trois ans.

Une autre s'était encore formée au Neubourg, sous la direction d'un médecin.

Les instituteurs du canton de Vernon se réunirent d'une manière semblable au commencement de 1834.

Peu de temps après, la conférence d'Evreux, la plus importante de toutes et la mieux établie, fut fondée par M. Meunier, directeur de l'école normale, qui a pris également une part active et très-efficace à la plupart des créations déjà énumérées, notamment à celles de Louviers, Vernon et Bernay. Cette conférence a réuni jusqu'à 75 instituteurs appartenant à six cantons.

Vers le même temps, M. Meunier fonda encore à Breteuil une conférence qui a réuni jusqu'à 32 membres.

Dans l'arrondissement de Pont-Audemer, M. Lefebvre-Duruflé, membre du conseil général pour le canton de Montfort-sur-Risle, forma pour ce canton une institution semblable et lui donna l'impulsion.

A la fin de 1834, M. le directeur de l'école normale organisa encore à Pont-Audemer, pour l'arrondissement, une association qui se composa de 70 membres et dont les réunions mensuelles ont été toujours assidûment suivies, grâces à l'intérêt que M. C. Leroy, sous-préfet, a toujours porté à ses travaux et au zèle de M. Lenormand, maître de pension, qui les dirige.

En 1836; deux cantons, ceux de Routot et de Bourgtheroulde ont demandé à former deux associations particulières qui se sont en effet constituées.

La plupart de ces associations possèdent des bibliothè-

Digitized by Google

ques composées d'ouvrages qui concernent l'enseignement élémentaire : plusieurs de ces collections sont assez nombreuses.

INFLUENCE DE L'ÉCOLE NORMALE ET DES CONFÉRENCES.

Avantages que les maîtres doivent à ces institutions. — Inégalité de résultats. — Avenir des conférences.

Aux conférences comme aux cours de l'école normale, l'affluence première des instituteurs a subi des vicissitudes analogues. Ces deux sortes de cours ont offert à la plupart d'entr'eux une occasion heureuse de s'instruire, à plusieurs de faire preuve au moins de zèle, à tous de faire effort pour être jugés dignes de la position nouvelle que la loi leur destinait. Mais ce zèle n'a eu qu'un temps; et dès que les positions ont été consolidées, il a dû se ralentir. Toutefois bon nombre d'améliorations ont pu se réaliser.

Les instituteurs qui sont venus à l'école normale ont profité à peu près tous des leçons qu'ils y ont reçues. Ils étaient en général dans l'âge où l'on peut encore apprendre, puisque sur 242 il s'en est trouvé 173 qui n'avaient pas atteint 35 ans. Beaucoup ont fait de remarquables progrès. Ceux même des plus âgés qui n'ont à peu près rien appris en arithmétique ou en grammaire, ont retenu au moins en écriture et en lecture quelques éléments.

Quelques-uns ont retiré aussi des conférences beaucoup de profit pour leur instruction.

Ceux qui ont été appelés à y faire des leçons n'ont pas manqué d'étendre leurs connaissances, et ceux qui ont voulu étudier ont eu des livres à leur disposition. Pour beaucoup, chaque leçon mensuelle est devenue une occa-

Digitized by Google

sion de réveiller les souvenirs de l'école normale et de poursuivre la même direction d'études. Quant aux plus inhabiles, ils y ont acquis une légère idée des méthodes, et s'ils n'ont pu les apprendre, ils ont eu au moins connaissance des meilleurs livres dont ils ignoraient le nom et jusqu'à l'existence.

Enfin les conférences ont donné l'éveil à beaucoup d'esprits, établi des communications entre les maîtres, détruit l'égoïsme antérieur, préparé l'uniformité des livres et des méthodes, et concouru à faire connaître aux instituteurs leur vraie position et en même temps leurs devoirs.

Toutefois, aux conférences, les leçons ne peuvent être, comme à l'école normale, reproduites maintes et maintes fois, de manière à s'approprier au degré d'intelligence et de connaissances de chacun. La plupart arrivant peu préparés, rebutés par la longueur de la route parcourue le matin et par la dépense qu'il leur en coûte, suivent à grand'peine les démonstrations rapides dont la série fugitive leur est soumise, laissent échapper les brèves explications données seulement en faveur de la généralité des auditeurs, n'écoutent guères à la fin et ne viennent plus qu'avec répugnance.

Dans l'association d'Evreux, où les cours sont faits avec talent par le directeur et les maîtres de l'école normale ou par des instituteurs exercés, une foule d'essais ont eu lieu pour réveiller l'attention : des discussions, des leçons-pratiques, des exercices de méthodes ont été entremêlés aux cours réguliers : malgré tout, l'exactitude a diminué.

Il en est sans doute encore un assez grand nombre qui prennent toujours plaisir aux leçons, d'autres viennent pour se procurer des livres et font en même temps acte de présence, quelques-uns ne trouvent là qu'une occasion dispendieuse de distraction.

Digitized by Google

En résumé, la plupart de ces réunions ne sont plus guères fréquentées assidûment que par les plus zélés d'entre les instituteurs capables. Au reste, pourvu que les circonscriptions ne soient ni trop étendues ni trop restreintes, et que des bibliothèques bien composées soient établies comme moyen permanent d'instruction à l'usage des associés, cette institution se maintiendra et elle doit être maintenue.

Les conférences par canton qui n'offrent pas, comme celles d'arrondissement, les inconvénients des distances si dispendieuses pour les instituteurs, ne réunissent pas autant de garanties pour une direction habile des leçons : il faut à chacune un homme revêtu d'un ascendant suffisant pour prévenir les rivalités et l'abus des discussions. Il importe donc que les fonctions de président soient confiées à un homme capable, sous l'influence du comité supérieur.

AMÉLIORATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT.

Comparaison entre les anciennes écoles et les nouvelles.—Introduction des perfectionnements dans les classes. — Opposition des habitants des campagnes à la première pratique des méthodes nouvelles. — Livres employés dans les écoles.

Ce sont là les sources de toutes les améliorations introduites dans l'enseignement de nos écoles depuis cinq ans.

Rappelons-nous sous quel aspect la plupart des anciennes écoles se sont offertes à nous.

Les enfants pêle-mêle confondus, presque sans aucune distinction d'âge, de progrès, d'études ou même de sexe; les uns entassés sur un banc et tenant en main un livre qu'ils sont incapables d'étudier d'eux-mêmes, tantôt dociles et silencieux, tantôt tumultueux et turbulents, attendent, à travers cinq heures de classe, que le maître les fasse venir un à un vers lui pour les faire lire pendant les cinq

Digitized by Google

minutes qu'il leur accorde pour toute la journée; les autres courbés dans tous les sens autour d'une large table sur des cahiers inondés fréquemment par des encriers roulants, écrivent vingt sortes d'écritures incorrectes ou calculent, sans les comprendre, des règles qu'on leur a proposées par écrit sans les expliquer : au milieu de cela, le maître partagé entre ceux qu'il veut faire travailler et le reste qu'il veut faire taire, s'épuise en cris, en punitions et en vains efforts de tout genre qui n'aboutissent qu'à de médiocres résultats. La lecture et l'écriture dans ces écoles sont enseignées sans principes, la grammaire, le système légal des poids et mesures et le dessin linéaire entièrement ignorés.

Grâces aux cours de l'école normale, la face des écoles a été renouvelée en grande partie. On reconnaît presque toujours, au simple aspect d'une classe, si l'instituteur a suivi ces cours. En effet, dès son retour, encore sous l'impression des leçons et tout honteux de l'imperfection de ses procédés, il n'a rien négligé pour les réformer. C'est avec peine qu'il voit ses tables grossières si impropres à une bonne classification des élèves et à la surveillance : en attendant que la commune ou le département lui procure les moyens d'obtenir un mobilier, il installe des tables d'emprunt au moyen desquelles il peut voir d'un seul coup d'œil tous les élèves placés en face de lui, il achète un tableau noir pour le calcul, des modèles pour l'écriture et pour la lecture des méthodes graduées. Tout se dirige vers un but d'ordre et d'ensemble; les élèves se soumettent à une classification régulière; les moments de l'école se distribuent; des soins de propreté presque inconnus jusqu'alors s'établissent; l'enseignement se gradue, les livres deviennent uniformes, et grâce à un emploi modéré des punitions, à un usage bien entendu des ré

Digitized by Google

compenses, toute la classe s'anime d'émulation. Les études s'améliorent en même temps que la discipline. Plus d'accentuations bizarres dans la lecture; l'écriture devient nette et régulière, le calcul un exercice raisonné d'intelligence : au bout de l'année, l'étude analytique de la grammaire, celle du système métrique et du dessin linéaire commence, et le maître par l'annonce d'une distribution de prix trouve moyen de rendre ses élèves plus assidus et de les retenir plus longtemps que les années précédentes.

On ne tarde pas à retrouver dans quelque école voisine une imitation de ces procédés; mais d'ordinaire ce n'est qu'un simulacre, et d'ailleurs il s'en faut que cette imitation devienne sur-le-champ générale. Les écoles sont fort inégalement avancées; maintes fois, à côté d'une classe où sont rassemblées les méthodes nouvelles, on rencontre une toute vieille école soutenue par de chauds partisans. Et tels sont les préjugés des habitants des campagnes, que l'ancien instituteur trouve intérêt à persévérer dans sa routine.

En effet, les méthodes nouvelles sont reçues dans les campagnes comme toutes les innovations. Mille sortes de répugnances s'élèvent. Les parents qui veulent juger des progrès de leurs enfants n'en jugent que par comparaison avec le mode suivant lequel ils ont appris. D'après cela, l'enseignement par moniteur, toutes les pratiques empruntées à la méthode mutuelle pour le changement des classes, et surtout les méthodes de lecture par tableaux contrarient leurs habitudes.

On suppose le maître indifférent aux premiers détails de l'instruction s'il n'enseigne pas par lui-même chacun des enfants, et personne ne veut que le sien emploie son temps à montrer à ceux des autres. C'est à peine si le

Digitized by Google

calcul décimal raisonné obtient la préférence sur les vieilles règles.

Ainsi il est arrivé à plus d'un instituteur habile que ses élèves, au premier essai qu'il a fait des méthodes perfectionnées, ont déserté vers une école où la méthode la plus grossière est en vigueur.

Toutefois, un peu de patience triomphe aisément de l'ancienne habitude, et même certains instituteurs n'ont éprouvé aucune résistance. Ils ont commencé par les pratiques les plus simples, puis ils se sont élevés de degré en degré jusq'aux autres perfectionnements, à mesure que l'expérience en a fait reconnaître l'utilité. Grâces à ces ménagements, la révolution s'est justifiée graduellement par ses succès et est demeurée presque inaperçue.

Des soins particuliers ont été apportés à faire renouveler le matériel et les livres de l'enseignement : rien n'était plus nécessaire. Un simple coup d'œil dans les anciennes écoles suffit à faire comprendre combien l'enseignement y est borné. Toute la bibliothèque de l'instituteur et des élèves se compose d'un petit nombre d'exemplaires de l'*Histoire Sainte*, de l'*Instruction de la Jeunesse* et du *Psautier*, livres excellents, mais qui dans leur forme et presque toujours par le sujet sont hors de la portée des enfants. Ordinairement on trouve en outre dans la classe ça et là divers livres que les parents ont achetés de hasard et au meilleur compte, les plus gros et les plus épais qu'ils ont pu trouver, pour être d'une plus longue lecture et d'un plus long usage, quelle qu'en soit d'ailleurs la langue et même la matière.

Les distributions de livres faites au nom de l'Université avaient produit peu de résultats utiles : ou elles étaient insuffisantes, ou elles étaient négligées, ou bien le maître ne sachant pas faire usage de ces livres les oubliait pendant

Digitized by Google

des années entières sur le rayon le moins accessible de sa bibliothèque : il n'en résultait en définitive aucune amélioration dans l'ancien mode individuel d'enseignement.

Aujourd'hui les deux tiers au moins des écoles communales mettent en usage les nouveaux livres recommandés par l'Université. Les trois quarts au moins sont pourvues de tableaux de lecture. On remarque en outre dans la plupart, des fac-simile, Simon de Nantua, des grammaires, quelques arithmétiques élémentaires et même des tableaux d'arithmétique, de grammaire et de géographie, ouvrages convenables pour un enseignement élémentaire et méthodique[1].

OBSTACLES QUI RÉSULTENT DES DISPOSITIONS DES POPULATIONS, DE L'ÉTAT DES LOCALITÉS ET DES TRAVAUX AGRICOLES ET INDUSTRIELS.

Insouciance des gens de la campagne. — Travaux de la culture. — Voisinage des forêts. — Dispositions de localités qui influent particulièrement sur l'assiduité des élèves. — Travaux de l'industrie. — Usines et manufactures.—Industries à domicile dans les campagnes. — Progrès possibles de l'instruction, malgré la plupart des circonstances défavorables.

Nous n'avons pas énuméré tous les inconvénients; il en est d'autres plus rebelles et plus vivaces.

[1] Avant 1830, il se vendait dans le département, par année, environ 4,000 Histoires de l'ancien et du nouveau Testament, 3,000 Instructions de la Jeunesse, par Gobinet, 3,000 Psautiers et Demi-Psautiers. Les écoles de filles, dirigées par les Sœurs de la Providence, entraient dans les achats pour plus d'un tiers de ces nombres. Après 1830, le débit de ces sortes de livres est devenu moindre; mais depuis et y compris 1834, il s'est maintenu ainsi qu'il suit : Histoires du Testament, 1,400 à 1,500 exemplaires, Instruction de la Jeunesse, 1,000 à 1,200, Psautier et Demi-Psautier, 1,400 à 1,500. D'où l'on peut conclure avec

Digitized by Google

Quand on supposerait des écoles établies en tous lieux, comme par enchantement, des instituteurs instruits et en nombre suffisant, les enfants du peuple n'auraient pas encore l'instruction. Ils sont éloignés des écoles, à la fois par l'ignorance des parents et par les travaux matériels.

Si vous parlez aux parents de la nécessité de l'instruction : « Il faut travailler pour vivre, disent-ils; nous n'avons » pas de temps à faire perdre à nos enfants. » En effet, dans la plupart des lieux, on n'envoie les enfants à l'école que pour s'en délivrer, lorsqu'il n'y a aucun emploi pour leur travail; on les en retire à la première occasion. Je ne sais dans le département aucune commune où le nombre des enfants à l'école forme au-delà du neuvième de la population : ce n'est dans plusieurs que le quarantième ou peut-être même le cinquantième.

Partout où les céréales sont cultivées, les écoles sont entièrement désertes pendant la moisson; elles le sont encore en grande partie pendant la récolte des fruits d'automne : à peine les classes reprennent-elles en novembre ou même en décembre; et dès le mois de mars ou le mois d'avril, les plus âgés repartent et vont conduire la herse ou garder les bestiaux et cueillir les herbes nouvelles. Ailleurs, dans les vallées, ce sont les soins du jardinage; sur les côteaux de la vallée d'Eure et d'une portion de celle de la Seine, ce sont les vignobles, qui les enlèvent aux mêmes époques.

assez de vraisemblance que ces livres n'ont plus guères cours que dans les écoles de Sœurs et dans un petit nombre d'écoles tenues par d'anciens instituteurs qui en conserveront l'usage tant qu'ils exerceront.

Quant au nombre des livres nouveaux qui se vendent annuellement, il est difficile de l'évaluer, même d'une manière approximative ; mais ce nombre a été certainement fort considérable, puisqu'ils étaient à peu près tous entièrement inconnus et que beaucoup d'écoles en ont été approvisionnées au complet.

Digitized by Google

Les forêts assez étendues que renferme le département, sont un des voisinages les moins favorables à l'instruction.

Les forêts appartiennent par vastes lots à de grands propriétaires : ce qu'il y a de sol cultivable aux environs est exploité par des cultivateurs d'une fortune médiocre; les autres habitants sont des bûcherons ou des ouvriers occupés à des ouvrages en bois, et puis nombre d'indigents qui vivent presque uniquement de la forêt ou qui entretiennent des enfants trouvés des hospices de Rouen ou de Paris.

Les enfants vont dans toutes les excursions : ils gardent les bestiaux, ramassent les copeaux, le bois mort ou les bruyères; au printemps, ils enlèvent l'écorce des chênes pour les tanneries; vers 9 ou 10 ans, on les met en service, et l'insouciance pour l'instruction est entretenue à la fois par le peu d'utilité qu'on y trouve et par l'humeur sauvage que nourrit cette existence vagabonde.

Il y a en général plus d'assiduité partout où la richesse des productions, ayant fourni un aliment au commerce, créé des relations et amené un adoucissement dans les mœurs, a préparé à mieux comprendre la nécessité de l'instruction.

Les élèves sont aussi d'ordinaire plus nombreux là où la population est agglomérée; en effet, comme il n'y a que de faibles distances à parcourir, les enfants sont envoyés plus jeunes à l'école, puis ils continuent jusqu'à un âge plus avancé et les études profitent de tous les intervalles qu'ils peuvent dérober à leurs occupations.

Là, au contraire, où les communes sont étendues et disséminées, les plus âgés ne viennent que pendant la saison mauvaise. Au retour du printemps, ils vont aux travaux de la culture; mais alors les plus jeunes enfants, qu'on n'avait pu envoyer pendant que les jours étaient

Digitized by Google

courts et les chemins difficiles, viennent remplacer les grands, de telle sorte qu'on ne trouve jamais à l'école qu'une faible partie de la population à instruire.

Si les travaux de la campagne sont dommageables à l'instruction, ceux de l'industrie et des manufactures ne le sont guères moins.

Ce fait est principalement remarquable le long des vallées.

Sur la Rille, dans les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer, on compte 24 manufactures pour le coton et pour la laine, qui occupent plus de 2,000 ouvriers, parmi lesquels il n'y a d'ordinaire qu'un cinquième d'hommes et un quart de femmes; le reste se compose d'enfants, qui forment par conséquent plus de la moitié du nombre total. Ainsi ce sont 1,200 enfants que ces deux seules industries enlèvent dès l'âge de 8 ans à toute instruction, pour un salaire de 40 à 50 centimes par jour.

Le nombre des ouvriers employés pour la fabrique des draps de Louviers, dans les vallées de l'Eure et de l'Iton était en 1830 de 5,000; il s'élève à plus de 6,000 aujourd'hui. Dans la ville seule de Louviers, plus de 700 enfants de l'âge de 7 à 16 ans font la journée entière de travail : aussi n'en compte-t-on guères que 12 sur 100 qui sachent lire et écrire; l'école communale n'est fréquentée que lorsque le travail manque, et des villages assez importants ont peine à établir des écoles parce que les trois quarts des enfants ne pourraient pas les suivre.

Sur l'Andelle, depuis 15 à 20 ans, et particulièrement depuis 1830, plus de 50 usines et établissements manufacturiers divers ont été créés. La population des plaines voisines désertant la culture descend vers la vallée; cependant les écoles de la vallée ne sont pas plus nombreuses : moitié environ des enfants ne reçoivent aucune instruction

Digitized by Google

et on n'en trouve pas un dans les classes qui ait atteint l'âge de 12 ans.

Dans la vallée de l'Epte, depuis 10 ans, il s'est créé plusieurs établissements pour le laminage du zinc et du cuivre, où les enfants sont occupés. Or, toutes les fois qu'une de ces usines a été nouvellement ouverte, on a observé qu'en moins de trois mois, à deux lieues à la ronde, les élèves les plus avancés ont disparu des écoles.

Néanmoins, l'industrie n'est pas tout entière dans ces grands centres manufacturiers. Elle se trouve encore sous la chaumière des cultivateurs, au fond des campagnes les plus écartées. Il n'y a guères de village, dans les contrées les plus essentiellement agricoles, où n'existent quelques métiers à faire des toiles. Le cultivateur-tisserand, tantôt avec son métier, tantôt dans ses champs, alterne avec sa jeune famille entre sa petite fabrique et sa petite exploitation rurale.

On compte dans la plaine du Neubourg plus de 1,000 métiers employés aux toiles de lin ou aux tissus de coton. Il s'en rencontre une quantité non moins grande dans l'arrondissement de Pont-Audemer. Dans la plaine du Lieuvin, principalement dans le canton de Thiberville, il y a environ 10,000 ouvriers qui fabriquent des rubans. Ces travaux occupent les enfants qui filent, épluchent, dévident et concourent à la préparation des trames. Au voisinage des villes de fabriques, cette même préparation occupe dans les chaumières les enfants qui ne sont pas aux ateliers avec leurs parents.

Toutes les communes qui avoisinent les forêts dont se compose la partie sud-ouest de l'arrondissement d'Evreux, sont livrées à deux genres de travaux bien nuisibles à l'instruction : ce sont, près de Conches et de Breteuil, les

Digitized by Google

ouvrages de quincaillerie et de ferronnerie; aux environs de Rugles, les clous et les épingles.

Chaque maison renferme l'atelier ou la forge : l'enfant, dès l'âge le plus tendre, est employé aux épingles, un peu plus tard il souffle à la forge; et s'il s'absente de la forge ou de l'atelier, c'est pour aller aux champs ou à la forêt.

Dans toutes ces contrées, chaque enfant ne fait guères qu'une classe par jour. S'il y a deux enfants dans une maison, on envoie l'un le matin, l'autre le soir; mais à l'égard de la rétribution, les deux ne comptent que pour un. Il y a des lieux où il se fait une classe le matin pour les garçons, une autre le soir pour les filles; ailleurs l'instituteur fait l'école à la fois dans deux communes, le matin dans l'une et le soir dans l'autre.

L'enseignement, dans de pareilles conditions, est aussi rebutant que peu lucratif pour l'instituteur, d'où il résulte que beaucoup d'écoles ne s'organisent que difficilement [1].

[1] Les renseignements qu'on a recueillis depuis 10 ans (de 1827 à 1837) sur l'instruction des jeunes gens appelés par le recrutement, viennent à l'appui des données qui précèdent.

Dans les cantons purement agricoles et où les habitations sont agglomérées, tels que ceux d'Ecos, Etrépagny, Saint-André, on ne trouve guères que le quart des jeunes gens qui ne sachent ni lire ni écrire.

Dans le canton de Lyons-la-Forêt, presque entièrement couvert de bois, ce sont les onze vingtièmes.

Dans ceux de Rugles, de Thiberville et de Cormeilles, où les habitations sont disséminées et remplies d'industries à domicile, c'est encore la moitié au moins.

D'allleurs, pendant ces 10 ans qui représentent à peu près l'état de l'instruction primaire sous la Restauration, les nombres n'ont varié sensiblement dans aucun canton.

Digitized by Google

Si néanmoins, en général, l'instruction n'est pas plus recherchée, c'est que les résultats n'ont guères été propres jusqu'aujourd'hui à réveiller l'indifférence.

Il est à remarquer que les communes où l'on attache du prix à l'instruction sont principalement celles qui ont possédé ou qui possèdent un instituteur en réputation. En effet, là où le besoin n'existe pas, il n'y a qu'un bon maître qui puisse le créer.

Un maître vraiment habile sait faire désirer l'école aux enfants, secret inconnu de la majorité des anciens instituteurs et qui réside dans l'intelligence des bonnes méthodes. Or cette bonne volonté des enfants est tout à la fois la source des progrès et la plus immédiate recommandation pour l'école.

Lorsque les classes passeront généralement pour être bien tenues, qu'il y aura des raisons pour considérer et pour respecter les instituteurs, on s'attachera davantage à l'instruction, qui sera réputée meilleure. C'est donc par son influence propre que l'enseignement s'avancera; c'est à mesure qu'il se fera goûter qu'on préférera l'instruction des enfants à leur travail.

Toutefois, les manufactures offriront un obstacle à peu près toujours insurmontable.

Aux champs, le travail des enfants n'est pas toujours indispensable et jamais il n'a de valeur courante. Dans les fabriques, au contraire, il s'évalue par jour et par heure; la concurrence et les dispositions actuelles des machines employées dans les filatures, obligent le fabricant à réclamer ce travail rétribué à bas prix; la misère ou la nécessité d'un gain de quelques sous engagent les parents à lui livrer leurs enfants.

—

Digitized by Google

INFLUENCE DES VILLES SUR LES ÉCOLES PRIMAIRES.

Etat peu satisfaisant des écoles aux environs des villes. — Explication de ce fait. — Ecoles mutuelles. — Obstacles à leur succès. — Ecoles des Frères de la Doctrine chrétienne. — Causes de leur succès.

Les villes exercent sur l'instruction des influences qui méritent d'être indiquées.

On pourrait croire que dans leurs environs les écoles offrent un état prospère, que du moins elles s'y établissent plus facilement qu'au fond des campagnes : c'est presque le contraire qui a lieu.

Les gens les plus aisés qui habitent le voisinage des villes, y placent le plutôt possible leurs enfants dans des pensions où ils ont la faculté de les voir fréquemment.

Les gens moins aisés qui apprécient l'instruction, n'hésitent pas à les envoyer tous les jours aux meilleures écoles d'une distance qui est quelquefois de deux lieues ; le plus souvent ces écoles sont gratuites, comme pour les garçons les écoles tenues par les congrégations de Frères, pour les filles celles qui sont dirigées par des Sœurs religieuses.

Ainsi les personnes aisées et influentes ne portent guères d'intérêt à l'établissement d'une bonne école ; les autres, qui trouvent dans la petite culture et le jardinage que favorise la proximité de la ville mille occasions d'employer leurs enfants et d'en tirer nombre de petits profits, ne sauraient y mettre un empressement plus vif, ayant à leur portée des écoles entièrement gratuites.

Qu'on ajoute à ces circonstances le voisinage des fabriques et l'on s'expliquera comment, autour de villes pourvues d'établissements d'instruction de tout genre, comme par exemple Evreux, on ne trouve dans un rayon

Digitized by Google

de près de deux lieues que des écoles chétives en nombre insuffisant.

Au sein des villes, il y a des obstacles particuliers au succès des écoles communales.

On ne trouve guères ailleurs la méthode pure d'enseignement mutuel. Dans les campagnes, le défaut de local et de mobilier, le petit nombre des élèves, le manque d'assiduité des plus grands qui pourraient servir de moniteurs, tout fait préférer aux maîtres la méthode d'enseignement simultané.

Mais la méthode mutuelle dans plusieurs villes a été imposée aux maîtres à titre d'obligation, et même certains conseils municipaux, sur la foi du nom, ont exigé de leurs instituteurs qu'ils se rendissent à l'école normale tout exprès pour y étudier l'enseignement mutuel.

Toutefois ces écoles ont beaucoup de peine à devenir florissantes.

Dans les campagnes, le mélange des enfants des pauvres avec ceux des riches est peu remarqué, parce que le genre de vie, comme le costume est à peu près le même pour tous, qu'il n'y a guères de distinctions de classes, que d'ailleurs les élèves payants sont toujours en majorité.

Dans les villes au contraire, ce mélange exerce sur les écoles mutuelles une influence fâcheuse.

Les gens aisés, ayant à craindre que leurs enfants dans l'école des pauvres ne contractent par imitation des habitudes de grossièreté et de mauvais langage, n'hésitent pas à préférer les écoles privées. Ils auraient sans doute moins de répugnance, si les élèves payants formaient la majorité, de telle sorte, qu'au prix même de quelques distributions de vêtements, la présence des gratuits pût être déguisée. Mais par cela même que le nombre des élèves gratuits dépasse de beaucoup celui des payants, la dis-

Digitized by Google

tinction qu'on en fait suffit à discréditer l'école aux yeux des classes aisées, et par contre-coup les classes pauvres cessent de l'avoir en estime. Tout le monde l'abandonne.

Aussi ai-je remarqué, dans plusieurs écoles mutuelles, une disposition bien manifeste, quoique dissimulée, de la part du maître à former, en dépit même de la méthode, deux grandes sections distinctes, dont l'une comprend autant que possible la plupart des élèves payants.

Ajoutons que les répugnances qui existent dans les campagnes à l'égard des pratiques de la méthode mutuelle, quoique moins avouées dans les villes n'y existent pas moins; ce sont des influences plus secrètes, mais du même genre et tout aussi actives.

Il n'y a pas d'exagération à dire que le principe même de la méthode mutuelle, savoir, l'enseignement par moniteur, est impopulaire.

Tandis en effet que l'autorité du maître trouve appui en toutes circonstances de la part des père et mère dans l'esprit des enfants, les plaintes multipliées qui s'élèvent contre celle du moniteur reçoivent presque à coup sûr un accueil favorable; on n'a pas foi dans l'équité d'un enfant, et d'ailleurs les parents aisés éprouvent de la peine à voir leur fils obligé d'obéir à un moniteur, fils d'un indigent.

La méthode se trouve donc, même en l'absence de toute intention malveillante, déconsidérée aux yeux des enfants; rien ne vient en aide, et tout nuit au contraire à son principal moyen d'action.

Un autre inconvénient résulte des méthodes de lecture, principalement de celles sans épellation, qui tout excellentes qu'elles sont pour la promptitude des résultats, n'en ont pas moins pour effet de rendre les parents qui

Digitized by Google

les ignorent étrangers pendant toute la première période de l'instruction aux progrès de leurs enfants.

Ainsi le directeur de l'école mutuelle, qui souvent doit satisfaire à des exigences dont la portée dépasse les limites de la méthode, n'ayant le plus souvent à l'extérieur qu'un appui officiel, privé du concours, seul vraiment efficace, des habitudes et des sympathies domestiques, ne lutte qu'à grand'peine contre les écoles privées et notamment contre les Frères de la Doctrine chrétienne.

Ceux-ci, enfermés dans la rigueur de leur règle et la solitude de leur célibat, ont d'ordinaire la supériorité du dévoûment. Ils forment une association qui leur permet de se partager facilement les travaux. Chez eux, la distinction entre les riches et les pauvres n'est pas reconnue, et tout est réuni pour la dissimuler ; puis l'élève ne fait pas de leçon à l'élève; toute l'autorité est entre les mains du maître : les enfants qui épèlent en lisant montrent chaque jour leurs progrès aux parents; ceux-ci livrés à leurs travaux sont assurés pour les sept jours de la semaine de trouver dans les Frères des gardiens et des tuteurs de leurs enfants; puis, la discipline silencieuse due en partie à ce costume claustral qui semble être d'un autre temps, répond mieux que l'activité bruyante des écoles mutuelles aux anciennes opinions populaires sur cet objet; enfin l'influence qui environne les idées et les pratiques de religion vient s'ajouter à la force que donne une conformité persévérante avec les habitudes les mieux établies. Il n'y a pas jusqu'à la direction de l'enseignement des Frères qui ne contribue à leur succès, soit par l'effet de quelques habitudes traditionnelles, soit par une intention calculée qui peut bien reposer sur un motif moral, ils semblent placer à un rang secondaire les objets tels que l'arithmétique, qui tendent particulièrement à exercer le

Digitized by Google

raisonnement et l'intelligence, préférant donner leurs principaux soins aux branches qui se rapportent aux arts graphiques, telles que l'écriture et le dessin linéaire, ce qui ne manque pas de leur valoir l'admiration de la majorité, dont les jugements se forment surtout par les yeux.

Par la combinaison de toutes ces influences, les deux écoles de Frères que possède ce département à Evreux et à Verneuil, réunissent le plus grand nombre des enfants du sexe masculin qui suivent les écoles primaires de ces deux villes.

Aussi lorsqu'à Verneuil il s'est agi de fonder une école mutuelle en outre de celle des Frères, le conseil municipal prévoyant bien la difficulté de soutenir une pareille concurrence, a arrêté que cette école serait aussi entièrement gratuite.

Si la congrégation des Frères n'avait pas craint d'altérer ses statuts primitifs et d'en compromettre les résultats en consentant à ce qu'un rôle de rétribution pour les élèves en état de payer fût perçu au profit des villes, les deux écoles de Frères qui existent dans ce département auraient soulevé une opposition moins vive; et même sans doute à cette condition, elles seraient devenues écoles communales; les allocations municipales n'auraient pas été supprimées; et ces établissements n'auraient pas été réduits comme celui de Verneuil pendant quatre années, et celui d'Evreux depuis six, à se soutenir précairement au moyen de souscriptions volontaires et des secours du gouvernement.

—

Digitized by Google

DE L'INSTRUCTION DES FILLES.

I.

Causes qui tiennent les filles éloignées des écoles. — Nombre des écoles primaires de filles. — Ecoles laïques. — Congrégations enseignantes de femmes. — Communauté de la Providence d'Evreux.

II.

Contestations entre les Institutrices et les Instituteurs, relativement à l'admission des filles dans les écoles de ces derniers. — Motifs de ces contestations. — Institutrices gardiennes d'enfants. — Préjudices que causent dans les petites communes les écoles communales de filles à l'instruction des garçons et à l'instruction en général. — Inconvénient de multiplier avec trop d'empressement les écoles de filles.

§. Ier.

Quelle que soit l'indifférence des populations rurales pour l'instruction des garçons, l'instruction des filles excite encore moins de sollicitude : on regarde même comme une idée suggérée par la vanité, celle de faire instruire un sexe qui n'est pas appelé à gérer les affaires des familles.

D'ailleurs de toutes les occupations diverses auxquelles sont employés les garçons, il n'en est guères dont les filles ne soient aussi jugées capables et elles ont de plus à participer aux travaux intérieurs du ménage ; ainsi, non-seulement elles vont sarcler, cueillir les herbes, ramasser les fruits et garder les bestiaux, mais à la maison elles donnent à la mère assistance de tout genre et prennent soin des jeunes enfants de la famille.

Il y a donc double raison pour qu'elles ne restent aux écoles que peu de temps et ne s'y trouvent qu'en minorité. Aussi dans le plus grand nombre des écoles où les enfants des deux sexes sont admis, les filles ne composent que le tiers environ du nombre des élèves ; et même à considérer

Digitized by Google

la totalité des écoles de toutes les sortes, il n'est pas à croire que cette proportion soit de beaucoup dépassée.

Si dans certaines classes, il se rencontre autant ou même plus de filles que de garçons, cela peut tenir quelquefois à ce qu'elles sont reconnues moins aptes que les autres à certains travaux; comme, par exemple, à ceux de la grande culture : le plus souvent, c'est parce que l'école de la localité étant médiocre, s'il se trouve dans le voisinage un instituteur en réputation, les garçons ayant l'avantage de la force pour franchir les distances, émigrent vers l'école de ce dernier.

L'enseignement dans les écoles de filles est resté fort en arrière des perfectionnements qu'a reçu l'enseignement des garçons dans la plupart des écoles communales.

En effet il n'y a rien d'obligatoire pour les communes à l'égard de ces institutions. L'ordonnance royale du 23 juin 1826, tout en donnant aux institutrices l'espoir d'un avenir meilleur, ne leur a procuré, quant à présent du moins, ni moyens d'existence, ni moyens d'instruction plus étendus qu'auparavant. Les indemnités allouées par les communes en faveur des écoles de filles ne se sont pas augmentées sensiblement; et à peine dans toute l'année 1837 la commission d'examen, quoique bien disposée à l'indulgence, a-t-elle pu délivrer trois brevets de capacité pour l'instruction des filles.

Sur 719 écoles de tous genres qui existent dans le département, on n'en compte que 166 spéciales pour les enfants du sexe féminin. On ne trouve guères que dans les villes, les bourgs ou au moins dans les centres de population un peu considérables des établissements de quelque importance dirigés par des maîtresses laïques. Le nombre des écoles de filles, dans les villes, n'excède pas 40.

Digitized by Google

Quant aux communes rurales, il n'y a guères que les Sœurs religieuses qui par leur dévoûment, leur frugalité et les secours qu'elles ont à espérer de la charité chrétienne, puissent y assurer l'existence de quelques écoles de filles.

Les Sœurs institutrices répandues dans le département de l'Eure appartiennent à 14 congrégations différentes[1].

La congrégation de la Providence d'Evreux est celle qui offre le plus d'importance. Son existence est déjà ancienne : elle comptait en 1789 environ 40 Sœurs répandues dans le diocèse d'Evreux.

Aujourd'hui elle présente un personnel de 175 Sœurs, parmi lesquelles 91 sont employées dans le département à diriger 73 écoles, et 15 s'occupent particulièrement du soin des malades dans des hospices ou à domicile, 16 sont attachées dans les départements de l'Yonne, de Seine-et-Marne et de la Manche, à des hospices et à des écoles,

[1] En voici la nomenclature :
Sœurs de la Providence, à Evreux.
Sœurs de la Providence, de Rouen.
Sœurs d'Ernemont, de Rouen.
Sœurs du Sacré Cœur, de Saint-Aubin près Elbeuf.
Sœurs de la Providence, de Lisieux.
Sœurs ou Dames de sainte Ursule, dites Ursulines, à Evreux.
Bénédictines de saint Nicolas, à Verneuil.
Sœurs de la Miséricorde de Jésus, à Harcourt.
Sœurs de la Miséricorde, à Louviers.
Carmélites, à Pont-Audemer.
Sœurs de la Nativité.
Sœurs de saint Vincent de Paul.
Sœurs de saint Paul, de Chartres.
Filles de la Croix, dites Sœurs de saint André, de la Puye, diocèse de Poitiers.
Les cinq premières de ces communautés réunissent ensemble 93 écoles. Il n'y en a qu'une seule pour chacune des autres.

Digitized by Google

les autres résident dans l'établissement principal à Evreux et s'occupent à la direction de la communauté ou du pensionnat ou bien font leur noviciat; plusieurs enfin âgées et infirmes, y reçoivent jusqu'à la fin de leur carrière les soins dûs à leurs longs services.

Cette congrégation, dans ses différents établissements, donne l'instruction à 4,220 enfants dont 2,000 au moins sont à titre gratuit.

Les Sœurs ne s'établissent ordinairement dans les communes qu'autant qu'elles obtiennent l'assurance d'avoir un mobilier et même un logement convenable. Quant à leurs moyens d'existence, ce sont des fondations ou dotations, les unes perpétuelles, les autres révocables à volonté, des secours éventuels de quelques personnes charitables et des desservants, des indemnités accordées par les communes ou par les fabriques, enfin le mince produit des mois d'école.

Les ressources fixes qui ont été assurées en 1837 par les communes, les hospices, les fondations ou les dons volontaires des particuliers aux 103 Sœurs répandues dans tout le département de l'Eure, étaient composées ainsi qu'il suit :

Fonds des communes et des hospices .	4,810 fr.
Fondations	3,758
Dons particuliers temporaires . . .	2,635
TOTAL. . . .	11,203

69 Sœurs sont en outre logées par les communes, ou par les hospices, ou les particuliers.

10 de leurs écoles sont entièrement gratuites. 12 Sœurs qui les dirigent sont toutes logées, et leur traitement qui provient des fonds des communes ou de fondations s'élève pour chacune au taux moyen de 255 fr.

Digitized by Google

D'un autre côté, souvent la communauté alloue des subventions aux plus nécessiteuses au moyen du revenu de quelques propriétés qui lui appartiennent, de quelques rentes, du produit des pensions et d'une allocation de 3,000 francs qui lui est accordée depuis plusieurs années par le conseil général.

Il est à remarquer que des mutations ont eu lieu très-fréquemment parmi ces Sœurs, dans le but soit de répondre le mieux possible aux besoins des communes, soit de graduer les épreuves plus ou moins longues du noviciat, soit enfin simplement de satisfaire aux désirs de celles qui veulent changer de résidence, et ces changements se négocient facilement pendant les deux mois de vacances que toutes les Sœurs viennent passer à la communauté. Ainsi au bout d'un intervalle de 4 ans, on n'en retrouve guères que la moitié qui soient restées dans la position où elles étaient à l'origine.

§. II.

Il s'élève aussi fréquemment des difficultés entre les institutrices et les instituteurs qui exercent dans une même commune ou seulement à proximité dans des communes voisines, relativement à l'admission des filles dans l'école des garçons. Les instituteurs en général prétendent avoir droit à recevoir les enfants des deux sexes; et si le droit n'est pas en leur faveur, du moins ils ont à alléguer des considérations qu'un exposé sommaire de l'état des choses fera comprendre.

On trouve dans la plupart des villes et des campagnes un assez grand nombre de femmes qui, pourvues ou non d'un brevet et d'une autorisation, reçoivent moyennant de faibles rétributions les plus petits enfants des deux sexes qui ne peuvent pas encore être admis aux écoles ou

Digitized by Google

s'y rendre à cause de l'éloignement. Elles sont établies le plus souvent dans des faubourgs ou dans quelque hameau à distance du siége de l'école.

Ces femmes apprennent à lire; beaucoup ne vont pas au delà : ce ne sont que des *gardiennes, d'enfants* et dans bien des lieux, leur existence à peine remarquée même du voisinage ne se révèle que fortuitement aux autorités préposées aux écoles.

Il est rare que dans les villes, les instituteurs ou même les institutrices s'en plaignent; mais souvent dans les campagnes, les instituteurs disent qu'elles reçoivent ou gardent les enfants jusqu'à un âge trop avancé, notamment les petits garçons et qu'elles veulent beaucoup trop enseigner.

En effet ces sortes de petites écoles ou asiles dans les faibles communes où il n'y a que trois à quatre cents habitants portent grand préjudice aux écoles communales. J'en compte dix dans le département qui empêcheront peut-être à jamais les communes d'avoir un instituteur, parce que dans le cas même où il pourrait recevoir les filles en concurrence avec l'institutrice, il n'aurait pas un nombre d'élèves suffisant. Je pourrais citer vingt autres lieux où le voisinage d'une institutrice réduit tellement les profits de l'instituteur qu'il a peine à vivre, et que lorsqu'il passe dans un autre lieu, l'école reste longtemps vacante avant qu'il soit remplacé.

Cet inconvénient devient grave surtout lorsque l'école des filles est entretenue au moyen d'une fondation, au point que dans une commune de près de 500 habitants, où il existe à la fois une maison d'école et une rente pour l'entretien d'une institutrice, le conseil n'espérant pas pouvoir établir un instituteur communal demanda pour

Digitized by Google

elle l'autorisation d'en exercer les fonctions, ce qui lui fut en effet accordé[1].

Mais cette institutrice était laïque; si elle eût été religieuse, comme il arrive le plus ordinairement, pareil arrangement n'aurait pas eu lieu; car les Sœurs religieuses, d'après leurs statuts, ne doivent pas recevoir de garçons.

Or, il est constant en général, qu'un instituteur, père d'une famille, ne peut à conditions égales soutenir la concurrence d'une institutrice, ni surtout celle des Sœurs qui savent vivre à plus bas prix qu'aucun instituteur. Il a donc besoin pour sa subsistance de réunir un plus grand nombre d'élèves; et toutes les fois que l'admission des filles lui est interdite et que la commune ne peut fournir que 20 ou 30 garçons, il est obligé de chercher ailleurs.

Or, s'il suffit pour légitimer cette interdiction qu'il y ait dans le voisinage une institutrice gardienne d'enfants, pourvue d'un brevet et qui reçoive quelques dizaines de francs d'indemnité d'un bienfaiteur quelconque, nombre d'écoles communales n'auront jamais vie.

Quant aux conséquences, les voici: d'abord l'instruction des filles, confiée exclusivement à de pareilles institutrices, ne recevra de longtemps en maintes localités aucune amélioration; puis en outre, là où les institutrices sont des religieuses, les enfants du sexe masculin seront obligés d'aller au loin dans les communes voisines; aucune organisation régulière ne sera possible et souvent les enfants

[1] La plupart des fondations en faveur des écoles contrarient le vœu de la loi: elles l'ont devancée, mais elles n'en remplissent pas entièrement l'objet; l'état de choses qu'elles ont créé, après avoir été convenable pour l'époque, se trouve aujourd'hui insuffisant, et les communes tirent prétexte de la fondation pour se refuser aux impositions qui seraient nécessaires pour une organisation meilleure.

Digitized by Google

des pauvres n'auront droit d'admission dans aucune école.

Et même dans des communes plus importantes dont la population semble devoir fournir un nombre d'élèves suffisant pour deux écoles, trop d'empressement à fonder une école de filles peut nuire. Dans la plupart de ces localités, les élèves ne fréquentent pas encore la classe avec assez d'assiduité pour que leur nombre suffise à l'entretien de deux écoles, ou si ces deux écoles existent, les profits étant peu élevés, l'instituteur et l'institutrice, qui selon toutes les vraisemblances, n'auront l'un et l'autre qu'une capacité médiocre, ne réussiront pas à insinuer le goût de l'instruction dans le sein d'une population arriérée. Mais qu'on laisse pendant quelques années exercer sans concurrence un instituteur actif, capable, méritant sous tous les rapports, sa réputation attirera dans l'école des élèves de plus en plus nombreux et assidus, qu'il ne suffira bientôt plus à diriger seul. Il y aura nécessité de créer deux écoles et d'opérer la division entre les deux sexes; l'école des filles s'établira ainsi par la force des choses, pour satisfaire à un besoin d'instruction devenu général; et la commune sera assurée de posséder à l'avenir deux excellentes écoles.

Il peut donc arriver que l'établissement prématuré des écoles de filles, dans des circonstances déterminées, devienne nuisible aux écoles communales, à l'instruction des garçons et même à l'instruction en général.

Si donc l'intérêt de la morale réclame sans aucun doute la séparation des deux sexes, il est nécessaire aussi de tenir grand compte dans cette question de l'intérêt des écoles communales de garçons qui en bien des lieux, pour le présent du moins, contiennent tous les germes du progrès et tout l'avenir de l'instruction.

Digitized by Google

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.

Difficulté de former ces établissements. — Ecole supérieure de Louviers. — Ecole communale de Gisors.

Il n'y a dans le département que trois villes qui soient d'après la loi[1] dans l'obligation d'entretenir des écoles primaires supérieures, ce sont : Bernay, Evreux et Louviers.

D'autres villes et même de simples bourgs auraient sans doute la faculté de payer à leurs instituteurs primaires supérieurs le traitement fixe de 400 francs voulu par la loi, et même plusieurs conseils municipaux avaient dès 1833, résolu cette création; mais leurs délibérations ne reposaient sur aucune notion précise de ce genre d'établissement. En général, on conçoit peu ce que doit être une école supérieure, comment elle sera organisée et quelle nouvelle sorte d'avantages elle doit offrir aux localités pourvues de colléges, de pensionnats et d'écoles privées florissantes, dont l'enseignement est parfois assez élevé.

La ville d'Evreux possède une classe supérieure annexée au collége. Cet établissement a rendu des services, mais bien que la ville en ait fait l'objet d'une allocation annuelle de 600 francs, et que des élèves gratuits y aient été constamment admis, il n'a pu avoir une existence bien régulière ni bien définie.

A Bernay, toutes les questions d'organisation des écoles ont été ajournées à cause de l'appropriation d'un local pour lequel de grands travaux ont été entrepris.

[1] « Les communes chefs-lieux de département et celles dont la popu- » lation excède 6,000 âmes, devront avoir une école primaire supé- » rieure, en outre de l'école élémentaire. » Loi du 28 juin 1833, art. 10.

Digitized by Google

Mais aucune de ces deux villes n'éprouve le besoin d'une instruction spéciale au même degré que Louviers, centre d'une fabrication importante.

Dès avant la loi, l'autorité municipale y avait fondé un cours gratuit de géométrie, de mécanique, de physique et de chimie appliquée aux arts. En 1833, voulant former un système complet de moyens d'éducation industrielle, elle vota la fondation d'une école supérieure, déclarant y réunir le cours de géométrie qui existait antérieurement.

Mais ce cours fut l'objet principal qu'on eut en vue : ce qui fit qu'on déclara l'école *gratuite,* sauf la permission accordée au directeur d'avoir jusqu'à concurrence de 15 élèves payants, d'après une rétribution qui serait fixée de gré à gré entre les parents et lui.

Cette organisation, quoique assez propre à populariser les avantages du cours de géométrie n'était, à l'égard de l'école supérieure, guères conforme à l'esprit de la loi qui a voulu que ces sortes d'établissements fussent principalement destinés aux classes aisées; elle était en même temps contraire au véritable intérêt de l'école, car la gratuité, au lieu d'appeler les élèves, devait plutôt les en éloigner.

L'extrême faiblesse de santé du premier directeur empêcha longtemps que cette école devint florissante. L'instituteur actuel, M. Antoine, a su approprier son enseignement d'une manière fort convenable aux besoins de la population industrielle qui habite cette ville.

L'école communale de Gisors mérite d'avoir ici une mention particulière: elle fut fondée en 1819 par une Société libre dont M. A. Passy était le président. Elle ne se maintint jusqu'en 1834, que par des souscriptions aux-

Digitized by Google

quelles la famille royale actuelle a de tout temps contribué. En 1834, elle passa au compte de la ville.

De grands sacrifices ont été faits depuis longtemps pour réunir dans cet établissement toutes les conditions qui peuvent en assurer le succès. Et depuis surtout que le directeur a été autorisé à recevoir des pensionnaires, l'enseignement y est parvenu à un degré de prospérité remarquable.

Le concours de ces pensionnaires comme moniteurs, fait avancer l'instruction de la classe, en même temps qu'au moyen de cours spéciaux du matin et du soir, eux-mêmes apprennent avec succès les éléments des mathématiques, des sciences physiques et naturelles, le dessin et la musique.

Cette école qui est l'établissement d'instruction primaire le plus remarquable du département, réalise au moins en grande partie l'idée qu'on peut se faire d'une école primaire supérieure.

SALLES D'ASILE.

Etablissements fondés à Louviers, Evreux et Gisors.

Les salles d'asile ne pourront guères s'établir que dans les chefs-lieux d'arrondissement ou encore dans quelques villes dont la population réclame ces établissements et dont les ressources permettent d'en assurer l'entretien.

La ville de Louviers est la première qui ait tenté cette organisation, au moyen de souscriptions d'abord puis des fonds communaux. Il existait de petites écoles placées sous la direction de Sœurs de la Providence : on eut d'abord le projet de les convertir en salles d'asile, mais comme ces Sœurs ne pouvaient admettre de garçons, il fallut donner la préférence à des institutrices laïques :

Digitized by Google

on commença par installer trois salles provisoirement sous cette direction.

Maintenant l'une est placée dans un local vaste et sain appartenant à la ville, meublé très-convenablement et qui recevra plus de 200 enfants. Une seule autre placée dans un quartier éloigné, suffira pour répondre à tous les besoins.

La ville d'Evreux a fait approprier un bâtiment communal : plus de 120 enfants sont reçus dans la salle qui y a été ouverte.

A Gisors, un local a été loué, disposé et meublé convenablement : le nombre des enfants approche de 100.

Toutes ces salles sont dirigées d'une manière satisfaisante. A Evreux et à Louviers, les dames inspectrices déploient un zèle louable pour en seconder le succès.

CLASSES D'ADULTES.

Essais divers de ce genre. — Faible importance de la plupart de ces classes. — Résultats remarquables obtenus à Evreux.

Outre le cours de géométrie professé à Louviers et dont il a été fait mention, un essai du même genre a été entrepris aux Andelys, mais interrompu, faute de moyens d'encouragement. A Evreux, un maître de l'école normale a également professé un cours de dessin linéaire et d'arithmétique sous les auspices de la Société libre d'Agriculture de l'Eure.

Dans les pays de fabriques, les manufacturiers qui voudraient favoriser l'institution des classes d'adultes en faveur de leurs ouvriers en obtiendraient de bons résultats; mais il n'y a d'encouragement presque nulle part : les instituteurs entreprennent des classes, selon qu'ils en ont le loisir ou qu'ils espèrent en tirer quelque profit.

Digitized by Google

Ces classes n'ont aucune consistance ; souvent interrompues une année, elles recommencent l'année suivante pour cesser de nouveau.

Il serait à désirer que l'usage des veillées dans les campagnes pût servir d'occasion pour établir des classes d'adultes, mais trop souvent les classes deviennent comme les veillées, des réunions d'amusement. D'ailleurs elles sont à peu près impossibles dans toutes les communes dont les habitations sont écartées les unes des autres.

Il n'y a guères qu'un seul cas où ces classes obtiennent un vrai succès, c'est lorsqu'un instituteur capable vient à s'établir dans une commune qui est restée longtemps dépourvue d'école ; mais d'ordinaire au bout d'un an ou deux il n'en est plus question.

On ne peut d'ailleurs rien espérer des communes pour indemniser les instituteurs qui entreprendraient gratuitement des cours de cette sorte.

Il n'a existé qu'à Evreux une institution vraiment digne du nom de cours d'adultes.

Pendant l'hiver 1836—37, M. Meunier, directeur de l'école normale, sur l'invitation de M. A. Passy et de M. le Maire d'Evreux, ouvrit un cours entièrement gratuit, et même pourvu gratuitement des livres et autres objets nécessaires à l'enseignement.

300 Adultes environ suivirent ce cours pendant près de quatre mois : ils étaient partagés entre quatre classes dirigées tant par le directeur et deux maîtres-adjoints de l'école normale que par les élèves-maîtres faisant fonctions selon le besoin, de maîtres ou de moniteurs.

L'ordre le plus régulier et l'application la plus soutenue régnaient dans toutes ces salles : la plus grande classe en particulier, composée de 200 élèves, offrait une image aussi satisfaisante que possible de la méthode mutuelle.

Digitized by Google

Moitié environ des adultes savaient, après le cours, lire couramment, écrire l'expédiée, et plus ou moins calculer.

Ce cours a eu lieu de nouveau dans l'hiver de 1837—38 et a été fréquenté par 200 adultes environ. Le département et la ville en ont supporté les frais, chacun pour une part.

ÉTABLISSEMENT DES MAISONS D'ÉCOLE.

Nécessité des maisons d'école pour assurer la prospérité de l'enseignement. — Etat peu satisfaisant des anciennes maisons. — Nombre des maisons d'école avant la loi et en 1838. — Circonstances qui en retardent l'établissement. — Fixation du siége des écoles. — Circonscription de succursales et réunions de communes à considérer. — Accomplissement de formalités administratives. — Plans de construction. — Commission spéciale instituée pour l'examen de ces plans. — Conditions exigées pour la convenance des constructions.

De tous les objets qui viennent de nous occuper, aucun n'est d'un intérêt plus essentiel que l'établissement des maisons d'école. On ne saurait consacrer de trop vives sollicitudes à ce travail qui doit marquer la phase d'organisation dans laquelle nous sommes et assurer la prospérité à venir des écoles primaires.

« Avant la révolution de 1789, il existait, dit M. Masson Saint-Amand, dans un assez grand nombre de » communes du département, des maisons d'école et des » dotations particulières pour des instituteurs et des in- » stitutrices. Beaucoup de maisons ont été aliénées, ainsi » que les autres domaines nationaux ; les dotations pro- » venant d'établissements ou de corporations religieuses » ont été éteintes. » Enfin, suivant M. Masson Saint-

Digitized by Google

Amand, le nombre des instituteurs après la révolution avait diminué considérablement.

En effet, l'existence d'une école est toujours incertaine si un établissement spécial ne lui est pas affecté. Il n'y a aucune classe d'habitants de la campagne à qui le local d'habitation offre plus d'importance qu'à l'instituteur dont la vie toute casanière veut de la lumière, de l'air et de l'espace tant pour lui-même que pour ses élèves et son enseignement.

Aussi était-il en quelque sorte passé en règle dans les communes que lorsqu'elles appelaient un instituteur, elles lui devaient un logement ou au moins une indemnité de location.

Mais si l'on considère que l'instruction primaire occupait une place bien obscure parmi les intérêts communaux, on ne s'étonnera pas que les maisons affectées à son usage fussent dans un état misérable.

La plupart de ces maisons proviennent d'anciennes fondations. C'est d'ordinaire un petit bâtiment connu sous le nom de vicariat, placé originairement sous la dépendance de l'église et dont autrefois partie servait à l'école, partie au logement du vicaire qui la tenait. Le maître peut y trouver un logement, mais non une classe suffisante.

Lorsque cependant on voit ces constructions vieilles, dégradées, obscures, resserrées entre une petite cour et un petit jardin, on félicite les autres communes d'avoir perdu ces sortes de propriétés; car du moins, quoiqu'il doive leur en coûter, elles formeront un établissement convenable.

Depuis la loi, toutes les diverses autorités ont fait auprès des communes beaucoup d'instances pour les déterminer à établir des maisons d'école. Les comités supé-

Digitized by Google

rieurs et M. le Préfet ont renouvelé souvent leurs instructions sur cet objet.

Avant la loi, il existait dans les communes pour la tenue des écoles communales de garçons ou mixtes que 56 maisons. Il en existe aujourd'hui 139. Sur ce nombre 80 sont fort convenables et en bon état, 52 ont besoin d'être réparées ou agrandies, mais elles peuvent, au moyen de quelques travaux, remplir convenablement leur objet. Il en est 7 qui ont besoin d'une reconstruction totale et dont la possession n'équivaut guères qu'à celle d'un emplacement nu.

En outre, 50 communes environ s'occupent de projets qui tôt ou tard devront parvenir à exécution.

29 Maisons sont affectées à des écoles de filles : 5 appartiennent à la communauté des Sœurs de la Providence d'Evreux, en vertu de fondations qui ont imposé l'obligation d'y entretenir à perpétuité des institutrices; 2 à deux congrégations dont l'établissement principal est étranger au département.

Les autres sont la propriété des communes; mais plus de la moitié doivent être affectées exclusivement à des Sœurs religieuses, aux termes des actes de fondation par lesquels elles ont été constituées.

Malgré les résultats déjà obtenus, on ne saurait dans une organisation pareille espérer de la célérité : elle n'est pas même désirable. Et d'abord toutes les communes déjà grevées d'impositions extraordinaires d'une longue durée pour divers objets sont contraintes d'ajourner leurs résolutions.

Puis, il y a tant de convenances à examiner, qu'avant de former établissement pour de longues années, on ne saurait y mettre trop d'attention.

Ce n'est pas toujours facilement qu'on trouve parmi les

Digitized by Google

habitations rurales ordinaires un local qui réponde vraiment à la destination d'école; et la difficulté est d'autant plus grande que presque toujours il n'y a qu'une situation qui convienne.

Avant tout, il faut choisir le siége de l'école.

Dans les villages, où les hommes éloignés les uns des autres par le cours de leurs travaux journaliers, éprouvent aussi vivement qu'ailleurs le besoin de s'assembler, il n'y a aucun centre matériel. L'Église a seule jusqu'aujourd'hui offert un but moral de réunion. La mairie pourrait devenir un autre point important. L'école en se réunissant à ces divers motifs, ajouterait sans doute un degré d'intérêt de plus à la vie des communes.

Il est d'abord à peu près indispensable que la maison soit à portée de l'église, afin que les enfants puissent se rendre chaque jour au catéchisme, sans perdre en longues courses le temps de la classe. Ce serait encore un avantage que la mairie fût à proximité, afin que le Conseil municipal trouvant l'école sous sa surveillance immédiate, s'intéressât à la bonne direction des élèves.

Il serait donc à désirer que dans tous les cas, le siége de l'école fût un siége du culte, que la commune succursale fût en même temps le chef-lieu pour l'instruction, qu'enfin la maison destinée à l'école et renfermant aussi la mairie, fût établie à peu de distance de l'église.

Mais ce n'est pas à dire que les circonscriptions actuelles d'églises doivent toujours être adoptées comme bases des circonscriptions d'écoles. La formation primitive des succursales, inspirée par bien des considérations particulières, est loin de répondre à une juste appréciation des besoins des localités. Comme elles sont fort inégales en population et en territoire, tantôt il n'y a qu'une école pour plusieurs succursales, tantôt il n'y a qu'une succursale pour plu-

Digitized by Google

sieurs écoles. De là pour les enfants la nécessité de voyages quotidiens qui nuisent à leur instruction et quelquefois aussi à leur moralité en les portant à des habitudes de vagabondage.

On aiderait donc beaucoup à une fixation satisfaisante du siége des maisons d'école dans les faibles communes si la distribution des succursales sur le territoire était un peu modifiée, de manière à concorder avec une distribution bien entendue des écoles.

Mais ce n'est là encore sous une forme particulière que la question des réunions de communes, question qui complique dans notre département presque tout le régime administratif et dans laquelle les maisons d'école concourent diversement, soit que les communes reculent leur décision jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la réunion, soit que craignant par-dessus tout d'être réunies, elles fassent de grands sacrifices pour la fondation d'une maison d'école, comptant invoquer plus tard cette circonstance, afin d'être conservées.

Après toutes les difficultés de ce genre, quand les rivalités sont apaisées, les réunions consenties, les volontés soumises, viennent les difficultés pour l'exécution d'un projet, le vote d'une imposition extraordinaire, la vente d'un terrain communal sans utilité, ou quelquefois la distraction d'une portion de terrain dépendant d'un presbytère : des plans doivent être dressés, et, toutes les formalités remplies, il reste à obtenir l'approbation de l'autorité supérieure.

La plupart des conseils municipaux se forment à l'avance sur le genre et la distribution de la construction, certaines idées auxquelles ils tiennent. Quelques-uns, dans un instant d'engouement, ont bien conçu des projets exagérés; mais la très-grande majorité dominée par l'esprit d'éco-

Digitized by Google

nomie, n'a d'autre intention que de réduire la dépense au plus bas prix. Ils entendent ordinairement que la maison soit disposée comme toutes les autres habitations rurales. Or les architectes n'existent pas dans les campagnes, rarement ceux des villes vont y faire des travaux : les ouvriers chargés de proposer des plans connaissent peu les dispositions nécessaires à un local d'école, De là résultent des projets de classes mal éclairées, étroites et basses.

Il était indispensable dans l'intérêt de l'enseignement que ces projets fussent contrôlés et même au besoin modifiés avant de recevoir l'approbation. C'est en grande partie pour assurer la régularité de cette organisation, que M. le Préfet institua en 1835 la commission consultative des bâtiments civils à laquelle doivent être soumis tous les projets de bâtiments communaux qui présentent quelqu'importance.

Aucun projet n'est adopté avant d'avoir été examiné par la commission dans tous les détails des dispositions intérieures et par rapport aux localités. Indépendamment des constructions, aucun projet d'acquisition n'est agréé, à moins qu'il ne résulte d'un examen attentif sur les lieux que le logement doit être suffisant et à la charge d'approprier ou de construire une classe qui présente toutes les dimensions requises et remplisse toutes les conditions essentielles dans un établissement de ce genre, comme notamment d'isoler, par une cloison, les filles d'avec les garçons, lorsqu'il y a nécessité de réunir les deux sexes dans la même classe ; autant que possible même d'autres conditions de simple convenance sont exigées.

Il faut que le maître et ses élèves se plaisent dans leur maison : il n'est donc pas sans intérêt qu'elle offre un aspect riant, qu'il y ait, outre un logement convenable, un jardin, une cour et même deux, pour l'un et l'autre sexe :

Digitized by Google

l'adjonction de la mairie et de ses archives relève l'importance du bâtiment qui comprend ainsi tous les établissements publics. Si enfin la construction peut être citée comme un modèle, si dans sa simplicité elle fait l'ornement de la place ou de la rue principale, tout le monde en sera fier; or il n'est pas une seule de ces circonstances qui ne soit de l'importance la plus grande pour les progrès et la popularité de l'instruction.

Souvent l'exigence de la commission a contrarié les idées des communes; la marche des affaires a été un peu compliquée, mais cette exigence était nécessaire dans cette première époque dont les constructions serviront de modèles à toutes celles qui devront avoir lieu par la suite. Au reste nombre de constructions, ayant été depuis trois ans exécutées sur différents points, d'après des plans bien conçus, les habitants des communes rurales ont apprécié quelles sont les meilleures dispositions à suivre, et ils ont fini par se soumettre à cet égard.

Je ne saurais terminer ce sujet sans rappeler le bienfait par lequel M. de Barbé-Marbois a signalé la fin de sa carrière. Un an avant sa mort, il a fait donation à l'arrondissement des Andelys d'une somme de 25,000 fr., destinée à assainir et agrandir les anciennes maisons d'école de cet arrondissement. Plusieurs de ces bâtiments ont été déjà réparés ou même augmentés d'une classe neuve; et bientôt les intentions du vénérable bienfaiteur de l'arrondissement seront entièrement réalisées.

—

Digitized by Google

APERÇUS NUMÉRIQUES SUR LA SITUATION DES ÉCOLES DANS LES DIFFÉRENTES PARTIES DU DÉPARTEMENT.

Comparaisons entre les arrondissements d'après 1° le nombre plus ou moins grand des communes peu populeuses ; 2° l'agglomération plus ou moins grande des habitations ; 3° le degré d'aisance de chaque localité ; 4° le mode d'administration des comités supérieurs ; 5° le nombre d'instituteurs qui ont suivi le cours de l'école normale ; 6° le nombre des maisons d'école. — Ecoles privées. — Leurs conditions diverses.

Nous avons examiné quelles différentes circonstances modifient la situation des communes du département, sous le rapport de l'établissement des écoles primaires.

On sait que la faiblesse d'un grand nombre de communes est un des obstacles les plus puissants. Les deux tableaux suivants serviront d'indication pour apprécier d'après cette donnée le degré d'avancement ou la grandeur des obstacles que présente à cet égard chaque arrondissement.

—

Digitized by Google

NOMBRE DES ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES ET PRIVÉES DE GARÇONS ET DE FILLES.

ARRONDISSEMENTS.	ÉCOLES COMMUNALES DES GARÇONS		ÉCOLES spécialement affectées aux filles.	ÉCOLES PRIVÉES		TOTAL GÉNÉRAL des écoles.
	spécialement affectées aux garçons.	communes aux enfants des deux sexes.		spéciales pour les garçons.	communes aux enfants des deux sexes.	
Andelys.	15	83	23	8	3	132
Bernay.	21	55	37	6	18	137
Evreux.	26	93	45	7	21	192
Louviers.	18	41	30	8	21	118
Pont-Audemer. . . .	18	70	31	3	18	140
TOTAUX. . . .	98	342	166	32	81	719

Digitized by Google

NOMBRE DE COMMUNES

PAR CATÉGORIES DE POPULATION.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE COMMUNES AYANT								TOTAUX par arrondissement.
	moins de 100 habitants.	de 100 à 200.	de 200 à 300.	de 300 à 400.	de 400 à 500.	de 500 à 1,000.	de 1,000 à 3,000.	de 3,000 à 10,000.	
Andelys.	6	20	33	22	14	30	7	2	134
Bernay.	2	11	22	21	20	51	12	1	140
Evreux.	25	61	57	33	25	41	15	3	260
Louviers.	3	14	20	17	17	32	14	1	118
Pont-Audemer. . . .	3	15	20	14	23	46	18	1	140
TOTAUX. . . .	39	121	152	107	99	200	66	8	792

Digitized by Google

L'arrondissement des Andelys [1] est celui qui présente l'organisation la plus complète de ses écoles communales.

La situation physique des communes y est très-favorable. Répandues dans une plaine à peu de distance les unes des autres et composées d'habitations agglomérées, la plupart renferment une population suffisante à une école.

Dans cette contrée, les réunions pour l'instruction sont toutes consenties et paraissent généralement consolidées; et même il est remarquable que les circonscriptions des succursales concordent beaucoup mieux qu'ailleurs avec les circonscriptions des écoles, résultat qui semble dû tant à la dépendance à peu près générale des instituteurs auprès des églises qu'à un heureux accord de convenances topographiques.

D'ailleurs les ressources accessoires qu'offre la richesse du pays et celle des églises, permettent en général aux instituteurs de subsister sans avoir un nombre considérable d'élèves; de là venait que même avant la loi, il y avait des écoles presque partout.

Le comité d'arrondissement de Pont-Audemer [2], bien qu'il ait adopté tout le personnel existant, n'a pu empêcher qu'il restât des lacunes, parce que les écoles dans cette contrée étaient précédemment plus rares, que les localités offrent une disposition moins favorable et moins de ressources pour les instituteurs.

Dans l'arrondissement de Bernay [3], les communes étant

[1] C'est-à-dire le Vexin normand compris entre l'Epte, l'Andelle et la Seine.

[2] Arrondissement composé d'une partie du Roumois et d'une partie du Lieuvin.

[3] Composé d'une partie du Lieuvin, d'une autre partie de la plaine du Neubourg et du pays d'Ouche.

Digitized by Google

généralement étendues et populeuses, acquittant des contributions élevées, semblent présenter une situation des plus avantageuses; mais il se rencontre deux graves inconvénients, la dissémination des habitants et l'établissement ancien des industries à domicile.

Ces mêmes inconvénients, qui nuisent à la fréquentation des écoles et rendent difficile d'en fixer le siége, existent également dans toute la partie de l'arrondissement d'Evreux qui avoisine les forêts de Conches et de Breteuil. Les communes sont également étendues en territoire et populeuses; mais une population de 1,500 habitants n'offre guères moins de 30 hameaux pauvres et disséminés sur la limite des bois, remplis d'ateliers, et dont aucun pris à part n'est assez important pour une école. C'est dans ces sortes de localités qu'on trouve des instituteurs ambulants qui vont de hameau en hameau faire des classes à domicile, en même temps qu'un grand nombre de ces pitoyables écoles de filles que j'ai déjà signalées comme un indice de l'état arriéré de l'instruction.

Le reste de l'arrondissement d'Evreux n'offre que des communes peu populeuses où la difficulté des réunions retarde beaucoup l'établissement des écoles. Aussi est-ce celui où l'on trouve le plus grand nombre de localités qui en soient dépourvues.

Le comité de Louviers ne s'est pas hâté de remplir les lacunes; quoiqu'il en existât dans des populations importantes, ne voulant pas confier pour de longues années les écoles nouvelles à des capacités trop médiocres. Il est sorti de là un résultat avantageux. Des sujets distingués se sont offerts: ils ont demandé que les rétributions mensuelles fussent fixées à un taux élevé; les conseils municipaux sentant mieux par l'effet d'une longue privation la nécessité d'un bon instituteur, y ont consenti; et l'on

Digitized by Google

doit parvenir peu à peu à une organisation satisfaisante, sans éprouver les embarras qu'a occasionnés dans d'autres arrondissements l'instruction bâtarde des instituteurs provisoires qui, dans leur position précaire, toujours prêts à subir les caprices des parents ou des conseils municipaux, adoptant les prix les plus bas de rétribution, accommodant leurs méthodes à tous les préjugés, ont escompté l'avenir des candidats brevetés qui forts de leur droit veulent pratiquer avec indépendance les méthodes les meilleures et tirer de la position définitive à laquelle ils peuvent prétendre tous les avantages qu'elle doit valoir.

Le degré d'avancement de l'instruction dans chacun des arrondissements peut, s'apprécier d'une manière assez exacte, d'après la proportion qui existe entre le nombre total des instituteurs en exercice et celui des instituteurs qui ont suivi le cours de l'école normale. Cette proportion équivaut dans l'arrondissement d'Evreux à près des trois quarts, dans celui de Louviers à la moitié, dans celui de Pont-Audemer à près de moitié, dans ceux d'Andelys et de Bernay au tiers.

Quant aux établissements de maisons d'école, l'arrondissement d'Evreux est compris dans le nombre total pour près du tiers, celui d'Andelys approche du quart, l'arrondissement de Pont-Audemer est le moins avancé à l'égard de ces établissements, quoique le mobilier des classes y ait été renouvelé plus généralement qu'ailleurs.

On trouvera peut-être que le nombre des écoles privées est considérable, si l'on observe que le département renferme peu de villes importantes.

Il n'y en a que 30 dans les villes où elles subviennent à l'insuffisance des écoles communales qui ne peuvent recevoir tous les enfants ni répondre à tous les besoins de la population.

Digitized by Google

Dans les campagnes, il en est environ 30 autres qui profitant de l'importance de population d'une commune, de l'éloignement de ses villages principaux ou de la faible instruction de l'instituteur communal font à ce dernier une concurrence quelquefois ruineuse. Quelques autres sont des vieillards qui achèvent leur carrière dans une commune réunie sans beaucoup nuire à l'école du chef-lieu de la réunion.

Le reste des instituteurs privés au nombre de près de 40, qui se trouvent la plupart dans les arrondissements de Bernay, Evreux et Louviers; tiennent la place d'instituteurs communaux et aspirent à le devenir. Leur nomination est ajournée soit pour insuffisance de capacité, soit pour griefs particuliers, ou même uniquement dans l'attente de réunions projetées, de quelques arrangements et de dispositions meilleures de la part des communes.

APERÇU D'UN ÉTABLISSEMENT COMPLET DES ÉCOLES DANS LE DÉPARTEMENT.

Appréciation des différences suivant les localités. — Instituteurs communaux. — Instituteurs privés. — Institutrices. — Nombre total des instituteurs et des institutrices. — Rapport entre le nombre des écoles et celui des sujets brevetés par la commission d'examen.

Si maintenant nous essayons de prévoir quel sera le nombre total des écoles dans le département, après que l'organisation en sera devenue complète, nous remarquerons tout d'abord, d'après la diversité des circonstances locales, une même population ne sera pas en tous lieux nécessaire pour chacune, qu'elles ne sauraient donc se distribuer également sur toute l'étendue du territoire.

On peut supposer que dans les plaines du Vexin, du

Digitized by Google

Neubourg et de Saint-André, où les villages sont agglomérés et où il y a de l'aisance, 400 habitants suffiront à une école.

Cette même population sera insuffisante partout où il y a des fabriques soit concentrées dans de grands établissements, soit dispersées à domicile : 600 habitants paraissent alors nécessaires pour fournir à un instituteur un nombre convenable d'élèves.

Il en sera de même dans le voisinage des forêts où les écoles continueront à être rares, parce qu'elles sont peu suivies, eu égard au nombre total des enfants, à cause de l'éloignement des habitations et peu lucratives à cause de la pauvreté générale.

Quant aux faibles communes au-dessous de 400 habitants, en prenant la moyenne de population que présentent les réunions les mieux consolidées qui existent aujourd'hui, on trouve que 700 habitants environ seront nécessaires.

Une population de 1,000 habitants au moins est indispensable pour établir à la fois une école spéciale pour les garçons et une école spéciale pour les filles; seulement à l'égard des centres agglomérés, ce chiffre semble pouvoir être réduit un peu.

En calculant d'après ces données, on trouve que 419 communes, ayant moins de 400 habitants, pourront au moyen des réunions entretenir environ 130 écoles communales.

Toutes les communes de 400 à 1,000 habitants auront chacune leur école, c'est-à-dire au total 300.

Celles de 1,000 à 3,000, au nombre de 66, seront en état d'avoir tout à la fois une école communale pour les garçons et une pour les filles dans les mêmes conditions d'entretien que la première.

Digitized by Google

On peut supposer dans les huit communes au-dessus de 3,000 habitants, 16 écoles communales de garçons et 12 de filles.

D'où il résulte que le département pourra, dans un temps plus ou moins éloigné, entretenir jusqu'à 512 écoles communales de garçons ou des deux sexes et 78 écoles communales de filles.

Il est à croire que le nombre des instituteurs privés diminuera beaucoup. Et d'abord dans les campagnes, la plupart de ceux qui exercent actuellement ou ceux qui s'établiront à leur place deviendront instituteurs communaux. En outre, il deviendra plus difficile qu'aujourd'hui de former une concurrence lorsque les écoles communales seront bien établies dans des bâtiments convenables, pourvues d'un mobilier complet et dirigées par de bons instituteurs.

Quant aux villes, le nombre des instituteurs privés pourra tantôt s'y augmenter, tantôt y diminuer selon les besoins.

Le nombre des institutrices ne paraît pas susceptible de s'accroître, mais les écoles de ce genre deviendront sans doute meilleures.

Reste à savoir si l'on trouvera un nombre suffisant de sujets brevetés. La commission d'examen, instituée en septembre 1833, a délivré dans un intervalle de cinq ans, 139 brevets, dont 19 pour l'instruction primaire supérieure.

Parmi ces derniers, 12 ont été obtenus par des élèves de l'école normale, les 7 autres par des personnes attachées déjà à l'enseignement.

Parmi les brevets élémentaires, 40 ont été délivrés à des élèves de l'école normale, 46 à des personnnes sans

Digitized by Google

profession ou étrangères à l'enseignement, 35 à des instituteurs en exercice possédant un ancien brevet et dont la plupart venaient de suivre les cours de l'école normale.

En dernière analyse, l'instruction primaire acquit à peine dans son sein, depuis cinq années, 96 sujets nouveaux, nombre qui paraît insuffisant pour combler les vacances qui pourront être de 20 au moins chaque année.

Une partie de la lacune se trouvera remplie, si l'on suppose une augmentation dans le personnel des élèves-maîtres de l'école normale. D'un autre côté, les places devant être plus recherchées à mesure que les maisons d'école s'établiront, que les circonscriptions seront mieux définies et l'instruction plus goûtée, les candidats étrangers à l'école normale feront de plus grands efforts. D'ailleurs il se trouvera un plus grand nombre d'instituteurs capables de les préparer.

La plupart des élèves-maîtres de l'école normale sont des fils d'ouvriers et artisans ruraux : parmi les 56 dont il a été fait mention, 6 seulement avaient été élevés dans des villes, 9 étaient fils d'instituteurs.

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT ACTUEL DES CHOSES.

Grâce aux travaux accomplis depuis cinq ans, l'instruction primaire est parvenue dans le département au degré d'avancement qui était désirable pour assurer l'exécution de la loi.

Depuis le premier janvier 1834, 69 instituteurs anciens ont été remplacés avec avantage soit par de jeunes instituteurs nouvellement brevetés, soit par des instituteurs privés, ayant quelque mérite, soit par d'autres instituteurs communaux capables, dont le remplacement s'est effectué également d'une manière avantageuse.

Digitized by Google

Depuis cette même époque, 20 écoles communales ont été fondées dans des localités qui jusqu'alors n'avaient jamais eu d'instituteurs.

Plus de moitié de ceux qui se trouvaient en exercice à l'époque de la promulgation de la loi, ont suivi des cours spéciaux qui ont fait de la plupart d'entr'eux comme autant de maîtres nouveaux. Pour l'avenir, les progrès de l'enseignement sont encore mieux garantis par la sévérité des examens nécessaires pour la délivrance des brevets de capacité.

Le mobilier dans plus de 300 classes communales a été renouvelé complètement, et il y en a plus de 200 dont le mobilier fort convenable appartient en entier aux communes.

A mesure que les bonnes méthodes se sont propagées, les autorités locales et les populations ont compris de mieux en mieux la nécessité d'un bâtiment convenable pour la tenue des classes. Aussi depuis 1834 les communes ont fait 57 acquisitions de bâtiments ou d'emplacements pour des maisons d'école; elles ont construit, d'après des plans en général bien conçus, 47 maisons d'école ou classes pour l'enseignement ajoutées aux constructions existantes; enfin elles ont réparé ou approprié au moyen de travaux importants 38 maisons anciennes.

Beaucoup ont fait des sacrifices fort considérables : certaines communes ont voté des impositions extraordinaires d'une durée de cinq, six et même neuf ans; il s'en est rencontré une qui, bien qu'imposée déjà autant que la loi le permet, a recouru à des souscriptions pour établir la maison d'école. Des terrains communaux ont été aliénés pour le même motif, [1] et déjà l'établissement des écoles a

[1] Les communes du département possèdent au-delà de 4,000 hec-

Digitized by Google

fait un peu réduire l'étendue de ces friches incultes qui sont tout à la fois la honte de l'agriculture moderne et une occasion de vagabondages et de délits.

C'est la maison d'école qui doit marquer dans chaque commune, si l'on peut ainsi parler, l'ère de l'instruction.

Il est des communes qui construisent, afin d'avoir un bon instituteur ; les autres, ayant une fois construit, d'insouciantes qu'elles étaient deviennent exigeantes à l'égard de celui qu'elles ont. Tous les gens qui ont payé pour l'école s'y intéressent, et comme ces gens sont toute la commune, la classe ne manque pas d'être fréquentée. Le comité local prend vie et devient assidu. Le maître se sent obligé à de plus grands efforts qui doivent lui valoir plus de succès.

En résumé, l'assentiment public est acquis à la loi et même à toutes les pratiques particulières dont elle est l'origine ; le besoin d'instruction a commencé à jeter ses racines dans les habitudes publiques et chaque jour doit les consolider. On voit des gens, qui dans l'origine avaient prédit que la loi n'aurait aucune suite, se montrer des plus empressés à fonder une maison d'école qui puisse rivaliser avec celles du voisinage.

NÉCESSITÉ D'UNE AMÉLIORATION LÉGISLATIVE.

Un grand effet moral a été produit et les résultats en seront acquis au moins pour l'avenir.

Mais diverses améliorations sont à réclamer de la législation.

tares de bruyères, landes et autres terrains incultes et 1,200 environ de bas prés et pâturages. Depuis la loi, 35 communes ont aliéné pour l'établissement des maisons d'école 190 hectares dont le produit s'est élevé à 126,000 francs.

Digitized by Google

Il faut avant tout compléter les garanties qu'exige l'intérêt des maîtres et renforcer la protection dont ils ont besoin.

Afin de combattre l'esprit de jalousie et d'avarice que les conseils municipaux des campagnes apportent dans la fixation des rétributions mensuelles, il serait juste que l'autorité supérieure acquît le pouvoir de fixer le minimum des rétributions mensuelles comme elle a celui de fixer le minimum du traitement.

On pourrait former des catégories de prix en raison de l'importance de chaque population agglomérée, de l'aisance des habitants, du prix des objets de consommation, enfin de toutes les différentes circonstances qui sont de nature à influer sur les ressources d'un pays et sur les besoins de la vie dans une résidence donnée.

A des intervalles plus ou moins rapprochés, on déterminerait pour chaque école ou pour chacune des communes faisant partie d'une circonscription d'école le minimum des rétributions. Le conseil municipal serait invité d'abord à faire sa proposition; puis le sous-préfet ou le comité d'arrondissement donnerait son avis; enfin le préfet arrêterait une fixation.

Les abus qui ont eu lieu dans la désignation des élèves gratuits exigent également leur remède.

Les listes dressées par les conseils municipaux pourraient être soumises à la révision soit du juge de paix, soit d'un conseil ou jury composé des notabilités du canton les plus zélées pour l'instruction primaire et qui sont en même temps à même de connaître à peu près toute la population, telles que le maire et le curé du chef-lieu avec le juge de paix. Ce conseil prendrait pour base de ses opérations un recensement annuel pour chaque commune des enfants en état de suivre les écoles; ses fonctions seraient

Digitized by Google

analogues à celles qu'exercent les jurys de révision pour la garde nationale : le sous-préfet, d'après le rapport de ce conseil, arrêterait définitivement les listes.

Cette institution ou quelque autre analogue tendant au même but est indispensable, autrement il faudra renoncer à toute répression des abus; car à quoi servira-t-il de fixer les rétributions à un chiffre élevé, tant que le conseil municipal sera maître d'en exempter la presque totalité des élèves.

Si au contraire les désignations des élèves gratuits sont soumises à un contrôle équitable et sérieux, il n'y a rien d'illusoire dans la fixation des rétributions; il devient même assez facile d'en faire le recouvrement par les percepteurs, mesure qu'il a fallu ajourner à cause des répugnances qu'elle soulevait de la part des parents. Si ensuite on veut, comme il a été justement proposé, régler la rétribution non par mois, mais pour l'année, ce mode de recouvrement se simplifie encore; en outre les parents cessent d'avoir un prétexte d'économie pour enlever leurs enfants des écoles dès qu'ils trouvent moyen de les occuper, et enfin, comme il est vraisemblable qu'en rendant la rétribution annuelle, on la rendrait en même temps obligatoire pour tous les élèves désignés comme payants; il y aurait dans cet ensemble de dispositions sérieusement exécutées, un effet de contrainte assez puissant, le plus puissant qu'il nous semble possible d'obtenir dans l'état actuel de nos mœurs, et peut-être sera-t-on autorisé par elles tôt ou tard à en inscrire formellement le principe dans les lois.

Quant à l'ensemble du système destiné à régir l'instruction primaire, on peut concevoir pour l'avenir des modifications qui seront des progrès véritables. Peut-être l'intervention de l'autorité supérieure dans les nominations

Digitized by Google

aux écoles communales a-t-elle besoin de devenir plus directe, plus expresse et prépondérante. D'un autre côté, la position des instituteurs réclame une augmentation de leurs traitements fixes, au moyen de laquelle on pourrait sans inconvénient pour eux, multiplier les écoles spéciales de filles et améliorer cette branche essentielle encore intacte qui pour se perfectionner a besoin d'une loi semblable à celle du 28 juin 1833 qui lui assure tout un ordre nouveau de ressources.

Quant aux traitements, au lieu d'en soumettre le payement à la comptabilité minutieuse, pénible et souvent peu régulière des communes, on pourra les confier à une comptabilité départementale plus simple et toujours exacte.

Il est vraisemblable, en un mot, que l'étendue des prépogatives attribuées aux municipalités par la loi du 28 juin sera réduite.

Toutefois reconnaissons que d'après l'expérience des cinq dernières années, il est juste de conserver aux autorités municipales une grande part d'influence sur le régime des écoles. C'est par le zèle et le dévoûment dont beaucoup ont déjà fait preuve, que l'importance de l'instruction s'est popularisée. Les difficultés même et les sacrifices qu'elle leur a coûtés n'ont fait que servir la cause de l'instruction dont l'avenir a besoin d'être confié à l'assentiment public.

Digitized by Google

APPENDICE

CONCERNANT

LES

Dépenses de l'Instruction Primaire.

Peut-être on ne verra pas sans quelque intérêt à la suite de ce mémoire un résumé des principales dépenses auxquelles l'instruction primaire a donné lieu dans le département depuis la loi du 28 juin 1833.

Un premier tableau se rapporte aux dépenses obligatoires relatives aux traitements fixes et aux indemnités de logement des instituteurs communaux, telles que la loi les a déterminées.

On y remarquera d'une part que le chiffre des traitements s'est accru en raison de l'augmentation du nombre des instituteurs, d'autre part que les indemnités de logement qui dans l'origine ont dû être augmentées, afin de répondre à la valeur des locations et de satisfaire à la convenance des locaux, tendent à diminuer d'année en année à mesure que les maisons d'école s'établissent.

Un deuxième tableau présente dans leur ensemble toutes les dépenses de l'école normale primaire, depuis son origine jusqu'en 1837 inclusivement.

Enfin un troisième tableau résume toutes les dépenses consacrées à des améliorations positives en vue de l'avenir : créations d'écoles, construction et ameublement des classes, encouragements à l'instruction des filles et aux instituteurs, créations de salles d'asile et de classes d'adultes, objets énumérés en détail dans le mémoire qui précède.

Digitized by Google

DÉPENSES ORDINAIRES ANNUELLES

DE TRAITEMENT ET DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS COMMUNAUX.

ANNÉES auxquelles ces dépenses se rapportent.	DÉPENSES.			FONDS SUR LESQUELS ELLES ONT ÉTÉ ACQUITTÉES.					TOTAL des RESSOURCES.
				FONDS DES COMMUNES.			FONDS du départemt.	FONDS de l'état.	
	Frais de location, ou indemnités de logement.	Traitement fixe des Instituteurs.	TOTAL des dépenses.	Fondations legs et donations.	Revenus ordinaires.	Impositions spéciales.			
1834.	22,239 »	90,054	112,293 »	1,230 05	38,665 49	59,221 24	13,176 22	»	112,293 »
1835.	24,307 49	92,929	117,236 49	1,307 69	34,617 08	65,384 35	9,339 75	6,587 62	117,236 49
1836.	27,779 01	94,449	122,228 01	1,212 81	27,480 80	70,409 30	23,125 10	»	122,228 01
1837.	26,581 »	94,640	121,221 »	1,032 »	24,568 65	77,161 78	18,458 57	»	121,221 »

Digitized by Google

DÉPENSES DE L'ÉCOL

OBJETS DE DÉPENSES.	FONDS DÉPARTEMENTAUX.					
	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Traitements des maîtres. . .	»	1,225 »	1,900 »	2,300 »	2,880 »	2,880
Nourriture et entretien du personnel.	»	4,390 05	7,182 56	5,204 36	5,872 75	6,780 56
Frais de premier établissement, location du bâtiment, achat d'objets mobiliers. . . .	6,000 »	6,069 25	3,127 10	2,366 05	2,232 »	2,460
Achat de livres et instruments pour l'enseignement. . .	»	159 90	»	800 »	290 »	200
Indemnités aux instituteurs en exercice, appelés à suivre les cours.	»	1,407 »	1,800 »	2,400 »	3,000 »	3,000
TOTAUX.	6,000 »	13,251 20	14,009 66	13,070 41	14,274 75	15,320 56

Digitized by Google

NORMALE PRIMAIRE.

FONDS DE L'ÉTAT.					Fonds provenant de deux bourses particulières et des compléments payés par les familles des élèves.				
1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1,000 »	1,000 »	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»	»	»	»	»
»	260 »	600 »	720 »	720 »	2,712 60	3,007 44	1,308 83	1,252 25	2,962 50
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
500 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1,500 »	1,260 »	1,600 »	1,720 »	1,720 »	2,712 60	3,007 44	1,308 83	1,252 25	2,962 50

Digitized by Google

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR AMÉLIORATION

NATURE DES DÉPENSES.	Fonds provenant des revenus ordinaires et des impositions des communes.				
	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.
Acquisition, construction et réparation de maisons d'école.	6,251	11,900	36,298	52,100	132,237
Achat et renouvellement du mobilier des classes.	630	892	3,063	6,826	9,384
Subventions aux écoles de filles.	8,212	11,640	12,545	11,740	12,660
Achats de livres pour les indigents, prix destinés aux élèves.	413	475	515	1,306	1,450
Secours et encouragements à des instituteurs.	*	4,573	3,925	2,428	2,236
Salles d'asile.	»	»	1,200	1,850	3,400
Classes d'adultes.	»	»	»	»	»
Don à la caisse d'épargnes des instituteurs. . .	»	»	»	»	»
Totaux.	15,506 »	29,480	57,546	76,250	161,367

* En 1833, les allocations destinées par les communes à l'encouragement des instituteurs ayant été

Digitized by Google

DES ÉCOLES ET ENCOURAGEMENT DES INSTITUTEURS.

FONDS DU DÉPARTEMENT.						FONDS DE L'ÉTAT.				
1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.
2,360	1,000	14,560	23,866	10,000	14,000	7,800	6,489	15,950	22,500	40,100
900	2,340	5,900	9,600	7,470	7,000	1,150	800	600	600	1,500
2,000	2,000	3,000	4,750	4,040	5,000	»	300	1,000	»	500
»	»	420	560	950	2,400	»	»	»	»	»
1,740	1,660	2,600	2,190	1,490	1,200	100	540	250	1,000	1,425
»	»	500	»	1,050	1,000	»	»	»	500	»
»	»	»	»	570	1,000	»	»	»	»	»
»	»	10,000	»	»	»	»	»	»	»	»
7,000	7,000	36,980	40,966	25,570	31,600	9,050	8,129	17,800	24,600	43,525

confondues avec leurs traitements et leurs indemnités, on n'a pas pu établir une distinction.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ LE 25 MAI 1838,

SUR LA

Tombe de M. Lagé, Avocat,

par M. Picard, Avoué[1].

« Homo sicut fenum, dies ejus tanquam
» flos agri sic efflorebit! quoniam spiritus
» pertransibit in illo et non subsistet, et
» non cognoscet amplius locum suum!... »

MESSIEURS,

Avant de nous séparer, permettez-moi d'ajouter quelques paroles aux prières sacrées de la religion.

Une cérémonie bien triste et bien touchante nous réunit dans cette enceinte de deuil et de douleur : nous venons de confier à la terre sépulcrale la dépouille mortelle d'un homme de bien, qu'une mort fatale a ravi sitôt à sa jeune famille et à la société.

Né aux champs, d'une famille honnête et sans fortune, M. LAGÉ n'eût point les faveurs de l'instruction publique;

[1] La *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure,* dans sa séance du 22 juin 1838, a décidé que ce Discours serait imprimé dans son Recueil, pour servir de Notice nécrologique sur M. LAGÉ.

Digitized by Google

mais il portait dans son âme des éléments de succès qu'il sut développer par le travail, et seul il parvint à se créer un état honorable dans le monde.

Après avoir longtemps étudié à l'Aigle, chez un avocat qui lui livra sa bibliothèque et l'aida de ses généreux conseils, M. Lagé alla compléter son instruction aux sources fécondes des écoles et du barreau de la capitale.

C'est-là qu'à force de veilles, de persévérance et de privations, il obtint ses grades et fut reçu avocat. Ensuite, il vint se fixer au barreau d'Evreux, où il lutta longtemps contre les écueils inséparables d'une profession laborieuse et difficile, qui demande à l'homme qui l'embrasse tant de sacrifices, d'efforts, d'études et d'abnégation! mais il était parvenu à surmonter toutes les difficultés, et il était plein d'avenir et d'espérance quand la mort l'a frappé.

Dans la vie privée, M. Lagé était l'homme le plus doux et le plus bienveillant, l'ami le plus sincère et le plus dévoué. Il était sans haine et sans passion.

Il ne concevait de bonheur sur la terre qu'au sein de sa famille et dans l'amour de sa femme et de ses enfants, qu'il chérissait tendrement. C'est qu'en effet ce sont-là les sentiments purs et vrais qui attachent fortement l'homme à la vie et qui résument ses plus légitimes affections.

Au barreau, il fut toujours bon confrère, avocat loyal, défenseur capable et consciencieux, ennemi de la faveur et de l'injustice; modeste et sans éclat, il avait de l'érudition, il étudiait beaucoup, il travaillait toujours, tant il comprenait la grande mission du jurisconsulte.

Il fallait le connaître intimement comme moi, pour savoir combien il était malheureux et tourmenté jusqu'à la douleur, quand il lui arrivait de perdre une cause qu'il croyait juste et équitable.

Aussi c'est par le zèle et le dévoûment, c'est dans les

Digitized by Google

ardentes préoccupations de son état, qu'il creusa son tombeau.

Comme membre de la *Société libre d'Agriculture*, M. Lagé cultivait les sciences avec l'esprit consciencieux de philosophie morale qu'il apportait dans tous ses travaux de méditation et d'intelligence ; il a enrichi ses Bulletins de plusieurs productions qui révélaient en lui des connaissances variées et une instruction solide. Toutes ses œuvres sont empreintes d'un profond sentiment de sensibilité qui le passionnait d'amour pour le bien et d'aversion pour le mal.

Enfin, appelé depuis plusieurs années à remplir les fonctions délicates de capitaine-capporteur auprès du conseil de discipline de la Garde nationale, il sut toujours allier l'indulgence, qui est aussi de la justice, à la sévérité du devoir, sans cesser d'être indépendant.

Voilà ce que 33 années avaient formé et ce qu'un seul jour a détruit pour jamais.

Toutes les actions de notre infortuné collègue et ami ont été pures comme sa vie, et sa mort a été calme comme son âme. On eût dit au moment solennel de sa mort, que l'ange de la prière veillait à son chevet, pour l'endormir tranquillement du sommeil éternel...

Mais les vertus de cet homme de bien ne mourront point avec lui : elles lui survivront comme un sentiment vainqueur du trépas, pour calmer la douleur de deux familles en larmes et pour consoler ses nombreux amis.

La pierre des tombeaux n'est point une barrière invincible qui exclue entre ce monde et l'autre les relations touchantes et religieuses, la communauté des souvenirs, les rapports intellectuels, les espérances illimitées!

Gardons-lui un souvenir reconnaissant.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA

CHASSE DE SAINT TAURIN

D'ÉVREUX,

Par M. Auguste LE PREVOST,
Député, membre de la Société.

Parmi les monuments du moyen âge, il n'en est point de plus précieux pour l'ami des arts que ces châsses, ces reliquaires, ces coffrets plus ou moins vastes dans lesquels tout ou partie de la dépouille mortelle d'un saint personnage était exposé à la vénération des fidèles. On connaît l'importance capitale que les populations entières attachaient à la possession de ces gages de la protection céleste. On sait les guerres sanglantes et les fraudes pieuses de toute espèce dont ils furent trop souvent l'objet, les richesses que leur présence faisait nécessairement affluer, non-seulement dans l'établissement même auxquels ils appartenaient, mais encore dans la ville ou la bourgade voisine, et jusques sur le passage des masses de pèlerins qui s'y rendaient. Il est donc facile de concevoir quels puissants et nombreux intérêts terrestres se réunissaient à une con-

Digitized by Google

fiance religieuse alors si exaltée pour en rehausser l'éclat de tout ce que les arts et la magnificence pouvaient y ajouter. Il n'y avait point de pierreries, point de métaux précieux qui ne fussent réclamés pour un emploi si sacré. Les monarques mêmes se dépouillaient à l'envi des joyaux dont brillaient les insignes de leur puissance, les reines des diamants et des perles destinés à leur parure pour en entourer ces reliques vénérées. Le concours des arts n'était pas recherché avec moins d'empressement; ce n'était point assez d'ajourner à la valeur des matériaux par l'habileté de leur mise en œuvre, il fallait encore retracer l'image du saint, et même, autant que possible, les circonstances les plus importantes de sa vie, aux yeux de la foule illettrée, souvent même étrangère à la langue du pays, qui venait réclamer son intercession et avec laquelle il n'existait aucun autre moyen de communication aussi sûr et aussi rapide. On sait que ce fut à peu près exclusivement dans un intérêt religieux que la sculpture continua d'être cultivée au moyen âge, et il faut la placer au premier rang des arts qui se réfugièrent à l'ombre du sanctuaire. Là elle se divisa en deux branches, ordinairement exercées par des mains différentes [1]. Tandis que les unes décoraient les chapiteaux, les corbeaux, les niches, les tympans, les piliers, butants, les clochers des églises, de figures exécutées sur place et destinées à être vues de loin, des productions d'une nature plus soignée éclosaient dans l'atelier des artistes qui travaillaient les métaux précieux, pour se ré-

[1] Cependant elles étaient aussi quelquefois cultivées par les mêmes personnes, ainsi que nous le voyons dans ce passage d'Ordéric-Vital, t. III, p. 485 :

Erat idem Osbernus Erfasti filius..... ingenio acer ad omnia artificia scilicet *sculpendi, fabricandi*, scribendi et multa his similia faciendi.

Digitized by Google

pandre de là sur tous les points de la chrétienté. S'il est probable que les architectes de ces époques se transmirent sans interruption les traditions de leurs devanciers, cette filiation nous paraît plus indispensable, plus authentique encore pour des travaux qui demandaient tant de manipulations difficiles et inconnues au vulgaire, et s'exerçaient sur des objets d'une valeur trop considérable pour que les moindres erreurs ne dussent pas être évitées avec le plus grand soin. Nous ne doutons point qu'il n'y ait eu en France, par exemple, pendant tout le moyen âge, et particulièrement à Limoges, une école non interrompue d'*orfévrerie* (dans l'acception étendue qu'on donnait autrefois à ce mot), ni que de fréquents rapports avec les maîtres italiens et byzantins n'aient soutenu le style et les procédés de cette industrie à un degré de perfection supérieur à celui de la plupart des autres arts contemporains.

Malheureusement il n'est point d'objets qui aient plus fortement excité la cupidité des Vandales de toutes les époques, ni qu'il ait été plus difficile de soustraire à leurs ravages. Si le plus souvent ils n'épargnèrent pas même les églises dont la démolition présentait cependant si peu d'appât à leur avarice, on peut concevoir avec quelle avidité ils ont recherché les châsses et les reliquaires, souvent aussi précieux que les vases sacrés, d'une existence plus universellement connue, d'un transport bien plus difficile : aussi n'en reste-il presque plus, et en avons-nous inutilement cherché dans plusieurs contrées de la France. La première destruction de ces monuments date, pour notre pays, de l'invasion des hommes du nord. La plus grande partie ne tomba pourtant point dans leurs mains, mais elle fut transportée à de grandes distances dans la partie orientale du royaume, d'où il n'en revint que bien peu.

Les guerres de religion leur ont été encore plus fatales :

Digitized by Google

à cette seconde époque il fut beaucoup plus difficile de les dérober à la destruction : dans tous les lieux où les protestants purent successivement pénétrer, rien n'échappa à la double influence du fanatisme iconoclaste et de l'avidité spoliatrice. Les sépultures les plus étrangères au culte furent impitoyablement violées et pillées; on en arracha jusqu'aux moindres plaques de cuivre; il n'y eut de sauvé que le petit nombre d'objets qui resta constamment placé hors de leurs atteintes.

Enfin est arrivée la révolution, et cette fois la destruction, régulièrement organisée, a porté au même moment, sur tous les points du territoire, sa dévorante activité. La conservation de ce qui a pu échapper à la proscription universelle tient du prodige. Il a fallu souvent que des amis de la religion compromissent leur existence pour soustraire, aux recherches du gouvernement, quelques-uns des monuments de la pieuse magnificence de nos aïeux [1]. Voilà pourquoi on en trouve à peine aujourd'hui un ou deux par province. C'est ainsi par exemple, que dans la nôtre, autrefois si riche en ce genre, il n'en reste plus, à notre connaissance, d'autre que l'admirable châsse qui va faire le sujet de ce mémoire, et que nous nous félicitons d'avoir signalée le premier à l'attention des amis de l'archéologie normande (*a*).

Qu'il nous soit permis d'insister sur cette circonstance

[1] Nous n'avons point fait entrer dans cette énumération d'autres causes de destruction non moins puissantes, quoiqu'elles aient exercé leur action plus sourdement. Nous voulons parler de tous les dangers auxquels ces monuments ont été exposés, soit de la part de la cupidité privée, soit à raison des ressources qu'ils offraient dans tous les besoins pressants du pays ou de l'établissement même auxquels ils appartenaient. Le gouvernement a fouillé ainsi dans les trésors des églises jusqu'à Louis XIV inclusivement.

Digitized by Google

qui prouve à quel point on s'est peu occupé, jusqu'à ce jour, de nos plus précieuses antiquités du moyen âge ! S'il existe parmi elles un objet remarquable par sa magnificence et par les faits curieux qu'il fournit, soit à l'histoire des traditions religieuses, soit à celles des arts, c'est à coup sûr la châsse de saint Taurin. Eh bien ! aucun de nos devanciers ne l'a trouvée digne de la moindre observation. Ni les Bollandistes [1], ni le père Dumoutier dans son *Neustria pia*, ni les auteurs du *Gallia christiana*, ni Le Brasseur dans son histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux, ni M. Masson de Saint-Amand, dans ses essais sur cette ville, n'ont daigné lui accorder le plus léger signe d'intérêt. On ne trouve dans le *Gallia christiana* que l'indication des époques où elle fut bénie par un Évêque d'Évreux et visitée par l'un de ses successeurs. Le Brasseur se contente de nous dire qu'elle est *d'un ouvrage gothique et ancien*. Les autres n'en ont point parlé du tout. Nous pensions donc qu'elle n'existait plus et qu'elle méritait peu de regrets, lorsque le hasard nous la fit apercevoir dans l'église, aujourd'hui paroissiale, de l'antique abbaye, élevée sur l'emplacement de la tombe du vénérable prélat. Nous l'avons depuis examinée avec le plus grand soin, et le résultat de cet examen est l'objet du présent mémoire.

Avant de nous engager dans une description détaillée du monument, nous croyons devoir entrer dans quelques explications concernant le vénérable pontife dont quelques restes y sont renfermés depuis près de six siècles.

Saint Taurin est le premier prédicateur de la foi chrétienne, qui l'ait apportée dans le territoire des *Aulerci*

[1] Les Bollandistes conviennent qu'à l'occasion des actes de saint Taurin, ils n'ont eu aucune correspondance avec le couvent où elle était déposée.

Digitized by Google

Eburovices, et qui y ait exercé les fonctions épiscopales. Après sa mort il fut enterré, suivant l'usage de ces siècles reculés, hors de la ville d'Évreux et dans l'emplacement de l'église qui porte encore son nom. Voilà tout ce que l'on connaît de certain sur son compte. Il existe pourtant une légende assez étendue sur les circonstances de sa vie et de son apostolat, mais cette légende est si visiblement apocryphe qu'elle ne peut inspirer aucune confiance. Aussi les Bollandistes, en l'insérant dans leur précieuse collection, ont-ils signalé, avec leur loyauté accoutumée, la plupart des anachronismes et autres signes d'imposture dont elle fourmille. Ce ne sera donc point comme renseignement historique que nous rapporterons les faits contenus dans cette légende, mais à cause des données qu'ils fournissent pour l'explication des bas-reliefs de la châsse. On trouvera le texte original dans le Recueil des Bollandistes, tome II d'août, p. 639 et suivantes.

Nous aurions désiré que ce document, indispensable à la description de la châsse, fût assez répandu pour nous dispenser de le reproduire ici ; mais nous n'avons pas connaissance qu'il existe ailleurs que dans l'immense Recueil des Bollandistes, qu'un si petit nombre de nos lecteurs est à portée de consulter. C'est ce qui nous obligera de suivre la légende jusques dans des détails que nous regrettons de ne pouvoir épargner à nos lecteurs.

Actes de saint Taurin, insérés dans la collection des Bollandistes.

(Aug. II, p. 639 et seq.)

1° Du temps dû roi Domitien, il y eut à Rome un certain Tarquin, romain d'origine et païen, qui avait pour femme

Digitized by Google

Euticie [1], chrétienne très-fervente, sortie de la noble race des Grecs; Tarquin était l'un des plus ardents persécuteurs des chrétiens, et ignorait que sa femme fût une servante du vrai Dieu; celle-ci ne cessait d'implorer du Seigneur sa conversion, et de plus le don d'un fils, pour le consacrer au service des autels comme un autre Samuel. Or, voilà qu'une nuit, dans son sommeil, elle voit paraître un personnage sous la forme d'un ange qui touche ses entrailles d'une baguette, puis que bientôt la baguette s'allonge et prend la forme d'un lis dont les fleurs répandaient l'odeur la plus suave. A son réveil, elle chercha d'abord à pénétrer le sens de cette vision; mais mettant toute sa confiance dans le Seigneur, elle se contenta de garder soigneusement dans son cœur les mystères qui venaient de lui être communiqués par une révélation si spéciale, et continua de fréquenter les lieux saints plus assidûment que jamais. Quand le temps en fut venu, l'enfant naquit et reçut le nom de Taurin.

2° Bientôt après, l'époque où il devait être baptisé étant arrivée, Euticie le remit à cet effet au pape saint Clément, en lui racontant le songe qu'elle avait eu à son occasion : c'est pourquoi le saint Pontife le tint lui-même sur les fonts baptismaux; puis appelant le bienheureux Denis Aréopagite, qui se trouvait en ce moment à Rome avec lui, il lui fit part du songe d'Euticie en ajoutant : « Prenez-le avec vous jusqu'à ce que, par la grâce du Saint-Esprit, je lui donne la confirmation. » Denis, en le recevant avec joie, lui dit : « O mon fils, tu es destiné à soutenir bien des combats pour le Christ. » Aussitôt que la terrible persécution de Domitien contre les chrétiens eut commencé à exercer ses ravages, le bienheureux Clément appela de nouveau à

[1] Sur la Châsse elle est nommée Enticie.

Digitized by Google

lui saint Denis, évêque, et l'engagea à se rendre dans les Gaules pour la gloire de J.-C., et à conquérir au Seigneur les populations qui les habitaient, disant : « C'est peut-être pour cela que Dieu l'a envoyé ici. » Le prélat ayant accepté de grand cœur cette mission, saint Clément convoqua un concile pour y faire connaître sa résolution; la nouvelle en fut reçue avec joie, et sur l'invitation du pape, il se joignit à lui une troupe si nombreuse de saints, que cela devenait une véritable légion. Ils sortirent donc de la ville après avoir reçu la bénédiction apostolique. Saint Denis, cédant aux prières d'Euticie, emmena son élève et le garda auprès de lui en s'occupant particulièrement de son éducation personnelle.

3° Il serait trop long de raconter tout ce que ces saints eurent à souffrir pour le Seigneur; c'est pourquoi nous reviendrons à saint Taurin. Après bien des années le cruel Sisinnius excita une persécution horrible contre les chrétiens. Ayant entendu parler de saint Denis, il alla à Paris et le fit comparaître à son tribunal. Aussitôt que le saint eut connaissance du combat qu'il allait avoir à soutenir contre un ennemi furieux, et du triomphe qu'il remporterait sur lui, il prit, par l'inspiration de la clémence divine, un parti salutaire, et ordonna évêque d'Évreux son élève Taurin; déjà il avait pareillement ordonné évêque de Cambray Gaugeric (saint Géri) [1], frère de Taurin; ce saint homme se mit à réconforter, comme un néophyte, son filleul parvenu à la dignité épiscopale. « Allez en paix, mon fils, » avait-il coutume de lui dire, « conduisez-vous

[1] Saint Géri, évêque de Cambrai, parvint à cette dignité en 580, et mourut en 619. Ce prélat, de race austrasienne et d'un siècle bien postérieur, n'a jamais eu rien de commun ni avec saint Denis, ni avec saint Taurin; son intervention ici est l'un des plus grossiers mensonges du légendaire.

Digitized by Google

en vaillant soldat, et gardez diligemment le troupeau qui vous a été confié par Dieu et par moi; je suis dans la 90e année de mon âge, tandis que vous n'êtes arrivé qu'à la 40e du vôtre. Ne redoutez point les menaces des pécheurs mortels; ils existent aujourd'hui, et demain ne seront plus; car ils sécheront avec la même rapidité que l'herbe des champs. Aussi, quand notre Seigneur souffrit pour nous la mort temporelle, quoique je ne fusse pas encore initié à la foi, je dis : croyez-moi, c'est une lumière perpétuelle qui s'élèvera sur le monde après de si épaisses ténèbres [1]. Sachez de même, ô mon fils, qu'après les tribulations actuelles l'Église recouvrera la paix. » C'est ce qui arriva en effet. Trois mois après, le tyran Sisinnius fut condamné à mort et l'Église recouvra sa tranquillité.

4° Cependant le bienheureux Taurin, docile à ces salutaires avertissements, se rendit à Évreux, où il fut reçu par un honorable citoyen, nommé Lucius; mais avant qu'il approchât de la porte de la ville, le cruel ennemi du genre humain prit trois formes pour lui faire rebrousser chemin, savoir celles d'un ours, d'un lion et d'un buffle. Les ayant vaincus tous les trois avec l'assistance divine, le saint évêque dit à Satan : « Misérable que tu es, voilà maintenant que tu te rabaisses jusqu'à prendre la ressemblance d'animaux privés de la parole, après avoir abandonné la compagnie de ton Créateur; en peut-il résulter pour toi quelque bien-être ou quelque joie? » — « Quelle joie peut-il y avoir pour moi, maintenant que te voilà arrivé avec ton Dieu pour renverser ma puissance; il n'y avait que cette province où elle me restât [2]; mais je ferai bientôt mourir celui qui t'a envoyé ici, et j'entreprendrai un combat singulier avec toi. »

[1] Ici ce n'est plus saint Denis, évêque de Paris qui parle, mais saint Denis l'aréopagite.

[2] Le sens de ce passage est obscur.

Digitized by Google

Puis on ne le vit plus. Trois jours après, pendant que l'homme de Dieu prêchait le peuple dans la maison de Lucius, le diable se mit à tourmenter la fille de ce citoyen, nommée Eufrasie, et la jeta dans le feu, où elle mourut sur le champ. « Taurin, » dit-il, « tu agis mal envers moi; c'est pourquoi je te contrarierai en toutes choses. » Saint Taurin répondit : « Le Seigneur est mon aide, je ne craindrai point ce que l'homme peut me faire. »

5° Une vive et insupportable frayeur s'emparait de Lucius et de tous les assistants qui ne voyaient point l'interlocuteur du saint évêque; mais celui-ci leur dit : « O mes enfants, ne craignez point. Si vous voulez croire en mon Seigneur J.-C., dont je suis le serviteur, vous verrez sur le champ ressusciter votre fille. » Tous prirent d'une voix unanime cet engagement. Alors saint Taurin s'étant mis en oraison avec les siens, pria très-longtemps. Après qu'il eût fini et que tous lui eurent répondu : Amen; baigné de larmes et la tenant par la main, il lui dit : Eufrasie, au nom de mon Seigneur J.-C., levez-vous. Elle se leva sur le champ et il ne parut plus en elle aucun signe de brûlure. Ce que voyant les peuples, ile se jetèrent à ses pieds et se mirent à lui demander le secours du Seigneur pour leur malheureuse ville. Il y eut ce jour-là 120 hommes baptisés, 8 aveugles et 4 muets guéris, et d'autres miracles éclatants. Alors, appelant le peuple, il leur demanda quel Dieu ils voulaient servir; à quoi ils répondirent : « S'il y a quelqu'un qui veuille adorer un autre Dieu que celui que tu sers, et par la puissance duquel tu as fait ressusciter Eufrasie, qu'il soit brûlé vif. »

6° Saint Taurin entendant ces choses, rendit grâce à Dieu et dit au peuple : « Allons vers votre déesse; » puis étant dans le temple de Diane, il ajouta : « Voilà votre déesse; réclamez son secours. » Les prêtres se prosternèrent et se

Digitized by Google

mirent à crier : « Sainte Diane, déesse invaincue et reine du Ciel, venge-nous, venge-toi toi-même de ce sorcier. » Mais le démon qui était caché dans l'idole, dit : « Cessez, malheureux, de m'invoquer; car depuis que ce serviteur du Très-Haut est entré dans votre ville, je suis lié de chaînes enflammées et je n'oserais pas parler à moins qu'il ne me le permit. » Alors le saint dit : « Voulez-vous servir votre déesse Diane qui a *épousé son frère* Jupiter, ce qui est infâme d'après toutes les lois romaines, ou bien le Dieu qui a fait le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment? » Tout le peuple répondit unanimement : « Il n'y a qu'un seul Dieu vivant qui a créé le ciel et la terre; il n'en existe point d'autre et nous voulons servir celui au nom duquel vous avez ressuscité Eufrasie. »

7° Alors saint Taurin leur dit : « Voulez-vous voir votre déesse? » Et s'adressant au démon : « Au nom de J.-C., sors de cette idole, démon d'iniquité, afin qu'on te voie tel que tu es. » Et voilà qu'il apparut un Ethiopien, noir comme de la suie, ayant une longue barbe et jetant des étincelles par la bouche; il se tint debout devant eux et dit à saint Taurin : « Quand tu es venu ici, j'ai espéré te vaincre et te faire mourir; mais maintenant tu as pris le dessus et tu es plus fort que moi, parce que ton Dieu t'a défendu; je me suis mesuré avec plusieurs et aucun ne m'a battu aussi complètement que toi. A présent que tu as vaincu, je te prie de ne me pas faire jeter dans l'abîme avant le temps. » Le peuple effrayé de cette vision se jeta aux pieds du saint en le priant de le délivrer du monstre mortifère. Saint Taurin les consola avec bonté en leur disant : Ne craignez rien, et contentez-vous de croire. » Et voilà qu'un ange, brillant comme le soleil apparut, et qu'à la vue de tout le monde il emmena du temple l'Ethiopien les mains liées derrière le dos. A ce spectacle tous se mirent à crier : « Venez à

Digitized by Google

notre aide, saint Taurin. » Et ce jour-là il y eut deux mille hommes baptisés, et il resta à peine un infirme qui ne fût guéri; parmi lesquels, moi Déodat, frère d'Eufrasie, je fus converti à la foi, baptisé et tenu par lui-même sur les fonts. Alors il purgea le temple de toute souillure des idoles, et le consacra en l'honneur de sainte Marie, mère de Dieu. C'est à cette époque qu'il commença à détruire les idoles dans tout le pays environnant, à consacrer des églises au Christ, à parcourir son diocèse, à faire des ordinations canoniques et à créer partout des établissements d'hospitalité.

8° Mais l'ancien ennemi du genre humain, toujours plein d'envie contre ceux qui font le bien, suscita contre lui un certain préfet, nommé Licinius. Il y avait alors deux mages, Cambyses et Zarès, qui avaient été prêtres du temple de Diane et qui rassemblèrent vingt de leurs disciples pour l'assassiner. L'homme de Dieu, de si loin qu'il les aperçut, connut leur mauvais dessein; ayant fait sur eux le signe de la croix, ils restèrent comme cloués à la place où ils se trouvaient. Alors il leur dit : « Pourquoi restez-vous immobiles? Faites ce qui vous a été ordonné, ou bien allez vous-en, si vous l'aimez mieux. » En se sentant ainsi délivrés, ils se jetèrent à ses pieds, demandant à recevoir le baptême de l'immortalité. Il les catéchisa aussitôt. Les mages voyant leur perfidie déjouée, se tuèrent avec leurs propres couteaux, afin que cette parole divine fût accomplie : « Celui qui creuse un piége à son frère y tombe lui-même le premier. » Licinius entendant parler de la réputation du saint prélat, se fit amener dans le village de Gisai (*b*). Pendant qu'on l'y traînait, il rencontra un paralytique et sa sœur aveugle, sourde et muette; il prit de l'eau, la bénit et les aspergea. Aussitôt ils recouvrèrent la santé, et les bourreaux qui le conduisaient crurent dans le Seigneur.

9° Dès que le consul Licinius l'eût aperçu, il s'établit

Digitized by Google

entr'eux le dialogue suivant : « D'où es-tu, méchant vieillard? » — « Je suis romain par mon père, mais grec par ma mère. » — « Quels sont les noms de ton père et de ta mère? » — « Mon père s'appelle Tarquin et ma mère Euticie. » — « Combien y a-t-il de temps que tu t'es sauvé de chez ton père, qui se trouve être mon aïeul? » — « Je n'ai point fui la maison paternelle, mais je suis venu ici par l'ordre de mon père J.-C. » — » Comment t'appelles-tu? » — « Taurin depuis ma naissance, mais chrétien par la foi. » — « Il y a six ans que j'ai fait mettre à mort ta mère pour cette folie. » — « Je vous rends grâces, ô mon Dieu, pour avoir bien voulu appeler ma mère auprès de vous avant moi. » — « Quel Dieu adores-tu? » — « Insensé, ne t'ai-je pas dit que je servais le Créateur du ciel et de la terre? » — « Ménage ta vieillesse et adore les dieux invincibles; car je m'étonne que sortant d'une aussi noble race que celle qui t'a produit, tu sois tombé dans une pareille folie. » — « Ce n'est pas une folie, mais la bonté de mon Seigneur J.-C. » — « Cesse ces vains discours et adore mes Dieux. » — « Où sont-ils, tes Dieux? » — « Ici même. » — « Comment s'appellent-ils? » — « Celui qui est d'or s'appelle Jupiter; celui qui est d'argent, Mercure. » — « Qui a fait ces idoles? » — « C'est moi qui les ai fait faire. » — « Pourquoi ne marchent-elles pas comme toi? Réponds-moi, qui t'a fait? » — « Mon Dieu. » — « Ne viens-tu pas de me dire que c'était toi qui l'avais fait faire? Comment peux-tu le tenir renfermé dans un écrin, s'il est ton Créateur? Ne serait-ce pas plutôt à lui de te garder? »

10° Licinius, voyant que le saint prélat se moquait de sa fureur, ordonna qu'il fût dépouillé de ses habits et battu de verges. Pendant qu'on lui infligeait ce supplice, il s'écria : « Seigneur, jetez les yeux sur moi et ayez pitié de votre serviteur déjà avancé en âge; » et une voix lui répondit:

Digitized by Google

« Ne crains rien, mon serviteur, car je suis avec toi. » Léonille, femme de Licinius, inspirée par le Saint-Esprit, quoique encore païenne, dit à son mari : « Ne m'aviez-vous pas raconté, Seigneur, que le père de ce vieillard était votre aïeul? Comment pouvez-vous avoir un cœur de fer au point de faire fustiger, avec tant de cruauté, votre parent? » Licinius, enflammé de colère, lui répondit : « Est-ce que toi aussi es devenue une sorcière ? Par le salut des Dieux, tu partageras sa punition. » Comme on la traînait au supplice, elle s'écria : « Serviteur de Dieu, venez à mon secours si vous le pouvez, et je croirai en votre Dieu. » — « Ne craignez rien » lui répondit saint Taurin, « il ne vous sera fait aucun mal. » Sur ces entrefaites il arrive un messager annonçant la mort de leur fils, ainsi que de l'un de ses écuyers. En effet, en courant à la chasse aux environs du château d'Alerce(*c*), ils avaient fait une chûte et s'étaient tués. Licinius reçut cette nouvelle au milieu de son armée. Dans sa douleur il fit rendre la liberté à sa femme. Celle-ci se jeta à ses pieds et lui dit : « Je vous en prie, Seigneur, croyons au Dieu de Taurin, afin que notre fils puisse revivre. »

11° Alors Licinius se fit amener de nouveau le saint prélat, et lui dit : « Faible vieillard, peux-tu par ton art magique ressusciter mon fils? » Car il avait entendu parler de la résurrection d'Eufrasie. Taurin répondit : « Mon Dieu a promis que tout serait possible à celui qui croirait. C'est pourquoi croyez, et cela suffira pour que vous recouvriez bientôt votre fils. » Quand une fois Licinius eut été confirmé dans la foi par ces paroles, saint Taurin dit : « Allons à la ville. » Là ils entrèrent dans l'église de Sainte-Marie, mère de Dieu, et se prosternèrent tous en oraison. En sortant de prier, ils se rendirent au lieu où étaient déposés les corps des deux défunts. Alors saint Taurin levant les yeux au ciel, s'écria : Mon Dieu, pour que ce peuple croie que le Seigneur J.-C.

Digitized by Google

est votre fils et le Sauveur du monde, et que vous lui avez donné pouvoir sur tout ce qui respire, ainsi qu'il l'a dit à ses disciples : tout ce que vous aurez demandé en mon nom vous sera accordé, je vous supplie en son nom de ressusciter ce jeune Marinus. » Il le prit par la main, et comme l'éveillant d'un simple sommeil, lui enleva de la figure de la poussière et du sang. Le jeune homme tombant à ses pieds, demanda à recevoir l'immortel sacrement du baptême, ainsi qu'un ange le lui avait ordonné : ce qui fut fait.

12° En sortant des fonts, il dit à son père : « Hélas ! mon père, vous ignorez quelle misérable vie nous menons, à quels châtiments elle entraîne ceux qui nous ressemblent, et quelle est la gloire des amis et des serviteurs du Dieu qu'adore cet homme, notre parent. Je l'ai vu, mêlé aux chœurs des Anges, prier le Seigneur pour nous. » Comme il tenait ces discours et d'autres semblables sur la vie éternelle, Licinius, sa femme et tous les grands qui les entouraient, se jetèrent aux pieds du prélat en demandant que le don du saint baptême leur fût accordé. Il y eut ce jour-là 1,200 hommes baptisés. Ensuite Marinus se prosterna encore devant lui et lui dit : « Homme du Dieu très-haut, ressuscitez mon écuyer, afin qu'il ne reste pas dans les peines où je l'ai laissé. »—« Vous avez raison de faire cette demande, ô mon fils, car il aura de bonnes nouvelles à vous apporter, » répondit saint Taurin; puis s'adressant à tout le peuple, il ajouta : « Prions Dieu, mes frères, pour qu'il nous rende ce mort. » Tous se prosternant en oraison, s'écrièrent : « Exaucez, Seigneur, votre serviteur. » Après qu'ils se furent relevés, en disant : « Amen, » le bienheureux se tourna vers le corps et s'écria : « Jeune Paschase, au nom de J.-C., levez-vous. » Aussitôt il s'éveilla comme cessant de dormir, et dit au prélat : « Je subissais des puni-

Digitized by Google

tions cruelles, ô saint homme, quand un envoyé du Très-Haut est venu me ramener vers vous.» Puis s'adressant à son seigneur Marinus : «Celui qui m'a conduit ici, vous mande de revenir vers lui le jour où vous aurez quitté les vêtements blancs. » En effet, Marinus fut bientôt atteint d'une légère fièvre et mourut le huitième jour comme il lui avait été annoncé. A la vue de la résurrection de Paschase, il ne resta pour ainsi dire dès le lendemain personne dans le diocèse qui n'accourut au baptême de J.-C. Déjà sa parole se répandait par toutes les Gaules.

13° Pendant que ces choses se passaient et que le peuple était au comble de la joie, le diable, ennemi de la vérité, poussa hostilement, contre les Gaules, une immense nation. Les Gaulois s'étant aperçus de l'impossibilité de résister et de la certitude de l'invasion qui les menaçait, coururent tous, d'un mouvement unanime, réclamer le secours du saint. L'homme de Dieu leur prescrivit un jeûne de trois jours. Après qu'il eût été accompli, un ange du Seigneur vint lui dire : «Rendez grâces à votre Créateur; vous n'avez, à la vérité, obtenu de lui que le salut des âmes, et ce lieu restera longtemps abandonné; mais il se couvrira par la suite d'une nouvelle et meilleure population. Quant à vous, sous huit jours, vous recevrez du Seigneur la couronne due à vos travaux.» C'est ce qui arriva en effet. Le matin étant venu, il leur raconta ce que le Seigneur avait daigné lui manifester. Le peuple fut fort effrayé, mais saint Taurin le consolait avec douceur. Le peuple lui dit : «Nous savons que vous êtes l'homme de Dieu, dites-nous donc qui nous accompagnera et vers quel pays nous devrons nous diriger dans notre fuite.» — «N'ayez aucune crainte; rendez-vous à Rome et annoncez au bienheureux pape Sixte (*c*) le jour de ma mort, s'il n'a pas encore reçu la couronne du martyre. » Moi, Déodat, son filleul, j'avais

Digitized by Google

déjà composé un ouvrage sur ses saintes et bonnes œuvres et sur les livres qu'il a écrits, car c'était un admirable docteur.

14° [1]. Il serait long de raconter comment nous allâmes avec lui à Rome; comment il y enterra honorablement sa mère; comment Licinius et sa femme y reçurent glorieusement, pour J.-C., la couronne du martyre; et enfin, comment après avoir reçu la bénédiction de Sixte, nous revinmes dans notre pays. Toutes ces circonstances se trouvent exposées dans le livre dont je viens de parler. Quand arriva le dimanche, tout le peuple se rendit à l'église selon l'usage. L'homme de Dieu, après avoir accompli la solennité de la messe, leur dit : « Mes frères, rassemblez-vous tous ici le cinquième jour. » En effet, le lendemain, qui était le cinquième jour [2], nous allâmes tous à l'église, plongés dans le deuil le plus profond à cause de la mort de notre père. Cependant ayant commencé et terminé l'office selon le rit accoutumé, il consola le peuple de tout son pouvoir, et nous prédit nombre d'événements qui sont arrivés depuis. Après beaucoup de paroles de prédication, il nous bénit encore, disant : « Allez en paix, mes enfants; le Seigneur J.-C. sera avec vous. » Alors jetant les yeux vers lui, nous vîmes tout d'un coup autour de l'autel une multitude d'hommes habillés en blanc, et nous les entendîmes tous lui dire : « Venez avec nous, Taurin, saint du Seigneur, qui avez enduré beaucoup de souffrances pour l'amour de lui et entrez dans sa joie. » J'en atteste Dieu et il n'entre au-

[1] Le commencement de ce paragraphe, encore plus absurde que le reste, est en contradiction manifeste avec ce qu'on vient de lire, et nous paraît une interpolation grossière.

[2] On ne sait à partir de quelle époque était ce cinquième jour, puisque c'était à la fois le lendemain du dimanche et du jour où il leur avait parlé. Peut-être a-t-on voulu parler du cinquième jour du mois ?

Digitized by Google

cune vanité dans cette déclaration; je me suis vu comme transporté dans le ciel aux obsèques du saint évêque, sans pourtant que je puisse dire comment. Aussitôt que cet appel se fut fait entendre, une nuée si épaisse remplit l'édifice que personne ne pouvait apercevoir son voisin. Une heure après la nuée embaumée se dissipa et nous le vîmes assis sur son trône épiscopal, comme s'il priait, ayant les mains étendues et les yeux tournés vers le Ciel.

15° Le peuple ayant demandé où il serait bon de l'enterrer, pour que les ennemis ne pussent trouver sa sépulture, on pria le Seigneur de daigner manifester ce qu'il convenait de faire. Bientôt il leur apparut un homme d'une figure imposante, blanc comme la neige, qui leur dit : « Mes frères, prenez le corps de votre père et suivez-moi. » Pleins de confiance dans cette vision, nous prîmes le corps sans hésiter, et sortîmes par la porte occidentale, suivant cet homme jusqu'à un tiers de mille toujours dans la direction de l'occident. Là il s'arrêta et dit : « Déposez le corps, mes frères; avez-vous un cercueil [1] ? » Nous répondîmes que nous en avions à notre disposition un excellent. Nous louâmes donc un cercueil, et toujours accompagnés du même personnage, nous fîmes la fosse et le déposâmes dedans conformément à l'usage, en élevant jusqu'au ciel nos soupirs et nos sanglots. Alors le saint se leva dans la

[1] Ce passage est curieux et on peut en inférer l'usage de louer un cercueil de pierre pour y déposer un mort, destiné à être remplacé par un autre, lorsque le temps pour lequel le cercueil avait été aliéné était accompli. Souvent, au lieu d'exhumer le mort ou les morts qui devaient céder la place, on se contentait de ranger et de rassembler leurs os au bout du cercueil. On sait d'ailleurs que ces tombeaux de pierre furent souvent destinés à recevoir successivement les divers membres d'une famille, et qu'il était défendu d'y introduire un mort étranger sans le consentement des propriétaires. (Voyez à ce sujet le 17e canon du deuxième concile de Mâcon, tenu en 585.)

Digitized by Google

fosse comme s'il eût été vivant et nous dit : « Mes enfants, pourquoi agissez-vous ainsi ? ne craignez rien, écoutez cet homme. » Puis il baissa la tête et se tut. Nous priâmes alors notre guide de s'expliquer ; à quoi il répondit : « Mes frères, vous craignez que les restes de votre père ne vous soient enlevés par les ennemis ; rassurez-vous, cela ne sera point ; car j'ai été son gardien pendant sa vie et je continuerai de l'être après sa mort ; et sa mémoire sera en grande vénération dans le monde. Au reste, cette ville sera détruite, mais aucun de vous ne périra. » Après que nous eûmes achevé de décorer la sépulture du saint prélat, cet homme qui était, à ce que nous pensâmes, son ange gardien, nous dit : « Retirez-vous promptement, afin de ne pas être enveloppés par les ennemis. Dieu vous accordera la récompense de ce que vous venez de faire. Que la paix soit avec vous ! » Ensuite il disparut, mais après avoir annoncé que ce lieu resterait inconnu pendant un long espace de temps.

16° Moi, Déodat, son filleul, j'ai rédigé ces faits pendant que j'étais retenu par la fièvre à Milan, chez le saint homme Benoît. Après avoir reçu la bénédiction apostolique, nous nous dérobâmes par la fuite à la terreur des Gentils ; car déjà les ennemis approchaient et nous menaçaient. Priez pour moi, vous tous qui lirez ce court abrégé de sa vie. Priez pour moi, ô saint père, qui m'avez tenu sur les fonts sacrés ; assistez-moi dans mes frayeurs, toutes les fois que je serai obligé de prendre la fuite, et que je sois délivré des fièvres au moyen de vos saintes oraisons, par N. S. J.-C. Amen.

Nous ne nous arrêterons point à relever en détail les anachronismes, erreurs grossières, contradictions et autres marques d'imposture que renferme cette légende, jetée

Digitized by Google

dans le même moule que tant d'autres qui affligent les amis de l'histoire ecclésiastique, et qui datent de la même époque, c'est-à-dire des IXe ou Xe siècles. Nous avons déjà remarqué que l'auteur faisait intervenir dans son récit saint Geri, évêque de Cambrai, qui n'est mort qu'en 619. Nous ajouterons que puisqu'il a confondu ensemble saint Denis l'aréopagite et saint Denis, évêque de Paris, il ne peut pas avoir écrit avant la seconde moitié du IXe siècle, cette erreur n'ayant été introduite dans l'église latine qu'en 835. Nous n'avons inséré ici ces prétendus actes de la vie de saint Taurin [1], que parce qu'ils sont indispensables à l'explication des figures que nous allons avoir à décrire.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, on ne possède malheureusement aucun autre renseignement sur les détails de la vie du saint prélat, ni même sur l'époque de son apostolat. Tout ce que nous pouvons affirmer, concernant ce dernier point, c'est que le lieu de sa sépulture prouve qu'il ne saurait avoir accompli sa mission qu'après la translation, sur les bords de l'Iton, du chef-lieu des *Aulerci Eburovices*. La destruction de leur ville primitive, *Mediolanum Aulercorum*, par les barbares, était donc déjà consommée. Nous savons d'ailleurs que l'église métropole de la seconde Lyonnaise n'a été fondée que vers la fin du IIIe siècle. Or, en général, les prédicateurs de l'évangile ne portaient leurs travaux dans les simples chefs-lieux de cité qu'après avoir fondé des établissements dans les villes d'un rang supérieur. Saint Taurin ne peut donc être venu à Evreux avant le IVe siècle. D'un autre côté, il est certain que son successeur, saint Gaud, existait en 461. Telles sont les deux

[1] Ordéric-Vital, dans son zèle plus ardent qu'éclairé, a transcrit presque complètement ces actes, en y ajoutant d'autres fables non moins grossières. (Voyez son histoire, liv. V, p. 555, 556.)

Digitized by Google

limites entre lesquelles chacun est libre de placer son épiscopat à l'époque qu'il lui plaira. Toutefois, nous inclinons fortement, avec Le Brasseur, à ne pas le faire remonter plus haut que la fin du IVe siècle, parce que, comme le remarque fort judicieusement cet auteur, pendant tout ce siècle, les chrétiens d'Evreux, s'il y en avait existé alors, auraient eu une entière liberté de donner un évêque à leur église et d'en réparer les ruines. Ce n'est qu'au Ve siècle qu'eurent lieu dans nos contrées toutes ces avalanches de nations, précipitées les unes sur les autres par un mouvement trop rapide pour laisser le temps aux fidèles de relever leur église. Plus nous réfléchissons à cette question, et plus nous sommes portés à croire que saint Taurin aura dû être contemporain de saint Victrice, sous le gouvernement duquel le christianisme était si florissant à Rouen, dans les dernières années du IVe siècle. Nous regrettons de ne pouvoir partager sur ce point l'opinion d'un respectable ecclésiastique du diocèse d'Evreux[1], qui regarde saint Taurin comme contemporain de saint Denis. Ce fait n'étant attesté que par notre pseudonyme Déodat, et non par les actes de saint Denis, ni par aucun autre témoignage ancien, ne nous paraîtrait mériter nulle confiance, quand même il ne serait pas démenti par les puissantes considérations que nous venons d'exposer. L'importance des travaux apostoliques du saint évêque de Paris avait été fort exagérée à l'époque où écrivait ce faussaire. Il est d'autant plus naturel qu'il ait cherché à y rattacher la mission de saint Taurin, que leur profonde ignorance ne leur laissait pas beaucoup de latitude à cet égard. On ne voit en effet intervenir dans leurs récits

[1] M. Baudard, curé de Conches. (Voyez le *Bulletin de la Société d'Agriculture du département de l'Eure*, n° VII, juillet 1823.)

Digitized by Google

qu'un bien petit nombre de saints connus, parmi lesquels saint Denis et surtout saint Clément sont chez nous ceux dont les noms reviennent le plus souvent sous leur plume.

Quelle qu'ait été au reste la durée de l'interruption des traditions ecclésiastiques dans le diocèse d'Evreux, il paraît au moins constant qu'elle fut assez complète pour qu'on eût perdu tout souvenir précis de la place où était déposé le corps du saint prélat. Ceci nous confirme dans l'opinion qu'il avait été enterré, suivant l'usage de l'époque, dans le cimetière public, toujours situé hors de la ville et le long d'un grand chemin. Ailleurs comme à Evreux, ce ne fut souvent qu'après un certain espace de temps que la piété des fidèles éleva quelque modeste oratoire sur les tombeaux de leurs premiers pasteurs, tant pour les faire reconnaître parmi les sépultures voisines, que pour offrir un abri à ceux qui venaient y réclamer leur protection [1].

Ce n'est que sur la fin du VIe siècle que saint Landulphe, qui depuis fut le huitième successeur de saint Taurin, averti par une vision du lieu où reposait le corps du vénérable prélat, en donna connaissance à son évêque Viator. Celui-ci, dont le nom ne nous est connu que par cette circonstance, en fit la recherche qui fut couronnée d'un plein succès et signalée par beaucoup de miracles. On bâtit une chapelle de bois sur l'emplacement du tombeau, et ce qu'il y a d'assez extraordinaire, c'est qu'elle fut dédiée à saint Martin, qui alors à la vérité était l'objet d'une véné-

[1] On en agissait d'une manière toute différente à l'égard des corps des martyrs. Ceux-ci n'étaient point portés au cimetière public ; mais malgré la répugnance qu'on avait alors pour les sépultures à l'intérieur des villes, ils étaient déposés sous les autels, ainsi que l'attestent encore les paroles de la messe.

Digitized by Google

ration aussi exclusive que saint Denis le fut à une époque postérieure.

Il ne paraît pas que l'on ait jamais déplacé de sa situation primitive le cercueil dans lequel avait été renfermé le corps de saint Taurin. Ce sarcophage sans inscription et sans ornements, semblable à ceux que l'on trouve en grand nombre sur tant de points de notre territoire, existe encore sous le chœur de l'église actuelle, à environ 8 pieds de profondeur, dans un petit caveau où l'on descend par six marches.

On pense que ce fut vers 660 que la chapelle élevée sur le tombeau du saint prélat fut remplacée par un monastère qui a bien certainement existé dans ce lieu longtemps avant l'invasion des hommes du nord [1], et où saint Leufroi, qui a donné son nom à une autre abbaye du même diocèse, avait fait ses études.

A l'époque des premiers ravages des hommes du nord, le corps de saint Taurin fut soustrait à leurs profanations. Il paraît qu'on le transporta d'abord en Auvergne, dans un lieu que l'historien de ses translations désigne sous le nom de *Castrum Laudosum* (Lezoux), puis dans le couvent de Gigni en Franche-Comté. Cette seconde translation, dont on trouvera dans le Recueil des Bollandistes les détails fort curieux, eut lieu peu de temps après le retour de la

[1] Nous n'allongerons point, par une histoire et une description détaillée de l'église de Saint-Taurin, ce mémoire déjà peut-être trop étendu ; mais nous croyons ne pouvoir nous dispenser de signaler aux amateurs de l'architecture du moyen âge, comme particulièrement digne de leur attention, la façade extérieure de son croisillon méridional. Cette façade est surtout remarquable par ses incrustations de forme carrée, alternativement rouges et noires. Nous n'en connaissons pas d'autres exemples dans notre province. On fait remonter à une époque reculée, ceux qui existent ailleurs et particulièrement en Auvergne.

Digitized by Google

tranquillité dans notre province, et lorsque Bernon, qui fut depuis abbé de Clugni, résidait encore à Gigni. On sait que ce saint personnage mourut le 13 janvier 1027. Nous ignorons par quels événements le corps du vénérable prélat a été rapporté de Gigni à Evreux.

Le couvent de Saint-Taurin fut l'un des premiers que releva la piété de nos ducs. C'est sous le gouvernement de Richard Ier, et par conséquent dès le Xe siècle, que son rétablissement eut lieu. Soumis en 1035 à l'abbaye de Fécamp en échange de Montivilliers par le duc Robert Ier, petit-fils de ce prince, il ne recouvra son indépendance que dans le cours du XIIIe siècle.

En 1195, Philippe-Auguste irrité de la perfidie de Jean-sans-Terre, alors comte de Mortain, dont Evreux venait d'être le théâtre, alla surprendre cette ville, la détruisit de fond en comble, emmena les habitants en esclavage et enleva jusqu'aux reliques des saints [1]. L'église de Chartres prétend avoir acquis dans cette circonstance celles de saint Taurin. Cependant il faut qu'il en soit resté ou qu'il en ait été rendu promptement au moins la plus grande partie à l'abbaye de ce nom, puisque ce n'est qu'un demi-siècle plus tard, et lorsque la mémoire de cet événement ne pouvait encore être éteinte, que la magnifique châsse dont nous nous occupons fut préparée pour les recevoir.

L'inscription qu'elle porte nous apprend qu'elle a été faite par les ordres de l'abbé Gilbert de Saint-Martin : *Abbas Gilebertus fecit me fieri.* Or, nous savons que cet abbé, nommé en 1240, ne fut confirmé dans sa dignité qu'après le jugement arbitral rendu par Pierre, abbé de la Croix-Saint-Leufroy, et Jean de Ros, chanoine de Lisieux, sur la prétention des moines de Fécamp, qui soutenaient

[1] Et reliquias sanctorum indè asportavit. Rog. de Hov.

Digitized by Google

qu'on ne pouvait prendre d'abbé de Saint-Taurin que parmi eux. Peut-être cette magnifique offrande fut-elle le résultat de quelque vœu fait pendant le cours du procès. Gilbert de Saint-Martin mourut le jour de Noël 1255: c'est dans la même année, au rapport du *Gallia christiana*, que sur sa demande, l'évêque Jean d'Aubergenville avait fait placer dans des châsses d'argent les corps de saint Taurin et de saint Landulphe [1]. Il est visible que notre châsse est l'une de celle dont il s'agit dans cette citation.

Comme nous le verrons ci-après, les écussons de France et de Castille décorent ce reliquaire. Nous ignorons s'il faut voir dans cette particularité la preuve que saint Louis ait pris part à la dépense ou un simple hommage à la majesté royale et à la piété du souverain. Ce qu'il y a de certain, c'est que quatre ans plus tard ce saint monarque *assista*, dans l'église de Saint-Taurin, au sacre de Raoul de Gros-Parmi, évêque d'Evreux [2]. La nouvelle châsse, dans tout l'éclat de sa première splendeur, fut probablement l'un des objets qui attirèrent le plus puissamment son attention, et nous ne pouvons guères douter que ses royales mains, en se portant à plusieurs reprises sur elle, ne lui aient imprimé une auguste et touchante consécration.

Nous ne connaissons aucuns autres faits relatifs à cette

[1] (Johannes II) corpora sancti Taurini et sancti Landulfi in capsis argenteis deposuit ad preces Gilleberti abbatis, anno 1255. Gallia christ. XI. col. 586.

[2] Anno 1259 die crastino sancti Lucæ evangelistæ consecratus est in episcopum Ebroïcensem magister Radulphus de Gros Parmy, natus de Piris, in ecclesiâ beati Taurini Ebroïcensis; ad cujus consecrationem. . . . . interfuit etiàm Ludovicus illustris rex Francorum cum duobus pueris, scilicet Ludovico et Philippo. . . . . .

Chron. vet. ap. Le Brasseur, p. 193.

Digitized by Google

châsse avant l'époque des guerres de religion. Le mardi 19 novembre 1566, les reliques de saint Taurin et de saint Laud ou Landulphe furent volées [1]. Sept personnes paraissent avoir concouru à cet enlèvement, qui fut poursuivi selon les formes juridiques. Trois des coupables, nommés Deschamps, Legouay et Jeanne Bence, furent trouvés saisis de la plus grande partie des pierreries, de l'or et de l'argent de ces reliquaires. Ils confessèrent qu'ils avaient enveloppé les ossements de saint Taurin et de saint Laud dans des linges blancs, puis qu'ils les avaient jetés dans les fossés de Saint-Thomas, vis-à-vis la porte de Robert de Claires, d'où l'évêque d'Evreux, Gabriel Leveneur, prit soin de les faire retirer et reporter en son église abbatiale de Saint-Taurin, le 2 janvier 1567. Il est probable que c'est à cet événement qu'il faut attribuer la disparition de la plus grande partie des pierreries de la châsse; cependant, il serait possible que tout ou partie de ces soustractions dussent être reportées plus haut et mises sur le compte du premier abbé commendataire du couvent, le cardinal Jacques d'Annebault, par l'avidité duquel cette maison religieuse avait été « entièrement dépouillée, dit » Le Brasseur [2]. Abusant de son autorité... il enleva la » plus grande part des meubles de l'abbaye et de l'église, » fit même casser et rompre par morceaux la grosse » cloche, en vendit le métal à la livre et employa le prix » à son profit. Jean Le Grand, abbé régulier, qui vivait » encore, voyant cette disposition qui déshonorait et le » monastère et l'église, en conçut un si grand déplaisir » qu'il en mourut le 16 avril 1540. » Il nous paraît peu probable que des pierreries de quelque valeur aient pu

[1] Le Brasseur, p. 324.

[2] Le Brasseur, p. 316.

Digitized by Google

échapper à un spoliateur aussi avide et aussi audacieux. Tels furent les premiers fruits que porta dans la plus grande partie de nos abbayes le concordat de Léon X et de François Ier.

En 1582, l'évêque Claude de Saintes fit la visite des reliques de saint Taurin et de saint Landulphe, et bénit des châsses de vermeil qui avaient été données deux ans auparavant par l'abbé Guillaume de Péricard [1]. Il est vraisemblable que c'étaient des reliquaires plus portatifs dans lesquels on aura transféré quelques parties des ossements des deux saints prélats et qui servaient dans les processions. C'est du moins ce que nous a paru donner à entendre le récit de l'historien du comté d'Evreux [2].

Enfin, depuis la Révolution, le respectable M. Bourlier, évêque d'Evreux, a fait une nouvelle visite des reliques renfermées dans la châsse de saint Taurin [3].

[1] Le Brasseur, p. 355.

[2] M. l'abbé Delanoë, grand vicaire du diocèse d'Evreux, à la complaisance duquel nous devons une foule d'autres renseignements précieux, nous apprend que ces châsses appartenaient à la cathédrale et qu'elles ont été détruites dans la Révolution.

[3] Le procès-verbal de cette visite porte la date du 29 juillet 1803. C'est le 31 du même mois qu'eut lieu la translation solennelle de la châsse à l'église de Saint-Taurin. Sa conservation miraculeuse, à l'époque de la spoliation des églises, tient à ce qu'un membre de l'administration municipale eut la présence d'esprit de la placer dans le grenier de l'hôtel de ville, sous de vieux meubles qui la dérobèrent à tous les regards. Nous devons encore cette particularité à l'obligeance de M. l'abbé Delanoë.

Digitized by Google

Description de la Châsse.

Revenant maintenant à l'objet principal de ce mémoire, nous allons essayer de donner une description de la châsse, aussi complète et aussi détaillée que possible; nous regrettons toutefois d'être obligé de suppléer d'une manière insuffisante au petit nombre des planches et aux trop faibles proportions des figures que la compagnie a cru devoir lui consacrer. Ce ne sont pas trois lithographies, mais quatorze ou quinze eaux-fortes de grande dimension qu'il aurait fallu donner, pour mettre à portée de prendre une idée juste de toutes les parties de ce chef-d'œuvre des arts du moyen âge.

Ce monument, conformément à un usage fort répandu, représente une chapelle ou oratoire à clocher central et à contre-forts surmontés de clochetons. Toutes les pièces solides et chargées de bas-reliefs sont d'argent doré; les surfaces minces et unies ou simplement guillochées sont de cuivre doré. Le plan de l'édifice est rectangulaire. Chacune des faces principales est ornée de trois arcades ogives, inégales entr'elles, celle du milieu étant un peu plus large. Quatre contre-forts les séparent, soit les unes des autres, soit de l'arcade unique qui occupe chacune des faces latérales. Tout le luxe et toute la variété de détails de l'architecture gothique ont été prodigués dans la décoration de ces arcades, des pignons qui les surmontent, du clocher, des contre-forts et de leurs clochetons.

§. 1er.

Plateau.

La châsse est portée par un plateau qui repose sur quatre pieds de lion ayant 2 pouces 7 lignes de hauteur.

Digitized by Google

Ce plateau, haut de 4 pouces 11 lignes, sur 3 pieds 1 pouce 5 lignes de longueur, et 15 pouces 8 lignes de largeur, se compose de trois moulures.

L'inférieure est une plinthe ornée, haute de 2 pouces 7 lignes. Elle offre un cordon de cinquante-quatre plaques rectangulaires, alternativement émaillées et chargées d'arabesques [1]. Ces dernières portent une pierre précieuse à leur centre. Les plaques émaillées représentent des animaux la plupart fantastiques. Ces animaux sont dorés sur un fond bleu ou rouge (*voyez* pl. III, fig. 1). Les arabesques qui décorent les autres plaques sont exécutés en filigrane. La plus grande partie des pierreries centrales a été enlevée. Ce qui en reste est de très-peu de valeur.

Au-dessus de cette plinthe est un *cavet* renversé, ou *amortissement*, décoré d'un rinceau fort élégant, ayant 14 lignes de hauteur (*voyez* pl. III, fig. 2).

Enfin, la dernière et la plus importante moulure de ce plateau est un listel haut de 14 lignes et renfermant l'inscription suivante, qui en fait le tour (*voyez* planche II) :

† : Abbas : Gilebertus : fecit : me : fieri : quadam : nocte : dvm : in lecto : svo : sancta : Enticia : fessa : qvies-ceret : vidit : sibi : astare : angelvm . utervm : svm (sic) virga : tangentem : et : pavlvlvm : post : precedere (sic) : virgam : ad. instar. lilii. cvivs. flores. nimivm. dabant. odorem. nato. infante. baptizavit. evm. sanctvs. Clemens. papa. quem. sanctvs. Dyonisivs. de. sacris. fontibvs. svscepit, beatvs. Dyonisivs. filiolvm. svm.

Ici la bande de métal sur laquelle on a gravé l'inscription est coupée brusquement. La lettre mutilée est un M.

[1] Il y en a dix-neuf sur chaque face principale et huit sur chaque face latérale du plateau.

Digitized by Google

Ces caractères ont été creusés profondément dans le listel, puis remplis d'une pâte bleue, tandis que les points intermédiaires l'ont été d'une pâte rouge. On peut remarquer que ces derniers sont géminés sur les deux premières faces et isolés sur les deux dernières. La planche donnera une idée suffisante de la forme des caractères.

L'artiste qui a gravé l'inscription a commis plusieurs méprises : c'est ainsi, par exemple, qu'il a retourné l'S d'*astare*, écrit *precedere* pour *procedere*, et SVM pour SVVM. Les caractères n'ont pas été tracés sur place, mais sur une bande de métal qu'on a ensuite coudée et tronquée pour l'adapter à sa destination. Il nous paraît visible qu'on voulait la faire beaucoup plus longue, puisque ce qui en existe n'explique que deux des bas-reliefs du toit.

§. II.

Première face.

Pour procéder avec ordre à la description de la châsse qui s'élève sur ce plateau, nous désignerons sous le nom de première face, la face latérale qui correspond à la première partie de l'inscription ; puis en suivant cette inscription, la face principale qu'on voit dans la planche d'ensemble sera la seconde. La face latérale opposée à la première sera la troisième, et la face principale opposée à la seconde sera la quatrième.

Sur la première face, le plateau présente les circonstances suivantes :

Il n'existe plus que deux des quatre pierreries dont il devait être orné primitivement, savoir : une améthiste et une cornaline.

Digitized by Google

Au-dessus du plateau, cette face a environ 1 pied de largeur [1]. Elle présente une arcade ogive supportée par quatre colonnes et accompagnée de deux contre-forts. Le fond de cette arcade est rempli par une feuille de cuivre doré, dont les guillochures forment des carrés posés sur la pointe, dans chacun desquels on remarque une fleur de lis. Au milieu est une ouverture remplie par une rosace à huit divisions; savoir : quatre grandes et quatre petites alternant avec les premières; deux des grandes ont été rognées au niveau des petites pour pouvoir les adapter à cette destination, sans cela la rosace serait trop large, ce qui semble prouver qu'elle n'a pas été faite originairement pour être placée là. Cette rosace est très-richement ciselée; au centre se trouve un *Agnus Dei*, soutenant un drapeau à trois pointes et à croix tréflée, passé dans la fourche relevée de son pied droit. Par une inadvertance de l'artiste, ou par un dérangement postérieur, l'agneau se trouve placé la tête en bas : au-dessous est une quatre-feuille; comme elle ne bouche pas complètement l'ouverture, on aperçoit derrière elle des morceaux de cuivre rouge à fleurettes damasquinées en or.

Les quatre colonnes portent de chaque côté sur un socle commun, et ont ensuite chacune une base circulaire; elles sont revêtues de la même feuille de cuivre fleurdelisé et doré, qui forme la partie pleine du fond de l'arcade, et surmontées d'un chapiteau élégant, dont la forme rappelle celle du chapiteau corinthien, si ce n'est que les feuilles

[1] Hauteurs:

De la surface du plateau au sommet intérieur de l'ogive	13 p.	2 lig.
Au sommet extérieur de l'ogive.	15	»
Au sommet intérieur du pignon.	17	3
Au sommet extérieur du pignon.	20	»
Au sommet de la verge de fer.	27	7

Digitized by Google

d'acanthe y sont remplacées par des feuilles de vignes; celles-ci sont accompagnées de deux grappes dans les chapiteaux situés à gauche, tandis qu'elles en sont dépourvues, et d'ailleurs agencées différemment dans les chapiteaux de droite [1].

Sur le tailloir de ces chapiteaux repose l'ogive composée de quatre parties distinctes, savoir : en allant de l'intérieur à l'extérieur, 1° un tore lisse; 2° un cavet guilloché; les guillochures comprises entre deux rangs de perles se composent de médaillons renfermant alternativement des fleurs de lis et des quinte-feuilles; 3° un bandeau de plaques alternativement émaillées et chargées d'arabesques, comme celles de la base. Il y en a six de cette dernière espèce et cinq émaillées, dont une fourchue à la pointe de l'ogive. Les pierreries ont disparu; les plaques émaillées ne présentent plus ici des animaux, mais des quatre-feuilles. Celle du sommet, parsemée de taches dorées, renferme trois corps ronds et rouges que nous prenons pour des fraises; 4° enfin, une garniture extérieure de filigrane à jour, composée de vingt-cinq pièces, dont chacune consiste en une grappe à trois grappillons et en une feuille de vigne qui la dépasse; la partie de l'arcade inscrite dans l'ogive est ramenée à une forme tréflée, dont on peut se faire une idée en jetant les yeux sur les figures 4, 5 et 6 de la planche III. Le triangle curviligne existant de chaque côté est décoré d'arabesques semblables pour le travail à ceux des plaques à pierreries du plateau. Ces triangles ont porté également autrefois huit pierreries, savoir : deux grandes et six petites.

[1] On remarque en général dans cette châsse que lorsque quatre chapiteaux d'une même arcade présentent des différences, ce ne sont pas ceux qui se correspondent, mais ceux qui sont voisins l'un de l'autre qui restent semblables.

Digitized by Google

Au-dessus de l'arcade est un pignon; la partie pleine est occupée par une grande fleur de lis cantonnée supérieurement de deux six-feuilles et inférieurement de quatre autres. Ces six-feuilles ne me paraissent être autre chose que des têtes de clou ornées.

La bordure de ce pignon est formée de quatre moulures correspondantes à celles que nous avons décrites dans l'ogive; seulement le cavet guilloché présente des fleurs de lis et des quinte-feuilles inscrites dans des losanges au lieu de l'être dans des cercles. Les plaques ornées d'arabesques sont au nombre de six, dont deux très-petites; l'une d'elles porte encore une agathe. Les plaques émaillées sont au nombre de quatre, portant des losanges, des cercles et des quatre-feuilles à bordure dorée; il devait y en avoir une autre à la pointe; mais elle a été très-anciennement remplacée par un morceau de la garniture losangée du cavet. Enfin, au lieu de l'ornement extérieur en filigrane que nous avons décrit ci-dessus, on en voit ici un d'un autre genre, infiniment plus léger et plus gracieux, composé de rinceaux, s'arrondissant en forme de crosse. On pourra se faire une idée de son effet général en jetant les yeux sur l'arcade principale de la planche d'ensemble. Nous devons seulement faire remarquer que le lithographe n'a pu, dans un travail si délicat, rendre exactement les détails. Ces rinceaux, au nombre de quatre de chaque côté, se composent d'un grand nombre de feuilles digitées de diverses dimensions, et vues les unes en-dessus, les autres en-dessous. Les rinceaux inférieurs sont tronqués; au sommet se trouve une grande feuille lobée, présentant quelque analogie avec une feuille de chêne, mais plus profondément découpée.

Enfin, au-dessus de tous ces ornements, est une verge

Digitized by Google

de fer entourée à sa base de feuilles digitées ; cette verge était probablement destinée à porter quelque chose qui a disparu. Aujourd'hui, on y attache des bouquets de fleurs à l'époque de la fête de saint Taurin.

Nous ne décrivons point en détail les deux contre-forts dont est flanquée cette face du reliquaire, non plus que leurs clochetons, parce que la planche d'ensemble en donne une idée suffisante. Nous dirons seulement que c'est un rang de feuilles de vignes qui orne la frise de la partie inférieure des clochetons, et non des quatre-feuilles, comme le lithographe l'a indiqué. Les quatre petites flèches qui se trouvent aux angles de chaque clocheton, diffèrent de ceux-ci en ce qu'elles sont quadrangulaires et guillochées en forme de tuiles, tandis que les clochetons sont à huit faces et guillochés en losanges.

Chacun de ces contre-forts avec son clocheton a 25 pouces de haut sur 1 pouce $\frac{1}{2}$ de largeur à sa base. Les points de suture avec le pignon sont recouverts par un listel à palmettes.

§. III.

Troisième face.

Nous allons passer immédiatement à l'examen de la troisième face du reliquaire : il est inutile de décrire cette partie en détail, parce qu'elle est entièrement semblable à la précédente, aux différences suivantes près :

1° A partir de cette face, les mots de l'inscription sont séparés par un seul point rouge, au lieu de deux comme sur la première et la seconde faces;

2° Le cavet guilloché de l'ogive qui devait offrir alternativement des fleurs de lis et des quinte-feuilles encadrées

Digitized by Google

dans des cercles, a été remplacé grossièrement et probablement à une époque récente, par une feuille lisse de cuivre;

3° Le sommet des clochetons manque et a été non moins grossièrement restitué;

4° Enfin, et ceci est la différence la plus importante, au lieu de la rosace et de l'*Agnus Dei* que nous avons décrit sur la première face, il existe une figure de J.-C. assis sur un siége, devant une arcade de cuivre doré, qui sert probablement à masquer la porte de l'intérieur du reliquaire (*voyez* pl. III, fig. 3).

Cette figure est haute d'environ 11 pouces. Le Sauveur du Monde est représenté la tête nue, les cheveux longs partagés sur le sommet de la tête; les mains primitives manquent; on en a refait grossièrement de modernes, qui portent un livre ouvert. L'un des pieds est cassé; celui qui reste est nu et saillant hors des vêtements; ce pied repose sur une estrade ornée d'une jolie broderie de palmettes encadrées dans un double cercle, que le lithographe a complètement négligée.

Les vêtements se composent d'une tunique serrée au moyen d'une ceinture qui descend jusqu'aux talons. La partie inférieure de cette tunique est ornée d'une frange et de la même broderie à palmettes que nous avons remarquée sur l'estrade. Le lithographe a encore négligé ce détail. Autour du collet règne une autre broderie plus riche représentant une jolie quinte-feuilles encadrée dans un double cercle. Ces cercles sont séparés par un bâton fleuronné à ses deux bouts [1].

[1] Nous pensons que ces broderies ne sont autre chose que des galons. L'abondance des galons sur les vêtements et leur bon goût sont remarquables et même caractéristiques dans les ouvrages d'art du XIIIe siècle. Il est probable qu'on les tirait de Constantinople, et

Digitized by Google

Par-dessus la tunique est un manteau qui part du genou gauche et y est ramené de manière à couvrir les deux genoux. La partie inférieure est ornée de la broderie que nous venons de décrire et d'une frange.

Le siége sur lequel cette figure est assise est creusé de chaque côté d'une ouverture en quatre-feuilles.

§. IV.

Deuxième face.

Nous commencerons par faire remarquer que les deux contre-forts centraux placés sur cette face et sur la 4e, ne présentent d'autre différence avec ceux de ses extrémités, que dans les guillochures des clochetons [1]. Ici les clochetons principaux présentent des tuiles ordinaires sur leurs quatre faces angulaires, et des losanges creusés d'une nervure assez courte, à leur partie supérieure sur les quatre autres faces. Ce dernier dessin se retrouve sur la totalité des clochetons secondaires. Nous ignorons ce qui a pu engager le lithographe à les exécuter ausssi pesamment qu'il l'a fait; il a au contraire assez bien exprimé l'espèce d'olive sortant d'une fleur qui termine tous ces clochetons.

que ce fut l'accroissement des rapports avec l'Orient qui en multiplia si fort l'usage à cette époque. Nous devons remarquer qu'on retrouve exactement les deux dessins que nous venons de décrire dans l'ornement semi-circulaire extérieur de deux fenêtres méridionales de Saint-Georges-de-Bocherville.

[1] Il paraît cependant qu'il y a aussi quelque différence dans l'ornement des frises, que le lithographe a rendu d'une manière assez obscure et même probablement inexacte. Nous reviendrons sur ce point que nous nous accusons d'avoir négligé dans notre examen du monument. Nous regrettons vivement aussi de ne pas avoir sous les yeux les dessins de M. Lambert qui auraient tranché cette difficulté et beaucoup d'autres.

Digitized by Google

Les trois arcades de cette face, 2, 3 et 4 du monument (*voyez* planche d'ensemble), sont à peu de chose près égales en hauteur, soit entre elles, soit avec celles des deux faces latérales. Elles diffèrent un peu quant à la largeur, celle du milieu ayant 9 pouces, et les deux autres de 8 pouces à 8 pouces et demi. La longueur totale est de 2 pieds 7 pouces 7 lignes.

Le pignon du milieu présente les mêmes dimensions et les mêmes ornements que ceux des deux faces latérales. C'est pourquoi nous nous abstiendrons d'en recommencer la description. Mais, au lieu de la simple verge de fer qui surmonte ceux-ci, il se termine par une pomme de pin très-allongée, entourée à sa base de feuilles digitées, savoir trois petites réfléchies en bas, et trois plus grandes qui entourent la pomme de pin; au-dessous est un assez gros anneau de forme ovale, à six faces, portant sur chacune d'elles une plaque d'émail (*voyez* pl. III, fig. 7). Ces émaux présentent alternativement la fleur de lis d'or en champ d'azur des armes de France, avec une bordure rouge, et le château d'or en champ de gueules des armes de Castille, avec une bordure bleue; le tout encadré dans des filets d'or.

Le faîte de l'une des arcades latérales (la quatrième en suivant la direction de l'inscription) a conservé sa décoration primitive, qui consiste en un ornement de filigrane à jour, composé de deux feuilles à trois folioles digitées.

Au lieu d'un élégant ornement du même genre, les ogives de ces deux arcades se terminent aujourd'hui par une feuille unie de cuivre doré, légèrement festonnée sur le bord extérieur. Nous ne saurions croire que ces objets appartiennent à l'état primitif du monument, tant ils contrastent avec la richesse des détails et l'élégance de toutes les autres parties; mais ces caractères se retrouvent dans la jolie grenade qui existe encore à leur sommet.

Digitized by Google

Dans ces deux arcades, les colonnes intérieures sont lisses, et il n'y a que les deux extérieures qui soient chargées de fleurs de lis guillochées inscrites dans un carré; encore l'une d'elles (la quatrième) les présente-t-elles inscrites dans un losange au lieu d'un carré. Le lithographe a figuré les colonnes intérieures de l'arcade du milieu comme étant pareillement lisses : c'est une erreur. En général les chapiteaux de toutes ces colonnes ont une forme qui rappelle celle du chapiteau corinthien, mais avec des ornements variés.

Enfin, dans ces trois riches arcades, les triangles curvilignes qui en réduisent la partie supérieure à la forme tréflée, ne sont point occupés par des arabesques comme dans les deux faces latérales, mais par des feuilles de vigne entièrement détachées du champ (*voyez* pl. III, fig. 8).

Avant de passer à l'examen des figures inscrites dans ces arcades, nous allons poursuivre la desciption du reliquaire, afin de pouvoir ensuite présenter dans un ordre plus naturel, les sujets traités par l'artiste.

S. V.

Quatrième face.

Cette face renfermant les arcades 6, 7 et 8 du monument, est semblable à la seconde, sauf les exceptions suivantes :

1° Dans l'ogive de la sixième arcade, l'artiste a par inadvertance placé à la suite l'une de l'autre deux plaques à arabesques, puis deux plaques à émaux;

2° Au lieu des feuilles de cuivre doré festonnées, qu'on voit à l'extérieur de l'ogive dans les deuxième et quatrième arcades, on ne trouve ici que des morceaux de

Digitized by Google

bois grossièrement recouverts d'une feuille de cuivre, surmontés de boules de bois mal peintes, et dont la forme barbare contraste avec les élégantes grenades que nous avons remarquées sur l'autre face ;

3° L'anneau d'émaux armoriés qui devait exister au haut du pignon principal a disparu ;

4° Le pignon de l'arcade du milieu est moins élevé que dans la face correspondante, ce qui prouve que celle-ci est la portion du monument dont l'artiste a eu l'intention de faire la façade principale ;

5° Enfin dans les trois arcades de cette face, les colonnes intérieures sont lisses, tandis que l'arcade centrale de la face opposée ne présente point cette circonstance.

§. VI.

Toit.

Le faîte du reliquaire est élevé de 19 pouces. Le toit se compose de plaques d'argent doré, dont le fond est lisse. Ces plaques sont chargées de bas-reliefs que nous examinerons plus tard. Nous nous contenterons pour le moment de dire qu'ils sont d'un relief beaucoup moins saillant et d'un travail beaucoup moins arrêté que ceux de la partie inférieure du monument. Chacun des côtés du toit porte six têtes de clou ornées, à six lobes, remplaçant autant de pierreries dont la châsse a été dépouillée.

Le toit en retour qui couvre les pignons des arcades centrales des deux faces principales, est orné sur son faîte de deux rinceaux à feuilles digitées, semblables à ceux qui existent à la façade de ces mêmes arcades. Au-dessous se trouvent de chaque côté une plaque d'émail et une plaque à arabesques. Ces toits en retour présentent aussi une sur-

Digitized by Google

face lisse. L'artiste y a placé un ange encenseur porté sur un petit nuage, et vêtu d'une tunique et d'un manteau. Les pieds sont nus; la main droite agite un encensoir levé en l'air; la gauche appliquée le long du corps tient un vase de parfums. La tête est entourée d'une auréole.

§ VII.

Clocher central.

Ce clocher a dans son état actuel 19 pouces d'élévation, ce qui porte à plus de trois pieds la hauteur totale de la châsse. La planche d'ensemble en donne une idée assez juste pour que nous n'ayons pas besoin de nous engager dans sa description. Nous nous contenterons de dire qu'on y remarque des gouttières, représentant les unes des salamandres, les autres des têtes d'animaux, et que le sommet diffère un peu de la figure que nous en a donnée le lithographe. Entre quatre feuilles digitées se trouve un anneau à six médaillons semblables à ceux du pignon de la troisième arcade, si ce n'est qu'ils sont lisses et non émaillés et armoriés. Au-dessus existent quatre autres feuilles digitées supportant une olive lisse [1]. Ces deux derniers objets sont une restitution moderne.

§ VIII.

Bas-reliefs.

Nous allons procéder maintenant à l'examen des per-

[1] Il est assez remarquable que ni les clochetons ni le clocher principal ne soient terminés par une croix, quand du reste on a apporté des soins si minutieux à les faire exactement semblables à ceux des églises.

Digitized by Google

sonnages et des scènes représentés en si grand nombre sur les diverses parties des deux faces principales de la châsse. Nous avons déjà décrit les figures isolées placées sur les deux faces latérales [1]. Nous commencerons maintenant par les deux parsonnages pareillement isolés qui se trouvent dans les arcades centrales des deux faces principales.

I. Arcades centrales des deux faces principales.

Ces deux figures nous paraissent incontestablement représenter saint Taurin à deux époques différentes de sa vie. C'est pourquoi nous examinerons d'abord celle de la septième arcade (quatrième face) qui nous le montre dans un âge beaucoup plus tendre (*voyez* pl. III, fig. 5). Le saint est debout et vu de face. Ses cheveux sont ronds, disposés par mèches et frisés au bout. Une vaste tonsure occupe tout le sommet de la tête. La figure, haute de 10 pouces et demi, est imberbe et offre cette expression douce qui convient à un ministre des autels encore dans sa première adolescence. Les bras qu'il a plu au lithographe de nous restituer sont mutilés. Le pied droit est moderne. On ne voit point de broderie sur la chaussure, mais un trou près de la pointe, qui indique probablement la place de quelque ornement.

Le vêtement se compose 1° d'une tunique brodée à son bord inférieur; 2° d'une étole dont on n'aperçoit que les bouts dépourvus de frange, mais ornés de la broderie à

[1] Ces deux figures n'ayant aucun rapport avec l'histoire de saint Taurin, nous avons cru plus convenable d'en présenter la description à part, afin de ne pas embrouiller encore par leur réunion avec celles dont nous allons nous occuper ici, une série déjà trop compliquée.

Digitized by Google

quinte-feuilles que nous avons décrite ci-dessus ; 3° d'une dalmatique à manches étroites dont le collet présente la même broderie. Elle est aussi brodée et de plus garnie d'une frange à son bord inférieur, qui est fendu sur les côtés. On doit remarquer comme une preuve du soin et de l'exactitude apportés aux moindres détails, qu'en général dans toutes les dalmatiques ou chasubles figurées sur ce reliquaire, il y a une interruption de la broderie et un évasement sensible vers le milieu du cou.

Dans la troisième arcade (deuxième face) saint Taurin est également représenté debout, mais en costume épiscopal. Cette figure a un pied de hauteur. (*voyez* pl. d'ensemble, arcade du milieu, et pl. III, fig. 9, pour les détails de la tête et de la mitre). Les cheveux sont ronds et frisent en dessous.

Les chaussures sont brodées. Sous la dalmatique on voit le bas de la tunique, ornée d'une broderie à rinceaux et les bouts de l'étole chargés de la broderie à quinte-feuilles. On retrouve encore les manches étroites et brodées de la tunique sous les manches plus amples et pareillement brodées de la dalmatique. Celle-ci a aussi dans le bas une broderie à rinceaux avec une petite frange dessus et dessous. Les bras sont étendus. Il manque la manche droite qui a été grossièrement restituée. Le bras gauche porte encore le haut du manipule dont la partie inférieure n'existe plus. Les trois premiers doigts de la main droite sont étendus pour donner la bénédiction. La chasuble est de forme antique, ornée à son collet de la broderie à quinte-feuilles, qui de plus se retrouve sur la poitrine et descend jusqu'au bord inférieur en forme de *pallium*. Au milieu de la poitrine était autrefois placée une pierre précieuse de forte dimension à laquelle on en a substitué de-

Digitized by Google

puis une autre beaucoup plus petite; le bord inférieur de la chasuble est orné d'une frange et de la broderie à palmettes.

II. Bas-reliefs du toit du reliquaire.

Il nous reste à examiner huit bas-reliefs beaucoup plus compliqués et chargés d'un grand nombre de personnages. Il est évident que nous devons commencer par ceux qui existent sur le toit, puisque trois d'entre eux se rapportent à la naissance, au baptême et au sacre du vénérable pontife.

Premier bas-relief.

Le premier de tous [1], placé sur la seconde face, occupe la moitié du toit dans la partie qui se trouve à la gauche du spectateur. Elle présente cinq figures, dont quatre sont entourées de l'auréole des prédestinés. D'abord un ange debout aux cheveux ronds, aux vêtements amples et aux ailes déployées se penche vers un lit où est couchée une femme, la tête appuyée sur un oreiller brodé, le bras droit ramené sur la joue, le bras gauche étendu sur le ventre. La tête est drapée. Sur le lit dont on voit les quatre pieds est une ample draperie, puis une autre plus serrée qui dessine assez bien les formes. L'ange tient de la main droite une baguette terminée à sa partie supérieure par trois feuilles ou pétales à fortes dentelures. L'extrémité inférieure se courbe pour arriver sur le cœur de la femme.

Plus loin, cette femme debout et la tête couverte de

[1] Voyez la partie supérieure de la pl. II.

Digitized by Google

son manteau [1], tenant dans ses bras un enfant emmailloté et coiffé d'un béguin, présente cet enfant à un pontife sans barbe. Celui-ci a la tête couverte d'un bonnet pointu terminé par une houppe ou pommette. Ses vêtements sont une tunique, une étole, une dalmatique à frange assez forte et à broderie inférieure, composée de fleurs de lis encadrées dans de grands losanges transversaux, un manipule, des gants et un *pallium* bien distinct qui descend en s'évasant à la manière d'une étole, jusqu'au delà de la chasuble. Assis sur un trône assez simple, il tient son pallium de la main gauche, et donne la bénédiction de l'autre main.

Il est facile de reconnaître dans ces cinq personnages sainte Euticie, l'ange qui lui annonce son heureuse fécondité, et saint Clément bénissant le jeune Taurin au moment où il lui est présenté par sa mère. L'inscription placée autour du plateau indique une partie des intentions de l'artiste, et les actes du saint les expliquent complètement [2].

Deuxième bas-relief.

Dans le bas-relief suivant nous voyons sept figures :

D'abord en commençant par la gauche, une femme de-

[1] On doit remarquer l'exactitude avec laquelle le costume romain est figuré sur la châsse, circonstance si rare à cette époque dans nos contrées. Ce ne doit être, il nous semble, que de Constantinople qu'on pouvait en avoir tiré une tradition aussi vraie.

[2] Et ecce quâdam nocte dùm fessa quiesceret, vidit sibi astare angelicum vultu uterum suum virga tangentem et post paululum procedere virgam instar lilii cujus flores nimiùm dabant odorem. . . . . Mox autem ut sacri baptismatis tempus advenit, ad baptizandum sancto Clementi apostolico tradidit, eique somnium quod aliquandò viderat narravit.

Digitized by Google

bout, la tête couverte de son manteau, tient de sa main droite ramenée sur la poitrine une des extrémités de ce manteau. La main gauche est appuyée sur l'épaule d'une autre femme vêtue de même, mais ayant les mains jointes et la tête entourée d'une auréole. Plus loin est un pontife semblable à celui que nous venons de voir, si ce n'est qu'il a le menton barbu, que son bonnet est chargé d'une croix et que son costume est moins compliqué. Sa main droite s'appuie sur un bâton terminé par une croix grecque; de l'autre il tient la main droite d'un enfant nu, placé dans des fonts baptismaux, ayant la forme d'une grande coupe richement décorée de godrons et d'autres ornements divers. De l'autre côté, un prélat revêtu d'une mitre semblable à celle de la planche III, fig. 9, ayant aussi de la barbe et la tête ceinte d'une auréole, tient de sa main gauche l'autre main de l'enfant. De la main droite presque élevée au niveau de la tête, il porte un vase pour donner le baptême. Les chasubles de ces deux pontifes ne sont brodées qu'au collet. Derrière l'évêque sont deux personnages imberbes à larges tonsures (probablement un diacre et un sous-diacre). Tous les deux portent le manipule. Le premier tient de la main gauche un vase qu'il va présenter au prélat, et de la droite la crosse de ce dernier. Le second a dans ses mains la *bourse* brodée d'une croix patriarchale. Sa tunique est à manches étroites. Tous ces vêtements sont fendus par le bas et ornés des mêmes franges et broderies dont nous avons déjà remarqué l'élégance et la richesse.

Ce groupe est entièrement conforme à l'inscription placée autour du reliquaire, mais il s'écarte des circonstances indiquées par les actes du saint, en ce qu'il fait intervenir saint Denis au baptême du jeune Taurin [1].

[1] Quod audiens beatus Clemens, ipse eum de sacris fontibus sustulit.

Digitized by Google

Le toit de la quatrième face présente pareillement deux bas-reliefs (*voyez* pl. II, partie inférieure).

Troisième bas-relief.

Le premier, placé à gauche du spectateur, renferme neuf personnages divisés en trois groupes. D'abord le même pontife que nous avons déjà rencontré deux fois, étend les trois premiers doigts de la main droite pour donner la bénédiction. Il est debout, tenant de la main gauche son bâton à croix grecque, la tête entourée d'une auréole peu marquée, ainsi que celles des figures 3, 4, 5 et 9 du même bas-relief. Une broderie assez confuse orne le collet de sa chasuble. Au bas de la dalmatique est une frange et une autre broderie à losanges transversaux. Les pieds, les bouts de l'étole et cette bordure brodée sont faiblement indiqués. La manche droite de la dalmatique est large et brodée, et elle déborde la chasuble. Le *pallium* est visible sur l'épaule droite et au bas de la chasuble qu'il dépasse. Enfin ce personnage porte des gants sur lesquels nous retrouvons la broderie habituelle à quintefeuilles. Les figures 3, 5 et 9 ont aussi des gants.

La figure 3 est un évêque mitré et barbu, portant un manipule court et étroit, et une chasuble décorée d'une broderie semblable à celle du pontife que nous venons de décrire. Devant cette figure est un enfant dont elle tient le bras gauche d'une main, et sur l'épaule duquel son autre

Vocans autem beatum Dionysium areopagitam qui cum eo tunc Romæ versabatur, retulit ei somnium Euticiæ, etc. . . .

Il est probable que l'artiste aura été trompé par le mot filiolus souvent employé par le légendaire en parlant des rapports qui existaient entre saint Taurin et saint Denis, et qu'il aura pris dans le sens de filleul.

Digitized by Google

main est posée. Cet enfant est tonsuré et vêtu d'une tunique et d'un manteau. Il a dans la main droite un livre fermé.

Les figures 4 et 5 sont évidemment les deux mêmes personnages, mais tournés dans l'autre sens. L'enfant est plus grand [1]; le prélat tient de la main gauche une crosse assez simple.

Le dernier groupe se compose de quatre personnages : D'abord à l'autre bout du bas-relief, un évêque mitré et barbu est assis sur un trône à l'antique, à têtes et pieds de lion; il donne la bénédiction. Sous la manche brodée de sa dalmatique on aperçoit le bout de sa tunique ou celui de son gant.

Devant lui sont deux personnages sans barbe et debout; le premier, mitré et revêtu d'une chappe dont le capuchon porte une ligne médiane pommettée aux deux bouts, tient une crosse à la main; le second est pareillement revêtu d'une chappe, mais sa tête n'offre qu'une large tonsure.

Enfin en avant d'eux on voit un évêque [2] agenouillé et même prosterné aux pieds du prélat assis. Dans cette posture il s'appuie sur une espèce de petite balustrade ou colonne à fût extrêmement court.

Il est facile de reconnaître les personnages qui figurent dans ces divers groupes. Le premier représente saint Clé-

[1] Au-dessus de sa tête on voit une fleurette à cinq pétales, qui n'est probablement encore qu'une tête de clou.

[2] Le lithographe l'a figuré sans barbe et très-jeune. D'après mes notes il serait au contraire barbu. Cette dernière manière de le représenter serait plus d'accord avec les actes du saint qui nous le dépeignent comme âgé de 40 ans, à l'époque où l'épiscopat lui fut conféré. « Ego autem nonagenarium, tu verò quadragenarium ducis annum, » lui dit saint Denis.

Digitized by Google

ment, remettant le jeune Taurin à saint Denis [1]; le second, saint Denis partant pour les Gaules et emmenant avec lui son élève [2]; le troisième, saint Denis ayant auprès de lui saint Geri qu'il vient de sacrer, et conférant l'épiscopat à saint Taurin [3].

Quatrième bas-relief.

Le dernier bas-relief renferme dix personnages partagés en deux groupes.

Dans le premier, à gauche, on voit un évêque mitré et barbu, entouré d'une auréole, et portant une crosse; de la main droite il tient affectueusement le bras gauche d'un jeune homme imberbe, dont la main est appuyée sur la poitrine du prélat. Ce jeune homme a sur les hanches une ceinture dans laquelle sont passés un poignard ou couteau droit, une aumônière et des gants. Son habit ne descend que jusqu'au genou. Les cheveux sont ronds avec une espèce de beguin noué sous le menton. La chaussure assez grossière, présente une suture verticale très-apparente sur le côté du pied.

Plus loin est un autre personnage, pareillement sans

[1] Vocans autem beatum Dionysium areopagitam qui cum eo tunc Romæ versabatur, retulit ei somnium Euticiæ et ait illi: Suscipe illum quoadusque gratiâ Spiritûs sancti confirmem illum. At ille gratanter suscipiens illum, fertur, etc.

[2] Qui acceptâ benedictione apostolicâ exierunt ab urbe. Secumque beatus Dionysius filiolum suum Taurinum, precibus matris victus, adduxit et cum omni diligentiâ spiritali nutrivit.

[3] Elegit (beatus Dionysius) inspirante divinâ clementiâ salubre consilium et Taurinum filiolum suum Ebroicæ civitati ordinavit episcopum. Jam enim ordinaverat Germanum ejus Gaudericum (aliàs Gaugericum) in civitate Cameracâ.

Digitized by Google

barbe, qui paraît assis sur la terre et qui est nu jusqu'à la ceinture.

Derrière l'évêque sont deux figures qui paraissent représenter des femmes. Elles sont agenouillées; elles ont les mains jointes; les vêtements sont amples et la tête est recouverte par une portion du manteau.

Le dernier groupe représente le même évêque assis sur un tombeau dont la pierre est levée, et qui est orné de trois échancrures, en forme de quatre-feuilles. Une main divine sort d'un nuage pour le bénir. Lui-même bénit quatre personnages placés debout et les mains jointes devant lui. Le premier est le seul qui ait de la barbe; il a, ainsi que le troisième, le sommet de la tête tonsuré. Le quatrième au contraire a beaucoup de cheveux tressés sur les côtés et rassemblés en touffe sur le derrière de la tête.

Le premier groupe représente évidemment la résurrection de Marin [1]; le second, l'allocution de saint Taurin aux fidèles, dans le moment où on l'enterre [2].

III. Bas-reliefs des arcades latérales.

Il nous reste à décrire quatre bas-reliefs occupant les arcades latérales des deux faces principales. Ces arcades sont les deuxième, quatrième, sixième et huitième du monument, en suivant l'ordre que nous fournit l'inscription du plateau. C'est aussi cet ordre que nous allons adopter dans leur description.

[1] Apprehendit autem manum ejus (Marini) et protinùs exurgens quasi à somno excussit à facie suâ pulverem pariter quoque et sanguinem.

[2] Cùmque ex more intùs posuissemus eum, fletusque et luctus pertingeret ad cœlum, erexit se quasi vivens de fossâ et ait ad nos: Filioli mei, quid hoc facitis? Nolite timere; istum virum audite. Et inclinato capite siluit.

Digitized by Google

Deuxième arcade.

La seconde arcade à gauche (*voyez* planche d'ensemble), représente un évêque sans barbe, vu de côté, la mitre en tête. Ses bras sont mutilés. Sa chasuble n'a de broderie qu'au collet. Celle de la tunique est interrompue dans la portion correspondante à la fente de la dalmatique. Les chaussures sont brodées. Vis-à-vis du prélat est un édifice par lequel on a voulu représenter un temple païen. C'est dans cette intention que nous voyons à l'angle le plus rapproché de l'évêque, au-dessus du battant ouvert de la porte, une petite pyramide terminée à peu près comme les clochetons du reliquaire, et à l'autre angle un clocher complet à trois étages, terminé par une pyramide obtuse, aujourd'hui tronquée à son extrémité supérieure. Ce bâtiment a une porte à deux battants qui monte jusqu'à son sommet. Le faîte et les arêtes du toit sont ornés de la broderie à palmettes. Nous avons déjà remarqué que le battant gauche était ouvert. L'autre est fermé d'une serrure à deux entrées de dimension différente. Au-dessus on remarque un pitou, probablement destiné à recevoir un verrou. Ce battant est de plus chargé de six plaques en forme de fleur de lis, placées horizontalement, *mouvant* alternativement de chacun de ses deux côtés, et arrivant jusqu'à l'autre, à peu de chose près. Vers l'emplacement des gonds est un contre-fort *roman*, en forme de colonne avec des renflements. Trois animaux d'une taille peu proportionnée avec les dimensions du bâtiment, passent la tête par le battant ouvert. Ce sont, en allant de bas en haut, un bœuf, un lion et un pourceau.

Il est facile de reconnaître ici, quoique avec des changements notables, les trois formes que prit Satan, suivant l'auteur de la légende, pour chercher à faire rebrousser

Digitized by Google

chemin au saint évêque avant son arrivée à Evreux [1]. Mais l'artiste a substitué un pourceau à l'ours du narrateur, et a rassemblé les trois animaux dans un temple, tandis que celui-ci semble indiquer qu'ils apparurent sur le grand chemin, et même l'un après l'autre. Sur le fond lisse de cette arcade, il existait autrefois plusieurs têtes de clou à six divisions; il en reste encore trois, savoir: deux sur le bâtiment et une sur la tête de l'évêque. Il y avait probablement en outre une pierre précieuse au centre du lobe supérieur du trèfle de l'ogive; mais elle a disparu, ainsi que celle du triangle curviligne placé à droite. Dans celui qui est à gauche, on voit encore une cornaline.

Quatrième arcade.

Ici nous trouvons encore à gauche un évêque dans le même costume et la même pose que celui de l'arcade précédente; la seule différence un peu notable est dans le dessin de la broderie des chaussures. Vis-à-vis est un groupe de neuf personnages de très-petite dimension, tendant vers lui leurs mains jointes. Deux de ces personnages ont un peu de barbe, un autre est tonsuré; deux ont des cheveux ronds et la tête nue; les coiffures des autres sont très-variées: on voit parmi elles une espèce de résille.

En l'air, et à peu près à la hauteur de la tête du prélat, sont deux petits diablotins nus, les quatre membres étendus et la tête tournée vers lui. Ils n'ont guère plus d'un pouce de haut et sont d'une maigreur remarquable.

[1] Priùs autem quam appropinquaret portæ civitatis, in tribus se opposuit figmentis contrà illum dirus hostis, una in specie ursi, secunda leonis, tertia bubali. Quibus divina virtute superatis, ait ad Satan, etc. . . . .

Digitized by Google

L'artiste nous paraît avoir confondu dans ce bas-relief deux circonstances de la légende de saint Taurin, fort différentes et fort éloignées l'une de l'autre ; savoir : l'apparition du diable dans le temple de Diane [1], et les idoles de Jupiter et de Mercure adorées par Licinius. On pourrait supposer encore qu'il aura voulu faire apparaître, en même temps que Diane, *son frère et époux* Jupiter [2], dont le saint prélat vient de parler, au moment où il opère ce miracle.

Sur cette arcade sont trois têtes de clou à 6 divisions, assez régulièrement disposées en triangle renversé. Entre les deux supérieures, on voit une agathe violette à taches laiteuses d'une assez forte dimension.

Sixième arcade.

Cette arcade représente encore le même prélat dans sa pose et son costume accoutumés [3]. Vis-à-vis est une mer à 3 étages d'ondes, parmi lesquelles on distingue des poissons. Sur cette mer six personnages groupés, les mains jointes dans une attitude suppliante, sont debout complètement nus, plongés dans l'eau jusqu'au mollet, au moins les trois premiers, derrière lesquels on n'aperçoit que la

[1] Tunc beatus Taurinus dixit ad illos : vultis videre deam vestram ? Et ait ad dæmonem : in nomine J. C. exi de simulacro, dæmon iniquitatis, ut videant te qualis sis ; et ecce apparuit Æthiops niger sicut fuligo, barbam habens prolixam, et scintillas igneas ex ore emittens, stetitque ante illos et ait ad beatum Taurinum. . . . . .

[2] Suivant la légende.

[3] La mitre est courte et très-fendue, sans fanons. La disposition de la broderie est la même que dans la pl. IX, fig. 3 ; mais on a substitué des palmettes aux quinte-feuilles ; la figure est sans barbe, pleine et riante, les yeux petits, les bras ont été mutilés. La broderie de la chasuble (*voyez* pl. III, fig. 4) porte aussi des palmettes, mais un peu plus grandes. La broderie de la dalmatique est à rinceaux de grande dimension. Enfin les chaussures sont richement brodées.

Digitized by Google

tête des autres. Parmi ces trois premiers, deux sont des hommes sans barbe, à tête nue et à cheveux ronds. L'autre placé en avant est une femme dont la tête est couverte d'une coiffure. Les trois autres figures présentent une grande variété sous ce rapport; l'une qui paraît avoir de la barbe, a la tête découverte; les autres portent, la première un capuchon rond et la seconde un bonnet plat à mentonnière, orné d'un large bourrelet ou galon descendant sur l'épaule et le cou.

Nous ne trouvons dans les actes du saint aucun fait auquel ce groupe nous paraisse se rapporter. Il est probable qu'on y a rapporté quelque tradition miraculeuse, peut-être locale, aujourd'hui perdue et relative à un naufrage ou à une inondation.

Huitième arcade [1].

Nous retrouvons à gauche la figure d'évêque; toutefois il est vu de profil et non de trois quarts. La mitre présente un long fanon pendant sur l'épaule droite; la broderie des chaussures est losangée et continue. Les bras sont mutilés.

Vis-à-vis se trouve une femme pareillement vue de profil, dont les bras sont mutilés. Les cheveux séparés au milieu du front sont enveloppés dans une résille à mailles losangées : ses vêtements sont longs. Au milieu du cou on remarque un joyau qui représente une croix encadrée dans un quatre-feuilles. La ceinture, placée sur les hanches, est formée par un cordon dont les extrémités sont pendantes. A cette ceinture pend, au moyen d'un double cordon, une aumônière à broderie losangée. Ce personnage ne peut représenter, à notre avis, qu'Eufrasie, au moment où saint Taurin vient de la ressusciter [2].

[1] Pl. III, fig. 6.

[2] Infusus lacrymis, tenens manum ejus, dixit : Eufrasia, in no-

Digitized by Google

Nous n'avons point tenu note des pierreries enlevées de ces arcades ni de celles qui y sont restées. Nous pensons que leur nombre primitif sur la totalité du monument était de 135, savoir 18 grandes et 117 petites, réparties de la manière suivante :

Plateau.	» grandes. . . .	27 petites.
1re face.	»	16
2e face.	3	29
3e face.	»	17
4e face.	3	28
Toit	12	»
	18 grandes.	117 petites.

Ici se termine la tâche que nous nous étions imposée. Ainsi que nous l'avons déjà exprimé, nous regrettons vivement de n'avoir pu réduire ce mémoire à de moindres proportions ; mais nous n'avons point voulu quitter un objet si digne d'intérêt et pourtant si négligé par nos devanciers, sans avoir dit tout ce que nous en savions, tout ce que nous en pensions.

Nous regrettons même de n'avoir pu compléter notre travail par le relevé circonstancié des modifications apportées à l'ornementation du monument, lorsqu'il fut restauré, il y a quelques années, par les soins de M. l'abbé Delanoë. Par suite de ces modifications, nos lecteurs pourront souvent nous taxer d'inexactitude en comparant ce qu'on aurait sous les yeux avec nos descriptions ; mais nous avons pensé que c'était surtout l'état, sinon primitif, au moins antérieur, de cette châsse, qu'il importait de constater. Quel que soit au reste le mérite ou la convenance

mine Domini nostri J. C. surge. Quæ statim surrexit et nullum signum adustionis in ea apparuit.

Digitized by Google

des additions et des remaniements opérés, les amis des arts ne sauraient trop vivement apprécier les soins pieux apportés à cette restauration, et qui ont prolongé l'existence, peut-être pour plusieurs siècles, d'une merveille alors si fragile et si voisine d'une ruine complète.

Ce ne sera pas sans fatigue, nous ne saurions nous le dissimuler, qu'on nous suivra à travers tant de détails infiniment plus accessibles au crayon du dessinateur qu'à la plume de l'écrivain. On nous pardonnera peut-être quand on voudra bien se rappeler la nécessité d'un examen aussi approfondi pour que ce mémoire pût présenter quelques résultats utiles à la critique archéologique. C'est en effet dans ce genre de recherches, beaucoup moins sur l'ensemble que sur les détails, que l'on doit asseoir ses jugements et le dessin d'une moulure ou d'une broderie y conduit souvent à des données plus sûres et plus précises que le contour des masses les plus importantes. Il s'agissait d'ailleurs de donner une idée complète de l'une des productions les plus précieuses, les plus authentiques de ce XIIIe siècle, époque privilégiée de splendeur pour les arts, où plus qu'à aucune autre date du moyen âge, ils brillèrent chez nous de clartés empruntées à l'Orient et à la ville des Constantins. Il s'agissait de rappeler à l'attention, nous oserions presque dire de placer sous la protection de tous les amis de nos antiquités nationales, un momonument aussi cher à l'histoire des traditions religieuses qu'à celle de l'une des plus nobles industries humaines, un monument qui nous reporte à la fois et aux jours reculés de l'introduction du christianisme dans nos contrées, et aux jours de sa plus grande ferveur parmi nos pères; un monument devant lequel tant de générations, tant d'augustes et pieux personnages ont humblement courbé leur front.

Digitized by Google

NOTES.

(*a*) Depuis que ceci est écrit (1829), deux autres châsses ont été retrouvées à Rouen, et décrites, l'une par feu M. E. H. Langlois, et l'autre par M. A. Deville. Toutes les deux sont fort remarquables et la première surtout présente une grande conformité de plan avec celle de Saint-Taurin.

(*b*) Ce village est situé dans l'arrondissement de Bernay sur le chemin de Bernay à Laigle. On voit dans le cimetière un coudrier qui, d'après la tradition populaire, provient de celui dont on prit les branches pour fouetter saint Taurin. Cet arbrisseau, qui forme plusieurs cepées, est entouré d'une muraille. On y vient en pèlerinage de tous les pays environnants pour se guérir de la fièvre, et on emporte des morceaux de bois et d'écorce dont on boit l'infusion en invoquant la protection du saint. Cette tradition se trouve consignée dans l'ancien bréviaire d'Evreux, édition de 1587, de la manière suivante : « Et ad hoc usque » tempus in villa Gisiaca duravit corylus, renascentibus à radice per » successionem virgultis, quæ nuces inanes ac sine nucleo producit : » quod accidisse narrant incolæ ex eo quo de illâ corylo cæsus fuerit » beatus Taurinus vel ad illam alligatus, cùm cæderetur. »

Il existe dans le pays une autre tradition encore plus extraordinaire. Une famille du voisinage, dont le nom est Bertrand, présente ce phénomène héréditaire que tous ses membres sont dépourvus d'ongles aux pieds et aux mains. On prétend qu'elle descend des bourreaux de saint Taurin, et que c'est en punition de leur crime que leur postérité, après tant de siècles, continue d'être affligée de cette humilante privation. Ces Bertrand n'habitent point Gisai, mais les communes voisines de Sainte-Marguerite et des Jonquerets.

Il y a encore à Gisai même une famille Gravel qui est en butte à la même imputation.

Nous ne terminerons point cette note sans signaler le singulier rapport qui existe entre le nom du lieu où l'on a placé la scène du supplice de saint Taurin et celui d'une divinité locale des *Aulerci Eburovices*, le Dieu Gisai, *Deus Gisacus*, qui nous a été révélé par la première des inscriptions ci-jointes. Depuis cette époque, deux autres inscriptions sont venues nous confirmer, l'une l'existence de cette divinité,

Digitized by Google

et la deuxième celle d'un lieu nommé *Gisacum*. A la découverte de la dernière, quelques personnes ont même pensé que c'était le Vieil-Evreux qui avait dû s'appeler ainsi. Pour nous, nous ne voyons point de nécessité à ce qu'une inscription votive ne puisse avoir été trouvée que dans le lieu habité par les personnages qui y figurent, comme si de nos jours, par exemple, il n'y avait que des habitants de la Délivrande qui pussent faire un vœu à la Notre-Dame qu'on y révère. Nous continuerons donc de placer *Mediolanum Aulercorum* au Vieil-Evreux et *Gisaicum* à Gisai, d'autant plus que ce dernier présente des vestiges incontestables d'établissements romains.

(*c*) *Castellum Alerci*. Nous ne doutons point que l'auteur n'ait voulu désigner ainsi le Vieil-Evreux, quoique ce lieu n'ait jamais été fortifié à l'époque romaine. Mais le faussaire n'y aura pas regardé de si près. On sait d'ailleurs que M. Rever y a trouvé les ruines d'un château gothique, et peut-être avant ce dernier y en avait-il un qui pouvait remonter jusqu'à l'époque de la composition de la légende et au-delà.

(*c*) Notre faussaire veut parler visiblement ici du pape Sixte Ier, qui occupa le Saint-Siége de 119 à 127. Nous ne reviendrons pas ici sur l'extravagance de cette prétention; nous nous contenterons de remarquer que Sixte III, dont le pontificat a duré depuis 432 jusqu'à 440, se trouve, à peu de chose près, contemporain de l'époque à laquelle nous pensons qu'on peut rapporter l'apostolat de saint Taurin dans le diocèse d'Evreux (le commencement du IVe siècle), en sorte que si c'eût été ce pape qu'on eût voulu désigner, l'anachronisme serait beaucoup moins grave.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS.

I.

Inscription sur marbre, trouvée en 1828, au Vieil-Evreux.

(*Collection de la Société d'Agriculture de l'Eure.*)

G. DEOGISACO
VRIGIVSAGRI
..LADESVOPO
SVIT.

II.

Sur une plaque de bronze.

(*Musée d'Amiens.*)

GESACO . AUG
SATVRNINVS
SECCI . FIL
V. S. L. M.

III.

Sur une plaque de bronze, trouvée en 1836, au Vieil-Evreux.

(*Collection de la Société d'Agriculture de l'Eure.*)

..... CRISPOS BOVI .....
..... RAMEDON .....
.... AXTAC BITI EV .....
.....OO CARADITONV.... ..
..... IA SEIANISEBODDV ....
..... REMI FILIA ...
.....DRVTAGISACICIVIS SV....

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Lith d'Ancelle Fils. à Evreux

LEGENTEM: ET·PAVLVM·POST·PRECEDERE·VIRGAM

ATQ SVSCEPIT·BEATVS·DIONISIVS·RILIOLVM·SVM

Digitized by Google

Digitized by Google

VERNON,

COCHEREL, MERCEY.

Aux confins de la Normandie,
Aux lieux où, déjà plus hardie,
La Seine voit bondir ses flots;
Où, succédant aux verts coteaux,
Sur l'onde la falaise blanche
S'étend et, lugubre aux yeux, penche,
Comme un fantôme dans les airs,
Son front flétri par les hivers!

Il est une cité qu'un noir donjon domine,
Dont les siècles dans l'ombre ont laissé l'origine;
Au lieu de frais gazons, autrefois les regards
N'y rencontraient partout que fossés et remparts!
Ici des ponts-levis, là des tours inégales,
Tristes nécessités des guerres féodales,
Ont naguère, ô Vernon, interdit ton accès,
Tantôt aux fils de France et tantôt aux Anglais [1]!

Vernon, dans ta mantille noire,
Page de notre belle histoire,

[1] Situé sur la frontière de France et de Normandie, Vernon fut, pendant l'anarchie féodale, exposé à tous les désastres des guerres qui désolèrent continuellement le pays à cette époque.

En 1123, Henri Ier, roi d'Angleterre, le fortifia et l'agrandit; en 1151, il appartint à Geoffroy Plantagenet; puis à Louis VIII, qui déposséda ce dernier.

En 1198, Philippe-Auguste, battu près de Vernon par Richard-Cœur-de-Lion, se réfugia dans le château.

Sous Philippe de Valois, les Anglais prirent Vernon et le livrèrent aux flammes, et d'autres désastres suivirent cette catastrophe.

(*Histoire d'Evreux, par* LE BRASSEUR.)

(*Histoire du Comté d'Evreux, par* MASSON ST-AMAND.)

Digitized by Google

Que tu caches de souvenirs,
De prouesses et de plaisirs!
N'as-tu pas vu, dans ton enceinte,
Marguerite [1], alors belle et sainte,
A son fiancé, fils de roi,
Marguerite engager sa foi?

Marguerite! ah! ce nom, pur encore et sans tache,
A ton temple sacré l'histoire le rattache;
Pour toi seul il fut pur! sois-en fier, ô Vernon!
La Tour de Nesle [2], un jour vint le flétrir ce nom
Qui, dans les chauds baisers et l'orgie énivrante
Vibrait... et dans les flots de la Seine sanglante
Tout à coup s'éteignait!... affreux nom! que, plus tard,
Sous les doigts du bourreau, brisa Château-Gaillard [3]!

Près de Vernon, dans une plaine
Où, plus timide que la Seine,
Et pleurant entre ses roseaux,
L'Eure laisse glisser ses eaux,

[1] Marguerite, fille de Robert II, duc de Bourgogne, épousa Louis dit Hutin, l'un des fils de Philippe-le-Bel. Ce mariage fut célébré à Vernon.

(Anquetil. — *Hist. de France, t. II, p.* 290.)

[2] Tout le monde sait que Marguerite de Bourgogne, adonnée à tous les excès de la débauche, faisait entrer secrètement, la nuit, dans son palais de la tour de Nesle, ses amants qui bientôt, devenant ses victimes, étaient poignardés par ses satellites et précipités dans la Seine.

[3] Marguerite de Bourgogne, convaincue d'adultère avec Gaultier d'Aunay et d'autres gentilshommes, fut enfermée, en 1314, dans la forteresse de Château-Gaillard (près les Andelys) et elle y fut étranglée. Elle eut pour compagne de sa captivité Blanche de Bourgogne, femme de Charles-le-Bel, d'abord comte de la Marche, convaincue d'adultère avec Gaultier d'Aunay; mais, plus heureuse que Marguerite, Blanche fut transférée au château de Graveray, en Normandie, et de Graveray à l'abbaye de Maubuisson, où elle prit le voile.

Digitized by Google

S'élève un coteau que, naguère,
Abritait un bosquet; la guerre
Un jour en troubla les échos,
Et Cocherel vit un héros !

Quoi! pour éterniser la stérile mémoire
De tant de noms obscurs et de combats sans gloire,
L'art aura buriné le bronze, et vers les cieux,
A grands frais élevé des marbres orgueilleux!
Et quand le voyageur, triste, cherche en silence
Un témoin des hauts faits de notre vieille France,
Pas un marbre, une pierre, un simple fût d'airain
Ne lui parlent ici de BERTRAND DU GUESCLIN!

Ah! qu'au moins un chant de poëte,
Au sein de la plaine muette
Où tant de siècles ont passé,
Vibre, jusqu'au ciel élancé.
Qu'à ma voix les échos s'éveillent!
Que tous les héros qui sommeillent
Se redressent, bardés de fer!
Qu'un chant belliqueux frappe l'air!...

Avant d'être enfermées à Château-Gaillard, Marguerite et Blanche avaient été conduites aux Andelys, dans une de ces prisons humides et basses en usage dans ces temps-là. Voici quelques détails fournis sur leur captivité aux Andelys, par Godefroy de Paris :

Longuement en prison là furent
Et de confort moult petit urent.
L'une ne l'autre ni ot aise.
Mais toutes voies plus à mal aise
Fu la royne de Navarre,
En haut estoit; et à la terre
La comtesse fu plus aval,
Dont elle souffroit moins de mal;
Car elle estoit plus chaudement.
Ce fut la cause voirement,
Car la royne cause estoit
Du péché que elle avoit fait.

Digitized by Google

Lève-toi, du Guesclin!... les trompettes guerrières
Ont retenti!... voici que flottent les bannières!
Vois ce tertre hérissé d'Anglais, et le buisson
Où du captal de Busch ondule le pennon!
Anglais et Navarrois se serrent en bataille!
Aux premiers rangs voici Jouel[1], de haute taille!
Près de lui Sacquenville et le sire de Saulx
Te provoquent, Bertrand, indignés du repos!

Saisis ton casque au blanc panache!
Brandis ta redoutable hache!
J'ai reconnu ta noble ardeur,
O toi, des chevaliers la fleur!
Salut! salut, jeunesse fière[2]!
Roland du Bois, Beaulieu, d'Auxerre,
Et toi, Beaumont, qui jeune et beau
Viens ici chercher un tombeau!...

Sur le coteau, flanqué comme une citadelle,
En vain le Navarrois le défie et l'appelle!
Du Guesclin attendra que bientôt le captal
Dans le vallon commence un combat plus égal!
Mais le temps fuit... Il faut que, simulant la crainte!
Lui, si brave! il commande une retraite feinte!
Le clairon retentit!... Ses varlets, écuyers,
Au pont de Cocherel se jettent les premiers!

[1] A la tête du 1er corps fut un chevalier d'Angleterre, Jean Jouel, et sous ses ordres les Anglais tous hommes d'armes et archers;

Le 2e eut le captal de Busch, avec lequel se trouvait le sire de Saulx, monseigneur Guillaume de Gauville, de Sacquenville, etc., etc.; mais le plus grand, le plus appert et qui tenait la plus grande ligne de gens d'armes était Jean Jouel.

(FROISSARD, *t. II.*)

[2] A la bataille de Cocherel, du Guesclin était accompagné du comte

Digitized by Google

A ce spectacle, ivre de joie,
Comme l'aigle fond sur sa proie,
Jouel et ses archers anglais
De la colline, à flots épais,
S'élancent!... La terre frissonne!
Puis un cri tout à coup résonne :
« *France! notre Dame Guesclin!* »
Bertrand s'est retourné soudain!...

C'est Bertrand!... Aux éclats de cette voix tonnante,
Aux coups précipités de ce bras, l'épouvante
Des Anglais incertains glace les escadrons ;
Mais aux cris de « *St George!* » et de « *Sus aux Bretons!* »
Mille traits décochés, comme un sombre nuage,
Noircissent l'horizon... et le combat s'engage!
Comment des chevaliers peindre le rude choc,
Les luttes corps à corps et les grands coups d'estoc ?

Du Guesclin, ton glaive étincelle,
Et sous ta main le sang ruisselle,
Les guerriers tombent!... sur tes pas
Jouel accourt, te cherche!... Hélas!
Une flèche siffle et, perfide,
L'atteint dans son élan rapide!
Il chancelle!... à ton tour captal!
Des Gascons voici le signal [1]!

de Tonère, des seigneurs de Beaumont, Manceau, vicomte de Bournonville, de Rambures, de Scépi, de Villequier, de Cayeux, comte d'Auxerre, Roland du Bois, sire de Beaulieu, Jean de Vienne, etc., etc.

(*Histoire de* Guyard de Berville, *t. I, p.* 245.)

(*Ibid.* Froissard.)

[1] « Les 300 Gascons (ayant à leur tête messire Aymemont de Pom-
» miers) élus pour prendre le captal, se serrèrent autour de lui ; mais
» il donnait de si grands coups de hache, que nul n'osait approcher

Digitized by Google

A Charles [1], pour son sacre, il faut un noble ôtage;
Défends-toi! Les Gascons au milieu du carnage
Pour te saisir, captal, forment un long réseau,
Semblables au vautour pressant un passereau!
Hâtez-vous, Navarrois!... Anglais, vite!... Rescousse!
Rescousse!... Il est trop tard!... Du Guesclin vous repousse!
Le cercle se resserre, et le captal est pris,
Et, vainqueur, du Guesclin a vengé son pays!

. . . . . .

Mais déjà ce tableau de guerre
Passe... Je vois dans leur poussière
Se rasseoir tous ces vieux héros
Dont j'avais troublé le repos!
Au lieu des clairons, des murmures
Et du choc bruyant des armures,
Au pied du tranquille coteau
Seule gémit la voix de l'eau!

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Près de ces souvenirs qu'un village recèle,
Il en est de plus doux que Vernon nous rappelle!
O Vernon, sois plus fier! saint Louis t'a doté
De cet antique asile [2], honneur de ta cité!

» de lui; mais bientôt le cercle se resserra autour du captal : les » hommes d'armes le prirent et embrassèrent et l'enlevèrent au milieu » d'un affreux carnage; les gens du captal criaient : *Rescousse!* » mais il fut néanmoins enlevé et fait prisonnier... »

(FROISSARD.)

[1] Le régent (Charles V) fut sacré à Rheims, le jour de la Trinité de l'an 1364, et la bataille de Cocherel fut livrée le 24 mai de la même année.

[2] Saint Louis fonda à Vernon un hôpital dans un lieu très-aéré; il le pourvut de tout ce qui y était nécessaire; y plaça 25 sœurs, 2

Digitized by Google

Sous ces lambris noircis, chaque jour la misère
Vient chercher le repos, du pain... et la prière!
Et les petits enfants, dès l'aurore orphelins,
Vers les cieux vainement n'y tendent pas leurs mains!

Là, don royal, c'est le collége[1],
Son toit incliné le protège!
C'est-là que le vainqueur d'Ivri
Fonda pour l'étude un abri!
Qu'importent toutes vos batailles?
Henri, sur ces simples murailles,
Louis, dans ce temple pieux,
Vos noms, plus chéris, brillent mieux!

Mais voici que dans l'air une oriflamme ondoie!
Du sein d'un frais vallon voici qu'un chant de joie
S'élève doucement par la brise bercé!
Ah! c'est qu'un grand tournoi va s'ouvrir à Mercey[2].
L'heure a sonné, Vernon! ouvre avec bruit tes portes!
Laisse à flots s'écouler tes paisibles cohortes!...
Damoiselles! montez vos fringants palefrois!
Et vous, accourez tous, hommes des champs, bourgeois!

Ici, point de combats, ni passes!
Point de casques ni de cuirasses!
A quoi bon l'écu de Milan
Et le fin glaive tolédan!

prêtres et un grand nombre de chambrières; cette fondation lui coûta 30,000 livres.

(Dulaure, *Environs de Paris, t. II, p. 274.*)

[1] Le collége de Vernon fut fondé par Henri IV et rebâti par le duc de Penthièvre, en 1773.

(Dulaure, *Environs de Paris, t. II, p. 277.*)

[2] Un concours de charrues a été ouvert le 20 mai 1838, à Mercey (canton de Vernon), sous la présidence de M. A. Passy.

Digitized by Google

Chevaliers, que la gloire amène,
Votre champ-clos, c'est une plaine
Que ne rougira pas le sang!
Vos armes, c'est un soc tranchant!

Car le fer, trop longtemps aiguisé pour la guerre,
Instrument de progrès, doit féconder la terre!
Car ton instinct, ô France! instinct plus glorieux,
C'est le culte des lois, des arts industrieux!
Le culte de la terre ouvrant ses flancs fertiles
Aux plus actives mains, aux socs les plus habiles!
Ah! combien je préfère aux combats d'autrefois
Les luttes de tribunes et de pareils tournois!...

Voyez dans le champ répandues
Soudain s'ébranler vingt charrues,
Et, de rubans armoriés,
L'œil enflammé, les forts coursiers
A pas lents mesurer l'espace!
Sous le versoir qui la déplace
Voler la terre!... et plus profonds
Au loin serpenter les sillons!

Par sa légèreté, ce char qui se signale,
C'est l'œuvre de Pluchet! Cette autre est de Dombale!
Celle-ci de Buisson! Ce soc ingénieux,
Obscur encor, Grangé l'essaya dans ces lieux!
Mais en tous sens les socs ont déchiré la terre,
Les chars sont arrêtés! Voici que ta bannière,
Vernon, déroule au loin ses plis aux trois couleurs!
Allons, juges du camp, proclamez les vainqueurs!

Ad. D.....

20 MAI 1838.

Digitized by Google

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance générale du 15 Juillet 1838.

—

PRÉSIDENCE DE M. CASSEN.

—

. . . . . .

Le Secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre, dans laquelle M. Beffara, membre de la Société, propose de mentionner honorablement chaque année, en séance publique, les communes qui se seraient distinguées par la bonne culture de leur sol.

Il appelle, dès à présent, l'attention de la Société sur les communes de Muzy et de Saint-Georges-sur-Eure.

Cette lettre est renvoyée à la Section d'Agriculture, qui en fera l'objet d'un examen spécial.

La Compagnie entend un rapport de M. Cassen, sur le concours de charrues qui a eu lieu à Mercey, le 20 mai dernier.

M. Gadebled lit un extrait d'un travail sur l'état de l'instruction primaire dans le département de l'Eure;

Et M. Cassen une notice biographique sur M. Hyacinthe Langlois, dont la mort a effacé de nos listes le nom honorable.

Digitized by Google

Par suite d'observations faites par un membre de la Société, à la dernière séance, le Conseil d'Administration a nommé une Commission composée de quatre membres, pour examiner s'il n'y aurait pas quelques moyens de diminuer les frais de publication du Recueil et les autres dépenses faites par la Société, pour impressions diverses.

M. Meunier, au nom de la Commission, communique à la Compagnie un rapport déjà approuvé par le Conseil d'Administration, duquel il résulte :

1° Que les prix portés aux mémoires de l'imprimeur de la Société, ont été reconnus fort modérés, d'après des renseignements pris dans les meilleures imprimeries de Rouen et de Paris;

2° Que le seul moyen possible de diminuer les frais de publication, supportés annuellement par la Société, est de ne plus envoyer le Recueil à l'avenir, sauf quelques exceptions nécessaires, qu'aux Membres de la Société payant la cotisation ou l'abonnement; et de n'imprimer chaque cahier qu'à un nombre d'exemplaires proportionnellement réduit.

M. Picard donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *A une Fiancée,* dont l'auteur a désiré garder l'anonyme.

. . . . . .

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE

TENUE A ÉVREUX, LE 26 AOUT 1838,

SOUS LA

PRÉSIDENCE DE M. A. PASSY.

—

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

—

La séance est ouverte en présence de MM. les membres du conseil général, de M. le préfet et d'un auditoire nombreux.

M. le Président prononce un discours, auquel l'assemblée répond unanimement par des signes d'approbation et de sympathie.

M. le préfet prend ensuite la parole, et son discours est également accueilli par des applaudissements.

Le Secrétaire perpétuel lit un rapport sur la situation de la Société et sur l'ensemble des travaux de l'année.

Des rapports particuliers sont successivement présentés sur la Section de l'Agriculture et de l'Industrie, par M. Cheveraux ; sur les Sections de Médecine et des Sciences physiques et mathématiques, par M. Baudry; et sur les trois dernières Sections, par M. Picard.

M. Saintebeuve fait un rapport sur les cours publics professés sous les auspices de la Société; et M. Cassen, sur les différents concours, dont les prix doivent être distribués à la fin de la séance.

Digitized by Google

On entend ensuite la lecture de deux pièces de vers, l'une de M. Thomas, sur *Versailles ;* l'autre de M. Duverger, intitulée : *Un Sacrifice druidique dans la forêt d'Evreux.*

La séance est terminée par la distribution faite aux agriculteurs, aux domestiques ruraux et aux élèves des cours publics, conformément au procès-verbal dressé par la Commission des récompenses.

M. Colombel, de Claville, membre de la Société, avait apporté plusieurs produits remarquables de son exploitation, comme pour servir d'attributs à cette solennité, dont l'agriculture était le principal objet : c'étaient des betteraves d'une grosseur peu commune et des échantillons de plantes alimentaires, dont la culture, tentée avec succès par cet habile agriculteur, paraît devoir être utile à notre pays.

On voyait également exposés aux regards du public :

1° Un modèle d'araire construit tout en fer, par M. Buisson fils, d'Angerville, et remarquable par sa légèreté et l'élégance de ses formes;

2° Divers objets d'art antiques et des débris de poteries romaines, recueillis dans la commune d'Illeville-sur-Montfort, et offerts à la Société par Mad. Philippe Lemaître.

. . . . . .

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. A. Passy,

PRÉSIDENT.

—

MESSIEURS,

Dans vos séances publiques, vous vous rendez compte de ce que vous avez fait pour obéir aux devoirs que vous vous êtes imposés. Des rapports y sont lus sur l'ensemble de vos travaux; vous y cherchez si les moyens employés pour arriver aux résultats que vous vous êtes promis, ont eu le succès que vous en espériez, et profitant de votre expérience, vous tentez de faire mieux et plus d'année en année.

Votre œuvre est une œuvre de bien public et général; vous avez donc appelé à vous tous ceux qui voulaient y concourir, et vos publications renferment les idées et les vues qui vous ont paru devoir le mieux seconder vos intentions.

Ces productions sont diverses dans leurs allures comme dans leur objet, et cette diversité même les expose à la critique et fait perdre de vue à quelques-uns d'entre nous les effets généraux et certains de nos efforts réunis. Cette censure, ainsi appliquée, semble accueillir avec sévérité plusieurs de nos travaux; elle dit qu'il y avait plus à attendre peut-être d'une réunion d'hommes où brillent quelques lumières.

Cela n'est pas généreux; cela est injuste; nos essais, quelle que soit leur forme, sont homogènes quant à leur mobile et à leur objet, puisqu'ils sont nés de l'amour du bien public et qu'ils tendent vers l'utilité générale; qu'on les juge donc dans leur ensemble, par rapport à leur but!

Digitized by Google

Ce but, vous le savez, n'est pas ainsi que dans mainte Académie, de donner gratis les honneurs de l'impression aux élucubrations scientifiques ou littéraires de chacun. Nos publications étant dictées par l'amour du bien public ou de la science, ont droit à être protégées par tous, à plus forte raison les actes plus positifs, les institutions que la Société a créées et soutient; il est du devoir de tous les membres d'y concourir, de les défendre et de les expliquer.

En un mot, lorsqu'on se donne la mission de s'éclairer mutuellement et d'éclairer les autres, il est loyal d'accepter toute la responsabilité des choses opérées d'un commun accord et généreux d'y porter le même intérêt qu'aux siennes propres.

Et si d'ailleurs on ne peut en tirer une satisfaction toute personnelle et bien vive, il y a quelque chose de très-élevé dans le sentiment d'avoir participé à de louables entreprises.

Si le dévoûment, l'abnégation n'étaient pas les conditions de toute association utile ou bienfaisante, le bien ne se ferait pas; mais croyez-le, Messieurs, le succès plus précieux par les obstacles qu'il rencontre, est toujours peu éloigné d'efforts consciencieux, persévérants et désintéressés.

Les travaux personnels dans la littérature, la philosophie, les sciences ou les arts sont sans doute d'un ordre tout différent : on y cherche la satisfaction d'un intérêt, la plupart du temps fort positif, d'un goût qui occupe la vie, d'une passion qui est quelquefois celle du bien public. Mais il faut aller reconnaître avec attention, dans l'ouvrage même, sa portée, son objet, s'il est moral, s'il tend à éclairer les hommes ou s'il attaque les bases même de l'édifice social, pour le louer ou le blâmer avec certitude.

Dans les choses entreprises en commun, on peut ne pas atteindre l'objet que l'on poursuit, on peut rester en deçà;

Digitized by Google

mais le contrôle de tous sur l'œuvre de chacun empêche qu'il y ait une direction mauvaise ou dangereuse. On peut publier des choses inutiles, on ne peut en publier de nuisibles. A de telles œuvres, il est vrai, l'empreinte du génie peut manquer : on le conçoit.

La pensée que le génie élabore avec fatigue et constance ne supporte pas un contrôle anticipé; il faut que cette pensée se forme seule, qu'elle se fortifie dans sa marche indépendante; et quand elle vient au monde toute grande et toute forte, elle a épuisé tout un homme. Il est trop fatigué pour la défendre, elle va remuer le monde toute seule.

Mais personne ne semble de taille à remuer seul la société actuelle; elle ne paraît plus disposée à abandonner à un seul la direction de ses forces ou de son intelligence. Le caractère de notre époque, c'est la diminution de l'importance individuelle et l'accroissement du pouvoir de l'association. En d'autres termes, l'intelligence humaine sait mieux de quelles forces elle peut se servir; elle ne marche plus à la volée, elle sait qu'organiser des forces c'est les utiliser.

Jadis, un homme puissant, sans être roi, élevait à lui seul un palais, une église; il jetait un pont sur un fleuve ou bien ouvrait une route, un canal; ses propres deniers lui suffisaient. On ne construit plus de palais, et les grands travaux d'intérêt public fondés sur des idées moins généreuses, peut-être, mais bien plus utiles et plus pratiques, ne peuvent plus être que le domaine d'une association. L'État, lui-même, recule devant la grandeur des machines de communication que demande l'activité de notre époque.

Jadis, encore, on troublait le monde en lui jetant une pensée, dont il s'emparait, plus par intérêt que par conviction.

Digitized by Google

Dans les travaux de l'intelligence, lorsqu'une science s'est fondée, lorsqu'une idée est devenue la passion d'un siècle, c'est que l'état de la civilisation la révélait comme une nécessité; alors un homme de génie saisissait les faits épars, les observations individuelles, les coordonnait et élevait le monument. L'homme brillait dans son triomphe, d'un éclat qu'il ne tenait que de lui-même. Mais, il faut le dire, si jamais académie n'a fait une œuvre de génie, c'est dans les travaux amassés par leurs soins que se rencontrent les matériaux dont se servent les hommes puissants.

Dans les sciences, c'est ainsi que Pascal, Newton, Linnée, Buffon et Cuvier, ont construit chacun une science, à l'époque où les faits étaient trouvés et constatés et où la société la demandait.

Dans la philosophie, Bâcon, Descartes, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, sont venus résoudre des problèmes de l'ordre social, mais en obéissant à l'action des idées de leur siècle, qu'ils suivaient plus qu'ils ne le dirigeaient.

Le travail de notre époque est tout autre : il s'agit de faire descendre des vérités larges et gratuites, dans l'application pratique, de rendre les découvertes d'une utilité plus générale et plus vraie, en les mettant à la portée de tous.

Pour tout ce qui est purement scientifique, c'est l'œuvre des individus; pour tout ce qui est d'utilité pratique, c'est l'œuvre des associations.

Nous avons vu naguères la force matérielle imposer silence à l'esprit humain; il s'est tû, sans doute; après la compression, il s'est montré plus grand et plus fort, car se repliant sur lui-même, il était devenu plus puissant, et plus irrésistible.

On pourra peut-être encore éblouir un moment les

Digitized by Google

nations, profiter de quelques crises de faiblesse ou de lassitude pour essayer de la dictature, soit pour commander aux idées, soit pour manier les forces matérielles; mais je doute que l'on puisse faire faire fausse route à la société : elle peut supporter quelque chose, mais pas tout.

Les idées générales, les principes de la morale divine, les fondements du pouvoir rationnel que la société doit exercer sur elle-même pour son propre salut, sont désormais hors de toute atteinte. Ils sont devenus le domaine d'une plus large portion de l'humanité, qui les comprend, les pratique et les défend au besoin.

Mais toutes les classes de la nation n'en sont pas également en possession. Il est une inégale répartition des richesses morales et intellectuelles, comme il est une inégale répartition des richesses matérielles.

L'œuvre que nous avons entreprise, dans la sphère limitée où nous nous sommes placés exprès, afin d'y être plus forts, c'est de répartir plus équitablement et avec mesure ce qu'il y a de bon et d'utile dans les vérités morales ou scientifiques, c'est de distribuer, selon nos propres richesses intellectuelles, ce que nous possédons à ceux qui ont moins.

C'est une œuvre de charité, chacun la fait suivant ses moyens. La précaution qu'il faut prendre, c'est de ne pas faire la charité avec de la fausse monnaie.

Ce danger, vous ne le faites pas courir à ceux à qui vous vous adressez.

Je ne viendrai pas mettre sous vos yeux ce que vous avez fait pour être utile à vos concitoyens : le bien a été le but de vos efforts, le mobile de votre entreprise, c'est assez.

Il faut donc persévérer dans votre voie, resserrer les liens de votre union et vous appuyer sur vos succès pour en obtenir d'autres.

Digitized by Google

D'ailleurs, n'obéissez-vous pas à une impulsion générale? partout, des travaux semblables sont tentés et poursuivis; rassurez-vous : on ne fait pas mieux autre part, et souvent pas aussi bien.

Des institutions que vous avez fondées les premiers, sont imitées, et j'ai retrouvé, avec joie, que vos efforts en faveur de l'agriculture étaient appréciés et servaient d'exemple au loin.

Vous n'avez pas fini, et vous ne pouvez être fatigués; il faut marcher en avant; le temps et la patience sont les éléments de ce qui est bon, de ce qui est utile.

Cette idée de participation à une œuvre commune, je la retrouve dans vos statuts mêmes; vous avez voulu que la séance publique où vous rendez compte de vos travaux fût indiquée en même temps que la session du conseil général; vous montrez à tous que l'appui qu'il vous prête est réel et que vous aimez à suivre ses inspirations, que vous employez utilement les subventions qu'il vote en faveur de l'agriculture.

Vos travaux en reçoivent une gravité réelle et une importance plus grande.

Vous pouviez avoir la prétention de marcher seuls, à part de l'action des conseils qui représentent les intérêts du département et de l'administration qui en est la tutrice naturelle. Vous avez voulu au contraire seconder cette action par des moyens qui vous sont propres et qui résultent de votre organisation même, que vous seuls avez à votre disposition, c'est-à-dire, le zèle individuel de chacun de vos membres pour les intérêts les plus élevés et la direction que reçoit ce zèle de la Société même.

Non-seulement dans nos villes industrieuses et occupées si activement, vous avez donné réellement aux sciences toute l'impulsion qu'elles pouvaient y recevoir, mais vous

Digitized by Google

avez signalé et propagé toutes les découvertes dont le travail pouvait tirer parti.

Non-seulement vous avez divulgué les observations de la science agricole, mais vous avez encouragé les cultures pratiques les plus perfectionnées, récompensé les cultivateurs intelligents et honoré ceux qui la servent avec constance et probité.

Ces choses, vous seuls pouviez les faire, vous seuls pouviez prendre ce soin; c'était la mission que spontanément vous vous étiez donnée, mais appuyés par ceux à qui les intérêts du département sont aussi chers qu'à vous mêmes, vous l'avez fait avec plus d'autorité.

C'est ainsi que marchant d'accord avec les organes légaux des intérêts publics, vous secondez leurs vues et voyez vos services récompensés par les marques d'une libéralité nouvelle.

Oui, Messieurs, vos publications modestes et utiles, cet appel répété aux hommes qui veulent le bien, ces encouragements à tout perfectionner dans les arts et l'agriculture, ces prix aux élèves des cours publics que vous entretenez, cette proclamation annuelle de noms ignorés qui ne sauraient avoir d'autre éclat que celui qu'ils reçoivent de vous, ces vertus qui s'ignorent elles-mêmes et que vous allez découvrir sous la bure et le chaume, tout cela est bon et utile, et ces faits, on ne peut contester qu'ils ne soient les vôtres.

Vous avez fouillé vos archives pour en tirer des matériaux d'une histoire qui manque, celle de la nation elle-même, qui jusqu'à présent ne figure que comme comparse dans le grand drame que nous voyons jouer aux rois sur le scène historique; ce travail est la préoccupation des jeunes hommes exercés aux études sérieuses et qu'un grand écrivain, naguères à la tête de l'instruction publique, à réchauffé de ses inspirations et de ses conseils.

Digitized by Google

Vous avez ouvert les entrailles de la terre pour y chercher des monuments enfouis, et votre persévérance a été récompensée par d'importantes découvertes.

Votre organisation s'est étendue, de nouveaux Comices agricoles ont été formés, et vous avez précédé dans cette voie les intentions même du gouvernement qui, cette année, demande à connaître cette nouvelle influence que le pays a accepté seul.

Des questions très-vives de droit agricole ont été traitées ; dans les Sections et les Comices qui émanent de vous, vous avez entrepris la tâche de rechercher et de coordonner les usages locaux si importants pour la tranquillité des familles qui se livrent à l'agriculture ; la classification de ces usages sera un jour le Code rural lui-même.

A considérer ces progrès, il est facile de voir que vous jetez de plus profondes racines dans le département et que votre influence y est reconnue et respectée.

Il est un des moyens que vous employez pour vous rendre compte à vous-mêmes de la situation de l'agriculture dans le département, qui demande à être généralisé dans toute la France :

C'est l'inspection annuelle que vous faites de l'agriculture. Pourquoi des hommes spéciaux ne parcourraient-ils pas la France pour y examiner les progrès de l'art agricole, ses rapports avec l'industrie et le commerce, les rapports du fermier avec le propriétaire? On se rendrait compte ainsi des prospérités et des souffrances du cultivateur. On a dit qu'Arthur Young, dans un livre célèbre, avait découvert l'agriculture en France; depuis, aucun effort de ce genre n'a été tenté : les rapports de ces inspecteurs ne seraient-ils pas des documents précieux pour asseoir les bases d'une bonne législation agricole? Il ne manque pas d'hommes pour remplir habilement cette belle mission.

Digitized by Google

Ainsi, Messieurs, vous pouvez vous rendre cette justice à vous-mêmes, que vous avez imité et propagé tout ce que vous avez trouvé d'utile et d'applicable, et que vous avez tenté ce qui peut être généralisé avec avantage. Vous avez ainsi, autant que le comportaient les circonstances, accompli les devoirs que vous vous étiez imposés.

Une autre pensée préoccupe la Société; c'est encore un devoir qui lui reste à remplir : maintenant que notre département est mieux sillonné de routes, qu'une navigation plus rapide et plus multipliée parcourt le grand fleuve sur lequel il est assis, les nationaux et les étrangers voyagent plus fréquemment sur nos rives, ils demandent pourquoi le plus grand des peintres français, n'a pas un monument digne de lui. Après avoir salué la statue de bronze de Corneille, ils demandent pourquoi ils ne trouvent pas aux Andelys, la statue de Poussin.

Ce beau pays qu'ils traversent, ce château-fort dont les ruines historiques se dessinent sur les cieux, ces grands rochers qui tombent dans la Seine, ce pont élégant et hardi qui unit plus intimement aux autres une portion du département, cet édifice consacré à la bienfaisance par un des aïeux du roi, ce paysage riche et pittoresque qui encadre cet ensemble de souvenirs, tout cela attend l'hommage que nous avons réservé trop longtemps au plus illustre des hommes nés sur notre territoire; le département qui a vu naître Le Poussin ne lui doit-il rien ? Cette entreprise que vous avez décidée déjà, nos concitoyens l'adopteront; le conseil général la soutiendra, et vous, Messieurs, vous aurez été le mobile d'une œuvre grande et patriotique.

Messieurs, je cède à un sentiment que vous comprendrez en vous parlant dans cette enceinte, d'un événement qui retentit aujourd'hui dans toute la France. Un second

Digitized by Google

héritier direct du trône de Juillet vient de naître; la joie qui règne dans la famille royale, nous la partageons.

Ce prince, né le premier sur les marches du trône constitutionnel, devient une garantie de plus pour nos libertés.

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. Achille Bégé,

PRÉFET DE L'EURE.

MESSIEURS,

Cette fête, qui chaque année réunit ici les hommes occupés de grandir la source la plus importante et la plus féconde de la richesse publique, emprunte aujourd'hui un nouvel éclat; les citoyens honorables qui vont être l'objet de distinctions, les modestes et fidèles serviteurs auxquels vont être décernés des encouragements et des récompenses, les recevront de la main des notabilités de ce pays et d'hommes qui dans les affaires publiques, dans les conseils de la couronne sont comptés parmi les premiers dont la France s'honore. Réjouissons-nous, Messieurs, de cette solennité; elle ne saurait être trop belle : il s'agit de fêter l'agriculture.

Je ne pourrais rien ajouter aux enseignements, aux conseils si pleins de vérité, de raison et d'ingénieuse simplicité que dans chacun de vos concours de charrues, votre honorable Président se plaît à donner aux agriculteurs; peu initié d'ailleurs dans ces matières, qu'il connaît si bien, je n'oserais le suivre dans une voie pratique qui n'offre que peu de choses à dire après qu'elle a

Digitized by Google

été savamment explorée par son expérience et son talent. Mais à côté de cette pratique, condition première en agriculture, n'y a-t-il pas quelques conditions théoriques à mettre en relief, quelques principes à mettre en honneur?

N'est-il pas utile, Messieurs, de chercher à joindre à ces encouragements que nous allons décerner, à ces conseils de l'expérience, quelques autres stimulants? Et l'agriculteur, cet homme de travail et de moralité, ne mérite-t-il pas que nous lui disions combien son sort, ses succès, son bonheur préoccupent et intéressent le pays, et combien le pays compte sur lui?

Saurait-on voir en effet, sans amour et sans orgueil, cette foule de laborieux citoyens, couvrant le sol de notre belle patrie, menant une vie si calme et si régulière, pratiquant les vertus domestiques, toujours prêts alors que cette patrie les appelle, et lui donnant à l'envi des enfants éprouvés à la fatigue, à la patience et aux privations? Saurait-on jamais trop les honorer? N'est-ce pas là, Messieurs, la force et l'avenir de la France?

Et que si nous apercevions qu'entraîné par les chances brillantes de l'industrie, aujourd'hui si active, si prospère et partant si séduisante, l'agriculteur désertât incessamment ses guérêts pour courir après cette fortune qui lui sourit en image, ne devrions-nous pas lui démontrer qu'il possède ce qui fait le véritable bonheur de l'homme, en même temps qu'il est en possession de la première parmi les conditions du citoyen et qu'il ne doit pas courir d'autre fortune.

Sans doute celui qui cultive la terre recueille peu, progresse lentement, ne voit que difficilement son bien-être s'accroître; mais ce qu'il a conquis d'améliorations et de richesse par sa patience, son intelligence et son travail, lui est acquis pour toujours.

Digitized by Google

Sans doute de mauvais jours viendront quelquefois tromper son attente; mais s'il a été prudent et sage, si surtout il a été économe, s'il n'a point entrepris au-delà de ses forces, la main de Dieu, qui fait briller sur sa tête l'astre bienfaisant qui vivifie tout dans la nature, viendra bientôt à son aide, et le payant de ses nouveaux efforts, lui rendra avec largesse ce qu'il aura perdu.

A ces conditions de prudente réserve et d'économie, nous pouvons affirmer que l'agriculture récompense toujours ses enfants. Qui oserait le proclamer ainsi pour le commerce et pour l'industrie! Ils sont sans doute aussi des sources de prospérité pour le pays qui les honore et qui les encourage, mais ils ne sauraient utilement et longuement prospérer qu'autant que l'agriculture, leur sœur aînée, sera elle-même toujours progressive.

Agriculteurs qui m'écoutez, puissent ces principes mis en pratique, répondre aux intentions qui les dictent et à ma sollicitude pour votre bonheur et pour l'avenir de vos enfants! avenir et bonheur qui se lient si intimement aux destinées de la patrie. Ayez foi en nos constantes sympathies pour vous, ayez foi dans la sollicitude de vos représentants et de vos magistrats, des hommes qui, à la tête de cette Société d'émulation, surveillent et encouragent vos efforts et vos succès; enfin, dans la protection du gouvernement du Roi, qui vous aime et qui vous apprécie chaque jour davantage. Poursuivez sans relâche votre modeste, utile et honorable carrière, la récompense ne saurait vous échapper!

Agriculteurs! demeurez à jamais fidèles au champ de vos pères! écoutez toujours le sage La Fontaine, il vous dit qu'*un trésor est caché dedans.*

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

ET

SUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE L'ANNÉE,

Par M. Ange Petit,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

S'il est de convenance pour les individus de parler peu de soi et de laisser ignorer le bien qu'on a pu faire, il en est autrement pour les Compagnies dont le but publiquement annoncé, est l'amélioration matérielle et morale du pays : chargées d'une mission sociale, elles doivent en rendre compte à la Société. Pour nous surtout c'est une obligation de venir ici, devant les représentants du département, raconter au moins les efforts par nous faits, pour justifier la haute et active protection qu'ils nous ont accordée.

Dans l'existence des sociétés, comme dans la vie de l'homme, il se rencontre des jours de malaise qui paraissent un effet sans cause. La circonstance la plus frivole les fait naître : l'inquiétude, avec ses vagues pressentiments, en est le premier symptôme; le doute vient ensuite, chimère qui s'engendre et se reproduit d'elle-même; puis l'hésitation et la défiance de soi...; enfin arrive le

Digitized by Google

pâle et froid découragement, la plus contagieuse des maladies.

Cet état, pour tout dire ici devant vous, Messieurs, nous l'avons éprouvé. L'année 1838 a péniblement commencé pour nous par des jours de malaise et de découragement. La Société sans doute avait eu déjà de semblables jours, mais ils avaient dû être moins remarqués, alors que vous aviez un Secrétaire perpétuel qui, suppléant à force d'activité au zèle qu'il ne trouvait pas toujours ailleurs, semblait par son expérience et la diversité de ses connaissances scientifiques, former à lui seul une Société tout entière. Cet appui précieux nous a été enlevé par une nécessité impérieuse; et l'absence de M. Delarue a dû nécessairement accroître et prolonger le malaise que nous vous signalons.

Toutefois, une pensée chère à la Société, dont nous avions longtemps suivi l'impulsion puissante, est venue malgré la distance, exercer parmi nous sa féconde et salutaire influence : la tête a ranimé le corps. Nous avons repris confiance et courage. Les Sections particulières ont eu des séances plus nombreuses, où n'ont manqué ni les lectures ni l'intérêt; de bonnes résolutions ont été prises; de nouveaux plans de travail ont été arrêtés pour l'avenir... en un mot, le mal est vaincu. Nous sommes heureux d'avoir à vous annoncer, Messieurs, que *la période de réaction* a largement commencé pour la Société, et que chacun de nous doit se rassurer sur les suites d'une crise passagère.

Pourquoi ne serions-nous pas aussi forts que par le passé? nous sommes beaucoup plus nombreux. Des démissions, s'élevant au nombre de douze, ont été données, dont plusieurs ont excité nos regrets; mais soixante-cinq membres nouveaux, tous du département, tous disposés

Digitized by Google

à remplir les obligations écrites dans votre réglement, se sont bientôt présentés pour remplacer ceux que nous avions perdus. Au dehors du département, nous avons trouvé d'autres nouveaux confrères, portant des noms faits pour honorer les Compagnies auxquelles ils s'attachent.

Ainsi vous le voyez, Messieurs, nous avons comblé avec bonheur les vides qui s'étaient faits dans nos rangs... Je me trompe : il en est un où la mort a passé, et où le regret seul viendra longtemps s'asseoir! M. Lagé que nous avons perdu, était un homme rare dans un siècle, où presque tous visent au succès, sans rien faire pour le mériter : passionné pour le bien public, infatigable dans la recherche des vérités utiles, il a marqué tous ses travaux au cachet d'une forte intelligence, d'une conviction profonde et d'un noble cœur. Tant de qualités lui assurent parmi nous de longs souvenirs.

Le nombre, il faut le reconnaître, ne suffit pas pour faire la force. Il est une autre condition de vie et de durée, un élément d'activité, également indispensable aux individus, aux sociétés particulières, comme aux nations... Vous avez compris, Messieurs, que je veux vous parler de notre état financier : nous pouvons le dire satisfaisant, si comme nous l'avons pensé, les établissements d'utilité publique doivent se proposer pour but, non de faire des économies, mais de dépenser à propos. Ce but l'avons-nous atteint? Vous en pourrez juger par l'examen de nos comptes et budgets, qui seront livrés à la publicité dans quelques jours. Nous avons fait plus : dans un tableau tracé par la plume laborieuse de M. Cassen, notre vice-président, nous avons publié le résumé complet de nos recettes et de nos dépenses, pendant les cinq dernières années qui viennent de s'écouler. Nous avons voulu mettre ainsi tout le monde à même de contrôler l'administration de nos finances, et de nous

Digitized by Google

présenter des observations qui, si elles sont fondées, ne peuvent manquer d'être mises à profit.

La plus considérable de nos dépenses et la plus utile sans doute, a pour objet, chaque année, les Concours de charrues.

Celui que la Société a organisé, il y a trois mois, sur le territoire de la commune de Mercey, a complètement réussi. Il a servi surtout à mettre en évidence les bons résultats des concours précédents : sur dix-huit charrues qui se sont présentées à cette fête agricole, dix-sept portaient les traces d'innovations empruntées évidemment aux instruments perfectionnés, que les concours ont fait connaître dans le pays. Une seule charrue normande se rencontrait là comme pour servir à mesurer le progrès notable que la construction des machines aratoires a fait chez nous depuis quelques années. C'est-là un fait dont l'importance est incontestable. Il prouve que la routine elle-même, malgré sa force d'inertie, pouvait être vaincue sans le secours du temps, par la seule puissance de l'exemple.

Nos quatre Sections générales d'arrondissement ont eu aussi l'an dernier, leurs concours particuliers qui n'ont pas été non plus sans éclat ni sans succès.

Les autres moyens d'encourager et d'aider l'agriculture, cet objet spécial de notre association, n'ont pas été négligés. Une enquête étendue et minutieuse a eu lieu dans le département, pour reconnaître les établissements d'exploitation qui méritent d'être distingués et proposés pour modèles aux localités voisines.

On n'a pas oublié non plus, dans la répartition des encouragements, les domestiques ruraux, dont l'intelligence et l'activité ne sont pas moins utiles au succès de la culture des terres, que l'habileté des maîtres : les uns et les autres

Digitized by Google

ont été appelés à venir ensemble, dans cette enceinte, recevoir les récompenses dont ils se sont rendus dignes, dans la position relative où ils se trouvent placés.

Des prix ont été également proposés pour encourager l'étude des différentes sciences, qui, sans se rapporter directement à l'agriculture, ne doivent pas du moins rester étrangères à la classe si nombreuse et si utile des cultivateurs. Un rapport particulier sur les cours publics et gratuits vous apprendra bientôt, Messieurs, que le zèle des professeurs et l'assiduité des élèves n'ont pas fait défaut à l'intention éminemment progressive, qui a présidé à l'organisation de ce mode d'enseignement.

Depuis notre dernière séance publique, la Société a reçu, parmi les nombreuses publications qui lui sont périodiquement adressées, plusieurs ouvrages importants. Ses collections scientifiques et son cabinet d'antiquités se sont également enrichis de diverses offrandes.

Nous aurions dû peut-être rappeler ici les noms des donateurs; mais ces noms ont déjà été signalés à la reconnaissance de la Compagnie dans les séances générales: une liste d'ailleurs en sera dressée et imprimée au Recueil, à la fin de l'année.

Il est toutefois un travail que son importance ne nous permet pas de passer sous silence aujourd'hui.

La Société possédait environ trois mille médailles antiques, provenant de sources diverses et notamment du legs de M. Rever; mais elles étaient amoncelées dans des tiroirs, sans choix et sans ordre, trésor inutile; car il en est presque des médailles comme des chiffres : c'est leur position relative qui leur donne signification et valeur. Ces richesses numismatiques, déjà, pour la plus grande partie, dérobées avec effort au sein de la terre, devaient être de nouveau recherchées et tirées de ce chaos,

Digitized by Google

où elles étaient pour ainsi dire enfouies. M. de Vaucelle a eu ce courage; et il a résumé ses laborieuses investigations en un catalogue méthodique et complet, que nous espérons utiliser bientôt pour l'organisation d'un médailler : c'est-là un service éminent rendu à tous les amis de la science numismatique.

Il nous reste maintenant, Messieurs, à vous dire quelques mots d'un projet auquel vous serez tous disposés à vous associer, car il a pour but de payer un juste tribut de reconnaissance et de vénération à la mémoire du plus illustre de nos compatriotes [1] :

Nicolas Poussin, ce roi des peintres français, n'a été compris pendant sa vie et honoré depuis sa mort que dans sa patrie d'adoption, l'Italie. En France, la charrue a impitoyablement effacé les traces de la pauvre chaumière où le grand homme était né; pas le moindre monument qui rappelle l'artiste, pas une pierre, rien... que ses immortels tableaux que nous montrons avec orgueil à l'étranger.

Une fois déjà, pour réparer cet injuste oubli, une souscription a été ouverte; déjà des sommes assez considérables avaient été réunies, mais elles ont disparu par le fait peut-être de quelque admiration excessive, qui aura pensé que le dieu de la peinture n'avait pas besoin d'autels.

Ce que des hommes honorables et haut placés n'ont pu faire alors, nous devons aujourd'hui réunir tous nos efforts pour l'entreprendre de nouveau. La statue de Poussin, dressée aux acclamations de la France, sous les auspices de la Société, fournirait une belle page pour ses annales. C'est une noble entreprise : espérons qu'elle ne sera pas tentée en vain.

[1] *Voyez* la notice de M. Duchesne, page 188.

Digitized by Google

Telles sont, Messieurs, les simples observations que nous avons cru devoir vous soumettre sur l'état de la Société. Nous nous sommes borné à dresser, pour ainsi dire, le procès-verbal de son existence pendant l'année qui vient de s'écouler.

D'autres vont venir, qui, remplissant une tâche en rapport avec des connaissances tout à la fois plus spéciales et plus étendues, porteront la lumière de la critique sur chacun de nos travaux, pour vous les présenter sous leur véritable jour, et jetteront ainsi la forme, la couleur et la vie sur l'esquisse aride que je viens de tracer.

Dans ce tableau qu'on fera passer sous vos yeux, vous verrez, Messieurs, ce que nous avons fait. S'il vous apparaissait qu'il nous soit arrivé par fois de sommeiller, ce serait, pour chacun de nous, un motif de regret, mais non de découragement ; nous nous efforcerions de regagner le temps perdu ; car pour l'homme qui a le sentiment des devoirs sociaux, n'avoir pas fait dans l'intérêt commun tout ce qu'il pouvait, c'est avoir contracté une dette de conscience envers l'avenir.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA SECTION D'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE,

Par M. Théobald Cheveraux,

SECRÉTAIRE.

—

MESSIEURS,

Avant de commencer le rapport annuel des travaux de la Section d'Agriculture, qu'il me soit permis d'attirer vos regards sur nos campagnes, et de me féliciter avec vous de l'abondance des produits, presqu'en tous genres, que notre département a recueillis cette année. Cette heureuse fécondité a été favorisée, il est vrai, par une température humide; mais ne peut-on pas aussi, avec justice, attribuer une part dans la cause de cette prospérité aux soins que vous avez pris de propager les bonnes méthodes, en stimulant par l'honneur et par des récompenses, l'émulation des cultivateurs et de ceux qui partagent leurs travaux.

En voyant régner l'abondance, l'idée que vous aurez contribué à la faire naître, sera une juste récompense de vos efforts; nous y trouverons aussi un motif de redoubler d'ardeur et de persévérer dans la voie que vous avez si heureusement tracée.

Nous devons, Messieurs, un juste tribut de reconnaissance à l'honorable Président de la Section d'Agriculture, M. Cassen, pour le zèle infatigable qu'il a déployé dans l'intérêt de la Société, et pour les soins qu'il a bien voulu

Digitized by Google

prendre d'analyser, avec clarté et son talent habituel, les principaux ouvrages qui vous ont été adressés.

Parmi les mémoires qui vous sont parvenus cette année, je vous citerai d'abord un écrit de M. de Rancé, ayant pour titre : *Observations sur l'Engrais-Jauffret et sur le Semoir-Hugues*. Le semoir-Hugues, destiné à obtenir des semis en lignes à peu de frais et avec exactitude, approuvé par la plupart des agronomes, est cependant fort peu mis en usage dans notre département. M. de Rancé, après avoir passé en revue toutes les conditions que doit remplir un instrument de cette espèce, annonçait à la Section qu'il en ferait l'essai par divers semis, et que pour réussir à en comparer les résultats à ceux des semis par la manière ordinaire, il emploierait les deux méthodes sur des planches contiguës et de même surface.

Quant à l'engrais-Jauffret, dont M. de Rancé estime à peu près le prix de revient aux deux tiers du fumier d'écurie, c'est par une expérience comparative semblable qu'il a entrepris d'en juger les effets. Sur sa demande, une Commission a été nommée pour apprécier ces résultats; mais plusieurs des membres qui la composent s'étant trouvés malades, la Commission n'a pu se rendre aux vœux de notre honorable collègue. Si, comme nous l'espérons, M. de Rancé veut bien l'année prochaine faire un rapport à la Section sur les produits obtenus, il aura acquis un double droit aux remercîments de la Société.

Une notice sur cette question : *La fécule contenue dans les pommes de terre exposées pendant plusieurs mois à toutes les intempéries de l'air, subit-elle quelqu'altération ?* Notice que la rigueur de l'hiver dernier avait rendue bien opportune, vous a été remise par M. Ledanois. Après avoir donné le détail de ses expériences, cet habile chimiste conclut ainsi : « La fécule

Digitized by Google

» extraite des pommes de terre gelées est blanche, sans » odeur et sans saveur; des potages et des gelées préparés » avec cette fécule ne le cèdent en rien à ceux préparés » avec la fécule ordinaire. »

Les recherches de l'auteur, sur une question si importante pour nos campagnes, ont à juste titre obtenu votre approbation.

La proposition de moyens complètement inefficaces faite dans quelques Recueils d'Agriculture, pour remédier à la météorisation des animaux ruminants, ont engagé M. Carville, dont l'expérience dans l'art vétérinaire est bien connue, à recommander de nouveau l'emploi de l'ammoniac et même la ponction, si le cas l'exigeait, de préférence à toute autre médication : c'est, suivant M. Carville, les seuls remèdes sur lesquels on puisse compter avec certitude.

Un des principaux abus qui règne dans nos campagnes, est sans aucun doute le glanage, qui, ne devant exister qu'au profit des enfants, des infirmes et des vieillards, est cependant exercé par des bras valides, dont se trouve ainsi privée l'agriculture. Frappé de ces inconvénients, M. Mettais-Cartier a publié dans votre Bulletin, des *Observations sur le Glanage, ses Abus, la Législation qui le régit et des Réflexions sur les moyens d'y remédier.* L'auteur retrace les dispositions législatives qui se sont succédées sur cette matière; il examine ensuite si ce droit devrait être aboli. En se prononçant pour l'affirmative, notre collègue a-t-il eu raison ? Je n'oserais prendre sur moi de décider cette question importante. Quoi qu'il en soit, M. Mettais-Cartier ajoute : « Pour restituer aux » travaux des champs tous les bras valides qui peuvent » y prendre part, l'exécution rigoureuse des réglements » doit suffire. . . . . »

Digitized by Google

» Ce ne serait pas par des maires qu'il conviendrait de » faire rappeler à exécution les réglements sur le glanage; » s'ils agissaient en vertu des arrêtés déjà anciens, ce » serait à eux seuls que l'on en attribuerait l'exhumation, » ce serait contre eux seuls que seraient dirigées toutes » les haines. C'est à l'administration supérieure du dé- » partement à agir, c'est d'elle que doit partir l'expression » d'une volonté énergique de réprimer les abus du gla- » nage; un nouvel arrêté devrait sur ce point être rendu, » pour fixer les droits à l'admission, les exclusions à pro- » noncer, et indiquer les mesures de police à observer pour » l'exercice du glanage. Les maires céderaient alors à des » prescriptions venues de l'autorité supérieure. Mais il » ne suffirait pas ainsi d'un arrêté qui pourrait fort bien, » après peu d'années d'exécution, aller se placer à côté » des autres et en augmenter le nombre sans aucune » utilité : il faudrait chaque année qu'un arrêté préfec- » toral vint, comme on le fait pour la chasse, rappeler à » exécution les règles posées par celui dont on vient de » parler, et que quelque temps avant le moment de la » récolte, il fût publié et affiché dans toutes les communes : » c'est un objet assez important pour que l'on prenne ces » soins chaque année. »

Cet écrit, ouvrage d'un homme de talent, mérite d'exciter l'attention de l'autorité administrative, et pourrait servir de document lorsque le gouvernement s'occupera de la rédaction d'un Code rural.

Vous avez encore reçu, Messieurs, quelques réflexions de M. Mélissent, de Corny, sur les produits comparés des terres labourables et des bois, qui sont entr'eux, suivant l'auteur, terme moyen, comme 49,93 : 20,71. Ce travail, qui présente une discussion des frais et des revenus de chaque exploitation, mériterait d'être imité par tous les cultiva-

Digitized by Google

teurs; trop rarement, en effet, ils se rendent un compte exact de leurs dépenses et de leurs recettes; ils ne devraient pas oublier que l'ordre est une des principales sources de richesses.

Nous devons à M. Beaulavon des observations sur l'histoire naturelle de la taupe et les moyens les plus sûrs de la détruire. Ce travail sera apprécié comme il le mérite par tous les agriculteurs qui ne savent que trop combien cet animal cause de dégâts.

En vous adressant une dissertation fort intéressante sur la culture du dahlia et de la sensitive, M. Danzel, médecin à la Ferrière-sur-Risle, vous engage à fonder des prix pour encourager la culture des fleurs : nous vous proposerons de prendre en considération le vœu de notre honorable collègue; car la culture des fleurs est aussi une industrie. Ne dédaignons pas d'ailleurs l'espoir que nous donne M. Danzel d'arriver par là à voir les dames prendre intérêt à quelques-uns de nos travaux.

Là, Messieurs, se termine la série des ouvrages de science agricole qui vous ont été présentés cette année. Sans doute elle est peu nombreuse; mais si les membres de cette Section se sont moins occupés de théorie que dans les années précédentes, la science pratique a reçu d'immenses développements.

Des Commissions ont été nommées dans tous les cantons du département pour rechercher parmi les cultivateurs et leurs domestiques, ceux qui pourraient mériter les prix fondés par l'autorité administrative : elles ont rempli cette tâche avec zèle et perspicacité. Vous entendrez un rapport de M. Cassen à cet égard.

Des concours de charrues ont été organisés dans tous les arrondissements : je vous parlerai particulièrement de

Digitized by Google

celui d'Evreux, qui a eu lieu à Mercey, près Vernon, sur la belle propriété de Mme la comtesse d'Albuféra, qui avait eu la bonté de mettre quelques pièces de terre à la disposition de la Société. Il était remarquable par l'ordre parfait qui y régnait, grâces aux soins de MM. Cassen, de Beauchesne, Garnier-Saint-Yrier et Lavoisier, et par le nombre de charrues présentées, qui presque toutes, n'étaient que d'heureuses modifications à la charrue du pays. L'attention se portait particulièrement sur un de ces instruments en fer forgé, construit par le sieur Tannerie, charron à Saint-Marcel. Peut-être serait-il difficile de trouver dans les campagnes des ouvriers assez habiles pour le réparer? c'est un défaut sans doute, mais il paraît d'ailleurs réunir toutes les conditions de légèreté et de force que l'on peut désirer dans une charrue.

Je ne vous parlerai pas d'un charriot moissonneur qui vous a été présenté par M. Lefebvre, de Gaillon, votre Section n'ayant pas encore entendu de rapport à ce sujet.

J'exprimerai le regret que le dessein que vous aviez formé de créer un conservatoire d'instruments d'agriculture, n'ait pas été mis à exécution.

Ici, Messieurs, je crois devoir vous entretenir d'un sujet qui concerne notre agriculture, aussi bien que celle d'un grand nombre de départements :

Plusieurs reproches graves avaient été adressés au sein des conseils généraux, de l'agriculture, du commerce et des manufactures, aux producteurs français de bestiaux gras, et le moyen proposé pour remédier aux prétendus abus signalés, était de réduire le droit d'entrée qui frappe actuellement l'introduction des bestiaux étrangers, ou de percevoir le droit au poids et non par tête. On conçoit quel retentissement eut cette proposition dans tous les départements que cette industrie fait vivre. Alors, M. H. de

Digitized by Google

Kergolay, l'un des principaux propriétaires-cultivateurs de la Normandie, démontra, dans une brochure qu'il vous a adressée, qu'il y avait accroissement du nombre des bestiaux en France et de consommation de viande au moins dans les campagnes; et que si dans quelques villes, il y avait diminution de consommation et hausse du prix, il ne fallait s'en prendre qu'à l'augmentation des droits d'octroi ou à une cause accidentelle. Que l'on ne croie pas que les seuls pays à pâturages eussent un intérêt dans cette question: celui de l'Eure est fort grand. Voici ce que disait à cet égard, dans un discours prononcé au concours agricole de Mercey, l'honorable M. A. Passy, pour lequel notre département conservera toujours un souvenir d'estime et de reconnaissance :

« Jadis le pays d'Auge pourvoyait Paris de bœufs en-
» graissés . . . . . .
» . . . . . .

» Mais à côté s'est élevée une concurrence : ce sont les
» bestiaux, dans les pays de culture à céréales, qui se sont
» augmentés; car c'est vers l'engraissement des bestiaux
» que nos cultivateurs tournent leurs espérances, et ils
» ont raison. Comme ils sont obligés à lutter avec le facile
» engraissement des pays de pâturages, ils portent plus
» de soins dans cette partie de leur exploitation, et ils
» réussissent mieux.

» Mais dans nos campagnes, cette augmentation du
» bétail est assez récente; et si on venait à lui créer une
» concurrence par l'abaissement des droits sur les bes-
» tiaux étrangers, on ruinerait nos cultivateurs. Aussi, je
» déclare que je m'opposerai à cette diminution de droits,
» parce que je les regarde comme protégeant actuelle-
» ment nos améliorations agricoles. Ce ne peut être que
» quand cette industrie aura pris une assiette solide, que

Digitized by Google

» l'on pourra songer à des modifications dans les lois ac-
» tuelles qui la favorisent. »

De son côté, M. de Caumont, directeur de l'Association normande et propriétaire dans le Calvados, réuni aux députés et délégués de la Normandie et des autres provinces intéressées dans cette question, se présenta devant le ministre du commerce pour adresser les réclamations de leurs commettants et solliciter le maintien des lois actuelles. Ces démarches ont été couronnées d'un plein succès, et les départements, rassurés par la promesse du ministre, peuvent maintenant espérer de voir leur industrie agricole prendre un nouvel essor.

Anticipant sur les travaux de l'année prochaine, je vous dirai, Messieurs, quelques mots d'un sujet sur lequel M. Beaucantin se propose de vous faire bientôt un rapport.

Vous vous souvenez que ce savant directeur du jardin botanique avait bien voulu se charger de la culture d'un grand nombre de céréales qui n'existaient pas encore dans nos contrées : la réussite a été à peu près complète ; mais quelques-uns de nos collègues ont exprimé le regret de ne pas voir chaque variété distinguée, comme les autres plantes du jardin, par une étiquette métallique; cette légère dépense en aurait facilité l'examen et la comparaison.

Avant de terminer ce rapport, qu'il me soit permis, Messieurs, d'exprimer à M. le Préfet, dont la bienveillance pour l'agriculture s'est manifestée tant de fois, le vœu que vous avez formé de voir l'amphithéâtre du jardin botanique devenir le lieu destiné au cours d'agriculture professé jusqu'ici à l'école normale. Ce cours deviendrait alors accessible à tout le monde et pourrait réaliser le désir que nous formons tous de voir les vrais principes agricoles se propager de plus en plus.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SECTION

DES SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

ET DE LA SECTION DES SCIENCES MÉDICALES,

Par M. Baudry,

SECRÉTAIRE.

—

MESSIEURS,

Je commence par vous l'avouer, la somme des travaux de votre Section des Sciences médicales n'a pas été, cette année, aussi considérable que nous l'eussions désiré. Des circonstances fâcheuses que personne n'a pu prévenir, en ont pendant quelque temps ralenti le cours. Nous ne saurions trop déplorer la perte que nous avons faite de notre ancien Président, et de plusieurs autres honorables confrères, qui ont cru devoir se séparer de la Société. Toutefois, si cet événement inattendu a éclairci nos rangs et dérangé momentanément notre organisation, vous avez pu voir que nous nous sommes promptement reconstitués : il devait nous occasionner des regrets ; il ne pouvait nous décourager.

Aussi n'allez pas croire que notre année ait été pour cela complètement stérile. Plusieurs articles importants insérés dans votre Bulletin, d'autres qui attendent le même honneur, et sont, pour le moment, soumis à l'examen de différentes Commissions, témoignent assez hautement du contraire.

Digitized by Google

Citons en première ligne le discours d'introduction au cours d'anatomie que professe le docteur Fortin. Vous aurez remarqué sans doute, Messieurs, dans ce discours, aussi élégamment écrit que profondément pensé, les ingénieuses comparaisons, au moyen desquelles l'auteur s'éloignant des définitions arides de l'école, donne une idée si juste et si claire de l'anatomie, de la physiologie et de l'hygiène. Vous aurez été frappés de la démonstration de cette vérité si importante, que l'homme physique est, comme tout ce qui l'entoure, assujéti aux lois de la nature, qu'il ne saurait jamais sans imprudence et sans dommage pour son bonheur, se rébellionner contre elles; qu'il doit s'attacher à les suivre, et pour cela, avant tout les bien connaître. Mais ce que vous y aurez surtout admiré, Messieurs, parce que c'est-là ce qui domine dans ce discours, comme dans toutes les productions de notre honorable collègue, c'est la passion, c'est l'enthousiasme avec lequel il cultive les sciences qu'il professe, c'est l'infatigable ardeur qu'il met à remplir la mission qu'il s'est donnée de les populariser.

Viennent ensuite deux observations très-intéressantes, recueillies par M. Bretignières, médecin à Saint-André; l'une d'elles nous offre un nouvel exemple d'un accident qui se reproduit trop fréquemment dans nos contrées : je veux parler de l'empoisonnement par les baies de belladone. L'aspect, la saveur agréable de ces fruits, tentent souvent les enfants, et quelquefois même les personnes d'un âge mûr, aux yeux desquels ils se présentent. Ceux qui en mangent ne tardent pas à être victimes de leur imprudence: ils sont plongés dans un narcotisme profond, qui laisse toujours des traces fâcheuses dans l'organisme, quand il n'entraîne pas la mort. On ne peut trop signaler ce danger à tout le monde en général, mais surtout aux

Digitized by Google

habitants des villages voisins de nos forêts, où se trouve abondamment répandue cette plante vénéneuse.

Nous voyons dans la seconde observation du même médecin, un cas remarquable de ligature de l'artère principale du bras pour arrêter une hémorragie à la suite d'une plaie de l'avant-bras, qui intéressait l'artère cubitale. Cette ligature pratiquée d'après la méthode Boyer, dite méthode ancienne, eut un plein succès : dès le troisième jour, la circulation collatérale avait rétabli la chaleur dans le membre opéré, et les deux plaies marchèrent promptement à la cicatrisation.

C'est une opération de grande chirurgie, qui fait honneur au jeune praticien qui l'a exécutée : elle annonce son début dans la profession de l'art de guérir.

Rappelons encore ici une autre observation communiquée par M. le docteur Richard et votre Rapporteur :

Un habitant d'une campagne voisine, éveillé la nuit par du bruit qu'il entend dans sa cour, sort précipitamment pour en connaître la cause. Comme il rentrait, un chien qui avait pénétré dans sa maison se précipite sur lui, et lui fait plusieurs morsures aux jambes que ne recouvrait aucun vêtement.

Cet homme courageux saisit l'animal et le tue sur-le-champ.

Plusieurs personnes qui étaient accourues reconnurent ce dernier pour un chien qui la veille avait quitté le domicile de son maître, et qu'on avait poursuivi comme étant enragé, dans plusieurs villages.

Par les soins du maire de sa commune, le blessé fut dirigé sur l'hôpital d'Evreux, où il arriva seize heures après l'accident.

Nous pûmes de suite lui prodiguer les secours de l'art. Une saignée avait été pratiquée. Les morsures furent la-

Digitized by Google

vées à grande eau ; plusieurs d'entr'elles qui étaient étroites et profondes, furent élargies ; on les fit saigner abondamment en les recouvrant de ventouses, puis elles furent toutes cicatrisées avec un fer chauffé à blanc.

Des boissons sudorifiques furent prescrites; un pansement simple recouvrit les plaies.

Dans les premiers jours, le malade conservait de l'inquiétude et ne dormait pas. Ces symptômes fâcheux disparurent sous l'influence d'une saignée nouvelle et de nos efforts pour le rassurer.

Au bout de douze jours, il put quitter l'hôpital, à peu près guéri de ses morsures, qui n'ont eu depuis aucun résultat fâcheux.

Il est de toute évidence, Messieurs, que pour donner cette observation comme une preuve absolue de l'efficacité du traitement employé comme préservatif de la rage, il nous manque un élément important : la certitude que l'animal lui-même était réellement atteint de cette maladie.

On croit trop généralement qu'il est toujours facile de s'assurer qu'un chien est enragé; on s'imagine qu'il suffit pour cela d'en observer la démarche, l'attitude et quelques autres symptômes extérieurs, ou d'en ouvrir le corps s'il a été tué : c'est une erreur qu'il est bon de détruire.

Pour acquérir la certitude du développement réel de cette maladie, il faudrait s'emparer de l'animal encore vivant, l'enfermer dans un lieu où il trouverait à boire et des aliments, l'y observer avec soin pendant quelque temps; s'il est véritablement enragé, on le verra périr après avoir présenté à diverses reprises les symptômes qui caractérisent les accès de cette maladie, tels que le refus de nourriture, l'horreur des liquides, les mouvements convulsifs, etc.

Cependant, Messieurs, quand une personne a été mor-

Digitized by Google

due par un chien suspect, il faudrait bien se garder d'attendre, pour lui porter secours, que l'existence de la rage fût confirmée dans celui-ci. Le danger est trop pressant pour s'arrêter devant le doute. Même en supposant le concours de circonstances les plus favorables à l'acquisition de la preuve désirée, ce serait encore perdre un temps bien précieux; chaque instant de retard donne une chance de moins pour sauver le malheureux blessé de l'horrible danger qui le menace. On ne saurait trop se hâter d'appliquer le traitement mis en pratique dans l'exemple que nous venons de citer. Il a pour résultat d'enlever le virus rubique des surfaces qui le retiennent, de désorganiser par le feu les tissus qu'il aurait déjà viciés par un commencement d'absorption.

Nous le recommandons de toutes nos forces, non pas aux médecins, ce serait inutile, mais à tous les gens du monde que le hasard peut appeler quelquefois à donner des secours dans des cas pareils.

Ce traitement est des plus simples; il peut être exécuté partout, et par toute main pourvue de quelque dextérité. Il ne faudrait pas reculer devant ce qu'il paraît avoir de cruel. Les grands maux nécessitent les grands remèdes. Il s'agit de soustraire une victime à la mort la plus affreuse.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DES 4e, 5e ET 6e SECTIONS

(SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES ; LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS ; ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE),

Par M. Picard,

SECRÉTAIRE.

—

MESSIEURS,

Le caractère de chaque nation se révèle par ses travaux scientifiques, agricoles et manufacturiers. La statistique les constate, l'histoire les enregistre pour les livrer au génie de la civilisation.

Aucune époque n'a été plus féconde que la nôtre en productions littéraires et scientifiques. La France fermente de besoins *moraux* et *matériels*.

C'est qu'en effet chez une grande nation, qui doit à la puissance du génie, à la force communicative de ses pensées et de ses principes, la moitié de sa grandeur, ces deux idées sont inséparables. Il ne faut pas enfermer l'énergie sociale dans le matérialisme des intérêts : l'industrie, le commerce, les arts, les grands travaux en tous genres ont besoin de l'activité des esprits, de la science et des théories pour se féconder. Il faut que le génie national marche par des efforts simultanés à tous les développements à la fois : il faut au-dessus de toutes les tentatives, de tous les systèmes dans l'ordre matériel et

Digitized by Google

dans l'ordre moral, qu'on aperçoive ou qu'on reconnaisse à leur influence bienfaisante les principes éternels du droit et de la liberté.

Mais la civilisation n'existe pas *à priori*, elle est le fruit du travail général des nations, le résultat d'explorations constantes, d'observations incessantes et réfléchies. Il faut non-seulement créer, rassembler, améliorer, mais encore il faut étendre la sphère des sciences pour en faire diverger les rayons sur les points les plus éloignés.

Alors on conçoit l'utilité des associations scientifiques, qui reçoivent et se donnent mutuellement la lumière.

C'est ainsi que notre Société l'a compris; et c'est sous l'influence de ces grandes pensées qu'elle poursuit l'accomplissement de sa destinée.

En effet, depuis sa régénération, toutes les branches d'industrie ont reçu dans notre département une impulsion vivifiante et ont été fertilisées par le concours commun et par les efforts généreux des amis de la science. — Vous en aurez bientôt la preuve solennelle dans le rapport que d'autres travaux et la variété des matières ne m'ont pas permis d'abréger autant que je l'aurais désiré.

Messieurs, quand l'égoïsme et l'indifférence semblent avoir étouffé les sentiments généreux et décoloré la vie politique de nos plus illustres contemporains, c'est un devoir et une belle mission de rappeler les vertus des hommes célèbres qui ont honoré la patrie, pour en transmettre les nobles traditions au respect et à l'admiration des générations futures.

En faisant un appel patriotique aux habitants de la Normandie, pour l'érection d'une statue à la mémoire de Poussin, on a publié dans notre Bulletin une notice historique de M. Duchesne, sur le célèbre concitoyen dont la

Digitized by Google

France se glorifie, comme l'Italie de Raphaël, la Flandre de Rubens.

Poussin est né aux Andelys en 1594; sa vie fut celle des grands artistes, laborieuse, hérissée d'obstacles; mais comme tous les grands talents aussi il avait l'âme forte, il était peintre-philosophe.

C'est à Rome, la source des grands modèles, l'école classique de la peinture, que Poussin puisa ses grandes inspirations et conçut ses immortels chefs-d'œuvre qui font la gloire de la France et l'orgueil de notre département qui l'a vu naître.

C'est à Poussin que la peinture sacrée doit ses beaux tableaux; c'est lui aussi qui a perfectionné le genre du paysage historique. Tout est grand, tout est noble, tout est simple en même temps dans ses compositions admirables qui parlent à l'âme.

Poussin fut, sans contredit, le plus grand et le plus savant des peintres français. Son buste est au Panthéon de Rome, et son pays natal l'avait oublié ! Espérons que tous les amis des beaux-arts répondront à l'appel qui leur est fait pour éterniser la mémoire du Raphaël de la France, dans le lieu où il reçut le jour.

Non loin des Andelys, sur les bords de la Seine, naquit, deux siècles après Poussin, un autre artiste dont la renommée rejaillira un jour sur notre pays.

Si la ville des Andelys peut s'énorgueillir d'avoir vu naître Poussin, Pont-de-l'Arche peut aussi revendiquer avec fierté l'honneur d'avoir produit Hyacinthe Langlois, peintre, dessinateur et antiquaire célèbre, auquel la France devra la conservation de ces monuments précieux du moyen âge que le temps et les événements ont renversés dans la poussière.

Quoique moins grand que Poussin, Hyacinthe Langlois

Digitized by Google

avait avec lui plus d'une ressemblance. Comme lui, il portait dans son âme le feu sacré des arts et de la science reproductive et l'amour du beau; mais, à la différence de Poussin, qui eut le bonheur de jouir de toute la gloire de ses œuvres, Langlois vécut dans un état d'obscurité et de misère, qui serait impardonnable, si la capitale de la Normandie n'avait déjà entrepris de réparer un si cruel oubli.

Parmi les amis des lettres et des arts qui ont revendiqué l'honneur de la biographie de cet homme modeste et savant, nous rencontrons M. Cassen, notre honorable collègue qui, dans une notice nécrologique empreinte des sentiments les plus touchants, a su redire également les vertus de l'artiste illustre, dont la gloire n'a commencé qu'au tombeau, et auquel il a fallu aussi le triste privilége de la mort pour obtenir la justice que la haine, la jalousie ou l'ingratitude refusent si souvent aux vivants.

Mais ce ne sont pas les seuls hommes remarquables dont j'aie à vous parler :

Notre département a vu finir naguère un philanthrope dont la vie fut aussi consacrée au bien public ; je vais vous parler de M. de Barbé-Marbois : tout le monde connaît la guerre de l'indépendance américaine qui fut à l'Occident le signal et en quelque sorte le prélude de notre grande révolution. Le gouvernement français s'était alors prononcé pour la cause de l'émancipation qui résumait tous les principes philosophiques, l'amour de la liberté, les progrès intellectuels et toutes les idées qui agitaient l'Europe. Lafayette eut la gloire d'être le premier représentant de la sympathie nationale pour ce peuple émancipé; M. de Barbé-Marbois fut le représentant de la politique de la France de l'autre côté de l'Océan; et l'un et l'autre vécurent longtemps dans l'amitié du libérateur de l'Amé-

Digitized by Google

rique, de Washington, le héros fondateur de la liberté du Nouveau-Monde.

Nommé en 1785, intendant de la colonie de Saint-Domingue qui, dans la guerre de l'indépendance, servait d'asile à nos flottes, M. de Marbois y opéra des réformes salutaires, détruisit beaucoup d'abus et signala son administration de cette île par une probité sévère qui a fait la gloire de sa vie.

Il était en France quand éclata la révolution française, et il prit une part active dans les conseils de la nation.

Livré aux malheurs de l'exil par une de ces fatalités inséparables des agitations politiques, il ne cessa pas de s'occuper de son pays sous le ciel brûlant de la terre étrangère, et il revint en France au moment où le prestige de nos conquêtes et la puissance de nos armes faisaient briller l'aurore du XIXe siècle.

C'est à partir de cette époque que M. de Marbois vint fixer sa résidence dans le département de l'Eure.

Le traité d'Amiens avec l'Angleterre semblait avoir donné le repos au monde, lorsque le premier Consul qui rêvait le blocus universel, voulut reprendre Saint-Domingue. Ce fut encore M. de Marbois qui fut choisi pour le plénipotentiaire de la France dans cette nouvelle lutte, et qui amena un traité de quatre-vingts millions qui nous ont été payés.

M. de Marbois servit l'Empire avec zèle et dévouement, et si on lui reprocha quelquefois d'avoir oublié, trop facilement peut-être, le grand homme qui, après avoir porté la gloire du nom français jusqu'au bout du monde, mourut enchaîné au pied d'un rocher, cependant il faut reconnaître qu'il conserva toujours, dans le long exercice de ses fonctions publiques, une indépendance honorable et une grande intégrité. Par un désintéressement bien

Digitized by Google

rare, hélas! de nos jours, il refusa en 1818 une pension de 20,000 francs que Louis XVIII avait constituée à son profit.

A 93 ans, il s'occupait encore de l'épuration de nos finances, comme président de la Cour des Comptes, avec toute l'énergie de sa raison. En un mot, M. de Marbois fit beaucoup de bien pendant sa vie; il a laissé en mourant des dotations considérables pour favoriser l'instruction du peuple et l'agriculture.

Comme diplomate, économiste, législateur et philanthrope, il a pris rang parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Mais ce n'est là qu'une bien faible esquisse d'une notice vraiment remarquable de notre honorable président, M. Antoine Passy, dans laquelle il a su en même temps exciter les plus nobles sympathies par une juste et grave appréciation du véritable caractère de la guerre de l'indépendance américaine.

Nous venons de voir les dernières pensées et les derniers vœux de M. de Marbois, pour la culture agricole et la culture intellectuelle, ces deux grandes puissances qui dominent les besoins de notre époque et préoccupent si vivement la Société.

Il comprit que pour faire triompher l'instruction des populations peu éclairées, il fallait faire des sacrifices et des efforts multipliés.

Aussi de toutes parts chacun est à l'œuvre, et chez nous particulièrement, les chefs d'instruction publique travaillent avec ardeur à l'émancipation intellectuelle.

Dans un article intitulé : *Obstacles aux progrès de l'amélioration de l'Enseignement primaire*, M. Meunier, directeur de l'école normale, accuse les chefs de famille d'opposition aux réformes relatives soit aux méthodes d'enseignement, soit aux bases mêmes de l'éduca-

Digitized by Google

tion. Il voudrait aussi que la morale fût l'âme et le principe fondamental de tout enseignement, que le programme des connaissances y fût plus étendu, et que la routine ne prévalût pas sur les méthodes perfectionnées.

Certes, c'est-là le but auquel tout le monde doit aspirer, car si l'instruction rend l'homme plus intelligent, la morale le rend meilleur, et tout système d'éducation doit s'attacher à joindre les bons principes aux bonnes études : c'est un noble et bel assemblage que celui du savoir et de la vertu.

Mais faut-il accuser les chefs de famille seuls du succès peu rapide de l'enseignement primaire ?

Sans doute les instituteurs éclairés rencontrent souvent des intelligences rebelles aux méthodes nouvelles, une résistance injuste peut-être ; c'est-là le sort de toutes les innovations, même les plus parfaites, parce qu'il existe toujours des préjugés à déraciner, des préventions à vaincre.

Mais les obstacles existent aussi dans le personnel des instituteurs.

Il ne faut pas oublier que la loi nouvelle a dû, pour être juste, respecter des existences acquises, et que parmi la majeure partie des instituteurs, il en est beaucoup au-dessous de leur mission, qui n'ont ni l'ascendant moral, ni les antécédents nécessaires pour commander aux croyances et faire prévaloir les méthodes perfectionnées sur la routine, par l'autorité de leur propre savoir.

Ainsi quand le personnel de l'enseignement sera régénéré, et il faut s'en occuper sans cesse, la foi et le dévouement renaîtront. C'est alors qu'il faudra aussi s'occuper du sort des hommes qui se consacrent à ce noble apostolat et de régulariser un bon système d'instruction primaire ; car il faut le reconnaître, la loi nouvelle est insuffisante et

Digitized by Google

défectueuse. Elle ne définit pas d'une manière assez précise l'enseignement élémentaire, et elle assujétit les instituteurs à une dépendance précaire.

Ne serait-il pas étrange en effet, de voir la France placée par sa richesse, sa puissance, ses lumières, à la tête du mouvement social de notre époque, rester, sous le rapport de l'instruction primaire, en arrière des plus petits états de l'Allemagne.

Par la bonne administration de leurs écoles primaires et leurs efforts pour améliorer la condition intellectuelle de leurs sujets, la Prusse et la Hollande occupent la première place parmi les états du continent. Longtemps avant que les autres nations pensassent à fonder des écoles primaires, la Hollande possédait de semblables établissements : riche par son industrie, sa situation maritime et ses immenses possessions d'outre-mer, la république Batave n'oubliait pas au milieu de sa grandeur et des embarras que lui suscitait la jalousie de ses voisins, de cultiver l'intelligence de ses citoyens.

De même que la Hollande, la Prusse était déjà très-avancée dans la carrière de l'instruction élémentaire, alors que les autres gouvernements ne songeaient pas à l'éducation de leurs peuples, ou du moins alors que ces états n'y apportaient que de l'indifférence et de l'apathie.

En Autriche, dans le Danemarck, la loi exige impérativement que chaque habitant sache lire, parce que l'instruction y est considérée comme une dette sociale.

Et chez nous, dans tous les temps, sous tous les régimes, l'éducation primaire était partout repoussée; on dirait qu'éclairer les populations sur leurs devoirs, leurs vrais intérêts, c'est ébranler l'État.

Mais ce n'était pas assez en France, de répandre des connaissances utiles qui secondassent le travail et de faire

Digitized by Google

participer le fils du pauvre comme celui du riche aux bienfaits de l'éducation, la philanthropie demandait des cours d'adultes pour réparer en partie le malheur de l'ignorance dans la classe ouvrière, et des salles d'asile pour l'enfance. Partout de généreux dévouements ont répondu à cet appel, et bientôt, pour ce qui nous concerne, vous entendrez les résultats remarquables que notre cité doit encore au zèle inaltérable de M. Meunier, qui, dans une allocution toute paternelle, adressée à ses élèves, a su exciter leurs sympathies pour cette bienfaisante institution.

Ainsi que M. Meunier, M. Gadebled, inspecteur des écoles de notre département, s'est ému sur le sort de l'instruction primaire; par la nature de ses fonctions, il a vu de près les plaies de l'enseignement, et il indique des remèdes pour les guérir.

Le travail de M. Gadebled est sans contredit l'une des plus graves et des plus sérieuses productions dont je suis chargé de vous entretenir. Sous la forme modeste d'*Aperçu statistique de toutes les parties d'Enseignement dans le département de l'Eure*, il a fait un véritable ouvrage classique dans lequel il commence par constater l'état moral et matériel de l'instruction à l'époque de la promulgation de la loi; puis examinant la cause primordiale de la tiédeur des populations pour l'instruction primaire, il l'assigne à la pénurie des revenus des communes, à l'inertie des administrations locales, aux jalousies, aux croisements d'intérêts de paroisses, qui paralysent la réunion nécessaire d'un assez grand nombre de communes, et à l'insuffisante capacité de même qu'à la dépendance de plusieurs instituteurs.

Pour remédier à toutes les imperfections qu'il signale, M. Gadebled demande des améliorations législatives, afin de compléter les garanties qu'exige l'intérêt des institu-

Digitized by Google

teurs ; il voudrait que l'autorité supérieure acquît le pouvoir de fixer le minimum des rétributions mensuelles, comme elle a celui de fixer le minimum de traitement, au lieu d'en laisser le pouvoir à l'arbitraire des communes; et à cet effet, il demanderait l'organisation d'une sorte de jury de révision pour contrôler les listes et neutraliser les influences abusives des corps municipaux.

Ce sont-là des mesures graves qui, sans doute, peuvent être commandées par des circonstances transitoires; mais n'y aurait-il pas à craindre de déplacer seulement les abus au lieu de les détruire?

D'un autre côté, il faut prendre garde d'exciter des collisions dangereuses, d'affaiblir ou de briser l'harmonie des pouvoirs publics, en déshéritant le pouvoir municipal, déjà bien circonscrit, de l'une des modestes prérogatives qu'il tient de la loi.

Mais une réforme vraiment salutaire qu'il faut préparer avec sagesse, c'est l'émancipation de l'instituteur et de l'enseignement.

Que l'instruction primaire devienne entièrement gratuite, et que l'instituteur soit rétribué par l'État, c'est le seul moyen, peut-être, de faire obtenir à la loi l'assentiment public et de consolider l'éducation nationale.

Ainsi que les sciences philosophiques, l'histoire a aussi fourni son contingent.

Un de nos laborieux collègues, M. Bonnin, s'est livré à des recherches statistiques sur les Entrées solennelles des Rois de France à Evreux; la plus curieuse réception est celle de François Ier, à qui la ville offrit, entr'autres présents, 36 poinçons de vin de son cru, d'une valeur de 10 francs le poinçon, ce qui prouve qu'à cette époque Evreux était un pays vignoble. Du reste, ces solennités étaient à peu près les mêmes que celles de nos jours, sauf

Digitized by Google

que dans les temps assez reculés, le représentant du peuple parlait à genoux aux monarques couronnés, en signe sans doute de sa profonde dépendance envers les rois du droit divin.

La Société est encore redevable au zèle et aux explorations archéologiques de M. A. Le Prevost, d'une Notice remarquable sur la Châsse de saint Taurin. Outre l'intérêt historique qui s'attache à tous les monuments de l'antiquité, celui-ci a le mérite de l'intérêt local.

On ne connaît aucun fait relatif à ce reliquaire, avant les guerres de la religion. Il a été exécuté au XIIIe siècle, c'est-à-dire, comme le remarque M. Le Prevost, à une époque où plus qu'à aucune autre du moyen âge, les arts *brillèrent de splendeur et des clartés empruntées à l'Orient.*

Ce petit monument, *devant lequel tant de générations, tant de pieux personnages ont humblement courbé le front*, est remarquable surtout aux yeux des archéologues par sa magnificence et par les faits qu'il fournit, soit à l'histoire des traditions religieuses, soit à celles des arts. Il reporte à la fois aux jours reculés de l'introduction du christianisme dans nos contrées, et aux jours de sa plus grande ferveur parmi nos pères.

Il me reste, sur les sciences historiques, à vous parler d'un travail qui échappe à l'analyse et qui est aussi spirituel que curieux.

Tous les jours, dans le commun de la vie, l'esprit satyrique s'étudie aux ingéniosités des bons mots; il n'est pas jusqu'aux discussions les plus graves qui ne soient quelquefois compromises par les proverbes, et qui n'aient leurs citations d'à-propos; mais l'origine étymologique de ces maximes critiques est inconnue de la plupart de ceux-là même qui les employent, parce que la tradition

Digitized by Google

historique en a été dénaturée et corrompue en se vulgarisant.

Nous devons à M. Saintebeuve, notre collègue, de longues recherches sur les *Illustres Proverbes* qui sont encore aujourd'hui un objet de passion pour les paræmiographes.

Maintenant, j'ai à vous entretenir d'un autre ordre d'idées et de travaux non moins intéressants.

La science de l'économie politique ne peut plus être ignorée; elle lutte comme une nécessité contre l'indifférence qui la stérilise : le commerce, l'industrie nationale, les relations commerciales des peuples, la liberté des mers, sont les plus grands moteurs de la science économique, elle embrasse tous les intérêts matériels et jusqu'au crédit politique.

En effet, pendant la guerre, le crédit exerce une plus vaste influence sur les destinées des peuples et des gouvernements, il multiplie les ressources des puissances belligérantes, développe leurs forces, répare leurs défaites, prépare leurs succès, assure leur triomphe, leur impose la paix, en dicte les conditions.

Dans l'antiquité, le sort des nations ne dépendait que du génie de la guerre, de la puissance des armes, de la fatalité de la victoire. Carthage vaincue, disparut du monde politique, et Rome victorieuse l'asservit à son joug.

De nos jours, le plus grand guerrier des temps modernes ne put triompher des milliards que le crédit politique mit à la disposition de la Restauration, sa mortelle ennemie.

Mais de toutes les questions économiques les plus irritantes qui préoccupent notre époque, la question capitale est celle des douanes.

Digitized by Google

Dans les temps reculés, sous Philippe-Auguste, au XIIe siècle, le commerce français était libre; on ne faisait aucune distinction des produits exotiques et indigènes; il était seulement soumis à des taxes domaniales et de souveraineté étrangères à la production de l'industrie nationale.

Trois siècles après, sous François Ier, et plus tard, sous Henri IV, on établit des droits spéciaux sur les importations de l'étranger; puis sous le masque de l'intérêt commercial, le système des douanes ne fut que l'occasion ou le prétexte d'impôts politiques, au lieu d'un impôt de consommation; en un mot, il fut moins une sauve-garde pour la production, qu'une ressource financière pour le trésor, en telle sorte, que les produits qui n'étaient en 1816 que de 37 millions, en 1834 s'élevèrent à 104 millions. Aussi, qu'en est-il résulté? c'est que la matière imposable a été affectée d'une manière dommageable à l'industrie, tandis qu'il faudrait opérer la diffusion de la richesse sociale pour répandre le bonheur dans toutes les conditions; car il ne s'agit pas pour les gouvernements de créer des impôts pour les absorber par de plus grandes dépenses, mais d'empêcher que le pays ne succombe sous le fardeau de sa dette.

Les douanes sont donc une des branches les plus importantes de l'économie politique. Elles ont divisé les économistes les plus graves.

Les uns voulaient qu'on distinguât l'importation des objets que le pays ne produit pas de celle des objets qu'il produit : que la première jouit d'une liberté illimitée et que l'autre fût frappée d'une prohibition absolue.

Les autres demandaient la libre concurrence, sans distinction.

Selon les partisans de la liberté illimitée, les douanes

Digitized by Google

auraient sacrifié l'industrie nationale à l'industrie étrangère, en admettant dans le marché national la concurrence des produits exotiques analogues aux produits indigènes.

Selon les autres, dans le système prohibitif, les douanes auraient privé le pays d'objets dont la consommation eût été une nouvelle source de travail, de production, de prospérité et de richesse.

De là l'impôt protecteur, qui était destiné à concilier les deux systèmes de liberté et de prohibition, et qui tend à restreindre l'importation aux produits qui sont inoffensifs pour l'industrie nationale.

Mais ce dernier système de conciliation est attaqué par l'école économique avec une grande énergie, comme ayant tous les désavantages des deux autres sans avoir aucun de leurs avantages.

Parmi les partisans du système modérateur, nous rencontrons M. le baron de Morogues, qui, dans un programme d'économie sociale, condamne la libre concurrence comme devant produire le nivellement du prix du travail.

M. de Morogues signale surtout les effrayants résultats du travail fictif des machines qui a remplacé le travail réel des bras. Mais ce serait accuser injustement l'industrie et la civilisation que de leur reprocher les nouvelles méthodes de multiplication du travail; il ne faut pas redouter l'accumulation des richesses, parce que les bras enlevés au travail par la substitution des machines, seront dirigés vers d'autres industries nouvelles; aussi faut-il, dit M. de Morogues, s'occuper de les répartir équitablement entre tuotes les classes de la société, pour assurer aux masses du travail et des salaires suffisants.

Mais est-il vrai que la liberté absolue inonderait le

Digitized by Google

pays, nos places, paralyserait l'esprit d'innovation, d'invention, de progrès, et ferait disparaître nos capitaux ?

Est-il vrai que la concurrence des produits exotiques, analogues aux produits indigènes, réduirait la production nationale, le salaire, le travail, les profits du capital, la rente de la terre, l'impôt ?

Est-il vrai, en saine économie politique, qu'il n'y ait de sûreté pour la production nationale que dans le monopole du marché intérieur ?

Tout d'abord on peut dire qu'il est de l'essence du commerce des nations de jouir d'une liberté absolue dans l'échange réciproque des productions de tous les pays, et que la barrière des douanes, telles qu'elles existent, porte atteinte à la production de la richesse et au travail économique des peuples.

Mais on peut répondre encore aux dangers signalés de la libre concurrence, que si les marchandises importées sont supérieures aux marchandises indigènes, il en résultera une excitation au perfectionnement et à l'amélioration de celles-ci ;

Si au contraire, les marchandises indigènes sont supérieures en qualité aux marchandises exotiques, elles auront la préférence sur les marchés étrangers et sur nos propres marchés ;

Si elles sont de mêmes nature et valeur, la consommation sera plus grande et donnera l'impulsion à une production nouvelle en fécondant d'autres branches d'industries ;

Ou bien encore, au lieu de cet antagonisme d'importations et d'exportations rivales de productions identiques, le producteur dirigera ses productions analogues sur les marchés d'autres nations qui n'en produisent pas ou qui en produisent peu ; car il faut répandre le bien-être sur toutes les parties du globe.

Digitized by Google

Et qu'on ne s'effraye pas de la diminution du salaire; il y aurait aussi modération des prix qui tournerait au profit du consommateur qui est le plus nombreux.

Ces réflexions démontrent toute l'importance de l'étude approfondie des lois de l'économie politique et sociale qui, quoique aussi ancienne que le monde, n'est encore qu'à son berceau.

Celui à qui la Société doit l'extrait de l'ouvrage de M. de Morogues, dans lequel j'ai conçu les pensées et les observations économiques que je viens de vous communiquer, n'existe plus parmi nous; et quand il s'occupait de ce travail, qui fut le dernier de sa vie, il était atteint du mal de la mort qui l'a frappé quelques mois après. La Société, pour qui la perte de M. Lagé sera longtemps douloureuse, a voulu enregistrer dans ses Bulletins une Notice nécrologique, dans laquelle l'un de ses plus intimes amis a retracé les qualités de cœur et d'esprit de cet homme de bien.

Mais je me hâte, Messieurs, d'en finir sur les matières arides de la science positive, et de ranimer votre attention par les travaux plus attrayants de la littérature.

Cette année la poésie a retrouvé ses défenseurs, la douleur du poëte a été comprise, sa voix a été entendue.

C'est qu'en effet, au milieu de la fermentation des intérêts matériels, la littérature a aussi une destinée philosophique, rationnelle, politique et sociale à remplir sur la terre; c'est par elle que se développent les grandes pensées sympathiques qui enfantent les grands succès; mais la poésie doit aussi subir les métamorphoses de l'opinion, se transformer avec le temps et avec les mœurs de la société.

Si tel n'est pas le caractère essentiel de la poésie, dont j'ai à vous rendre compte, elle est digne cependant de nos hommages et de nos sympathies, car elle est de celle qui

Digitized by Google

échauffe l'âme, fait vibrer la fibre nationale, donne de pures et douces émotions et délasse l'esprit de l'étude des sciences positives.

La poésie a aussi ses saisons : l'été avec ses moissons dorées; l'automne qui attriste l'esprit d'un deuil qui le console en même temps; l'hiver avec ses neiges et ses frimats; le printemps avec sa verdoyante parure, ont été chantés par les poëtes de tous les temps, de tous les pays; et il semblait que la matière était épuisée, mais le poëte ne connaît pas de limites, c'est un Protée sublime qui sait revêtir toutes les formes et rajeunir sa muse.

Dans une pièce de vers intitulée le mois de *Mai*, M. Duverger a dignement célébré cette époque de renaissance de la vie, où le soleil du printemps verse sur la terre un océan d'amour.

Alors tout vit, tout s'anime à sa clarté féconde, et

« L'âme comme la terre harmoniant ses tons,
» Monte au ciel, s'y colore et revêt ses rayons. »

Après avoir lu les vers de M. Duverger, on se surprend seul à méditer. La nature est là, verte, diaprée, riante; c'est un parfum suave, c'est un silence mystérieux qui agit sur l'âme et la pousse à la rêverie, c'est une quiétude qui repose sans énerver, c'est un demi-rêve, un demi-réveil; on sent doucement la vie glisser sur les pores, et l'on s'assoupit au bruissement des insectes de la prairie, aux chants des oiseaux des bosquets, comme à un céleste concert qui ne meurt que longtemps après que le soleil a disparu sous l'horizon.

A côté de ce joli morceau de poésie vient se placer une ode du même auteur, sur les batailles de Cocherel et Vernon : ces lieux fameux qui cachent tant de souvenirs dans notre histoire.

M. Duverger s'est étonné avec raison de ce que, lors-

Digitized by Google

que le marbre décore tant de noms obscurs, on ne rencontre pas dans la plaine muette un témoin des hauts faits de notre vieille France, pas un monument, pas une pierre qui parle de Bertrand du Guesclin.

Mais du moins la voix du poëte moderne consolera son ombre de l'ingratitude des siècles.

Ceci se passait naguère à la fête agricole de Mercey. A l'endroit où flotta jadis la bannière qui conduisait nos bataillons triomphants, flottait aussi la flamme aux trois couleurs. Le fer y brillait encore, mais ce n'était plus le glaive des combats qui avait rougi la terre, c'était le soc laboureur qui ouvrait de larges et profonds sillons, pour attester l'émancipation progressive de l'agriculture, et pour constater solennellement, que *l'art qui nourrit le monde est un noble métier.*

Enfin le répertoire de nos productions poétiques renferme encore deux petites pièces qui ne sont pas moins dignes de vos suffrages.

La première est un fragment du poëme de Volberg, par M. Pécontal. C'est une jeune fiancée au cœur brûlant d'amour, abandonnée au printemps de sa vie, qui semblable à la fleur des champs, mourant sur sa tige brisée, meurt aussi lentement en proie à la douleur, demandant à la terre entière l'ami qu'elle a perdu.

La seconde pièce au contraire forme une diversion consolante à cette scène d'émotions ; c'est aussi une fiancée, mais plus heureuse que celle de M. Pécontal : elle va fixer le bonheur. Ce sont deux âmes qui vont s'unir pour vivre désormais au sein de l'amitié, deux cœurs qui vont doubler leur vie en *s'en donnant chacun moitié.*

Telle est, Messieurs, l'analyse de nos travaux scientifiques pendant l'année 1838 ; vous voyez que chacun a

Digitized by Google

compris sa mission, et que les esprits sont animés d'une noble émulation.

Mais travaillons encore, travaillons toujours : la science est *un feu qu'il faut nourrir, et qui s'éteint s'il ne s'augmente.*

Notre époque est surtout un âge de réflexion, un âge scientifique, une halte où l'esprit humain se replie sur lui-même et s'étudie après d'immenses efforts de passion et de volonté.

Quand le sol sera sillonné de routes, ces artères de la richesse publique, quand l'instruction aura pénétré sagement et profondément dans le pays, toutes les professions seront réhabilitées, et il n'y aura plus d'autre distinction entre les hommes, que celle du savoir et de la vertu.

Tous ces bienfaits nous les devons aux enseignements des siècles passés, à la philosophie du XVIIIe siècle, sur laquelle on a cependant appelé tant de malédictions. C'est en effet de la philosophie du XVIIIe siècle que sont sortis un meilleur ordre politique, une législation plus équitable, des mœurs plus douces, l'égalité civile et la liberté publique de la pensée, ces grandes choses à peu près obtenues, demandées ou souhaitées par tous les peuples civilisés.

Voyez la marche des sciences philosophiques et littéraires. Le soleil de Louis XIV s'éteint, la poésie décroît et languit aux mains d'imitateurs et de novateurs sans génie. Voltaire, le grand Protée, apparaît étincelant de jeunesse et d'audace, et avec sa hardiesse agressive, relève à lui seul la poésie mourante; il a soutenu et ranimé la poésie du XVIIe siècle.

Il a régénéré l'histoire en la dépouillant des traditions superstitieuses consacrées par la crédulité du moyen âge; il a détruit cette philosophie mystique et fallacieuse inventée

Digitized by Google

pour éteindre toute instruction véritable et pour replonger l'esprit humain dans les ténèbres.

Son *Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations* est un chef-d'œuvre d'observations morales et politiques, et il faudrait en vérité ou être aveuglé de prévention, ou n'avoir ni science ni talent pour récuser ces vérités désormais acquises.

Rousseau, cet autre apôtre d'une sainte réaction, le père de l'avenir, fit aussi briller le flambeau de la philosophie morale aux yeux de cette société qui se précipitait dans l'athéisme; il appela à la liberté les nations courbées sous un pouvoir avili.

Ainsi, honneur et respect à la philosophie du XVIIIe siècle, non pas comme ayant fondé le principe de notre édifice social, mais parce qu'elle a détruit surtout les fausses croyances qui enveloppaient l'intelligence humaine. Sa mission est accomplie: elle appartient glorieusement au domaine de l'histoire.

Honneur et respect à ces grands hommes qui ont ainsi préparé la foi ardente aux progrès de l'humanité, et préludé, par leurs travaux immortels, à notre grande émancipation, à l'éducation constitutionnelle des peuples!

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES COURS PUBLICS ET GRATUITS,

PROFESSÉS SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ,

Par M. Sainteleuve,

AVOCAT.

—

MESSIEURS,

Les cours publics qui ont lieu à l'Amphithéâtre, sous le patronage et avec les encouragements de votre Société, ont continué cette année, et en général, l'assiduité des élèves a récompensé le zèle des professeurs.

M. Beaucantin, qui s'est chargé du cours d'horticulture, a professé, 1° la théorie et la pratique de douze sortes de greffes; 2° la taille en vert au pincement; 3° la taille en éventail palmette; 4° la taille en éventail fanon; 5° la taille en éventail de la Quintinie; 6° la taille en pyramide appliquée aux arbres à pepin; 7° celle de Montreuil, appliquée aux mêmes arbres; 8° celle du pêcher en V ouvert, ou de Montreuil; 9° celle du pêcher en palmette; et 10° l'équilibre de végétation dans la charpente des arbres.

Le nombre des personnes qui ont suivi ce cours (40 à 50), notablement supérieur à celui de l'année précédente, témoigne de l'intérêt qui s'attache à cette partie si utile de la science.

M. Blavette, dans son cours de physique, a traité de la pesanteur, du calorique, de l'électricité, du magnétisme,

Digitized by Google

de l'optique : dans celui de chimie, il a fait l'histoire des métaux et de leurs combinaisons linéaires.

Le nombre des auditeurs, satisfaisant dans le commencement de l'année, a diminué vers la fin; mais il faut remarquer que les élèves de l'école normale, qui en formaient la plus grande partie, n'ont pas suivi toutes les leçons.

M. Fortin, dans son cours élémentaire d'anatomie et de physiologie, a traité, sous le double rapport de la physiologie et de l'hygiène, 1° des organes de la digestion; 2° de ceux de la circulation et de l'absorption; 3° de ceux de la respiration; 4° de ceux des sécrétions; 5° de ceux de la vue et de l'ouïe; 6° de l'odorat, du goût et du toucher; 7° des systèmes nerveux; 8° des organes des mouvements; 9° de celui de la voix; et 10° de ceux de la conservation de l'espèce.

Le nombre des auditeurs a varié de 40 à 100.

M. Baudry a fait consister son cours dans des instructions sur les secours à donner aux noyés, aux asphyxiés, et en général dans toutes les maladies qui peuvent amener promptement la mort. Les différents cas de pendaisons, de morsures d'animaux venimeux ou enragés, d'apoplexies, d'hémorragies qui peuvent donner la mort, etc., etc., ont dû, comme on le voit, appeler les explications et les enseignements du professeur, et son attention s'est portée aussi sur les mesures de police nécessaires ou utiles pour prévenir plusieurs des accidents dont il s'est occupé.

On peut porter à un *maximum* de 150 et à un *minimum* de 45 le nombre des personnes qui ont suivi les instructions de M. Baudry : on conçoit que les différentes parties de ce cours n'étant pas liées entr'elles d'une manière nécessaire, les auditeurs ont dû se renouveler et leur nombre varier beaucoup, suivant le plus ou moins d'intérêt de chaque leçon.

Digitized by Google

M. Corbeau a compris dans son cours l'arithmétique et le dessin linéaire proprement dit, les quatre opérations fondamentales sur les nombres entiers et les fractions, et des notions sur le système métrique d'une part; de l'autre, les définitions des figures, le tracé géométrique, et le toisé en mesurage des lignes, des surfaces et des corps, ont fait l'objet de cet enseignement.

Le nombre des élèves a varié de 25 à 35. Ce sont, pour la plupart, de jeunes ouvriers, dont l'assiduité a été remarquable : pour ne citer que ceux qui ont reçu des médailles, nous dirons qu'ils ont assisté à toutes les séances, sans exception, malgré la rigueur de l'hiver dernier et l'éloignement de leur domicile.

M. Massot a aussi continué son cours de dessin, basé sur la méthode de Dupuis, suivant laquelle les élèves dessinent immédiatement d'après le plâtre.

Dans ses *Conférences morales*, M. Delarue a passé en revue les rapports généraux de l'homme avec lui-même, avec ses semblables, avec les choses extérieures, avec Dieu : il a examiné ensuite les devoirs qui naissent de ces rapports. Puis, se renfermant dans ce que les devoirs de l'homme ont de plus restreint et de plus intime, il a traité des liens de famille, source des devoirs des enfants, des époux, des parents. Le mariage a particulièrement attiré son attention, et il a fait ressortir les principaux caractères qui, selon lui, distinguent cet acte important de la vie, savoir : l'unité, l'indivisibilité, l'indissolubilité. Une dernière leçon a été consacrée à l'examen de la peine de mort.

Tel est, Messieurs, le tableau succinct de l'enseignement qui, sous les auspices de votre Société, est libéralement donné à qui veut s'instruire. J'ai dû m'abstenir de toutes considérations générales sur les avantages de cette institution. L'utilité des cours publics n'est autre chose que

Digitized by Google

l'utilité de la science : or, que la science soit utile en général, c'est ce qui est trop vrai pour être prouvé, surtout devant une Société savante et un public du XIXe siècle. Quant aux réserves dont cette proposition peut être susceptible, ce n'est pas ici le lieu de les discuter.

Mais ce que je ne me suis pas interdit de louer, c'est le zèle et le désintéressement des hommes qui, dans la seule vue du bien public, et sans gloire ni salaire, sacrifient une part de leur temps à l'instruction de leurs concitoyens. Ces hommes, Messieurs, méritent toute la reconnaissance du public, et la vôtre, certainement, ne leur manquera pas.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES ENCOURAGEMENTS AUX AGRICULTEURS

ET DES RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX,

Par M. Cassen,

PRÉSIDENT DE LA SECTION D'AGRICULTURE.

—

MESSIEURS,

Depuis 1835, la Société regrettait vivement de n'avoir pu comprendre les encouragements aux agriculteurs au nombre des récompenses dont la distribution se fait chaque année dans cette séance solennelle.

Digitized by Google

Sans approfondir les causes qui ont occasionné le silence de la Section d'agriculture en 1836 et en 1837, sur la plus importante de ses attributions, celle d'exciter une noble émulation entre les cultivateurs, je me contenterai de vous dire qu'elle prit, dès le commencement de cette année, la ferme résolution de faire les efforts les plus persévérants pour répondre, autant qu'il était en elle, aux vues du gouvernement et à l'appel que le premier magistrat fit à son zèle.

En examinant les précédents, elle trouva dans un arrêté de la préfecture, en date du 25 juin 1835, tous les éléments d'une bonne opération.

Le rapport fait en 1835, par la Commission des récompenses, fut étudié.

Son examen amena la conviction que ce qui avait été fait pour le seul arrondissement d'Evreux ou à peu près, devait s'étendre à tout le département.

Le Rapporteur de la Commission avait alors formulé le vœu qu'à l'avenir les récompenses fussent plus importantes et surtout plus nombreuses, et que chacun des arrondissements y eût sa part déterminée.

Ce vœu a été entendu.

Un nouvel arrêté de M. le Préfet, sous la date du 8 mars dernier, confirmant les moyens d'exécution de celui de son prédécesseur, n'en diffère que par l'augmentation du nombre et de l'importance des récompenses.

Il établit d'abord un prix unique pour tout le département; un prix d'honneur, au profit du cultivateur qui réunirait au plus haut point les conditions d'un bon agriculteur, *dans l'état actuel de la science agricole.*

Ce prix consiste dans la concession d'une bourse à l'Institut royal agronomique de Grignon, en faveur du fils où d'un neveu du lauréat, et dans le cas où il ne serait pas à

Digitized by Google

même de profiter de cette bienveillante disposition, une médaille en or de la valeur de 500 francs y sera substituée.

On pensait que l'émulation des cultivateurs serait vivement excitée en établissant ainsi un concours, dont le résultat serait que le fils du meilleur agriculteur pourrait pendant deux années recevoir, aux frais de l'Etat, une forte éducation agricole théorique et pratique, et rapporterait au milieu de nous les fruits de ces deux années d'études et d'expériences.

Une récompense d'un caractère si tranché devait surtout flatter l'ambition des agriculteurs peu fortunés, à qui elle procurerait les moyens de se former, sans frais de leur part, un aide puissant, propre à les seconder dans leur vieillesse et à leur succéder dans leur pénible et honorable carrière.

Deux prix furent établis pour chacun des cinq arrondissements :

Au premier fut assigné une médaille en or de la valeur de 150 francs;

Au second une médaille en or de 100 francs.

Quant aux moyens d'exécution, toujours fort difficiles lorsqu'il s'agit de l'examen d'exploitations rurales ; au lieu des Commissions d'arrondissement qu'établissait l'arrêté de 1835, on crut plus convenable d'en nommer une pour chaque canton, afin que les membres de ces Commissions, plus à portée par leurs connaissances locales d'appeler l'attention de la Société sur les fermes les mieux cultivées, ne fussent pas exposés à des frais onéreux de déplacement lorsqu'il faudrait les visiter.

Des instructions leur furent adressées, soit par M. le Préfet, soit par le Président de la Section d'Agriculture, et l'on devait espérer de la réunion de ces mesures et de la publicité donnée à l'arrêté du 8 mars dernier, que la

Digitized by Google

Commission centrale, établie pour être le foyer de cette opération, recevrait de toutes parts des documents pleins d'intérêt, des rapports concluants, au moyen desquels elle pourrait présenter, pour les cinq arrondissements, des résultats positifs.

Je dois le dire avec regret, Messieurs, l'attente de l'administration, celle de la Société, n'ont pas été remplies ainsi qu'elles devaient l'espérer.

Les Commissions cantonales de l'arrondissement de Bernay ont gardé un silence absolu.

Dans l'arrondissement de Pont-Audemer, la Commission du canton de Routot a seule répondu aux demandes qui lui ont été faites, et fourni un rapport dont les conclusions sont positives.

Les Commissions de Louviers et du Neubourg ont adressé un travail bien fait et consciencieux.

Dans l'arrondissement d'Evreux, les Commissions cantonnales d'Evreux et celle de Vernon ont seules répondu à l'appel qui leur avait été fait.

L'arrondissement des Andelys a complètement rempli les vues de l'administration et de la Société.

Les Commissions des cantons d'Andelys, Ecos, Etrépagny, Gisors et Fleury-sur-Andelle, ont adressé un travail qui laisse peu de choses à désirer; elles ont signalé cinquante-une exploitations, dignes de fixer à tous égards, l'attention de la Commission centrale.

Par suite de ces premiers renseignements, des visites ont été faites sur les fermes les plus remarquables par leur bonne tenue.

Des rapports tout à fait satisfaisants ont été adressés à la Commission, l'ont éclairée et lui ont facilité ses opérations.

Ce serait sans doute ici, Messieurs, l'occasion de recher-

Digitized by Google

cher les causes de l'apathie qui s'est manifestée dans la majeure partie du département, soit de la part des agriculteurs, soit de celle des membres des Commissions ; mais je craindrais de fatiguer votre attention : cette séance a été déjà longue et le simple énoncé des délibérations de la Commission demande encore du temps ; la distribution des récompenses en exigera aussi.

Je me réserve d'entrer plus tard dans des considérations morales sur les causes de cette insouciance, et de proposer les moyens qu'on pourrait tenter pour en éviter les conséquences.

La première place doit appartenir dans ce rapport à l'arrondissement où le travail a été le plus complet : je commencerai donc par celui des Andelys.

Cinq cultivateurs sont placés en première ligne.

Au premier rang et tout à fait à part, se présente M. Leguay, de Neaufles, canton de Gisors.

Fermier depuis quatre années sur une exploitation de 250 hectares de terres d'une médiocre qualité, ce cultivateur a obtenu les résultats les plus avantageux des bonnes méthodes de culture qu'il emploie.

La beauté et l'importance de ses troupeaux, les soins avec lesquels ils sont traités, décèlent au premier aspect, dans M. Leguay, un homme plein d'intelligence et d'instruction.

La suppression intégrale de la jachère ajoute aux puissants moyens que lui fournit pour la nourriture de ses bestiaux, 25 hectares d'excellents herbages qui sont le résultat de ses travaux.

Ses récoltes de toute espèce sont remarquables par leur abondance, et l'absence d'herbes parasites annonce que des labours répétés ont été donnés aux terres aux époques les plus convenables.

Digitized by Google

Des précautions ont suppléé au défaut de fosses à fumier.

L'ordre intérieur de la ferme ne laisse rien à désirer.

La distribution régulière des travaux et l'exactitude dans leur exécution, de la part d'anciens valets de ferme, annoncent dans le maître une habileté peu commune à tirer tout le parti possible des hommes attachés à son service.

La Commission cantonale de Gisors et la Section des Andelys proclament hautement qu'elles regardent M. Leguay comme le plus digne de recevoir les encouragements que l'administration destine aux cultivateurs les plus distingués, et elles affirment qu'elle trouvera peu d'hommes le méritant davantage.

Elles expriment le désir que le prix de département soit décerné à M. *Leguay*.

Votre Commission centrale, après une discussion sérieuse, a partagé l'opinion de ces deux Commissions, et elle propose à M. le Préfet d'accorder à cet honorable agriculteur le prix de département.

M. Édouard Renard, à Fours, canton d'Ecos, a droit de revendiquer la majeure partie des éloges donnés à M. Leguay.

Aussi habile cultivateur que lui, M. Renard a su tirer de grands avantages d'un terrain marécageux, en le convertissant en herbage.

Il possède la plus belle vacherie du canton d'Ecos.

Son troupeau, composé de 700 moutons, est très-remarquable.

La seule considération qui ait déterminé la Section des Andelys à lui donner la préférence, c'est qu'il est établi dans les rapports des Commissions que le sol de la ferme de M. Renard est généralement d'une fertilité naturelle supérieure à celle de son compétiteur.

Digitized by Google

La Commission propose d'accorder le premier prix d'arrondissement à *M. Renard.*

M. Marest, du Puchay, canton d'Etrépagny, sur un théâtre moins étendu, puisque la ferme n'est que de 60 hectares, a dépassé ses émules par les travaux les plus intelligents.

Aidé par un troupeau supérieur en nombre aux proportions qu'exigerait naturellement l'importance de son faire-valoir, il a complètement supprimé la jachère. Ses terres sont dans l'état le plus propice et ses récoltes sont superbes et abondantes.

La Commission demande le deuxième prix d'arrondissement pour cet intelligent agriculteur.

La Section des Andelys réclame une mention très-honorable en faveur de MM. *Delaisement*, de Corny, canton d'Andelys, et *Lainay*, cultivateur à Gaillardbois, canton de Fleury: elle regarde ces deux agriculteurs comme dignes des plus grands éloges.

Messieurs, cet arrondissement des Andelys est si remarquable en hommes profondément instruits dans la science agricole, que la Commission croit devoir mentionner honorablement MM. *Saintard*, du Coudray; *Catheux*, de Saussay-la-Vache; *Legrand* fils, de Guitry; *Canu*, de Villerets; *Fleury*, de Puchay; *Amaury*, de Tourny; *Boivin*, de Fontenay; *Coutil*, de Villers; *Vinot*, d'Amécourt; *Dévé*, de Dangu; *Houel*, de Mantelle; *D'Amour*, de Boisemont, et *Remy*, d'Ecouis.

S'il est vrai qu'ils habitent une contrée généralement plus fertile qu'une grande partie du reste de notre département, c'est aussi à leurs lumières, à leur civilisation plus avancée, qu'ils doivent les brillants résultats qu'ils obtiennent.

L'administration et la Société doivent des remercîments

Digitized by Google

à MM. les Membres des Commissions des cantons d'Andelys, Ecos, Etrépagny, Gisors et Fleury-sur-Andelle; ils ont senti toute l'importance de leur mission et ils l'ont remplie avec un zèle remarquable.

Je passe à l'arrondissement de Louviers.

Deux rapports ont été adressés par les Commissions des cantons de Louviers et du Neubourg.

Une seule exploitation a fixé l'attention de MM. les Commissaires du canton de Louviers.

C'est celle de M. de Sézille, ancien conservateur des forêts des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

Propriétaire à la Haye-le-Comte, d'un domaine assez vaste, M. de Sézille en a réservé une partie qu'il fait valoir, dans le double but de satisfaire son goût pour l'agriculture, et de présenter à ses voisins des exemples de l'application des méthodes de la culture nouvelle, de leur faire connaître les résultats, bons ou mauvais, des essais qu'il fait avec une rare sagacité, un noble désintéressement et un zèle infatigable.

Ainsi il a adopté de prime-abord l'assolement quadriennal, avec suppression absolue de la jachère.

C'était-là un des plus grands services qu'il pût rendre à l'agriculture, puisqu'on regarde généralement aujourd'hui cet assolement comme le plus convenable pour remplacer avantageusement l'ancienne méthode.

Son exploitation, dotée d'un nombre suffisant d'animaux du plus beau choix, se recommande aussi par une distribution bien entendue de tous les locaux nécessaires.

Les 24 hectares de terres arables qui la composent, sont cultivés avec méthode, et présentent à l'œil les récoltes les plus satisfaisantes.

Les racines, les tubercules, et quelques légumineuses plantées en ligne, sont sarclées et buttées au moyen

Digitized by Google

d'instruments propres à cet usage. Leur aspect donne aux terres qu'elles couvrent l'air d'un jardin bien tenu. Les produits sont déjà très-beaux, et promettent plus tard une abondante récolte.

Elles fournissent un bon modèle aux cultivateurs des environs, que cet exemple doit nécessairement déterminer à entrer, tôt ou tard, dans cette première voie de l'agriculture perfectionnée.

Des connaissances spéciales dans l'aménagement forestier, fruit des études de toute sa vie, devaient naturellement porter M. de Sézille à les utiliser par la pratique, à l'instruction de ses compatriotes : aussi s'est-il livré à d'importantes plantations de bois sur les terrains les plus arides de sa propriété.

Le succès a couronné ses travaux.

25 hectares de bois couvrent aujourd'hui un sol rocailleux et improductif autrefois.

Honneur à M. de Sézille!

C'est ainsi qu'après avoir servi avec distinction son pays, pendant les plus belles années de sa vie, il en consacre le reste à l'éducation agricole des habitants qui l'avoisinent.

Messieurs, voilà le vrai moyen de faire sortir un grand nombre d'agriculteurs de la mauvaise route où ils se sont engagés.

Que l'exemple de M. de Sézille soit imité par les propriétaires.

A eux la noble mission de tenter les expériences, d'en calculer rigoureusement les résultats bons ou funestes, de préconiser les premiers, de se mettre en garde contre les autres.

C'est dans la reconnaissance de leurs concitoyens qu'ils trouveront la plus douce récompense.

Digitized by Google

Ce que la Société doit faire pour ces hommes honorables, c'est de proclamer hautement leur dévoûment au bien public;

C'est d'appeler sans cesse l'attention du gouvernement sur ces hommes de bien; c'est de solliciter qu'ils soient signalés au chef de l'état, pour que d'honorables distinctions leur soient accordées.

Dans le même arrondissement, un autre homme (et ce fait n'a malheureusement pas été révélé par la Commission locale, et n'est parvenu à la connaissance de la Commission centrale, qu'à l'instant même où elle délibérait), un autre homme, dis-je, se livre depuis quelque temps à une tâche aussi honorable:

M. Constant Godet, très-riche propriétaire, au Thuit-Simer, canton d'Amfreville, suit, dans une voie plus large encore, l'exemple de M. de Sézille;

Amateur passionné des plus belles races d'animaux, il consacre l'aisance dont il jouit, à l'acquisition des plus beaux chevaux, des plus belles vaches, des plus beaux moutons;

Il essaie, dans une vaste exploitation agricole, les cultures les mieux raisonnées.

N'en doutons pas, Messieurs, il doit résulter de ces nobles efforts un bien immense pour la propagation de la science agricole.

C'est en vain que des esprits superficiels viendront vous dire que les gens riches obtiennent chèrement de faibles produits.

Les sacrifices qu'eux seuls peuvent faire impunément, tourneront au profit du pays.

Ainsi l'introduction des plus beaux animaux améliorera les races, et mettra plus tard leurs produits à la portée de tous.

Digitized by Google

Des instruments perfectionnés, fort chers dans l'origine, baisseront de prix par l'imitation et la simplification;

De plus belles semences de toute espèce, que les riches auront fait venir à grands frais, se répandront chez nous à des prix modérés.

Voilà les résultats éloignés, mais certains, de l'application des hommes aisés à telle branche que ce soit de l'agriculture.

Proclamons, Messieurs, les noms des hommes trop rares, qui utilisent ainsi leurs richesses au profit du pays.

Que l'œil bienveillant de nos administrateurs se fixe sur eux.

Messieurs, une étoile d'honneur fut placée par la main de Napoléon sur la poitrine d'un cultivateur du pays Chartrain.

Cette tradition est palpitante encore dans le souvenir des habitants de cette contrée.

Elle a enfanté des prodiges de zèle et d'activité.

La Commission centrale a manifesté l'opinion que MM. *de Sézille* et *Godet*, étaient dignes de plus hautes récompenses que celles que la Société pouvait offrir.

En conséquence, elle a passé à l'examen du rapport de la Commission cantonale du Neubourg.

9 cultivateurs de ce canton sont signalés à la Société pour la bonne tenue de leur exploitation.

M. Pierre Huest, de Villettes, sur une ferme d'environ 100 hectares, s'est livré à la culture alterne, avec des modifications que nécessitait l'état du sol.

11 chevaux, 18 vaches, 430 moutons, garnissent cette ferme: elle est dans l'état le plus satisfaisant.

18 hectares de prairies artificielles, 4 à 5 hectares de beau colza, 3 hectares de racines, sont, avec 1 hectare

Digitized by Google

de lin, et 9 hectares de vesces et pois, les récoltes qui partagent avec les céréales l'assolement de cette exploitation.

La récolte est superbe ; les terres dans un état de netteté remarquable, et cependant le sol est moins favorable que celui des compétiteurs de M. Huest.

Cette dernière observation de la Commission a déterminé le jury central à désigner M. Huest pour le premier prix d'arrondissement.

M. Frédéric Fromont, du Troncq, canton du Neubourg, aurait été placé au premier rang, si les terres de son exploitation n'eussent paru à la Commission d'une bonté bien supérieure à celles de M. Huest.

Le nombre de bestiaux, sur une même étendue de terre, est plus faible aussi que chez son compétiteur.

Ces motifs ont fait placer M. *Fromont* au deuxième rang, et la Commission l'a jugé digne du second prix.

Une mention très-honorable doit être faite de M. *Dumoutier*, de Saint-Aubin-d'Ecrosville, auquel la Commission regrette vivement de ne pouvoir accorder un troisième prix.

Les exploitations de MM. frères *Lamboy*, de Criquebeuf-la-Campagne; *Moisy* et *Massiel*, au Tremblay; *Auzoux*, à Canappeville; *Dugard*, à Marbeuf; *Ferrand*, à Daubeuf-la-Campagne; et *Guerard*, à Criquetot, doivent vous être signalées comme étant dans la voie du progrès.

Les agriculteurs de l'arrondissement d'Evreux n'ont pas répondu à l'excitation qu'avait cherché à faire naître la Société, par des publications répétées et par tous les moyens d'influence qu'elle pouvait employer. Peu de demandes directes ont été faites.

La Commission cantonale d'Evreux a visité plusieurs fermes.

Digitized by Google

L'une d'entre elles a particulièrement fixé ses regards, parce que, offrant un sol rebelle à la culture, le fermier qui l'exploite depuis longues années est parvenu à remédier, autant qu'il était en lui, au vice du sol et à la privation de beaucoup de choses qui rendraient son exploitation moins difficile.

Je veux parler de M. Larcher, fermier au Mesnil-Anseaume, commune de Saint-Vigor, canton d'Evreux.

C'est en adoptant aussi l'assolement quadriennal, mais en conservant une partie des terres en jachère, qu'il est parvenu à faire d'assez abondantes récoltes, où précédemment on n'en obtenait que de fort chétives sous l'assolement triennal.

Cette lutte d'un homme judicieux contre les inconvénients de sa position, les efforts qu'il fait sans cesse pour améliorer la ferme confiée à ses soins, ont déterminé la Commission locale à placer M. Larcher au premier rang.

La Commission centrale a adopté cette opinion, et elle propose à M. le Préfet d'accorder le premier prix de l'arrondissement à M. *Larcher.*

Elle propose de mentionner honorablement M. Pierre *Bidault*, propriétaire au Thilleul-Lambert, dont l'exploitation se fait remarquer, surtout par le nombre et la beauté des bestiaux de toute espèce qui y sont attachés; et M. *Colombel*, de Claville, qui se livre avec un zèle persévérant à la culture nouvelle.

L'assolement quadriennal, sans jachère, est adopté depuis plusieurs années par ce cultivateur éclairé, et il continue à se féliciter des résultats qu'il en obtient.

La Commission exprime le vif regret que d'autres cultivateurs ne l'aient pas mis, par leurs demandes, à même de rendre compte de l'amélioration de leur pratique agricole.

Digitized by Google

La Commission cantonale de Vernon a fourni son rapport.

Il en résulte que la ferme exploitée par M. Simon Blot, à Mercey, a le plus particulièrement fixé son attention, et elle signale ce cultivateur comme celui qui lui paraît mériter le plus particulièrement une distinction.

La ferme de M. Blot se compose de 129 hectares de terres généralement peu fertiles. Le sol en est peu profond, d'un travail difficile.

Elle est dotée de 12 chevaux, 18 vaches, 1 taureau, et de 500 moutons, nombre considérable pour le pays.

C'est avec le secours de cet important matériel, et un travail assidu, que ce fermier est venu à bout d'obtenir des récoltes très-remarquables sur ce domaine.

Les luzernes, assez généralement faibles sur ces hautes terres, sont très-belles chez lui, par suite des soins de culture qu'il leur a donné, et de l'abondance des engrais qu'il se procure en dehors de ceux fournis par ses étables.

La culture des betteraves, judicieusement pratiquée par ce fermier, a déjà donné, dans son canton, l'éveil à ses voisins; et cet essai est d'autant plus digne d'encouragement, que depuis un an il existe à Vernon une fabrique de sucre indigène qu'il est très-important de soutenir, afin que cette industrie puisse vivifier cette partie de notre département.

La culture de cette précieuse racine offre l'heureuse alternative de son emploi, soit à la nourriture des bestiaux, soit à l'approvisionnement de l'usine de Vernon, au prix de 11 francs le millier de livres.

Cette dernière considération surtout a déterminé la Commission centrale à se rendre aux sollicitations des Commissaires locaux, et à proposer que le second prix de l'arrondissement d'Evreux soit accordé à M. *Blot*.

Digitized by Google

Vient ensuite l'arrondissement de Pont-Audemer.

Une seule demande de visite de ferme a été faite dans cet arrondissement par M. Maille de Routot.

Ce cultivateur possède aussi quelques terres à Neuville près Claville, arrondissement d'Evreux.

Qu'il me suffise de vous dire, Messieurs, que M. Maille n'a paru à aucune des deux Commissions remplir les conditions qu'exigeait le programme.

Espérons, Messieurs, que nous aurons à vous présenter l'année prochaine des résultats plus satisfaisants;

Espérons que, d'eux-mêmes, les cultivateurs viendront au-devant de nos efforts;

Qu'ils apprécieront la haute protection que le Roi manifeste pour l'agriculture; qu'ils en verront une preuve dans les importants crédits que les Chambres ont voté cette année, pour faire face aux encouragements;

Espérons qu'ils se montreront aussi reconnaissants que nous le sommes envers le Conseil général, au zèle éclairé duquel nous devons de bonnes routes, qui, en facilitant les communications, rendent plus accessibles les principaux marchés aux cultivateurs, économisent leur temps, leurs attelages et leur permettent d'avoir des rapports plus fréquents entre eux;

Qu'ils sachent, et je ne crois pas commettre une indiscrétion, que tout récemment encore vous avez bien voulu, Messieurs, augmenter les allocations que le Conseil vote chaque année, pour aider la Société à remplir le noble but qu'elle se propose, d'accélérer par tous les moyens possibles, les progrès de l'agriculture dans ce département.

Il me reste à vous entretenir d'une classe non moins intéressante, Messieurs, et à laquelle la patrie doit aussi une palme non moins méritée.

Je veux parler des domestiques ruraux, dont les sueurs

Digitized by Google

ont arrosé pendant de longues années le sol que leurs pénibles travaux ont fertilisé. Ici ma tâche devient plus douce et plus facile.

Si l'industrie manufacturière enlève aujourd'hui un grand nombre de bras aux travaux des champs, il existe cependant sur presque tous les points du département, d'anciens serviteurs qui n'ont pas cherché les moyens faciles d'échapper à leur dure condition.

Devenus pour ainsi dire membres de la famille qu'ils ont adoptée, c'est par le zèle le plus actif, le dévoûment le plus prononcé, la probité la plus sévère, la persévérance la plus digne d'éloges, qu'ils se sont acquis de justes droits à la récompense qui va leur être décernée.

70 domestiques ont produit d'honorables certificats.

Presque tous comptent de nombreuses années de résidence sur la même exploitation.

CHARRETIERS.

33 charretiers concourent pour le prix de département.

Parmi eux, 3 surtout justifient de 50 années de résidence dans la même exploitation.

La Commission aurait été fort embarrassée sur le choix de celui des trois à qui elle devait assigner le premier rang, si le certificat délivré à Pierre-François Vallée, âgé de 71 ans, charretier chez M. Pierre Thézard, de Sainte-Barbe-sur-Gaillon, n'avait contenu des détails qui paraissent devoir le faire nommer avant ses compétiteurs.

Ainsi, il est établi par le libellé de ce certificat, que cet honnête domestique, à la mort du père des mineurs Thézard restés orphelins, prit la direction pour leur compte, de la ferme du Mesnil-Gosse; qu'à cette époque, le jeune âge des fermiers favorisant l'audace des maraudeurs et des malfaiteurs, les récoltes de cette ferme furent

Digitized by Google

souvent exposées au pillage le plus effronté ; mais que ce brigandage fut réprimé par l'active surveillance du charretier Vallée, qui exposa plusieurs fois sa vie dans des patrouilles nocturnes, pour arrêter ces déprédations.

Un zèle si honorable méritait une récompense : la Commission a décidé unanimement que le prix départemental appartenait à Pierre-François *Vallée*, de Sainte-Barbe-sur-Gaillon, arrondissement de Louviers.

Louis *Baron*, de Saint-Cyr-du-Vaudreuil, charretier depuis 50 ans, chez M. Louis Decambos, de Saint-Cyr, est digne de la première mention honorable, pour ses longs et honorables services.

François *Mulot*, charretior depuis pareil nombre d'années, chez M André Amette, cultivateur à Heudebouville, arrondissement de Louviers, a paru devoir être cité en troisième ligne, et recevoir, comme son prédécesseur, une médaille et un brevet d'honneur.

Après ces trois doyens des laboureurs de notre département, viennent pour être cités très-honorablement :

Jean-François *Grandin*, charretier depuis 49 ans, chez M. Jean-Baptiste-Alexandre Rouget, cultivateur à Chauvincourt, arrondissement des Andelys;

Charles *Houssaye*, charretier depuis 43 ans, chez M. Jean-Désiré Pàris, à Berthouville, canton de Brionne, arrondissement de Bernay ;

Louis *Cherfy*, charretier depuis 41 ans, chez M. Rouget, de Chauvincourt, arrondissement des Andelys;

Jacques *Cahagne*, charretier depuis 40 ans, chez M. *Beguin*, cultivateur à Heubécourt, canton d'Ecos, arrondissement des Andelys ;

Louis-Charles *Corde*, charretier depuis 40 ans, au service de M. Pierre-Modeste Dugard, de Cesseville, canton du Neubourg, arrondissement de Louviers;

Digitized by Google

Et enfin Louis-Claude *Trocque*, charretier depuis 34 ans, chez M. Guillaume-Alexandre Le Cerf, de Trouville, canton de Montfort-sur-Risle, arrondissement de Pont-Audemer.

Ces honnêtes domestiques recevront probablement, chacun dans leur arrondissement, les récompenses dues à leurs longs et honorables services, et la Commission a souvent exprimé le regret que la Société n'ait pas la faculté d'accorder plus d'un prix : elle eût trouvé, cette année surtout, à les placer dignement.

24 autres charretiers, dont je passe les noms sous silence, ont tous présenté des services d'une très-longue durée.

Le moins ancien prouve 12 années; presque tous les autres sont entre 20 et 40.

BERGERS.

19 bergers ont produit des certificats constatant leurs bons services.

Au premier rang se présente Jean *Potel*, de Venables, canton de Gaillon, arrondissement de Louviers. Depuis 42 ans au service de Jean-Pierre Hébert, cultivateur à Venables, il a toujours prouvé le zèle le plus soutenu pour les intérêts de son maître. La Commission centrale l'a désigné pour recevoir le prix de département.

La première mention honorable appartient, de droit, à Antoine *Cosnard*, de Landepereuse, canton de Beaumesnil, arrondissement de Bernay, qui sert avec zèle et probité depuis 40 ans, chez Mathieu Delanoë, de Landepereuse.

Charles-Antoine *Dubois*, berger depuis 36 ans sur la belle exploitation rurale de M. Auguste-André Beguin, cultivateur à Heubécourt, canton d'Écos, arron-

Digitized by Google

dissement des Andelys, a été reconnu mériter la deuxième mention honorable;

Toussaint *Brochard*, de Chauvincourt, berger depuis 34 ans, chez M. Alexandre Rouget, de Chauvincourt, canton de Gisors, arrondissement des Andelys;

Charles-Pierre-Noël *Enguerrand*, chez MM. Lecomte et Deschesne, d'Harcourt, arrondissement de Bernay, depuis 31 ans;

Jean *Marseille*, berger depuis 31 ans, chez M. Joseph Isabelle, d'Amfreville-sur-Iton, canton de Louviers;

Louis *Trouvé*, berger depuis 30 ans, chez M. Jean Loisel, de Carsix, arrondissement de Bernay;

Baptiste-Isidore *Porte*, pasteur depuis 27 ans, des troupeaux de Jean Bernais, de Valailles, canton et arrondissement de Bernay;

Doivent vous être cités par le zèle, l'instruction et la probité qu'ils ont déployé depuis si longtemps pour les intérêts qui leur sont confiés.

La Commission a cru remplir un devoir d'équité en signalant leurs noms.

SERVANTES DE FERME.

18 servantes de ferme se sont présentées pour concourir au prix départemental : la moins ancienne justifie de 11 ans; la plus ancienne de 54 ans de services non interrompus.

Dans cette classe de domestiques, il n'y avait pas matière à hésitation, car Charlotte *Fossey*, servante chez M. Jacques Odieuvre, de Romilly, canton de Beaumont, arrondissement de Bernay, depuis 54 ans, justifie en outre de services tellement signalés, de soins si assidus auprès du père du sieur Odieuvre pendant de longues années

Digitized by Google

d'infirmités, que la Commission l'a désignée unanimement pour recevoir le prix de département.

Françoise *Fosse,* veuve *Dieu,* ne compte à la vérité, que 20 années de services chez M. Jacques Goupil, d'Authenay, canton de Damville, arrondissement d'Evreux; mais elle a rendu, au péril de sa vie, un grand service à son maître et à la Société, en découvrant et arrêtant un voleur qui s'était introduit dans la ferme pendant la nuit.

Par ce motif, la Commission l'a désignée pour la première mention honorable.

Françoise *Bonnejean*, servante depuis 45 ans, chez M. André Chandellier, de Fontaine-Heudebourg, canton de Gaillon, arrondissement de Louviers, mérite par l'ancienneté de ses services et sa probité, la deuxième mention honorable.

Françoise-Angélique *Coffin* sert depuis 30 ans M. Nicolas Pantin, de Guiseniers, canton et arrondissement des Andelys, et Thérèse *Richomme,* depuis 30 ans au service de M. Pierre-E ienne Auzoux, de Canappeville, arrondissement de Louviers, méritent que leurs noms vous soient cités.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

CHARRETIERS.

12 charretiers de l'arrondissement d'Evreux ont produit des certificats.

Le prix d'arrondissement a paru, à la Commission, devoir être décerné à Jean-Pierre *Lemaitre,* charretier en premier chez M. Simon Blot, cultivateur à Mercey, canton de Vernon. Depuis 25 années, le zèle le plus soutenu, les connaissances les plus profondes dans tout ce qui concerne

Digitized by Google

sa profession, ses soins dans l'élève des jeunes chevaux auxquels se livre son maître, sa dextérité dans la conduite de la charrue, ont déterminé la Commission à lui accorder la préférence sur ses deux compétiteurs.

Noël *Lefebvre*, domestique depuis 26 ans, chez M. Jean-Baptiste Baudry, marchand de vaches à Saint-Aquilin-de-Pacy, est un homme à toutes mains, ayant prouvé à son maître un zèle remarquable et le dévoûment le plus prononcé pour ses intérêts, surtout à l'époque très-difficile de l'occupation du pays par les Prussiens.

Il a paru mériter la première mention honorable à la Commission qui l'eût désigné pour le prix, s'il eût été, comme Lemaître, charretier, sur une vaste exploitation agricole, et comme lui en état de suppléer le chef de la ferme s'il venait inopinément à manquer.

Les bons services de Jacques *Lemaître*, charretier depuis 26 ans, chez M. Duval, cultivateur à Saint-André, l'ont fait placer au troisième rang, et la Commission a décidé qu'il avait droit à la troisième mention honorable.

Jean *Grandhomme*, chez Mme veuve Leconte, à Evreux; Jacques *Vallée*, chez M. Jean Moutier, à Menilles; Jean-Baptiste *Anette*, chez Mlles de La Boulaye, à Emanville; Pierre *Vendard*, chez M. Joseph Chevallier, à la Ferrière-sur-Risle, présentent aussi d'anciens services, et leurs maîtres s'empressent de rendre sur leur zèle, leur fidélité et leur habileté, des témoignages qui font regretter à la Commission que le fonds destiné aux récompenses soit aussi limité.

BERGERS.

Dans l'arrondissement d'Evreux, 5 bergers se disputent le prix.

Le plus ancien et celui dont le certificat est le plus

Digitized by Google

concluant pour appuyer ses droits, est André *Lejard*, berger depuis 22 ans, chez M. Just Decambos, cultivateur à Chavigny, canton de Saint-André. La Commission le désigne pour le premier prix d'arrondissement.

Philippe *Mouton*, berger depuis 21 ans, chez M. Louis Allorge, de Saint-Chéron, canton de Pacy, a paru à la Commission mériter la première mention honorable.

Jacques *Danjou*, berger très-expérimenté du sieur Pierre Bidault, du Thilleul-Lambert, chez lequel il est depuis 18 ans, a été jugé digne de la deuxième mention honorable.

François Calixte *Hezon*, à Houlbec-Cocherel, et Robert *Thuilier*, de Sébécourt, comptent, le premier, 17 ans, le second, 9 ans de services; leurs maîtres, MM. Bourel et Lemoule rendent justice à leur zèle et à leur probité.

La Commission a cru remplir un devoir d'équité en vous signalant leurs noms.

SERVANTES DE FERME.

Françoise *Demantes*, depuis 52 ans sert avec le zèle le plus soutenu M. François Lavenant, de Vernonnet, canton de Vernon. L'ancienneté de ce service, la place au premier rang parmi ses émules, et la Commission n'a pas hésité pour proposer que le prix d'arrondissement lui fût décerné.

Élisabeth *Dupont*, de Gadencourt, canton de Pacy, au service de François Picard, de Gadencourt, depuis 45 ans, a droit à la première mention honorable.

Suzanne *Chevalier*, des Essarts, justifie 31 ans de services assidus chez M. Denis Banceline, des Essarts, canton de Damville. La Commission vous la désigne pour la deuxième mention honorable.

Sept autres servantes de ferme offrent aussi de très-longs services.

Digitized by Google

Ainsi, Marie *Hardi*, de Champ-Dominel, est depuis 28 ans, chez M. Pierre Leroi; Marie-Catherine *Bréauté*, de Saint-Marcel, est chez M. Lampérière depuis 24 ans; Désirée *Honfroy*, de Menilles, sert depuis 24 ans M. Moutier, de Menilles; Marie-Barbe *Dochin*, du Boulay-Morin, est depuis 22 ans sur la ferme de M. Etienne Ledormeur;

Mais la modicité des fonds alloués pour les récompenses, font regretter à la Commission d'être réduite à les citer honorablement.

Voici ma tâche achevée, Messieurs; la Commission dont j'ai l'honneur d'être aujourd'hui l'organe, s'estimera heureuse, si vous pensez qu'elle a rempli convenablement la mission difficile dont elle a été chargée.

LES CAVEAUX DE VERSAILLES,

Par M. Thomas,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

J'ai vu passer un aigle !

Moi, je vous dis que notre monde
A bondi dans l'immensité;
Je vous dis qu'il tressaille et gronde
Jusqu'en sa plus sourde cité.
De toutes parts un cri fulmine
Sa brûlante électricité,
Et notre race s'illumine
Aux éclairs de la liberté.

Mais notre liberté n'est plus cette effrontée
Pupille de Marat, qui, de sang allaitée,

Digitized by Google

Par le bourreau faisait apprêter son repas;
Creusait un cimetière à chacun de ses pas;
Dévorait ses enfants par esprit de système,
Et dans sa folle rage, insultait Dieu lui-même
Sur ses divins autels. Rassasiée enfin
D'anarchie et de sang, on la provoque en vain
Pour de nouveaux excès. Maintenant elle emploie
Sa force en des travaux d'industrie et de joie;
Ses clubs sont devenus d'utiles ateliers,
Dont les nombreux soldats, rustiques ouvriers,
Toujours envahissants, pour conquérir la terre,
Transforment en outils le bronze militaire.
Liberté! tu n'es plus la déesse de mort;
Ton beau front se relève affranchi de remord.
Les palmes d'industrie ont tissé ta couronne,
Et ton arbre élagué désormais ne fleuronne
Que pour prêter son ombre aux fêtes de l'amour,
Qu'une paix glorieuse excite chaque jour.

Trop longtemps déjà la tempête
A déchiré de nobles fronts :
Chaque gloire offre à son prophète
Une croix entre deux larrons.
Le bonheur engendre la peine,
Le flambeau s'use à sa clarté,
La victoire toujours entraîne
Les excès de l'impunité.

Du héros toujours la bannière
Lui devient un triste linceul;
Le voyageur creuse l'ornière,
Le conquérant bâtit l'écueil,

Digitized by Google

Où se perdront leurs destinées.
Sondons la terre à chaque pas;
Les événements, les années
Aujourd'hui ne s'enjambent pas.

Le progrès bien souvent dévore
Ce que trop vite il envahit.
Sacrifions un mot sonore
A la paix qui seule produit.
Ne courons plus à l'aventure :
L'étau des révolutions
Trop longtemps a pris pour pâture
La chair-vive des nations.

Les Érostrates politiques
Nous ont fait verser trop de pleurs;
Les démagogues frénétiques
N'ont engendré que des malheurs.
De l'anarchie à la conquête!
Toujours de Charybde en Scylla!
La France sait, fatale enquête,
Combien coûte ce trajet-là.

Triomphant de la France esclave,
Au travers du siècle ébahi,
L'Empereur la menait, comptant de son œil cave
Les peuples qu'il avait engloutis sous sa lave...
Cendre calcinée aujourd'hui!

Ainsi qu'une torche enflammée,
Sur l'Europe de son bras fort,
Il secouait le feu de sa vaillante armée,
Comme s'il eût voulu de la terre alarmée
Se faire un grand bûcher de mort!

Digitized by Google

Mais il disait (parole vaine!) :
« Je suis l'ouvrier du destin;
» Des temps abâtardis, je veux rompre la chaîne;
» Dans un creuset nouveau fondre la race humaine
» Comme un morceau de vil étain!

» Des plus illustres capitales
» J'effacerai la royauté :
» De Paris désormais elles seront vassales;
» Et sur leurs vieux palais, mes aigles triomphales
» Traverseront l'éternité! »

C'était durant la matinée
Qu'il disait ces mots insolents;
Mais le Seigneur, avant la fin de la journée,
Eteignit d'un regard sa rouge destinée...
Nul n'a compté ses cheveux blancs!

Ainsi qu'en un désert le vent du siècle roule
Les flots tumultueux du sable de la foule;
Si parfois un atôme, échappé de la nuit,
Sur le faîte mouvant d'un vif éclat reluit,
C'est qu'un rayon de Dieu, lumière universelle,
Le revêt en passant de sa vive étincelle.
Chaque dominateur au brin d'herbe est pareil!
Il s'efface aussitôt qu'on masque le soleil;
Tandis que du Seigneur, la majesté sereine,
Resplendit d'elle-même et n'a pas de semaine.
Les peuples dans son champ ne sont que des épis.
Pour sabler son chemin, les temps anéantis
Ressuscitent exprès en torrents de poussière;
Tous les êtres vivants dans notre clairière
Avant que d'être nés sont pesés dans sa main,
Car il se ressouvient de notre lendemain;

Digitized by Google

Car le gouffre béant de l'avenir immense,
Ce que nous attendons, chaque œuvre qu'on commence,
Depuis longtemps déjà sont consommés pour lui :
Hier, demain, là-haut s'appellent aujourd'hui !

A ceux que pare
Un fol orgueil,
Le ciel prépare
Un sombre accueil.

Chefs militaires,
Savants austères,
Ne dites pas :
« Si je suis sage
» C'est mon ouvrage;
» Devant mes pas
» Qu'on fasse haie;
» Que chacun paie,
» Le front bien bas,
» Sa part d'hommage
» A mon image.... »

Car le trépas
A chaque fête
Sur votre tête
Pend son damas.

Fragiles ombres
Disparaissez
Sous les décombres
Des temps passés.

Votre puissance,
Votre science,

Digitized by Google

Sont à Dieu seul.
Parfois l'histoire
Prend votre gloire
En son linceul;
Mais votre songe,
Comme un mensonge,
S'use aux flambeaux.
Dans votre temple
On ne contemple
Que des tombeaux,
Dont la dépouille,
Quand on y fouille,
Tombe en lambeaux.

Quelque main sacrilége alors se trouve prête
Pour jeter cette cendre au vent de la tempête.
Chaque nom sous l'outrage achève de crouler:
On ne respecte pas un reste d'auréole.
La hache, lâchement unie à la parole,
Longtemps s'ébrèche à mutiler.

Parfois à la ruine un fils pieux réclame
Les ossements poudreux dont il gardait la flamme;
Son souffle les préserve un instant de l'oubli.
La cendre parfumée en l'urne d'or tressaille;
Et de tous les pays, on s'en vient à Versaille,
Le saint sépulcre d'aujourd'hui!

VERSAILLES.

C'était un champ désert, une plaine stérile,
Un écriteau maudit, près de la grande ville.
Rien n'y pouvait germer de suave et de beau :
Pas d'ombre au voyageur, pas de fleurs pour l'oiseau.

Digitized by Google

Sur sa colline chauve, et de rocs étagée,
L'haleine du printemps passait découragée.

Puis de ce sol flétri par la stérilité
S'élancent des palais, une riche cité :
Babylone fossile exhumée en une heure !
Les arts jadis bannis y fixent leur demeure ;
Les portiques sans nombre, en contours gracieux,
Ouvrent des corridors d'arceaux mystérieux ;
La voûte en frémissant répond aux sérénades ;
Ainsi qu'une forêt, les tours, les colonnades
Croisent des chapiteaux le feuillage sculpté.
Pour ce nouveau séjour, l'Olympe est déserté :
Des dieux changés en marbre, on voit les cavalcades
Errer, dans les jardins suspendus en cascades.
L'eau jaillit du rocher pour arroser les fleurs ;
Partie en étincelle, elle retombe en pleurs.
Le sable se veloute en épaisse verdure.
Des arbres vigoureux, comme une chevelure
Pendent sur les canaux qui découpent les parcs.
La végétation partout forme des arcs
Dont l'acanthe se mêle à l'acanthe de pierre.
Des candelabres d'or l'abondante lumière
Fait briller sur les murs la soie et le velours.
Dans Versailles bercés, comme en un lit d'amours,
Les courtisans joyeux s'endorment dans l'ivresse...
C'est ainsi que soudain, abdiquant sa tristesse,
De musique et de fleurs, le désert se peupla...
Le roi Louis quatorze avait passé par là !

Mais ce que son caprice à la hâte fit naître
Devait rapidement mourir et disparaître.
La caravane avait apporté l'oasis ;
L'oasis recélait, dans ses bosquets de lis,

Digitized by Google

L'arbuste meurtrier dont l'ombrage empoisonne.
La cloche du réveil, n'éveillera personne.
Elevée en passant pour la halte des Rois,
La tente de Versaille, abaissant ses parois,
Bientôt écrasera tout ce qui s'y repose...
La foudre tintera l'heure d'apothéose !

Pendant qu'à Versaille on se baigne
Dans l'océan des voluptés,
Le pauvre peuple qu'on dédaigne
Arme ses enfants irrités.

Ici l'on danse, on se parfume;
On sourit amoureusement;
Mais à trois pas le volcan fume,
La terre gronde sourdement.

Paris élargit son cratère,
La lave comprimée en sort,
Et dans sa course delétère,
D'un flot saisit Versailles mort !

Nouvelle Pompéïa, sous l'ardente marée
La ville disparut, toute jeune et parée.
Sa trace fut perdue et le désert revint
Prendre possession de son morne ravin.

Mais alors qu'en sa fosse, isolée, on l'oublie,
Voici que tout à coup la belle ensevelie,
Brisant son lourd cercueil, reparaît à nos yeux,
Portant un diadème à son front radieux.
Ses pieds ne foulent plus d'inutiles esclaves;
Ses hôtes glorieux sont affranchis d'entraves.
Du sépulcre entr'ouvert, ce sont les nations
Qui viennent recevoir nos acclamations.

Digitized by Google

La jeune souveraine à son banquet convie
Les héros d'autrefois et tous ceux dont la vie
Promet à l'avenir des triomphes nouveaux.
La Gloire, en souriant, voit ses enfants rivaux
Par un transport soudain se donner l'embrassade.
Chaque siècle, à Versaille, envoie une ambassade.
Chaque philosophie un de ses professeurs,
Les prêtres de l'épée et les hardis penseurs,
Portant chacun la robe ou la cotte de maille;
Discutant un système ou devisant bataille,
Au ciel élevant l'aigle ou l'oriflamme saint,
Sous le même écusson et d'un commun dessein,
Confondent leurs exploits, pour ennoblir la France.
Les triomphes anciens nous rendent l'espérance.
Chacun compte ses fils en voyant ses aïeux!
Le souvenir d'alors fait qu'on respire mieux.
C'est ainsi que Versaille, immense reliquaire,
Par le travail puissant d'un royal antiquaire,
De l'oubli corrupteur soudain se réveilla...
Vingt siècles et vingt ans sont ressuscités là!...

DISTRIBUTION DES PRIX.

Encouragements aux Agriculteurs.

PRIX DÉPARTEMENTAL.

M. *Leguay* (Jean-Baptiste), de Neaufles, canton de Gisors. [Une bourse à Grignon ou une médaille d'or de 500 francs.]

Digitized by Google

PRIX D'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

1er prix : M. *Renard* (Edouard), de Fours, canton d'Écos. [Une médaille d'or de 150 francs.]

2e prix : M. *Marest*, au Puchay, canton d'Étrépagny. [Une médaille de 100 francs.]

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

1er prix : M. *Larcher*, à Saint-Vigor, canton sud d'Évreux. [Une médaille d'or de 150 francs.]

2e prix : M. *Blot* (Simon), à Mercey, canton de Vernon. [Une médaille d'or de 100 francs.]

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

1er prix : M. *Huet* (Pierre), à Villettes, canton du Neubourg. [Une médaille d'or de 150 francs.]

2e prix : M. *Fromont* (Frédéric), au Troncq, canton du Neubourg. [Une médaille d'or de 100 francs.]

Les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer n'ont pas concouru.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

CHARRETIERS.

Prix : *Vallée* (Pierre-François), de Sainte-Barbe-sur-Gaillon, 50 années de services continus. [80 francs.]

1re mention honorable : *Baron* (Louis), de Saint-Cyr-du-Vaudreuil, 50 années de services continus. [Médaille.]

2e mention honorable : *Mulot* (François), à Heudebouville, 50 années de services continus. [Médaille de bronze.]

BERGERS.

Prix : *Potel* (Jean), de Venables, canton de Gaillon, 42 années de services continus. [80 francs.]

Digitized by Google

1re mention honorable : *Cosnard* (Antoine), de Landepeureuse, canton de Beaumesnil, 48 années de services continus. [Médaille.]

2e mention honorable : *Dubois* (Charles-Antoine), d'Heubécourt, canton d'Écos, 36 années de services continus. [Médaille.]

SERVANTES DE FERME.

Prix : *Fossey* (Charlotte), à Romilly, canton de Beaumont, 54 années de services continus. [50 francs.]

1re mention honorable : *Fosse* (Françoise), veuve *Dieu*, d'Authenay, canton de Damville, 20 années de services. [Médaille.]

2e mention honorable : *Bonnejean* (Françoise), de Fontaine-Heudebourg, canton de Gaillon, 45 années de services. [Médaille de bronze.]

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

CHARRETIERS.

Prix : *Lemaître* (Jean-Pierre), de Mercey, canton de Vernon, 25 années d'éminents services. [50 francs.]

1re mention honorable : *Lefebvre* (Noël), de Saint-Aquilin-de-Pacy, 26 années d'excellents services. [Médaille.]

2e mention honorable : *Lemaître* (Jacques), à Saint-André, 25 années de bons services. [Médaille.]

BERGERS.

Prix : *Lejard* (André), à Chavigny, 22 années d'excellents services. [50 francs.]

1re mention honorable : *Mouton* (Philippe), de Saint-Chéron, canton de Pacy, 21 années de bons services. [Médaille.]

2e mention honorable : *Danjou* (Jacques), du Thilleul-

Digitized by Google

Lambert, canton nord d'Évreux, 18 années de bons services. [Médaille.]

SERVANTES DE FERME.

Prix : *Demantes* (Françoise), de Vernonnet, canton de Vernon, 52 années d'excellents services. [30 francs.]

1re mention honorable : *Dupont* (Élisabeth), de Gadencourt, canton de Pacy, 45 années de bons services. [Médaille.]

2e mention honorable : *Chevalier* (Suzanne), des Essarts, canton de Damville, 31 années de bons services. [Médaille.]

Prix aux Élèves des Cours publics et gratuits,

PROFESSÉS SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ.

PHYSIQUE.

1er prix : M. *Duclos*, élève du collége d'Évreux. [Une médaille d'argent.]

2e prix : M. *Bidault* (Louis-Désiré), de Saint-Michel, élève du collége d'Évreux. [Médaille de bronze.]

3e prix : M. *Bigot* (Isidore-François), de Saint-Germain-de-Navarre, élève du collége d'Évreux. [Médaille de bronze.]

CHIMIE ÉLÉMENTAIRE ET SES APPLICATIONS A L'AGRICULTURE.

1er prix : M. *Bigot*, déjà nommé.

2e prix : M. *Bidault*, déjà nommé.

DESSIN D'APRÈS LA BOSSE.

1er prix : M. *Berget* (Constant), d'Évreux.

2e prix : M. *Berthelin* (Romain), d'Évreux.

HORTICULTURE.

1er prix : M. *Goujon* (Eugène), de Vernon.

2e prix : M. *Renoult* (François), de Droisy.

3e prix : M. *Boucher* (Jules), d'Évreux.

Digitized by Google

ANATOMIE ÉLÉMENTAIRE.

1er prix : M. *Bidault*, déjà nommé.

2e prix : M. *Renaux* (Joseph-Eugène), élève de l'école normale primaire, de Formerie (Oise).

3e prix : M. *Guimier* (François-Désiré), élève de l'école normale primaire d'Évreux.

HYGIÈNE ET PHYSIOLOGIE.

1er prix : M. *Renaux*, déjà nommé.

2e prix : M. *Bigot*, déjà nommé.

3e prix : M. *Périer* (Jacques-Désiré), d'Hennezis, élève de l'école normale primaire d'Évreux.

PREMIERS SECOURS AUX ASPHYXIÉS.

1er prix : M. *Poussin* (Eugène), élève en pharmacie, à Évreux.

2e prix : M. *Guimier*, déjà nommé.

3e prix : M. *Chandelier* (Henri), élève de l'école normale primaire d'Évreux.

ARITHMÉTIQUE ET TOISÉ DES SURFACES.

1er prix : M. *Bréant* (Jules), maçon, à Parville.

2e prix : M. *Boucher* (Charles-Désiré), tisserand, à Evreux.

DESSIN LINÉAIRE.

1er prix : MM. *Chevalier* (Alexis), d'Évreux, et *Boucher*, déjà nommé.

2e prix : M. *Bréant*, déjà nommé.

PHILOSOPHIE MORALE.

1er prix : M. *Allaire* (Philibert), d'Évreux.

2e prix : M. *Bidault*, déjà nommé.

3e prix : M. *Bigot*, déjà nommé.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DES SECTIONS GÉNÉRALES D'ARRONDISSEMENT,

Par M. Cafsen,

PRÉSIDENT DE LA SECTION D'AGRICULTURE.

[Lu à la Séance générale du 23 décembre 1838.]

—

MESSIEURS,

Nous voici à la fin de l'année.

C'est, je crois, le moment de jeter un rapide coup-d'œil sur les efforts dirigés pendant la campagne de 1838, par les cinq Sections de la Société, pour activer, sur tous les points du département, l'amélioration de l'industrie agricole.

C'est une espèce de compte-rendu qui justifiera, je l'espère, le zèle avec lequel tous ses membres ont cherché à s'associer aux vues protectrices du gouvernement, et ont répondu à la confiance accordée par l'administration à la Société.

En ce qui concerne spécialement l'arrondissement d'Evreux, vous savez, Messieurs, que la Société-mère a obtenu, dans le concours de charrues de Mercey, les résultats qu'elle pouvait raisonnablement attendre de cette réunion.

D'abord, l'affluence des spectateurs d'une lutte animée, dénotait l'intérêt, plus vif chaque jour, que les populations portent à tout ce qui tend à perfectionner la culture des terres.

Digitized by Google

Le nombre d'instruments ingénieusement modifiés, qui ont pris part à cette lutte, nous offre une preuve matérielle, qu'on s'occupe sérieusement dans notre pays d'améliorer les instruments du labourage.

On aurait pu s'attendre sans doute à voir présenter au concours un plus grand nombre d'animaux de belles races : deux concurrents seulement se sont disputés le prix; il faudra moins s'en étonner lorsqu'on saura, qu'en général : les éleveurs se plaignent que la modicité des primes ne compense pas les risques qu'ils peuvent courir en amenant de loin ces animaux au concours.

Vous avez appris par le rapport lu en séance publique sur les encouragements aux agriculteurs, combien votre première Section a mis de soins pour préparer les moyens d'exécution de l'arrêté de M. le Préfet, sous la date du 8 mars dernier, dont elle avait proposé les dispositions principales.

Ses efforts n'ont pas été couronnés d'un plein succès, puisque les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer n'ont pas participé aux distributions solennelles qui ont jeté un si vif éclat sur la séance publique du 26 août dernier;

On ne s'est pas pénétré de l'importance que pouvait avoir ce concours ;

On n'a pas senti que la puissante émulation qu'il devait exciter, amènerait en définitive des succès positifs dans tous les rameaux de l'industrie agricole.

Ne nous rebutons pas, Messieurs; qu'un obstacle interposé ne ralentisse pas notre zèle.

Voyons sans cesse le but et nous y arriverons.

Les Commissions que vous avez nommées, n'ont pas bien compris, dans plusieurs cantons, la mission dont vous les aviez chargées : elles devaient prendre l'initiative; elles

Digitized by Google

devaient stimuler l'émulation des agriculteurs, exciter une honorable ambition; elles ont attendu qu'on vînt à elles;

Elles ont gardé le silence, et dans beaucoup de lieux on a complètement ignoré l'intention bienveillante de l'administration.

Il faudra l'année prochaine revoir ce travail d'organisation, intéresser plus vivement les Sections des deux arrondissements qui n'ont pas participé aux récompenses décernées, non pas parce qu'il n'existe pas dans ces arrondissements des cultivateurs qui les ait méritées, mais parce qu'on ne leur a pas préparé les moyens d'y concourir.

Vous avez vu avec satisfaction, Messieurs, que deux riches propriétaires de l'arrondissement de Louviers ont profité de leur position aisée pour mettre sous les yeux de leurs voisins des modèles de culture perfectionnée.

Aux essais d'assolements nouveaux, à ceux de la culture de plantes nouvelles, ils ont joint la réunion des animaux les plus beaux dans chaque espèce, et l'usage d'instruments bien adaptés à leur nouveau mode d'exploitation.

Si la Commission n'a pas récompensé un zèle si louable par des médailles, c'est qu'on est malheureusement trop porté à penser qu'il y a peu de mérite à ces sacrifices quand on est riche, et qu'il fallait éviter d'éloigner les agriculteurs peu fortunés, en adjugeant les deux seules médailles dont on pouvait disposer, aux deux propriétaires qui rendent d'aussi grands services aux habitants de leur pays, dans le seul but de leur être utile.

L'année prochaine, des ressources plus importantes permettront, je l'espère, à la Commission centrale, d'être moins gênée dans ses mouvements, et chaque progrès

Digitized by Google

bien constaté, chaque sacrifice au bien public trouvera son éclatante rémunération.

Si la Société centrale a fait tous les efforts qu'on devait attendre d'elle, les Sections d'arrondissement l'ont secondée avec le zèle le plus soutenu.

(Section des ANDELYS.) La Section de l'arrondissement des Andelys n'a rien négligé pour donner la publicité nécessaire à la réussite du système de distribution des encouragements.

Les Commissions qu'elle a nommées ont toutes rempli leur mission avec le zèle le plus louable et le plus éclairé.

La Section des Andelys, dans une séance spéciale, a revu soigneusement le travail de chacune de ces Commissions, et c'est elle qui a désigné à la Commission centrale, le sieur *Leguay*, de Neaufles près Gisors, comme le cultivateur qui méritait évidemment le grand prix d'agriculture.

Le concours de charrues préparé par elle à Etrépagny, a eu lieu le 16 septembre. Dix charrues y ont disputé les prix. Comme à Mercey, on a remarqué la diversité de formes de ces instruments dont il est évident qu'on s'efforce chaque jour de diminuer la pesanteur et la pluralité des points de résistance.

La petite charrue en fer du sieur *Tannerie*, forgeron à Saint-Marcel, a remporté le prix de défrichement à ce concours. Cette seconde épreuve, couronnée d'un second succès, permet d'espérer que ce jeune ouvrier étudiera chaque jour les moyens de perfectionner cet instrument.

Déjà plusieurs cultivateurs du Vexin ont fait l'acquisition de cette espèce de charrue.

Un très-petit nombre de bestiaux ont été amenés à ce concours.

Digitized by Google

Le jury n'a pas trouvé qu'il y eût lieu à décerner le premier prix.

Une médaille d'argent a été accordée à M. *Boivin*, cultivateur à Fontenay, comme deuxième prix, pour deux brebis portières qui ont paru satisfaire aux conditions du programme.

Enfin, à la suite de considérations fort habilement exprimées par M. Fouin, rapporteur de la Commission des récompenses aux domestiques ruraux, la distribution a eu lieu de la manière suivante :

(Charretiers.) Jacques *Cahagne*, charretier depuis 40 ans chez M. Edmond Béguin, cultivateur à Heubécourt, a reçu le prix de 50 francs;

Pierre-Louis *Cherfin* et François *Pantin* ont obtenu deux mentions honorables.

(Bergers.) Charles-Antoine *Dubois*, berger depuis 36 ans chez M. André Béguin, à Grumesnil, a obtenu le prix de 50 francs;

Brochard, *Gaumont*, *Langlet* et *Benoît* ont obtenu, les deux premiers, une mention honorable de rappel, les deux autres une mention honorable.

(Hommes de Cour.) Joseph-Nicolas *Bove*, homme de cour depuis 40 ans chez M. Amaury, de Forêt, a obtenu un prix de 50 francs;

Coutant et *Leconte*, ses concurrents d'ancienneté de services, ont été honorablement mentionnés.

(Vachers.) Antoine *Levié*, vacher depuis 58 ans chez M. Lebrun, de Villers-en-Vexin, a obtenu le prix de 50 francs;

Maldive et *Aubé* ont été mentionnés honorablement.

(Servantes.) Enfin, Rosalie *Bénard*, servante depuis 23 ans chez Mme veuve Béniers, à Ecouis, a reçu le prix de 30 francs;

Digitized by Google

Marie *Leroy* et Angélique *Coffin* ont obtenu deux mentions honorables.

Le résumé que nous devons au zèle infatigable de M. Mettais-Cartier, sur l'effet moral de cette fête agricole, tend à établir que la Section des Andelys regarde la continuation des concours de charrues dans chaque arrondissement, comme le moyen le plus puissant de porter de vives lumières au sein des populations agricoles.

Il exprime, au nom de la Section, le vœu qu'à l'avenir les récompenses soient plus importantes, celles aux domestiques plus nombreuses;

Que des instruments aratoires soient donnés pour prix, en y adjoignant une médaille.

Il appelle aussi l'attention du Conseil d'administration sur la nécessité d'encourager par un prix, la culture des racines et surtout l'établissement des fosses à fumier; car il annonce qu'en général cette partie essentielle d'une bonne administration agricole est fort négligée dans son arrondissement.

Du reste, il annonce que l'agriculture sur presque tous les autres points, a fait d'incontestables progrès; que la jachère proprement dite, a disparu presque partout; que l'usage de beaucoup d'instruments utiles d'une nouvelle invention, se propage; enfin, que l'industrie manufacturière seconde puissamment l'agriculture, dans la vallée de l'Andelle, par le filage très-perfectionné des laines.

(Section de BERNAY.) Je n'aurai pas, Messieurs, un compte aussi favorable à vous rendre sur les opérations de la Section de Bernay :

Elles se réduisent cette année au concours de charrues qui a eu lieu à Malboroug, commune de Carsix, le 2 septembre dernier.

Digitized by Google

Par les soins de MM. Bardet et Asselin, tout avait été préparé pour attirer à cette fête une nombreuse réunion ;

Un mal-entendu a fait croire qu'elle était renvoyée à huitaine, ce qui a réduit à cinq conducteurs de charrues le nombre des concurrents.

Une seule lutte a eu lieu.

Le premier prix a été décerné à Jacques *Hamel*, de Berthouville, conduisant la charrue de M. Auvray, cultivateur à Aclou, canton de Brionne;

Le deuxième prix, à Pierre *Parent*, charretier du sieur Deshayes, cultivateur à Aclou.

Deux mentions honorables ont été accordées aux sieurs *Vitcoq* et *Martin*.

A la suite de cette épreuve, M. Lenormand, conservateur de la bibliothèque du Roi et membre de la Section, a prononcé un discours, dans lequel, après avoir exprimé le regret qu'un aussi petit nombre de cultivateurs ait pris part aux épreuves, il a cherché stimuler leur zèle en leur peignant, sous les plus vives couleurs, les résultats du bien-être général qui doivent surgir des efforts combinés du gouvernement, de l'administration locale et des Sociétés d'agriculture, pour introduire dans les campagnes l'instruction et les pratiques auxquelles des contrées voisines doivent un développement si remarquable de richesses.

Passant de ces considérations encourageantes pour l'avenir, à l'examen des vertus modestes qui élèvent l'homme au-dessus de sa position, quelque humble qu'elle soit, il a fait sentir toute la moralité qui ressort de l'institution des récompenses accordées annuellement à ces serviteurs fidèles, qu'une vie toute de zèle et de probité rend si recommandables.

La distribution de ces récompenses a eu lieu immédiate-

Digitized by Google

ment, et chaque domestique désigné est venu recevoir des mains de M. le Préfet, le prix ou la médaille qui lui était décerné.

(Charretiers.) Charles *Houssaye*, charretier depuis 43 ans chez M. Pâris, de Berthouville, a eu le prix de 50 francs;

Louis *Toutain*, de Chamblac, a été mentionné honorablement.

(Bergers.) Louis *Trouvé*, berger depuis 30 ans chez M. Loisel, cultivateur à Carsix, a reçu le prix de 50 francs;

Everard et *Porte* ont eu les première et deuxième mentions honorables.

(Servantes.) Rose-Victoire *Picard*, servante depuis 40 ans chez M. Harou, de Folleville, a reçu le prix de 30 francs;

Enfin, Elisabeth *Bosney* a été mentionnée honorablement, pour 23 ans de services chez M. Crosnier, maire de Landepereuse.

Un seul cheval a été présenté à l'examen du jury. Celui-ci a déclaré qu'il n'y avait pas concours et qu'aucun prix ne pouvait être décerné.

Ce concours était le second, Messieurs, qui avait lieu dans l'arrondissement de Bernay : il n'a que faiblement rempli le but pour lequel il a été institué. L'opinion manifestée par la Section, est de poursuivre avec constance ce mode de réunion dans cet arrondissement, fort en arrière des quatre autres, sur tout ce qui constitue un bon système d'amélioration agricole. Je pense que la Société partagera l'opinion de M. Bardet et qu'elle redoublera d'efforts et de sacrifices pour mettre cet arrondissement au pair avec les autres.

(Section de PONT-AUDEMER.) A Pont-Audemer, les choses se sont passées tout différemment. Il y a eu un

Digitized by Google

concours nombreux : le rendez-vous était à Saint-Georges-du-Vièvre, le 9 septembre.

Les luttes ont été animées.

Le premier prix de la première lutte a été adjugé à Pierre *Pâris*, cultivateur à Saint-Georges-du-Vièvre;

Le deuxième, à Vincent *Hébert*, de Morainville, pour la charrue appartenant à Parfait Loutret, de cette commune.

Deux mentions honorables ont été accordées à Louis *Maugard*, de Saint-Georges-du-Vièvre et Jacques-Thomas *Bourgeot*, de Saint-Christophe-sur-Condé.

Le premier prix de défrichement a été décerné à Thomas *Bourgeot*, conduisant une charrue de M. Lepelissier, juge de paix du canton de Saint-Georges, domicilié à Saint-Christophe-sur-Condé;

Le deuxième à Noël *Fleury*, cultivateur à Saint-Victor-d'Épine ;

Une seule mention honorable a été accordée à Honoré *Leroy*, cultivateur à Morainville.

En général, le résultat de ces deux luttes a été satisfaisant.

Les récompenses aux domestiques ruraux ont été délivrées dans l'ordre suivant :

(Charretiers.) Louis *Homo*, charretier depuis 54 ans, au service de M. Claude Rabasse, de Saint-Philbert-sur-Risle, a obtenu le prix de 50 francs;

Louis-Michel *Carité* et Pierre *Blot* ont été mentionnés honorablement.

(Bergers.) Thomas-Nicolas *Lemercier*, berger depuis 40 ans chez M. Duval, maire à St-Jean-de-la-Lecqueraye, a reçu le prix de 50 frans;

Jacques *Prévot* a obtenu la mention honorable.

(Servantes.) Modeste *Homo*, depuis 34 ans servante

Digitized by Google

de ferme chez M. Claude Rabasse, de Saint-Philbert-sur-Risle, a reçu le prix de 30 francs;

Marie-Thérèse *Brière* a été honorablement mentionnée.

Plusieurs concurrents avaient amené des bestiaux d'une grande beauté.

Pour la race bovine, le prix a été décerné aux élèves présentés par M. *Auvray*, propriétaire à Saint-Georges-du-Mesnil; un vase d'argent lui a été offert.

(Vaches et Génisses.) M. *Duruflé*, de Saint-Philbert-sur-Risle, et François M. *Quedeville*, chef d'escadron en retraite, à la Potterie-Mathieu, ont été mentionnés honorablement.

(Béliers.) Le concours pour les béliers et brebis de la plus belle race, était encore plus nombreux.

Un vase d'argent a été offert pour prix, à M. Adrien *Giot*, propriétaire à Lieurey.

(Produits agricoles.) Trois médailles en argent ont été décernées à MM. Pierre *Hébert*, de Saint-Christophe-sur-Condé; Désir *Lepelletier*, de Saint-Etienne-Lallier; Pierre *Pain*, de Saint-Georges-du-Viévre, pour constater la satisfaction que la Société a éprouvé en voyant les beaux produits agricoles que ces trois cultivateurs ont présenté à la séance.

(Fil.) Henriette *Métayer*, fort habile fileuse, a reçu un vase en argent pour récompenser la beauté du fil de lin qu'elle a présenté;

Et Catherine-Eugénie *Moulinet*, une médaille en argent pour son fil et pour l'encourager à répandre l'usage d'un appareil ajouté au rouet ordinaire pour faciliter le filage du lin.

Vous voyez, Messieurs, que la Section de Pont-Audemer a bien saisi le but que la Société se propose d'atteindre par le moyen des concours de charrues : c'est celui d'en-

Digitized by Google

courager toutes les industries qui se rattachent à la science et à l'économie agricole. Elle a terminé cette fête par l'émission d'un joli ballon, suivie d'un feu d'artifice, dont les frais ont été couverts par une souscription des Membres zélés de cette intéressante Section.

« Elle a judicieusement essayé ainsi de faire tourner » au profit du progrès agricole, le penchant naturel qui » porte les hommes vers toute espèce de spectacle. La » tentative a réussi. »

C'est l'idée qu'exprime M. Canel, notre très-honorable collègue, parmi les réflexions qu'il a bien voulu m'adresser sur l'influence de ces fêtes agricoles; en voici le résumé :

On peut certainement attribuer aux cinq concours, dont l'arrondissement de Pont-Audemer a été le théâtre depuis cinq ans, une bonne part de l'amélioration sensible qui se fait remarquer dans l'agriculture de ce pays.

Le zèle des Sociétaires a chaque année ajouté par des sacrifices personnels, quelque éclat à ces réunions, et il a permis d'augmenter le nombre et l'importance des prix. Ce zèle a été secondé par la bonne volonté des communes où elles ont eu lieu : elles se sont associées aux efforts de la section, en prenant tous les moyens capables de donner du retentissement à ces fêtes.

Les concours doivent être conservés; il n'est pas vrai qu'ils soient usés. Leur continuation paraît à M. Canel un moyen puissant d'achever ce qui a été si bien commencé.

Seulement, il pense que les primes accordées aux charretiers ne sont pas suffisantes, et qu'indépendamment du prix adjugé au propriétaire de la charrue, il convient d'offrir aux charretiers une récompense pécuniaire qui puisse les attirer; il prie le Conseil d'administration de prendre en considération ce fait qui n'est pas sans importance.

Digitized by Google

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous entretenir des travaux de la Section de l'arrondissement de Louviers. Les Commissions des cantons de Louviers et du Neubourg ont rempli avec zèle et intelligence la mission dont elles avaient été chargées pour la visite des fermes dans lesquelles où les agriculteurs concouraient pour des médailles d'encouragement.

Leurs rapports ont mis la Commission centrale en état de porter un jugement équitable, et lui ont fait connaître l'état actuel des progrès de l'agriculture, dans une partie de cet arrondissement.

La Section n'a pas jugé convenable de faire cette année un concours de charrues, parce qu'elle a pensé que les fonds qui lui étaient alloués pour cet objet, ne lui permettraient pas de donner à cette réunion agricole tout l'éclat capable d'attirer les habitants des campagnes. Elle a préféré doubler ses moyens, en unissant les économies de 1838 aux ressources de l'année prochaine.

Cette détermination, qui n'aurait pas été sans inconvénient peut-être dans un autre arrondissement, pourra être avantageuse dans celui de Louviers, centre d'une grande industrie manufacturière, où les esprits portés en majeure partie vers les bénéfices répétés que peuvent produire les fabriques, ont besoin de stimulants plus vifs pour les reporter vers l'agriculture.

Dans la séance du 4 novembre, cette section a procédé à la distribution des récompenses aux domestiques ruraux :

(Charretiers.) Louis *Baron*, charretier depuis 50 ans chez M. Decambos, au Vaudreuil, avait été désigné pour recevoir le prix. Ce malheureux est mort sous les roues de sa charrette, au moment de la moisson.

Sa veuve en pleurs s'est levée à l'appel du nom de son

Digitized by Google

mari; le vœu unanime des membres de la Section lui a décerné la récompense des longs et honorables services de l'infortuné *Baron;*

Louis *Corde* et Louis *Bourlier*, ont été mentionnés honorablement.

(Bergers.) Jean *Marseille*, berger depuis 31 ans chez M. Isabel, à Amfreville-sur-Iton, a reçu le prix de 50 francs;

Jean-Baptiste *Savreux* a obtenu une mention hononorable, pour 26 ans de services chez M. Ouin, d'Alizay.

(Servantes.) Françoise *Bonnejean*, servante depuis 44 ans chez M. Chandelier, à Fontaine-Heudebourg, a reçu le prix de 30 francs;

Enfin, Thérèse *Richomme* et Marie-Adèle *Sauveroche*, ont été mentionnées honorablement.

C'est ainsi, Messieurs, que les travaux des Sections d'arrondissements sont venus compléter ceux de la Société centrale et s'identifier avec eux.

C'est en réunissant ainsi tous nos moyens d'action sur tous les points, que nous parviendrons à maintenir avec un lustre plus éclatant de jour en jour, cette belle institution dont l'utilité n'est plus un problème.

A ces ressources provenant du gouvernement, de l'administration locale et de nos efforts, sont venus récemment se grouper deux établissements, dont la prospérité aura une influence très-encourageante pour la culture de deux plantes, desquelles l'usage est encore trop peu répandu dans ce département.

Je veux parler du colza et de la betterave blanche, la plus saccarifère.

Vous me permettrez, Messieurs, de terminer ce compte-rendu en vous entretenant du moulin à huile que vient

Digitized by Google

d'établir M. Durand, à Evreux, rue de Vernon, n° 2, à l'extrémité de la rue Vilaine;

Et de la fabrique de sucre indigène régie par M. Pirel, à Vernon, près la porte de Paris.

La Société doit des encouragements aux fondateurs de ces usines, où les cultivateurs trouveront le débit immédiat de leurs produits.

Des primes accordées à ceux qui auront cultivé une plus grande étendue de terrain en colza et en betteraves saccarifères, me paraissent un bon moyen d'assurer à ces deux fabriques les matières premières dont elles ont besoin.

L'usine de M. Durand a pour moteur une roue à eau, de 9 pieds de largeur sur 15 de hauteur. Au moyen d'un grand rouet intérieur, elle communique le mouvement à toutes les machines, dont les fonctions suivent:

1° Les sacs de graine sont enlevés de dessus la charrette qui les apporte, par un tire-sac mécanique qui les dépose au troisième étage où ils sont vidés sur le plancher;

2° Avant de broyer les graines il est nécessaire de leur faire subir un nétoyage complet, en les passant dans un tarare qui les dégage de la poussière et de la terre, qui boiraient une importante quantité d'huile; le tarare arrête aussi les pierres qui plus tard gâteraient le cylindre;

La graine s'écoule naturellement du tas dans la trémie du tarare, au sortir duquel elle passe dans celle d'un appareil en fonte tournée, qui la reçoit entre les révolutions de deux cylindres où elle éprouve un applatissement qui s'oppose à ce que plus tard elle puisse fuir sous la meule;

3° La graine ainsi concassée est versée par un auget en bois dans une grande caisse, où on la prend avec des pelles pour charger les meules;

Digitized by Google

Celles-ci consistent en deux disques de granit de 2 mètres 10 centimètres de hauteur, sur 38 centimètres d'épaisseur, parfaitement cylindriques, placés et roulant verticalement sur une autre meule, également en granit, de 2 mètres de diamètre sur 45 centimètres d'épaisseur, assise horizontalement.

Les deux meules verticales sont montées sur un essieu en fer forgé, conduit par un arbre vertical, auquel deux roues d'angle communiquent le mouvement : elles doivent faire de 12 à 13 révolutions par minute.

Outre leur mouvement de révolution, elles en éprouvent un de glissement qui déchire la graine en même temps que la pression la réduit en farine. La meule horizontale est entourée d'un rebord en tôle de 11 pouces de hauteur qui retient la graine pendant le moulage.

Une lame de fer nommée *ramasseur*, courbée vers le centre de rotation, ramène constamment la graine de la circonférence sous les meules, tandis qu'une seconde, beaucoup plus courte, agit dans le même sens, du côté opposé, en la ramenant du centre sous les meules.

Au bout de 10 à 15 minutes la graine est en farine, on laisse alors tomber sur la meule horizontale une autre lame de fer appelée *chasseur*, courbée en sens contraire à celles de la première, et qui ramasse et emporte la farine vers un point de la circonférence, où l'on ouvre une trappe par laquelle la farine est précipitée dans une caisse à roulettes, au moyen de laquelle on la transporte près des chauffoirs;

4° L'action de la chaleur aide la séparation de l'huile d'avec le parenchyme.

Pour chauffer la farine, deux petits fourneaux en brique sont surmontés chacun d'une plaque de fonte, sur laquelle repose un cercle de tôle de 7 à 8 pouces de hau-

Digitized by Google

teur et d'environ 2 pieds de diamètre, garni d'une poignée.

On y jette la graine broyée, et on descend sur le plan de la plaque en fonte une lame de fer montée sur un pivot mobile, auquel un mouvement de rotation continu est imprimé par le moteur principal.

Cette pièce dénommée l'*agitateur*, s'oppose à ce que la graine ne brûle en la remuant sans cesse.

Lorsque la graine est suffisamment chauffée, l'ouvrier remonte l'agitateur, et tirant à lui le cercle au moyen de la poignée, entraîne toute la farine qui tombe par des ouvertures réservées dans des sacs qui sont immédiatement portées à la presse.

5° Cette presse, que j'apellerai horizontale ou mieux à pression latérale, est de l'invention de MM. Sudds, Adkins et Barker, mécaniciens à Rouen.

Sa force de pression est évaluée à 300,000 kilogrammes. La description de son mécanisme est assez difficile. Une forte vis sans fin, horizontalement placée en travers d'un bâtis de fonte, est mue par une roue dont elle forme l'axe. Cette vis s'engrenne à chaque extrémité dans deux dés cubiques, formant écrou, qu'elle traverse librement.

Sur deux des faces de chacun de ces écrous, à droite et à gauche, sont adhérents deux forts leviers en fonte, qui correspondent à des coins de même métal, glissant de chaque côté et aux deux bouts supérieurs du bâti, dans des rainures à la suite desquelles sont placés les sacs de graine dans un auget en fonte.

La vis en tournant dans un sens, rapproche du centre du bâtis les deux écrous, auxquels sont attachés les bras, et finit par les placer parallèlement au bâtis, dont ils étaient distants d'environ 45° avant son action.

Ces bras, en regagnant ainsi la ligne droite, exercent

Digitized by Google

une forte pression sur les coins, ceux-ci sur les sacs garnis d'étendelle en cuir et crin ; l'huile est extraite et s'échappe par un trou pratiqué au fond des augets; elle se rend, par des conduits, dans un réservoir commun, contenant environ 6 hectolitres, pratiqué à un mètre en contrebas du sol, d'où l'action d'une pompe aspirante et foulante, mue également par le moteur général, la transporte dans un vaste réservoir placé dans une pièce voisine, où elle dépose plusieurs jours et s'éclaircit.

Deux forts robinets dont ce réservoir est muni, facilitent l'entonnage, et l'opération est terminée.

Cependant les résidus sortis des sacs sont une seconde fois repassés sous la meule, ce qu'on appelle *rebat*, ou seconde pression, et ce n'est qu'après cette nouvelle opération que les tourteaux extraits des sacs dont ils conservent la forme, sont rognés et mis en magasin pour être livrés aux cultivateurs, auxquels ils servent à l'engrais des bestiaux et à la fumure des terres.

L'usine en travaillant jour et nuit, peut convertir 200 hectolitres de graine, chaque semaine, en 50 hectolitres d'huile clarifiée, mais non épurée.

C'est vous dire qu'il faut 4 hectolitres de graine, pour produire 1 hectolitre d'huile. Les résidus s'élèvent pour cette quantité à 150 kilogrammes de tourteaux.

On les vend depuis 12 jusqu'à 14 francs les 100 kilogrammes.

La graine du lin produit proportionnellement beaucoup moins d'huile et plus de résidus; mais les tourteaux se vendent au moins 16 francs les 100 kilogrammes.

Cette dernière graine oléagineuse est beaucoup plus rare dans notre pays, et l'établissement de M. Durand n'en traite que rarement.

L'huile fabriquée par M. Durand a son placement im-

Digitized by Google

médiat à Paris, chez les entrepreneurs de l'illumination de la Capitale.

M. Durand prépare en ce moment des magasins qui pourront plus tard être convertis en ateliers d'épuration, si l'abondance des graines sur les marchés lui permet de donner plus d'importance à son établissement.

La fabrique de sucre indigène dirigée par M. Pirel de Nyon, pour le compte d'une société anonyme, est placée sur le bord de la route de Paris à Vernon, à très-peu de distance de la rive gauche de la Seine.

Le mouvement des râpes mécaniques est communiqué par une machine à vapeur d'une force d'environ 4 chevaux.

Le bâtiment qui renferme ce moteur est séparé de l'atelier où s'exécutent les opérations préliminaires à la cristallisation des sucres.

Cette disposition garantit l'établissement principal de tout danger pouvant provenir de la machine.

Quoique montée sur une assez petite échelle, l'usine de Vernon pourrait traiter, dans une campagne, entre 3 et 4 millions de kilogrammes de racines.

Mais on est loin d'obtenir des cultivateurs des villages environnants, un pareil approvisionnement. Cette année, à peine pourra-t-on réunir 300,000 kilogrammes; et malgré le prix assez élevé de 20 francs les 1,000 kilogrammes rendus à l'établissement, le directeur ne croit pas dépasser cette dernière et faible quantité.

Ce serait la récolte ordinaire d'environ 7 à 8 hectares.

Parmi les cultivateurs qui ont essayé la culture de la betterave blanche de Silésie, plusieurs n'ont pas réussi, malgré que l'humidité de l'été ait été généralement favorable à la bonne végétation de cette racine. Le défaut de binage aux époques nécessaires, paraît avoir occasionné

Digitized by Google

ce mécompte, et doit être ainsi attribué à la négligence des expérimentateurs.

Les terres d'alluvion, composant le bassin de la Seine aux environs de Vernon, sont tout-à-fait convenables à la culture de la betterave, et partout où elle a été faite avec les soins qu'elle exige, la récolte a été abondante.

Plusieurs communes ont fourni leur petit contingent, mais la plus forte partie est venue de Gaillon.

La densité saccarine des betteraves produites par le sol des cantons de Vernon et Gaillon tient un juste milieu entre le maximum et le minimum; dans quelques contrées le jus marque 9° à l'aréomètre; dans d'autres et plus généralement 6, 7 et 8°.

Ainsi la production est dans de bons termes, quant à la qualité. Il ne s'agit que d'augmenter la quantité.

Jusqu'à ce moment le directeur n'a pas trouvé le débit des résidus : l'industrie d'engraisser des bestiaux n'est pas encore introduite dans cette partie de notre arrondissement; c'est un grand préjudice pour cette usine. Ne pouvant les vendre sur place, il faudrait leur faire subir un degré de dessiccation, qui permît d'en faire le transport sans beaucoup de frais.

M. Pirel cherche en ce moment un procédé économique de dessiccation, au moyen duquel il pourrait placer avantageusement au loin ces résidus.

Vous voyez, Messieurs, par ces détails, que la fabrique de sucre indigène de Vernon est encore trop nouvelle pour que l'on puisse asseoir sur son avenir un jugement à l'abri de tout mécompte.

Cependant, ses fondateurs ont rendu au pays le grand service d'exciter à la culture de la betterave, culture si préconisée aujourd'hui par tous les hommes qui sont à la tête du mouvement agricole qui s'opère de nos jours.

Digitized by Google

Ils ont donné l'impulsion, et pour peu qu'ils soient entendus des propriétaires ruraux et des cultivateurs de leurs environs, il y a tout lieu d'espérer que cette importante culture prendra bientôt chez nous tout l'essor désirable.

Pour le favoriser, je termine ce résumé en formulant la proposition suivante :

Une prime de 300 francs sera accordée par la Société d'agriculture de l'Eure, au propriétaire ou fermier rural, qui aura ensemencé en 1839, au moins 3 hectares de terre en betteraves blanches de Silésie, et qui aura donné à cette culture tous les soins qu'elle exige, de manière à justifier d'une récolte pouvant s'élever au moins à 20 milliers de kilogrammes par hectare.

Quant au colza, les plantations sont exécutées à peu près partout.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SECTION DE PONT-AUDEMER,

Par M. A. Canel,

SECRÉTAIRE.

—

MESSIEURS,

Cette année, comme les précédentes, la Section de Pont-Audemer ne s'est pas signalée par une grande activité. Depuis le dernier rapport présenté en son nom, elle n'a fourni au Recueil de la Société qu'une notice sur les *Assemblées politiques en Normandie, avant l'établissement des États*, et des *Notes sur la Statistique de l'arrondissement de Pont-Audemer*. Les autres écrits

Digitized by Google

dont elle a entendu la lecture, n'ont pas été adressés au Comité de rédaction. Parmi ces derniers, je mentionnerai *l'Envieux*, étude de mœurs, par M. Le Prieur; une *Excursion sur les côtes du département du Calvados*, par M. Lereffait; des *Considérations sur les États généraux et sur l'Éloquence politique au moyen âge*, par M. Le Normand; une *Traduction en prose rimée de l'Allocution d'Andromaque à Ulysse*, dans les *Troyennes*, de Sénèque; une *Notice sur le Génie dramatique en Normandie;* enfin une autre Notice sur plusieurs prolétaires remarquables par la haute portée de leur intelligence, et principalement sur Adrien *Pasquier*, ouvrier cordonnier, mort à l'hôpital de Rouen en 1819.

Les découvertes d'antiquités dont la Section a eu à s'occuper, ont aussi été fort peu nombreuses. Pour l'époque gauloise, elle n'a eu connaissance que des hachettes provenant du hameau de la Bretonnière à Saint-Grégoire-du-Vièvre; d'une médaille en or trouvée dans la partie de Triqueville la plus voisine du Mont-les-Mares, et d'une pierre exhumée à une petite distance de l'église de Vannecrocq. Une Commission a été chargée d'aller visiter cette pierre et de s'assurer si elle est druidique, comme on le suppose.

Pour l'époque romaine, je mentionnerai les fragments de tuiles et de poterie recueillis dans les déblais de la rivière de Risle, au-dessous de Pont-Audemer, et surtout les fondations et les objets divers découverts à Voiscreville, sur la limite occidentale du village où jadis existait l'église de cette commune. La Commission, envoyée sur les lieux par la Section, y a remarqué plusieurs lignes de fortes murailles qui ont appartenu à un édifice d'une assez grande étendue. On a retiré de ces ruines souterraines des épingles en ivoire, des anneaux, des fragments de

Digitized by Google

poterie fine et grossière, des morceaux de verre portant des traces de ciselures et des médailles dont la plus curieuse est de C. Jul. Philippus.

A l'extrémité opposée du même village, vers l'entrée d'un bois situé sur le bord du chemin de Voiscreville à Boisset-le-Châtel, on rencontre des terrassements qui indiquent une enceinte militaire assez vaste, détruite seulement du côté d'un verger.

Entre ces deux points se trouve un terrain planté, que l'on nomme *le Clos de la Reine*, et que les habitants de Voiscreville ne manquent jamais de signaler à l'attention du voyageur. Ce clos n'offre rien de remarquable par lui-même, mais il convient de faire observer qu'il est situé en face de Touville, où les rois de la seconde race avaient un palais qui se nommait *vetus domus*.

A ce dernier fait d'histoire locale se rapportant au moyen âge, j'ajouterai la mention de deux autres découvertes. Le premier objet provient de la vieille église de Saint-Samson, dont maintenant il ne reste plus de traces : c'est une petite pierre figurant un chien fort grossièrement sculpté. Ce débris est d'autant plus précieux, qu'il paraît avoir appartenu à la portion de l'église qui était du VIIIe siècle; ce qui le fait supposer, c'est qu'il était encore couvert de ce même enduit, que les premiers restaurateurs de l'église de Saint-Samson avaient étendu sur la portion des anciennes murailles conservées par eux.

L'autre découverte dont je veux parler, est celle de l'ancien sceau des Carmes de Pont-Audemer; elle a été faite dans l'emplacement qu'ils furent obligés d'abandonner en 1591. Le milieu du cachet est occupé par un faisceau de branches fleuries, sur lesquelles voltige un oiseau; autour on lit ces mots en caractères gothiques : *S. conventus frm: de Carmel Pomtaud* ✚.

Digitized by Google

La Section s'est occupée, à plusieurs reprises, d'un système perfectionné de sténographie, proposé par M. Leroy, marchand de fer à Pont-Audemer. Il a été reconnu par elle que ce système présente plusieurs avantages sur les modes déjà connus: il est d'une grande clarté et permet les liaisons entre les différentes parties d'un mot, comme il arrive dans l'écriture ordinaire.

Quelques membres ont aussi appelé l'attention sur plusieurs questions concernant l'agriculture. Ainsi, M. Frilleux, après avoir exposé les dommages que peuvent causer à eux-mêmes et à leurs voisins les cultivateurs qui ne font pas échardonner leurs champs, et après avoir rappelé l'esprit de la législation sur cette matière, a obtenu de la Section qu'elle exprimât le vœu, que M. le Préfet du département adressât une circulaire à tous les maires pour les engager à faire procéder exactement à l'échardonnage.

Un autre membre a fait connaître le résultat d'une expérience faite sous ses yeux dans un champ planté de pommes de terre. Sur plusieurs sillons, les tiges avaient été dépouillées de leurs fleurs. Chacun des pieds qui par suite de cette opération, n'avait pas nourri de graines, a donné, lors de la récolte, un produit bien supérieur à celui qui a été fourni par chacun des autres pieds. La Section a recommandé à son Secrétaire de consigner ce renseignement dans son rapport annuel, afin qu'il pût parvenir, au moyen du Recueil de la Société, à la connaissance d'un plus grand nombre de personnes; elle a voulu qu'il mentionnât également la note suivante, discutée dans une de ses séances :

« Dans les campagnes, une partie du marc des pressoirs » n'est presque jamais utilisée. Il est pourtant facile de » l'employer avec avantage, et plusieurs expériences » toutes récentes ont constaté que, combiné avec la chaux

Digitized by Google

» il devient un très-bon amendement, surtout dans les » terrains argileux. Voici le moyen de préparation qui a » été mis en usage : une couche de marc de 4 pouces » d'épaisseur a été étendue sur le sol, puis elle a été » couverte elle-même d'une couche de chaux pulvérisée » d'un pouce d'épaisseur. D'autres couches alternatives » des mêmes éléments ont été ajoutées à celles-ci; ensuite » le tout a été couronné d'une dernière couche de marc. » Quatre mois plus tard le tas a été mélangé et battu, et » cet engrais a été semé à la main sur une pièce de terre » destinée à recevoir du blé. Une pièce voisine, appar- » tenant au même propriétaire, destinée aussi à recevoir » du blé et aussi bien préparée, sans cependant avoir été » saupoudrée du mélange indiqué, a donné une récolte » beaucoup moins belle que celle où il avait été semé de » ce même mélange.

» A Pont-Audemer, où il n'est pas toujours facile d'em- » ployer tous les résidus des tanneries, on pourrait aussi » composer un bon engrais avec de la tannée mélangée » de chaux; mais avec la tannée, il faudrait vraisembla- » blement plus de chaux qu'avec le marc de pressoir. En » retour aussi, cet autre mélange aurait sans doute plus » d'énergie que le premier : il serait bien à désirer que » quelque agriculteur en tentât l'expérience. »

Plus que jamais il importe de s'occuper des moyens propres à donner à la terre un plus haut degré d'énergie. Elle peut tout produire, sans exiger de repos, mais c'est à la condition qu'on ne lui refusera pas ce qui lui est nécessaire pour réparer ses pertes : des engrais.

Parmi les plantes nouvelles que le sol de notre contrée s'est plu à produire, nous devons citer en première ligne les betteraves et les carottes. Les avantages de leur culture ne sont plus contestés. Il suffit qu'il en soit ainsi pour as-

Digitized by Google

surer à ces précieuses racines un avenir de progrès. Aussi la section de Pont-Audemer ne s'en est-elle occupée qu'indirectement et seulement pour appeler l'attention sur le moyen le plus prompt et le plus facile de préparer les betteraves et les carottes pour la nourriture des bestiaux. Informée que M. Legendre, ancien député, possédait un instrument avec lequel une femme pouvait couper dans une heure, assez de paille et de racines pour nourrir 9 vaches pendant un jour, elle a prié M. Olivier de visiter cet instrument et de vouloir bien lui en donner la description. Notre confrère s'est empressé de satisfaire à ce désir. Il a reconnu que cet instrument se compose de deux autres instruments déjà répandus : le hache-paille et le coupe-racines, en usage dans un certain nombre de fermes du département; mais, et c'est ce qu'il importe de signaler, ces deux instruments ont été réunis. La même manivelle imprime à la fois le mouvement à chacun d'eux. Cette réunion de deux instruments, qui jusqu'alors avaient marché isolément, a été opérée avec intelligence par un taillandier de Saint-Michel-de-Préaux, le sieur Aldéric *Manneville*. La Section a pensé que ce jeune ouvrier méritait des encouragements, et elle a émis le vœu que la Société lui accordât une médaille.

Une demande du même genre est encore adressée par la Section à la Société, en faveur de M. Frérot. Cette honorable ouvrier, qui ne cesse d'employer à l'étude ses rares heures de loisir, et dont tous les efforts ont pour but de se rendre utile à tous, s'est déjà fait connaître par plusieurs travaux ingénieux : mais c'est principalement sur un nouveau système de pompe, inventé par lui, que la Section de Pont-Audemer m'a chargé d'appeler l'attention. Pour remplir ses intentions, je crois devoir reproduire ici un extrait du rapport fait par M. Olivier, sur la

Digitized by Google

pompe-*specimen*, que l'inventeur a essayée en sa présence :

« Dans la pompe ordinaire, dit-il, l'eau est aspirée et » refoulée au moyen d'un piston qui se meut dans un cy- » lindre. M. Frérot propose de remplacer ce système par » le jeu d'un soufflet. La soupape des soufflets à air est » remplacée par un clapet formant le tuyau d'aspiration. » Le tuyau qui tient lieu du bec, porte également un » clapet pour empêcher l'eau de rentrer dans le corps du » soufflet, lorsqu'on y fait le vide. M. Frérot a exécuté, » d'après ce principe, une petite pompe à incendie qui » fonctionne très-bien. Ce système aurait sur l'ancien l'a- » vantage d'être économique, et peut-être n'exigerait-t-il » pas plus de réparations. Avec des eaux bourbeuses, et » qui entraînent des graviers, ceux-ci en s'introduisant » entre le piston et le corps de la pompe ordinaire, dé- » truisent l'un et l'autre; dans les soufflets, ils causeraient » peu de mal, attendu que les différentes parties qui les » composent ne sont pas forcées de se serrer les unes » contre les autres.

» M. Frérot pense que l'on pourrait appliquer partout » son système de pompe. Nous ne sommes pas de son » avis. Si le soufflet se trouvait au-dessus du réservoir, » il serait souvent à sec, le cuir se rétrécirait, s'ouvrirait, » et l'on aurait du mal à faire le vide dans le tuyau d'as- » piration. Au contraire, si le soufflet était constamment » plongé dans l'eau, le jeu de la machine serait certain.... » Pour les pompes à incendie, le système serait bon. Les » soufflets seraient placés dans la bâche où ils prendraient » l'eau pour la refouler dans le réservoir à air : ils seraient » mis en mouvement par le balancier de la pompe.... »

M. Olivier, qui sait si bien apprécier les inventions des autres, a eu aussi occasion de produire. Je ne parlerai pas

Digitized by Google

des modifications importantes qu'il a introduites dans la construction du bateau dragueur, destiné à déblayer le canal de la Risle : ces modifications exigent un rapport particulier ; je me bornerai à dire quelques mots sur les changements par lui indiqués pour la confection des serrures qu'il a fait placer dans sa maison.

Depuis longtemps on a remplacé, pour les maisons d'habitation, les serrures saillantes par d'autres noyées dans l'épaisseur du bois ; mais jusqu'ici ces serrures avaient eu l'inconvénient d'exiger des bois plus forts que ceux employés ordinairement. Les battants de 35 millimètres étaient trop faibles pour les porter ; M. Olivier a cherché à réduire les serrures assez pour entrer dans des pièces de cette épaisseur; et afin que l'ouvrier eût toujours un outil pour faire les entailles, il a adopté, pour l'épaisseur à leur donner, 9 millimètres.

Dans les serrures ordinaires, le panneton de la clef agit en même temps et sur le pène et sur le ressort qui croche dessus, pour le fixer dans ses différentes positions. Pendant que la seconde pièce est soulevée, la première est poussée en ligne droite, soit en avant, soit en arrière. Afin d'obtenir des serrures très-minces, M. Olivier a supprimé le crochet, a donné au pène un mouvement d'oscillation, et lui a fait porter les hoches, au moyen desquelles il est arrêté dans ses différentes positions, et le ressort agit directement sur lui. Lorsque l'on tourne la clef, le pène est d'abord soulevé, il se décroche, puis alors la clef le pousse en avant ou en arrière, jusqu'à ce que le point fixe qui l'arrête tombe dans la seconde hoche. Les pènes ont 4 millimètres d'épaisseur et 27 millimètres de largeur. Les tôles qui forment la boîte de la serrure complètent 9 millimètres pour l'épaisseur totale. Afin de réduire la dimension des clefs, le panneton fait partie de

Digitized by Google

la serrure. Il tourne autour d'un cylindre plein venant affleurer les faces extérieures des portes. Ce cylindre porte en creux une figure que la clef porte en relief, de façon à ce que celle-ci puisse faire tourner celui-là.

Bien que le pène soit disposé de façon à basculer un peu pour se décrocher, il n'est nullement à craindre que cette opération puisse se faire sans la clef. Lors même que la serrure n'est pas en place, il est impossible de faire décrocher le pène avec les mains.

Les serrures que M. Olivier a fait exécuter d'après ce système, ont un pène dormant et un demi tour. Elles ont été payées 8 francs : on pourrait maintenant les faire établir pour 6.

Tels sont les détails dans lesquels j'ai eu mission d'entrer, au nom de la Section de Pont-Audemer. Si je suis resté au-dessous de ma tâche, pour ce qui concerne la forme, je crois l'avoir remplie avec exactitude pour le fond.

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

BLÉS, SEIGLES, ORGES, AVOINES ET PLANTES FOURRAGEUSES,

Cultivées dans le Jardin Botanique,

Par M. A.-I.-Ch. Beaucantin,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

PLANTES A SEMENCES FARINEUSES,

POUR LA NOURRITURE DES HOMMES ET DES ANIMAUX.

Plantes céréales.

1re Série.

BLÉS ÉPEAUTRES. — *Triticum spelta.*

1 Épeautre imberbe rose.
2 — — roux.
3 — barbu bleuâtre.
4 — bleu.
5 — imberbe blanc compacte.
6 — — roux compacte

2e Série.

BLÉS MONOCOQUES OU INGRAIN. — *Triticum monocoecum.*

1 Monocoque grand, ou grand ingrain.
2 — petit, ou petit ingrain.

3e Série.

AMIDONIERS. — *Triticum amyleum.*

1 Amidonier commun, à épis longs et grêles.
2 — à épiets rapprochés.

Digitized by Google

4e Série.

BLÉS COMMUNS BARBUS. — *Triticum sativum aristatum.*

1 Blé commun de mars, blanc.
2 — — fin rouge du pays de Foix.
3 — — éventail.
4 — — grison trémois, saisette, touselle blanche.
5 — — de Naples.
6 — — mouret ordinaire.
7 — — du Cap.
8 — — du Caucase, blanc.
9 — — de Philadelphie.
10 — — d'Hubernac.
11 — — d'Hubernac, à barbes grises.
12 — — mouret du Vigné.
13 — — fin rouge du Roussillon.
14 — — mouret du Vigné, roux.
15 — — mouret ordinaire, roux.
16 — — du Piémont.
17 — — d'Odessa.
18 — — de la Chine.
19 — — mouret ordinaire, noirâtre.
20 — — touselle rouge, saisette de Tarascon.
21 — — blanc velouté.
22 — — de la Trinité.

5e Série.

BLÉS COMMUNS IMBERBES. — *Triticum sativum muticum.*

1 Blé commun, richelle de Naples.
2 — — d'Odessa.
3 — — tuelle.
4 — — pictat.
5 — — d'hiver, ordinaire.
6 — — marselage.
7 — — à tiges brunes, à grains blancs, petit épis cylindrique.

Digitized by Google

8 Blé commun de mars, rouge.
9 — — de Rével.
10 — — de Caucase, rouge.
11 — — roux et velouté.

6e Série.

BLÉS COMPACTES BARBUS. — *Triticum densum aristatum.*

1 Blé compacte, hérisson.

7e Série.

BLÉS COMPACTES IMBERBES. — *Triticum densum muticum*

1 Blé compacte du Chili.
2 — — de la Sarthe.

8e Série.

SEIGLE. — *Secale cereale.*

1 Seigle de mars.
2 — d'été ou de la Saint-Jean.
3 — du Nord.
4 — des montagnes.

9e Série.

ORGE A DEUX RANGS. — *Hordeum distichum.*

1 Orge commune.
2 — — hâtive, pamelle, baillerage.
3 — — céleste nue.
4 — — éventail, riz. (*Hordeum zeocriton.*)
5 — — à longs épis.
6 — — de Norwége.

ORGE A SIX RANGS. — *Hordeum hexostichum.*

7 Orge d'hiver.
8 — de mars.
9 — carrée, sucrion de printemps.
10 — nue hexastique.
11 — noire d'Amérique.

Digitized by Google

10e Série.

ANOIVE. — *Avena sativa.*

1 Avoine commune de printemps.
2 — — d'hiver.
3 — noire, petite.
4 — brune ou rousse.
5 — rouge de Toscane.
6 — blanche.
7 — patate. (*Avena turgida.*)
8 — de Géorgie. (*Avena Georgica.*)
9 — de la Chine. (*Avena Sinensis.*)
10 — de Philadelphie. (*Avena Philadelphica.*)
11 — de Gatine.
12 — à trois grains. (*Avena trisperma.*)
13 — d'Espagne. (*Frietot ortega.*)
14 — d'Espagne. Var.
15 — courte. (*Avena trevis.*)
16 — élancée. (*Avena strigosa.*)
17 — fromentale. (*Avena elatior.*)
18 — nue, grande.
19 — nue, grosse de Moldavie.
20 — nue, petite.
21 — noire d'Orient.
22 — blanche d'Orient.
23 — unilatérale blanche de Hongrie.
24 — à grappes et à grains noirs.

11e Série.

ALPISTE. — *Phalaris.*

1 Alpiste des Canaries. (*Phalaris Canariensis.*)
2 — petit. (*Phalaris minor.*)

12e Série.

PANIS. — *Panicum.*

1 Panis d'Italie, jaune. (*Panicum Italicum flavum.*)
2 — millet blanc. (*Panicum maximum.*)

Digitized by Google

15e SÉRIE.

MAÏS. — *Zea mais.*

1 Maïs commun, jaune.
2 — — rouge, gros rouge de Bourgogne.
3 — quarantain jaune.
4 — à poulet.

L'école des céréales renferme :

Blés.	46	espèces.	93
Seigles. . . .	4	—	
Orges.	11	—	
Avoines. . . .	24	—	
Alpistes . . .	2	—	
Panis.	2	—	
Maïs.	4	—	

Plantes fourrageuses et autres.

IVRAIE.

1 Ivraie vivace, ray-grass. (*Lolium perrenne.*)
2 — d'Italie. (*Lolium Italicum.*)

TRÈFLE.

1 Trèfle, grand trèfle rouge de Hollande. (*Trifolium pratense.*)
2 — blanc de Hollande. (*Trifolium repens.*)
3 — incarnat, farouche, du Roussillon. (*Trifolium incarnatum.*)
4 — jaune. (*Trifolium aureum.*)

LUZERNE.

1 Luzerne ordinaire. (*Medicago sativa.*)
2 — minette, lupuline. (*Medicago lupulina.*)

SAINFOIN, BOURGOGNE, ESPACETTE.

1 Sainfoin ordinaire. (*Hedysarum onobrychis.*)
2 — à deux coupes. (*Hedysarum biferum.*)

MELILOT.

1 Melilot officinal. (*Melilotus officinalis.*)
2 — grand. (*Melilotus altissimus.*)

Digitized by Google

GALÉGA.

1 Galéga, rue de chèvre. (*Galega officinalis.*)

POIS.

1 Pois de Hollande à purée. (*Pisum sativum.*)

VESCE.

1 Vesce commune d'hiver. (*Vicia sativa.*)

FÉVEROLE.

1 Féverole petite. (*Faba equina.*)

CHICORÉE.

1 Chicorée sauvage. (*Cichorium intybus.*)
1 PASTEL. (*Isatis tinctoria*).
1 PIMPRENELLE. (*Poterium sanguisorba.*)
1 SPERGULE. (*Spergula Arvensis.*)

CAROTTE.

1 Carotte jaune, courte, de Hollande. (*Daucus carota.*)
2 — blanche, longue, à collet vert.

BETTERAVE.

1 Betterave disette ou champêtre. (*Beta vulgaris.*)
2 — jaune-blanche.

PANAIS.

1 Panais ordinaire. (*Pastinaca sativa.*)

CHOU.

1 Chou navet. (*Brassica napus.*)
2 — turneps. (*Brassica rapa.*)
3 — rave. (*Brassica oleracea gonglioïdes.*)
4 — gros, rouge.
5 — colsa. (*Brassica campestris oleifera.*)

PAVOT.

1 Pavot œillette. (*Papaver somniferum.*)

TOPINAMBOURG.

1 Topinambourg de Farnèse. (*Heliauthus tuberosus.*)

Digitized by Google

ENCOURAGEMENT DE LA CULTURE

DE LA

BETTERAVE A SUCRE.

—

PRIME DE 300 FRANCS.

—

La Société a arrêté qu'il serait accordé en 1839, un Encouragement pour la Culture de la Betterave, et elle a pris les dispositions suivantes :

Article 1er.

Une prime de la somme de 300 francs sera accordée pour l'Encouragement de la Culture de la Betterave à sucre.

Article 2.

Cette somme sera délivrée par la Société, dans la séance publique qu'elle tiendra dans le courant de janvier 1840.

Article 3.

Pour concourir *utilement* au gain de cette prime, il faudra nécessairement avoir ensemencé *un hectare au moins en Betterave blanche, dite de Silésie.*

Article 4.

Celui dont la Culture sera jugée la meilleure, soit à raison des soins de sarclage et binage, soit à raison de

Digitized by Google

l'importance et de la beauté de la récolte, sera préféré, en ayant toutefois égard à la nature plus ou moins féconde des terres.

Article 5.

Des Commissions locales seront chargées de l'examen de ces Cultures.

Article 6.

Sur leur rapport, un Jury spécial décidera auquel des concurrents la prime appartiendra.

Article 7.

Les concurrents adresseront, d'ici au 15 juin prochain, à M. Ange Petit, secrétaire perpétuel de la Société, une note indiquant la pièce ou les pièces qu'ils auront destinée à cette Culture, leur contenance et le lieu de leur situation.

Digitized by Google

NOTE

SUR UNE CIRCONSTANCE A OBSERVER DANS LES ANALYSES QUI ONT POUR BUT DE DÉMONTRER LA PRÉSENCE DU CUIVRE,

Par M. P.-H. Boutigny.

Après le fer ou l'acier décapé, employé comme le prescrit M. Devergie [1], le meilleur réactif pour démontrer la présence du cuivre dans les dissolutions, est sans contredit le cyanure ferroso-potassique. Cet auteur assure que le cyanure ferroso-potassique décèle la présence du cuivre dans les dissolutions qui n'en renferment que $\frac{1}{80000}$; mais cela doit s'entendre des dissolutions pures de tout autre corps; car s'il en était autrement, la réaction pourrait être masquée, et elle le serait dans le cas où la dissolution contiendrait une certaine proportion de fer.

Ayant eu l'occasion d'analyser une pommade au garou, très-verte, préparée par le procédé de Coldefy-Dorly, j'ai pu constater que le fer masquait complètement le cuivre; j'ai été conduit tout naturellement à faire quelques ex-

[1] *Médecine légale théorique et pratique*, t. II, p. 755. *Voyez* aussi le *Journal de Chimie médicale*, année 1833.

Digitized by Google

périences sur la proportion de fer capable d'empêcher la réaction cuivreuse, et j'ai reconnu qu'une dissolution de fer et de cuivre, dans le rapport du premier au second de ces métaux : : 1 : 2, précipitait en bleu; conséquemment que le fer, dans cette proportion, pouvait induire en erreur.

Il va sans dire que plus le rapport du fer au cuivre serait élevé, plus la réaction cuivreuse serait masquée.

Or, le fer se trouve mêlé ou combiné à presque tous les aliments et peut devenir une source d'erreurs fréquentes. Il est donc très-important de l'éliminer, ainsi que je l'ai fait dans l'analyse de la pommade au garou, que je vais rapporter.

J'ai incinéré 20 grammes de cette pommade dans un creuset de platine; j'ai repris les cendres par l'acide nitrique, et j'y ai ajouté une quantité suffisante d'eau distillée; j'ai filtré, et je me suis assuré que la liqueur était légèrement acide. Alors j'y ai fait tomber une goutte de solution concentrée de cyanure ferroso-potassique, qui a fait naître immédiatement un beau précipité bleu.

Ce résultat, qui semblait démontrer que la pommade contenait du fer, mais point de cuivre, ne me paraissait pas offrir un degré suffisant d'exactitude, eu égard à la couleur de pommade très-verte; aussi m'empressé-je de recommencer cette opération.

Je procédai comme ci-dessus, jusqu'à la dissolution nitrique, à laquelle j'ajoutai de l'ammoniaque en excès, pour précipiter le fer et les sels terreux et redissoudre l'oxide cuivrique, dont j'ajoutai un léger excès pour rendre la dissolution acide; puis je l'essuyai par le cyanure ferroso-potassique, qui produisit le précipité brun-marron, caractéristique du cuivre. Enfin, je traitai convenablement les eaux-mères et les précipités provenant de ces deux opéra-

Digitized by Google

tions pour précipiter le cuivre sur un barreau d'acier, ce qui me réussit complètement.

On voit, par le peu de faits qui précèdent, qu'il est absolument indispensable de précipiter le fer par l'ammoniaque avant d'employer les réactifs des sels cuivreux en général, et le cyanure ferroso-potassique en particulier [1].

[1] MM. Devergie et O. Henry ont démontré, par des expériences dont l'exactitude ne saurait être révoquée en doute, que le *cuivre* et le plomb font partie constituante de tous les organes du corps de l'homme et des animaux.

A propos de ce fait remarquable, je prie mes collègues de leur rappeler les conclusions d'un mémoire dont ils ont ordonné l'impression dans le Bulletin de la Société libre pour l'année 1833. Ce mémoire traitait de la présence du cuivre dans beaucoup de substances dont nous faisons journellement usage :

« . . . . . Il est évident, si ce métal se rencontre dans » la plupart des substances qui servent à notre alimentation, que » *l'on en retrouvera* presque toujours *des traces*, non-seulement » dans la matière des vomissements, mais encore *dans la plupart* » *des* TISSUS, *des sécrétions et des excrétions*. Cela nous conduit » tout naturellement à demander combien il faudra trouver de cuivre » dans les restes d'un individu mort d'une mort prompte et violente, » pour conclure qu'il y a eu empoisonnement? Cette question est » très-délicate, je le sens, aussi n'essayerai-je point de la résoudre; » mais elle ne restera pas sans solution, j'en suis convaincu, si le » doyen de la Faculté de Médecine pense, comme moi, qu'elle ait » quelqu'importance. »

Plus loin, j'ajoutais : « La découverte du cuivre dans les aliments et » les boissons soulève une question de médecine légale qui nécessitera » de nouvelles recherches, et qui doit, en attendant, rendre les » experts très-circonspects dans les cas d'empoisonnement par le » cuivre. »

Digitized by Google

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

QUELQUES MOTS

SUR

EUSTACHE-HYACINTHE LANGLOIS,

PEINTRE, DESSINATEUR, GRAVEUR ET ANTIQUAIRE,

Décédé à Rouen, dans l'automne de 1837, Membre de la Société,

Par M. Cafsen,

PRÉSIDENT DE LA SECTION D'AGRICULTURE.

[Lu à la séance générale du 25 juillet 1838.]

MESSIEURS,

L'impitoyable mort a ravi naguères un des membres les plus distingués de notre Société; et jusqu'à ce jour, sa mémoire n'a pas reçu dans cette enceinte l'expression de nos regrets.

Une triste fatalité poursuivrait-elle de son dédaigneux oubli un de nos concitoyens qui, pendant sa vie, n'a été méconnu que de ses compatriotes ?

Qu'il n'en soit pas ainsi !

Quoique ma faible voix soit peu propre aux accents animés qui conviennent au panégyrique, j'essaierai cependant d'arracher au silence de la tombe le nom d'EUSTACHE-HYACINTHE LANGLOIS, peintre, dessinateur, graveur et antiquaire célèbre, auquel la France devra la conservation des formes de monuments précieux d'architecture

Digitized by Google

dont la plupart sont disparus pour toujours du sol normand.

Vous dire, Messieurs, que LANGLOIS était originaire de la petite ville de Pont-de-l'Arche, où il naquit le 3 août 1777, c'est faire naître dans vos cœurs la noble pensée de constater ce fait dans vos annales, afin que le département de l'Eure puisse se glorifier d'avoir à joindre le nom d'un artiste célèbre, aux noms des hommes remarquables auxquels notre pays a donné le jour.

Si la ville des Andelys revendique, avec une noble fierté, l'honneur d'avoir vu naître dans ses murs *Le Poussin*, si judicieusement nommé par les Italiens le RAPHAEL de la France, que celle de Pont-de-l'Arche s'énorgueillisse aussi d'avoir produit LANGLOIS.

Loin de moi, Messieurs, l'idée d'établir un parallèle entre le peintre célèbre de *la Mort de Germanicus*, du *Déluge* et de cent autres chefs-d'œuvre qui ornent nos musées et les cabinets des riches amateurs, et l'artiste presque inconnu dont je viens vous entretenir aujourd'hui.

Et cependant, Messieurs, ces artistes eurent dans leur destinée plus d'une ressemblance.

Le temps seul manque à la renommée de LANGLOIS.

L'avenir ne lui sera pas infidèle.

Même passion, dès leur plus tendre enfance, pour les arts du dessin.

Même lutte contre les vues de leur famille.

Même contre-temps dans leurs études.

Même résistance obstinée contre tous les obstacles.

Même persistance dans la carrière entreprise.

Enfin, même admiration pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité, même enthousiasme pour le *beau*.

A tous deux une âme brûlante, dédaigneuse de la pauvreté.

Digitized by Google

A tous deux des sentiments élevés, un caractère de noble indépendance.

Une haute estime de soi-même et de l'art.

Une foi profonde dans l'avenir, pour le compte de leur renommée.

Une vaste érudition qu'ils ne renfermaient pas en eux-mêmes.

De là, pareil besoin de ces causeries d'artistes où l'étude et la science se révèlent à chaque instant, mais sans pédantisme, mais revêtues de formes piquantes qui en font le charme, mais toujours animées par cette brûlante exaltation qui enivre les heureux auditeurs et les fait s'abandonner si délicieusement à l'oubli des temps.

A l'un, le grand théâtre des deux capitales du monde, le patronage des rois, des princes, des cardinaux, des ministres et des grands seigneurs de son époque.

A l'autre, l'obscurité la plus complète dans la capitale de cette province de Normandie qu'il a illustrée pour toujours, par la conservation d'une partie des précieux restes de ses antiques monuments, et la reproduction si exacte, par le dessin et la gravure, des formes de ceux qui tombèrent depuis sous la pioche dévastatrice de nos barbares démolisseurs.

Enfin, Messieurs, pour ne pas pénétrer plus avant dans la comparaison de ces deux hommes, dont la renommée rejaillira sur notre pays, j'ajouterai que l'un a eu le bonheur de jouir pendant sa vie de toute la gloire de ses œuvres et de l'aisance qui en fut le résultat.

L'autre, au contraire, fut ignoré presque jusqu'à son dernier jour, et lutta péniblement contre les angoisses de la plus hideuse misère.

C'est au milieu des privations les plus insupportables pour presque tous les hommes, c'est lorsqu'il était souvent

Digitized by Google

dépourvu du pain nécessaire à la nourriture de sa famille, que vous le trouviez travaillant avec ardeur, et oubliant dans ces conversations qu'il aimait tant à entretenir avec le petit nombre des admirateurs de son talent, oubliant, dis-je, qu'il n'avait pas mangé, et souvent depuis plus d'un jour.

Un des spirituels rédacteurs de *la Revue de Rouen* a peint de si vives couleurs le stoïcisme et la sérénité de cette âme romaine dans les moments les plus pénibles, que ses lecteurs, qui n'ont pas connu notre compatriote, taxeront sans doute d'exagération la plupart des faits qu'il retrace dans la notice biographique insérée au 6e numéro de ce Recueil.

Moi-même, Messieurs, j'aurais eu peine à le croire, si je n'avais assisté souvent aux scènes qu'il décrit.

Non, Messieurs, il n'y a rien d'exagéré dans cette biographie si curieuse, que nous devons à la plume chaleureuse de M. Charles Richard.

Langlois y est dessiné d'après nature, sous tous les points de vue et moraux et physiques.

Aussi ma tâche devient-elle extrêmement difficile, pour vous dire, sur cet homme singulier que je regrette vivement, quelque chose qui n'ait pas été dit par son spirituel biographe.

Comme artiste, Langlois est en France celui qui le premier, s'est appliqué à dessiner avec une exactitude scrupuleuse les formes si variées, si légères, des monuments du moyen âge.

On peut dire que c'était-là son genre ; il y excellait. Jamais, avant lui, la gravure n'était arrivée à reproduire, dans un aussi petit espace et avec tant de vérité, toutes les finesses des ornements de l'architecture gothique.

Je fais passer sous vos yeux, Messieurs, la représentation

Digitized by Google

d'une porte du réfectoire de Saint-Wandrille, celle d'un lavabo et celle d'un tabernacle. Ce sont de vrais chefs-d'œuvre de finesse et d'exactitude dans ce genre.

La majeure partie des dessins de LANGLOIS sont exécutés avec cette franchise qui ne laisse perdre aucun des détails des sculptures délicates que nous devons à l'époque de la renaissance des arts.

Il existe un nombre infini de ses dessins : ils ont acquis, depuis sa mort, une valeur considérable.

J'ai vu de lui une procession des Rogations aux environs de Pont-de-l'Arche, dessinée lestement à la mine de plomb. L'effet de la perspective est surprenant.

Le porte-croix au dernier plan, gravissant une colline, est très-visible à l'œil nu, dans tous ses détails, et je crois qu'il n'a pas une ligne et demie de hauteur.

Le curé qui ferme le cortége, sur le premier plan, peut avoir dix-huit lignes. Entre ces deux personnages, la diminution relative des assistants est admirable de proportion, les attitudes de chacun bien marquées ; enfin, rien n'est plus spirituel que ce joli dessin.

LANGLOIS a fait aussi de belles gouaches ; mais il resta toujours au-dessous de la médiocrité dans le genre de la peinture à l'huile.

En effet, quoiqu'il ait étudié pendant quelque temps dans l'atelier de l'immortel David, la nature, qui l'avait disposé pour le dessin, que j'appellerai de réduction et de détail, ne lui permettait pas de se livrer, avec succès, à la manière large et hardie qu'exige la peinture à l'huile.

La miniature rentrait davantage dans sa manière : aussi en a-t-il fait plusieurs assez remarquables.

Quelques lithographies, essayées par lui lors de la découverte de ce procédé, annoncent un artiste dessinant purement, mais habitué au travail de la gravure à l'eau-forte ;

Digitized by Google

Elles sont dépourvues de la magie du clair obscur et généralement sans effet.

Au talent si remarquable du dessin et de la gravure, LANGLOIS unissait un vaste savoir en archéologie. Doué d'une mémoire prodigieuse, il avait conservé le souvenir de tout ce qu'il avait lu sur les antiquités normandes, et il se faisait un plaisir de mettre cette vaste érudition à la disposition de tous ceux qui recouraient à lui.

On doit à sa plume, un peu fanfaronne il est vrai, une foule de notices plus ou moins étendues, fort curieuses et fort piquantes, sur les principaux monuments religieux de notre pays, et sur beaucoup d'anciens usages et de pratiques d'une dévotion outrée.

« Il a, le premier en Normandie, donné l'exemple de » rendre l'archéologie amusante, » dit son spirituel biographe.

Vous trouverez, Messieurs, dans le n° 6 de *la Revue de Rouen* (décembre 1837), le catalogue chronologique de toutes ses publications dans ce genre, au nombre de 25 environ.

Vingt ouvrages de divers auteurs, sur des matières semblables, et tous ayant rapport à la Normandie, ont été illustrés par les planches si finement et si spirituellement gravées par LANGLOIS, et quel que soit d'ailleurs le mérite du texte, il est hors de doute que cet accessoire fera rechercher avec un vif empressement ces ouvrages par tous les amateurs de la gravure monumentale.

Son œuvre de graveur, composé de près d'un millier de pièces, sera réunie et classée par les soins de M. André Pottier, conservateur de la bibliothèque de Rouen, son ami; elle formera dans ce bel établissement un monument durable élevé à la gloire de notre compatriote.

Digitized by Google

A la suite de travaux si pénibles, la vue de LANGLOIS s'était considérablement affaiblie.

L'an dernier, il fut subitement frappé de cécité en sortant d'un banquet offert par la ville de Rouen à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, sa jeune épouse et madame la duchesse de Mecklembourg, sa mère, qui les avait accompagnés dans la visite que firent ces augustes personnages, des monuments de Rouen.

Dès cet instant, la vie de LANGLOIS était achevée. Reconduit chez lui par ses amis, il ne cessa d'invoquer la mort.

« Lui qui avait entièrement vécu par les yeux et par » l'âme, » il ne pouvait rester longtemps sur cette terre après cette fatale catastrophe.

» Son âme n'a pu se faire à l'idée de ce veuvage, elle » s'est envolée. »

J'emprunte, Messieurs, ces paroles pleines de sentiment à M. Cazavan, qui rédigea le lendemain même de la mort de LANGLOIS, un article dans lequel est résumée toute la vie du pauvre artiste.

Ce fut le 29 septembre dernier qu'il rendit le dernier soupir.

De ce moment son ère de gloire commença.

La population de Rouen répara, un peu tard il est vrai, l'oubli dans lequel elle avait laissé vivre LANGLOIS pendant près de vingt années.

Elle rendit à ses restes inanimés les honneurs funèbres les plus distingués.

La ville assigna une place dans le cimetière monumental, et une somme de 1,000 francs fut votée par le conseil municipal de Rouen, pour aider à élever un monument à l'artiste qu'on avait presque laissé mourir de faim pendant sa vie.

Digitized by Google

Une souscription, à laquelle la Société libre de l'Eure a participé, a été ouverte pour compléter la somme nécessaire à l'érection du monument qui couvrira la dépouille mortelle du célèbre antiquaire.

Vous le voyez, Messieurs, LANGLOIS est un nouvel exemple de cette fatalité qui semble appesantir sa main de plomb sur la plupart des hommes d'un grand talent.

Mais ne serait-ce pas ici le cas de rechercher si tous les torts sont bien évidemment du côté des populations, au milieu desquelles il vivait ignoré.

J'ai parlé de l'exactitude du biographe de notre compatriote ; voici ce qu'il dit de son caractère :

« Si quelques-uns, et il y en aura, disaient que LANGLOIS » était l'homme le plus hargneux, le plus ombrageux, le » plus irritable, le plus susceptible, le plus cynique et le » plus emporté qu'il fût possible de voir, ces gens seraient » dans leur droit, et ce ne serait pas moi qui oserais les » contredire, car LANGLOIS était souvent tout cela.

» Sa fierté, aigrie par le malheur, eût quelquefois » toutes les faiblesses de l'amour-propre.

» Convaincu de sa supériorité, il n'eût pas cédé, pour » un empire, un pouce de sa taille.

» L'abaissait-on, il se grandissait; l'élevait-on, il » s'humiliait.

» Conduit à la défiance par de cruelles déceptions, dans » un mot, un geste, une démarche, il croyait découvrir » les ramifications d'un complot ourdi contre lui, et alors » il était implacable.

» Jamais arme ne fut plus cruelle que l'ironie acérée » dont LANGLOIS frappait ceux qui avaient eu le malheur » de le blesser, fût-ce sans le vouloir! »

Rien de plus vrai, Messieurs, rien de mieux exprimé que ce résumé du caractère de LANGLOIS.

Digitized by Google

Dès lors ses relations, avec une grande partie de ceux qui ne le voyaient pas dans l'intimité, devaient être souvent pénibles.

On se voyait forcé de s'éloigner de lui.

On ne contestait pas son talent; on l'admirait au contraire, mais on cessait de voir l'artiste.

Messieurs, si l'on scrutait ainsi les causes du dénûment dans lequel ont vécu beaucoup d'hommes remarquables, on trouverait probablement dans leur caractère insociable une des causes les plus naturelles de l'abandon dans lequel ils ont vécu et des honneurs dont leur renommée fut cependant l'objet après leur mort.

Il y a, quoiqu'on en dise, dans les sociétés un instinct d'équité qui sait faire la part de l'homme et celle de ses talents.

Il n'est pas raisonnable d'accuser toujours les contemporains d'un homme célèbre de l'abandon où ils l'ont laissé pendant sa vie.

Jeunes hommes qui entrez dans la carrière avec tant d'avenir, quelle que soit la capacité que la nature vous ait départie, quels que soient les talents et les connaissances que des travaux assidus vous aient fait acquérir, n'oubliez jamais qu'il est un art dont l'étude doit durer toute la vie.

C'est celui de savoir vivre avec ses semblables.

Le monde est difficile à contenter. Il ne lui suffit pas qu'on soit habile, il veut encore qu'on soit sociable.

Il abandonne avec dédain ceux qui, trop fiers de leur supériorité, ne se prêtent point à l'infériorité relative des autres.

Que l'exemple de notre malheureux compatriote reste gravé dans votre mémoire. Avec un caractère moins irritable, il eût probablement traversé moins péniblement la vie.

Digitized by Google

A UNE FIANCÉE.

[Lu à la Séance générale du 15 juillet 1858.]

« Je ne suis plus seul dans le monde : car je suis
« avec toi..... »

(GOETHE, *le Tasse.*)

Vous que l'autan jamais n'atteignit de son aile,
Tendre fleur, abritée à l'ombre maternelle,
Vous ne comprenez pas la joie et le transport
De celui qui, perdu sur l'océan du monde,
Sans qu'une seule voix à ses plaintes réponde,
Retrouve enfin le port !

Ne voir qu'amour, succès et gloire dans la vie :
Rapide illusion de longs regrets suivie !...
Lutter avec effort dans un rêve insensé;
Se tordre au feu caché qui ronge chaque veine,
Et retomber sans force, entendant battre à peine
Son cœur faible et glacé...

Après s'être heurté contre la multitude,
Demander le bonheur au silence, à l'étude,
Sans trouver un asile où reposer son cœur;
Puis désespéré, las de suivre un vain mirage,
S'arrêter et se dire enfin perdant courage :
Où donc est le bonheur ?...

Digitized by Google

C'était ma vie : espoir, déception, tristesse...
Au lieu de ce bonheur, que j'avais vu sans cesse,
Fantôme insaisissable, échapper à mes vœux.
Mais je trouve à la fin l'onde qui désaltère;
Je ne serai plus seul désormais sur la terre,
Clara, nous serons deux !

Deux pour aimer... à deux n'ayant qu'une pensée,
Qu'une âme qui, longtemps par les amours bercée,
S'endormira tranquille au sein de l'amitié !
Près de vous, nuls regrets du passé, nulle envie...
Vous serez tout pour moi; j'aurai doublé ma vie,
Vous en donnant moitié !

Déjà quand je vous vois me parler d'un sourire;
Quand vous baissez vers moi vos yeux, où je sais lire
D'amour et de bonheur tout un long avenir...
Je rêve de nouveau mes rêves de l'enfance,
Et crois vous retrouver, trompé par l'espérance,
Comme un doux souvenir !

A. X.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

ENVOYÉS, EN 1838, A LA SOCIÉTÉ, PAR LES AUTEURS.

Par MM.

BIGNON (le baron), [membre de la Société] : Histoire de France sous Napoléon. Paris, 1838, 4 vol. in-8°.

BONNIN, [m. de la Soc.] : Notes sur les Entrées solennelles des Rois de France dans la ville d'Evreux. Evreux, 1838, br. in-8°.

BUNEL (Hippolyte), [m. de la Soc.] : Observations Thermo-Barométriques. Caen, 1836, br. in-8°.

CAILLIEUX : Des causes de la diminution du Commerce des Chevaux en Normandie. Caen, 1835, br. in-8°.

CHAMBRAY (le marquis DE) : Lettres écrites de la campagne sur les Encouragements à l'Agriculture. Paris, 1838, br. in-8°.

——— De l'Entretien des Herbages, etc., br. in-8°.

CHARDON (C.-B.), [m. de la Soc.] : Guide pour l'Éducation des Enfants. Paris, 1838, in-8°.

CHASSANT (Alph^se), [m. de la Soc.] : Oraysons très-déuotes, etc., en l'honneur de la royne de Paradis. Evreux, in-8°.

COCAIGNE (J.-F.), [m. de la Soc.] : De la Compétence des Conseils de Préfecture. Evreux, 1838, in-8°.

Digitized by Google

Par MM.

DE CAUMONT, [m. de la Soc.] : Essai sur la distribution géographique des Roches dans le département de la Manche, 2e partie. Caen, 1838, in-4°.

DE VERONNE : Mémoire sur les Voconces, br. in-8°.

DUBUC (Guillaume), [m. de la Soc.] : Opuscules scientifiques. Rouen, 1837, in-8°.

DUJARDIN (M.-F.) : Mémoire sur la Culture du Mûrier, etc. Rouen, 1838, br. in-8°.

FRESNAYE, [m. de la Soc.], et VAUGEON : Mémoire sur les Maladies des Bestiaux. Chartres, 1838, br. in-8°.

GIRARDIN (J.) [m. de la Soc.] : Programme des Cours de l'Ecole d'Economie rurale, etc. Rouen, 1838, br. in-8°.

——— Notice historique sur la vie et les travaux de Dambourney. Rouen, 1837, in-8°.

——— Mémoire sur le Mûrier. Rouen, br. in-8°.

GIRAUDET (le docteur) : Discours sur la nécessité d'étudier l'Histoire de l'Art, etc. Caen, 1838, br. in-8°.

HOMBRES (le baron D'), [m. de la Soc.] : Recherches sur les Baromètres vivants. Nismes, 1838, br. in-8°.

——— Notes sur quelques Végétaux. Nismes, 1834, br. in-8°.

——— Mémoire sur le Mûrier des Philippines. Nismes, br. in-8°.

Digitized by Google

Par MM.

KUBALSKI : Statistique physique et descriptive de l'Empire de Russie. Paris, 1838, in-18.

LEMAITRE (Mme Philippe) : Notice sur les Antiquités de la commune d'Illeville (Eure). Pont-Audemer, 1837, br. in-8°.

LE PREVOST (Aug.), [m. de la Soc.] : Anciennes divisions territoriales de la Normandie. Paris, br. in-18.

——— Orderici vitalis historiæ Ecclesiasticæ, libri XIII (tome I). Parisiis, 1838, in-8°.

LUCY (Ambroise) : Essais sur l'Agriculture-pratique. Paris, 1838.

MOREAU DE JONÈS, [m. de la Soc.] : Statistique de la France. (Commerce extérieur.) Paris, 1838, in-fo.

——— Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Paris, 1838, 2 vol. in-8°.

PARINGAULT (Eugène) : Notice historique sur la ville de Laon. Br. in-8°.

PÉCONTAL, [m. de la Soc.] : *Volberg*, poëme. Paris, 1838, in-8°.

SALLION, [m. de la Soc.] : Exposé des principales Doctrines médicales. Nantes, 1838, 6 vol. in-8°.

VIEN (Mme Céleste) : La Mort de la vieille année, élégie. Paris, 1833, br. in-8°.

Digitized by Google

ENVOIS DIVERS.

Par MM.

BAUDRY, [m. de la Soc.] et ROCHER : Physica generalis, manuscrit du XVe siècle, avec planches, in-4°.

CHÉREL fils : Une Collection d'Oursins et de Pétrifications.

DAUPLEY-HÉBERT (Mme veuve) : Une Collection de Papillons étrangers et autres, et un Singe empaillé.

DELAMOTTE, [m. de la Soc.] : Un Éperon en or, trouvé dans la forêt de Pacy, vers Cocherel.

DELHOMME (Gaston) : Une Inscription moderne sur marbre, trouvée à Evreux, rue Vilaine.

LEMAITRE (Mme Philippe) : Tuiles et divers Fragments de Poterie romaine, trouvés à Illeville-sur Montfort, arrondissement de Pont-Audemer.

LIARD, charpentier : Un Silex imitant dans sa forme la jambe d'un enfant.

PANTIN-WILDER : Une Pierre tumulaire provenant de l'abbaye de Bonport.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

LISTES, PROCÈS-VERBAUX, DISCOURS ET RAPPORTS.

PAGES.

Liste des membres et des fonctionnaires de la Société 5

Liste des Autorités, Sociétés savantes, Bibliothèques et Etablissements publics, auxquels la Société adresse son Recueil . . . 23

Extrait des procès-verbaux des concours de charrues et distributions de prix qui ont eu lieu dans les arrondissements en 1837 29

Extrait du procès-verbal de la séance générale, tenue à Mercey, le 20 mai 1838, après le concours de charrues 216

Séances générales des 5 octobre 1837, 31 janvier, 29 avril, 15 juillet et 26 août 1838. . . . . 26, 137, 217, 351, 353

Discours prononcé à la séance générale du 31 janvier, par M. A. Passy, président de la Société 139

Discours prononcé par M. A. Passy, à la séance publique du 26 août 1838. 355

Discours prononcé par M. A. Bécé, préfet de l'Eure, à la séance du 26 août 1838. 364

Rapport sur la situation de la Société et sur l'ensemble des travaux de l'année, par M. Ange Petit, secrétaire perpétuel 367

Rapport sur les travaux de la Section d'Agriculture et de l'Industrie, par M. Théobald Chevreaux, secrétaire 374

Rapport sur les travaux de la Section des Sciences physiques et mathématiques, et des Sciences médicales, par M. Baudry, secrétaire 382

Rapport sur les travaux des 4e, 5e et 6e Sections (Sciences philosophiques et historiques ; Economie politique et Statistique ; Littérature et Beaux-Arts), par M. Picard, secrétaire 387

Rapport sur les cours publics et gratuits, par M. Sainte-Beuve, avocat. 407

Digitized by Google

PAGES.

Rapport de la commission des encouragements aux agriculteurs et des récompenses aux domestiques. 410
Distribution des prix 440
Rapport sur les travaux des Sections générales, et Observations sur un moulin à huile de colza, établi à Evreux, et sur une fabrique de sucre indigène, à Vernon; par M. Cassen . . 445
Rapport sur les travaux de la Section de Pont-Audemer, par M. A. Canel, secrétaire 464

AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

Arrêté de M. le Préfet de l'Eure sur les encouragements offerts à l'agriculture 37
Réglement du concours de charrues du département 43
De la culture du dahlia et de la sensitive, par M. T.-M. Danzel, médecin à la Ferrière-sur-Risle 48
Observations sur le glanage, ses abus, etc., par M. Mettais-Cartier, membre de la Société (Section des Andelys) 144
Rapport sur l'Institut agronomique de Grignon, par M. Cassen 162
Observations sur le semoir-Hugues et l'engrais-Jeauffret, par M. de Rancé 180
Discours prononcé au concours de Mercey, par M. Cassen, président de la Section d'Agriculture 185
Note sur un phénomène d'horticulture, observé sur le Cytise des Alpes ou faux ébénier. 186
Discours prononcé par M. A. Passy, président de la Société, au concours agricole de Mercey. 193
Rapport sur le concours de charrues, qui a eu lieu à Mercey, le 20 mai 1838, par M. Cassen. 220
Catalogue des blés, seigles, orges, avoines et plantes fourrageuses cultivés dans le jardin botanique, par M. A.-J.-Ch. Beaucantin, 473
Encouragement à la culture de la betterave à sucre. 479

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Note sur la décomposition de l'éther par la chaleur, et sur le cri du zinc, par M. P.-H. Boutigny 54
Nouveau syphon d'aspiration, par le même 57
Note sur une circonstance à observer dans les analyses qui ont pour but de démontrer la présence du cuivre, par le même. . 481

Digitized by Google

SCIENCES MÉDICALES.

PAGES.

Discours prononcé à l'ouverture du cours d'anatomie et de physiologie, par M. FORTIN, D. M. P. 59
Observations sur un empoisonnement par les baies de Belladone, recueillies par M. BRÉTIGNIÈRE, médecin à Saint-André. . . 64
Observations sur une ligature de l'artère brachiale, par le même, 66

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES.

Notice sur M. *de Barbé-Marbois*, par M. A. PASSY, président de la Société, lue à la séance publique des Andelys, le 24 septembre 1837. 68
Obstacles qu'apportent aux progrès et à l'amélioration de l'enseignement primaire la plupart des chefs de famille, par M. L.-A. MEUNIER, directeur de l'école normale primaire du département de l'Eure. 96
Discours aux élèves du cours d'adultes, au sujet de la salle d'asile, par le même. 105
Notes sur les entrées solennelles des Rois de France à Evreux, par M. BONNIN 111
Projet d'érection d'une statue à *Nicolas Poussin*, aux Andelys. 188
Les illustres proverbes historiques et le ballet des proverbes . . 198
Aperçu statistique sur l'instruction primaire dans le département de l'Eure, depuis la loi du 28 juin 1833, par M. GADEBLED, inspecteur spécial des écoles primaires du département . . . 201
Discours prononcé, le 25 mai 1838, sur la tombe de M. *Lagé*, membre de la Société, par M. PICARD, avoué 282
Notice sur la châsse de saint Taurin d'Evreux, par M. Auguste LE PREVOST, député, membre de la Société. 285
Quelques mots sur Eustache - Hyacinthe *Langlois*, peintre, dessinateur, graveur et antiquaire, décédé à Rouen, membre de la Société, par M. CASSEN. 484

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Fragment de Volberg, poëme, par M. PÉCONTAL. 134
Mai, par M. A. D. 214
Vernon. — Cocherel. — Mercey, par le même. 343

Digitized by Google

PAGES.

Les Caveaux de Versailles, par M. THOMAS, membre de la Société. 432
A une Fiancée, par M. A. X. 492

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

Du système d'économie sociale de M. le baron *de Morogues*, par M. LAGÉ, avocat. 122
Relevé des recettes et dépenses de la Société, pendant les années 1832, 1833, 1834, 1835 et 1836. 137
Comptes et budgets de 1837—1838 219
Ouvrages imprimés adressés à la Société par les auteurs . . 495
Envois divers. 496

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06352 0947

Digitized by Google

Digitized by Google